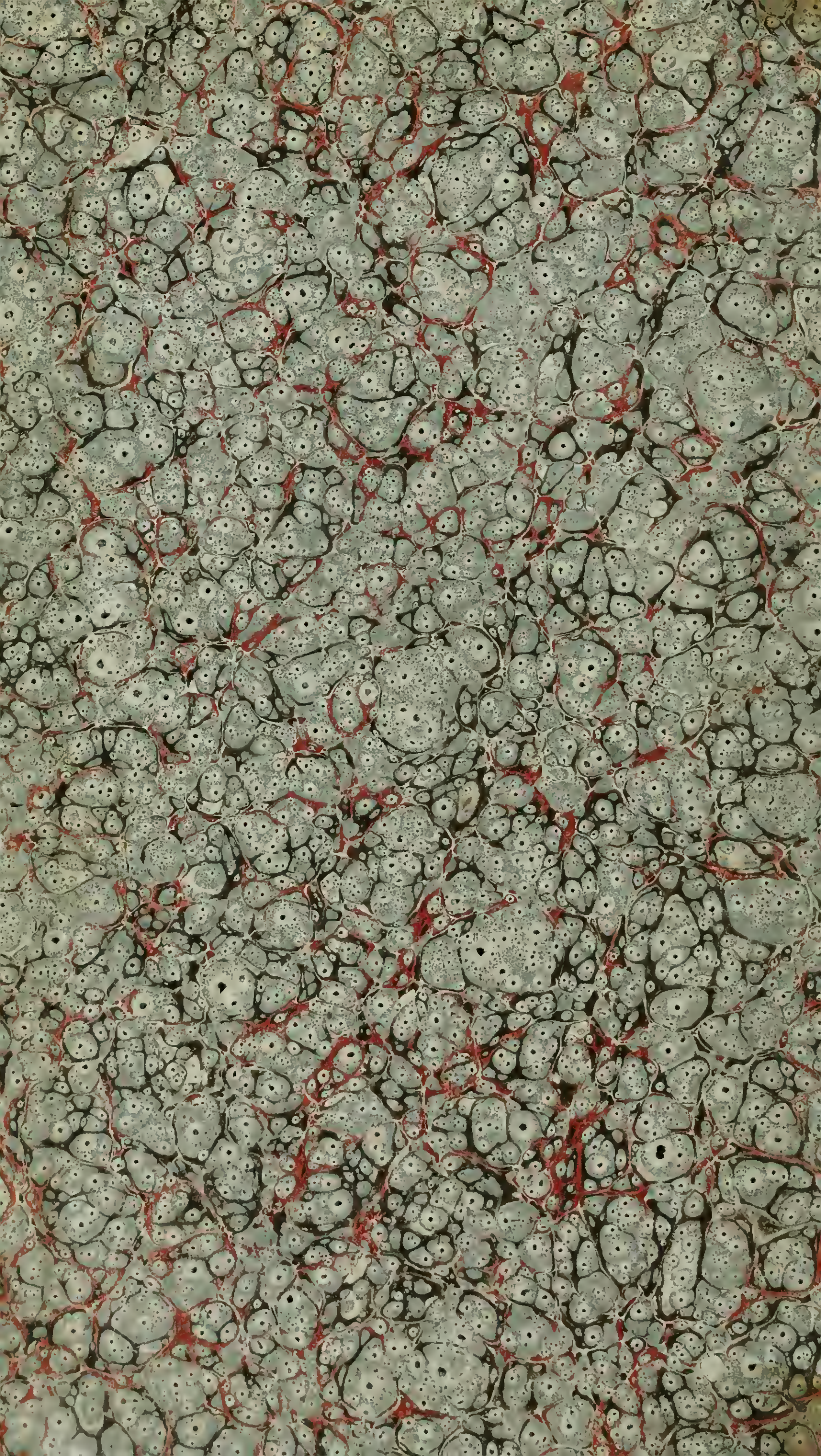
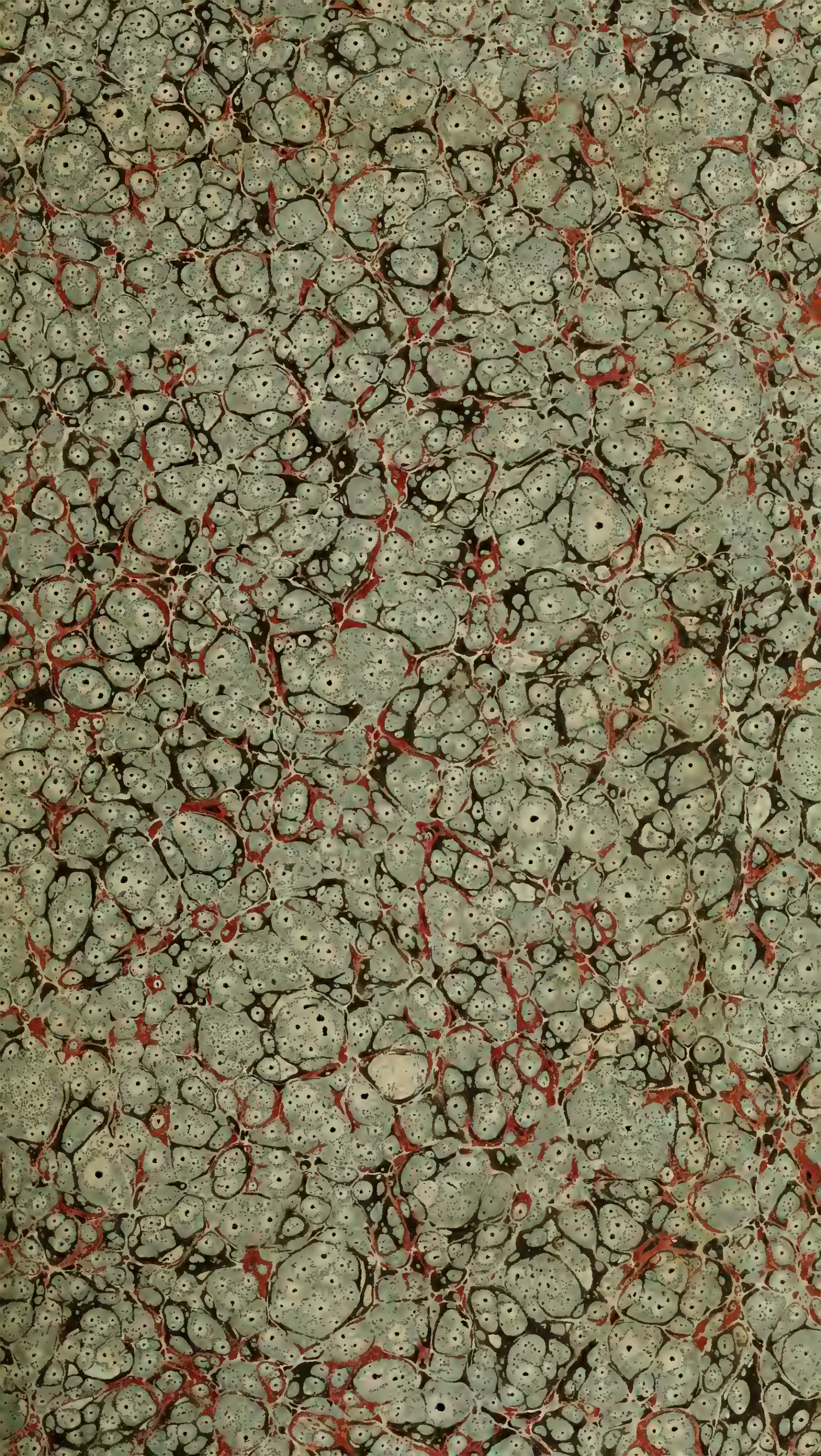






HISTOIRE

DES

DEUX

RESTAURATIONS

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1.

HISTOIRE

DES

DEUX RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

(DE JANVIER 1813 A OCTOBRE 1830)

PAR

ACH. DE VAULABELLE

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN PAR L'AUTEUR

TOME SIXIÈME



PARIS
PERROTIN, EDITEUR DE BÉRANGER
41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41
1860

HISTOIRE

DES DEUX

RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

CHAPITRE PREMIER

CONJURATIONS DE L'EST. *Conspiration de Béfort :* son origine; intervention des *Carbonari;* mission de MM. Joubert et Bazard en Alsace. Plan de la conjuration. Le jour de l'exécution est fixé. Retards : leur cause; embarras des conjurés. Direction supérieure de la Charbonnerie : la *haute Vente;* le *comité directeur;* discussions; MM. d'Argenson et Jacques Kœchlin partent de Paris pour le département du Haut-Rhin. M. de la Fayette au château de Lagrange; il y reçoit MM. Chevallier et Scheffer; son départ pour Béfort en compagnie de son fils; il est suivi par M. Scheffer, le colonel Fabvier et par Manuel. Béfort, le soir du 1er janvier. Préparatifs des conjurés; ordre de prendre les armes; commencement d'exécution; indiscrétion d'un sergent; le complot avorte; dispersion des principaux conjurés. Arrestations. Instruction du procès. Les conjurés de Béfort devant la cour de Colmar; arrêt. — *Affaire du colonel Caron :* projet pour délivrer les prisonniers de Béfort; le colonel accepte le concours des sous-officiers de deux régiments de chasseurs à cheval; entrevue dans la forêt de Brisach. Révolte simulée de deux escadrons; marche de cette troupe de Colmar à Mulhouse. Arrestation de Caron et du lieutenant Roger : ils sont accusés d'*embauchage;* incident et discussion, à ce sujet, dans la Chambre des députés; Caron et Roger devant le conseil de guerre de Strasbourg; ce dernier est renvoyé devant d'autres juges; condamnation à mort de Caron; son pourvoi; son exécution. — Récompenses décernées aux sous-officiers des deux escadrons. — Roger devant la cour d'assises de la Moselle; sa condamnation à mort; commutation de peine; il est exposé sur la place publique de Metz. — *Affaire Walter, Peugnet et Trolé.* — CONJURATION DU MIDI : la Charbonnerie dans cette partie de la France. Complot à Marseille; le capitaine Vallé à Toulon; il est arrêté et condamné à mort; son exécution. — AFFAIRE DES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE. Arrivée du 45e de ligne à Paris; initiation du sergent-major Bories; il établit une Vente dans le régiment. Le 45e reçoit l'ordre de se rendre à la Rochelle; réunion du *roi Clovis.* Départ du régiment; son passage à Orléans; querelle avec des sous-officiers suisses; Bories est arrêté; incidents à Tours, à Saint-Maure, à Poitiers et à Niort. Arrivée du 45e à la Rochelle; Bories est enfermé dans la prison de ville, puis transféré à Nantes. Réunion de la Vente du 45e au *Lion d'or;* arrestation de Pommier et de Goubin; révélations du ser-

gent-major Goupillon; arrestation de tous les membres de la Vente. Aveux de Goubin et de Pommier. Arrestations à Paris; aveux du professeur Hénon. Procès devant la cour d'assises de la Seine. Réquisitoire de M. de Marchangy. La défense et les défenseurs. Résumé du président; incidents; arrêt; condamnation à mort de Bories, Raoulx, Goubin et Pommier; projets et tentative pour les sauver; des révélations leur sont demandées; leur exécution.

1822. — La Chambre des pairs, en acquittant la plupart des officiers traduits devant elle comme complices de la conspiration militaire du 19 août 1820, ne leur avait pas rendu leur épée. Mis à la réforme, sans traitement, et obligés, dès lors, d'utiliser dans d'autres carrières leur intelligence et leur temps, quelques-uns d'entre eux étaient entrés dans l'administration des usines métallurgiques ou des manufactures que MM. Voyer-d'Argenson et Jacques Kœchlin, deux des députés initiés au complot, possédaient aux environs de Mulhouse et de Béfort. Le garde du corps Lacombe, le lieutenant Desbordes, et les sous-lieutenants Brue et Pégulu faisaient partie des officiers réformés employés dans ces établissements; le rôle que venaient de jouer ces jeunes gens avait attaché à leur nom une notoriété qui les mit promptement en rapport avec tous ceux des habitants du voisinage que le gouvernement des Bourbons comptait pour adversaires décidés. Parmi ceux-ci étaient deux habitants de Béfort, M. Petit-Jean fils, avocat, et l'officier à demi-solde Roussillon, qui se trouvaient eux-mêmes en relations assez intimes avec plusieurs officiers du 29e de ligne, régiment de trois bataillons formant la garnison des places de Béfort, Neuf-Brisach et Huningue. Ces rapports, établis à la suite de rencontres fréquentes dans les lieux publics, et resserrés par une constante conformité d'opinion sur les questions débattues chaque jour dans les Chambres et dans les journaux, avaient amené des confidences. Les officiers du 29e montraient une grande irritation contre les tendances et la marche du gouvernement, et quelques-uns n'hésitaient pas à déplorer l'insuccès du complot organisé par Nantil. Informés de ces dispositions par Petit-Jean et par Roussillon, Lacombe et ses camarades entrevirent la

possibilité de tenter avec les garnisons de l'Alsace le soulèvement que n'avaient pu réaliser, l'année précédente, plusieurs des régiments de ligne de la garnison de Paris.

Ce projet germait dans leur esprit au même moment où, à quelques pas de leur résidence, M. Buchez achevait d'organiser une partie de la classe moyenne de Mulhouse en Ventes de *Carbonari*, et s'efforçait, à l'aide de MM. Kœchlin, d'étendre l'Association à toutes les autres villes de l'Alsace. Désignés par leurs antécédents aux tentatives de cette propagande, les anciens complices de Nantil ne se bornèrent pas à accueillir avec transport ce nouveau mode de conjuration, ils s'en firent, à leur tour, les ardents propagateurs, et, secondés par Petit-Jean et par Roussillon, ils gagnèrent promptement à l'Association un assez grand nombre d'officiers inférieurs et de sous-officiers du 29ᵉ. Nous avons dit ailleurs avec quelle rapidité la Société envahit toutes les localités importantes du Haut et du Bas-Rhin; en moins de deux mois, elle avait pénétré non-seulement parmi la population civile, mais encore dans les rangs des garnisons des principales places de l'Est : ainsi son foyer était établi, à Strasbourg, dans deux régiments d'artillerie et dans un bataillon de pontonniers; à Metz, dans l'École d'application et dans un régiment du génie ; à Épinal, dans un régiment de cuirassiers. On discuta bientôt l'organisation et l'emploi de ces nombreux éléments d'insurrection; tous les conjurés se montraient énergiques et dévoués; mais, bourgeois ou militaires, ils étaient unanimes pour déclarer qu'ils ne consentiraient à se soulever que lorsqu'ils verraient au milieu d'eux quelques hommes politiques marquants, décidés à se mettre à leur tête et à se constituer immédiatement en gouvernement provisoire. Pégulu et Desbordes vinrent faire connaître cette résolution à la Vente suprême. Celle-ci, avant de prendre un parti et de répondre, voulut obtenir de plus complets renseignements. Le temps pressait. M. Buchez, chargé de la direction des Ventes de cette partie de la France, se trouvait alors à Strasbourg, loin du foyer le plus actif du

mouvement; la Vente suprême confia à M. Bazard et à M. Joubert, revenu d'Italie après la chute de la révolution napolitaine, la mission de se transporter sur les lieux, de vérifier les faits et de venir ensuite rendre compte de cet examen. Tous deux partirent sur-le-champ pour Mulhouse.

Placée à mi-chemin entre Béfort et Neuf-Brisach, Mulhouse, riche cité manufacturière qui renfermait une population ouvrière considérable, était le siége d'une Vente centrale dans laquelle MM. Kœchlin exerçaient la principale influence. Ces négociants apprirent aux envoyés parisiens que les Ventes particulières constituées sur toute la ligne du Rhin et composées de militaires en retraite, en demi-solde, en réforme ou en activité de service, de bourgeois, de douaniers et d'agents de l'administration des forêts, présentaient un nombre considérable d'affiliés prêts à tous les efforts et à tous les sacrifices. Ces renseignements obtenus, MM. Joubert et Bazard se mirent en rapport avec MM. Petit-Jean et Roussillon, et, par eux, ils eurent plusieurs entrevues, à Béfort, avec les sous-lieutenants Manoury et Peugnet, à Neuf-Brisach, avec les lieutenants Carrel, de Grometty et Levasseur, qui, tous, garantirent la parfaite disposition de leurs bataillons. Le général de cavalerie en demi-solde Dermoncourt, résidant à peu de distance de Neuf-Brisach, et qu'ils visitèrent ensuite, leur promit d'entraîner également dans l'insurrection les chasseurs à cheval casernés à Colmar, à l'aide d'intelligences qu'il entretenait dans ce régiment. Enfin, à Strasbourg, où tous deux, pour compléter leur mission, allèrent rejoindre M. Buchez, ils purent se convaincre que l'Association était toute-puissante dans cette ville: non-seulement elle s'y appuyait sur un nombre considérable d'officiers et de sous-officiers des différents corps d'artillerie, de pontonniers, et d'infanterie formant la garnison, les colonels compris, et sur la plupart des officiers composant l'état-major même du général Pamphile Lacroix, commandant la division; mais la population civile, à son tour, lui fournissait assez d'affiliés pour que, à un signal convenu, 1,000 ou

1,200 citoyens se trouvassent réunis en armes, prêts à entraîner ou à seconder la troupe dans un mouvement insurrectionnel. Metz renfermait des éléments de force à peu près semblables; les membres de la Société étaient également nombreux à Nancy, à Épinal, et dans toute l'étendue des deux départements de la Meurthe et des Vosges. Après un séjour d'assez courte durée à Strasbourg, MM. Bazard et Joubert se séparèrent; le premier revint à Paris, le second retourna dans le Haut-Rhin.

On était arrivé à la mi-décembre; moins de quinze jours suffirent pour concerter entre Paris et Mulhouse, puis entre Béfort, Neuf-Brisach et les autres centres de conjurés alsaciens, tous les détails d'exécution. Le plan définitivement arrêté fut celui-ci :

Le signal partirait à la fois de Neuf-Brisach et de Béfort; les garnisons de ces deux places prendraient les armes et arboreraient le drapeau tricolore à la même heure, et dans la même nuit; l'une et l'autre feraient leur jonction à Colmar : celle de Neuf-Brisach, plus rapprochée de Colmar, se porterait sur cette ville, sous la conduite du général Dermoncourt, afin d'enlever le régiment de cavalerie qui s'y trouvait caserné; la garnison de Béfort s'y rendrait en amenant avec elle les députés chargés de la direction politique de l'insurrection. Au premier bruit de ce double mouvement, Mulhouse, toutes les autres cités importantes du département, les nombreux douaniers de cette frontière, presque tous anciens soldats, soulevés par les *Carbonari* de chaque localité, prendraient également les armes, et on ne doutait pas que les conjurés de Strasbourg, enhardis par la nouvelle, ne parvinssent à entraîner dans le mouvement cette grande place de guerre; qu'Épinal, Nancy et Metz, cédant à la même impulsion, n'arborassent à leur tour la bannière aux trois couleurs. Les communications entre l'Alsace et Paris, dans tous les cas, seraient immédiatement interceptées par les nombreux conjurés du département des Vosges, mais surtout par le colonel Brice, qui occuperait tous

les passages de cette chaîne à l'aide des débris des corps francs qu'il y avait organisés en 1814 et en 1815, et dont la résistance, à ces deux époques, causa tant de dommages aux Alliés. Quant au gouvernement provisoire, il serait *proclamé* à Béfort, puis *installé* à Colmar, jusqu'au moment où Strasbourg pourrait lui ouvrir ses portes. MM. de la Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin en étaient les membres désignés; ces trois députés devaient être secondés, à l'heure du mouvement, par vingt-cinq à trente *Carbonari* parisiens, choisis parmi les plus intelligents et les plus résolus, et qui, partis à l'avance par petits détachements, seraient logés, au fur et à mesure de leur arrivée, chez des affiliés de Béfort ou des localités voisines.

La nuit du 29 au 30 décembre était désignée pour le soulèvement. La veille au matin, 28, M. Joubert, chargé de présider aux derniers arrangements, se disposait à partir de Béfort pour Lure, au-devant d'un détachement de *Carbonari* parisiens, quand M. Jacques Kœchlin paraît, le prend à l'écart, et lui témoigne la crainte de voir tous les préparatifs demeurer en pure perte. « Vous attendez M. de la Fayette demain soir, lui dit-il; je doute qu'il arrive. Le général ne doit quitter Paris qu'après en avoir reçu l'invitation de M. d'Argenson, que la haute Vente a chargé de décider son départ, de concert avec moi. Or je suis sans nouvelles de M. d'Argenson depuis plusieurs jours; il n'a donc pu transmettre encore aucun rapport, aucun avis; je me rends en ce moment chez lui, je vais le presser d'écrire. De votre côté, tâchez de faire connaître directement au général la position des choses, efforcez-vous de hâter son arrivée; mais, en attendant, peut-être est-il nécessaire de donner partout contre-ordre, de recommander qu'on ne se décourage pas, et d'annoncer qu'il ne s'agit que d'un retard de trois ou quatre jours. » Après quelques mots échangés sur ce contre-temps, M. Kœchlin poursuit sa route pour la résidence de M. d'Argenson, et M. Joubert se rend à Lure, où il trouve, descendant de calèche, M. de Corcelles fils, parti de Paris le jour même du mariage

de sa sœur, lorsque la cérémonie n'était pas encore achevée, et deux frères, MM. Scheffer. L'un de ces derniers possédait l'intime confiance de M. de la Fayette ; mis au courant de la situation par M. Joubert, il consent à rebrousser immédiatement chemin et à aller chercher le général à son château de Lagrange [1], où il savait devoir le rencontrer. En même temps que M. Scheffer reprend la route de Paris, M. Joubert revient à Béfort, et fait annoncer aux conjurés de Neuf-Brisach, de Mulhouse et des localités voisines, que le mouvement se trouve retardé. La nuit du 28, les journées du 29 et du 30, ainsi que les premières heures du 31, se passent, à Béfort, en plaintes amères contre les députés et en conférences sans résultat. Enfin, vers le soir de cette dernière journée, le colonel Brice et M. Bazard arrivent à leur tour de Paris dans une voiture appartenant à M. Georges de la Fayette, et qui renfermait, outre l'uniforme militaire de ce dernier, ancien officier de hussards, tous les insignes du grade de lieutenant général dont son père était investi, insignes que le général devait revêtir au moment où il paraîtrait devant la troupe insurgée. MM. Brice et Bazard étaient les derniers conjurés attendus; on tient conseil avec eux ; on calcule le temps nécessaire au voyage de M. Scheffer et à l'arrivée de M. de la Fayette; toutes les voix sont d'accord pour reconnaître que le général pourra se trouver sur les lieux le lendemain soir ; le complot, si tous les conjurés sont prévenus, peut donc éclater dans la nuit du 1er au 2 janvier; ce moment est fixé, et l'on décide que le colonel Brice poursuivra sa route pour les Vosges, tandis que M. Joubert ira en toute hâte annoncer cette nouvelle résolution aux conjurés de Mulhouse et de Neuf-Brisach, et les disposera à la seconder. Tous deux partent. Arrivé à Neuf-Brisach le matin du 1er janvier, M. Joubert trouve les officiers de cette garnison profondément irrités du contre-ordre qu'ils ont reçu; ils ne veulent plus agir. Un complot remis était un com-

[1] Propriété de M. de la Fayette, dans le département de Seine-et-Marne.

plot manqué, disaient-ils, et on verrait se renouveler, à seize mois de distance, l'insuccès de la conjuration Nantil, dont la réussite, certaine le 10 ou le 15 août (1820), s'était changée en un avortement le 19. Compter d'ailleurs sur l'arrivée des députés, ajoutaient les officiers, était une espérance vaine; aucun d'eux ne se présenterait et n'aurait garde de compromettre sa personne ou sa fortune. L'insistance de M. Joubert finit cependant par triompher de cette irritation; il obtient d'emmener avec lui le lieutenant Carrel, qui, dès qu'il se sera assuré de la présence de M. de la Fayette et de ses collègues dans Béfort, viendra donner à ses camarades le signal de l'insurrection. On abandonnait le projet d'un mouvement *simultané;* la garnison de Neuf-Brisach se bornerait à suivre l'exemple de celle de Béfort.

Les contre-temps dont se plaignaient les conjurés alsaciens étaient le résultat inévitable d'une direction supérieure sans unité, et à laquelle concouraient, dans une mesure inégale, douze à quinze personnes qui différaient par l'âge, le caractère et les habitudes d'esprit; les unes plus résolues, les autres plus hésitantes; celles-ci plus aventureuses, celles-là plus réservées. Les *Ventes centrales* et les *Ventes particulières*, par cela qu'elles se bornaient à obéir, agissaient avec un parfait ensemble. Mais, au sommet de la Société, l'examen et le débat entraînaient le désaccord. Les membres de la *haute Vente* étaient en trop grand nombre et trop difficiles à réunir pour exercer collectivement une direction qui exigeait des décisions promptes et une exécution rapide; le temps se fût passé en d'interminables discussions. Cette direction, à l'insu même de la majeure partie de la haute Vente, demeurait donc concentrée dans quelques mains. On a dit qu'elle appartenait à un *comité politique secret* composé en presque totalité de députés; d'autres ont affirmé que ce comité n'avait qu'une existence nominale, et que toute chose se décidait entre M. de la Fayette et quelques jeunes membres de la haute Vente, étrangers à la Chambre. L'une et l'autre assertion sont fondées sans pour-

tant se trouver absolument exactes. M. de la Fayette exerçait le rôle le plus influent dans la direction active de la Charbonnerie. Désigné aux sollicitations des amis de la liberté par l'illustration attachée à son passé politique et à son nom; facile à toute proposition de lutte, quelle qu'elle fût; prodigue d'encouragements; enfin, accessible à toute heure et à tous, quand ses collègues entouraient leur concours de précautions prudentes, il était, par cette notoriété et par ce dévouement mêmes, le centre où venaient aboutir tous les projets et toutes les communications. Les membres de la haute Vente non députés que le général initiait habituellement à sa pensée personnelle étaient MM. Joubert, Ary Scheffer, Laresche, Bazard et Trélat. Mais, quelle que fût l'importance individuelle de M. de la Fayette, il ne pouvait entraîner à lui seul toutes les forces ralliées autour des adversaires les plus marquants du gouvernement royal; le concours de quelques-uns de ses collègues les plus populaires de la Chambre était nécessaire pour donner aux tentatives insurrectionnelles de l'Association le caractère d'un mouvement national appuyé et soutenu, non par un homme politique isolé, mais par les représentants les plus énergiques de l'opinion libérale. De là, en dehors du conseil intime dont nous venons de citer les principaux membres, l'existence d'un *comité politique directeur* auquel M. de la Fayette communiquait toutes les propositions importantes qui lui étaient faites, ainsi que les plans destinés à les réaliser. Ce comité, composé de MM. de la Fayette, Georges de la Fayette, son fils, Manuel, Dupont (de l'Eure), de Corcelles père, d'Argenson, Jacques Kœchlin, général Thiard, Mérilhou et Chevallier, s'adjoignait, dans les questions militaires, les généraux Tarayre et Corbineau[1]. Tous les détails de la conjuration alsa-

[1] Les réunions de la *haute Vente* et celles du *comité directeur* avaient le plus habituellement lieu chez le général la Fayette, et, d'autres fois, dans la demeure de Manuel, de M. Dupont (de l'Eure), du général Thiard, ou de M. de Schonen, conseiller à la cour royale de Paris et gendre de M. de Corcelles. Il n'y avait aucune régularité dans les convocations de la haute Vente

cienne avaient été soumis à ce *comité;* deux de ses membres, députés l'un et l'autre, MM. d'Argenson et Kœchlin, qui, comme on l'a vu, habitaient l'Alsace, y possédaient des établissements industriels considérables, et jouissaient dans toute cette province d'une grande influence et d'une immense popularité, étaient désignés, ainsi que nous l'avons dit, pour constituer avec M. de la Fayette le gouvernement provisoire; deux autres membres, M. Dupont (de l'Eure) et Manuel, devaient, comme eux, se rendre sur le théâtre des événements. Cependant, lorsqu'il s'était agi d'arrêter les dernières mesures d'exécution, Manuel, caractère décidé, mais réfléchi, avait fait observer que, dans une circonstance aussi grave, il conviendrait peut-être de ne pas s'en rapporter aveuglément aux affirmations de jeunes gens, sincères sans doute, mais auxquels manquaient nécessairement l'expérience et le sang-froid. MM. Jacques Kœchlin et d'Argenson pouvaient se rendre dans le Haut-Rhin sans exciter le moindre ombrage; tous les deux, d'ailleurs, ne tarderaient probablement pas à partir; ne vaudrait-il pas mieux, disait-il, les prier d'avancer leur voyage, et ne se décider qu'après avoir reçu leur rapport? M. de la Fayette répondait que les choses étaient déjà bien avancées, et qu'un retard, dont il était difficile de calculer la durée, pourrait refroidir les courages et compromettre les jeunes gens déjà arrivés à Béfort. L'avis de Manuel avait prévalu; MM. d'Argenson et Kœchlin étaient immédiatement partis pour l'Alsace.

Pendant quelques jours, M. de la Fayette avait attendu patiemment le rapport promis; mais, obligé de se rendre à Lagrange pour un anniversaire pieux qu'il y célébrait tous les ans, il quitta bientôt Paris en annonçant la résolution très-

et du comité; l'une et l'autre s'assemblaient plus ou moins souvent, selon les circonstances, sur un simple avis verbal.

Le *comité directeur* de la Charbonnerie, bien que composé, en grande partie, des mêmes membres que le *comité directeur de* 1820, ne doit cependant pas être confondu avec ce dernier; le *comité de* 1820 avait été dissous immédiatement après l'avortement de la *conjuration militaire du* 19 *août*, de même que les divers groupes de conjurés existant à cette époque.

ferme de se rendre en Alsace au premier avertissement qu'il recevrait directement des conjurés. « Nous ne pouvons blâmer le général, dirent Manuel et M. Dupont (de l'Eure) lorsqu'ils apprirent son départ; nous le soutiendrons, nous serons derrière lui. Mais il ne saurait cependant s'éloigner sans que nous nous soyons d'abord entendus sur les ordres à transmettre dans les départements pour que le mouvement soit multiple et simultané, sur les termes d'un manifeste, sur la forme et les premiers actes du gouvernement à proclamer. » M. Chevallier fut chargé d'aller sur-le-champ à Lagrange pour obtenir du général, non son retour à Paris, mais une rencontre à mi-chemin avec ses collègues. M. de la Fayette repoussa cette entrevue comme inutile; une telle conférence pourrait éveiller l'attention de la police, disait-il; ses collègues, d'ailleurs, savaient aussi bien que lui-même quel concours ils devaient apporter à la cause commune. Faisant connaître ensuite à M. Chevallier les informations personnelles qui lui présentaient la situation comme tellement tendue en Alsace, que l'insurrection pouvait y éclater d'une heure à l'autre, il se plaignait du long silence de M. d'Argenson. « Ces retards peuvent tout compromettre, disait-il. — Si les choses sont ainsi, répliquait M. Chevallier, pourquoi ne partez-vous pas sur-le-champ? qui vous arrête? » Le général se retranchait derrière le pieux devoir de famille dont nous avons parlé[1]. Un autre motif le retenait : son absence de la Chambre n'avait pu échapper à l'attention du gouvernement; son voyage serait nécessairement remarqué; il ne voulait donc quitter Lagrange que pour arriver en Alsace à l'heure précise, fixée pour le mouvement, et il en attendait l'avis. Lorsque l'appel de M. Jacques Kœchlin et des autres conjurés

[1] L'anniversaire de la mort de madame de la Fayette, décédée le 24 décembre 1807, des suites d'une maladie dont elle avait contracté le germe dans les prisons d'Olmutz, où elle était allée volontairement se renfermer avec ses filles pendant la détention de son mari. La chambre où cette noble et courageuse femme a rendu le dernier soupir est demeurée constamment fermée; et aujourd'hui encore, après quarante-trois ans, cette pièce se trouve dans le même état où elle était lors du décès de madame de la Fayette.

de Béfort lui fut enfin apporté par M. Scheffer, le général annonça au jeune carbonaro qu'il partirait le soir même; mais il était nécessaire, ajoutait-il, d'avertir M. Dupont (de l'Eure) et Manuel, et de décider le colonel Fabvier, officier intelligent et ferme, à aller prendre le commandement des bataillons insurgés[1]. M. Scheffer se remit immédiatement en chemin pour Paris, et, vers la fin du jour, il visitait Manuel et M. Dupont (de l'Eure), qui venaient, enfin, de recevoir eux-mêmes, de M. d'Argenson, le rapport si impatiemment attendu. M. Dupont et Manuel promirent de partir sans perdre de temps. Manuel quitta effectivement Paris quelques heures après M. Scheffer, qui, oubliant toute fatigue, prit une seconde fois la route de Béfort en emmenant avec lui trois personnes, le colonel Fabvier, un autre officier supérieur, devenu depuis ministre de la guerre, et le lieutenant à demi-solde Bénies. La voiture qui emportait vers l'Alsace M. Scheffer et ses compagnons de voyage suivait celle de M. de la Fayette à la distance d'une demi-journée.

Il y a deux parts dans la vie politique de M. de la Fayette : la première comprend l'époque où les droits de la liberté, en France, se trouvaient en opposition avec les nécessités de son indépendance. M. de la Fayette, dans ce conflit, ne se préoccupa que des dangers de la liberté ; dominé par un sentiment exclusif, il n'aperçut pas, en 1792, en 1814 et en 1815, que, dans l'existence des nations, il est des heures suprêmes où tous les principes, tous les intérêts, cèdent et s'effacent devant un intérêt unique, la défense du sol national et la lutte contre l'étranger. Mais, lorsque, dans la seconde partie de sa carrière, après le retour de Gand, les droits et les libertés du pays, dégagés des nécessités de la guerre contre l'Europe, se

[1] Parmi les officiers généraux et les officiers supérieurs démissionnaires, en retraite, en réforme, ou en demi-solde, qui, prêts à toute lutte contre le gouvernement royal, mettaient leur expérience et leur épée au service de tous les mouvements organisés pour renverser les Bourbons, il en existait un certain nombre qui demeuraient étrangers à la Charbonnerie; le colonel Fabvier était de ceux-là.

trouvèrent seuls en péril, on le vit déployer, pour les maintenir ou pour les sauver, le plus rare dévouement, la plus indomptable énergie : non content de prodiguer, pour cette cause sainte, comme tous ses amis, son repos, ses forces et sa fortune, il ne dépendit pas de sa volonté de lui donner, avec eux, jusqu'à sa liberté, jusqu'à sa vie ! Vainement ceux-ci lui recommandaient parfois la prudence. « Bah ! leur répondait-il en souriant, j'ai déjà beaucoup vécu, et il me semble que je couronnerais dignement ma carrière politique en mourant sur l'échafaud pour la liberté. » Son sacrifice avait, au reste, une grandeur exceptionnelle : M. de la Fayette ne devait pas arriver seul en Alsace ; lorsque la voiture destinée à l'emmener s'était trouvée prête, son fils unique y avait pris place à ses côtés. Ce fils, son confident, son inséparable compagnon et son ami, lui portait, en retour, une affection, mélange de respect et de tendresse, qui était une sorte de piété. Unis par une de ces profondes liaisons du cœur dont nous connaissons peu d'exemples dans un père et dans un fils, tous deux s'étaient assis l'un auprès de l'autre sans échanger la moindre parole sur ce voyage, qui pouvait les faire tomber ensemble au bout du chemin. M. de la Fayette ne parut songer au résultat qu'en voyant le vieux serviteur de famille, qui avait préparé la voiture, y prendre place à son tour. « Bastien, lui dit-il, Georges et moi nous allons jouer notre tête, je dois t'avertir qu'en nous accompagnant tu peux risquer la tienne. — Vous ne m'apprenez rien, mon général, répondit le serviteur, je sais ce que nous allons faire ; mais que cela ne vous inquiète pas ; j'y vais pour mon compte ; d'ailleurs, c'est mon opinion[1]. »

[1] Le fils du général la Fayette, filleul de Washington, portait le prenom de *Georges*. L'auteur de ce livre a eu l'honneur de siéger près de lui, sur les bancs de l'Assemblée nationale constituante de 1848. M. Georges de la Fayette était alors un vieillard ; mais l'âge n'avait ni refroidi son cœur ni affaibli ses convictions : ses yeux devenaient humides et sa voix profondément émue chaque fois qu'il prononçait le nom de son père ; chacun de ses votes témoignait, en outre, d'une inébranlable fidélité aux principes des premières années

En même temps que M. de la Fayette et son fils, M. Scheffer et ses trois compagnons de voyage se dirigeaient en toute hâte vers Béfort, par la route de Paris; que MM. Jacques Kœchlin et Voyer-d'Argenson quittaient, à leur tour, Mulhouse et Masseveaux afin de s'y trouver à l'heure fixée pour le mouvement; que MM. Joubert et Carrel y accouraient, de leur côté, par la route de Neuf-Brisach, un colonel en réforme de l'ex-garde impériale, venu de Paris pour prendre part à l'insurrection, et que son ardeur bruyante, ainsi que son grade, désignaient, à défaut d'un autre chef, à la direction militaire du mouvement, le colonel Pailhés, s'apprêtait, le 1er janvier, de concert avec les *Carbonari* parisiens et ceux de la ville, aux événements qui devaient éclater dans la soirée[1]. Le sous-lieutenant Manoury, prenant le tour de garde d'un de ses camarades, s'installait au poste de la principale porte de la place, et les sous-officiers initiés au complot annonçaient mystérieusement à ceux de leurs camarades qui n'avaient pas encore été mis dans la confidence qu'un mouvement allait éclater dans toutes les places fortes du royaume; que leurs garnisons se lèveraient pour chasser une troisième fois les Bourbons, et que les officiers partisans de cette famille seraient partout remplacés par les sous-officiers ayant montré le plus de zèle pour la cause qui allait triompher. Enfin, la nuit arrive. A huit heures, après l'appel du soir, l'adjudant Tellier réunit tous les sergents-majors du bataillon et leur commande de se rendre dans les chambres, d'y ordonner aux soldats de chaque com-

de sa vie. Caractère calme et doux, cœur honnête et droit, conscience ferme, M. Georges de la Fayette était une de ces organisations d'élite qui, ayant au plus haut degré la religion du bien et du bon, ainsi que l'énergie du devoir, ne cherchent que dans la satisfaction de ce devoir rempli la récompense de leurs actes; natures modestes et pudiques dont l'existence est un long dévouement et un continuel sacrifice, qui fuient l'éclat et le bruit, s'étonnent et rougissent à la moindre louange, et passent silencieusement dans la vie, probes et pures, en laissant une profonde impression de respect aux hommes qui ont pu les observer.

[1] Le colonel Pailhés est le même officier dont le nom figure dans la *conspiration du 19 août.*

pagnie de mettre les pierres aux fusils, de faire les sacs, et de se tenir prêts à descendre. Tous ces sous-officiers s'empressent d'obéir; ils transmettent à leurs compagnies l'ordre de l'adjudant, en font commencer devant eux l'exécution, et se rendent ensuite à un repas auquel Tellier les avait conviés dans le but de leur faire attendre plus patiemment l'heure de minuit, moment fixé pour présenter au bataillon son nouveau drapeau et son nouveau chef. Telle était la sécurité des conjurés, qu'au premier étage d'un hôtel voisin, dans une pièce où l'on voyait des aigles, des étendards et des cocardes tricolores, le colonel Pailhés présidait, de son côté, à un long souper qui réunissait plusieurs officiers du bataillon et un certain nombre d'officiers à demi-solde ou en réforme, accourus des environs pour prendre part au mouvement. On y était bruyant; chaque convive se félicitait à l'avance du succès. Comment en douter? Aucun officier n'habitait la caserne; or, en se réunissant à minuit, le bataillon, qui formait la garnison de la place, se trouverait sous la seule autorité de ses sous-officiers et des officiers entrés dans le complot; le reste des chefs n'apprendrait les faits que le lendemain, plusieurs heures après leur accomplissement, et lorsque le mouvement, complétement organisé et discipliné, aurait en outre pour appui les nombreux complices armés de l'intérieur et du dehors, la population entière de la ville et des faubourgs, et trois membres de la Chambre des députés constitués en gouvernement provisoire.

Pendant que les principaux conjurés abrégeaient ainsi le temps, un sergent, arrivé le matin même d'un congé de semestre expiré la veille, 31 décembre, et que ses camarades n'avaient pas eu le temps d'avertir, se rendait chez son capitaine. Ce sous-officier venait de faire exécuter l'ordre de Tellier; désireux de montrer du zèle, il voulait annoncer le premier à son chef que la compagnie se trouvait déjà prête, que tous les sacs étaient faits et les pierres mises aux fusils. Le capitaine était au moment d'aller se reposer et terminait une

partie de cartes avec un de ses collègues; étonné de ces détails étranges que rien ne peut expliquer, il veut congédier le sergent; mais son collègue intervient et presse de questions le sous-officier, dont les réponses ne laissent bientôt plus place au doute. « Les pierres aux fusils! s'écrient les deux officiers; les sacs préparés! Dans quel but? Quelle autorité pouvait avoir donné un tel ordre à l'adjudant? Le lieutenant-colonel, sans doute. » Ils sortent pour se rendre chez cet officier supérieur, le rencontrent en chemin, et lui demandent l'explication des préparatifs ordonnés au bataillon. Le lieutenant-colonel, surpris autant qu'eux-mêmes, leur dit que cet ordre inconcevable vient probablement de M. Toustain, lieutenant de roi, commandant la place. Tous les trois vont immédiatement trouver ce dernier, qui déclare, à son tour, ne rien comprendre aux faits rapportés par le sergent. Mais, presque aussitôt, la pensée d'un complot se présente à son esprit; il invite le lieutenant-colonel et les capitaines à se rendre sur-le-champ à la caserne pour faire cesser les préparatifs et détromper la troupe, tandis que lui-même visitera tous les postes. On se sépare; le commandant de place parcourt Béfort; arrivé près de la porte gardée par Manoury, il aperçoit sous la voûte quatre jeunes gens qui s'y tenaient arrêtés; M. Toustain s'avance sur eux, leur demande ce qu'ils font et comment ils se nomment. Ces jeunes gens répondent qu'ils habitent les environs, et qu'ils s'appellent Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. La notoriété attachée à ces noms éveille la défiance du commandant, qui consigne les quatre jeunes gens à la garde de Manoury, et prend ensuite cinq soldats du poste, avec lesquels il s'avance hors de la porte, dans le but d'éclairer les approches du faubourg.

En quittant son capitaine, le sous-officier, cause de tout ce mouvement, avait rencontré l'adjudant Tellier et s'était empressé de lui raconter sa démarche. Tellier court aussitôt à l'hôtel où se trouvait le colonel Pailhés. A ces mots : « Tout est découvert! le lieutenant-colonel doit se trouver mainte-

nant au quartier! » l'inquiétude et le désordre se mettent parmi les convives ; Peugnet et Roussillon offrent d'aller s'assurer de la réalité des faits; ils sortent, reparaissent bientôt, et confirment la nouvelle donnée par Tellier : le lieutenant-colonel et plusieurs capitaines venaient, disent-ils, d'entrer dans la caserne. Chacun alors quitte l'hôtel et gagne en toute hâte la porte de France, que Manoury fait ouvrir; le colonel Pailhés et la presque totalité des conjurés la franchissaient à peine lorsque M. Toustain s'y présenta, et put arrêter Brue et ses trois camarades, qui, arrivés les derniers, n'avaient pas encore eu le temps de s'échapper. Le commandant, sorti, comme on l'a vu, à la tête d'une patrouille, dépasse bientôt les premiers ouvrages et aperçoit vingt-cinq à trente individus qui, partagés en petits groupes, se dirigeaient vers le faubourg. Plusieurs causaient avec la plus grande animation; ils s'arrêtent en apercevant le commandant de place; l'un d'eux, le plus rapproché de M. Toustain, avait un shako et un uniforme qui le désignaient pour un officier de la garnison; le commandant l'interpelle et le somme de venir à lui; cet officier, le sous-lieutenant Peugnet, au lieu d'obéir, recule de quelques pas; le commandant met l'épée à la main, s'avance sur le sous-lieutenant, et étend le bras pour le saisir; Peugnet fait un mouvement de côté, ajuste M. Toustain, et lui lâche en pleine poitrine un coup de pistolet qui renverse ce dernier; mais la balle, au lieu de pénétrer, avait frappé et rebondi sur la croix de Saint-Louis du commandant, qui bientôt se relève, rentre précipitamment dans la place, et s'arrête au corps de garde de la porte pour y prendre les quatre jeunes gens consignés au chef du poste, afin de les conduire au fort et de les interroger. M. Toustain était réservé à une nouvelle surprise : Manoury et ses prisonniers avaient disparu; sortis de la place immédiatement après lui, ils s'étaient jetés dans les fortifications extérieures et avaient gagné la campagne. Pendant ce temps, le bataillon, qui déjà se trouvait presque tout entier en armes dans la cour de la caserne, se replaçait sous le comman-

dement de ses chefs supérieurs, et, privé de ses officiers les plus résolus, ainsi que de la majeure partie de ses sous-officiers, il se rangeait silencieusement en bataille sur la principale place de la ville : sa compagnie de grenadiers, détachée à la porte de France, eut mission d'arrêter tout individu qui essayerait de sortir ou d'entrer.

Tandis que l'autorité militaire, craignant une tentative du dehors, veillait derrière les portes fermées de la ville, les conjurés, sortis de Béfort, redoutant une poursuite, s'enfuyaient de tous les côtés. Ce fut au milieu de ce désarroi nocturne que M. Joubert et le lieutenant Carrel arrivèrent au principal hôtel du faubourg; ils n'y trouvent que MM. Guinard et Henry Scheffer, qui leur annoncent l'avortement du complot ainsi que la dispersion des conjurés : MM. de Corcelles fils et Bazard, ajoutent-ils, étaient partis à la rencontre de M. de la Fayette et de son fils afin de leur faire rebrousser chemin, et, si eux-mêmes sont encore dans l'hôtel, c'est qu'ils ne savent où aller. « Nous ne pouvions pas, d'ailleurs, abandonner l'uniforme du colonel Pailhés, » ajoute M. Guinard en riant et en montrant ce vêtement étendu sur une chaise, où le colonel, dans la précipitation de son départ, l'avait oublié. M. Joubert s'empare de l'uniforme, le fait disparaître, remonte en voiture avec MM. Guinard, Henry Scheffer et le lieutenant Carrel, et reprend la route de Mulhouse. A peu d'instants de là, M. Jacques Kœchlin arrive à son tour, apprend la nouvelle, court au-devant de M. d'Argenson, qu'il trouve en chemin, et l'un et l'autre ne tardent pas à gagner Masseveaux[1]. Le lendemain,

[1] M. Jacques Kœchlin, membre désigné du gouvernement provisoire, dut quitter, pour se rendre à son poste, un dîner *de jour de l'an* donné par son père, et auquel assistaient cent huit de ses parents les plus proches. MM. Joubert et Carrel venaient de traverser Mulhouse lorsque M. Jacques Kœchlin, se dérobant aux joies de cette fête de famille, partit à son tour pour Béfort. C'était un des hommes les plus modestes, les plus purs et les plus fermes de l'opposition libérale; non content de risquer sa vie pour ses opinions, il fit pour elles des sacrifices considérables, et qui s'élevèrent, assure-t-on, à plus de 200,000 francs.

la gendarmerie, aidée par les agents de la force publique de chaque localité, arrêtait, dans un rayon de quelques lieues autour de Béfort, un assez grand nombre de jeunes gens qui n'avaient pas eu le temps de s'éloigner. MM. de la Fayette, plus heureux, rencontrés par MM. de Corcelles fils et Bazard à peu de distance de Lure, et informés par eux de l'avortement du complot, avaient pu changer immédiatement de route, descendre la vallée de la Saône et gagner la ville de Gray, séjour d'un de leurs amis, M. Martin, ancien député de l'extrême gauche, chez lequel ils pouvaient demeurer quelques jours en donnant cette visite pour but à leur voyage, et sans fournir ainsi matière aux accusations de l'autorité. Leur voiture[1] ne précédait que de quelques heures, ainsi que nous l'avons dit, la calèche qui amenait celui des deux frères Scheffer dont le voyage à Lagrange avait décidé le départ du général et de son fils. Revenu à Lure et averti, à son tour, des événements par le maître de poste de cette ville, M. Scheffer laisse ses trois compagnons reprendre en toute hâte le chemin de Paris, continue résolûment sa route pour s'enquérir du sort de son

[1] On a dit que MM. de la Fayette, en apprenant l'avortement du complot, avaient abandonné leur voiture pour accepter un autre moyen de transport moins facile à signaler : ils l'auraient fait incendier, ont dit les uns ; elle aurait été saisie par la justice et remisée dans une grange dont on aurait scellé les portes, ont raconté d'autres personnes. D'après celles-ci, la justice, en se présentant, quelques jours plus tard, pour procéder à l'examen de cette importante pièce de conviction, aurait trouvé les scellés intacts, mais l'intérieur de la grange complétement vide. La voiture, brisée ou démontée par des personnes introduites à l'aide d'une ouverture pratiquée dans le toit, aurait été enlevée pièce par pièce. Ces bruits n'ont pas le moindre fondement; ils ont probablement leur source dans la disparition de la voiture laissée par M. Joubert dans un des hôtels de Mulhouse, lors de son retour de Béfort, dans la nuit du 2 janvier. Cette voiture, saisie par les gendarmes chargés de suivre la trace de ce prévenu, et placée dans une remise dont on scella, en effet, les portes, était la voiture prêtée par M. Georges de la Fayette à MM. Brice et Bazard, pour leur voyage en Alsace, et que ceux-ci, à leur tour, avaient confiée à M. Joubert pour se rendre à Neuf-Brisach; on pouvait en rechercher l'origine, et arriver, par là, à MM. de la Fayette : MM. Kœchlin la firent enlever nuitamment de la remise et transporter de l'autre côté du Rhin, où elle fut incendiée.

frère, qui, disait-on, avait été arrêté, entre dans Béfort, et ne songe à son propre salut qu'après avoir acquis la certitude que ce frère était sauvé[1]. Enfin Manuel put connaître l'avortement de la conspiration et s'arrêter lorsqu'il n'avait encore fait que le tiers du chemin.

L'instruction du procès provoqué par cette conjuration fut difficile et lente : non-seulement les prévenus le plus gravement compromis se trouvaient tous en fuite, mais les jeunes gens arrêtés à Béfort ou aux environs, inconnus aux deux ou trois militaires qui consentaient à aider la justice, refusaient de répondre ou niaient avec énergie leur complicité dans un complot quel qu'il fût. Les témoins manquaient littéralement à l'accusation; celle-ci n'eut une arme dans les mains qu'après l'arrestation de l'adjudant Tellier, capturé dans une auberge de la Suisse, à côté du cadavre de son compagnon de fuite, le sergent-major Watebled, qui, pour échapper aux gendarmes, venait de se donner la mort d'un coup de pistolet. De tous les prévenus, Tellier se trouvait le plus fortement chargé : son active participation aux faits de la nuit du 1er au 2 janvier n'était pas contestable; l'ordre de prendre les armes avait été publiquement donné par lui. Une fois en prison, la nécessité de son salut lui arracha d'incomplets aveux, qui, ajoutés aux renseignements fournis par le commandant de place et par le sergent, auteur involontaire de l'avortement du complot, permirent enfin de donner un corps à l'accusation. Ce fut le 22 juillet, après une instruction de sept mois, que Tellier et vingt deux des complices que lui donnait l'acte d'accusation comparurent devant la cour d'assises de Colmar. Le nombre total des accusés s'élevait à quarante-quatre; vingt et un étaient contumaces; voici les noms des vingt-trois accusés présents :

[1] Il existait trois frères de ce nom devenu célèbre. Le troisième, M. Arnold, chargé, comme nous l'avons dit ailleurs, de la direction des *Ventes* du Midi, était en ce moment occupé, à l'autre extrémité de la France, d'un travail de conjuration dont nous aurons à parler et qui eut une terminaison sanglante.

MM. Pailhés, colonel de l'ex-garde impériale; Dublar et Guinan, officiers en réforme; Roussillon, officier en demi-solde; Brunel, docteur en médecine; Paulin, de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salveton et Dubochet, étudiants en droit; Buchez et Vernière, étudiants en médecine; de Grometty, lieutenant; Tellier, adjudant sous-officier; Battisti, vaguemestre; Saint-Venant, Gosselin, Frache, Pacquetet, sergents-majors; Chotteau, sergent au 29e de ligne; Netzer, ex-maréchal des logis de hussards[1].

Dans ses demi-aveux, contestés avec énergie, malgré leur réserve, par tous les conjurés présents au débat, Tellier n'avait prononcé que le nom du colonel Pailhés, de MM. Dublar et Roussillon; aucune charge directe, précise, n'existait contre les autres accusés. Nul d'entre eux, sans en excepter même les trois officiers que nous venons de nommer, ne se trouvait désigné par les témoignages du lieutenant-colonel du 29e et des deux capitaines qui avaient averti cet officier supérieur. La déposition du commandant de place lui-même n'atteignait que les six officiers contumaces Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. Quant aux autres témoins, leurs réponses aux questions du président n'étaient pas de nature à dissiper l'ombre épaisse qui enveloppait la conjuration : la plupart avaient logé ou reçu les accusés; ceux-ci s'étaient montrés publiquement; le colonel Pailhès lui-même, le soir du 1er janvier, avait traversé une partie de la ville, revêtu de son uniforme, et franchi la porte de France à la vue des soldats chargés de la garder; aucune voix ne s'éleva pour révéler ces détails; bourgeois ou militaires, maîtres ou serviteurs, hommes faits ou jeunes filles, tous, jusqu'aux simples soldats de garde et aux portiers-consignes, dominés par un vif sentiment d'irritation dont nous allons dire la cause, déclaraient réso-

[1] Les accusés contumaces étaient : MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, Beaume fils, Joubert, Bazard, Vallier, Sigot, Petit, Lacroix, Didier, Corrulet, Crochet, Lescuyer, Pigeau, Pétitot et Trédondrie. Voir, pour ces derniers noms, la note suivante.

lûment ignorer toute chose et ne connaître personne. Le 13 août, Tellier, le colonel Pailhés, MM. Dublar et Guinan, déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'État, Tellier, à l'unanimité des voix, et les trois autres, à la simple majorité de sept voix contre cinq, furent condamnés tous les quatre à cinq ans d'emprisonnement et de surveillance de haute police, et aux frais. Les dix-neuf autres accusés furent acquittés [1].

Un événement antérieur seulement de quelques jours à l'ouverture des débats de ce procès, et qui tenait alors l'Alsace entière sous une profonde impression d'indignation et de douleur, explique et justifie l'attitude du plus grand nombre des témoins ainsi que la modération de cette sentence.

Les accusés de la conspiration de Béfort avaient été conduits dans la prison de Colmar au fur et à mesure de leur arrestation. Trois d'entre eux, MM. Pailhés, Dublar et Buchez, y recevaient fréquemment la visite du lieutenant-colonel de dragons Caron, traduit, l'année précédente, devant la cour des pairs pour quelques propos sans importance et qui reposaient sur un seul témoignage [2]. Compagnon de captivité de MM. Dublar et Pailhés à l'occasion de cette poursuite et acquitté comme eux, mais condamné immédiatement par M. de Latour-Maubourg à la réforme sans traitement, le colonel Caron s'était retiré à Colmar. Marié et père de famille, il ne se bornait pas

[1] Le 30 septembre suivant, la cour de Colmar, jugeant sans assistance de uré s, condamna MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, à la peine de mort, et Beaume fils à cinq ans d'emprisonnement. Quant aux autres contumaces, au nombre de treize, la cour ne prononça pas sur eux; elle *sursit* à leur jugement et laissa l'instruction *ouverte*. Cette instruction fut éteinte par la prescription; une des causes qui en rendit la continuation impossible fut, sans doute, cette circonstance singulière, qu'à l'exception des noms de MM. Joubert et Bazard, tous les autres ne désignaient aucun des individus réellement poursuivis; c'étaient de faux noms pris dans des passe-ports ou donnés dans des hôtels par autant de conjurés arrivés de Paris et qui parvinrent à y rentrer en laissant à la justice, pour unique trace de leur complicité, des désignations de personnes qui n'existaient pas ou n'avaient pas quitté leur domicile de Paris ou des environs.

[2] Voyez tome V, page 314.

à procurer à ses amis détenus et à leurs compagnons tous les légers adoucissements que les ressources de la vie de ménage peuvent apporter aux privations de la prison; caractère énergique, cœur chaud et dévoué, il songeait à leur délivrance. Une ancienne porte condamnée, à laquelle on pouvait facilement arriver par des terrains vagues, peu fréquentés, existait dans le mur enceignant le derrière de la prison; le colonel avait connaissance de cette porte, qu'il suffirait d'enfoncer pour pénétrer dans un des préaux. Mais l'entreprise exigeait le concours de quelques hommes dévoués. Caron s'ouvrit à un de ses amis, ancien officier de corps francs, le lieutenant Roger, alors maître de manége à Colmar, et à un sergent de la garnison, nommé Delzaive, qui, en simulant la plus vive irritation contre les Bourbons, en se plaignant avec amertume de l'oubli de ses services et de sa gêne, était parvenu à intéresser à sa position Roger, ainsi que les accusés de Béfort, et à en obtenir, à force d'importunités, une recommandation pour Caron[1]. Delzaive s'empresse de communiquer la confidence du colonel à ses chefs; il en reçoit l'ordre d'accueillir la proposition et d'offrir le concours de trois autres sous-officiers, le sergent d'infanterie Magnien, les maréchaux des logis Thiers, des chasseurs à cheval de l'Allier, en garnison à Colmar, et Gérard, des chasseurs à cheval de la Charente, en garnison à Neuf-Brisach. Ce concours est accepté par Caron, et un rendez-vous pris : les trois sous-officiers présentés par Delzaive ne se bornent pas à se mettre à l'absolue disposition du colonel; ils lui annoncent que leurs camarades, adversaires aussi décidés qu'eux-mêmes du gouvernement royal, sont prêts à prendre la part la plus énergique à toute tentative qui amènera la délivrance des accusés ou le triomphe de leur cause. Ces assurances grandissent les projets de Caron. La force qui s'offrait à lui, surabondante pour briser les portes d'une prison, était assez

[1] La gêne dont se plaignait Delzaive avait ému les accusés de la conjuration de Béfort; ils ouvrirent entre eux une souscription dont ils lui remirent le produit.

considérable, en revanche, pour rallier les nombreux éléments d'insurrection encore existants dans les principales villes de cette frontière, et que les événements de la nuit du 1er au 2 janvier avaient disjoints sans les détruire; il voit la possibilité d'organiser un nouveau soulèvement politique, et se décide à le tenter.

Le colonel fit connaître son projet à ses amis prisonniers; ceux-ci se bornèrent à lui recommander la plus grande réserve. Vers le milieu de juin, il venait de leur annoncer que l'organisation du mouvement touchait à sa fin, quand un des gendarmes de service dans l'intérieur de la prison, et qui sortait des lanciers de la garde impériale, appelle à l'écart MM. Pailhés et Buchez, et les prie d'avertir le colonel qu'il ait *à se méfier*, que la gendarmerie venait de recevoir l'ordre d'exercer sur lui la surveillance la plus sévère. Cet avis fit sourire le colonel. « Nos précautions sont prises avec trop de soin, dit-il; je ne crains pas les indiscrétions. » A peu de jours de là, un brigadier de gendarmerie, ancien grenadier à cheval de la garde, vint faire aux deux prisonniers la même recommandation. « Dites au colonel Caron, ajouta-t-il, que quelques-uns de mes camarades et moi avons entendu prononcer plusieurs fois son nom chez les autorités. Vous-mêmes, tenez-vous sur vos gardes; je ne sais ce qui se prépare, mais des ouvriers sont employés à *murer* une porte condamnée qui donne sur les derrières de la prison. » Ce nouvel avertissement parut au colonel plus sérieux que le précédent; la suppression de l'ancienne porte condamnée jeta de l'inquiétude dans son esprit; il promit de suspendre l'exécution de son projet. Mais, quelques jours plus tard, il annonçait à ses amis que les sous-officiers de Colmar, comme ceux de Neuf-Brisach, étaient venus le trouver pour se plaindre avec amertume de son silence et de son inaction, et pour le supplier de leur accorder au moins une dernière entrevue dans la forêt de Brisach. « Je me rencontrerai demain avec eux, dit-il aux deux détenus, et je prendrai une résolution définitive. » Dans la visite suivante,

il leur raconta que l'entrevue avait effectivement eu lieu; que les sous-officiers, instruits par lui des soupçons que semblait avoir l'autorité, s'étaient vivement récriés contre leur vraisemblance; que, leur ayant proposé d'attendre, de suspendre le mouvement, ils avaient repoussé ce conseil avec une sorte d'indignation. « Maîtres de nos régiments comme nous le sommes, lui avaient-ils dit, toute hésitation, tout nouveau délai, seraient une trahison envers la patrie et une lâcheté; nous nous trouvons trop avancés, trop compromis d'ailleurs vis-à-vis de nos camarades, pour reculer; si vous ne vous sentez pas le courage de nous conduire jusqu'au bout de la voie où vous-même nous avez entraînés, eh bien, nous agirons avec vous comme on doit agir envers les lâches; nous serons sans ménagement, nous vous dénoncerons pour nous sauver. D'ailleurs, colonel, s'était écrié l'un deux, ce n'est pas seulement à nous que vous vous devez, mais encore à ces patriotes de la conspiration de Béfort, qu'on réserve à l'échafaud! — Ils m'ont paru si sincères et si décidés, ajouta Caron, que j'ai immédiatement pris mon parti; le gant est jeté; après-demain les deux régiments se soulèvent. » Vainement MM. Pailhés et Buchez, à qui leurs gardiens avaient encore annoncé que toutes les autorités se donnaient un grand mouvement, et qu'on *préparait* positivement *quelque chose*, essayèrent d'ébranler la résolution du colonel; il leur prit les mains avec effusion. « Oui, leur dit-il, il est possible qu'on me trompe, mais il se peut aussi que les sous-officiers soient de bonne foi. Dans l'incertitude, je ne peux ni ne dois balancer : si je réussis, je délivre la France des Bourbons et de leur odieux gouvernement; je rends un immense service à mon pays, et vous devenez libres. Si, au contraire, je succombe victime d'une trahison, eh bien, ce ne sera qu'un homme de moins, et nul de vous ne se trouvera compromis. Adieu. »

Le surlendemain, 2 juillet, à cinq heures du soir, au moment où les accusés de la conspiration de Béfort étaient réunis dans la chambre de l'un d'eux, ils entendent sonner la trom-

pette; bientôt la porte de la chambre s'ouvre et livre passage au commandant de la place, qui se précipite au milieu de la pièce, un pistolet au poing, en s'écriant : *Le premier qui bouge est exterminé !* Cet officier était accompagné d'un fort détachement de soldats armés qui gardent à vue les détenus, pendant que des agents de police envahissent et fouillent leurs chambres : cette opération faite, la troupe, ainsi que le commandant, se retire, et la prison rentre dans son silence accoutumé. Mais le trouble et le bruit continuent dans la ville; on en ferme les portes; la générale bat dans toutes les rues ; de fortes patrouilles d'infanterie, de gendarmes et de chasseurs à cheval, en tenue de guerre et ayant les armes chargées, sillonnent au pas de charge ou au galop tous les quartiers, en ordonnant aux citoyens de rentrer sur-le-champ dans leurs demeures; d'autres détachements parcourent avec la même rapidité les remparts, promenades de la ville, et en chassent les enfants et les femmes; le général commandant et le préfet, revêtus de leurs uniformes, visitent les places publiques et les portes d'enceinte, font doubler partout la garde, interdisent toute communication avec les faubourgs, placent des postes en dehors de la ville, aux débouchés des différentes routes et de tous les chemins de traverse, tandis que le maire, l'épée à la main, suivi de son premier adjoint et des sergents de ville, dirige le commissaire de police vers la maison de plusieurs citoyens notables qui voient aussitôt leur demeure gardée par des sentinelles placées à l'intérieur et à l'extérieur.

Pourquoi ce bruit, ce mouvement, ces mesures menaçantes? Le seul fait que l'on pouvait signaler était le départ d'un escadron des chasseurs à cheval de l'Allier, dont les soldats, au nombre de quatre-vingt-dix cavaliers, en petite tenue et sans autres armes apparentes que leurs sabres, avaient quitté la ville deux heures auparavant. Ils avaient *déserté*, disait-on. Cette troupe, conduite par le maréchal des logis Thiers, était l'escadron qui devait donner le signal du soulèvement concerté avec Caron et Roger; elle avait franchi les portes de la place à

trois heures de l'après-midi, et rencontré le colonel à un quart de lieue de la ville. Caron était en habit bourgeois; un peloton de sous-officiers l'entoure aussitôt et prend avec lui la tête de l'escadron, qui continue à marcher dans la direction de Béfort. Arrivé à peu de distance de Hastatt, à deux lieues de Colmar, le colonel quitte les rangs, entre dans un chemin creux, et reparaît bientôt coiffé d'un casque de dragon et revêtu de l'uniforme de cette arme, ainsi que des insignes de son grade. A peine s'est-il montré, que le maréchal des logis Thiers fait entendre le mot *Halte!* présente le colonel à la troupe, et, s'adressant à Caron, lui dit : « Colonel, je vous cède la conduite de l'escadron; mes chasseurs et moi nous jurons de vous être fidèles et d'obéir à tous vos ordres. » Caron déclare accepter le commandement, et adresse aux chasseurs quelques paroles énergiques que termine le cri de *Vive Napoléon II!* Ce cri, répété par les sous-officiers et par les soldats, est poussé de nouveau avec force pendant que l'escadron traverse Hastatt. Ce bourg franchi, les chasseurs quittent la route de Béfort, et, se jetant sur la gauche, se dirigent vers la route de Colmar à Mulhouse, qu'ils atteignent un peu en avant du village de Mayenheim. A ce moment, un escadron des chasseurs à cheval de la Charente débouche également sur la route; ces nouveaux soldats, en tête desquels marche Roger, vêtu en bourgeois, coiffé d'une casquette et ayant une cravache à la main, étaient aussi en petite tenue, sans autre arme apparente que leurs sabres. Les deux troupes s'abordent, se joignent aux cris de *Vive Napoléon II! A bas les Bourbons!* et s'arrêtent à l'entrée du village, où pénètrent seuls Roger, Caron, ainsi que le groupe de sous-officiers qui entourait constamment ce dernier. Le colonel ordonne des distributions de vin, de bière, de vivres et de fourrage, qu'il solde de ses deniers; et, pendant que les soldats se reposent, les sous-officiers et lui-même, réunis dans la principale auberge, mandent les gardes champêtres ainsi qu'un ancien capitaine de hussards, beau-frère de l'aubergiste, annoncent l'intention de faire arborer le drapeau tricolore sur le

clocher, et s'informent s'ils peuvent compter sur le concours de la population. L'attitude embarrassée de quelques sous-officiers, les sourires qu'il surprend sur les lèvres de plusieurs autres, étonnent le capitaine et le mettent en défiance; il répond que la soirée est trop avancée pour que les habitants puissent quitter leurs demeures et se prononcer, mais que, le lendemain, la commune tout entière n'hésitera probablement pas à suivre le mouvement. On était à mi-chemin de Colmar à Mulhouse; les deux escadrons se remettent en marche, traversent Mayenheim aux cris de *Vive Napoléon II!* et arrivent bientôt devant Ensisheim, gros bourg fermé où se trouve une maison centrale de détention que gardaient deux compagnies d'infanterie et un fort détachement de gendarmes. Caron veut aborder cette troupe et l'enlever; un des sous-officiers, qui se tenait constamment le plus près de lui, fait observer qu'il vaudrait peut-être mieux envoyer d'abord une simple reconnaissance, qu'il s'offre à conduire; le colonel y consent; le sous-officier part à la tête de quelques chasseurs, trouve la petite garnison rangée, en armes, devant la porte du bourg, s'avance droit au commandant, le capitaine Lafont, qui, reconnaissant le nouveau venu, échange avec lui quelques mots et le laisse retourner sur ses pas. Le sous-officier revient auprès de Caron, lui dit qu'ayant oublié le *mot d'ordre*, il avait inspiré de justes soupçons, surtout à ce moment avancé de la soirée, et que le commandant s'était refusé à le laisser approcher, menaçant même de faire feu s'il insistait. Le colonel ne paraît pas convaincu; il veut renouveler lui-même la tentative; mais aussitôt les sous-officiers qui l'entourent se remettent en marche aux cris de *Vive Napoléon II!* entraînant après eux les deux escadrons et Caron lui-même. La colonne tourne Ensisheim, et arrive, vers les onze heures du soir, à deux lieues de Mulhouse, au village de Battenheim, où un nouveau repos est ordonné; elle venait de faire huit lieues.

Caron et les sous-officiers se rendent chez un aubergiste, maire de la commune. « Nous ne sommes plus les soldats du

roi, s'écrient les sous-officiers, mais les soldats de Napoléon II; que dites-vous de cela, monsieur le maire ? » L'aubergiste évite de répondre, et suit ses nouveaux hôtes dans une pièce du premier étage, pendant que Roger, demeuré dans les cours, préside aux soins à donner aux chevaux. Cette faible troupe de 200 hommes armés de sabres et de pistolets poursuivrait-elle sa route, se hasarderait-elle à entrer dans Mulhouse, ville de 12,000 âmes, ayant, dans sa banlieue, une population de 25,000 ouvriers, dont le nombre, en faisant appel à la population des manufactures et des fabriques placées dans les localités voisines, pouvait s'élever, en quelques heures, à 60,000? Caron avait annoncé qu'un certain nombre d'habitants de Mulhouse viendraient au-devant de la colonne à Battenheim ; personne ne se présentait; devait-on attendre jusqu'au lendemain ? Les quelques sous-officiers qui agitaient ces questions dans une pièce voisine de la salle où se trouvait le colonel et qu'ils avaient un instant quittée, décidèrent que la situation ne pouvait se prolonger et qu'il fallait en finir; ils rentrent et s'asseyent à la table commune; on leur verse à boire; les verres se touchent; l'un d'eux fait un signe : tout à coup deux soldats, placés de chaque côté de Caron, se lèvent, se jettent sur lui et le renversent; leurs camarades tirent leurs sabres, arment leurs pistolets, et, entourant le malheureux colonel, alors fortement tenu à terre, ils s'écrient : *Qu'on tue ce scélérat ! qu'on lui brûle la cervelle!* Un des sous-officiers ouvre en même temps une fenêtre donnant sur les cours, appelle Roger, et lui dit qu'il est demandé par Caron. Roger se hâte, et monte; mais à peine a-t-il franchi le seuil de la porte, qu'il est saisi et renversé près du colonel. Le maire assistait à cette scène; il veut se retirer ; on l'injurie, on l'accuse d'avoir fait avertir les conjurés attendus de Mulhouse. Pendant ce temps, on lie les pieds et les mains de Roger, de Caron, et du domestique de ce dernier : *Coquin !* disent au colonel les chasseurs occupés à le garrotter. *tu nous as trompés ! où sont tes conspirateurs? on les a prévenus; tu mériterais d'être*

assommé! Le sous-officier qui, durant toute la route, semblait surveiller Caron avec le plus de soin, s'approche bientôt du maire, déclare être le capitaine Nicol, commande de loger ses soldats chez les habitants, et signe un bon de deux cents rations payables à Colmar. Le lendemain, 3 juillet, à six heures du matin, les deux escadrons quittaient Battenheim, et à onze heures les chasseurs de l'Allier rentraient à Colmar aux cris de *Vive le roi!* Derrière eux s'avançait, au milieu d'un fort détachement de gendarmerie, un char à bancs, sur lequel on voyait Caron et Roger assis l'un auprès de l'autre. Le colonel, la tête couverte d'un mouchoir, avait son casque auprès de lui; ses traits étaient calmes, sa contenance ferme; il portait encore son uniforme, mais sans épaulettes et sans décorations; son domestique était couché au fond de la voiture.

Le même jour, on arrêtait madame Caron, et la justice se transportait dans les villages parcourus par les deux escadrons, pour informer contre les habitants qui auraient répondu aux cris séditieux des soldats par des cris semblables ou par des actes de sympathie [1]. Caron, rayé sans traitement des contrôles de la guerre, et Roger, libéré depuis longtemps du service, n'appartenaient plus à l'armée; ils n'en furent pas moins renvoyés devant le conseil de guerre de Strasbourg, comme accusés d'*embauchage*. Ce renvoi, qui était une violation de toutes les lois, devint, dans la séance du 22 juillet, l'occasion d'un incident. La Chambre discutait le budget de la justice; Benjamin Constant se plaignit de la violence déployée par la magistrature dans la poursuite et dans la répression de délits sans gravité, tandis qu'elle restait « indifférente à l'acte illégal et coupable qui enlevait deux citoyens non militaires à leurs juges naturels, contre la lettre expresse de la Charte et

[1] A la suite de cette information, dont les éléments étaient fournis par les rapports des chasseurs et de leurs chefs, on arrêta le capitaine de hussards en retraite, beau-frère de l'aubergiste de Mayenheim. Interrogé sur les propos échangés entre lui et les sous-officiers, il répondit : « Je voyais qu'on jouait la comédie, je crus devoir la jouer aussi. » Cette réponse le fit relâcher

le texte précis des lois. » M. de Peyronnet répondit qu'aux termes de la loi du 4 nivôse an IV « il y avait *embauchage* toutes les fois que, par argent, par des boissons enivrantes, ou par tout autre moyen, on avait cherché à détourner les défenseurs de l'État de leurs drapeaux pour les faire passer à l'ennemi, à l'étranger ou aux rebelles. — C'est ce dernier fait, messieurs, ajoute le ministre, qu'on impute aux deux individus désignés : ils ont tenté de séduire des troupes du roi pour les faire marcher sous les drapeaux des rebelles.

Nombreuses voix de la gauche. — Où sont les rebelles? où est leur armée?

Le général Foy, s'élançant à la tribune. — Lorsque j'ai lu dans les journaux que Caron et Roger allaient être traduits comme embaucheurs devant un conseil de guerre (*Voix nombreuses de la droite.* — Au budget! au budget!), j'ai cru que le journaliste se trompait, et qu'on allait juger, au contraire, ceux qui, aux cris de *Vive l'Empereur!* avaient embauché Caron et Roger.

Voix de la droite. — Ah! c'est un peu fort! Au budget!

Le général Foy. — Je ne devais pas supposer qu'on pût traiter en criminels ceux précisément qui ont été victimes de soldats qui, en vertu d'ordres supérieurs, ont feint d'être en révolte, et ont conduit ces deux hommes, comme par la main, à un crime complet; tout au plus pourrait-on accuser Caron et Roger de proposition de complot non agréée. Je n'abuse pas des mots en qualifiant un pareil fait de trahison et de guet-apens. (Agitation à droite.) On a vu des troupes, entraînées par leurs chefs, tenter la fidélité de tout un département, et parcourir dix communes aux cris de *Vive l'Empereur!* Ah! messieurs, si des hommes égarés avaient répondu, par les mêmes cris, à ces excitations, je vous le demande, est-il, sur la terre, un jury qui oserait les condamner? »

Le côté droit, depuis le commencement de ce discours, n'avait pas cessé d'interrompre et de s'agiter; ses cris ne permettent plus à l'orateur de se faire entendre.

M. Dupont (de l'Eure). — « C'est la montagne de 93!

Autres membres de la gauche. — Quelle fureur! quelle rage!

Le côté droit en masse. — Au budget! au budget! »

Le général Foy reste à la tribune; mais, chaque fois qu'il essaye de continuer, la droite couvre sa voix par ces cris : « A la question! Au budget! nous ne sommes pas des juges!

M. Dupont (de l'Eure). — Non, heureusement, vous ne l'êtes pas!

Le général Demarçay. — Vous êtes des enragés! »

Le président sourit, agite sa sonnette, et parvient enfin à obtenir un demi-silence.

Le général Foy. — « Caron et Roger ne sont pas militaires. La Charte ne permet pas de distraire les citoyens de leurs juges naturels; le juge naturel de ces deux accusés est la cour royale de Colmar. M. le garde des sceaux nous a rappelé que l'article 1er de la loi de nivôse an IV « punit de mort tout embauchage pour l'ennemi, pour l'étranger, pour les rebelles. » Cette loi a été faite pour une époque de guerre étrangère et de guerre civile. Or, je le demande, où sont aujourd'hui les armées étrangères en France? où sont les armées rebelles? Il n'y a plus de guerre, il n'y a donc plus d'embauchage ressortissant à des tribunaux militaires. Ce crime est un crime tellement spécial, qu'il n'est pas prévu par le Code pénal, et que le mot embauchage ne s'y trouve même pas mentionné. Savez-vous pourquoi on arrache Caron et Roger à leurs juges naturels? C'est que la population du pays a été témoin de l'infâme guet-apens dont ils ont été victimes; c'est que, quelque part qu'on prît un jury dans cette population, il les acquitterait à l'unanimité. »

La clôture, réclamée avec force et prononcée par le côté droit, mit fin à cet incident, qui avait lieu le jour même où s'ouvrait, devant la cour de Colmar, le procès des accusés de Béfort; et, sept semaines plus tard, le 18 septembre, Caron et Roger comparaissaient devant le conseil de guerre de

Strasbourg. Leurs avocats, voyant la salle déserte, en demandèrent l'entrée pour le public qui se pressait aux portes. Le président, le baron d'Escordal, colonel du 5e de ligne, répondit que cette entrée ne serait accordée qu'au nombre d'assistants fixé par la loi des conseils de guerre, c'est-à-dire à vingt et une personnes, nombre égal à trois fois celui des juges[1]. On lut ensuite les pièces de la procédure. Cette lecture, ainsi que l'audition des témoins, confirma tous les détails du piége tendu aux accusés : officiers supérieurs et simples officiers, les sous-officiers comme les soldats, chacun racontait sans honte la part qu'il avait prise à cet odieux guet-apens. Il y a plus : on apprit, par leurs déclarations, que, lors même que Caron, dans cette dernière rencontre de la forêt de Brisach si ardemment sollicitée, eût persisté dans son projet de renoncer au mouvement ou de le retarder, il n'eût pas échappé au sort qui l'attendait. Pendant cette entrevue, et d'après les ordres du général Rambourg, commandant le département, et du marquis de Chabannes la Palice, colonel des chasseurs de l'Allier, deux autres sous-officiers, les maréchaux des logis Zerlaut et Robin, se tenaient embusqués à quelques pas du lieu du rendez-vous, dans le but de s'élancer sur le colonel, s'il résistait aux instances qui lui seraient faites pour l'exécution immédiate du complot; de l'arrêter avec le secours de leurs camarades, et de le livrer ensuite à la justice comme coupable envers eux tous d'une tentative d'embauchage[2].

L'audition des témoins terminée, M. Lichtenberger présenta la défense de Caron, que le conseil, à l'unanimité, condamna à la peine de mort. Roger, acquitté de l'accusation d'embauchage à la majorité de 5 voix contre 2, et de celle de complicité d'embauchage par 4 voix contre 3, fut renvoyé

[1] Le conseil de guerre ayant décidé que le procureur du roi de Colmar, qui assistait aux débats avec un mandat spécial du ministre de la justice, et dix officiers de la garnison qui ne quittèrent pas les séances, faisaient partie du public, le nombre des spectateurs ne fut en réalité que de dix.

[2] *Procès de Joseph Caron et de Roger*. 1822; Strasbourg, chez Jean-Henri Heltz, imprimeur-libraire, rue de l'Outre.

devant les juges compétents pour y répondre à l'accusation de complot contre la sûreté de l'État. Caron se pourvut en cassation; au jour indiqué pour le jugement de son pourvoi, les conseillers de la Cour suprême se trouvèrent sur leurs siéges, et l'avocat du condamné à son banc; mais nulle décision ne pouvait intervenir : les journaux du matin annonçaient que, l'avant-veille, le colonel, malgré ce recours en cassation, avait été passé par les armes. Le 1er octobre, à trois heures de l'après-midi, après avoir écrit deux lettres courtes, touchantes, la première à sa femme, toujours détenue, pour lui inspirer le courage et lui recommander leur enfant, la seconde à M. Lichtenberger pour le remercier de sa défense, Caron avait été conduit derrière le bastion de Finckmatt; il était seul dans la voiture qui l'avait amené; il en descendit seul. Sa figure et sa démarche ne trahissaient aucune émotion; il portait un habit et un pantalon noirs et un gilet blanc; lui-même alla se placer en face des douze soldats chargés de l'exécution; il refusa de se laisser bander les yeux, ordonna le feu et tomba percé de six balles.

Le 12 juillet précédent, le général Pamphile Lacroix avait réuni sur le Champ de Mars de Colmar le 46e de ligne et les deux régiments de chasseurs à cheval de l'Allier et de la Charente. Après en avoir passé la revue, ce général les fit former en cercle, et, placé au centre, il prononça un discours où se trouvaient ces passages : « Le père de la patrie, souriant à la fidélité de ses enfants, se complaît à déverser sur eux ses bienfaits à pleines mains : le capitaine Nicol est promu au grade de chef d'escadron, les sieurs Thiers, Gérard, maréchaux des logis chefs, et Magnien, sergent au 46e de ligne, sont promus au grade de sous-lieutenant. Le roi a poussé sa bienveillance paternelle jusqu'à me charger d'apporter à chacun de ces sous-officiers, ainsi qu'au sergent Delzaive, une gratification de 1,500 francs. » Les nouveaux officiers furent immédiatement reconnus et l'argent payé. Tristes récompenses qui ne tendaient à rien de moins qu'à semer les pas-

sions les plus honteuses dans les rangs de l'armée, et que celle-ci, profondément blessée dans son sentiment moral, n'hésita pas à flétrir [1]. Quelques mois plus tard, le 23 février 1823, Roger, accusé de complot contre la sûreté de l'État, était traduit devant la cour d'assises de la Moselle avec MM. Forel, ancien officier de la garde impériale, et neveu du comte de Lobau, et Jousseaud, fils d'un négociant des Vosges. Le jury acquitta ces deux derniers; Roger, déclaré coupable, fut condamné à la peine de mort. Recommandé à la clémence royale, on lui fit grâce de la vie, mais au prix de vingt ans de *travaux forcés* et de l'exposition publique. Il subit cette dernière peine sur la principale place de Metz. Une foule immense entourait la plate-forme où se dressait le poteau auquel le bourreau vint l'attacher en lui mettant un collier de fer au cou; cette foule effaça sous les marques de sa sympathie et de sa pitié l'ignominie du châtiment; un habitant de la ville, M. Watrin, monta hardiment sur l'échafaud, s'approcha du condamné, et posa sur sa tête une couronne de chêne, aux applaudissements de plusieurs milliers de spectateurs, qui, tant que dura l'exposition, couvrirent la plate-forme de fleurs et de branches de laurier. A quelques semaines de là, Roger était transféré au bagne. Nous ignorons si la mort a fait disparaître tous les auteurs et les complices de ce sanglant épisode, « dont l'organisation appartenait au ministère, » a dit un écrivain royaliste contemporain [2]; si quelques-uns vivent encore, ces hommes, seuls avec le cri de leur conscience, ont

[1] Les 1,500 francs accordés à chacun des quatre sous-officiers par le gouvernement leur furent remis sur le terrain même de la revue; on raconte qu'enfermé dans des sacs mal attachés et qui se défirent au moment où les sous-officiers tendaient les mains pour le recevoir, cet argent se répandit à terre et que, pendant quelques instants, on put voir les trois nouveaux officiers et Delvaize, chercher et ramasser sur le sol leur honteux salaire.

[2] « Je crois pouvoir établir comme un fait certain que l'invention du piége dressé à Caron et à Roger appartient au ministère et que les autorités militaires reçurent la mission de l'exécuter. » (M. Charles de Lacretelle, *Histoire de France*, t. III, chap. XXIII.)

dû porter envie, depuis longues années, aux souffrances du malheureux Roger[1].

Une troisième poursuite, qui avait également son origine dans la conjuration de Béfort, eut des résultats moins regrettables. Nous avons indiqué les éléments de force que les conjurés espéraient trouver dans les garnisons de Metz et de Strasbourg; des propositions faites par quelques initiés au lieutenant Charvais, du 40e de ligne, et dénoncées par cet officier, passé depuis, à titre d'avancement, dans la garde royale, amenèrent l'arrestation de MM. Trolé, Walter et Peugnet, frère du conjuré de Béfort; ces trois officiers appartenaient à l'arme de l'artillerie; le 22 août, ils comparurent, à leur tour, devant le conseil de guerre de Strasbourg comme accusés d'avoir fait partie d'une association politique secrète. L'accusation, appuyée par le seul témoignage du dénonciateur, et démentie par les dépositions d'autres officiers, descendit aux simples proportions de conversations politiques tenues chez le premier accusé; les lieutenants Walter et Peugnet furent condamnés à une légère amende, et le lieutenant Trolé à trois mois d'emprisonnement.

Ces différents procès constituent l'action de la justice dans les faits qui se rapportent aux efforts de la Charbonnerie dans l'*Est* de la France; nous allons dire quelle fut son intervention dans les essais de complots tentés dans le *Midi*.

Population agricole et clair-semée, où continuaient de dominer les habitudes séculaires et la tradition, et chez laquelle l'influence encore toute-puissante du grand propriétaire, du noble et du prêtre, maintenait l'ancien esprit religieux et monarchique, les habitants du Midi, surtout dans les départements compris entre Lyon et la mer, ne pouvaient pas offrir à la propagande des *Carbonari* les ressources que cette Société trouvait, par exemple, dans la population des nombreuses et

[1] Roger fut envoyé au bagne de Toulon; il y resta environ deux ans et obtint, en 1824, par l'intermédiaire de madame Récamier et de M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, la remise entière de sa peine.

patriotiques cités industrielles ou manufacturières de l'Alsace. M. Arnold Scheffer, chargé de la direction des Ventes de cette partie de la France, était cependant parvenu, après de longs efforts, à établir à Lyon un centre d'action où venait se relier le travail de Ventes fondées à Dijon, Châlons, Mâcon, Trévoux, Saint-Étienne, Roanne, Romans, Valence, Grenoble, Marseille et Toulon. Mais toutes ces Ventes étaient des Ventes *civiles*; les garnisons de cette partie de la France n'apportaient à la Charbonnerie qu'un contingent presque nul : Marseille seule renfermait une Vente militaire ; la Société s'y trouvait maîtresse d'un bataillon du 5e de ligne, placé sous les ordres d'un officier résolu et dévoué, le commandant Caron[1]. Rentré à Paris dans les derniers jours de 1821, pour rendre compte de la situation de la Société dans les départements confiés à sa direction, M. Arnold Scheffer repartit au bout de quelques jours, visita l'Alsace avant de revenir dans le Midi, et rentra à Lyon au moment fixé pour le soulèvement des garnisons et des Ventes de la vallée du Rhin. La première nouvelle des événements de la nuit du 1er au 2 janvier lui fut apportée par M. de Corcelles fils, qui, à peine arrivé de Béfort, avait reçu du comité directeur la mission d'aller précipiter le mouvement des Ventes de la vallée du Rhône. Désorganisés dans l'Est, mais prêts à tenter dans l'Ouest un nouvel effort, à l'aide des *Chevaliers de la liberté*, les chefs de la Charbonnerie désiraient voir éclater, dans une des grandes villes du Midi, un mouvement qui, en divisant l'attention du gouvernement et en manifestant l'action de la Société sur les points les plus opposés du royaume, aurait à la fois pour résultat d'opérer une diversion favorable aux conjurés de la vallée de Loire et de prévenir les découragements inévitables à la suite d'un premier échec. MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils descendirent immédiatement le Rhône, et, le 10 janvier, lorsque, depuis

[1] Nous ne savons si le commandant Caron, du 5e de ligne, était parent du colonel Caron, fusillé à Strasbourg.

neuf jours à peine, le dernier avait quitté Béfort, tous deux entraient à Marseille et apprenaient du commandant Caron que des soupçons commençaient à l'atteindre, et qu'un ordre du ministre de la guerre, reçu le matin même, lui enjoignait de se rendre sur-le-champ à Paris. Cet ordre, qui obligeait Caron à quitter immédiatement Marseille, ne faisait que devancer de quelques heures la notification d'un mandat d'amener lancé contre cet officier supérieur à la suite d'une arrestation opérée à Toulon dans les circonstances suivantes.

Au nombre des officiers à demi-solde ou en réforme qui étaient entrés dans la Charbonnerie marseillaise, se trouvait le capitaine Vallé, de l'ancienne garde impériale, homme énergique, que le désir de combattre en faveur des Grecs, alors soulevés contre le sultan, avait conduit à Marseille, où il organisait une compagnie de volontaires destinés à le suivre en Morée. Cette compagnie, déjà nombreuse, ne constituait pas seulement une force toute prête à seconder le mouvement du bataillon du 5e de ligne; sa formation était un abri derrière lequel Vallé dissimulait son active propagande en faveur de la Charbonnerie. Toulon renfermait, comme Marseille, un assez grand nombre d'officiers en non-activité ou en retraite; Vallé, dans son ardeur, voulut les acquérir à l'Association; il se rendit au milieu d'eux, et, le 9 janvier, réunit quelques-uns de ces anciens militaires dans un déjeuner. Pendant la première partie de ce repas, qui avait lieu dans un café, le capitaine se borna à des plaintes contre l'influence chaque jour plus menaçante des nobles et des prêtres, et à l'expression de vagues espérances sur un avenir meilleur; devenu bientôt plus expansif, il ajouta qu'il faisait partie d'une société politique secrète qui comptait de nombreux affiliés dans tous les rangs de la population civile et de l'armée; puis, vers la fin du déjeuner, alors que les têtes commençaient à s'échauffer, il lut à ses convives une sorte de programme écrit où se trouvaient relatés le but de cette Association et les conditions imposées aux initiés. Ce jour-là même, les journaux annonçaient la décou-

verte du complot de Béfort. Cette nouvelle, rapprochée de la proposition inopinée d'association secrète faite ouvertement par Vallé dans un lieu public, sans le moindre mystère, excita chez un des convives, le capitaine Sicard, sorti également de la garde impériale, des soupçons qu'il manifesta par quelques paroles dont Vallé se montra blessé; des expressions offensantes sont bientôt échangées; le capitaine Sicard prononce le mot d'*agent provocateur;* Vallé s'indigne et s'emporte; une querelle violente s'engage; Sicard envoie prévenir le commissaire de police, qui accourt; Vallé, à la vue de ce fonctionnaire, déchire le programme écrit dont il avait donné lecture, en jette les morceaux par la fenêtre et se laisse arrêter.

Dans ses confidences sur les forces dont la Charbonnerie disposait déjà à Marseille, Vallé avait prononcé plusieurs noms; l'ordre d'arrêter toutes les personnes qu'il venait de désigner fut immédiatement transmis à la police de Marseille, à qui ce mandat parvint au moment où elle recevait l'avis que deux voyageurs, arrivés de Lyon, venaient de descendre chez le commandant Caron. Des soupçons planaient déjà depuis longtemps sur cet officier supérieur; l'ordre de s'assurer de sa personne et de celle des deux voyageurs est aussitôt donné; mais, lorsque les agents se présentèrent au domicile de Caron, ils apprirent qu'il venait de monter dans la malle-poste de Paris, en compagnie des deux étrangers. On espéra pouvoir les atteindre à leur arrivée, en employant la voie du télégraphe: MM. Arnold Scheffer et de Corcelles, dans la prévision de cette mesure, quittèrent la malle à Valence; Caron changea de voiture à Lyon, et, lorsque la police de Paris se présenta pour visiter la malle, elle la trouva vide.

Les prévenus arrêtés à Marseille étaient : MM. Salomon, officier piémontais réfugié; Renaud, officier en réforme; Chaffarol, propriétaire; Constantin, propriétaire piémontais, réfugié; Blanchard, officier en réforme, et Orcel fils, constructeur de navires. Tous les six comparurent, avec le capitaine Vallé, devant la cour d'assises du Var, convoquée extraordi-

nairement à Toulon; ils étaient accusés, savoir : Vallé, Salomon, Renaud et Spinola, capitaine piémontais réfugié, contumax, d'être les agents d'un complot tendant à renverser le gouvernement, et d'avoir fait, tant à Marseille qu'à Toulon, des propositions non agréées d'entrer dans ce complot; le chef de bataillon Caron, contumax, d'être également un des agents du complot, et d'avoir connu les propositions faites pour y entrer; Chaffarol, Constantin, Blanchard et Orcel fils, d'avoir participé au complot, et fait, par lettre, des propositions non agréées pour y entrer. L'accusation reposait uniquement sur le programme d'association secrète lu par Vallé, et dont la police avait ramassé et rapproché les morceaux, ainsi que sur quelques aveux de participation échappés à plusieurs accusés au début de l'instruction, et qu'ils rétractèrent à l'audience; ni ces aveux ni le programme n'assignaient un but précis, défini, à l'Association; malgré l'inanité de ces charges, Vallé et Salomon furent condamnés : le premier, comme coupable de complot et de proposition de complot, à la peine de mort; le second, pour proposition de complot, à dix ans de bannissement. La cour acquitta les autres condamnés présents, et prononça la peine capitale contre les contumax. Vallé, condamné, en outre, à la peine de la dégradation comme chevalier de la Légion d'honneur, arracha son ruban en entendant prononcer cette disposition, et l'avala. Son défenseur accourut à Paris pour solliciter sa grâce; la demande fut repoussée, et l'exécution eut lieu le 10 juin; une correspondance publiée par la *Gazette de Lyon* en a raconté les détails en ces termes : « *Toulon*, 10 *juin*. — Aujourd'hui, à midi, Vallé a subi son supplice sur la place de la porte d'Italie; il est mort avec beaucoup de sang-froid, et a montré la plus grande fermeté. C'est à sept heures du matin qu'on lui a annoncé qu'il devait se préparer à la mort. Cette nouvelle ne lui a causé aucune émotion; il a demandé, au contraire, à manger, et il a bien déjeuné. En passant sur le Cours, il s'est arrêté devant un marchand de liqueurs, et a demandé un verre d'eau-de-vie, qu'il a bu en portant la santé de la

France et des braves. Malgré l'insistance du respectable chanoine Michel, curé de la cathédrale, et de quatre autres prêtres qui ne l'ont point quitté depuis le matin, il a rejeté toutes les consolations de la religion; au pied même de l'échafaud, il a refusé de baiser l'image du Rédempteur.»

Le calme de ce vieux soldat, que la mort faisait tomber sur un échafaud, après l'avoir épargné pendant vingt ans sur tous les champs de bataille de l'Europe, devait se retrouver, à peu de temps de là, dans le cœur de quatre jeunes gens, soldats aussi, et moissonnés, longtemps avant l'heure, pour la même cause politique et pour les mêmes faits de participation à la Société des *Carbonari*.

Le 45ᵉ de ligne était un des régiments où la Charbonnerie avait pénétré. Ce corps, formé à Chartres en 1816, sous le nom de *légion d'Eure-et-Loir*, avait été composé, comme le reste de l'armée, d'engagés volontaires, de sous-officiers et de soldats licenciés avec l'armée de la Loire, puis rappelés sous les drapeaux. Le mécontentement qui existait à cette époque contre le gouvernement royal dans les rangs inférieurs de tous les régiments se rencontrait dans le 45ᵉ; les causes de l'irritation étaient les mêmes : incapacité militaire et administrative des principaux chefs; refus de reconnaître les grades des anciens sous-officiers de l'Empire et des Cent-Jours, que l'on obligeait à rester simples fusiliers; préférences accordées aux hommes sans services antérieurs à la Restauration et affectant un grand zèle royaliste; persécutions contre les officiers soupçonnés d'attachement aux principes de la Révolution. Vers la fin de 1820, le renvoi de quatre capitaines, officiers capables, aimés du soldat, mis en non-activité sur le rapport du colonel marquis de Toustain, ancien émigré, avait causé, entre autres faits, dans le 45ᵉ, une émotion qui durait encore lorsqu'au mois de mai 1821 le régiment quitta Dieppe et le Havre pour tenir garnison à Paris. Les deux bataillons qui le composaient, casernés rue du Foin-Saint-Jacques et rue Saint-Jean-de-Beauvais, se trouvaient placés au centre du quartier

des écoles de Droit et de Médecine. Ce voisinage mit promptement en rapport les sous-officiers et les élèves. Un de ceux-ci, récemment admis dans la Charbonnerie, dut au hasard de ces relations de rencontrer, dans le sergent-major Bories, un ancien condisciple, qu'il initia au secret de l'Association, en le sollicitant d'établir une Vente parmi ses camarades. Bories y consentit, et s'ouvrit d'abord à un de ses amis, ancien sous-officier de l'Empire, redevenu simple soldat, le fusilier Lefèvre. « Notre projet, a dit ce dernier, n'était pas de faire soulever le régiment, ainsi qu'on l'a répété, mais de disposer les esprits à briser, quand le temps serait venu, le joug humiliant sous lequel on voulait courber l'armée. Je n'avais plus, cependant, que quelques mois à attendre pour me trouver libéré du service; et, depuis mon arrivée à Paris, résidence de ma famille, je m'étais habitué, par avance, à me considérer comme tout à fait libre. D'un autre côté, je ne me dissimulais pas le peu de chances que nous avions de réussir; je craignais, d'ailleurs, que la police ne fût pour beaucoup dans tout ce qui se préparait. Et pourtant j'acceptai sans balancer ma part de l'œuvre que l'on allait essayer d'accomplir, tant j'étais avide de voir commencer une lutte pour laquelle je pensais que ce n'était pas trop d'apporter sa vie[1] ! » Ce langage de l'un des plus humbles membres de la Charbonnerie militaire, rapproché d'un fait que nous allons rapporter, pourra faire apprécier les sentiments qui dominaient, à ce moment, dans les rangs inférieurs de la troupe, parmi les hommes initiés aux efforts projetés contre le gouvernement, comme parmi ceux qui y demeuraient étrangers. Au nombre des sous-officiers affiliés par Bories, après le fusilier Lefèvre, était le sergent Goubin. Dans le mois de décembre 1821, au milieu de la nuit, le sergent entend battre la générale, et croit reconnaître, dans la cour, la voix de Bories; il se lève à la hâte, et, persuadé que le moment d'agir est arrivé, il ordonne à tous les soldats de sa compagnie

[1] *Souvenirs de la conspiration de la Rochelle*, par J.-S. Lefèvre. Rouen, 1845.

de s'habiller, de s'armer, de charger leurs fusils et de descendre. On lui obéit. Les plus diligents, arrivés dans la cour, y trouvent un officier de l'état-major de la place, qui leur apprend que cette batterie de tambour annonce simplement un incendie allumé aux Gobelins; obligés de reporter leurs armes, ils remontent et rencontrent Goubin, qui descendait avec le reste de la compagnie. Le sergent fait immédiatement rentrer les soldats; peu d'instants après, chaque fusil était déchargé et remis en place. La compagnie comptait près de cent hommes : tous gardèrent le plus profond silence sur cette prise d'armes, qui demeura ignorée même du reste du régiment, et, si quelques-uns des acteurs y faisaient allusion, c'était à voix basse et pour regretter « qu'il n'y eût pas eu quelque chose. »

A peu de temps de là, dans les premiers jours de janvier 1822, le régiment reçut l'ordre de s'apprêter à quitter Paris pour aller tenir garnison à la Rochelle. Cet ordre lui était donné à la suite d'un guet-apens simulé par trois sous-officiers affectant un grand zèle royaliste, et qui prétendaient avoir été victimes de leurs opinions; comédie ridicule dont le marquis de Toustain fut la dupe ainsi que le complice involontaire, et qui, jouée la nuit, au milieu des Champs-Élysées, obligea le général commandant la division d'infliger plusieurs jours d'arrêts au colonel et une détention de quelques semaines aux trois sous-officiers. Désireux de soutenir l'énergie des *Carbonari* qu'il avait initiés et de leur prouver que la Vente du 45e se rattachait, ainsi qu'il l'avait annoncé, à une vaste et nombreuse association politique, Bories, avant le départ, voulut mettre ses camarades en contact avec quelques-uns des membres de la Vente centrale, dont lui-même était devenu membre comme *député* de la Vente particulière de son régiment. Un déjeuner fut convenu chez un marchand de vin de la rue Descartes, derrière l'église Saint-Étienne-du-Mont, à l'enseigne du *Roi Clovis*. A ce repas, qui eut lieu dans une salle haute, louée sous prétexte d'un assaut d'armes, et auquel assistaient, comme délégués de la Vente

centrale, MM. Baradère, avocat; Gauran, chirurgien à l'hospice Beaujon; Rozé, employé, et Hénon, chef d'institution, ce dernier prononça un discours où, rappelant les travaux et la gloire des anciennes armées républicaines, il émit l'espérance de voir l'armée nouvelle se montrer digne de ses devancières en défendant les mêmes intérêts et en faisant triompher les principes consacrés par la *Constitution de* 91. Des applaudissements accueillirent ces dernières paroles, et les convives se séparèrent après avoir échangé, pour unique engagement, la promesse de demeurer fidèles à la cause de la Révolution.

Bories, depuis son initiation, avait été mis en rapport avec plusieurs membres de la haute Vente, et présenté par l'un d'eux, M. Laresche, à M. de la Fayette; il fit prévenir ce général du départ subit du régiment. Des mouvements se préparaient en ce moment-là même à Nantes et à Saumur, et la route que devait suivre le 45ᵉ longeait, depuis Tours jusqu'à la Rochelle, les départements où l'on se disposait à se soulever. Les chefs de la Charbonnerie résolurent d'utiliser cette circonstance au profit des efforts projetés par les conjurés de l'Ouest, et M. Laresche, chargé de donner à Bories les instructions verbales nécessaires, lui remit plusieurs objets découpés dont les secondes moitiés seraient confiées aux *Carbonari* qui auraient à lui transmettre, pendant la route, les ordres du comité directeur.

Le 45ᵉ quitta Paris le 22 janvier; ses deux bataillons marchaient à deux jours de distance; le deuxième faisait route le premier. Quelques-uns des soldats qui le composaient se prirent de querelle, en traversant Orléans, avec les soldats d'un régiment suisse formant la garnison de cette ville. Le marquis de Toustain, à l'occasion de ce conflit, publia un ordre du jour qui fut lu devant les compagnies du premier bataillon, lorsque, le lendemain, cette partie du corps entra à son tour dans Orléans. Cet ordre menaçait des peines les plus sévères tout sous-officier ou soldat qui aurait une rixe avec les Suisses : les sous-officiers, qu'ils eussent tort ou raison, seraient punis d'un

mois d'emprisonnement et cassés; les soldats seraient envoyés aux compagnies de discipline. Bories réunit ses camarades initiés et leur recommanda la réserve la plus absolue : « On peut avoir prochainement besoin de notre concours, leur dit-il; aucun de nous ne doit manquer à l'appel. » Le lendemain, il se rend avec un de ses camarades dans un café, où entrent bientôt deux sergents suisses. Bories s'apprête aussitôt à sortir; mais, au moment où il atteint la porte, l'un des deux étrangers lui barre le passage en lui présentant un verre, qu'il l'invite à boire. Bories ne répond pas, écarte de la main le bras du Suisse, veut poursuivre son chemin, et reçoit aussitôt le contenu du verre au visage. « Sortons! » dit-il au sergent suisse, que son camarade quitte sur-le-champ. Ce dernier était allé chercher quelques compatriotes, qui, rejoignant les deux adversaires à peu de distance du poste du pont, veulent entraîner Bories au corps de garde; une lutte s'engage; Bories, soutenu par quelques soldats de son régiment et par des ouvriers, parvenait à se dégager, quand les Suisses du poste accourent en armes, l'entourent, croisent sur lui la baïonnette, l'atteignent de deux coups à la tête, le renversent ensanglanté et l'emmènent au corps de garde. Le lendemain, M. de Toustain le met à la garde du camp; le bataillon reprend sa marche et vient successivement coucher à Beaugency, à Blois et à Amboise. Dans cette dernière ville, Bories, qui, à chaque étape, demeurait détenu au corps de garde, fait appeler Lefèvre et lui annonce que des envoyés de Paris lui apporteront probablement le lendemain quelques ordres pour seconder un mouvement préparé à Saumur. « C'est par Sainte-Maure, ajoute-t-il, que doivent venir les nouvelles de cette tentative; je ne peux les aller chercher; tu me remplaceras. Viens me voir aussitôt notre arrivée à Tours. » Le lendemain soir, Bories remettait à Lefèvre des cartes découpées qui ouvrirent à ce dernier les portes d'une maison de campagne située sur la route de Sainte-Maure; mais nul émissaire de Paris ou des conjurés de Saumur n'y avait paru. Le jour suivant, après l'arrivée du bataillon

à Sainte-Maure, Lefèvre, appelé de nouveau par Bories, dut monter à cheval, à l'entrée de la nuit, et suivre un cavalier inconnu qui, pendant quatre heures d'une course rapide, ne prononça pas une seule parole. On s'arrêta enfin près d'une maison isolée de belle apparence. Lefèvre demanda quelle était la distance parcourue. « Six lieues, » répondit le guide. Entré dans la maison, l'ami de Bories est accueilli par un jeune homme avec lequel il échange d'abord quelques mots de passe, la reconnaissance faite, l'inconnu lui apprend que le mouvement de Saumur se trouve retardé, mais que, sous peu de jours, le dévouement des *Carbonari* du 45e sera probablement mis à l'épreuve. Lefèvre venait de se trouver en présence du lieutenant d'artillerie Delon. A trois heures du matin, il rentrait à Sainte-Maure et se remettait immédiatement en marche avec le bataillon, qui, après avoir successivement séjourné à Châtellerault, à Poitiers et à Niort, arriva enfin à la Rochelle le 14 février. Bories, au lieu de recouvrer alors sa liberté, fut déposé dans la maison d'arrêt de la ville.

Cette rigueur était le résultat d'imprudences commises par ce sous-officier et par ses camarades pendant la dernière partie de la route. A Poitiers, Bories ne s'était pas en effet borné à faire confidence de ses sentiments politiques à un sergent-major, affidé secret du colonel; il avait en outre entretenu de sa position et de ses espérances un ancien officier chez lequel l'adjudant-major, sur l'ordre de M. de Toustain, l'avait envoyé passer la nuit, et qui était parvenu à capter sa confiance en affectant pour les Bourbons et pour leur gouvernement l'aversion la plus prononcée. A Niort, ses camarades, de leur côté, avaient accepté, de quelques-uns des libéraux de la ville, un dîner où leurs opinions s'étaient manifestées avec la liberté la plus compromettante. Le sergent-major affidé du colonel s'était empressé de rapporter à son chef la conversation de Bories; l'hôte de ce dernier, à Poitiers, avait également dénoncé ses confidences au général Malartic, commandant le département; enfin des rapports de police firent connaître aux

autorités des Deux-Sèvres les propos tenus par les sous-officiers du 45e au dîner de Niort. Transmis au commandant de la division militaire, le général Despinois, royaliste fougueux, dont le zèle se trouvait encore exalté par les récents événements de Colmar et par les sévères instructions du nouveau ministre de la guerre, ces différents rapports décidèrent cet officier général à ordonner le transfert de Bories dans les prisons de Nantes, où lui-même il voulait l'interroger. Ce départ laissa la présidence de la Vente du 45e au sergent-major Pommier, au moment même où l'avortement de la tentative du général Berton contre Saumur, événement inattendu, et que l'on venait de connaître à la Rochelle, rendait cette direction plus difficile et plus délicate.

Port de mer et siége d'une *Vente centrale civile* qui s'appuyait à la fois sur d'autres groupes de *Carbonari* et sur deux bataillons d'infanterie coloniale cantonnés à l'île de Ré, la Rochelle était un point de ralliement et de refuge naturellement indiqué aux principaux fugitifs de Saumur, soit qu'ils voulussent passer à l'étranger, soit qu'ils eussent la pensée de poursuivre la voie des conjurations. Le lieutenant Delon, puis le général Berton lui-même, ainsi que nous aurons à l'expliquer plus loin, ne tardèrent pas à y arriver. Mais Delon ne fit, pour ainsi dire, que traverser la ville et s'embarqua immédiatement avec un de ses amis, le lieutenant Moreau, à bord d'un bâtiment frété pour l'Espagne. Quant au général Berton, des motifs que nous dirons en leur lieu lui firent obstinément repousser les instances de ses amis pour qu'il quittât le continent; loin de consentir à s'exiler, il se mit en rapport avec Pommier par l'entremise du président de la Vente civile de la Rochelle, et l'invita à réunir ses camarades pour leur annoncer qu'ils eussent à se tenir prêts. Pommier convoqua les *Carbonari* du 45e au *Lion d'or*, auberge du village de Lafond, à un quart de lieue de la Rochelle. Vainement Goubin, Raoulx et Lefèvre essayent de lui démontrer l'inutilité de cette réunion, à laquelle ils voient de graves inconvénients sans le moindre avantage, puisque tous

leurs camarades et eux-mêmes sont prêts à agir au premier signal; Pommier persiste dans l'ordre qu'il a donné. Une obéissance absolue aux ordres des chefs était de principe étroit dans la Charbonnerie; chacun se soumet, et, le lendemain, 11 mars, tous les membres de la Vente se rendent au *Lion d'or*. Pommier ouvre la réunion en renouvelant aux initiés la recommandation de se tenir prêts et en leur annonçant la présence du général Berton aux portes de la Rochelle. Aucun détail sur ce qu'on attend d'eux n'accompagne cette communication. Un sous-officier récemment admis, le sergent-major Goupillon, impatient de tout retard, émet l'avis de commencer sur le-champ; puis, s'exaltant par degrés, il propose d'*enlever* le régiment, et, comme moyen de diversion, de mettre le feu aux casernes. Un murmure général accueille cette proposition, que Goubin repousse avec force en déclarant que, l'heure venue, tous sauront faire leur devoir sans recourir à d'aussi condamnables moyens. Après différentes questions adressées par d'autres sous-officiers à Pommier sur le moment probable de l'action et sur les moyens qu'il compte employer pour entraîner le régiment, questions auxquelles il refuse de répondre, les membres de la Vente se séparent en échangeant la promesse de se tenir prêts, ainsi qu'on le leur demande, et d'attendre. Le surlendemain, 13, Goubin, puis Pommier, nominativement désignés dans les rapports sur le dîner de Niort, étaient arrêtés par ordre du colonel et conduits à leur tour dans la prison de la ville.

Cette double arrestation troubla le sergent-major Goupillon, esprit faible, aussi facile à l'abattement le plus extrême qu'à la plus vive exaltation. L'image des périls que peut lui faire courir son affiliation à une société politique secrète l'épouvante; une sorte de désespoir s'empare de lui. Surpris, dans un moment où il s'abandonnait à la douleur et aux larmes, par le sous-officier auquel Bories avait précisément fait déjà quelques confidences, le sergent-major Choulet, et pressé de questions par ce dernier, il laisse échapper le poids qui l'oppresse. Chou-

let insiste pour de complets aveux au colonel. Goupillon hésite et flotte pendant deux jours entre les résolutions les plus contraires; mais Choulet, qui déjà avait averti le chef du régiment, triomphe des hésitations de ce sous-officier : Goupillon fait au marquis de Toustain une déclaration sans réserve, raconte tout ce qu'il sait, et livre jusqu'aux noms de ses camarades initiés. Le soir même (19 mars), au sortir d'une entrevue que Raoulx et Lefèvre venaient d'avoir avec le général Berton dans la demeure du président de la Vente centrale de la ville, ces deux militaires étaient arrêtés, ainsi que tous les autres membres encore libres de la Vente du 45e, et des perquisitions faisaient découvrir dans la malle ou dans la paillasse de chacun d'eux des poignards, signe de ralliement que, par un soin puéril, M. Laresche avait chargé Bories de leur distribuer.

Jusqu'alors le gouvernement n'avait eu que des soupçons ou des informations vagues sur l'existence d'une société politique secrète de *Carbonari* unissant par un lien commun toutes les colères soulevées contre lui dans la population civile comme dans l'armée. La découverte dont le hasard venait de favoriser le colonel de Toustain était donc un événement important. Le général Despinois accourut à la Rochelle et manda devant lui Goubin et Pommier. Cet officier général, par un subterfuge indigne, parvint-il à capter la confiance de ces jeunes gens en se donnant à eux comme un *Carbonaro*, comme un complice chargé lui-même de soulever la ville de Nantes, ainsi que tous deux l'ont énergiquement affirmé dans le procès, sans pouvoir obtenir une confrontation sollicitée avec la plus grande force[1]? ou bien, troublés, entraînés par la déclaration précise, détaillée, de Goupillon, cédèrent-ils au cri de leur conscience, au seul ascendant de la vérité? Toujours est-il que l'un et l'autre

[1] Le comte Despinois fut cité à la requête des accusés pour comparaître à l'audience du 27 août; le 31, le président de la cour d'assises lut une lettre de ce général, où, se retranchant derrière les devoirs de sa position et le défaut d'autorisation du ministre de la guerre, il déclarait ne pouvoir quitter son poste.

firent, à leur tour, les aveux les plus complets et les plus détaillés. Goupillon n'avait pu révéler que les faits spéciaux à la *Vente particulière* du 45° : il ne savait rien au delà ; Goubin et Pommier, dans leur déclaration, firent connaître l'existence de cette *Vente centrale* de Paris dont les délégués avaient assisté au déjeuner du *Roi Clovis*. Ce n'étaient plus seulement quelques sous-officiers isolés, initiés obscurs, qui se trouvaient désignés aux poursuites de la justice, mais des hommes ayant nécessairement des rapports avec les chefs de l'Association et dont la complicité permettrait de saisir le lien qui unissait les conjurés civils à ceux de l'armée. Les ministres furent immédiatement avertis, et MM. Baradère, Gauran, Rozé et Hénon, arrêtés. Ce dernier, marié et père de famille, dirigeait un établissement d'éducation qui était son unique fortune; amené devant le préfet de police, il opposa d'abord les dénégations les plus fermes aux demandes de ce magistrat; mais, saisi d'une défaillance soudaine à la pensée de la ruine, de la mort, peut-être, qui l'attendait, il se décida à la confession la plus entière. Ses aveux, ajoutés à ceux des trois sous-officiers, mettaient l'autorité en pleine possession de tous les détails de l'organisation matérielle de la Charbonnerie, organisation uniforme et qui était la même pour toutes les *Ventes particulières* ou *centrales;* mais ils ne lui apprenaient rien de plus. La découverte d'une Vente ne pouvait en effet conduire à la connaissance d'un autre groupe d'affiliés. Chacun de ceux-ci, ainsi que l'avaient voulu les fondateurs, était protégé, par son isolement, contre la faiblesse ou l'indiscrétion des membres du groupe voisin. Aussi, malgré tous les efforts d'une instruction qui ne dura pas moins de six mois, la justice fut-elle dans l'impossibilité de mettre en accusation d'autres prévenus que les membres de la Vente du 45e, un officier du même régiment, le capitaine Massias, et les membres de la Vente centrale dont les noms avaient été prononcés par Goubin et Pommier. Le capitaine Massias et M. Baradère avaient eu, comme Bories, des rapports avec M. de la Fayette, M. Laresche et plusieurs

autres membres du comité directeur ou de la haute Vente; mais, comme Bories, sourds à toutes les insinuations et à toutes les instances, ces deux accusés s'étaient renfermés dans le silence le plus ferme et le plus absolu sur ces relations.

Ce fut le 21 août que Bories, ses camarades, le capitaine Massias et les quatre membres de la Vente centrale dont Bories avait fait partie à titre de *député* de la Vente particulière de son régiment, comparurent devant le jury de la Seine comme accusés, les uns de participation directe à un complot tendant à renverser le gouvernement; les autres de non-révélation de ce complot. Ils étaient au nombre de vingt-cinq, et formaient deux catégories divisées ainsi :

Accusés de *participation directe* au complot : *MM. Baradère*, avocat; *Hénon*, chef d'institution; *Gauran*, chirurgien à l'hospice Beaujon; *Rozé*, employé; *Massias*. capitaine; *Bories*, *Pommier*, *Goupillon*, sergents-majors, *Goubin*, *Raoulx*, *Asnès*, sergents, et *Bicheron*, soldat au 45e de ligne.

Accusés de *non-révélation : Castille*, *Labouré*, sergents-majors; *Barlet*, *Perreton*, *Cochet*, *Hue*, *Dutron*, sergents; *Dariotseq*, *Thomas*, *Demait*, *Gauthier*, *Lecoq*, caporaux, et *Lefèvre*, soldat au même régiment[1].

Ce procès présentait un caractère particulier : l'accusation poursuivait moins des conjurés proprement dits qu'un projet de conjuration, moins quelques membres d'une association politique secrète que cette association elle-même. Il n'existait pas, en effet, de complot dans le sens légal de l'expression; membres d'une société secrète, les accusés s'étaient unis dans

[1] Voici, d'après le *Moniteur* et le *Journal des Débats*, quelle était la composition de la cour et du jury :

La cour : MM. de Montmerqué, président; de Berny, de Frasans, Chevalier-Lemore, conseillers; Froidefond-Defages et Noël Dupeyrat, conseillers auditeurs.

Ministère public : MM. de Marchangy, avocat général; de Broë, substitut.

Jury : MM. le baron Trouvé, imprimeur, chef; Perrin, Doillot, Bernard de la Fortelle, propriétaires; Pavée de Courteilles, docteur en médecine; de Luynes, propriétaire; de Viany, employé; Rodier, Pivost, Faveret, propriétaires; d'Arlincourt, maître des requêtes; Pannetier, artiste peintre.

le but de conspirer, mais ils n'avaient ni discuté ni arrêté un plan quelconque de révolte, et c'est vainement qu'on se serait efforcé de rattacher à leur projet la moindre tentative, le moindre commencement d'exécution. Et pourtant le ministère public, représenté par MM. de Marchangy et de Broë, exigeait douze condamnations capitales! Incertains de convaincre, MM. de Marchangy et de Broë voulurent effrayer; dans ce but, ils n'hésitèrent pas à présenter la Société des *Carbonari* comme une vaste conspiration ourdie moins contre les trônes et les dynasties que contre l'ordre social et les familles. Les membres de cette secte désorganisatrice nourrissaient, disaient-ils, les projets les plus abominables et ne voulaient rien de moins, dans leur féroce audace, que livrer toutes les classes de citoyens aux horreurs de la plus affreuse anarchie; un mot résumait leur sinistre constitution : *détruire tout ce qui existait*. Pour donner créance à ces exagérations, l'accusation avait besoin de prouver qu'elle avait pénétré tous les mystères de la Charbonnerie et qu'elle en connaissait l'organisation, la composition, les moindres actes, aussi bien que les principes et les intentions. Cette tâche, confiée à M. de Marchangy, sorte de poëte-magistrat, ne se trouva pas au-dessus des ressources de son esprit exercé aux compositions littéraires[1]. Mélange habile de réalités et de suppositions, où les faits vrais et les conjectures, groupés avec art, s'enchaînaient dans un ordre de déduction constamment logique, son œuvre présentait cette apparence de vérité qui saisit presque toujours les esprits bien plus fortement que ne fait la vérité elle-même. Les aveux de quelques accusés avaient fourni à M. de Marchangy les premiers matériaux de son travail; l'imagination de ce magistrat fit le reste. Chacun des détails relatifs à l'organisation des *Ventes particulières* et des *Ventes centrales*, puisé dans les dé-

[1] M. de Marchangy avait débuté dans la carrière des lettres, dès 1804, par un poëme *du Bonheur*, en quatre chants; son principal ouvrage, comme littérateur, est une publication en six ou huit volumes, intitulée la *Gaule poétique*.

clarations de Goupillon, Pommier, Goubin et Hénon, se trouvait exact; au delà tout était erreur ou fantaisie. Ainsi l'accusation, en traçant la marche de la Charbonnerie en Europe, la faisait arriver d'Italie en France, par la Corse, et attribuait à l'influence du *Carbonarisme* français des agitations et des mouvements qui étaient antérieurs de deux ans à l'existence de la Société. M. de Marchangy dotait ensuite celle-ci d'un gouvernement réel, sérieux, ayant son administration, ses finances, sa diplomatie, sa police, publiant des décrets et des ordres du jour, et pourvu d'un trésor assez considérable pour qu'un simple virement de fonds, au mois de décembre précédent, lui eût procuré un bénéfice de plusieurs millions. Au sommet de ce gouvernement, l'accusation plaçait un comité directeur, ou Vente suprême, agissant par des ministres constitués en *comité de salut public*, puis elle instituait, dans les rangs inférieurs, trois degrés de réunions vassales superposées ainsi : hautes Ventes, Ventes centrales, Ventes particulières. Le nom de *Chevaliers de la liberté* venait d'être prononcé par M. Mangin, procureur général à Poitiers, dans un acte d'accusation dressé par ce magistrat à l'occasion des événements de Saumur : M. de Marchangy voulant se donner l'apparence de ne rien ignorer, rattacha, en ces termes, les membres de cette dernière Société à l'Association mystérieuse dont il prétendait avoir sondé toutes les profondeurs et pénétré tous les secrets : « Les *Chevaliers de la liberté* forment la Société d'épreuve et le noviciat des *Carbonari;* ils en sont, à proprement parler, les dupes et les mannequins. Ce sont de petits esprits que les profès ne jugent pas assez forts sur le crime pour envisager fixement des poignards, pour promettre à pleine bouche des assassinats, et pour se dévouer à des projets homicides, mais qu'ils croient dignes d'être préparés à leur insu et de longue main. A ceux-là on ne révèle pas les grands desseins; on ne prononce pas même le nom mystique de *Carbonari ;* on se contente de les enchaîner par le serment de secourir leurs frères et d'obéir à leurs chefs. C'est, d'ailleurs, dans cette So-

ciété préparatoire que les directeurs font leurs observations sur les sujets qui promettent, et que, graduant leurs séductions suivant qu'ils trouvent des génies plus ineptes ou plus pervers, ils arrivent avec moins de danger, après les avoir tâtés quelque temps, à leur faire définitivement la proposition de les initier dans la Charbonnerie. »

Si, dans leur ardeur à obtenir une condamnation, les organes du ministère public, soit passion politique, soit ambition, s'abandonnèrent pendant les débats à des emportements tels, que le président dut plusieurs fois les réprimer, les défenseurs, à leur tour, déployèrent une grande énergie[1]. Ce n'étaient pas, il est vrai, de simples accusés, mais des associés, des frères politiques, que les avocats avaient à sauver; l'un d'eux était membre du *comité directeur*, plusieurs autres faisaient partie de la haute Vente, la plupart appartenaient à des Ventes centrales[2]. Mais tous leurs efforts ne pouvaient effacer les aveux faits par quelques-uns des accusés, aveux maladroi-

[1] Les membres du ministère public qui portent la parole contre un accusé regardent habituellement son absolution comme un échec personnel, comme une véritable défaite. Ce triste préjugé n'a pas seulement sa source dans un amour-propre mal entendu; il est surtout le résultat des déplorables habitudes qui régissent, en France, l'avancement dans la magistrature. Lorsque la chancellerie agit en dehors de la nécessité politique, elle règle ordinairement ses faveurs, pour les magistrats assis comme pour les membres des parquets, non sur leur mérite, leurs services ou leur vertu, mais d'après les condamnations qu'ils prononcent ou qu'ils font obtenir; plus les sentences sont nombreuses et sévères, plus le président de cour d'assises ou l'avocat général grandissent dans l'opinion du ministre et de ses bureaux; on les tient pour des hommes de haut talent, dignes de toutes les récompenses. Le jury prononce-t-il, au contraire, un grand nombre d'acquittements, on accuse l'incapacité de ces magistrats. Ce que nous disons des membres des cours d'appel a également lieu pour les magistrats des tribunaux inférieurs, jugeant correctionnellement; le mérite s'y mesure de même sur le nombre et l'importance des condamnations prononcées.

[2] Les accusés avaient pour avocats : MM. Mérilhou, Barthe, Boulay (de la Meurthe), Dalloz, Raynouard, Plougoulm, Delangle, Berville, Aylies, de Crusy, Boinvilliers, Chaix d'Est-Ange, Mocquart, Coffinières, Carré, Rumilly, Dequevauvillers, Visinet, Legouix, Force, Thorel Saint-Martin, Vidalin, Marre et Guénot. La plupart de ces défenseurs sont parvenus, depuis, aux plus hautes fonctions politiques, ou bien ont occupé les positions les plus élevées de la magistrature.

tement ou timidement rétractés à l'audience, et que d'assez nombreux témoignages vinrent pleinement confirmer. La participation de Bories et de ses camarades à une association politique secrète était manifeste ; quelle peine devait les atteindre? Cette peine, évidemment, dépendrait de la nature des questions qui seraient posées au jury. La gravité des faits reprochés à chaque accusé et leur qualification légale devinrent donc l'objet des discussions les plus vives entre la défense et l'accusation. Un complot, tel que le définit la loi criminelle, avait-il existé entre les accusés? Là fut surtout le débat. M. de Marchangy, en repoussant quelques considérations développées à ce sujet par M. Mérilhou, ne se borna pas à les qualifier « de vaines phrases qui pouvaient se traduire par ces mots : Laissez faire les conspirateurs ; » il poussa la violence jusqu'à s'écrier : « Toutes les puissances oratoires ne peuvent arracher Bories à la vindicte publique! » Cette parole sinistre venait à peine d'atteindre les accusés sur leur banc, qu'un incident interrompit le débat. Il s'agissait de régulariser par un arrêt le dépôt, sur le bureau de la cour, de lettres adressées à chacun des jurés, et répandues à profusion, la veille, dans tous les lieux publics, dans les cafés comme dans les théâtres. Ces lettres, qui contenaient la liste imprimée des membres du jury, avec ces menaces écrites à la main : *Le sang veut du sang! la mort! Poignard!* étaient l'œuvre de quelques jeunes gens appartenant à cette race d'esprits étroits que toute idée fausse ou puérile enthousiasme et saisit, et qui, indociles à tous les conseils, sourds à toute remontrance, sont l'embarras et le péril de tous les partis politiques. Leurs auteurs se proposaient d'intimider le jury; tentative ridicule et coupable qui embarrassa les derniers efforts des défenseurs, et contraignit l'un d'eux, M. Barthe, de la flétrir comme une indigne manœuvre dirigée contre les accusés. Enfin, le 5 septembre, après quinze jours de débats, le président demanda à chaque accusé s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense; Bories se leva. « Messieurs les jurés, dit-il, M. l'avocat général,

en déclarant que toutes les puissances oratoires ne sauraient me soustraire à la vindicte publique, m'a désigné comme le principal coupable. Eh bien, j'accepte cette position, heureux si, en portant ma tête sur l'échafaud, je peux faire prononcer l'absolution de tous mes camarades ! » Le président fit ensuite son résumé et posa aux jurés, pour chacun des douze premiers accusés, la question suivante : « L'accusé est-il coupable d'avoir, dans les derniers mois de 1821 et dans les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus, et ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant et en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres? »

Chacun des quatre cas énumérés dans cette question, reproduction fidèle des conclusions du ministère public, entraînait la peine capitale. Or les accusés, en devenant *Carbonari*, avaient accepté une proposition de complot, et non participé à une conspiration concertée et arrêtée entre eux. M. Mérilhou prit des conclusions pour que cette question de *proposition de complot* fût subsidiairement posée. Cette demande devait permettre au jury de se maintenir dans la réalité des faits, de se montrer juste, même en condamnant, et n'entraînait contre les principaux accusés que la peine du bannissement : combattue avec force par M. de Marchangy, elle fut rejetée, et les jurés entrèrent dans la salle de leurs délibérations.

Il était alors dix heures du soir; les accusés furent reconduits en prison. A une heure du matin, on les rappela. Chaque fois qu'ils se rendaient devant la cour, tous étaient minutieusement fouillés : cette fois le capitaine Massias et Baradère, qui, l'un et l'autre, pendant l'instruction comme pendant le procès, avaient invariablement opposé les dénégations les plus absolues à tous les reproches de l'accusation, Gauran, Rozé, Hénon, Asnès, Bicheron, Lecoq, Gauthier, Demait, Hue, Tho-

mas et Dutron, passent successivement devant les gardiens sans subir la *visite* accoutumée; Bories se présente ensuite; on le fouille, ainsi que Pommier, Goubin, Raoulx, Goupillon, Castille, Dariotseq, Lefèvre, Barlet, Labouré, Cochet et Perreton; cette différence de traitement indique une situation distincte : en effet, les douze derniers accusés n'entrent pas dans la salle d'audience avec leurs camarades; ceux-ci sortent bientôt : ils sont acquittés. Bories et les onze autres accusés sont appelés à leur tour; ils se rangent sur les mêmes bancs, à la même place où s'étaient assis, plusieurs années avant eux, le comte Lavalette, Pleignier, Carbonneau et Tolleron. La lumière de quelques bougies posées devant la cour, devant les jurés et les avocats, perçait seule, à cette heure avancée de la nuit, les ténèbres de l'immense salle de la cour d'assises, et n'éclairait que des visages pâlis par la fatigue ou par l'émotion. Le greffier donna lecture de la déclaration du jury : elle était affirmative à l'égard de Bories, Goubin, Pommier, Raoulx et Goupillon, sur la question de participation directe à un complot, mais elle accordait au dernier le bénéfice du révélateur; les sept autres accusés étaient reconnus coupables de non-révélation. Un des défenseurs, M. Berville, demande à faire une observation sur l'application de la peine; il veut parler, l'émotion brise sa voix; ses forces l'abandonnent; il tombe affaissé sur son banc. « Parlez donc plus haut ! je n'entends pas ! » lui crie au milieu de l'obscurité M. de Marchangy, dont la voix retentit bientôt une seconde fois pour requérir la peine capitale contre les quatre accusés principaux. La cour se retire pour délibérer; la plupart des défenseurs se précipitent aussitôt vers Bories et ses trois camarades, et leur pressent les mains; les quatre accusés se cherchent, s'étreignent et s'embrassent; Bories se dépouille de sa montre, d'une bague et d'une épingle, bijoux qu'il remet à un jeune avocat, pour les faire parvenir à une adresse qu'il donne à voix basse; il recommande aux sept sous-officiers que menace une détention plus ou moins longue de ne pas perdre courage, de vivre pour les venger; il dit aux

défenseurs qui l'entourent « qu'il mourrait sans regret s'il ne laissait pas une mère, car il était convaincu que sa mort serait plus utile que sa vie à la cause de la liberté. » Goubin, Pommier et Raoulx ne se montrent ni moins calmes ni moins fermes; ils n'expriment qu'un regret, celui de ne pas être fusillés. Bientôt la cour reparaît et prononce la peine de mort contre Bories, Raoulx, Pommier et Goubin; Castille, Dariotseq et Lefèvre sont condamnés à cinq ans de prison; Barlet à trois ans; Cochet, Labouré et Perreton, à deux ans, Goupillon, comme révélateur, est déclaré exempt de toute peine. Une nouvelle scène de douleur accueille cette sentence; des sanglots, des cris déchirants, éclatent. Comédie de parti, mise en scène politique! ont dit quelques amis exclusifs de la Restauration. Cette douleur était sincère : un autre intérêt qu'une frivole curiosité retenait dans la salle le plus grand nombre des assistants, avocats ou simples spectateurs. Entrés dans la même voie que les condamnés, engagés dans les mêmes projets, associés aux mêmes actes, à la même responsabilité, unis pour courir le même sort, ils allaient se séparer, ceux-ci pour retrouver leurs familles, leurs amis, pour conserver toutes les chances d'un long avenir, d'une haute fortune; ceux-là, les plus jeunes, les plus humbles, pour monter à l'échafaud.

L'exécution de cette sentence devenait évidemment l'arrêt de mort de la Charbonnerie elle-même; une telle immolation ne jetterait pas seulement le découragement et la désorganition dans le sein de la Société; le prestige de puissance mystérieuse qui constituait son principal élément d'influence et d'action se trouverait détruit. Chaque Vente parisienne se déclara aussitôt en permanence pour aviser aux moyens de sauver les condamnés; toutes les imaginations se mirent en travail. Déjà, avant le procès, lorsque Bories et ses camarades étaient encore enfermés à la Force, une première tentative d'évasion avait failli réussir. Ils devaient s'échapper par un conduit souterrain, creusé du dehors au dedans, et qui prenait son ouverture dans une des maisons adossées à la prison; le travail se

trouvait presque achevé, quand arriva l'ordre de les transférer à la Conciergerie[1]. On ne pouvait songer au même moyen pour arriver aux cabanons de Bicêtre, où les quatre condamnés devaient attendre le résultat de leur pourvoi en cassation; on proposa, dans plusieurs Ventes, de les enlever lors de leur retour à Paris pour l'exécution de la peine : un grand chariot chargé d'armes et renversé en travers de la route, au moment même de leur passage, arrêterait les voitures où ils seraient renfermés et permettrait à un nombre suffisant de *Carbonari*, apostés à peu de distance, d'attaquer et de mettre en fuite l'escorte, de couper les traits des chevaux, et de délivrer les condamnés. Ailleurs on repoussait ce plan de combat en rase campagne pour lui substituer un autre projet d'enlèvement. Paris, disait-on, renfermait 9 à 10,000 membres de la Charbonnerie; ce nombre dépassait considérablement le chiffre des soldats qui, chargés de protéger l'exécution, formeraient la haie sur le passage des condamnés, de la Conciergerie à la place de Grève; ne pourrait-on ranger derrière cette infanterie une double ligne d'affiliés qui, à un signal convenu, enlaceraient chaque soldat placé devant eux, et lui ôteraient ainsi toute liberté, pendant qu'une troupe nombreuse d'autres *Carbonari*, confondus dans la foule, s'élanceraient sur les charrettes, débarrasseraient les condamnés de leurs liens et les entraîneraient vers une chaise de poste disposée à l'avance? On eut encore la pensée de simuler l'arrivée d'un courrier chargé d'apporter la grâce, et qui, en poussant de grands cris et en agitant au-dessus de sa tête un papier plié en forme de dépêche, rendrait l'escorte assez indécise et la foule assez émue pour offrir la chance d'une surprise et la possibilité d'un heureux coup de main. Tous ces projets furent abandonnés lorsqu'un jeune élève en médecine, qui se livrait à des études anatomiques à l'amphithéâtre de Bicêtre, M. Guillié-Latousche, vint annoncer à M. de la Fayette qu'il croyait pouvoir obtenir l'éva-

[1] La même tentative, renouvelée il y a peu d'années par plusieurs détenus de la Force, a réussi.

sion de Bories et de ses camarades avec l'aide du directeur même de la prison. Ce fonctionnaire, père d'une nombreuse famille, avait un traitement de 3,000 fr.; sa position lui déplaisait; il consentait à donner son concours à l'évasion des condamnés si on lui assurait un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements. L'Association s'était imposé de grands sacrifices depuis une année : ses principaux membres n'hésitèrent pas devant un nouveau sacrifice : ils réunirent 70,000 fr., qui furent remis, par le colonel Dentzel, au jeune Latousche. Ce dernier était secondé, dans l'intérieur de Bicêtre, par un de ses amis, chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, et, au dehors, par les colonels Dentzel et Fabvier, par MM. Ary Scheffer, Horace Vernet, et quelques autres personnes qui devaient préparer les moyens de faire passer en Angleterre les quatre condamnés, ainsi que le directeur et son oncle, vieux prêtre chargé, dans la prison, des fonctions d'aumônier. Élevé par cet ecclésiastique et ne voulant pas l'abandonner, le directeur lui confia son projet de l'emmener à l'étranger. L'aumônier fit avertir sur-le-champ le préfet de police. Mandé devant ce magistrat, le directeur, qui, jusqu'alors, avait apporté un concours sincère à la délivrance des condamnés, changea immédiatement de rôle : se voyant découvert, il confessa les faits et expliqua son silence en disant qu'il avait attendu que le projet fût plus avancé. On lui donna l'ordre de continuer à paraître se prêter à l'évasion. Au jour indiqué pour la tenter, MM. Latousche et Margue se réunissent dans la chambre du directeur. Le premier était porteur d'une somme de 10,000 fr. en or, payables d'avance, et de 60,000 fr. en billets de banque, qui seraient donnés seulement après la délivrance des condamnés. L'or est déposé sur une table pour être compté; pendant que le directeur et M. Margue procédaient à cette opération, un maréchal des logis de gendarmerie et deux soldats de cette arme, apostés près de la chambre, entrent brusquement dans la pièce et se précipitent vers la table où le numéraire se trouvait étalé. M. Latousche, au premier bruit,

s'était rejeté derrière la porte; il s'élance, par un mouvement rapide, dans l'escalier, et profite de sa connaissance des lieux pour se réfugier dans la salle de dissection et s'y dérober à toutes les recherches; puis le lendemain, à la pointe du jour, il franchit le mur du cimetière de l'hospice, entre dans Paris, et fait remettre au colonel Dentzel, par un de ses amis, les 60,000 francs qu'il avait sauvés[1].

Bories avait eu le pressentiment de cet insuccès; informé de ce projet de délivrance par quelques mots de MM. Margue et Latousche, il les avait priés de garder le silence avec ses camarades. « Ne troublez pas leur calme, épargnez-leur une désillusion, » avait-il dit. Les projets d'enlèvement à force ouverte auraient-ils obtenu un meilleur résultat? Auraient-ils même été tentés? Les décisions vigoureuses, convenues dans des réunions dont les membres se séparent, puis s'isolent, pour agir ensuite à un ou plusieurs jours de distance, sont rarement accomplies. L'énergie, chez le plus grand nombre des hommes, est un effort de courte durée, une sorte de surexcitation morale qui ne survit guère à l'émotion du moment. En pareil cas, laisser le temps de réfléchir, c'est provoquer l'hésitation. Là se trouvent la faiblesse et le principal écueil des conjurations. Les résolutions soudaines, imprévues, font seules les coups de main politiques. Lorsque l'insuccès de la tentative confiée aux jeunes médecins de Bicêtre fut connu, les Ventes parisiennes arrêtèrent que leurs membres, le jour de l'exécution, se réuniraient sur plusieurs points, entre autres à la place de l'Odéon et au marché aux Fleurs; on s'y verrait et l'on prendrait conseil des événements. Quelques affiliés seulement s'y rendirent; ils furent étonnés de leur isolement. Ce qui doit surprendre, ce n'est pas qu'un grand nombre de *Carbonari* eussent manqué

[1] Cette tentative devint l'objet d'une poursuite judiciaire qui amena, le 18 novembre, devant le tribunal de police correctionnelle, M. Margue, les colonels Dentzel et Fabvier. Le tribunal acquitta ce dernier; le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison, M. Margue et M. Guillié-Latousche, *défaillant*, à trois mois.

à ce rendez-vous, mais bien qu'un petit nombre de braves jeunes gens s'y fussent rencontrés.

Ce fut le 21 septembre, à neuf heures du matin, quinze jours après leur condamnation, que Bories, Raoulx, Goubin et Pommier quittèrent Bicêtre pour être amenés à la Conciergerie. Le directeur de cette dernière prison essaya de leur faire entendre que ce transfèrement n'avait pour objet qu'une formalité relative au pourvoi. « C'est bien, monsieur, lui dit Bories; mais nous ne sommes pas des enfants qui ont besoin d'être trompés; nous savons ce qui nous attend avant la fin de la journée, et, comme vous le voyez, nous n'en sommes pas plus émus. » Placés dans des cellules séparées, à la porte desquelles on installa un gendarme et un gardien, ils en sortirent à midi pour entendre la lecture du rejet de leur pourvoi et l'annonce de l'exécution de la peine à quatre heures. Ils reçurent cette nouvelle, a raconté un témoin oculaire, avec autant de tranquillité que s'il se fût agi d'un ordre donné à la parade. « Allons, dit Bories à ses camarades en rentrant dans son cachot, nous avons encore quatre heures devant nous.» L'aumônier des prisons ne tarda pas à se présenter; il entra dans chaque cellule, mais n'y resta que quelques instants. Sur les deux heures, Raoulx, qui n'était séparé de Goubin que par un mur, appela vainement ce dernier à plusieurs reprises : Goubin dormait; il finit cependant par se réveiller. « Tu es bien pressé, lui dit Raoulx; dans deux heures nous dormirons tous ensemble pour longtemps; parlons-nous, du moins, jusque-là!» Et tous deux s'entretinrent de sujets étrangers à leur position jusqu'au moment où on vint les chercher pour subir les apprêts de la funèbre *toilette*.

Six mois auparavant, Bories d'abord, puis Goubin, encore retenus à la geôle de la Rochelle, avaient successivement obtenu de la généreuse pitié d'une femme, faisant les fonctions de concierge, la liberté de passer plusieurs heures de la nuit hors de la prison[1]. Leurs camarades, en les reconduisant, les

[1] Ce fut dans une de ces sorties nocturnes, signalées et avouées au débat,

engageaient à fuir. « Non, avaient-ils constamment répondu, la concierge a notre parole, nous devons la tenir. D'ailleurs, ajoutaient-ils, nous ne pouvons abandonner ceux qui se sont compromis avec nous : quel que soit le sort qui les attend, nous devons le partager.» Chaque fois ils étaient rentrés, et maintenant, réunis aux amis compromis avec eux, ils allaient partager leur sort. Bories avait demandé que lui et ses amis se coupassent mutuellement les cheveux; l'exécuteur refusa, et, pendant qu'il procédait à cette opération, après leur avoir lié les mains, Bories s'informa de l'ordre dans lequel ils monteraient à l'échafaud; l'exécuteur lui désigna Raoulx comme devant mourir le premier. « Il a toujours été heureux, reprit Bories en souriant; le bonheur le suivra jusqu'au bout. » A ce moment l'heure du départ vint à sonner; les quatre condamnés se lèvent et se rapprochent de la porte de sortie; mais elle reste fermée; un temps assez long s'écoule. Pourquoi ce retard? Aurait-il sa cause dans quelque événement inattendu au dehors, dans un effort désespéré de leurs amis pour les sauver? ou bien était-ce leur grâce qui se faisait attendre? L'apparition du procureur général et du président de la cour d'assises vint faire cesser leurs incertitudes. Ces deux magistrats se tenaient en permanence au parquet, depuis plusieurs heures, prêts à recevoir les révélations que l'horreur de la mort et l'espoir de la vie pourraient arracher aux jeunes condamnés; lassés d'une attente inutilement prolongée, ils s'étaient décidés à une démarche directe. Le président, esprit cultivé, caractère bienveillant et doux, dont l'impartialité loyale avait été proclamée par les condamnés eux-mêmes, leur demanda d'une voix émue « s'ils ne voulaient pas tenter de fléchir la clémence royale en faisant des révélations. — Nous n'avons rien à déclarer, » lui répondirent les quatre jeunes gens. M. de Montmerqué insista; ses instances demeurèrent vaines : dédaignant de racheter

que Bories put enlever de sa malle et mettre en sûreté différents papiers, entre autres une correspondance dont la saisie aurait pu compromettre gravement plusieurs membres de la haute Vente.

leur vie au prix d'un seul mot qui pût compromettre les membres de l'Association, chefs ou simples *Carbonari*, qu'ils avaient connus, ils montèrent sur les fatales charrettes en disant encore : « Nous n'avons rien à révéler. »

Les charrettes étaient au nombre de quatre. Raoulx s'avançait le premier; la charrette de Bories fermait la marche. Le triste cortége traversa, entre deux haies de soldats, une foule immense, immobile, garnissant toutes les fenêtres, couvrant les quais, les ponts, jusqu'aux toits des maisons, et dont les regards attristés suivaient avec une anxiété muette chacun des pas qui emportaient vers la mort ces quatre victimes, si jeunes, si pleines de force et de vie, et pourtant si calmes. Derrière chaque ligne de soldats se tenaient, armés de pistolets et prêts à tout événement, le petit nombre de *Carbonari* qui avaient obéi à la convocation dont nous avons parlé; simples volontaires, ils venaient épier, à tout hasard, des ordres, un signal, que d'autres, peut-être, attendaient aussi; mais, vain espoir! la première voiture s'arrête. Raoulx en descend, et demande à embrasser ses compagnons. Quelques minutes s'écoulent; bientôt les quatre jeunes gens se trouvent réunis au pied de l'échafaud. Tous les quatre se donnent le dernier baiser, et Raoulx, se détachant du groupe, monte les degrés de la plate-forme; pendant que l'exécuteur l'attache, il s'écrie avec force : *Vive la liberté!* Goubin, puis Pommier, montent à leur tour, et font entendre le même cri; Bories, avant de s'étendre sur la planche où ses trois amis s'étaient couchés avant lui, demeure un instant debout, et, d'une voix forte, jette ces paroles à la foule : « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui! » Quelques secondes après, le quadruple sacrifice était consommé[1].

[1] Le soir de cette journée, un ancien émigré, fervent royaliste, que le hasard avait amené sur la place de l'Hôtel de Ville et que le mouvement de la foule porta jusqu'au pied de l'échafaud, racontait les détails de ce supplice; il était profondément ému. « Ces malheureux jeunes gens, disait-il, semblaient mourir avec joie; leur seul cri était : *Vive la liberté!* Ils le poussaient même lorsque leur tête, placée sous le couteau, était près de tomber. Cet amour de

Les journaux du lendemain, par une fâcheuse coïncidence, publiaient les particularités de ce supplice en même temps que les détails d'une fête donnée le même soir aux Tuileries pour solenniser l'anniversaire de la naissance d'une jeune princesse, fille de la duchesse de Berry. Les nombreux adversaires des Bourbons signalèrent, sinon une préméditation, du moins un profond mépris de l'opinion, une sorte d'outrage à la pudeur publique, dans cette simultanéité d'une fête à la cour et d'une exécution politique en place de Grève. Quelque fortuite que fût la rencontre, elle était une faute qui appartenait moins pourtant aux membres de la famille royale qu'aux chefs de l'administration : ceux-ci ne pouvaient ignorer la solennité préparée au château; ils devaient retarder au moins l'exécution. Mais c'est le sort de tous les gouvernements de se voir compromis par le zèle inintelligent ou par la passion servile des subalternes, et de ne recueillir, presque toujours, que désaffection et que haine là précisément où leurs agents trou-

la *liberté*, ajoutait-il avec l'accent de la surprise, est donc un sentiment bien puissant, bien profond, pour inspirer un aussi fanatique dévouement ! »

Un des membres de la haute Vente, M Trélat, a tracé le portrait suivant de Bories dans une *Esquisse de la Charbonnerie :* « Bories était un jeune homme de vingt-six ans qui, sous un extérieur plein de douceur et de grâce, cachait l'âme la plus élevée et la plus ferme. Il n'avait du militaire que le courage et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples et sa vie retirée. Il consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture. Exempt d'ambition, son vœu le plus ardent était de mourir au moment de la victoire du peuple, et un jour il s'irrita de la proposition qu'on lui faisait de le conduire chez le général la Fayette, dans la pensée que cette offre cachait une sorte de doute sur son dévouement, ainsi que l'intention de stimuler son ardeur par l'autorité d'un grand nom. »

Nous lisons dans un autre recueil : « Il y eut un admirable concert entre tous les habitants de sa ville natale (Villefranche, de l'Aveyron) pour cacher à ses parents sa déplorable fin. Bon fils, il leur écrivait souvent; quand ils s'étonnèrent de ne plus recevoir de ses nouvelles, on leur dit qu'il était passé dans les colonies. Durant plusieurs années, personne ne manqua à cette délicate discrétion, et on la recommandait aux soldats qui venaient en congé. On se fût reproché comme un crime d'affliger des vieillards qui, dans une longue carrière parcourue honorablement, s'étaient concilié l'affection de toute la population. »

vent des faveurs et des récompenses. MM. de Marchangy et de Broë, à la suite de la condamnation des quatre sergents de la Rochelle, furent promus l'un et l'autre à des fonctions supérieures[1], et le premier, félicité publiquement par l'empereur de Russie, reçut de la population royaliste de plusieurs villes des fêtes et des ovations. Huit ans plus tard, la famille à qui ces deux magistrats avaient légué la responsabilité de leurs dangereux services voyait son trône broyé sous la colère populaire, et ses membres, chassés du royaume, reprenaient, pour la troisième fois, le chemin de l'exil avec la jeune princesse dont on avait fêté la naissance le 21 septembre 1822. Cet anniversaire, en 1830, fut encore solennisé, non plus aux Tuileries, il est vrai, mais sur la place de Grève, par une sorte de cérémonie funèbre faite en l'honneur des quatre sergents; et la place où ils étaient tombés, consacrée par leur souvenir, cessa d'être le lieu des exécutions criminelles.

Certes, la défense est le premier droit d'un gouvernement; mais, pour que ce droit existe, encore faut-il que le pouvoir qui l'invoque se trouve attaqué; or aucun acte de résistance ou de révolte, pas même un acte d'indiscipline, ne pouvait être opposé aux quatre jeunes sous-officiers du 45e; on ne leur ôtait pas la vie pour expier un *fait* quelconque d'attaque, mais une *intention*, une *pensée* de conjuration. Des hommes autres que ceux qui détenaient alors le pouvoir auraient sans doute tempéré, par l'exercice du droit de grâce, les rigueurs de l'arrêt de la cour d'assises. Lorsque, deux ans auparavant, le duc de Richelieu tenait dans ses mains tous les fils du complot du 19 août, il avait refusé d'en laisser commencer l'exécution afin de n'avoir pas de sang à répandre. Malheureusement pour la Restauration et pour ses princes, le gouvernement, depuis la mort de ce ministre, se trouvait aux mains d'hommes à qui leur froide exaltation de sectaires ne permettait ni la véritable intelligence politique ni la pitié. L'histoire du monde nous l'en-

[1] M. de Broë était membre de la *Congrégation* des missions.

seigne à toutes ses pages : de tous les partis politiques qui peuvent s'imposer à une nation, les plus violents, les plus âcres, les plus inexorables, sont les partis où dominent l'esprit dévot et l'influence sacerdotale. — Ajoutons, à l'honneur des mœurs et des institutions politiques de notre époque, que, sous le gouvernement qui suivit, la détention fut la seule peine appliquée aux membres des sociétés secrètes, et que, de nos jours, sous la République, la participation à ces sociétés n'entraîne plus qu'une punition insignifiante. Les membres d'une association politique secrète, organisée pour amener le rétablissement des princes que les *Carbonari* voulaient renverser, traduits également devant la cour d'assises de la Seine, dans des conditions de culpabilité absolument identiques à celles où se trouvaient les quatre sergents, ont été récemment condamnés à un mois, quinze, huit et six jours de prison[1].

Le 5 octobre suivant, moins de quinze jours après l'exécution de Bories et de ses camarades, le supplice d'un général et de deux autres condamnés politiques, frappés sur les places publiques de Poitiers et de Thouars, mettait fin aux conjurations multiples organisées dans les *départements de l'Ouest*, conjurations qu'il nous reste à raconter.

[1] Le 28 mars 1850. Il s'agissait d'une société politique secrète constituée sous le nom de *Légion de Saint-Hubert*, organisée en bataillons et en compagnies, ayant ses chefs, ses officiers, ainsi que son signe de ralliement, et dont les membres prêtaient un serment ainsi conçu : « Nous jurons devant Dieu de mettre notre vie à la disposition de Henri de Bourbon, notre roi légitime, et de la sacrifier plutôt que de trahir notre serment. » Les individus condamnés comptaient parmi eux un ecclésiastique et avaient été arrêtés au milieu même d'une de leurs séances. (Cette note et le texte qui l'a motivée ont été imprimés en 1850, date de la première publication de ce volume.)

CHAPITRE II

Conjurations de l'Ouest. *Première conspiration de Saumur;* elle avorte à la suite d'un incendie; arrestations parmi les sous-officiers de l'école de cavalerie. — *Complot de Nantes.* Dénonciation de deux sous-officiers; arrestations. — *Seconde conspiration de Saumur.* Le général Berton. Réunion du 17 février; plan de la conjuration. Le comité d'exécution modifie les premières dispositions. Arrivée du général Berton à Thouars; soulèvement de cette ville; adresses *au peuple* et *à l'armée;* proclamation d'un gouvernement provisoire. Marche du général Berton sur Saumur; son arrivée dans cette ville. Saumur pendant la journée du 24 février. Les élèves de l'Ecole, le maire et le sous-préfet. Les insurgés de Thouars et les principaux conjurés de Saumur sur le pont Fouchard, dans la soirée du 24. Retraite du général Berton; poursuite; arrestations. — *Procès des élèves de l'école de cavalerie* devant le conseil de guerre de Tours; condamnation à mort du maréchal des logis Sirejean; son exécution. — Jugement du *complot de Nantes* — Le général Berton après la nuit du 24 février; il se rend à la Rochelle; ses tentatives de complot dans cette ville; elles échouent. — *Troisième conspiration de Saumur.* Le comité central de cette ville envoie deux délégués à Paris; entrevues avec M. de la Fayette. Le maréchal des logis Woëlfeld. Le général Berton est rappelé à Saumur; entrevues avec Woëlfeld. Plan de la conjuration; dernière réunion à l'*Alleu.* Arrestation de Berton, de MM. Delalande et Baudrillet; interrogatoire de ce dernier; ses aveux. Publication de l'acte d'accusation du procureur général de Poitiers; séance de la Chambre des députés, le 1er août; Grandménil. Les accusés de Saumur devant la cour d'assises de la Haute-Vienne; composition du jury; M. Mangin; déposition de Baudrillet; réquisitoire du procureur général; défense de Berton; son allocution aux jurés. Arrêt : Berton, Caffé, Fradin, Sennechault, Saugé et Jaglin, sont condamnés à la peine de mort. Suicide de Caffé; exécution du général Berton, à Poitiers; de Jaglin et de Saugé, à Thouars. — Nouvelles condamnations prononcées, à l'occasion des événements de Saumur, par les cours d'assises de Poitiers et d Orléans. — Réflexions sur les complots organisés contre les Bourbons de 1820 à 1822; illusions des conjurés; ignorance du gouvernement. Rôle de la classe moyenne dans ces conjurations.

Nous avons dit que dans les derniers jours de décembre 1821 l'ordre d'agir avait été transmis de Paris aux *Chevaliers de la liberté* de l'Anjou et de la Bretagne, en même temps qu'aux *Carbonari* d'Alsace. Saumur n'était pas le centre unique des complots préparés dans l'*Ouest;* il existait à Nantes un second

foyer de conjuration qui s'appuyait sur le 13[e] régiment de ligne ainsi que sur des groupes assez considérables, soit de *Carbonari*, soit de *Chevaliers de la liberté*, organisés à Rennes, à Brest, à Saint-Brieuc, à Saint-Malo et dans plusieurs autres localités bretonnes. D'où partirait le signal? Les principaux conjurés de Saumur, de Nantes, d'Angers et des villes intermédiaires, se réunirent. Les éléments groupés autour du foyer nantais n'avaient ni la cohésion ni l'ensemble que présentaient les forces organisées depuis longtemps à Saumur; on convint que cette ville prendrait l'initiative du mouvement. Le lendemain de cette résolution, l'école de cavalerie et la garde nationale saumuroise, tous les *comités* des localités urbaines ou rurales voisines, étaient avertis que le soulèvement aurait lieu le dimanche 25 décembre, jour de Noël, au même moment où devait éclater, disait-on, à l'extrémité opposée de la France, le mouvement de Béfort[1]. La veille, 24, lorsque chacun s'apprêtait pour les événements du lendemain, un violent incendie éclate dans la maison d'un négociant de Saumur et appelle sur le lieu du sinistre les habitants, ainsi que les élèves sous-officiers; ceux-ci se placent aux endroits les plus périlleux, et vingt-cinq à trente des plus intrépides, presque tous *Chevaliers de la liberté*, s'installent avec la pompe de l'École au pied d'un grand mur qu'ils espèrent préserver, mais qui s'écroule bientôt sur eux; neuf ou dix sont tués sur le coup; cinq ou six autres sont grièvement blessés; on emporte les morts et on découvre dans les vêtements de l'un d'eux des notes et des listes qui, remises aux chefs de l'École, viennent confirmer des révélations faites sept jours auparavant, le 18, par les deux sous-officiers Duzas et Alix, sur la complicité d'un grand nombre d'élèves dans une conjuration organisée par les *Chevaliers de la liberté*. Ces révélations avaient d'abord trouvé peu de crédit auprès du commandant de l'École, le général

[1] On n'a pas oublié que le mouvement de Béfort devait d'abord éclater dans la nuit du 28 au 29 décembre.

Gentil Saint-Alphonse, qui s'était borné à les transmettre à son supérieur immédiat, le général Jamin; ce dernier, après s'être transporté à Saumur et avoir entendu les deux sous-officiers n'avait lui-même ordonné, le 23, que la visite des papiers e l'arrestation d'un officier signalé comme un des agents les plus actifs de ce complot, le lieutenant d'artillerie Delon, qui, prévenu à temps, avait pu se soustraire à toutes les recherches; mais le 24, peu d'heures après la découverte des listes sur une des victimes de l'incendie, trente-cinq à quarante sous-officiers étaient arrêtés.

Ces arrestations et la catastrophe qui les avait amenées, en privant la conjuration d'environ cinquante de ses membres les plus dévoués et les plus énergiques, arrêtèrent court les dispositions convenues pour le lendemain. On résolut d'attendre; puis, au bout de quelques semaines, lorsque les membres du *comité central* de Saumur, inquiets d'abord pour leur propre sûreté, eurent appris que les sous-officiers détenus gardaient le plus profond silence sur la conjuration; quand de toutes parts leur arrivèrent des plaintes ou des reproches sur leur inertie, et des excitations pour tenter, au moins, la délivrance des prisonniers, ils résolurent de reprendre le complot. Les *commissaires* se remirent en chemin; la confiance et la résolution revinrent; puis, le 9 février, dans une réunion tenue chez l'ancien maire de la ville, M. Fournier, on décida de faire connaître au comité directeur de Paris ce projet d'un nouveau mouvement, et d'envoyer aux comités, comme aux Ventes des départements voisins, des députés chargés de leur faire la même communication et de réclamer leur concours. Le soir même, le commandant Gauchais partait pour Paris; M. Bourdon, pour Poitiers; M. Folie, pour Niort; M. Chauvet, pour le Mans; Grandménil, pour Angers et pour Nantes.

Les Nantais n'avaient pas attendu cette démarche pour songer à utiliser les éléments d'insurrection groupés autour d'eux; mais, désirant en augmenter la cohérence et la force, ils au-

raient probablement différé encore le moment de les employer, si le comité de Paris, trompé dans ses espérances à Béfort, à Marseille et à Saumur même, n'avait pas fortement insisté pour un mouvement qui réparât le plus tôt possible les trois défaites sans combat que la cause commune venait d'essuyer. Ainsi sollicités, les conjurés nantais s'étaient réunis et concertés avec les *Carbonari* ou les *Chevaliers de la liberté* des autres cités bretonnes, et tous se préparaient à se lever pour un effort décisif fixé aux derniers jours de février, lorsque, cette fois encore, deux sous-officiers, les sergents-majors Feydit et Ranvaud, dénoncèrent le complot et amenèrent l'arrestation de plusieurs officiers et sous-officiers du 13e de ligne et de quelques-uns des conjurés les plus influents de la cité.

Grandménil arriva à Nantes le lendemain même de l'événement; mais, au lieu de trouver les courages abattus, il vit, dans les conjurés demeurés libres, des hommes plus ardents que jamais à poursuivre la lutte. Tous accueillirent avec chaleur la promesse du nouveau soulèvement projeté par les Saumurois. Grandménil en fit connaître les principaux détails; on lui demanda quel était le chef militaire chargé de le diriger; il répondit que ses amis n'avaient encore fait aucun choix, et qu'il ignorait si le comité directeur, averti par le commandant Gauchais, se chargerait de ce soin. Les Nantais lui conseillèrent de réclamer, quoi qu'il advînt, le dévouement et le concours d'un général digne de toute confiance, le maréchal de camp Berton, qui, accouru volontairement de Paris pour leur offrir son épée, n'avait pas quitté la Bretagne et devait, en ce moment même, se trouver à Rennes.

Le général Berton appartenait à cette catégorie si nombreuse d'officiers de tout grade dont la Restauration, dans son emportement aveugle, avait brisé violemment la carrière, et que l'irritation ou la misère jetaient fatalement dans les complots. Il avait commandé une brigade à Waterloo, et s'était fait connaître du public par une relation de cette journée, que tous les journaux libéraux avaient citée avec éloge. Victime de per-

sécutions sans mesure, comme un grand nombre de ses camarades de l'ancienne armée, il était devenu un des adversaires les plus décidés des Bourbons. « Savez-vous comment on l'avait traité? disait en parlant de lui le général Foy dans la séance du 28 mars. (*Voix de la droite:* Comme il le méritait! comme un écrivain de la *Minerve!*) Ni en 1814 ni en 1815 il n'y avait rien de particulier à son égard; on ne trouvera pas un seul mot contre lui au ministère de la guerre. Cependant, à la fin de 1815, on l'arrête et on l'emprisonne. Mis en liberté après une détention d'*un an*, on l'arrête encore, puis on le relâche; on l'emprisonne ainsi périodiquement tous les mois; enfin on lui ôte sa solde. Comment voulez-vous, en semant ainsi l'arbitraire, ne pas recueillir la révolte? » Lié avec plusieurs membres de la haute Vente, et informé par eux des préparatifs insurrectionnels de l'Ouest, Berton avait offert d'en aller prendre le commandement. Le comité directeur qui destinait ce poste à un autre officier général, ne lui donna qu des réponses évasives. Berton, n'écoutant que son impatience, s'était mis immédiatement en chemin, et, par l entremise d'un de ses anciens aides de camp, retiré à Rennes, il avait fait accepter ses services par les Nantais. Le désir de voir un de ses fils, sous-lieutenant dans le régiment des dragons du Doubs, en garnison à Pontivy était le motif apparent de son voyage. Obligé de quitter Nantes après les arrestations opérées dans le 13ᵉ de ligne, il était allé à Rennes, où Grandménil, conduit et guidé par deux conjurés nantais, MM. Athanase et Heureux, parvint, en effet, à le rencontrer. Une fois abouché avec ce général, et ignorant que dans ce moment-là même le comité de Paris, averti par le commandant Gauchais de l'insurrection projetée, décidait le comte Pajol, général plein d'élan et d'audace, à en prendre la direction militaire, Grandménil n'hésita pas à proposer ce commandement à Berton, qui s'empressa de l'accepter[1]. Tous deux prirent sur-le-champ la route de Sau-

[1] Le comte Pajol, retenu à Paris pour le règlement d'une affaire privée

mur, où ils ne tardèrent pas à arriver en même temps que des députés de Rennes, de Nantes et d'Angers, chargés d'assister aux derniers arrangements et de venir ensuite faire connaître à leurs commettants le concours qu'ils devaient y apporter.

Ce fut le dimanche 17 février que l'on concerta ces arrangements, dans une grande réunion tenue chez le docteur Caffé, et à laquelle assistaient, outre le général et les membres du comité central de Saumur : MM. Ferail et Chappey, députés de Rennes; Cossin et Heureux, de Nantes; Riobé et Guérin, d'Angers; Lebreton, du Mans; le colonel Bouvry, de Poitiers, ainsi que trente commissaires représentant Vernantes, Baugé, Bourgueil, Thouars, Montreuil, Niort et les localités environnantes. Le plan convenu reproduisait en grande partie les dispositions déjà arrêtées au mois de décembre précédent; il était celui-ci :

Le mouvement éclaterait le samedi 23, jour de marché. Chaque semaine, 6 à 800 *Chevaliers de la liberté* habitant la campagne, anciens soldats ou anciens marins pour la plupart, profitaient de cette réunion foraine pour se rendre à Saumur, y prendre le *mot* des conjurés de la ville, et savoir s'ils devaient patienter encore ou se lever; cette fois, on les retiendrait, et ils attendraient dans les cafés et dans les autres lieux publics de la ville et des faubourgs le moment fixé pour le soulèvement. La garde nationale comptait 600 hommes environ, habillés, armés, et acquis en immense majorité au complot. Les élèves de l'école de cavalerie et une compagnie de grenadiers du 44e de ligne, casernée dans le château, composaient la garnison. On sait les dispositions de l'École, dispositions devenues encore plus fermes par suite de la rentrée de quelques-uns des sous-officiers arrêtés sept semaines auparavant, puis élargis, et qui se montraient impatients de sauver ceux de leurs camarades moins heureux que la justice militaire traduisait, en ce

importante, ne put partir assez à temps pour arriver avant le mouvement de Saumur.

moment-là même, devant le conseil de guerre de Tours ; un officier, plusieurs sous-officiers et soldats de la compagnie du 44[e] appartenaient également à la conjuration. A dix heures du soir, le général Berton, accompagné des membres du comité central, des trente délégués des campagnes, des députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, du Mans et de Niort, et de deux pelotons de la garde nationale et de l'École, se rendrait sur la principale place, revêtu de son uniforme, et, là, donnerait lecture d'une proclamation annonçant qu'un grand mouvement venait d'éclater à Paris; que la France entière se levait; que la famille royale était en fuite, et le pouvoir confié à un gouvernement provisoire qui l'avait nommé son délégué pour les départements de l'Ouest. Pendant cette lecture, que termineraient les cris de *Vive la France! Vive la liberté! A bas les royalistes!* un fort détachement de gardes nationaux monterait au château, dont la porte, gardée par cinq soldats et par un caporal gagnés au complot, serait laissée ouverte, et prendrait possession de cette forteresse, où se trouvaient enfermés 25 à 30 pièces de canon, 30,000 fusils, et une quantité assez considérable de munitions. L'École serait immédiatement envahie et entraînée; le tocsin et la générale appelleraient sur la place le reste de la garde nationale, ainsi que les anciens soldats et marins demeurés dans la ville, et qui seraient immédiatement armés avec les fusils de la forteresse; les députés étrangers porteraient sur-le-champ la nouvelle à toutes les grandes villes de l'Ouest, et les trente commissaires, partant à franc étrier, iraient faire sonner le tocsin dans tous les cantons assis sur les deux rives du fleuve, depuis Tours jusqu'à son embouchure. Le lendemain, 24, dès la pointe du jour, des détachements, postés à plusieurs lieues sur les routes de Tours, du Mans, de Thouars et de Doué, auraient pour mission d'arrêter les généraux commandant les départements voisins, et qui seraient appelés en toute hâte à Saumur par de fausses dépêches revêtues des signatures du général Gentil Saint-Alphonse et du sous-préfet, dont on avait les *griffes;*

deux colonnes volantes parcourraient le pays pour faire arborer partout le drapeau tricolore et presser la levée en masse; enfin, un dernier détachement, le plus nombreux, conduisant avec lui plusieurs pièces d'artillerie et composé de la compagnie de grenadiers du 44e, de la majorité des sous-officiers de l'École, de 7 à 800 hommes fournis par la garde nationale saumuroise et par les anciens soldats ou marins armés dans la nuit, se porterait rapidement sur Angers pour soulever cette ville et donner à l'insurrection le 44e régiment tout entier. On espérait que, dans un espace de moins de trois jours, six ou sept départements, avec leurs garnisons, se trouveraient sous les armes.

Ces dispositions, préparées depuis longtemps, furent toutes approuvées par la réunion, qui, pour mieux en assurer l'effet, nomma un *comité d'exécution* de six membres, composé du général Berton, du commandant Gauchais, du docteur Caffé, de MM. Fournier, ancien maire de Saumur, Mandin et Duveau, propriétaires influents des environs. Chacun ensuite se sépara en se donnant rendez-vous au 23. Mais, une fois isolés et placés en face de la responsabilité d'une insurrection dont ils prendraient personnellement l'initiative, les membres du *comité d'exécution* habitant Saumur pensèrent qu'il y aurait les plus graves inconvénients à faire partir de cette ville le signal de l'insurrection. Sans doute, disaient-ils, la généralité des habitants est parfaitement disposée ; mais un grand nombre, le moment venu, peuvent devenir hésitants. Cette indécision ne serait pas à redouter si Saumur, au lieu d'avoir à donner l'impulsion, la recevait des campagnes; la seule apparition du drapeau tricolore fera soulever tous les villages, et leur population, en envahissant la cité, y paralysera toute opposition, entraînera les plus irrésolus. Ne vaudrait-il pas mieux, dès lors, commencer le mouvement à Thouars, petite ville fermée, éloignée de sept lieues dont les habitants appartiennent en masse à la cause de la liberté, et qui renferme pour unique force armée cinq gendarmes dévoués, assure-t-on, à l'opinion qu'il s'agit

de faire triompher? Là, nulle résistance à craindre : la réunion, le départ des conjurés, ne rencontreront aucun obstacle, et leur colonne, grossie dans la route par la population de tous les villages qu'elle devra traverser, se présentera aux portes de Saumur forte de plusieurs milliers d'hommes. — Ces considérations entraînèrent le *comité;* le plan primitif fut abandonné, et on décida que l'insurrection, retardée d'un jour, éclaterait le dimanche 24. Etranger au pays, sans relations antérieures avec sa population, dont il ignorait les dispositions et les habitudes, obligé, dès lors, de se confier aux lumières et à l'expérience des autres membres du *comité d'exécution*, le général Berton se laissa imposer ces modifications, et, le jeudi 21, conduit par le commandant Gauchais et par le lieutenant Delon, il entrait à Thouars et était introduit, sous le nom de *Dubois*, chez un propriétaire de la ville, M. Saugé, où ne tardèrent pas à le visiter le lieutenant en demi-solde Pombas, commandant de la garde nationale, les principaux habitants, ainsi qu'un assez grand nombre de maires, d'adjoints, d'officiers à demi-solde ou en retraite des localités voisines, qui venaient tous garantir l'absolu concours de leurs concitoyens et prendre ses ordres. Saugé, pendant trois jours, ignora quel était le véritable nom de son hôte; les nombreuses visites qu'on lui rendait le lui faisaient considérer comme un agent du gouvernement chargé de quelque *mission secrète*. Ce ne fut que le 23 au soir que Berton se nomma et apprit à Saugé qu'il venait pour soulever la ville dans la journée du lendemain.

Le dimanche 24 février, à quatre heures du matin, le général, revêtu de l'uniforme et de tous les insignes de son ancien grade, se rend, en effet, chez Pombas, où l'attendent un groupe nombreux de conjurés, ainsi que M. Heureux, député de la ville de Nantes et maître de poste à Nozay, qui, arrivé la veille à Saumur, comme on en était d'abord convenu, n'avait pas hésité à venir rejoindre Berton à Thouars. On arbore la cocarde tricolore; on se partage des cartouches; des ordres sont donnés pour battre la générale, sonner le tocsin, placer des senti-

nelles aux portes de la ville, arrêter le maire, le curé, et pour mettre en réquisition les chevaux de selle de quelques riches royalistes de la localité. Toutes ces prescriptions sont immédiatement exécutées; les cris : *Aux armes! Vive la liberté! Vive le peuple!* retentissent dans les rues; quelques hommes armés, conduits par un ancien sous-officier de gendarmerie nommé Saunion, envahissent la caserne des gendarmes, les contraignent de monter à cheval et de venir, le brigadier en tête, se placer sous les ordres de Berton. Bientôt arrivent du dehors plusieurs groupes de conjurés conduits par MM. Henri Fradin, médecin et adjoint au maire de Parthenay; Moreau, lieutenant de hussards en demi solde, de la même ville, et Sennechault, propriétaire à Thenezay. Berton se porte alors à la mairie, visite quelques armes qui y sont en dépôt, puis descend sur la place publique, où M. Heureux donne lecture à la foule de deux proclamations adressées, l'une *au peuple*, et l'autre *à l'armée*. La proclamation *au peuple* annonce le renversement des Bourbons, le maintien des ventes des biens nationaux, dont les possesseurs cesseront d'être inquiétés, et la suppression des impôts qui frappent le sel et les boissons. Voici le début de la proclamation *à l'armée* : « Soldats, toute la France est debout pour reprendre son indépendance; tous les amis de l'honneur national sont rangés sous l'étendard sacré de la patrie; vous répondrez à l'appel, vous êtes Français. » La dernière phrase est celle-ci : « La patrie vous réclame; vos parents s'avancent et vous appellent; combattre contre eux serait un crime de lèse-nation; triompher avec eux est une vertu nationale; telle est votre position; choisissez! *Vive la liberté! vive la France!* » M. Heureux ajoute que les généraux de la Fayette, Foy, Demarçay, MM. Benjamin Constant, Kératry et Voyer-d'Argenson composent le gouvernement provisoire, et que le premier de ces députés est, en outre, investi du commandement en chef de l'armée. Ces communications faites, Berton prononce quelques destitutions de maires, de juges de paix et de greffiers, institue des commandants de garde na-

tionale, se fait amener les prisonniers, prononce la liberté des uns, place les autres sous la simple surveillance des nouvelles autorités, et, à sept heures et demie du matin, songe enfin à se mettre en marche. Les trois heures qui venaient de s'écouler en soins au moins inutiles avaient fait entrer l'inquiétude et l'hésitation dans la partie la plus timide de la population; le premier moment de surprise passé, les enfants et les femmes s'étaient efforcés de retenir leurs pères et leurs maris. Ces influences ne se seraient pas produites, ont dit quelques témoins des événements, si le général avait quitté la ville aussitôt après avoir arboré le drapeau tricolore, annoncé la chute des Bourbons et proclamé le nouveau gouvernement; 4 ou 500 hommes, sous l'impression immédiate de ces nouvelles, se seraient rangés derrière lui; et l'on n'aurait pas vu 125 à 130 hommes seulement sortir de Thouars à sa suite. En tête de cette faible colonne, précédée d'un tambour, marchaient les cinq gendarmes composant la brigade du canton, et un ancien soldat, nommé Jaglin, qui portait un drapeau tricolore. Cette petite troupe prit la route de Saumur sans rencontrer nulle part, sur son chemin, les populations qui devaient grossir ses rangs. Le changement des dispositions d'abord arrêtées, et dont les principaux détails avaient été partout répandus, troublait les esprits; on cherchait vainement à se l'expliquer. Les villageois se disaient : Saumur refuse donc son concours, puisqu'il faut marcher sur cette ville pour en contraindre les habitants à se déclarer? Les campagnes comprenaient instinctivement que ce n'était pas d'elles que l'initiative devait venir. Peut-être les villageois auraient-ils moins hésité, si les hommes rangés derrière le général s'étaient trouvés plus nombreux; la foule attire la foule; chaque commune avait échelonné sur la route quelques habitants chargés d'épier le passage des insurgés; la vue du drapeau tricolore arrachait d'abord à ces éclaireurs des cris de joie; mais, après le défilé de cette troupe si lente, si faible, tous s'en retournaient découragés.

A deux heures et demie, la petite colonne entra dans Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur; elle avait mis six heures pour franchir quatre lieues. On fit halte; une vingtaine d'hommes de ce chef-lieu de canton se joignirent à la colonne aux cris de : *Vive la liberté! A bas les droits réunis!* Quatre gendarmes de la brigade prirent place à côté de leurs camarades de Thouars; le cinquième s'était jeté dans un chemin de traverse pour aller porter aux autorités de Saumur la nouvelle de l'apparition des insurgés. Ces autorités étaient dans l'ignorance la plus complète de cette marche, ont dit toutes les feuilles officielles de l'époque; le fait est inexact; deux fonctionnaires de cette ville de 12,000 habitants, le sous-préfet et le président du tribunal civil, ignoraient seuls l'événement qui se préparait. Les Saumurois espéraient que Berton se présenterait vers midi. Dès que vous paraîtrez, lui avait-on dit, la garde nationale prendra les armes et se portera, musique en tête, à la rencontre de votre colonne. Le matin, chacun était encore plein de décision; mais un grand nombre, inquiets de l'immobilité et du silence qui régnaient au dedans comme au dehors de la cité, faiblissaient à mesure qu'avançait la journée. Un seul homme, M. Chauvet, professeur de belles-lettres destitué, devenu chef d'un établissement de teinture, eut l'énergie, vers le milieu du jour, de sortir en uniforme de garde national, une cocarde aux trois couleurs à son chapeau, un drapeau tricolore à la main, et de parcourir ainsi les principales rues de la ville, sans que personne osât se joindre à lui ou songeât à l'arrêter. Le *comité d'exécution*, il est vrai, ne se montrait nulle part; ses membres, renfermés isolément dans leurs demeures, attendaient des nouvelles. Ce fut M. Heureux, parti en avant pour annoncer le soulèvement de Thouars, qui fit connaître le premier l'approche de Berton. MM. Tisseau et Bastien partent immédiatement et rencontrent le général à Montreuil; le docteur Caffé, dont l'influence avait surtout décidé le changement des dispositions arrêtées dans la réunion générale du 17, ne tarde pas à les rejoindre;

tous pressent la marche des insurgés. Enfin, à six heures du soir, Berton paraît en vue de Saumur. Quelques gendarmes et un peloton de sous-officiers de l'Ecole, détachés en reconnaissance ou envoyés à sa rencontre par le sous-préfet, après l'arrivée du gendarme de Montreuil, se replient à pas lents devant le général, et ne s'arrêtent qu'en arrière du pont Fouchard, pont jeté sur le Thouët, petite rivière qui descend de Thouars et passe au pied de Saumur avant de se jeter dans la Loire, à quinze cents mètres au-dessous de la ville. Berton s'avance à son tour sur le pont : sa troupe, composée d'environ cent cinquante hommes mal armés, harassés de fatigue, dépourvus d'organisation et de discipline, aurait été facilement enfoncée par quelques cavaliers résolus ; mais l'attitude des élèves n'a rien d'hostile, et l'officier commandant, craignant, s'il les met en mouvement, de donner de nouveaux soldats à l'insurrection, borne ses efforts à les empêcher de céder aux exhortations de Berton et du lieutenant Delon, qui, marchant derrière eux, les suivant pas à pas, les engagent à venir se ranger sous leur drapeau ; bientôt même Delon pénètre dans les rangs, échange des serrements de main avec ses anciens camarades et leur parle avec chaleur ; les élèves semblent indécis ; mais en ce moment l'officier supérieur qui commande momentanément l'Ecole [1] arrive à la tête d'un nombreux peloton, le général et Delon se retirent alors au delà du pont, qu'ils font immédiatement barrer avec quelques charrettes.

Berton avait tenu sa promesse : il se trouvait devant Saumur, la bannière tricolore déployée, à la tête d'insurgés amenés d'une distance de sept lieues. C'était maintenant aux conjurés de la ville à accomplir leur tâche dans l'œuvre commune. Mais les membres du comité d'exécution ne se montrent nulle part, et chacun, voyant dans cette absence une excuse pour

[1] Le commandant de l'École, le général Gentil Saint-Alphonse, et le commandant en second, étaient alors à Tours pour déposer comme témoins devant le conseil de guerre chargé de juger les élèves arrêtés le 24 décembre précédent.

son inertie, n'ose prendre résolûment l'initiative d'un appel aux armes. Deux hommes, M. de Monpassant, maire de la ville, et un garde national, M. Hautreux, négociant, se rencontrent seuls sur la principale place, et, à sept heures, malgré leur isolement, se décident à descendre vers le Thouët. Arrivé auprès des élèves, le chef de la municipalité saumuroise annonce à voix haute qu'il va sommer les insurgés de se retirer; il s'avance sur le pont et franchit la barricade. La faiblesse de la troupe de Berton et la tenue inexpérimentée des hommes qui la composent frappent M. de Monpassant : il reproche au général son imprudence, s'étonne qu'il ait pu marcher sur la ville avec aussi peu de forces et lui conseille de se retirer. Berton l'entraîne dans la cabane du receveur de l'octroi, et, là, discute les chances de sa position : M. de Monpassant insiste avec chaleur pour une retraite immédiate; le général veut, au contraire, gagner du temps et attendre que la garde nationale prenne enfin les armes et se prononce.

Dans ce moment, le sous-préfet, M. de Carrère, se rendait à son tour vers le pont. Il était nuit noire; arrêté au milieu de l'obscurité par le commissaire de police, M. de Carrère se fait reconnaître et demande au commandant des élèves la cause de son immobilité. L'officier répond qu'il attend des ordres. « J'en ai demandé au maire, ajoute-t-il; mais il s'est contenté de me dire qu'il prendrait conseil des événements. » Le sous-préfet interroge quelques gardes nationaux qui venaient d'arriver; aucun d'eux ne sait rien, sinon que les insurgés sont de l'autre côté du pont, au nombre de plusieurs mille. « Et le maire, qu'est-il devenu? ajoute le sous-préfet. — Il est avec les rebelles, » dit le commissaire de police. M. de Carrère ne peut rien obtenir au delà de ces vagues renseignements; pendant près d'une heure, il reste presque isolé; sa position est celle d'un homme qui se meut dans le vide. Enfin, la voix du maire se fait entendre; ce fonctionnaire, dans la pensée du sous-préfet, était prisonnier; M. de Carrère se dirige vivement de son côté et lui demande des nouvelles; M. de Monpassant

annonce que les révoltés, vaincus par ses exhortations, lui ont promis de ne pas attaquer la ville avant le jour, et qu'en échange de cette concession il leur a donné sa parole d'honneur qu'à leur tour ils ne seraient pas attaqués sans être avertis. « Vous n'avez pu vous engager qu'en qualité de maire, répond le sous-préfet; votre parole ne lie pas les autres autorités. Commandant, ajoute-t-il en s'adressant au chef des élèves, que comptez-vous faire? — Je suis prêt à ordonner la charge, si vous l'exigez, dit l'officier. — La charge n'est pas possible, répliquent aussitôt plusieurs voix parmi les sous-officiers; il faut de l'infanterie pour enlever d'abord la barricade. — N'a-t-on pas les gardes nationaux? » dit un des assistants. Mais le sous-préfet lui-même fait observer que la plupart sont des pères de famille à qui on ne saurait imposer une attaque où ils peuvent courir le risque de la vie. Ce fonctionnaire prend alors le parti d'envoyer au commandant du château un officier chargé de lui demander un détachement de sa petite garnison et une pièce d'artillerie qui brisera les charrettes. Le commandant consent à donner vingt-cinq soldats, mais il refuse la bouche à feu. Le sous-préfet, résolu à obtenir la pièce et les hommes, renvoie un second officier à la forteresse avec ordre d'insister.

Pendant ces pourparlers et ces démarches, les principaux insurgés et les conjurés de Saumur, favorisés par l'absence de tout ordre et de toute consigne, du côté de la ville, et par la profonde obscurité de la nuit, allaient d'un camp à l'autre, ou se rencontraient sur le pont. On suppliait Berton de charger. « On ne vous résistera pas, les rangs s'ouvriront devant vous, lui disait-on; la garde nationale et l'École n'attendent que votre présence pour se soulever. — Qu'elles viennent à moi, et j'entre dans la ville à leur tête, répondait le général; j'ai annoncé aux patriotes de Thouars qu'ils trouveraient Saumur en armes et soulevée : ils n'entreront qu'à cette condition. » Les députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, ceux des autres villes et les commissaires des campagnes, mêlés à ces débats,

insistaient avec force pour une décision énergique de l'un ou de l'autre côté. « Pourquoi n'avez-vous pas amené la population de vos villages? disaient aux derniers les Saumurois; courez, faites sonner le tocsin; la présence des gens de la campagne décidera le mouvement! — Ils ne viendront pas tant que vous-mêmes ne vous serez pas prononcés, répliquaient les commissaires; il ne fallait pas changer le plan convenu! » Les avis, les exhortations, se croisent; on entend, des deux parts, des plaintes et des reproches. Cependant le temps s'écoule. Vers minuit, six heures après l'arrivée de Berton, M. de Carrère monte au château et obtient du commandant la promesse de livrer la pièce d'artillerie nécessaire au renversement de la barricade. Peu d'instants auparavant, le maire avait annoncé au sous-préfet qu'il venait de tenter un dernier effort, et que les insurgés, effrayés par ses menaces, allaient probablement s'éloigner. « Retirez-vous au plus vite, avait-il dit, en effet, à Berton; vous n'avez que le temps de fuir : on va vous attaquer avec de l'artillerie. » Vainement Delon repousse ce conseil, et, frappant violemment la terre avec son épée, demande qu'on prévienne, par un effort vigoureux, l'attaque de M. de Carrère. Le général donne l'ordre de la retraite. « Je ne prendrai pas sur moi de faire verser le sang français, disait-il; je ne sacrifierai pas à des promesses que l'on peut encore ne pas tenir un seul des braves gens qui m'ont suivi. » Et, en effet, lorsque, à quelque temps de là, un peloton de cinquante cavaliers s'était enfin avancé sur la barricade, il l'avait trouvée déserte. Le commandant avait reçu du sous-préfet l'ordre de poursuivre les fugitifs à outrance et d'arrêter tous ceux que ses cavaliers pourraient atteindre. « Quelle direction ont-ils prise? demande l'officier au maire de Saumur. — La route de Doué, » répond M. de Monpassant. Berton et sa colonne se retiraient par la route de Montreuil, et purent gagner ainsi ce bourg et Thouars, ou se disperser dans toutes les directions, sans être inquiétés. Ce fut seulement le lendemain et les jours suivants que des recherches ac-

tives, faites à Saumur, à Thouars et dans les localités environnantes, amenèrent l'arrestation de cent cinquante à cent soixante personnes. Les députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, ainsi que les commissaires des campagnes, avaient pu s'échapper après la retraite de Berton, soit en s'embarquant sur la Loire, soit par la rive droite du fleuve.

Cette nouvelle défaite sans combat, où pas une arme n'était sortie du fourreau, avait eu lieu pendant qu'à Tours on jugeait les élèves sous-officiers arrêtés deux mois auparavant. Les accusés traduits devant le conseil de guerre de cette ville étaient au nombre de onze : un contumax, le lieutenant Delon, et dix accusés présents : les maréchaux des logis *Sirejean*, *Coudert*, *Matthieu*, *de Fabert*, *Clément*, *Dethieux*; le brigadier *Bourru*, tous élèves de l'école de Saumur, et les maréchaux des logis *Lemaître*, *Daumery* et *Lebrun*, des chasseurs de l'Ariége en garnison à Tours; ils étaient poursuivis comme auteurs, complices ou non révélateurs d'un complot tramé à l'école de Saumur, et ayant pour but de renverser le gouvernement du roi, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à la guerre civile. L'accusation reposait sur les révélations des deux sous-officiers Duzas et Alix, et sur les aveux de la plupart des accusés, qui déclaraient avoir été initiés, par Delon et par Sirejean, à un complot destiné à rappeler Napoléon II et à rétablir la constitution de 1791. Sirejean lui-même reconnaissait avoir été reçu *Chevalier de la liberté* par Delon; mais il croyait, ajoutait-il, n'entrer que dans une société analogue à la franc-maçonnerie. Le procès, commencé le 20 février, quatre jours avant la tentative de Saumur, fut terminé le 28 par un jugement qui condamnait Delon, Sirejean et Coudert à la peine de mort; Matthieu à cinq ans de prison ; de Fabert, Bourru, Lemaître, Clément et Lebrun à deux ans; Dethieux et Daumery étaient acquittés. Sirejean et Coudert se pourvurent en révision; le jugement fut cassé, et, le 20 avril suivant, ces deux accusés comparurent devant un second conseil de guerre. Le lendemain, 21, Sirejean était con-

damné une seconde fois à la peine de mort; Coudert, déclaré coupable seulement de non-révélation, n'avait plus à subir que cinq années d'emprisonnement. Onze jours plus tard, mourait, à l'âge de vingt-deux ans, Sirejean, que « son intelligence, son instruction et sa bonne conduite, avaient fait mettre plusieurs fois à l'ordre du jour de l'Ecole [1]. » — « Ce matin, à cinq heures, disait le *Journal d'Indre-et-Loire* du 2 mai, le maréchal des logis Sirejean a subi son jugement. Ce jeune sous-officier est mort avec beaucoup de courage; lui-même a commandé le feu d'une voix forte, en regardant avec fermeté le peloton qui devait tirer sur lui. Toute la garnison assistait à l'exécution. »

A six semaines de là, la cour d'assises de la Loire-Inférieure jugeait, à leur tour, les officiers du 13e de ligne et les Nantais arrêtés le 9 février précédent. Les accusés étaient au nombre de douze. Six accusés *présents :* MM. Mosneron-Dupin, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers; Bonnet, adjudant-sous-officier; Villedary, Lerat, Riboulet, sergents-majors; Puybarreau, sergent au 13e de ligne; et six *contumax*, MM. Delhaye, Raymond, lieutenants, et Gamelon, sous-lieutenant au 13e; Fourré, Dupuy, propriétaires, anciens officiers de la garde impériale, et Baudry, propriétaire Les six premiers accusés comparurent devant le jury le 14 juin; les faits qui leur étaient reprochés, puisés exclusivement dans les dépositions des deux sous-officiers Feydit et Ranvaud, déniés avec énergie par les accusés, se trouvèrent, en outre, démentis dans quelques détails par plusieurs autres témoins entendus. La défense sut tirer un parti considérable de ces inexactitudes; elle se trouvait, d'ailleurs, puissamment aidée auprès des jurés par l'intérêt qui entourait tous les accusés civils, propriétaires riches ou considérés de Nantes ou des environs, et par une vive irritation locale qu'avaient produite des faits de provocation et de violence reprochés au commandant de la division,

[1] Déposition du colonel, marquis de Castries.

le général Despinois, ainsi qu'aux officiers et soldats d'un régiment suisse en garnison à Nantes. Les débats ne durèrent que deux jours; le 15, tous les accusés furent acquittés [1]. — Le surlendemain, 17, le général Berton, vainement poursuivi depuis près de quatre mois, était arrêté.

Berton, après avoir ramené jusqu'aux portes de Thouars la plus grande partie des insurgés sortis le matin avec lui de cette ville, s'était réfugié, avec Delon, Pombas, Moreau et Saunion, dans le département des Deux-Sèvres. Informé, pendant son séjour à Saumur, par les membres du comité central et par Delon lui-même, de la récente arrivée à la Rochelle d'un régiment d'infanterie renfermant une Vente de *Carbonari;* instruit de l'existence, dans cette place maritime, d'une Vente centrale ayant pour point d'appui deux bataillons d'infanterie coloniale cantonnés dans l'île de Ré, le général se dirigea sur ce point et se mit immédiatement en communication avec les principaux conjurés rochellois. Ceux-ci songèrent d'abord à assurer le salut des fugitifs, et disposèrent un bâtiment de commerce pour les conduire en Espagne. Delon venait de connaître, par les journaux, l'arrêt de mort qu'avait prononcé contre lui le conseil de guerre de Tours; il s'embarqua, ainsi qu'on l'a vu, avec le lieutenant Moreau. Pombas ne tarda pas à les suivre. Quant à Berton, qui, de toutes parts, s'entendait accuser de faiblesse, il refusa de s'expatrier, et voulut répondre aux accusations que faisaient peser sur lui son inaction devant Saumur et sa retraite, en organisant les éléments de conjuration réunis à la Rochelle. Les *Carbonari* de cette ville le mirent promptement en relation avec le capitaine Massias et Pommier; la réunion du *Lion d'or* fut le résultat de ces premiers rapports. Trois jours après, le général entrait hardiment dans la place, et avait, avec Raoulx et Lefè-

[1] Le 7 septembre suivant, la cour d'assises de la Loire-Inférieure, jugeant sans assistance des jurés, condamna les lieutenants Delhaye, Raymond et Gamelon, MM. Dupuy et Fourré, contumax, à la peine de mort; M. Baudry fut acquitté.

vre, l'entrevue dont nous avons parlé. Cette entrevue, on se le rappelle, ne précéda que de quelques heures l'arrestation de tous les membres de la *Vente* du 45ᵉ. Cet événement, ainsi que le départ subit des deux bataillons de l'île de Ré pour nos établissements coloniaux, en détruisant sur ce point toute chance d'un prochain soulèvement, contraignit Berton de quitter la Rochelle pour se retirer à Puyraveau, près de Rochefort, et d'attendre, dans ce nouvel asile, l'occasion d'utiliser son opiniâtre dévouement et de rétablir son renom d'énergie. Cette occasion sembla se présenter dans les derniers jours de mai.

Le gouvernement venait alors de rappeler de Saumur et des environs les forces nombreuses qu'il y avait dirigées après la tentative du 24 février. L'école de cavalerie, à la vérité, se trouvait dissoute et remplacée par un régiment de carabiniers, corps d'élite qui passait pour fort dévoué aux Bourbons; mais des lettres adressées de Paris aux membres du *comité central* de Saumur demeurés libres ne tardèrent pas à leur apprendre que ce régiment renfermait une Vente de *Carbonari*. A ce moment, les nombreux conjurés de la ville et des campagnes avaient recouvré le courage; l'espoir de rencontrer d'énergiques auxiliaires dans la nouvelle garnison leur rendit la confiance. Ils résolurent de reprendre l'œuvre insurrectionnelle que, deux fois déjà, ils avaient cru pouvoir accomplir. Les commissaires de tous les *comités* se remirent une troisième fois en campagne, les anciennes relations furent partout rétablies; il ne resta bientôt plus qu'à obtenir l'assentiment ainsi que l'appui du comité directeur, et, par son entremise, le concours des *Carbonari* du régiment de carabiniers. Grandménil fut chargé de se rendre, dans ce but, à Paris avec M. Baudrillet, négociant en vins à Gennes, chef-lieu de canton situé sur la Loire, à trois lieues au-dessous de Saumur. Tous les deux, accueillis avec empressement par M. de la Fayette, en qui se personnifiait, comme on sait, la direction effective de la Charbonnerie, assistèrent, dans sa demeure, à

deux réunions où se trouvaient un certain nombre de députés et de membres de la haute Vente, ainsi que M. Gourlay, ancien vice-président du Corps législatif impérial, qui les reçut également chez lui. Le nouveau mouvement projeté par les Saumurois fut approuvé; on convint d'en confier encore l'exécution au général Berton; le régiment de carabiniers y remplirait la tâche auparavant dévolue aux élèves de l'école de cavalerie, tâche qui serait énergiquement accomplie, disait M. de la Fayette, car le sous-officier fondateur de la *Vente* du régiment était, assurait-on, un homme doué d'une énergie et d'un courage personnel remarquables.

Ce sous-officier, nommé Woëlfeld, n'appartenait que depuis peu de temps à la Charbonnerie. Parti de Lunéville, avec son régiment, dans les premiers jours d'avril, pour aller tenir garnison à Saumur, il avait trouvé, en passant à Saint-Denis, une lettre d'un membre de sa famille, M. Paur, élève naturaliste au Jardin des Plantes, qui l'engageait à venir le visiter; il en obtint la permission de ses chefs, et entra dans Paris. M. Paur était *Carbonaro;* le prochain séjour de son parent au milieu de populations encore agitées par les événements du 24 février amena la conversation sur l'existence des sociétés politiques secrètes; quelques confidences du jeune naturaliste excitent la curiosité de Woëlfeld; il demande avec instance d'être initié à la Charbonnerie. Le soir même, M. Paur le présentait à M. Laresche et à deux autres membres de la haute Vente, qui le recevaient *Carbonaro*, lui confiaient la mission de fonder une Vente dans son régiment, et promettaient de le mettre promptement en rapport avec les principaux patriotes de l'Ouest. A peu de temps de là, le nouvel initié ne se bornait pas, dans sa correspondance, à se féliciter du succès de sa propagande, il appelait de tous ses vœux le moment où ses camarades et lui-même pourraient donner la mesure de leur dévouement. L'occasion était venue; M. Paur, sur la demande de M. de la Fayette, remit à Grandménil et à M. Baudrillet une lettre et des cartes découpées destinées à Woëlfeld, qui, après

avoir reçu des deux envoyés saumurois, lors de leur retour, ces moyens de reconnaissance, convint de se rencontrer avec eux, une fois par semaine, au village de Chênehutte ou des Tuffeaux, situé sur la rive gauche de la Loire, à mi-chemin de Saumur à Gennes et aux Rosiers[1]. Les entrevues eurent lieu; Woëlfeld répondait de son régiment. D'un autre côté, toutes les nouvelles transmises d'Angers, de Nantes, du Mans, de Niort, de Poitiers et des localités intermédiaires, annonçaient que les conjurés de toutes ces villes répondraient à l'appel des Saumurois : un nouveau mouvement pouvait donc être tenté. On convint avec Woëlfeld que, cette fois, le soulèvement éclaterait à Saumur même, un jour de marché, et qu'il serait appuyé, non plus seulement par la garde nationale de la ville, mais par deux ou trois cents jeunes gens ou officiers à demi-solde accourus des environs ou venus de Paris.

Il était difficile de régler les dernières dispositions sans le général Berton; Grandménil et Baudrillet connaissaient sa retraite; ils vont l'y trouver et lui rendent compte des faits. Berton s'exalte à la pensée d'un nouvel effort qui peut rendre la liberté aux nombreux complices arrêtés à la suite de sa première tentative; il part, et, le 12 juin, arrive aux Rosiers, à trois lieues de Saumur, et descend chez M. Chaillou-Saint-Aubin, ancien capitaine d'artillerie. Le 14, il assiste, dans les bois des Tuffeaux, à une entrevue avec Woëlfeld, qu'il avait voulu voir et entendre avant de rien terminer; Baudrillet et Grandménil avaient obtenu du général la promesse qu'il ne se ferait pas connaître, et que, présenté à Woëlfeld comme son propre aide de camp, il se bornerait à écouter. Mais ce rôle d'observateur silencieux n'était pas dans le caractère de Berton; il ne put se contenir, et se nomma dès les premiers mots. Woëlfeld fut prodigue de protestations : le moment venu, il se

[1] Les deux bourgs de Gennes et des Rosiers, placés l'un en face de l'autre, sont séparés par la Loire : Gennes, résidence de M. Baudrillet, est placé sur la rive gauche, du même côté que Saumur; les Rosiers, où habitait Grandménil, sont sur la rive droite.

faisait fort, disait-il, de conduire deux escadrons de son régiment au milieu des insurgés; sans doute on ne pouvait compter sur les officiers, dont la généralité était « peu patriote, » mais il répondait des dispositions des sous-officiers. Berton témoigne le désir de se rencontrer avec quelques-uns de ceux-ci ; Woëlfeld s'engage à lui présenter quatre d'entre eux à la prochaine entrevue, qui fut fixée au 17. Ce second rendez-vous avait pour but de régler les derniers détails d'exécution, ainsi que le rôle des carabiniers dans le mouvement; on y appellerait des députés d'Angers et les commissaires des comités les plus voisins; et, pour éviter de donner l'éveil à l'autorité, on se réunirait à quatre heures du soir, dans une maison de campagne isolée, appelée l'*Alleu*, située à mi-côte sur les collines de la rive gauche de la Loire, à trois quarts de lieue au-dessous de Saumur, et qui appartenait à M. Delalande, notaire à Gennes. Enfin, les Ventes et les comités de Poitiers, de Niort, de Nantes et du Mans, seraient invités à envoyer à Saumur des députés à qui on ferait connaître, le soir même du 17, les résolutions de la réunion.

Quelque sécurité que pût inspirer le dévouement de Woëlfeld, la position particulière de Berton imposait aux conjurés saumurois, dans l'intérêt du général, une défiance exceptionnelle. Plusieurs circonstances rendaient ce devoir encore plus impérieux : le comité central d'Angers les avait fait avertir, par un conjuré de cette ville, M. Poulain, que la police semblait sur la trace de la nouvelle conjuration, et qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes. Une dame, qui était fort avant dans le parti royaliste, avait également annoncé à un autre conjuré, M. Rousseau, de Bessé, que l'autorité était informée que les conspirateurs s'agitaient de nouveau. Le général avait commis une première imprudence, dans le précédent rendez-vous, en se faisant inutilement connaître à Woëlfeld; on décida qu'il n'assisterait au second qu'autant que ses amis jugeraient sa présence sans danger. La chaîne de collines boisées qui borde la rive gauche de la Loire au-dessous de Saumur se prolonge

jusqu'au delà de Gennes; deux chemins conduisent de ce dernier bourg à la ville : le premier, simple chemin communal tracé à travers les bois, ne quitte pas les hauteurs; le second, établi au pied des collines, est une route départementale qui court le long du fleuve. Le général passerait la nuit du 16 au 17 à Gennes, chez M. Delalande; il prendrait, le lendemain, le chemin *du haut* avec son hôte et M. Baudrillet, et s'arrêterait à un demi-quart de lieue de l'*Alleu*, au hameau de la Tour de Nizé, tandis que MM. Chaillou-Saint-Aubin, Tessié de Lamothe, Grandménil et les députés d'Angers, traversant le fleuve, rejoindraient, de leur côté, aux Tuffeaux, les commissaires des localités voisines, et viendraient, par la route *du bas*, trouver à l'*Alleu* Woëlfeld et ses camarades. Le général, demeuré à la Tour de Nizé, ne paraîtrait à la réunion que dans le cas où on viendrait le chercher[1].

Le 17 au matin, Berton et M. Delalande étaient prêts à partir et n'attendaient plus que M. Baudrillet, quand ce dernier les fait prévenir qu'il vient de recevoir à la jambe un violent coup de pied de cheval qui le met hors d'état de faire le trajet de Gennes à la Tour de Nizé autrement qu'en bateau[2]. Le général

[1] Nous lisons dans des notes manuscrites, rédigées au moment même des événements par un témoin des faits : « Une seule pensée dominait l'esprit du général Berton, réparer la faute qu'il avait commise en restant devant Saumur sans chercher à forcer le passage, faute que le monde taxait de lâcheté. Lorsque, le 16 juin, à onze heures du soir, il quitta les Rosiers pour traverser la Loire et aller coucher à Gennes chez M. Delalande, un jeune officier démissionnaire, libéral fort résolu, et riche propriétaire de cette commune, M. Tessié de Lamothe, le supplia de ne pas renouveler l'imprudence du premier rendez-vous. « Promettez-moi, général, disait-il, de ne paraître que lorsque moi-même j'irai vous chercher. J'ai vu Woëlfeld avant-hier; je lui ai trouvé l'air embarrassé et troublé; il ne m'inspire aucune confiance. Son régiment est peut-être le plus bourbonien de l'armée; la plupart des officiers sortent des gardes du corps. D'ailleurs, il doit amener quelques-uns de ses camarades. Un homme peut dissimuler un instant ses sentiments véritables : mais plusieurs ne trompent pas longtemps, surtout quand on les observe. — Quoi! si jeune et déjà si défiant! lui répondit le général; je vous plains. Mais soyez sans crainte, ajouta-t-il en l'embrassant, je ne paraîtrai pas, bien que la précaution soit inutile, car Woëlfeld est un de nos plus sûrs amis. »

[2] Le hameau de la *Tour de Nizé*, auquel on donne également le nom de la *Tour de Ménive*, est situé un peu en arrière de l'*Alleu* et de la crête des

et son hôte ne veulent pas abandonner le blessé; tous les trois s'embarquent, remontent lentement la Loire, et arrivent, vers midi, à la hauteur de la Tour de Nizé. La chaleur était accablante; les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve; les voyageurs étaient à jeun; l'*Alleu* se trouvait à quelques pas; on décida qu'on se reposerait quelques instants à cette campagne, dans la chambre du maître; qu'on y déjeunerait avec le poisson pris pendant la route, et qu'on laisserait ensuite la place libre aux conjurés, qui devaient s'y rencontrer, à quatre heures du soir, avec Woëlfeld et ses camarades[1]. A une heure, Berton et ses deux compagnons étaient à table; à deux heures, Delalande fit observer qu'il était temps de partir. A ce moment, un bruit de pas se fait entendre; la porte s'ouvre, et Woëlfeld paraît inopinément sur le seuil. Ce sous-officier va droit au général et l'embrasse. Berton, étonné de le voir seul, s'informe des camarades qu'il devait lui présenter. Woëlfeld répond qu'ils l'attendent dans un petit bois proche de la maison, et qu'il va les chercher. Il sort, et reparaît en effet au bout de quelques minutes avec quatre sous-officiers qu'il présente au général, en protestant, en leur nom et au sien, de la joie que leur fait éprouver cette rencontre inattendue. Des verres sont apportés, des protestations échangées; chaque parole témoigne de la cordialité la plus parfaite.

Woëlfeld, en partant de Saumur, ne savait pas devoir rencontrer aussitôt Berton; il avait devancé l'heure du rendez-vous dans le double but de se livrer à une minutieuse reconnaissance des lieux, et de prendre ses mesures pour se trouver prêt à tout événement. Ce sous-officier et ses camarades étaient tous armés de fusils doubles, et avaient, en outre,

collines qui bordent la rive gauche de la Loire; la distance qui le sépare des bords du fleuve est d'environ douze cents mètres.

[1] L'*Alleu*, en 1822, se composait seulement de deux grandes pièces contiguës, l'une servant de logement au fermier, la seconde réservée pour le propriétaire.

dans leurs carnassières, des pistolets chargés; ils étaient cinq hommes armés en face de deux hommes sans armes, sans défiance, et d'un blessé[1]. Woëlfeld est préoccupé; une pensée le domine; cependant il hésite encore; mais bientôt le vin manque, et Delalande quitte la salle pour en aller chercher. Berton restait, pour ainsi dire, seul. Woëlfeld saute brusquement sur son fusil, couche le général en joue, et lui crie : « Vous êtes mon prisonnier; si vous bougez, je vous tue ! » Baudrillet, que sa blessure rend incapable de la moindre résistance, est ajusté, à son tour, par un sous-officier qui lui ordonne de prendre place à côté de Berton sur un lit de repos, où ce dernier se trouvait assis. Les autres sous-officiers épient le retour de Delalande, se jettent sur lui lorsqu'il reparaît, et le contraignent de se ranger auprès de ses deux amis. « Comment ! vous, un traître ! disait le général à Woëlfeld. — Taisez-vous, scélérat ! répondait ce dernier; si j'ai paru tremper dans votre complot, ce n'était que pour vous arrêter. » Les quatre sous-officiers arrivés avec Woëlfeld se tenaient en face des prisonniers, l'arme baissée et prêts à faire feu au moindre mouvement. Woëlfeld allait et venait. Plusieurs fois Berton essaya de faire appel aux sentiments d'honneur qu'il supposait pouvoir exister encore chez ce sous-officier : « Vous vous déshonorez, vous vous préparez des remords éternels! lui disait-il. Tuez-moi tout de suite! s'écriait le général dans d'autres instants; ayez le courage d'en finir! » Woëlfeld ne répondait que par des injures. Une circonstance excitait son inquiétude et son irritation : les sous-officiers qu'il avait amenés de Saumur étaient au nombre de cinq; l'un d'eux, lorsqu'il avait été les rejoindre dans le bois, était immédiatement parti pour la ville afin d'avertir les chefs et de demander une force suffisante au transport des prisonniers; les heures s'écoulaient, et cette force n'arrivait pas. Or, à chaque instant, les dix ou douze conjurés

[1] Le général et ses deux compagnons, pour moins souffrir de la chaleur et déjeuner plus à l'aise, s'étaient dépouillés de leurs cravates et de leurs habits.

qui devaient se réunir à l'*Alleu* à quatre heures pouvaient paraître, établir une lutte et délivrer Berton. C'était la secrète espérance du général. Le bruit lointain du galop d'un cheval qui s'engageait dans l'avenue de mûriers conduisant à la maison lui fit croire un instant que l'événement allait se réaliser. Woëlfeld s'élance au dehors, son fusil à la main, examine le cavalier, l'ajuste, et le fait tomber, frappé de deux balles. « En voilà un qui dort, dit-il en rentrant et en affectant de rire ; si Grandménil vient, je lui en réserve autant ; je lui casse la tête.» Ses traits, cependant, respirent la plus vive anxiété; il sort de nouveau. Berton profite de son absence pour renouveler une observation que, plusieurs fois déjà, il avait adressée aux quatre sous-officiers qui, leurs fusils armés et abaissés, continuaient à veiller sur ses compagnons et sur lui. « Vous faites un bien vilain métier pour des soldats ! leur dit-il. — Que voulez-vous, mon général ! répond l'un d'eux; c'est malheureux, mais nous devons obéir. »

Cependant l'heure fixée pour la réunion allait sonner, et MM. Chaillou Saint-Aubin, Tessié de Lamothe et Grandménil (des Rosiers); Binet et Terrier, députés d'Angers, Rousseau (de Bessé), Choyet (de Saint-Clément) et Landry (de Chinon), cheminant par la route *du bas*, arrivaient en face de l'*Alleu;* tous s'engagent dans un sentier qui y conduit. Un enfant accourt. « Méfiez-vous, leur dit-il; on vient de tuer *un monsieur.* » Cette nouvelle, loin de les arrêter, leur fait hâter le pas; parvenus à l'allée de mûriers, le premier objet qui se présente à leurs yeux est le corps d'un de leurs amis, M. Meignan, riche propriétaire des environs, étendu mort en travers de l'avenue. La vue de ce cadavre et la présence de Woëlfeld à la porte de l'*Alleu*, un fusil à la main, leur révèlent une partie de la vérité; MM. Tessié de Lamothe et Grandménil, bien que sans armes, s'élancent vers la maison, en s'avançant d'un arbre à l'autre, de manière à déjouer la visée de leur adversaire; ils avaient déjà franchi une partie de l'avenue, et les prisonniers, ivres d'espérance, pouvaient les apercevoir, ainsi

que leurs compagnons, lorsque les cris : *Retirez-vous ! revenez ! voilà les carabiniers !* poussés derrière eux, viennent soudainement les arrêter. Ils retournent précipitamment sur leurs pas, rejoignent leurs amis, et tous, gagnant bientôt les bords de la Loire, parviennent à se faire déposer sur l'autre rive[1]. Un batelier, dépêché sur-le-champ aux commissaires étrangers arrivés en assez grand nombre à Saumur, dans le but de connaître le résultat de la réunion, put les prévenir assez à temps pour leur permettre de pourvoir tous à leur sûreté. Le lendemain, dans la nuit, Grandménil se rendait à Angers, et expédiait, de cette ville, à M. de la Fayette, un émissaire chargé de lui faire connaître tous les détails de l'événement.

Pendant ce temps, Berton, Baudrillet et Delalande, amenés à Saumur par les carabiniers aux cris de *Vive le roi ! A bas les bonapartistes !* poussés avec force par les officiers comme par les soldats, étaient enfermés dans le château[2]. Les retards qui avaient si vivement inquiété Woëlfeld tenaient à plusieurs causes : l'événement était inattendu ; le sous-officier dépêché à Saumur, obligé de faire la route à pied, n'avait pas, en outre, rencontré immédiatement les chefs ; d'un autre côté, la caserne, à ce moment de la journée, se trouvait déserte, et ce n'était qu'à grand'peine, soldat par soldat, qu'on avait pu réunir les quarante-cinq à cinquante carabiniers dont l'apparition avait arrêté M. Tessié de Lamothe et Grandménil au seuil, pour ainsi dire, de la pièce où Berton était gardé. On ne s'était pas borné à garrotter étroitement les prisonniers ; à peine entrés dans le château, on les mit presque nus, et leurs vêtements furent emportés sous prétexte de mieux les fouiller ;

[1] Nous lisons dans une lettre de Delalande : « Du lit où nous étions assis et tenus en joue, et qui se trouvait en face d'une fenêtre donnant sur l'avenue, nous apercevions un groupe de personnes, mais nous ne pouvions bien distinguer que Rousseau, de Bessé. »

[2] On lit dans un écrit contemporain : « Les royalistes de l'Ouest célébrèrent la capture de Berton comme une victoire ; les prêtres surtout montrèrent une grande joie et firent aux environs de Saumur une quête dont le produit ne s'éleva pas à moins de dix mille francs, qu'ils remirent à Woëlfeld. »

le général, pour se couvrir, obtint, par grâce, une capote de soldat. Tous les trois ne tardèrent pas à être interrogés. Baudrillet, brisé par la souffrance physique, et terrifié, ne résista pas aux questions pressantes et aux promesses du magistrat instructeur; il confessa tout ce qu'il savait, raconta son voyage à Paris, ainsi que ses deux visites chez M. de la Fayette, et redit jusqu'aux paroles qu'il avait entendu prononcer à ce député, entre autres ces mots adressés à Grandménil, lorsque tous deux étaient allés prendre congé de lui: « Allons, courage, mon cher Grandménil, et bon voyage! » Rentré à la prison et questionné par Delalande, Baudrillet lui fit connaître sa déposition; Delalande se récria. une telle faiblesse était un acte de trahison qui ne conduirait pas seulement M. de la Fayette à l'échafaud, disait-il, elle perdrait Baudrillet lui-même, au lieu de le sauver. Quelle charge, en effet, pesait sur ce dernier en dehors de ses propres aveux ? Sa rencontre avec Berton, à la campagne, dans un déjeuner. Était-ce un crime? Sa position, au contraire, ne s'aggraverait-elle pas si M. de la Fayette, mis en jugement sur sa déclaration, était condamné comme conspirateur ? Baudrillet évidemment subirait le châtiment infligé aux complices. « Le juge vous a-t-il demandé le signalement de M. de la Fayette ? » ajouta Delalande. Baudrillet répondit que non. « Alors vous pouvez encore tout réparer, reprit le notaire; le juge va nécessairement s'apercevoir de sa faute; vous allez être rappelé. Donnez un faux signalement, et, pour ne pas vous exposer à la moindre contradiction, dépeignez quelqu'un que vous avez vu chez le général. » De toutes les personnes avec qui Baudrillet avait pu se trouver chez le député de l'extrême gauche, M. Gourlay était l'homme dont l'âge, la taille, les traits et la physionomie s'éloignaient le plus de l'âge et de l'apparence extérieure de M. de la Fayette : ce fut le type qu'il choisit. Moins d'un quart d'heure après cette conversation, Baudrillet était, en effet, interrogé de nouveau, et, malgré les efforts du magistrat instructeur pour obtenir le signalement fort connu de M. de la Fayette,

il se tenait invariablement enfermé dans la description physique de l'ancien vice-président du Corps législatif. Un seul témoignage pouvait infirmer cette déclaration, évidemment infidèle : le témoignage de Grandménil, qui, mis en présence de son complice, ne consentirait certainement pas à laisser affirmer devant lui que, imposteur indigne, il avait deux fois présenté à Baudrillet des députés supposés et un *faux la Fayette*. La police redoubla d'activité pour s'emparer du chirurgien des Rosiers ; mais, pendant qu'elle le recherchait dans l'Ouest, Grandménil, qui s'était réfugié à Paris, après être resté caché pendant plusieurs semaines aux environs de la Flèche, attendait alors, dans la demeure d'un jardinier, derrière l'hôtel des Invalides, les moyens de passer à l'étranger. Le 1er août, près d'un mois et demi après l'arrestation de Berton, M. Georges de la Fayette, qui s'était chargé de faciliter le départ du fugitif, vint lui annoncer qu'un de ses collègues de la gauche, M. Adam de la Pommeraie, député du Calvados, consentait à le faire conduire, en Normandie, chez des amis qui l'aideraient à gagner l'île anglaise de Jersey. « C'est aujourd'hui même, ajouta-t-il, que je dois vous présenter à mon collègue; quelques-uns de nos amis seuls vous connaissent; le palais de la Chambre est encore le lieu le plus sûr pour cette entrevue. » Tous deux se rendent au Palais-Bourbon, et attendent, dans la salle des Pas-Perdus, le passage de M. de la Pommeraie. Benjamin Constant, le général la Fayette, le général Foy et plusieurs autres députés de la gauche, en traversant cette pièce pour entrer dans la salle des séances, échangent quelques mots avec M. Georges de la Fayette ou avec Grandménil; l'un d'eux, Benjamin Constant, serre même la main de ce dernier, qu'il avait vu, à son passage à Saumur, au mois d'octobre 1820; enfin, M. de la Pommeraie arrive, emmène le conjuré saumurois de la salle des Pas-Perdus, et le conduit dans une autre partie du palais, où, moins exposés aux regards du public, ils pourront s'entretenir plus à l'aise des détails du départ. La séance de la Chambre était alors commencée; on discutait le budget des

finances, matière aride, qui laissait la plupart des tribunes vides et les députés fort inattentifs. On venait de voter les pensions, les intérêts des cautionnements, les frais de service, et le président se disposait à mettre aux voix les deux millions annuellement demandés pour la dotation de la Chambre des pairs, lorsqu'une agitation soudaine se manifeste sur tous les bancs : nombre de députés, le *Moniteur* à la main, vont d'un groupe à l'autre, et signalent à l'attention de leurs collègues des passages qui paraissent exciter une vive animation parmi les membres de la gauche. Ces passages appartenaient à l'acte d'accusation dressé par M. Mangin, procureur général à Poitiers, à l'occasion des événements de Saumur, et que la feuille officielle publiait dans son numéro du matin. Benjamin Constant réclame la parole, et repousse l'allocation demandée pour la pairie. « La Chambre des pairs, dit-il, est à la fois chambre législative et cour judiciaire; son indépendance, à ce dernier titre, doit être parfaite : les subsides qu'on s'obstine à donner arbitrairement à quelques-uns de ses membres sont d'autant plus fâcheux aujourd'hui, que le système du gouvernement paraît être de favoriser l'invention de prétendues conspirations (*Voix de la droite.* — Elles ne sont que trop réelles!) dont l'instruction et le jugement peuvent être renvoyés à cette Chambre. Nous devons être d'autant plus circonspects, ajoute-t-il, que les agents du pouvoir se complaisent dans des contes dignes des *Mille et une Nuits*, évoquent les morts, font parler les contumax pour étayer des réquisitoires qui ne peuvent exciter que le rire et la pitié. (Vives exclamations à droite.)

M. Réveillère, au milieu du bruit. — Vous demandez des preuves ! n'avons-nous pas la tribune ? »

Cette interruption excite à gauche les plus vives réclamations; M. Réveillère, obligé de monter à la tribune pour expliquer ses paroles, dit : « Voilà la seconde fois que les noms de plusieurs membres de la Chambre sont compromis dans des conspirations. Il est de leur intérêt, comme de l'honneur de la Chambre, de reconnaître si des relations quelconques

ont, en effet, existé entre ces membres et des conjurés. »

M. Laffitte était au nombre des députés désignés dans l'acte d'accusation [1]; il réclame la parole et demande une enquête. « Il est du devoir et de la dignité de cette Chambre, dit-il, de prendre des renseignements pour savoir enfin si nous sommes sous le fer des calomniateurs et des bourreaux.

Voix de la droite. — Ce sont de vaines paroles ; vous savez bien le contraire !

MM. Bogne de Faye, de Beauséjour, et autres membres de la gauche. — Oui, nous sommes sous le glaive des bourreaux !

Le général Foy. — C'est une infamie !

M. Laffitte. — Il ne s'agit pas ici de l'opinion de quelques membres de la Chambre, mais d'un procureur général, dont l'acte d'accusation, consigné aujourd'hui dans le *Moniteur*, compromet de la manière la plus indigne les noms de sept députés [2]. Pour ce qui me concerne, je déclare que c'est un mensonge infâme. (*Voix de la droite.* — Tant mieux pour vous !) Mais je ne demande pas à être cru sur parole ; la Chambre doit examiner la conduite de l'officier public qui a

[1] Voici le passage de l'acte d'accusation auquel se rapporte cet incident : « Grandménil fit alors des voyages à Paris; il résulte des discours qu'il a tenus qu'il a été présenté à MM. Laffitte, Benjamin Constant, Foy, de la Fayette; qu'il s'en est fait connaître au moyen de cartes de *Carbonari;* qu'il les a vus séparément et réunis; que le marquis de la Fayette lui a payé son voyage; qu'il a reçu de ces messieurs des instructions pour le nouveau mouvement à opérer sur Saumur. Si ce mouvement eût réussi, il en aurait éclaté un dans la capitale, où il est tout organisé. Son but est de détrôner le roi et de s'emparer de la famille royale. Les débats feront connaître à qui, devant qui, Grandménil a tenu ces discours. Au reste, il est prouvé que cet accusé a présenté au marquis de la Fayette, au mois de mai dernier, un des agents les plus importants de la nouvelle conjuration, et que le marquis de la Fayette a dit à Grandménil au moment où il prit congé de lui : « Allons, du *courage*, mon cher Grand- « ménil ! » C'est après ce voyage que Grandménil a *courageusement* ramené Berton dans les environs de Saumur. »

[2] Outre les quatre députés nommés dans le passage de l'acte d'accusation cité dans la note précédente, cet acte désignait MM. Voyer-d'Argenson, de Kératry et le général Demarçay au nombre des membres du gouvernement provisoire annoncé sur la place publique de Thouars.

suivi la procédure, et, si on trouve dans les dépositions faites contre nous un caractère grave, le ministère doit nous mettre en accusation.

Le général Foy, MM. de Girardin, de Kératry et Benjamin Constant. — C'est cela!

M. Laffitte. — Si l'on veut nous égorger, qu'on le fasse, qu'on nous traîne à l'échafaud; mais, auparavant, qu'on nous donne des juges! »

M. de Peyronnet prend la défense du procureur général. « On parle de conspirations factices! s'écrie le ministre de la justice; mais la surprise de Thouars par une troupe de révoltés, la marche de cette troupe sur Saumur, la présence du drapeau tricolore dans ses rangs, les destitutions d'autorités publiques par des rebelles, tous ces faits sont-ils factices? Berton est-il un agent provocateur? un homme dont le gouvernement du roi disposait? (Vive approbation à droite.)

Voix de la gauche. — C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle de provocateur!

M. de Peyronnet. — Il faut ne pas connaître notre législation criminelle pour prétendre que le procureur général pouvait dissimuler des faits attestés par une foule de témoins, par des villes entières, par les accusés eux-mêmes. L'acte d'accusation a dû recueillir tous les faits de la procédure. Les reproches auxquels je réponds retomberont donc de tout leur poids sur ceux qui nous les adressent avec une si cruelle et si scandaleuse injustice.

Le général Foy. — Le magistrat contre lequel mes honorables amis et moi nous élevons nos justes réclamations n'est pas un magistrat inamovible; c'est un fonctionnaire qui attend du ministère actuel un avenir et des récompenses.

M. de Girardin. — Il en aura, soyez-en sûr!

Le général Foy. — Où cherche-t-il sa règle de conduite? dans l'opinion du ministère, de ses partisans, de ses journaux, dans l'esprit de la faction qui domine aujourd'hui en France.

Nombreuses voix de la droite. — A l'ordre ! à l'ordre ! c'est vous qui êtes les factieux ! les amis, les protecteurs des rebelles !

Le général Foy. — Le procureur général de Poitiers a cité mon nom en deux circonstances : il prétend que le général Berton, à Thouars, a annoncé la formation d'un gouvernement provisoire dont je faisais partie. Le fait est-il vrai ? Je n'en sais rien. (On rit.) Mais ce n'est pas là le point principal de l'accusation; le point essentiel, c'est la déposition d'un nommé Grandménil, contumax, qui, dit-on, a pris la fuite, et sur le compte duquel on mettra tous les mensonges qu'il importe à la faction de répandre.

Nombreuses voix à droite. — Mais quelle est cette faction dont vous nous parlez toujours?

Le général Foy. — La faction antinationale, antifrançaise. (Tumulte.) Voilà l'homme que cette faction a mis en avant. On a eu grand soin d'en faire un contumax ; il ne sera pas interrogé, il ne s'expliquera pas publiquement; il ne reparaîtra pas, je le parie !

Voix de la droite. — Vous le connaissez donc !

Le général Foy. — Mettre des calomnies dans la bouche d'un accusé contumax afin que l'impression en reste et qu'on ne puisse les démentir, c'est une action atroce, perverse, infâme ! J'appuie la proposition d'enquête, je la demande à l'instant même ! »

Cette demande, appuyée par MM. de la Bourdonnaie et Tripier, est repoussée par MM. de Martignac et de Villèle. « D'une part, dit ce dernier, on nous accuse d'avoir voulu faire une conspiration pour perdre certains membres de cette Chambre, et, d'un autre côté, apparemment, de n'avoir pas eu le courage de les mettre en accusation.

Une foule de voix à gauche. — Oui ! c'est vrai ! voilà le mot ! vous n'osez pas ! vous ne savez attaquer qu'en jésuites !

M. de Villèle. — Je vais vous répondre d'une manière irrésistible : *Vous* n'avez pas été mis en accusation parce qu'il ne

résultait pas de la procédure la possibilité, la nécessité, le devoir, pour le gouvernement, de vous réclamer auprès de la Chambre; mais de deux choses l'une : ou les faits allégués par les témoins et par les accusés seront prouvés lorsque viendra le procès, et alors on verrra si nous n'osons pas poursuivre! (Bravos à droite; silence à gauche.) ou bien il en résultera que ces faits sont dénués de tout fondement; alors les députés qu'on a nommés recevront un éclatant témoignage de leur innocence. Mais ce témoignage ne peut être que le résultat des débats qui seront engagés devant la cour d'assises, et non le résultat d'une enquête qui ne mènerait à rien.

MM. de Saint-Aulaire et Casimir Périer veulent répondre; mais les cris : *Aux voix! la clôture! c'est assez de scandale!* ne permettent pas de les entendre; vainement M. Casimir Périer fait observer qu'on ne peut fermer la discussion après le discours d'un ministre; le président annonce que, puisqu'une partie de la Chambre persiste à demander la clôture, il va la mettre aux voix.

M. Casimir Périer, en s'adressant tour à tour à la droite et au président.—C'est une atrocité! une infamie! un assassinat!

Le président. — Vous n'avez pas la parole!

M. Casimir Périer. — Grâce à vous! C'est une abominable trahison!

M. Laffitte. — Vous êtes des lâches! vous voulez nous égorger, et vous n'osez pas nous entendre!

Voix de la droite. — Monsieur le président, faites donc taire les amis des rebelles!

Autres voix du même côté. — C'est un scandale des anarchistes de 93! A bas les provocateurs de sédition et de révolte! »

La clôture, mise aux voix, est prononcée au milieu du plus effroyable tumulte, et l'Assemblée vote ensuite la dotation de la Chambre des pairs.

La véhémence des orateurs, les apostrophes et les cris qu'il leur fallait subir ou braver, toutes ces violences, en concen-

trant sur la tribune l'attention des membres de l'Assemblée et des spectateurs, avaient laissé inaperçu un incident qui faillit donner au débat des proportions et une gravité inattendues. Lorsqu'une voix de la gauche, interrompant M. de Peyronnet, lui avait jeté ces mots : « C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle d'agent provocateur, » un homme de haute taille, assis au fond de la tribune réservée aux anciens députés, s'était brusquement élancé vers le bord extérieur; tous ses traits respiraient l'émotion la plus violente, et ce n'était qu'au prix des plus grands efforts qu'il parvenait à la maîtriser. Mais à ces mots du général Foy : « Le contumax mis en avant par la faction ne sera pas interrogé, ne s'expliquera pas publiquement sur ses mensonges, ne reparaîtra pas ! » l'agitation de cet homme n'avait plus connu de bornes; on aurait pu le voir alors se hausser avec les mains sur le rebord de la tribune et l'enjamber à demi[1]. Ce spectateur était Grandménil, qui, furieux, exaspéré, voulait se précipiter dans la salle et crier au général Foy : « Non, je ne suis pas un infâme ! je ne fuis pas, me voilà ! » M. Georges de la Fayette était monté, dès le commencement du débat, dans la tribune habituellement déserte où M. Adam de la Pommeraie avait conduit le conjuré saumurois; les deux députés n'avaient eu que le temps de le saisir au moment où il s'élançait et de le rejeter vivement en arrière. Ils réussirent à l'entraîner hors de la salle[2]. Grandménil pouvait, du moins, écrire dans les journaux, protester; mais il était libre, ses amis dans les fers; il imita Nantil, et immola son honneur à l'intérêt et au salut de ses coaccusés; dur sacrifice dont il sentit le poids dès son arrivée en Normandie. Les *Carbonari* auxquels il était recommandé, mis en défiance par les débats du 1er août, ne consentirent à lui donner asile et à favoriser son passage à Jersey qu'après avoir reçu de

[1] La tribune des anciens députés était placée presque au niveau du banc le plus élevé de l'enceinte intérieure.

[2] Lettre de M. Georges de la Fayette du 24 mai 1840.

M. Georges de la Fayette une lettre qui rendait le plus complet hommage à son dévouement et à sa loyauté[1].

La publication du réquisitoire de M. Maugin précéda de plus de trois semaines la comparution des accusés de Saumur devant la cour d'assises de la Vienne, saisie du procès par suite de renvoi *pour cause de suspicion légitime*. Les débats s'ouvrirent le 26 août : les accusés étaient au nombre de cinquante-six, dont quarante *présents* et seize *contumax*.

Accusés *présents : Berton*, maréchal de camp, et *Alix*, colonel d'état-major en réforme sans traitement, *Caffé*, ex-chirurgien-major, à Saumur; *Férail*, entrepreneur de charronnage à Rennes; *Saugé*, propriétaire à Thouars; *Henri Fradin*, adjoint à la mairie et médecin, *Ricque*, chirurgien, et *Ledein*, médecin, à Parthenay; *Lambert*, ancien garde d'honneur, et *Sennechault*, propriétaire, à Thénezay; *Sanzais*, propriétaire à Varrains; *Beaufils*, clerc de notaire, et *Coudray*, commis chapelier, à Vernoil; *Marchais*, officier à demi-solde à Tourtenay; *Civrai* (Lucien), épicier, *Delavaux*, serrurier, *Jaglin*, ancien militaire et tisserand, *Laignelot*, tourneur, et *Masse*, garçon meunier, à Thouars; *Meunier*, ancien militaire et vigneron à Mauzé; *Marquet* et *Prier*, de Thouars; *Civrai* (Mathurin), ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur, et cultivateur à Sainte-Verge; *Cornuau*, ancien militaire et tisseur, *Godeau*, cordonnier, *Michin*, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, *Milasseau*, fabricant d'étoffes, *Pellier*, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, à Parthenay; *Auger*, dit *Farine*, de Thouars; *François Fradin*, clerc de notaire à Pierrefitte; *Lagrange*, couvreur à Louzi; *Bigot*, receveur de l'octroi, *Marillet*, propriétaire, *Boudier*, vigneron, *Gerfaux*, tisserand, *Par*, voiturier, *Vallée*, cordonnier, *Samson*, tourneur, *Normandin*, tanneur, et *Deligny*, surnuméraire des contributions indirectes, à Thouars.

Contumax *Grandménil*, chirurgien aux Rosiers; *Gauchais*,

[1] Lettre de M. Georges de la Fayette du 24 mai 1840

chef de bataillon en retraite, *Chauvet*, ancien professeur et teinturier, à Saumur; *Chappey*, courtier à Rennes; *Cossin*, propriétaire à Nantes; *Heureux*, maître de poste à Nozay, près Nantes; *Moreau*, ex-lieutenant de hussards à Parthenay; *Olivier-Dufresnes*, maître de forge à la Peyratte; *Delon*, lieutenant d'artillerie, *Pombas*, ex-lieutenant d'infanterie, *Rivereau*, officier à demi-solde, *Saunion*, ex-gendarme et tonnelier, à Thouars; *Gourdin*, officier en retraite à Saumoussais; *Nonet*, officier en retraite à Argenton-Château; *Baudet*, limonadier à Parthenay; *Malécot*, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

La position sociale si dissemblable de tous ces accusés caractérise la différence que nous avons signalée dans la composition des deux sociétés des *Carbonari* et des *Chevaliers de la liberté*. La première, recrutée exclusivement dans l'armée et dans la classe moyenne, n'avait, en effet, présenté sur les bancs de la cour d'assises de Colmar que des officiers, des sous-officiers en activité de service et des jeunes gens riches ou appartenant aux professions libérales. La seconde, qui puisait à la fois ses forces dans la bourgeoisie et dans la classe laborieuse, se trouvait représentée sur les bancs de la cour d'assises de la Vienne par des officiers en retraite, en demi-solde et par d'anciens soldats, par des propriétaires et de simples journaliers, des médecins, des chirurgiens et des artisans, des fabricants, des marchands et des laboureurs. Tous ces accusés avaient relevé le drapeau tricolore et pris les armes pour défendre les intérêts matériels et moraux issus de la Révolution, qu'ils croyaient menacés; le gouvernement leur devait des juges : par un déplorable retour aux violences juridiques de 1815 et de 1816, il les livra à des adversaires. D'anciens émigrés, des officiers des anciens corps royalistes de l'Ouest, ayant constamment lutté sous le drapeau blanc contre la Révolution, voilà les hommes qu'il choisit pour prononcer sur le sort du général Berton et de ses compagnons de captivité. En violant ainsi les lois de l'équité politique la plus vulgaire, lorsque la culpabilité était évidente et la condamnation certaine,

quels que fussent les jurés, le gouvernement commettait une double faute : il affaiblissait dans l'esprit des populations le respect dû à la justice, et, pouvant punir, il paraissait se venger. La composition du jury de jugement était celle-ci :

MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, *président;* de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, ancien officier dans les armées royales [1]; de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-Louis; marquis de Volvire [2]; de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet; Dupaty de Clam; comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt du département; Bichier des Ages; de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

Le procureur général, M. Mangin, ne sut pas davantage se renfermer dans les limites légitimes de son rôle d'accusateur: magistrat distingué sous plusieurs rapports, jurisconsulte éminent, homme de mœurs pures et d'une irréprochable probité, ses emportements, dans ce procès, donnèrent à son nom une célébrité funeste; il y poussa la passion politique jusqu'à la cruauté. Quelques passages de la défense de Berton feront connaître les mauvais traitements que, hors de l'audience, les accusés eurent à subir par les ordres de ce magistrat. Prodigue envers eux, dans l'enceinte de l'audience, comme envers les témoins, de paroles injurieuses, outrageantes même, il reprocha durement à Berton, comme un manque de courage, son inaction au pont Fouchard, ainsi que la facilité avec laquelle il s'était laissé arrêter et désarmer [3]. L'interrogatoire des accusés n'offrit aucune particularité saillante; le président n'adressa à chacun d'eux qu'un petit nombre de questions; on

[1] Quelques journaux orthographient différemment ce nom : les uns écrivent *Morthemés,* d'autres, *Morthomé.*

[2] Quelques journaux écrivent : *Volaire.*

[3] Le général niait avec énergie que Woëlfeld l'eût contraint à déposer ses armes; sa dénégation était fondée : on n'a pas oublié que Berton, lors de l'arrivée des cinq sous-officiers, se trouvait à table, sans cravate, sans habit, et fort éloigné de songer au besoin de se défendre.

aurait dit que la cour, partageant l'impatience du public, avait hâte d'arriver à l'audition des témoins, surtout à la déposition de Baudrillet. De grands efforts avaient été tentés près de ce témoin pour l'amener à ne rien dissimuler de ses rapports avec M. de la Fayette. Faiblirait-il? Une émotion assez vive se manifesta parmi les accusés comme parmi les assistants lorsque l'huissier appela enfin son nom.

« Vous êtes allé chercher le général Berton avec Grandménil? lui demanda le président. — Oui, monsieur.

— Avant, n'êtes-vous pas allé à Paris? — Oui.

— Dans quel but? — Pour vendre des vins.

— N'êtes-vous pas allé ensuite quelque part avec Grandménil? — Au moment de partir, il me proposa, pour ne pas le quitter, d'aller avec lui chez *un nommé la Fayette.*

— Qu'y avez-vous entendu? — Rien; si ce n'est des choses assez indifférentes; nous ne sommes pas restés dix minutes.

— Comment! le général la Fayette n'a rien dit à Grandménil? — Si, il lui a parlé de Delon, qui était arrivé en Espagne et devait y respirer plus à l'aise.

— Que lui a-t-il dit en le quittant? — Il lui a dit adieu.

— Quoi! tout sèchement adieu? — Il lui a dit: Bon courage, mon cher Grandménil, et bon voyage.

— Vous êtes bien sûr que c'était le général la Fayette? — C'est ce que je ne puis vous dire: je ne connais pas ce général.

— Dans quelle rue était-il logé? — Je l'ignore; je suis allé où on m'a conduit: je ne connais pas Paris.

— Vous avez dit, dans votre premier interrogatoire, que c'était rue du Faubourg-Saint-Honoré. — Je ne m'en souviens pas; c'est possible [1]. »

Le président donne lecture de la première déclaration faite par Baudrillet au château de Saumur, et dans laquelle tous les faits relatifs à son voyage à Paris et à ses deux visites chez

[1] M. de la Fayette demeurait, en effet, rue d'Anjou, n° 6, près de la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

M. de la Fayette étaient précisés avec la plus minutieuse exactitude.

Le procureur général, au témoin. — « Vous voyez bien que Grandménil vous a positivement dit qu'il vous conduisait chez *le marquis de la Fayette*. — Oui ; mais il reste à savoir si c'est bien chez lui que je suis allé.

Un juré. — Le général la Fayette est-il petit ou grand ? — C'est un homme de cinq pieds deux pouces.

Le même juré. — Est-ce un homme âgé, ou bien ne serait-ce pas son fils ? — C'est un homme de quarante-cinq à cinquante ans.

Le même juré. — A-t-il une figure pleine ou maigre ? Est-il brun ou blond ? — C'est un homme de bonne mine ; il est *noir*, et porte de gros favoris *noirs* qui lui descendent jusqu'à la bouche [1].

Le président. — Messieurs les jurés remarqueront que le témoin, impliqué dans un procès qui s'instruit, a intérêt à faire croire qu'il n'a pas eu de relations avec M. de la Fayette [2] ; c'est pour cela qu'il change aujourd'hui sa première déposition et qu'il ne veut dire qu'une partie de la vérité.

Le procureur général. — L'espèce de rétractation du témoin tient à un nouveau système de sa part ; chacun en sentira le motif. Il n'est pas étonnant qu'on ait fait auprès de lui des efforts pour lui faire rétracter sa première déclaration, car elle soulevait une partie du voile dont on couvre l'affaire ; mais cette rétractation importe peu à l'accusation sur laquelle messieurs les jurés ont à prononcer. »

Les réticences de Baudrillet ne pouvaient avoir, en effet, qu'un seul résultat : priver le gouvernement de cette preuve

[1] La taille de M. de la Fayette était de cinq pieds six pouces environ ; il avait près de soixante-dix ans, portait une perruque presque blonde, et n'avait jamais eu de favoris.

[2] Baudrillet, bien que témoin dans ce procès, se trouvait détenu ; on n'avait pu l'impliquer dans la tentative faite contre Saumur ; mais, ainsi que Delalande, il était alors l'objet d'une poursuite en participation de complot, dont nous dirons plus loin le résultat.

légale que M. de Villèle avait proclamée nécessaire pour la mise en accusation d'un ou de plusieurs membres de la Chambre des députés; elles n'infirmaient en rien une seule des charges produites contre les accusés. Vainement M. Drault, avocat d'office donné au général Berton, à défaut de M. Mérilhou, qui n'avait pu obtenir l'autorisation de venir plaider à Poitiers[1], voulut tirer parti, au profit de son client, des soupçons que laissait planer sur Grandménil la déposition de Baudrillet, auquel le chirurgien des Rosiers aurait présenté de faux députés et un faux la Fayette; en vain les autres avocats, à son exemple, essayèrent de rejeter la principale responsabilité de la conjuration sur Grandménil, qu'ils représentaient comme un odieux agent provocateur dont les accusés se trouvaient moins les complices que les dupes et les victimes; ils ne pouvaient pas faire, ainsi que l'avait dit M. de Peyronnet à la tribune, que le mouvement de Thouars et la marche sur Saumur avec le drapeau tricolore déployé fussent des actes factices. Cette provocation supposée ne leur fut donc d'aucun secours[2]. Les

[1] Les avocats inscrits sur le tableau du siége d'une cour royale ne pouvaient exercer leur profession hors du ressort de cette cour sans l'autorisation spéciale du ministre de la justice. Cette autorisation était également nécessaire à l'avocat d'un tribunal de chef-lieu de département qui voulait aller plaider dans un département voisin, bien que dans le même ressort d'appel.

[2] On lit dans une lettre adressée par Delalande à Grandménil et rendue publique: « Vous étiez absent et à l'abri des poursuites; vos camarades ne savaient quels moyens présenter pour détourner le glaive dont leurs têtes étaient menacées; vous devez leur pardonner d'avoir fait paraître un soupçon que leur cœur désavouait, surtout lorsqu'il avait aussi pour but de sauver de la complicité des personnes puissantes et honorables. » Malheureusement pour Grandménil, la généralité des écrivains qui ont parlé de la Restauration, jaloux sans doute de *faire vite*, et se bornant à reproduire les publications de l'époque, ou, ce qui arrive trop souvent, à copier mutuellement leurs écrits, n'ont pas hésité à présenter ce soupçon comme une certitude. Tel est le sort des dévouements en politique, et telle est la puissance vivace de la calomnie, que, malgré deux condamnations à mort, un exil de près de dix ans, et une ruine absolue, résultat des effets de la mort civile, sacrifices subis sans une plainte, sans un murmure, Grandménil s'est vu reprocher, *vingt-six ans* après le procès de Poitiers, sa trahison prétendue envers le général Berton et ses coaccusés. C'était en 1848, devant un conseil de guerre où il avait été tra-

accusés, d'ailleurs, accablés sous le nombre et la précision des témoignages, ne contestaient pas les faits qui leur étaient reprochés : ils bornaient leurs efforts à en modifier le caractère et à en atténuer la gravité. La domestique de Caffé était au nombre des témoins entendus : sa déposition devint l'occasion d'une triste lutte entre son maître et Berton. Ce dernier, à l'exemple de tous les hommes chargés de la direction d'une tentative avortée, repoussait la responsabilité de son insuccès du 24 février, et la faisait porter tout entière, non sur l'hésitation des principaux conjurés de Saumur et sur ses propres fautes, mais sur le changement du plan convenu dans la réunion du 17. Nous avons dit l'influence de Caffé sur cette détermination. Emporté par un déplorable sentiment d'irritation, Berton montra peu de ménagements pour son coaccusé ; et, dans l'instruction comme dans ses réponses aux questions du président sur la déposition de la domestique du docteur, il confirma les dires de cette femme, principal témoin à charge contre son maître, sur le séjour qu'il avait fait chez Caffé et sur les réunions qui s'y étaient tenues. Vainement Caffé affirmait que Berton, inconnu de lui, s'était présenté à sa demeure, espèce de *maison de santé*, sous le nom de *Jollivet*, et qu'il ne l'avait reçu et hébergé qu'à titre de pensionnaire malade, le général niait ces faits et affirmait n'avoir jamais caché son nom.

L'audition des témoins, au nombre de près de deux cents, fut terminée le 4 septembre; le 5, M. Mangin prononça son réquisitoire : il y qualifia Berton d'insolent, de misérable provocateur, et le présenta comme le délégué du comité directeur dans l'Ouest, comme l'agent chargé d'ourdir et d'exécuter tous les complots dont on avait saisi la trace à Nantes, à la Rochelle et à Saumur. Plus indulgent à l'égard du second accusé, le

duit après les journées de Juin, sur la dénonciation d'un agent de police. Cet agent, unique témoin à charge, évoqua, pour étayer sa dénonciation, la provocation supposée de 1822. M. Georges de la Fayette vivait encore; il parut devant le conseil avec MM. Rouen, Flottard et le fils du général Berton; tous rendirent au dévouement de l'ancien chirurgien des Rosiers la justice la plus complète; il fut acquitté.

colonel Alix, il dit : « Pourquoi faut-il qu'après avoir parlé de cet homme (Berton) si peu fait pour exciter l'intérêt, et qui a montré si peu de générosité pour les victimes qu'il a entraînées dans l'abîme[1], nous ayons à vous entretenir d'un militaire, jeune encore, et qui, sous plus d'un rapport, pourrait commander l'intérêt et la générosité? » Aucun fait de participation directe aux événements de Saumur n'existait contre le colonel; mais, arrêté en Bretagne au moment même de ces événements, à la suite de soupçons excités par sa position d'officier de l'ancienne armée et par ses visites aux libéraux les plus notoires de chaque ville, on avait saisi sur lui trois cartes découpées, des lettres dans lesquelles il demandait que Napoléon fût inhumé en France, « ce qui attestait, disait le procureur général, des sentiments hostiles au principe salutaire et conservateur de la légitimité; » puis un *agenda* constatant que, dans l'espace d'un mois, « il avait rendu, ajoutait M. Mangin, douze visites au marquis de la Fayette, à Voyer-d'Argenson et au sieur Beauséjour. Alix, tout coupable que le procès le présente, est jeune; il s'est trouvé rapproché, par son domicile, d'hommes pervers qui ont pu le tromper. Alors, messieurs les jurés, ne pouvant vous dissimuler qu'Alix connaissait le complot, peut-être vous déciderez-vous à ne le condamner que comme non-révélateur[2]. »

Arrivant au troisième accusé, le docteur Caffé, M. Mangin

[1] Allusion aux démentis donnés par Berton au docteur Caffé.

[2] Le passage suivant de la déposition d'un lieutenant-colonel en activité de service, M. Castillon, entendu à l'occasion du colonel Alix, fera connaître la défiance et la défaveur qui suivaient partout les officiers de l'ancienne armée, ainsi que les craintes inspirées par leur seul contact à tous les individus dont la position dépendait du gouvernement. *Le témoin:* « Un soir, à neuf heures, un jeune homme se présente chez moi et me dit que le colonel Alix voulait me parler; je répondis que c'était fort extraordinaire, que je le connaissais à peine. Mais, au même instant, le colonel Alix arriva lui-même; impatienté, je lui dis : « Vous n'êtes pas en règle; vous attirez sur vous les regards de la « police. On sait que vous sortez de l'ancienne armée et que vous êtes mécon- « tent. » Le colonel m'assura alors qu'il était en règle et voulut ajouter quelques mots; mais je le quittai aussitôt en lui disant : « Je ne me mêle pas de politi- « que; je ne connais que mon devoir. » Voilà tout ce que je sais. »

s'exprima ainsi : « Pourquoi faut-il encore qu'un homme considéré par ses talents, environné d'une famille dont il est aimé, que la considération publique entourait, que les services de son art sur les champs de bataille avaient fait décorer du signe de l'honneur, figure à côté d'un homme comme Berton? Déplorable effet des doctrines révolutionnaires! Caffé était juste, sage, bon citoyen, avant que Benjamin Constant vînt le séduire[1]. Je répète ici, messieurs, la pensée, les expressions des autorités de Saumur. Le malheureux! combien il s'est enfoncé dans l'abîme! En considérant tous ces hommes, je me demande s'il en est un aussi coupable que lui. Vous le savez, Berton vous l'a dit, la domestique de cet homme vous l'a répété : c'est chez lui que se réunissaient les conspirateurs, que se tenaient les conciliabules; il a entraîné dans le complot le jeune Beaufils et le jeune Coudray; il a corrompu des enfants; il les a rendus criminels et les a peut-être dévoués à une mort ignominieuse. Je n'en dirai pas davantage contre Caffé; je dois lui épargner mes réflexions. » Le procureur général énumère successivement les charges établies contre chacun des autres accusés et termine en persistant dans les conclusions de son acte d'accusation.

Le lendemain, 6, Berton prit la parole en ces termes : « Messieurs les jurés, j'ai été longtemps le maître de ne pas paraître devant vous; j'aurais pu m'embarquer pour l'Espagne aussi facilement que l'ont fait les officiers qui étaient avec moi; longtemps après leur départ, j'ai eu encore à ma disposition un bâtiment pour m'y conduire. Plusieurs personnes, dans la retraite où je gémissais sur la détention de mes coaccusés, m'engageaient continuellement à m'y rendre; mais j'ai pensé que fuir loin de la France eût été indigne de moi, et que je commettrais une lâcheté en quittant son territoire pendant qu'un certain nombre de mes coaccusés étaient dans les fers. J'ai lu dans plusieurs journaux, messieurs, à l'occasion des

[1] Allusion au voyage de Benjamin Constant à Saumur, vingt-deux mois auparavant (octobre 1820).

hommes qui sont devant vous, « que la plupart appartenaient à la « dernière classe du peuple, et que leurs figures ainsi que leurs « vêtements annonçaient des hommes que l'espoir du gain ou « du pillage avait seul séduits. » Une seule plainte, un seul reproche, ont-ils été élevés contre eux? Ont-ils versé une seule goutte de sang français? Il n'est pas un seul de ces hommes qui appartienne à la classe de la domesticité; tous sont des hommes libres, même dans les fers; tous sont des citoyens français, titre que je m'honore de partager avec eux. »

L'accusé, après ces observations préliminaires, raconte les faits relatifs à son départ de Paris, à son séjour en Bretagne, aux événements de Saumur, et conteste la plupart des détails donnés sur son arrestation par Woëlfeld, qui, promu au grade de sous-lieutenant, assistait à toutes les audiences, revêtu de ses nouveaux insignes, et, debout, en face du général, comme pour le braver, ne le quittait pas des yeux. Il discute ensuite les différentes dépositions faites contre lui, critique surtout avec amertume celle du colonel Paul Rapatel, qu'il accuse de l'avoir dénoncé; puis, arrivant aux mauvais traitements qu'on lui fait subir, il dit : « Chaque nuit je suis éveillé par les *Qui vive* d'une sentinelle placée sous ma fenêtre et par la reconnaissance de patrouilles si multipliées, que, souvent, j'ai entendu trois de ces reconnaissances dans l'espace d'un quart d'heure; et cependant deux gendarmes, enfermés avec moi sous les verrous, ne me quittent ni jour ni nuit. M. le procureur général ne se borne pas à nous dévorer ici du geste et du regard comme des victimes qu'on lui doit immoler, il ne recule devant aucun moyen d'oppression et de terreur; au mépris des lois, il m'a constamment empêché de communiquer avec l'avocat qui m'a été nommé d'office autrement qu'en présence de trois témoins et à travers deux grilles de fer placées à la distance de trois pieds l'une de l'autre. Chaque jour, en outre, messieurs, nous sommes conduits devant vous, enchaînés deux à deux, dans des voitures couvertes privées d'air et de jour, véritables cages montées sur quatre roues, à travers

deux haies de soldats, précédés et suivis par des pelotons d'infanterie et de cavalerie, pendant que toutes les rues aboutissant de la prison au palais sont elles-mêmes barrées par des troupes[1]. La gendarmerie, voyant sa responsabilité très à couvert par ces mesures, prit sur elle de nous ôter nos fers; le général Malartic nous les fit remettre; la cour, sur nos plaintes, et pour éviter les accidents graves qui pouvaient en résulter pour nous dans le cas où une des voitures viendrait à pencher fortement ou à verser, ordonna un traitement plus humain: nos fers nous furent une seconde fois ôtés; mais le général Malartic, qui ne nous quitte jamais qu'après notre rentrée en prison, nous a fait attacher avec des cordes. C'est liés de cette manière que nous faisons maintenant le chemin. On a affecté de m'accoupler avec des compagnons d'infortune choisis parmi les plus mal vêtus; mais Cornuau, avec lequel on m'a appareillé, est un citoyen français, un ancien soldat qui était à la bataille de Trafalgar, sur le *Fougueux*, qui échoua, et d'où il put s'échapper à la nage avec cinq blessures; il a été en Dalmatie, en Espagne; il était aux batailles d'Essling et de Wagram, et n'a quitté le service qu'en 1815: un tel compagnon ne peut donc m'humilier. Messieurs, dit-il en terminant, M. le procureur général vous a parlé de son indulgence; cependant il vous demande beaucoup de sang. Son avancement n'a pas été, comme le mien, lent et pénible, le résultat de longs services; il a été rapide, presque subit. Ce n'est plus aux dieux que l'on sacrifie aujourd'hui des victimes humaines : ces sacrifices n'ont plus qu'un but, acquitter de grandes faveurs et se faire un titre à une plus haute fortune. Messieurs, si votre conscience vous dit qu'il faut du sang, j'offre le mien; j'en ferai le sacrifice avec joie s'il peut rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi jusqu'à Saumur. Pendant vingt ans j'en ai versé sur les champs de bataille; j'y ai toujours épargné celui des

[1] Les soldats de l'escorte avaient, en outre, l'ordre de faire fermer toutes les portes et toutes les fenêtres des maisons situées sur leur passage; personne, pendant ce temps, ne pouvait s'arrêter dans les rues.

émigrés qui se battaient contre nous; je le dis avec orgueil, je n'ai jamais fait couler le sang français. Si des mains françaises doivent faire couler le mien, je me présenterai à elles avec le même courage que j'ai montré devant les ennemis de la France, et ma devise, quoi qu'il arrive, restera ce qu'elle a toujours été : *Dulce et decorum est pro patriâ mori.* »

Les plaidoiries et les répliques occupèrent cinq audiences, enfin, le 11, après la clôture des débats, Berton, qui, dans une audience précédente, s'était plaint aux jurés de ce que l'administration, en les choisissant, « avait donné pour juges, à des plébéiens, d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion d'honneur décorés sous l'Empire, des chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés; » Berton, disons-nous, s'adressa une dernière fois au jury en ces termes : « J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, messieurs les jurés, si votre conscience réclame du sang, je vous offre le mien, je vous donne ma vie. Mais, au nom de l'humanité, au nom de votre propre honneur, épargnez, je vous en supplie, les hommes qui ont marché avec moi. Ils furent trompés, entraînés. Ces hommes, enfermés dans des cachots où leur pauvreté ne leur permet de recevoir aucun secours, ont souffert depuis sept mois toutes les horreurs de la captivité la plus rigoureuse. Rendez-les à leurs familles; leurs parents, leurs enfants et leurs femmes, vous béniront; vos noms ne seront pas oubliés dans leurs prières, votre sommeil en sera plus tranquille, et aucun remords n'agitera vos consciences. » Peu d'instants après ces paroles, le président résumait les débats; à midi les jurés se retiraient pour délibérer, et les accusés étaient ramenés à leur prison; à neuf heures du soir, le jury rapportait son verdict. Le président donne l'ordre de faire revenir Berton et ses compagnons d'infortune; à onze heures, les accusés rentrent dans la salle. Un accident arrivé à l'instant même au seuil du Palais de Justice, et causé par la rupture d'une roue, venait de donner raison aux plaintes de Berton sur le mode de transport employé pour amener les accusés devant la cour ou les reconduire :

deux d'entre eux, Jaglin et Saugé, étaient grièvement blessés; le premier avait le front ensanglanté, Saugé boitait. Les accusés ne s'assoient pas cette fois à leur place accoutumée; on contraint les deux blessés, ainsi que Henri Fradin, Sennechault, Berton et Caffé, à se ranger seuls sur le premier banc. Caffé se plaint du voisinage de Berton; on les sépare; puis, après que le greffier a donné une seconde fois lecture de la déclaration du jury, et quand le procureur général a fait son réquisitoire, la cour se retire pour délibérer sur l'application de la peine. Tous les yeux, pendant cette nouvelle suspension d'audience, interrogent la physionomie des accusés. Berton et le colonel Alix sont parfaitement calmes; Saugé, Fradin et Jaglin semblent voir avec inquiétude le changement de place qu'on vient de leur imposer; l'attitude de Caffé est résignée; Ledein et Ricque paraissent vivement émus. Tous les autres, profondément indifférents, suivent d'un regard nonchalant le vol de plusieurs oiseaux de nuit qui, entrés par les fenêtres demeurées ouvertes, tournoient au-dessus de la tête des accusés en agitant pesamment leurs noires et longues ailes. Enfin, à minuit, la cour reparaît, et, sur les quarante accusés présents, en condamne trente-huit aux peines suivantes:

Berton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et Saugé, à la peine de mort;

Le colonel Alix, Férail, Ricque, Ledein, Lambert, Sanzais, Beaufils et Coudray, comme non révélateurs, à cinq ans d'emprisonnement et à 2,000 francs d'amende; Civrai (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans d'emprisonnement, sans amende; Marquet, Prier, Meunier, Normandin, à trois ans; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau, Michin, Pellier, Milasseau, à deux ans; Deligny, Auger, dit *Farine*, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux, Par, Vallée et Samson à un an. Marchais et François Fradin étaient seuls acquittés.

Trois jours plus tard, le 14, la cour, prononçant sans assistance du jury sur les contumax, condamnait : Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis

Moreau, Delon (déjà frappé par le conseil de guerre de Tours), Pombas, Rivereau et Saunion, à la peine de mort; Olivier-Dufresnes et Baudet, à cinq années d'emprisonnement; Nonet et Malécot à un an. Gourdin était acquitté.

Les six condamnés à mort par l'arrêt du 11 se pourvurent en cassation, et mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault partirent immédiatement pour solliciter la grâce de leurs maris. Elles arrivèrent à Paris au moment même de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle (21 septembre). Leurs démarches furent d'abord vaines : le ministère se montrait inexorable; décidées à tout tenter, madame Henri Fradin, jeune femme de vingt et un ans (son mari en avait vingt-six) et madame Sennechault se tinrent, le 1er octobre, dans la cour des Tuileries, épiant la rentrée de la duchesse d'Angoulême: elles purent lui remettre leurs demandes, qu'elles avaient déjà fait parvenir à la duchesse de Berry; les deux princesses intervinrent, et Fradin ainsi que Sennechault eurent leurs peines commuées, le premier en vingt ans, et le second en quinze années d'emprisonnement. Le 5, à deux heures du matin, un courrier, escorté de deux gendarmes, apportait à Poitiers la double nouvelle de cette grâce et du rejet du pourvoi des condamnés; à six heures, Berton et Caffé, dont l'exécution devait se faire à Poitiers, apprirent, par le préfet et l'avocat général, qu'ils subiraient leur peine à midi. Lorsque le greffier qui accompagnait les deux fonctionnaires commença la lecture de l'arrêt de rejet, Berton l'interrompit par ces mots : *C'est bon, en voilà bien assez; dispensez-nous du reste;* et, s'adressant au geôlier, il lui reprocha de n'avoir pas encore fait venir le barbier chargé de le raser. Des prêtres ne tardèrent pas à paraître : Caffé demande à rester seul, dans son cachot, avec l'un d'eux, et, prétextant sa faiblesse, il s'étend sur son lit en abritant ses mains sous une couverture qu'il tient à demi soulevée à l'aide de ses genoux. Pendant que le prêtre, assis et penché vers la tête du condamné, s'efforçait de le préparer à une mort chrétienne, Caffé quittait la vie à la manière antique : il

s'ouvrait l'artère crurale. L'ecclésiastique, frappé de sa pâleur progressive, avertit les gardiens; on accourt, on soulève la couverture : le lit était inondé de sang. On s'efforce d'arrêter l'hémorragie; on veut conserver au condamné juste assez de vie pour qu'il puisse subir son arrêt; mais tous les soins sont inutiles; la justice n'a bientôt plus dans les mains qu'un cadavre. On craint que Berton aussi ne veuille échapper par le suicide à l'horreur du supplice; on court à son cachot, et on l'attache fortement. « A onze heures, ajoutent les journaux, l'exécuteur arriva et coupa le collet de son habit. *Ne pouviez-vous vous contenter de le rabattre?* lui dit-il. On le fit ensuite passer dans une autre pièce, où l'attendaient deux missionnaires. *Dispensez-vous de m'accompagner, messieurs*, leur dit-il; *je sais aussi bien que vous tout ce que vous pouvez me dire.* Lorsqu'il monta dans la charrette qui devait l'emmener, les deux missionnaires s'y placèrent avec lui, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Comme il avait les mains attachées derrière le dos, il pria l'exécuteur de se mettre derrière lui, de peur qu'un fort cahot ne le fît tomber. Durant la marche, Berton promenait autour de lui des regards calmes et assurés. Arrivé au pied de l'échafaud, il en monta les marches avec fermeté; les deux missionnaires l'y suivirent, et, comme ils persistaient à lui parler, il leur dit : *Laissez-moi tranquille!* Puis il cria d'une voix forte : *Vive la France! vive la liberté!* Étendu sur la planche fatale et la tête placée sous le couteau, il fit entendre ce nouveau cri : *Encore une fois, vive la liberté! vive la France!* Il y avait peu de spectateurs; toutes les fenêtres de la place où se faisait l'exécution étaient fermées. »

Le surlendemain, 7 octobre, Jaglin et Saugé, dont l'exécution, aux termes de l'arrêt, devait se faire sur la place publique du lieu de leur domicile, subissaient leur peine à Thouars. Jaglin était fort abattu, Saugé plein de résolution. Arrivé sur l'échafaud, ce dernier poussa un cri inconnu de la génération nouvelle, et dont la génération de l'Empire elle-même avait perdu la signification; invocation solitaire, que les journaux

de tous les partis rapportèrent avec un sentiment de profonde surprise; il cria : *Vive la République*[1] !

Le sang de ces condamnés fut le dernier versé. D'autres condamnations à la peine de mort furent cependant prononcées : Baudrillet, Duret, sabotier à Chemillé, et le notaire Delalande, traduits devant la cour d'assises du Loiret, comme accusés de tentative de complot, à l'occasion de l'épisode de l'*Alleu*, furent condamnés, le 30 janvier suivant (1823), les deux premiers à la peine capitale, et Delalande à trois années d'emprisonnement ; mais le gouvernement suspendit l'exécution de Baudrillet et de Duret, et commua leur peine en vingt années de détention[2]. A quelque temps de là, le 22 novembre 1823 et le 14 décembre 1824, quatre accusés contumax du procès de Poitiers, Saunion, Nonet, Malécot et le commandant Gauchais, découverts dans leur retraite, furent condamnés, par la cour d'assises de la Vienne, savoir : Saunion et le commandant Gauchais à la peine de mort, Nonet à un an, et Malécot à huit mois de prison. On fit grâce de la vie au commandant Gauchais, au prix de vingt années d'emprisonnement ; quant à Saunion, sa peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec exposition publique et flétrissure. Saunion, condamné politique, fut exposé sur la place publique de Poitiers, flétri des lettres T. P. imprimées sur son épaule avec un fer rouge, et envoyé au bagne.

Un grand nombre de mouvements insurrectionnels furent projetés contre les Bourbons, de 1820 à 1822, à la suite du changement politique introduit dans le gouvernement après la

[1] Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que, près de trente ans après ce supplice, lorsque la France reprit la forme de gouvernement invoquée par Saugé mourant sur l'échafaud, le premier acte de la *République* fut précisément l'abolition de l'échafaud politique.

[2] Ce procès, désigné sous le nom de *seconde conspiration de Saumur*, comprenait en outre cinq accusés contumax, qui, le 5 mars suivant, furent condamnés par la même cour (Orléans), jugeant sans assistance de jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde fois), Poulain (d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, Bouheau, à la peine de mort; et le parent de Woëlfeld, le naturaliste Paur, à dix ans de bannissement.

mort du duc de Berry et la chute de M. Decazes. Ces projets eurent leur foyer sur beaucoup de points; mais trois seulement arrivèrent à une organisation complète, et peuvent constituer des conjurations, dans le sens vrai du mot. La justice, en effet, n'atteignit et ne frappa, dans les sous-officiers de la Rochelle, dans le capitaine Vallé et le maréchal des logis Sirejean, que les membres d'une société politique secrète; et, s'il y eut un complot dans l'affaire de Colmar, ce fut contre la vie du colonel Caron. La conjuration du 19 août 1820 à Paris, celle de Béfort, et la tentative du général Berton contre Saumur en 1822, voilà les seuls projets de soulèvement concertés et organisés sérieusement contre les Bourbons par leurs adversaires de toutes les nuances. Les éléments de ces trois conspirations étaient sinon opposés, du moins fort distincts : la conjuration du 19 août, concentrée dans quelques régiments de la garnison de Paris, fut essentiellement *militaire*, celle de Béfort appartient exclusivement à la Société des *Carbonari;* le mouvement de Saumur fut principalement l'œuvre des *Chevaliers de la liberté*. Ces trois complots peuvent se classer, pour leurs chances de succès, d'après l'ordre de leurs dates : celui du 19 août 1820, organisé au cœur même de la puissance royale, aux portes, pour ainsi dire, du palais de Louis XVIII, pouvait, en quelques heures, décider du sort de la monarchie. Les *Carbonari*, en portant, au contraire, le foyer de leurs efforts à une des extrémités du royaume, en Alsace, laissaient à l'autorité centrale le temps et les moyens d'agir avec la plénitude de ses ressources; dans ces conditions, et lors même que les conjurés eussent réussi à s'emparer de Béfort, de deux ou trois autres places et d'un ou deux régiments, ils auraient disposé d'éléments suffisants pour engager et pour soutenir une lutte de quelque durée, sans doute, mais dont l'issue n'aurait probablement pas répondu à leurs espérances. Enfin, en admettant que les *Chevaliers de la liberté* se fussent rendus maîtres de Saumur et de quelques autres villes ouvertes de la vallée de la Loire, ils auraient, nous le croyons,

créé au gouvernement de graves embarras plutôt qu'un péril sérieux.

Les adversaires des Bourbons, *Carbonari* ou *Chevaliers de la liberté*, confiants dans leur nombre, dans leur dévouement et dans les sympathies qui accueillaient partout et dans toutes les classes leurs projets d'insurrection, attribuaient à leur travail de complots une puissance et une force qu'il n'avait pas. Une conspiration a des chances de réussite quand il s'agit d'envahir un palais, d'atteindre un homme, prince ou roi, en qui se résume et se personnifie le souverain pouvoir. Efficaces contre les personnes, les conjurations sont impuissantes pour renverser ou détruire tout un ordre politique établi; leur seul résultat est de faire des victimes. Combien, dans l'histoire du monde, pourrait-on compter de complots qui aient changé le sort de tout un peuple? Les conspirations royalistes sous la première République et le Consulat furent, on le sait, puissantes et nombreuses; les pouvoirs issus de la Révolution les comprimèrent toutes; les conjurations libérales contre la Royauté devaient avorter également. Trop de causes troublent ou désorganisent le complot le mieux conçu : l'impatience d'un complice, l'indécision ou la faiblesse d'un autre conjuré, une indiscrétion, le moindre retard, quelque ordre mal compris ou mal donné; en un mot, le plus mince incident. Il faut l'intervention armée de la foule, le concours de toute une population, pour opérer les révolutions; et le succès d'une telle intervention tient précisément à l'absence de toute direction, de tout concert, à l'emportement d'un élan inattendu qui, jetant des masses considérables d'assaillants sur cent points à la fois, déconcerte, par la multiplicité et par le désordre même de l'attaque, tous les calculs et toutes les prévisions de la défense.

Le gouvernement, de son côté, ne connut jamais la profondeur ni l'étendue des colères qui, pendant plus d' [illegible] ée, furent prêtes à éclater [illegible] e membres des corps offi[illegible]

chaient les résolutions les plus hostiles. Il y eut un instant où les *Carbonari* et les *Chevaliers de la liberté*, aidés par l'irritation et par les alarmes qu'inspirait la réapparition de la majorité royaliste de 1815 dans la Chambre et dans le gouvernement, purent se croire assurés du concours d'une notable partie de l'armée, ainsi que de la population de plusieurs provinces; ils rencontraient des encouragements jusque dans la magistrature. Des généraux, des chefs de corps en activité de service, et un grand nombre de fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs, ne craignirent pas de prendre les engagements les plus formels. « Réussissez sur un seul point, disaient les plus timides, et nous serons immédiatement avec vous. » Cette ardeur eut, il est vrai, une durée assez courte: provoquée vers le milieu de 1821 par l'active propagande des sociétés secrètes, elle s'amortit dans les premiers jours de 1822, après le double avortement de Béfort et de Saumur, puis s'éteignit complétement l'année suivante, à la suite d'un impuissant et dernier effort tenté sur les frontières d'Espagne, et dont le récit appartient à l'histoire de 1823. Toutefois, l'énergie de l'hostilité ne doit pas être mesurée au petit nombre des tentatives: les faits que nous venons de raconter ne sauraient donner qu'une idée très-affaiblie de l'espèce d'élan qui, en 1821 et en 1822, emporta la partie la plus éclairée, la plus active et la plus énergique des générations de la République et de l'Empire vers une lutte à force ouverte contre les nouvelles tendances du gouvernement royal. Prêts à tous les sacrifices, ces opposants, jeunes gens ou hommes faits, humbles soldats ou officiers supérieurs, simples étudiants ou avocats en renom, artistes, propriétaires opulents, riches industriels, jouaient littéralement avec leur fortune, leur liberté ou leur vie. Quelques-uns tombèrent; on a vu avec quelle fermeté calme ils acceptèrent la mort. Cet absolu dévouement à des idées généreuses, à des intérêts élevés, étrangers à tout honteux calcul d'ambition ou de profits matériels, fut l'honneur de la classe moyenne de cette période de la Restauration. Un

fait unique peut-être dans l'histoire des longues et nombreuses conjurations, caractérise l'énergie du sentiment moral qui unissait les membres de ces associations : on n'évalue pas à moins de 55 à 60,000 le chiffre total des *Carbonari* et des *Chevaliers de la liberté*, militaires en activité, en retraite, ou conjurés de l'ordre civil; toute délation aurait été achetée au plus haut prix; le gouvernement, en dehors de quatre ou cinq sous-officiers de l'armée active, ne trouva pas un délateur. Quelques aveux arrachés à des prévenus déjà arrêtés, aveux presque toujours incomplets et constamment rétractés, voilà les uniques révélations qu'il obtint. Woëlfeld lui-même ne se décida, dit-on, à son rôle odieux que lorsque des soupçons commençaient à l'atteindre; encore ses confidences ne furent-elles pas entières. Céda-t-il à la pensée de se ménager dans les profondeurs de sa conscience une sorte de refuge contre la malédiction qu'il sentait devoir s'attacher à son nom, ou bien fut-il uniquement retenu par la difficulté d'apporter à l'appui de ses dires des preuves moins suspectes que sa seule parole? Toujours est-il que, mis en rapport, lors de son passage à Paris avec M. Laresche et deux autres membres de la haute Vente, il garda le plus absolu silence sur ces relations [1].

Les supplices qui se succédèrent durant les mois de mai, juin, septembre et octobre 1822, produisirent dans la masse

[1] Une grande partie des hommes qui ont occupé les positions les plus importantes pendant les vingt dernières années, dans la politique, l'administration, les lettres, les arts ou l'armée, avaient appartenu à l'association des *Carbonari*. La composition d'une seule Vente prise au hasard pourra donner une idée du personnel qui les formait à Paris comme dans le reste de la France; cette Vente, qui avait pour *député* M. de Corcelles fils, depuis représentant, comptait parmi ses membres : MM. Augustin Thierry, l'historien de l'époque Mérovingienne, de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et membre de l'Institut; Jouffroy, depuis professeur de philosophie, député et membre de l'Institut; les deux frères Ary et Henry Scheffer, les célèbres peintres; le colonel d'un des régiments de ligne composant la garnison de Paris; Pierre Leroux, auteur de nombreux écrits philosophiques, depuis représentant; Dubochet, riche industriel; son neveu, du même nom, étudiant en droit; Visinet, avocat, depuis préfet, etc. Les membres non militaires, obéissant à une me-

de la population une impression si forte, que vingt-huit ans ont passé sans en affaiblir le ressentiment. Le souvenir qu'ils ont laissé domine encore, dans la mémoire du plus grand nombre des contemporains, tous les faits politiques de cette époque. L'exécution des quatre sergents de la Rochelle, entre autres, est devenue, pour une partie de la classe laborieuse, une sorte de *légende* qui lui retrace les douleurs et les sacrifices des martyrs dont les efforts ont préparé l'avénement de sa liberté. Les menaces que renfermaient pour l'avenir les colères ou la pitié soulevées par ces immolations n'échappèrent pas aux amis les plus éclairés des Bourbons; ils essayèrent de détourner le péril en répandant le bruit que les ministres, loin de se montrer sévères, avaient usé d'indulgence, et que, pouvant atteindre et frapper un nombre considérable de coupables, ils s'étaient bornés à faire, dans l'armée, quelques exemples nécessaires au maintien de sa discipline et de sa fidélité. Ils ajoutaient qu'un certain nombre des plus notables députés de la gauche se trouvaient parmi les coupables ainsi épargnés. Ces rumeurs n'étaient pas fondées : les ministres ne possédaient que les informations dont MM. de Marchangy et Mangin étaient eux-mêmes dépositaires; or ce dernier, en accusant le général Foy, M. Laffitte et Benjamin Constant, prouvait suffisamment qu'il mettait ses suppositions et les bruits rapportés par quelques témoins à la place de la vérité. Ces trois députés ne restaient pas seulement étrangers à toute société politique secrète, quelle qu'elle fût ; ils voyaient dans l'existence de ces sociétés un principe de ruine pour la cause libérale. Quant à M. de la Fayette, M. Mangin pouvait plus justement le désigner comme un des membres les plus influents de la Charbonnerie,

sure prescrite à toute la Charbonnerie, s'exerçaient au maniement du fusil; M. de Corcelles était l'instructeur de M. Augustin Thierry.

On sait que des Ventes existaient dans l'école d'application de Metz et dans l'école de cavalerie de Saumur; l'École polytechnique avait également la sienne, qui comptait parmi ses membres des élèves devenus gouverneurs, généraux, ministres, généraux de division, intendants, ingénieurs en chef, etc (Note imprimée en 1850, date de la première publication de ce volume.)

car le nom de ce général se trouvait dans la bouche de tous les *Carbonari* de Paris et de la province; on l'entendait proférer même dans les lieux publics, et la police, pour le signaler, n'avait besoin d'aucune confidence; il lui suffisait d'écouter[1].

[1] Ce n'était pas uniquement dans des entretiens publics ou des conversations privées que le nom de M. de la Fayette se trouvait prononcé; les journaux royalistes, en cela plus près de la vérité qu'ils ne croyaient l'être eux-mêmes, signalaient ouvertement ce général comme le principal instigateur de tous les mouvements politiques dirigés contre le gouvernement. Le 1er mars, deux jours après l'annonce de la tentative du général Berton contre Saumur, un de ces journaux publiait la note suivante, dont les termes étaient dans le ton habituel de la polémique des organes les plus aventureux de cette opinion :

Avis *qui doit être inséré dans le* Constitutionnel, *le* Courrier *et le* Miroir (*journaux libéraux.*)

« Le général Berton se sert de la voie de ce journal pour prévenir les honnêtes *Carbonari*, les bonapartistes sans emploi, les forçats libérés ou libéraux et toutes sortes de révolutionnaires et de mécontents sans solde, qu'ils trouveront du côté de Saumur l'occasion de prouver leurs bons sentiments et de déployer leur courage. Le général, en leur promettant le pillage au nom de la liberté, et l'incendie au nom des lumières, les presse de se rendre à son invitation avec toute la promptitude possible; car dans trois jours il sera peut-être trop tard. Ils doivent, avant de partir, s'adresser au général la Fayette, qui leur délivrera des feuilles de route, et au banquier chargé de leur payer l'entrée en campagne.

« L'on s'attend, ajoutait la feuille royaliste, si cet avis produit quelque effet sur les honnêtes gens auxquels il s'adresse, que la Chambre pourra perdre *quatre-vingt-dix* de ses membres. »

Le *banquier* auquel on faisait allusion était M. Laffitte. Deux fois, dans le cours de la session alors ouverte, M. Dudon avait publiquement énoncé à la tribune des soupçons qui n'allaient à rien de moins qu'à présenter cet homme politique comme le distributeur des fonds employés à solder toutes les conspirations : d'abord à l'occasion des 4,220,000 francs déposés dans sa maison de banque par Napoléon en 1815, ensuite à propos d'une note inscrite dans les anciens comptes de 1818. Des débats judiciaires venaient de faire connaître que la somme déposée chez M. Laffitte par Napoléon se trouvait réduite à 3,149,000 francs par suite de payements faits sur les ordres de ce dernier, pendant les six années de son emprisonnement à Sainte-Hélène. « Pourrait-on nous dire l'emploi du million dépensé? » s'était écrié M. Dudon. Quant à la note inscrite au compte de 1818 et qui relatait à la charge d'une maison de banque un débet de 6,314,000 francs, il avait ajouté : « En disposant d'aussi gros capitaux, la maison dont il s'agit (et il désigna la maison Laffitte) a pu faire des distributions d'argent ou des dépenses dont il lui serait difficile de

M. de Marchangy, que sa position auprès du gouvernement obligeait à plus de réserve que M. Mangin, n'avait eu garde de hasarder les mêmes allégations ; il s'était borné, dans ses accusations contre les personnes, aux seuls faits revêtus de ce caractère légal, juridique, que M. de Villèle déclarait nécessaire pour la mise en accusation d'un ou de plusieurs membres de la Chambre; ce magistrat n'avait prononcé le nom d'aucun député. Armés de la moindre information précise, les organes de la justice n'eussent pas laissé sans réponse les énergiques démentis et les accusations de calomnie que leur jetaient, du haut de la tribune, les amis de M. de la Fayette, et le gouvernement, dans l'espérance d'une révélation qu'il sollicita, n'eût pas retardé d'une heure le supplice de Bories et de ses trois amis[1].

Le compte rendu de ces nombreux procès politiques partagea, pendant plusieurs mois, les colonnes de tous les journaux avec la reproduction des débats des *deux* sessions qui se tin-

rendre compte; elle a pu s'en servir pour soudoyer des mouvements aussi téméraires qu'insensés. » M. Laffitte, après avoir qualifié ces observations « d'insinuations infâmes, » ne se borna pas à mettre l'orateur au défi de prouver que sa maison eût jamais reçu une seule obole du Trésor; il apprit à la Chambre que, bien loin d'avoir jamais eu recours aux fonds de l'État, deux fois, en 1816, il avait, au contraire, prêté au Trésor, dans un moment de détresse, un jour 5 millions, et une autre fois 6 millions, sans autre rémunération que l'intérêt à 5 pour 100. — Nous n'avons sans doute pas besoin d'ajouter que si M. Laffitte, dans son obligeance et sa bonté inépuisables, ne laissa jamais une demande de secours sans réponse, il n'était nullement le banquier de la Charbonnerie. On a pu voir, par les faits que nous avons cités, que les dépenses de la Société étaient le résultat de sacrifices que s'imposaient ses membres, les plus riches comme les moins heureux. C'est M. de la Fayette qui fit les sacrifices les plus considérables.

[1] Un magistrat qui remplit, depuis de longues années, une des plus hautes fonctions de l'ordre judiciaire, nous a raconté le détail suivant. Il assistait au procès des quatre sergents de la Rochelle; pendant une suspension d'audience, M. de Marchangy lui confia son dossier avec autorisation de l'examiner; il prit connaissance de toutes les pièces de l'accusation, et n'y découvrit, en dehors des aveux de Goupillon, Goubin, Pommier et Hénon, que des notes de police, sans signature, dépourvues de tout caractère judiciaire et dans lesquelles on signalait comme membres de la haute Vente M. de la Fayette et deux des défenseurs des accusés, depuis ministres de la justice l'un et l'autre, MM. Barthe et Mérilhou.

rent en 1822. La première session, ouverte, ainsi qu'on l'a vu, le 5 novembre 1821, puis suspendue à la suite de la discussion de l'Adresse et de la retraite de M. de Richelieu et de ses collègues, ne reprit sérieusement son cours que le 19 janvier suivant, à l'occasion de la discussion du projet de loi *sur les délits de la presse*, présenté, le 3 décembre précédent, par le ministère qui venait de tomber.

CHAPITRE III

Session de 1821-1822. Projet de loi *sur les délits commis par la voie de la presse :* caractère de la loi; discussion générale; discours de M. Royer-Collard; discussion des articles; doctrine de M. Delalot sur la *fidélité;* discours de Manuel; M. Matthieu de Montmorency et le général Thiard; suppression du jury pour les délits de presse; vote de la loi. — Projet de loi *sur la police des journaux :* discussion; composition de la magistrature; vote du projet de loi. — Formation d'une opposition libérale dans la Chambre des pairs. — Loi *sur la police sanitaire. — Discussion du budget :* incidents; violences; Benjamin Constant, Manuel, les généraux Lafont et Sémélé; l'aristocratie dans la Chambre. *Clôture de la session. — Élections :* intervention du gouvernement. Mort du duc de Richelieu. M. de Serre. Destitutions. Le capitaine Lafontaine; le baron Louis. — L'*inamovibilité.* — Mission à l'église des Saints-Pères. Troubles dans le quartier du Palais-Royal et dans le quartier Saint-Jacques. Menace de transférer hors de Paris le siége du gouvernement ainsi que les Écoles de droit et de médecine. La presse royaliste. Menaces et violences contre la classe moyenne. Conversions. M. Loveday. Le clergé s'empare de l'Université; l'abbé Frayssinous, grand maître. Nouveaux troubles. — Seconde session de 1822. Discussion du budget de 1823. Incidents. Dilapidations financières de 1816. Plaintes à l'occasion de l'instruction primaire. Violences exercées sur les citoyens. Le colonel Barbier-Dufay. Réclamations à l'occasion des passe-ports. *Clôture de cette seconde session.*

La discussion de deux projets de loi, l'un *sur les délits,* l'autre *sur la police* de la presse, fut, avec le vote du budget, l'événement considérable de la session de 1821-1822.

Le projet de loi *sur les délits commis par la voie de la presse,* présenté par M. de Serre, accepté par son successeur, M. de Peyronnet, et amendé par la commission de l'Assemblée, apportait aux principales dispositions des lois du 17 et du 26 mai 1819 des modifications profondes, empreintes de l'esprit et des passions du parti politique qui venait de s'emparer du pouvoir. Ainsi, tandis que la législation de 1819 atteignait uniquement les *outrages à la morale publique et religieuse ou*

aux bonnes mœurs, et les punissait d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 francs à 500 francs, l'article 1er du nouveau projet frappait d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, ainsi que d'une amende de 300 francs à 6,000 francs, tout discours, écrit, gravure, etc., qui outrageait ou *tournait en dérision la religion de l'État* et les autres cultes légalement reconnus.

En second lieu, si les lois de 1819 punissaient les offenses ou les attaques dirigées contre la personne du roi, sa dignité ou ses droits, ces mêmes lois punissaient aussi les attaques et les offenses faites à son autorité *constitutionnelle;* or ce dernier mot, dans le nouveau projet de loi, se trouvait effacé.

La législation encore en vigueur frappait la diffamation et l'injure envers les personnes, les Chambres, les cours de justice, les tribunaux et autres *corps constitués ;* la nouvelle loi ne se bornait pas à atteindre les mêmes délits : elle punissait, en outre, l'excitation à la haine ou au mépris d'une ou plusieurs *classes* de personnes.

La poursuite des attaques envers les Chambres avait précédemment lieu devant la juridiction ordinaire, sur la plainte portée par ces Assemblées; le nouveau projet de loi, changeant cette disposition, donnait aux deux Chambres le droit de traduire directement à leur barre les prévenus et de les punir elles-mêmes. Il créait, en outre, un délit : la *mauvaise foi* ou l'*infidélité* dans le compte rendu des débats législatifs ou judiciaires; la poursuite et la punition de ce délit nouveau appartenaient directement aux Chambres, aux cours et aux tribunaux intéressés, qui, devenant ainsi juges et parties, rendaient une sentence sans appel, et pouvaient, en cas de récidive, interdire pour un temps limité, ou *pour toujours*, la reproduction de leurs séances ou de leurs audiences.

Les lois de 1819 admettaient la preuve des faits réputés injurieux ou diffamatoires contre les dépositaires ou les agents de l'autorité, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, quand ces faits étaient relatifs à leurs fonc-

tions; le nouveau projet de loi ne permettait cette preuve *en aucun cas*.

Enfin, le jugement des délits commis par la voie de la presse cessait d'appartenir au jury; la loi nouvelle le remettait aux tribunaux correctionnels, et, en appel, aux cours royales du ressort.

Ces aggravations de pénalités, ces créations de délits, le changement de juridiction, surtout, détruisaient les principales garanties inscrites dans les deux lois de 1819; et, sous l'apparence de mesures prises contre les abus de la liberté de la presse, elles menaçaient évidemment l'existence même de cette liberté. Nous ne citerons de la discussion générale, commencée le 19 janvier et fermée le 24, que les passages suivants d'un discours de M. Royer-Collard, où l'orateur, après avoir exposé la situation faite à la France par la chute de l'ancien régime et par la Révolution, trace le tableau de la transformation matérielle et morale opérée dans la nation depuis 1789, et indique les nécessités auxquelles la Restauration doit satisfaire, ainsi que les périls qu'elle doit conjurer; discours remarquable par la profondeur des observations, la puissance de la pensée, l'élévation et l'éclat du langage.

« Messieurs, dit-il, nous avons vu la vieille société périr et avec elle une foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes qu'elle portait dans son sein ; faisceaux puissants de droits privés, vraies républiques dans la monarchie. Ces institutions, ces magistratures, ne partageaient pas, il est vrai, la souveraineté ; mais elles lui opposaient partout des limites que l'honneur défendait avec opiniâtreté. Pas une n'a survécu, et nulle autre ne s'est élevée à leur place ; la Révolution n'a laissé debout que des *individus*. (Mouvement en sens divers.) La dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage. De cette société en poussière est sortie la centralisation ; il ne faut pas chercher ailleurs son origine. La centralisation n'est pas arrivée comme d'autres doctrines, le front levé, avec l'autorité d'un principe ; elle a pénétré modestement comme une conséquence, une nécessité. En effet, là où il n'y a que des individus, toutes les affaires qui ne sont pas les leurs sont les affaires publiques, les affaires de l'État. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. C'est ainsi

que nous sommes devenus un *peuple d'administrés*, sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans le pouvoir dont ils sont les ministres. La société a été léguée dans cet état à la Restauration.

« La Charte avait donc à constituer à la fois le gouvernement et la société. La société a été, non oubliée ou négligée, sans doute, mais ajournée. La Charte n'a constitué que le gouvernement; elle l'a constitué par la division de la souveraineté et la multiplicité des pouvoirs. Mais, pour qu'une nation soit libre, il ne suffit pas qu'elle soit gouvernée par plusieurs pouvoirs. Le partage de la souveraineté, opéré par la Charte, est sans doute un fait important et qui a de fort grandes conséquences relativement au pouvoir royal qu'il modifie ; mais le gouvernement qui en résulte, quoique divisé dans ses éléments, est *un* dans son action, et, s'il ne rencontre au dehors aucune barrière qu'il doive respecter, il est absolu ; la nation et ses droits sont sa propriété. Ce n'est qu'en fondant la liberté de la presse comme droit public que la Charte a rendu la société à elle-même. La liberté de la presse doit fonder à son tour la liberté de la tribune, qui n'a pas un autre principe ni une autre garantie. La publicité veille sur les pouvoirs, elle les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste. S'ils se dégagent de ce frein salutaire, ils n'en ont plus aucun; les droits écrits sont aussi faibles que les individus. Il est donc rigoureusement vrai que la iberté de la presse a le caractère et l'énergie d'une institution politique, d'une nécessité sociale. Cette nécessité résulte de l'état, de la composition et de l'esprit actuel de la société. Le précédent ministre de la justice (M. de Serre) a dit, à ce sujet, que la démocratie était partout en France, et que le torrent coulait à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine.

« A mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France telle que les siècles et les événements l'ont faite. Il est vrai que, dès longtemps, l'industrie et la propriété ne cessant de féconder, d'accroître et d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures, que, pour apercevoir encore celles-ci au-dessus de leurs têtes, il leur faudrait beaucoup descendre. (Bruyants applaudissements à gauche, le côté droit garde le silence.) La richesse a amené le loisir ; le loisir, les lumières ; l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques; elles ne se sentent coupables ni de curiosité ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper ; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie telle que je la vois et la conçois; oui, elle coule à pleins bords dans cette France plus que jamais favorisée du ciel ! Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent ; pour moi, je rends grâce à la Providence de ce

qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. (Bravos redoublés à gauche; le côté droit continue à garder le silence.)

« Il faut accepter cet état ou il faut le détruire, et, pour le détruire, il faut dépeupler, appauvrir, abrutir les classes moyennes. L'aristocratie, la démocratie, ne sont pas de vaines doctrines livrées à nos disputes; ce sont des puissances qu'on n'élève point, qu'on n'abat point par la louange ou par l'injure; avant que nous parlions d'elles, elles sont ou ne sont pas. Toute l'œuvre de la sagesse est de les observer et de les diriger. Sans doute, le monde doit beaucoup à l'aristocratie; elle a défendu le berceau de presque tous les peuples; elle a été féconde en grands hommes; elle a honoré par de grandes vertus la nature humaine. Mais, de même qu'elle n'est pas de tous les lieux, elle n'est pas de tous les temps, et ce n'est pas lui insulter que de demander si elle est du nôtre. (Nouveaux applaudissements à gauche; murmures à droite.) J'entends le mot, je ne vois pas la chose; des différences ne sont pas des supériorités. Où sont les patriciens de la vieille Rome que des milliers de clients héréditaires accompagnaient sur la place publique? où sont les seigneurs de la vieille France avec leurs armées de vassaux? Les souvenirs de l'histoire, voilà tout ce qui en reste. La voix du commandement aristocratique ne se fait pas entendre au milieu de nous. Un peu d'aristocratie de convention, fiction indulgente de la loi, point d'aristocratie véritable; la démocratie partout, dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les choses et dans les hommes, voilà le fait qui domine aujourd'hui la société et qui préside à notre politique. (Bravos prolongés à gauche; nouveaux murmures à droite.)

« Ayant reconnu l'aristocratie et la démocratie dans la société, je vais au gouvernement, et je cherche quelle place chacune y occupe. Je vois d'abord que, des deux pouvoirs qui concourent à l'exercice de la souveraineté, l'un a été donné aux intérêts aristocratiques; je vois ensuite que, dans le pouvoir qui représente exclusivement les intérêts démocratiques, et qui par cette raison est électif, la moitié des élections est encore adjugée sans débats à l'aristocratie ou du moins à ce que l'on appelle ainsi; la démocratie dispute l'autre moitié au ministère; c'est toute sa part dans le gouvernement. Ainsi *le gouvernement* est constitué *en sens inverse de la société;* on dirait qu'il *existe contre elle*, et comme pour la démentir et la braver.

« La démocratie a fait des révolutions comme l'aristocratie, comme la monarchie, comme la religion, comme tout ce qui a eu de la puissance sur la terre; elle a fait la nôtre. Elle a voulu changer l'état intérieur de notre société, et elle l'a changé. A travers beaucoup de malheurs, l'égalité des droits (c'est le vrai nom de la démocratie, et je le lui rends) a prévalu; elle est aujourd'hui la seule patrie noblement acceptée, la

forme universelle de la société; et c'est pour cela que la démocratie est partout. L'esprit de la Révolution a donc passé tout entier dans la crainte de perdre les avantages obtenus; tout entier dans la ferme et unanime volonté de les conserver à l'abri de la violence, à l'abri de l'insulte. La prudence conseille-t-elle d'inquiéter, de tourmenter, d'exaspérer ce terrible esprit, et de rendre à nos discordes leurs champs de bataille? Les situations relatives sont-elles changées? La démocratie est-elle plus faible qu'il y a quarante ans; ou bien ses adversaires sont-ils plus forts? Les masses sont-elles moins riches, moins éclairées, moins nombreuses, moins jalouses de leurs droits? L'égalité a-t-elle cessé d'être un besoin irrésistible, inexorable? En un mot, les instincts de la Révolution sont-ils émoussés ou sont-ils moins redoutables?

« Nous sommes, messieurs, dans une situation critique, et le danger s'accroît d'année en année, de ministère en ministère, de jour en jour. Deux garanties avaient été données aux droits reconnus : le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La première s'est dénaturée; le gouvernement a *changé de mains*. La seconde garantie est maintenant en question; et la monarchie légitime, cette monarchie qui est à nous aussi bien qu'aux ministres, se trouve ainsi amenée, insensiblement, par leur imprudence, au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui d'être regardée comme *incompatible avec les libertés qu'elle a promises*. Dans l'intérêt de cette monarchie, dans celui de la paix publique, les yeux fixés sur l'avenir, je vote le rejet du projet de loi. »

Membre du principal comité royaliste de Paris dans les derniers temps du Directoire et pendant le Consulat; correspondant de Louis XVIII durant les premières années de l'Empire, M. Royer-Collard avait donné trop de gages à la cause des Bourbons pour que son royalisme pût être suspecté. L'élévation et la pureté de son caractère, d'ailleurs, imposaient, même à ses adversaires, l'estime et le respect. Si donc le côté droit protesta, par quelques murmures, contre sa parole si ferme et si vraie, du moins il lui épargna les interruptions bruyantes et les tumultueuses interpellations. Les nombreux gentilshommes siégeant de ce côté toléraient ses avertissements comme les appréhensions d'un esprit honnête et candide, d'un inoffensif rêveur dont la pensée, constamment absorbée dans les spéculations philosophiques, n'apercevait rien des faits du monde politique réel. Cette voix, cependant, était une voix prophétique; elle annonçait l'avenir quand elle signalait à ce gouver-

nement, *constitué en sens inverse de la nouvelle société française*, les périls qu'il amassait sur lui par l'exaspération où il jetait la démocratie; lorsqu'il prédisait que les ministres, en poursuivant la voie dans laquelle ils venaient de s'engager, arriveraient fatalement à faire regarder la monarchie légitime comme « incompatible avec les libertés qu'elle avait promises. » M. Royer-Collard, malheureusement pour la cause royale, ne pouvait pas être entendu : n'affirmait-il pas la complète disparition de l'aristocratie en face précisément d'une majorité composée d'anciens privilégiés, membres de cette aristocratie, ses représentants, et dont tous les efforts tendaient à recouvrer, sinon l'intégralité des biens et des avantages qu'ils avaient perdus, du moins leur supériorité passée et leur ancienne influence? Ne demandait-il pas le respect des droits et des libertés publiques à un parti fermement convaincu que la faiblesse de Louis XVI à concéder ces libertés et ces droits avait seule conduit ce prince à l'échafaud, et que, si Napoléon était resté maître du pouvoir pendant quinze années, il devait cette fortune moins à son génie et à ses victoires qu'au despotisme et aux violences de son gouvernement?

La discussion des articles commença le 25. Benjamin Constant demanda la suppression de l'article 1er du nouveau projet de loi et le maintien de l'article correspondant de la loi de 1819, en faisant observer qu'il n'existait pas un livre, pas une brochure, pas un article de journal, publiés en faveur d'un culte autre que le culte romain, ou renfermant une discussion critique quelconque sur les croyances ou la discipline de l'Église catholique, dans lesquels des juges ne pussent découvrir, à défaut d'une attaque directe contre la religion de l'État, *une tendance à la tourner en dérision* : toute censure, disait-il, serait considérée comme une offense; et Pascal, avec la nouvelle loi, serait justement condamné pour ses *Lettres provinciales*. « On nous parle de l'intérêt des lettres, répondit M. de Marcellus; mais les lettres ne sont pas le premier besoin d'une nation ni une condition essentielle de son existence. On peut être

heureux sans littérature. Des vertus valent mieux pour un peuple que les talents. » — « Il faut distinguer la véritable religion de la religion de l'erreur, et appeler blasphémateurs tous ceux qui portent atteinte au culte du vrai Dieu, » avaient dit, lors de la discussion générale, plusieurs orateurs du côté droit en défendant la nouvelle rédaction, et en déclarant que punir uniquement les attaques à la *morale publique et religieuse*, c'était donner à la loi un caractère d'*athéisme* offensant pour la foi de la nation. M. de Marcellus, après avoir répété que la loi ne pouvait être *athée* chez un peuple catholique, ajouta : « L'article 1er, en replaçant Dieu à la tête de notre législation, assure le bonheur des Français. A l'abri de cet article, ceux qui prêchent la parole divine pourront désormais aller dans les campagnes faire descendre la consolation et les secours spirituels dans le cœur des pauvres; réconcilier, au pied de la croix, les familles divisées, et faire germer dans le cœur des enfants l'amour de Dieu et du souverain légitime. — Cet article, répliqua le général Foy, est en harmonie avec la marche générale de l'administration, avec sa tendance à rétablir l'inégalité parmi les cultes. Les protestants ne sont-ils pas virtuellement exclus des colléges royaux par cette ordonnance de février 1821, qui place ces colléges sous la surveillance des évêques et de leurs grands vicaires, et qui en confère tous les priviléges à des établissements dits de *plein exercice*, formés sous l'influence ecclésiastique, dans le but avoué d'alimenter les séminaires et une foule de communautés religieuses que la loi ne reconnaît pas[1]? Nous voyons des évêques et leurs grands vicaires faire et défaire des préfets; bientôt les curés attaqueront les maires. On rétablit les jésuites; les missionnaires sont partout encouragés; les établissements religieux naissent sur tous les points; je vote le rejet de l'article pour préserver mon pays du joug des *sacristains* et des *bedeaux!* »

MM. de Kératry, de Saint-Aulaire et Manuel firent valoir

[1] Voir les principales dispositions de cette ordonnance, tome V, page 348.

des considérations analogues; mais tous leurs efforts furent vains: l'article, défendu par MM. Delalot et de la Bourdonnaie, fut adopté à une majorité considérable.

Le rétablissement du mot *constitutionnel* dans l'article 2, proposé par le général Foy, et appuyé par M. de Chauvelin, le général Demarçay et Manuel, fut énergiquement repoussé par MM. de Serre, de Villèle, Delalot et Cuvier. L'autorité du roi, disaient les derniers, est, sinon *supérieure*, du moins *antérieure* à la Charte, et, lorsqu'au retour de l'exil Louis XVIII a octroyé cet acte à ses peuples, il datait son règne de dix-neuf ans. Ses droits ne dérivent donc pas de la Constitution, mais de sa naissance et du principe de l'hérédité royale. Adopter la proposition des adversaires de la loi, ce serait nier le dogme de la légitimité. — Ces considérations décidèrent la majorité; le mot *constitutionnel* demeura supprimé.

L'article 6 punissait d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 francs à 4,000 francs « l'outrage fait, d'une manière quelconque, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, soit à un ou plusieurs membres des deux Chambres, soit à un ministre de la religion de l'État ou des autres cultes reconnus. » M. de Castelbajac, en défendant cet article contre M. de Girardin et Benjamin Constant, se plaignit de la persistance de l'opposition à ne trouver bonnes que les propositions émanées de ses membres, et à repousser comme détestable toute disposition présentée par le gouvernement ou appuyée par le ministère. « La France jugera entre vous et nous, s'écria-t-il en s'adressant à la gauche. Ceux qui, comme mes amis et moi, sont purs et sans tache, qui, fidèles à leur opinion, n'ont jamais varié, jamais trahi leurs serments, ceux-là seront appréciés par leurs contemporains et par la postérité. — On parle de fidélité aux serments, répondit aussitôt le général Foy; mais le premier de tous, celui qui domine tous les autres, c'est le serment de fidélité à la patrie. Or jamais nous ne l'avons trahie, nous! Jamais nous ne nous sommes séparés de la patrie ni de l'immense masse de la nation :

car la patrie n'était ni à Coblentz ni à Gand, mais sur le sol français ! (Violente interruption sur les bancs royalistes.)

Voix nombreuses de la droite. — La patrie est avec le roi ! elle est là où lui-même se trouve ! Vous oubliez le 20 mars !

Le général Foy. — On parle souvent du 20 mars à cette tribune; eh bien, qui donc a amené le 20 mars?

Toute la droite, s'adressant aux députés libéraux. — Vous!

Toute la gauche, désignant les bancs royalistes. — Vous!

Le général Foy. — Qui donc a commis les fautes avouées par le monarque lui-même dans sa proclamation de Cambrai, quand il a dit : « Mon gouvernement a fait des fautes? » (Vive rumeur à droite.) Le 20 mars a présenté un de ces phénomènes qui n'apparaissent qu'une fois dans les siècles. Une puissance immense a agi à la fois sur les souvenirs, sur les intérêts, sur les imaginations; et, si quelques soldats placés sur la route de Cannes à Paris ont couru au-devant de leur général, (Violente interruption à droite; cris : *A l'ordre !*) la masse des fonctionnaires publics est restée fidèle au régime légal.

Voix nombreuses de la droite. — Le régime légal!...

Le général Foy. — Oui, le régime légal, régime qui a cessé le jour où le roi, en passant la frontière, nous a dégagés de nos serments. »

A ces derniers mots, les murmures et les interruptions qui avaient jusqu'alors accueilli chacune des phrases de l'orateur se changent en un effroyable tumulte; la droite pousse des cris confus; M. Clausel de Coussergues et un grand nombre de ses amis se lèvent, et, de leurs places, adressent au général des interpellations qui se perdent au milieu du bruit.

M. Delalot. — « Qu'il me soit permis, messieurs, non de m'étonner, mais de m'affliger du langage que nous venons d'entendre; il ne saurait surprendre de la part d'hommes qui, élevés à l'école de la Révolution et de l'usurpation, ne comprennent pas les doctrines de la fidélité. (Vives réclamations à gauche; cris de *Bravo !* à droite.) La fidélité qui consiste dans l'attachement au sol même de la patrie est une fidélité

intéressée, grossière. C'est dans l'attachement inébranlable à la personne du roi, comme dépositaire de l'autorité légitime, que réside la véritable fidélité. L'attachement au sol, impuissant à prévenir les dangers de la patrie, est même contraire aux plus chers intérêts de celle-ci, parce qu'il peut autoriser tous les genres d'oppression. Proclamer le principe de la fidélité au sol, c'est déclarer que, si le pouvoir vient à changer, la fidélité peut changer avec lui. (A droite: *Bravo!* Voix nombreuses de ce côté, aux membres de la gauche: *Répondez à cela!*) La doctrine opposée tend, au contraire, à préserver la société des dangers de l'usurpation; elle aurait épargné à la France cette terrible secousse du 20 mars dont on vient de parler, et sauvé les intérêts les plus respectables du pays.

Le général Foy. — Il fallait rester en France pour les défendre!

M. Delalot. — J'entends dire qu'il fallait rester. Déplorable objection! puisque jamais le souverain ne s'éloigne que lorsque la patrie lui a manqué, et qu'il y est forcé par l'infidélité elle-même. La fidélité au sol ne se compromet pas avec l'usurpation, et celui qui ne reconnaît que cet intérêt, après que le roi a disparu, se rend au moins complice de l'infidélité. » (On applaudit à droite.)

La séance du lendemain, 30, ne fut qu'un long tumulte: il s'agissait de l'article 7, relatif aux comptes rendus des séances des Chambres ou des audiences des tribunaux, et à la faculté qui leur était accordée d'interdire, soit pour un temps limité, soit pour toujours, la publication de leurs débats. M. de Girardin, en combattant cet article, s'étonna de l'accord qui existait maintenant pour opprimer la liberté entre deux membres du cabinet dont les antécédents politiques offraient cependant de notables différences: il rappela qu'en 1814 M. de Villèle avait protesté contre les principes libéraux contenus dans la Charte, tandis que, en 1789, au sein de l'Assemblée constituante, M. Matthieu de Montmorency s'était, au contraire, signalé par les plus éclatants témoignages d'attache-

ment à ces principes. M. de Villèle demanda immédiatement la parole, et répondit qu'en signant la protestation dont M. de Girardin venait de parler il n'avait fait qu'exprimer son opinion sur la forme à donner au gouvernement, forme qui n'était pas encore arrêtée, et que chacun pouvait discuter, puisque la Charte n'était pas encore promulguée.

Manuel. — « Si cette protestation est antérieure à la promulgation de la Charte, elle est postérieure, du moins, à la *déclaration de Saint-Ouen*, qui était la condition... (Violente interruption à droite.) ...la condition sous la foi de laquelle les Bourbons sont rentrés en France. (Nouvelle interruption ; cris confus.)

M. de Marcellus. — Le roi de France est roi sans condition !

Une foule de voix à droite. — A l'ordre, le factieux !

M. de Puymaurin, à Manuel. — Vous vous croyez encore à la Chambre des représentants de Buonaparte !

Autres voix de la droite. — La faction se trahit par ses organes ! »

En ce moment, tout le côté droit est debout; nombre de membres s'adressent à la fois à l'orateur et au président; M. de Puymaurin se fait remarquer par la véhémence de ses gestes et de ses cris.

Voix de la gauche. — « Taisez-vous donc, monsieur de Puymaurin !

Manuel. — Lorsque M. de Puymaurin voudra me faire des interpellations intelligibles, je saurai lui répondre.

Voix de la droite. — Comment le président ne rappelle-t-il pas à l'ordre ce factieux ? »

Le président veut s'expliquer, mais sa voix ne peut dominer le désordre; elle est couverte par les exclamations et par les cris qui s'élèvent de tous les bancs du côté droit. Enfin, le tumulte s'apaise, et Manuel, demeuré accoudé sur le marbre de la tribune, reprend la parole.

« Quand j'ai parlé de la déclaration de Saint-Ouen, dit-il,

les observations que j'ai fait entendre se sont offertes d'elles-mêmes. Tout le monde sait que lorsque cette déclaration fut signée, deux cent mille baïonnettes étrangères occupaient Paris. (Le tumulte recommence à droite.) Le pays n'était pas encore accoutumé à l'idée de se replacer sous le sceptre des Bourbons. Je ne conteste pas les droits de la famille royale; mais ils n'étaient pas encore reconnus. (Le tumulte devient plus violent.)

Voix de la droite. — Vous vous croyez revenu aux Cent-Jours!

Manuel. — Je cite un fait; je parle de la répugnance qui existait alors contre une famille qui était nouvelle pour la France. (Des cris d'indignation, partis de tous les bancs royalistes, interrompent l'orateur.)

Voix nombreuses de la droite. — Comment, vous osez parler de *répugnance* contre les Bourbons! c'est une infamie!

Autres voix du même côté, à M. Ravez. — Comment, monsieur le président, vous écoutez de sang-froid toutes ces horreurs! c'est un odieux scandale! une abomination! c'est souffler le feu de la Révolution!

Le général Donnadieu, debout à son banc et d'une voix retentissante. — C'est insulter la Chambre et la France! C'est faire de cette tribune une arène de révolution! La Chambre ne peut, ne doit pas entendre des assertions aussi criminelles! La nation a vu revenir les Bourbons avec bonheur, avec ivresse: »

Le tumulte se prolongea; mais la persistance de Manuel à garder la tribune lassa ses adversaires les plus ardents : il put achever son discours. Ce fut M. de Peyronnet qui lui répondit. Ce ministre justifia M. de Villèle par un simple rapprochement de dates: la déclaration de Saint-Ouen avait été publiée à Paris le 2 mai; la protestation reprochée au ministre des finances, imprimée à Toulouse, était du 1er; M. de Villèle n'avait donc pu se prononcer contre un acte qui n'existait pas encore. Repoussant ensuite avec chaleur les expressions em-

ployées par Manuel à l'occasion du retour des Bourbons en 1814, M. de Peyronnet accusa l'orateur d'avoir offensé le peuple français et outragé la vérité. « Malheur, s'écria-t-il, à ceux qui ont pu oublier les acclamations enthousiastes et unanimes excitées par le retour des petits-fils de Louis XIV, de Henri IV et de saint Louis, et accueillir avec répugnance la chute du despotisme insolent qui pesait sur nous!

Manuel. — J'ai dit ce que j'ai vu; j'ai cité des faits connus de toute la France. Prétendrait-on nier que lorsque la famille royale est revenue la France se trouvait envahie par les étrangers? (Murmures et interruption.)

Voix de la droite. — C'était pour le salut du pays!

Manuel. — Soit: au lieu d'*envahie*, je dirai *sauvée* pour ceux qui pensent qu'on sauve un pays en le dévastant. Toujours est-il que les droits réclamés alors par la famille royale étaient des droits oubliés, et que, depuis 1792 jusqu'au moment de l'invasion, la France avait vécu sous d'autres gouvernements qu'elle avait adoptés. (Violents murmures à droite, nouvelle interruption.) Oui, messieurs, j'ai dit que la plupart des Français, à cette époque, ne connaissaient pas la famille des Bourbons, et que la génération qui s'élevait, habituée à considérer ce qui existait depuis 1789 comme un ordre de choses légal et immuable, supposait à la famille royale et à ceux qui l'entouraient des idées peu favorables à cet ordre de choses, et n'avait pu la voir arriver sans inquiétude et sans répugnance. »

Ce dernier mot devient le signal d'un nouvel orage; une partie des députés de la droite quittent leurs bancs, s'avancent au pied de la tribune et reprochent à M. Ravez, en termes violents, de n'avoir pas infligé une censure éclatante aux expressions condamnables qui viennent de scandaliser la Chambre. « L'orateur a demandé et obtenu la parole pour rétablir un fait, répond M. Ravez; ce serait la lui refuser que de le rappeler à l'ordre lorsqu'il ne fait que reproduire les expressions dont il s'est déjà servi.

M. Forbin des Issarts. — Quoi ! monsieur le président, vous justifiez un pareil langage !

M. Ravez. — Je ne le justifie pas; je me borne à dire que l'orateur n'a fait que répéter une phrase déjà prononcée.

M. Forbin des Issarts. — Vous ne deviez la laisser passer ni la première fois ni la seconde ! »

Manuel, appuyé sur le bord extérieur de la tribune pendant tout ce tumulte, attendit qu'il fût apaisé pour compléter ses explications; quand il les eut achevées, on renvoya la séance au lendemain.

M. de Villèle venait de concilier, à l'aide d'une date, ses opinions anticonstitutionnelles de 1814 avec le respect qu'il déclarait porter maintenant aux principes inscrits dans la Constitution. M. de Montmorency voulut expliquer, à son tour, les motifs qui avaient changé en un des contempteurs les plus décidés de la Révolution le même homme politique qui, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, la grande nuit révolutionnaire, s'était montré un des députés de la noblesse les plus ardents à sacrifier au principe de l'égalité leurs priviléges, leurs titres, et jusqu'à leurs armoiries. « Je répondrai par une simple et franche déclaration, dit-il; s'il faut ne s'être jamais trompé pour servir utilement son roi et son pays, j'aurais tort d'avoir cette noble ambition. Vous écouterez avec indulgence l'aveu sans déguisement, sans fausse modestie, de plusieurs erreurs passées, dans lesquelles j'étais d'aussi bonne foi que je le suis aujourd'hui dans ma rétractation. L'histoire ne m'avait pas assez instruit; je n'avais pas encore vu une révolution et ses terribles, ses abominables suites; tous les crimes, tous les malheurs, l'anarchie, la terreur, le despotisme militaire. Cette fatale expérience était depuis longtemps complétée pour moi sur le sol même de la patrie, lorsque le ciel eut pitié de nous et daigna nous envoyer cette bienfaisante Restauration que j'appelais de tous mes vœux, je dirai même de tous mes efforts. L'indulgence de mes amis pouvait ne pas désarmer des juges impartiaux; d'anciennes et naturelles impressions pouvaient

ne pas être effacées; eh bien, messieurs, je trouvai dans mon roi et dans toute son auguste famille une bonté inépuisable qui, je m'honore d'en être la preuve, est toujours offerte à tous, et à laquelle ne saurait jamais assez répondre le dévouement de ma vie entière. »

Cette espèce d'amende honorable, accueillie par les applaudissements de la droite, provoqua immédiatement une rétractation toute contraire de la part d'un des membres les plus fermes du côté gauche, le général comte de Thiard, homme de l'ancienne cour, comme M. Matthieu de Montmorency, mais qui, au début de la Révolution comme après la Révolution, avait suivi une ligne diamétralement opposée à celle du ministre des affaires étrangères. Émigré dès 1790, et rentré en France après le 18 brumaire, le général Thiard rappela son passé royaliste, et, après avoir reproduit les paroles textuelles de M. de Montmorency sur les illusions et les erreurs de sa jeunesse, sur les leçons de l'expérience et de l'histoire, il termina par ces mots, que la gauche, à son tour, couvrit de ses applaudissements: « Mais, quand j'ai vu la France s'élever, au milieu de l'Europe, rayonnante d'une gloire immortelle; quand j'ai vu les triomphes de ses soldats, les conquêtes de son génie, ses campagnes mieux cultivées, ses manufactures florissantes, ses commerçants honorés, ses citoyens égaux devant la loi, ne réclamant d'autres priviléges que ceux dus au mérite, et fournissant à l'administration, à l'armée, à la science, des hommes supérieurs qui honorent leur siècle et leur patrie; alors, messieurs, j'ai adopté avec franchise, avec enthousiasme, les principes qui avaient amené ces grands résultats. »

C'était à l'occasion de l'article 10, punissant l'excitation à la haine ou au mépris d'une ou de plusieurs *classes* de personnes, que M. de Montmorency avait cru devoir expliquer les motifs qui lui faisaient admettre des classes parmi les citoyens, après en avoir sollicité et voté la suppression trente-trois ans auparavant. Cet article, défendu par MM. Cuvier, de Marcellus, de Villèle, Bonnet, Lainé et Chifflet, fut vivement

combattu par MM. Royer-Collard, Teyssère, Casimir Périer, Robin-Scévole, Sébastiani, de Girardin et Benjamin Constant. « Les *ministres de la religion* auxquels la Charte assure un traitement, les *nobles* qu'elle reconnaît, ne forment-ils pas des *classes* particulières dans la société? disaient les premiers. Ces classes existent légalement; elles ont donc droit à être protégées, et il ne saurait venir à la pensée de personne de laisser sans répression l'effroyable cri : *A bas les prêtres! à bas les nobles!* Henri IV, d'ailleurs, ajoutait M. de Marcellus, ne tenait-il pas à honneur de se dire le *premier gentilhomme* de son royaume? — La Charte ne reconnaît pas de *classes*, répliquaient les seconds; proclamer qu'il en existe, c'est changer en *parias* tous les citoyens qui n'appartiennent pas à la noblesse ou au clergé; c'est établir dans la masse de la nation des distinctions immorales dans leur principe, et qui blessent tout à la fois son esprit et ses mœurs; c'est réveiller les idées de caste, et mettre aux mains des partis une arme que la Révolution avait brisée. » L'article fut adopté. Quels que fussent, au reste, les efforts de la gauche pour introduire le moindre changement, la modification la plus insignifiante dans les termes du projet, ses propositions venaient invariablement échouer devant la passion et le nombre de ses adversaires. Enfin, après dix jours de débats semés d'incidents dont les citations qui précèdent ne sauraient donner qu'une idée fort affaiblie, la Chambre fut appelée, dans la séance du 5 février, à se prononcer sur la disposition qui enlevait au jury le jugement de tous les délits de presse pour le remettre aux tribunaux de police correctionnelle; la lutte fut longue, ardente; la gauche présenta un grand nombre d'amendements, qui tous furent repoussés. Lorsque le président annonça la mise aux voix du premier paragraphe, les députés libéraux, dans l'espérance qu'un certain nombre de membres ministériels, fonctionnaires publics ou aspirant à le devenir, et partisans du jury en 1819, auraient le courage de leur opinion si leur vote devait rester ignoré, demandèrent le scrutin secret. M. Ravez mit la proposition aux voix; elle

fut rejetée; voici en quels termes une feuille royaliste, le *Journal des Débats*, rend compte des incidents qui suivirent ce vote :

« *M. Benjamin Constant.* — Nous protestons à la face de la France, dont nous sommes les représentants!

« *M. Demarçay.* — Nous ne voterons pas!

« *M. de Corcelles.* — C'est une loi infâme!

« *M. de Kératry.* — Nous ne voulons pas être les complices de l'oppression de toutes les libertés!

« MM. Pavée de Vandœuvre, Méchin, Foy, Kœchlin, Perreau de Magnies, Benjamin Constant, s'agitent avec violence et dans un désordre inexprimable. Toute l'extrême gauche se lève d'un air menaçant; la droite, le centre droit et le centre gauche restent impassibles.

« *M. de Girardin.* — Votre majorité se couvre de honte!

« Quelques membres de la gauche interpellent violemment les ministres.

« *M. le marquis de la Fayette* prononce très-distinctement ces mots : — Nous protestons, et nous en appelons à l'énergie du peuple français!

« *M. de Grammont.* — Nous faisons tous la même protestation!

« Le désordre est à son comble; le côté droit ne répond aux clameurs que par le calme et le silence.

« *M. le président.* — La Chambre vient de décider qu'elle voterait par assis et levé; je vais relire l'article.

« Mais M. Ravez s'épuise en vains efforts pour obtenir du silence; il lit de nouveau l'article d'une voix qui domine le tumulte, et consulte l'Assemblée. Toute la droite, le centre droit et le centre proprement dit se lèvent d'un mouvement simultané pour l'adoption, aux cris de *Vive le roi!* La gauche, livrée à l'agitation la plus extrême, ne prend point part à la délibération.

« M. le président proclame l'adoption; de nouveaux cris de *Vive le roi!* et des applaudissements éclatent sur tous les bancs de la droite et jusque dans les tribunes. »

Les applaudissements et les cris de *Vive le roi!* qui venaient d'accueillir la suppression du jury pour le jugement des procès de presse éclatèrent une troisième fois après le vote des deux paragraphes suivants, paragraphes relatifs à l'appel des jugements rendus en police correctionnelle devant la cour royale du ressort, et dont l'adoption complétait l'article. La discussion fut terminée le lendemain, 6. Depuis le commencement du débat, les membres de la gauche, voyant tous leurs amendements repoussés, s'étaient constamment abstenus de voter sur chaque article; un certain nombre, quand vint le vote par appel nominal sur l'ensemble de la loi, persistèrent à s'abstenir, et ne répondirent à l'appel de leur nom qu'en faisant entendre les protestations les plus énergiques. Le résultat du scrutin fut celui-ci : votants, 327; boules blanches, 234; boules noires, 93; abstentions, 42.

Non-seulement les écrivains qui, dans un journal, essayeraient d'exercer leur critique sur la politique comme sur l'histoire, sur la morale comme sur le dogme religieux, sur les actes de l'administration comme sur les actes des personnes, se voyaient exposés aux peines les plus sévères; mais la pour suite et l'appréciation de chaque délit se trouvaient, en outre, abandonnées à des juges choisis par le pouvoir et dont la fortune dépendait de la toute-puissance ministérielle. Telle était la liberté faite aux journalistes. La liberté des journaux restait à réglementer. Pendant sept années, les orateurs royalistes avaient bruyamment réclamé cette liberté; devenus les maîtres du gouvernement et de la Chambre, ils cessaient de la vouloir. Ce droit, qu'ils proclamaient si précieux, si désirable, lorsqu'ils étaient à l'état de minorité, leur apparaissait maintenant comme la plus dangereuse des innovations. Peut-être croyaient-ils concilier leurs déclarations passées avec les intérêts de leur nouvelle situation en inscrivant le *mot* en tête de la loi sans donner la *chose;* les conditions auxquelles ils soumettaient la publication des journaux étaient celles-ci :

Aucun journal, autre que les journaux existants, ne pouvait être établi et publié sans l'autorisation du roi ;

Dans le cas où l'*esprit* d'un journal ou de tout autre écrit périodique, résultant d'une succession d'articles, serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion, à l'autorité du roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles, les cours royales pourraient en prononcer la suspension pendant un ou trois mois, et, en cas de récidive, la suppression ;

Enfin, durant l'intervalle des sessions des Chambres, et dans le cas de circonstances graves dont le gouvernement demeurait seul appréciateur, la censure pouvait être établie par simple ordonnance.

Voilà le droit de libre publicité concédé par le côté droit à ses adversaires politiques. La discussion de ce second projet de loi, commencée le 7 février, dura dix jours ; nous ne citerons des ardents débats qu'elle souleva que deux incidents.

Le 12, M. de Girardin lut, contre la loi, un discours fréquemment interrompu par les murmures et par les protestations de la droite. « La loi que nous examinons, disait-il, viole l'article de la Charte qui donne aux Français, *à tous indistinctement*, le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions.

Voix de la droite. — Toujours la Charte !

M. de Girardin, continuant. — Son article 1[er] livrerait évidemment tous ceux qui voudraient obtenir l'autorisation de faire paraître un journal à toutes les conditions qu'il plairait au pouvoir de leur imposer, les soumettrait à l'asservissement le plus complet, et les tiendrait toujours sous le coup d'une ruine certaine s'ils n'obéissaient pas aveuglément à tout ce que l'on voudrait exiger d'eux. (Nouveaux murmures au côté droit.)

Voix nombreuses. — Vous répétez ce qui a déjà été dit; on y a répondu mille fois ! »

L'orateur poursuit sa lecture; mais, à dater de ce moment, sa voix, malgré sa sonorité, ne cesse d'être couverte par les cris tumultueux partis des bancs royalistes. Enfin il ferme son cahier et réclame quelques instants de silence. « Messieurs, dit-il en s'adressant à la droite, je dois, avant de descendre de la tribune, rendre à César ce qui appartient à César; je déclare donc que, si l'opinion que je viens de prononcer a quelques droits à votre suffrage, le mérite en appartient tout entier à M. de Villèle, car cette opinion a été prononcée par lui en 1817. (Rires universels.) Je n'ai fait que transcrire le *Moniteur*. » (Nouveaux rires.)

Dans la séance du 14, Manuel, qui soutint en grande partie le poids de cette discussion avec Benjamin Constant et le général Foy, et dont la parole nette, ferme, allait plus directement qu'aucune autre au fond de toute chose, nia la garantie que les partisans de la loi prétendaient trouver, pour les journaux, dans l'indépendance des magistrats. « Il faudrait, dit-il, que ceux qui veulent nous faire croire à cette indépendance parvinssent à nous faire oublier de quelle manière les tribunaux de première instance et les cours royales ont été composés en 1815, dans ces temps de réaction où l'on remplaçait le talent, les lumières et la vertu, par ce que l'on nommait la *fidélité*. C'est un fait notoire qu'alors des juges respectables furent chassés de leurs siéges, et qu'on leur substitua, je ne dirai pas des hommes sans mérite, car je ne fais le procès à personne, et je sais qu'il est d'honorables exceptions, mais des gens au moins dénués d'instruction, qui n'étaient ni avocats ni jurisconsultes, qui étaient forts seulement de l'exagération de leurs opinions politiques ou de la recommandation de quelque membre de la Chambre *introuvable*[1]. (Vives réclamations à

[1] On n'a pas oublié cet ecclésiastique qui, juge d'instruction au tribunal de Melle en 1818, lançait des mandats d'amener après avoir rempli ses fonctions de prêtre et dit sa messe. Voyez, t. IV, la note de la page 506. — On verra plus loin que des conseillers de cour royale étaient des chevaliers de Saint-Louis qui, jusqu'à leur entrée dans la magistrature, n'avaient pas suivi d'autre carrière que celle des armes.

droite ; à gauche : *C'est très-vrai!*) C'est pourtant sur ces tribunaux et sur ces cours qu'on prétend reporter toute notre confiance! Est-ce là de la justice ou de l'hostilité? Nous donne-t-on des juges ou des adversaires?

— On dit que les magistrats nommés en 1815 ont eu pour titres, non la science et les lumières, mais la *fidélité*, répondit M. Matthieu de Montmorency. Messieurs, cette constante fidélité de l'homme de bien, qui reste dévoué à son souverain légitime dans les temps de malheur comme dans les temps de prospérité, n'est-elle pas un titre à la confiance, une preuve que celui qui a montré tant de vertus est à l'abri de toute séduction? Oui, la fidélité, en de telles circonstances, est une garantie au moins égale à celle de la capacité; elle est même la première des capacités.

M. de Marcellus. — C'est vrai! voilà qui est bien français! (Marques universelles d'adhésion à droite.)

— Ce ne seront pas des juges, dit-on, mais des adversaires, ajouta résolûment M. de Castelbajac; comme il s'agit ici d'hommes qui auraient professé des principes contraires au respect dû à la religion, à l'autorité du roi, à la Charte, je dirai de bonne foi que j'applaudis à la disposition qui donnera des adversaires à de tels principes. »

Le vote sur l'ensemble de la loi eut lieu le 16; le scrutin présenta le résultat suivant : votants, 356; boules blanches, 219; boules noires, 137; vingt-cinq membres environ de la gauche avaient refusé de voter.

Cette loi, présentée à la Chambre des pairs, y fut adoptée sans modification. La Chambre héréditaire avait rétabli, en revanche, dans l'article 2 de la loi sur la poursuite des *délits de presse*, l'épithète de *constitutionnelle* à la suite du mot *autorité.* La majorité qui adopta cet amendement se composait non-seulement des pairs nommés par M. Decazes, mais d'un certain nombre de membres que des liens personnels ou la sympathie politique portaient à voter habituellement avec MM. de Talleyrand et de Richelieu. Par un commun retour des choses

politiques, ces deux anciens premiers ministres, ainsi que MM. Decazes, Roy, Molé et Pasquier, se trouvaient rejetés dans les rangs de l'opposition. Tous, dans le seul intérêt de leur fortune, avaient activement contribué, depuis trois ans, à donner au parti ultra-royaliste les forces qu'il employait maintenant à détruire les garanties successivement obtenues par l'opinion libérale depuis l'ordonnance du 5 septembre. Rendus au calme par la retraite, et devenus plus clairvoyants sur les véritables intérêts de la royauté, ils commençaient à s'alarmer de la tendance ouvertement contre-révolutionnaire de la Congrégation et de ses ministres. L'amendement, dans la pensée de ces nouveaux opposants, était à la fois un avertissement et une protestation; M. de Villèle et ses collègues n'y virent qu'un acte de rancune; mais, résolus à ne pas abandonner aux hasards d'un conflit entre les deux branches du pouvoir législatif le sort d'une loi indispensable à la sécurité de leur marche, ils se décidèrent à accepter l'amendement et le firent adopter par leurs amis de la Chambre élective dans la séance du 23.

Les deux lois sur la presse furent le principal résultat politique de la session de 1821-1822; la discussion d'une loi sur la police sanitaire et celle du budget en remplirent la dernière partie. On devrait supposer que des dispositions législatives sur les précautions à prendre contre l'introduction de la peste ou de la fièvre jaune ne pouvaient fournir aucun aliment aux passions politiques alors en lutte; mais ces passions étaient trop ardentes pour supporter une trêve même d'un jour; elles éclataient à chaque séance et à toute occasion. Le 20 février, Manuel présente un amendement relatif aux formalités à remplir par les propriétaires d'objets qui auraient été détruits ou brûlés, et vient le soutenir à la tribune. Sa voix ne tarde pas à être couverte par le bruit des conversations de la droite. « Ecoutez donc, messieurs ! s'écrie M. Casimir Périer; ceci est très-important ! » Des rires accueillent cette observation, et les conversations continuent; le président agite vainement sa

sonnette ; Manuel s'arrête, s'appuie, les bras croisés, sur les bords de la tribune, et, dans cette attitude, attend que le silence soit rétabli. « Mais parlez donc ! parlez ! » lui crient plusieurs membres de la droite. « C'est insolent ! » ajoute une voix du même côté. Manuel se tourne vers les bancs d'où l'interruption était partie, et réplique : « J'ose affirmer que celui qui vient de prononcer ce mot ne se nommera pas ! » Il attend quelques instants et continue froidement sa discussion sans apercevoir ni entendre un membre de la droite qui venait de se lever et de dire : *C'est moi !* Plusieurs autres orateurs occupent ensuite la tribune; Manuel demande à répondre à l'un d'eux; puis, quand il a terminé son argumentation, il ajoute :

« Lorsque tout à l'heure j'ai défié celui qui m'a adressé une parole outrageante de se nommer, je n'ai pas entendu de réponse. Mais, plusieurs de mes amis m'ayant affirmé que quelqu'un a répondu : *C'est moi !* je somme ici de nouveau l'auteur de cette insulte grossière de se faire connaître. (Vifs murmures à droite ; *une foule de voix :* A la question ! à l'amendement !) Si quelqu'un m'a en effet répondu, je l'interpelle de dire son nom ! (*Nouveaux cris à droite :* A l'amendement ! à la question ! Vous êtes dans l'erreur ; on n'a pas dit que vous fussiez un insolent ! vous changez les termes !) Alors personne ne m'a donc répondu ? (*Voix de la droite* : Non !) Personne ne répond ? (*Les mêmes voix :* Non !) Dans ce cas, il ne me reste plus qu'à conclure. »

Si une simple loi de police sanitaire provoquait de tels incidents, on peut juger des emportements soulevés par la discussion du budget; cette discussion, qui embrassait tous les services publics, ainsi que l'examen de la politique intérieure et extérieure du gouvernement, s'ouvrit le 11 mars : dès le 13, Benjamin Constant avait à subir les injures les plus violentes. Il venait de passer en revue les principales dépenses de chaque ministère ; de critiquer la conduite du gouvernement à l'égard des constitutionnels espagnols, et de blâmer avec force

les encouragements et la protection donnés aux missionnaires, lorsque, arrivant aux fonds demandés pour la police, il dit : « Je voterai ces dépenses quand je verrai punir d'infâmes prévaricateurs, au lieu de s'acharner sur les victimes, quand la hache des bourreaux frappera la tête des coupables, au lieu d'atteindre des têtes égarées.

Une voix de la droite. — Alors, prenez garde à vous !

Le général Foy, à l'interrupteur. — Ce n'est pas la volonté qui vous manque !

M. de Lameth. — C'est infâme ! Celui qui a dit cela n'oserait pas se lever !

Benjamin Constant. — Cela peut m'arriver et ne me surprendrait pas. Je refuse tout ce que nous demande le cabinet, afin qu'on nous délivre de ce ministère que la Providence, dit-on, a accordé au roi ; mais on sait qu'elle accorde trop souvent des fléaux aux peuples quand elle veut les châtier [1]. »

L'orateur quitte la tribune au milieu de la plus vive effervescence; la gauche demande l'impression de son discours, M. de Castelbajac s'y oppose; M. de Girardin appuie la proposition. « L'impression, dit-il, est d'autant plus nécessaire, que le discours paraît avoir été mal interprété; ainsi l'orateur ne s'est pas élevé, comme semble le croire le préopinant, contre les ministres du culte, mais contre les missionnaires, ces *contrebandiers* de la religion. (Exclamations à droite; cris violents: *A l'ordre !*)

Un membre du côté droit. — Et c'est le comte de Girardin qui tient un pareil langage !

M. de Girardin. — M. de Castelbajac vient encore de déclamer contre les Espagnols; il les peint comme d'odieux rebelles.

[1] Ces derniers mots faisaient allusion à une phrase prononcée la veille par un député encore fort ignoré et qui ne tarda pas à être promu à une fonction administrative assez importante, M. Syriès de Mayrinhac; il avait dit : « Espérons que les ministres que la Providence a accordés au roi...

M. de Corcelles. — Le joli présent !

MM. de Girardin, de Lameth, et autres membres de la gauche. — Vous injuriez la Providence ! »

Messieurs, quand on a habité comme moi l'Espagne, on peut vous dire combien cette nation est généreuse.

M. de Puymaurin.—Il n'y a qu'un factieux, qu'un homme qui a rampé sous Buonaparte qui puisse défendre les factieux !

M. de Girardin. — Monsieur de Puymaurin, ce que vous dites là n'est pas vrai, et vous m'insultez. Je pourrais dire que vous-même, je vous ai vu mendier les faveurs du pouvoir aux Tuileries, à Saint-Cloud, et ramper aux pieds de Napoléon. (Tumulte toujours croissant. M. de Puymaurin garde le silence.)

M. Dudon. — Ordonner l'impression demandée, ce serait ajouter au triomphe que s'est promis l'orateur. Son discours contient des principes contraires à l'ordre public; il y prend hautement la défense de ces hommes turbulents et salariés contre lesquels il a fallu déployer l'appareil de la force armée.

M. Teyssère. — Le sang a coulé !

M. Dudon.—Ce sang retombera sur vous et sur les auteurs des désordres ! »

Ces mots provoquent sur les bancs de la gauche des protestations et des cris qui couvrent la voix de l'orateur. Bientôt la plupart des députés libéraux se lèvent en tumulte et quittent la salle. Le président met aux voix l'impression du discours de Benjamin Constant; elle est rejetée à une immense majorité. Ce député paraît de nouveau à la tribune et réclame la parole pour un fait personnel. Des exclamations de colère accueillent sa demande; la droite se lève à son tour en désordre et ses membres se précipitent dans les couloirs en jetant ces mots à Benjamin Constant : « Nous avons entendu assez d'horreurs ! Vous êtes un rebelle ! un factieux ! un provocateur de troubles ! un ami de Berton ! un apôtre des révoltes de tous les pays ! »

Benjamin Constant, pâle et troublé, essaye vainement de se faire entendre; chacun des mots qu'il essaye de prononcer est accueilli par ces cris : « Taisez-vous, factieux ! taisez-vous, rebelle !

M. Piet. — On devrait, pour votre discours, vous mettre en accusation !

Benjamin Constant. — M. de Castelbajac ne m'a pas bien compris; disposé à allouer toutes les dépenses des cultes, j'ai parlé seulement de ces prêtres que mon honorable ami, M. de Girardin, a si bien désignés.

Une foule de voix, dans le couloir de droite. — Osez répéter l'épithète de *contrebandiers!* osez !

M. de Sesmaisons. — Le sang des rebelles retombera sur votre tête ! »

Les députés royalistes, demeurés jusqu'alors dans les couloirs, près de la tribune, quittent aussitôt la salle; les bancs de la gauche s'étaient dégarnis pendant le discours de M. Dudon; Benjamin Constant, exténué de fatigue et resté presque seul, descend enfin de la tribune; la séance est renvoyée au lendemain.

Le 16, la Chambre avait à voter le traitement du ministre de la justice (150,000 francs), celui du secrétaire général de ce département, M. Vatisménil (21,000 francs), ainsi qu'une somme de 265,500 francs demandée pour les ministres d'État, membres du *conseil privé* du roi. Ce conseil n'avait qu'une existence nominale; jamais il ne s'était réuni; dans aucune circonstance ultérieure on ne devait l'assembler; sa seule raison d'être, ainsi que le disait M. Royer-Collard dans cette séance, ne pouvait se trouver « que dans la nécessité où sont les grandes monarchies de nourrir des abus. » Sa création et son maintien avaient pour but de consoler par un haut titre honorifique et par une forte pension les ministres qui ne l'étaient plus, ou les ambitieux impuissants qui ne pouvaient l'être. Un de ceux-ci, M. de Bonald, récemment placé sur la liste du conseil, recevait une pension de 20,000 francs. Ces coûteuses sinécures furent vivement attaquées par l'opposition; M. de Peyronnet les défendit en faisant observer que, depuis 1814, le roi avait constamment accordé des titres et des pensions de cette nature; que vouloir les supprimer, c'était contester au

monarque le pouvoir d'agir comme il l'avait fait, et limiter son autorité et son droit. « M. le ministre de la justice invoque le nom du roi, répondit le général Foy; ce nom ne doit pas trouver sa place dans nos discussions, surtout dans les discussions financières; l'intérêt du roi est fixe et perpétuel; l'intérêt des ministres est variable et passager; ils doivent donc se garder d'étendre le manteau royal sur leurs guenilles ministérielles.» Ces mots excitèrent sur les bancs du côté droit une irritation qui n'alla cependant pas jusqu'à l'insulte; on n'entendit que de violents murmures. Mais, à trois jours de là, le 19, M. Matthieu de Montmorency ayant employé, en répondant au général Foy, la locution habituelle d'*honorable préopinant*, nombre de membres de la droite crièrent au ministre : « Retranchez le mot *honorable;* il est de trop ! » Le 22, la discussion du budget de l'intérieur amena Manuel à prononcer sur les haras et l'état de l'agriculture et du commerce en France un discours que la droite interrompit, pour ainsi dire, à chaque phrase, par des exclamations telles que celles-ci : « Vous nous parlez de l'histoire, elle ne s'occupera pas de vous ! A la question ! Vous nous mettez au supplice ! Vous ne voulez qu'exciter au désordre ! Finissez ce scandale !

Manuel. — Quand je considère quels adversaires s'élèvent contre moi, j'avoue que, malgré leur nombre, je suis fort tranquille.

Tout le côté droit. — Ces divagations sont intolérables ! A la question ! Vous abusez de la patience de la Chambre !

Le président. — Je prie M. Manuel de vouloir bien rentrer dans la discussion du chapitre et de ne pas se livrer à des digressions qui sont en effet étrangères à l'agriculture et au commerce.

Benjamin Constant et une foule de membres de la gauche. — C'est une partialité révoltante !

Manuel. — Amené à parler des souffrances de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, j'ai indiqué ce que je croyais nécessaire pour les faire cesser; j'étais donc bien dans la ques-

tion. » — Puis, se tournant vers les députés de la droite, dont les interpellations et les cris n'ont pas cessé, il ajoute : « Je ne répondrai que par le silence aux accusations plus ou moins méprisables qui se font entendre à mon oreille. (Violent tumulte à droite; cent voix font entendre ces cris : *A l'ordre! à l'ordre!*)

La gauche en masse. — Oui, oui, ce sont des accusations méprisables! (Le désordre règne sur tous les bancs.)

Le président. — Il m'est impossible de ne pas rappeler à l'ordre M. Manuel. (Le désordre redouble.)

Le général Foy, avec véhémence. — Et on ne rappelle pas à l'ordre les auteurs des injures! C'est effroyable! »

Benjamin Constant frappe avec violence sur son pupitre; toute la gauche est debout et livrée à une excessive agitation. Le président, après avoir longtemps agité sa sonnette, prononce ces paroles au milieu du bruit : « Lorsqu'on qualifie de plus ou moins méprisables des accusations parties d'un côté quelconque de cette Chambre, c'est troubler l'ordre, et je rappelle M. Manuel à l'ordre. (Le désordre est au comble.)

Le général Demarçay. — Nous ne montons pas une seule fois à la tribune qu'on ne nous jette les noms de bavards, séditieux, factieux; faites donc aussi cesser de telles infamies!

M. de Lameth, à M. Ravez. — Vous êtes le président du côté droit, et non de la Chambre! »

A peine ce tumulte était apaisé, que Benjamin Constant demande la parole et se plaint de la distribution partiale, abusive, des fonds accordés pour encouragement aux sciences et aux lettres. « Le gouvernement, dit-il, n'encourage que des livres de parti; il alloue des sommes considérables à de prétendues *Histoires de la Révolution* qui sont uniquement destinées à répandre l'injure, la calomnie, et les fables les plus outrageantes contre des hommes dignes de l'estime et des respects de la France. (Murmures à droite; cris : *A la question!*) Il ne doit pas empoisonner ainsi l'esprit de la jeunesse.

M. de Puymaurin. — C'est vous qui l'empoisonnez! Vous ne cherchez qu'à l'exciter au désordre!

Le président. — Monsieur de Puymaurin, vous n'avez pas le droit d'interrompre !

M. de Puymaurin. — Pourquoi se livre-t-on sans cesse à des calomnies ?

Benjamin Constant. — Je suis fâché que M. de Puymaurin sache interrompre, et non répondre.

M. de Puymaurin. — Vous êtes un factieux ! vous voulez tout renverser !

Le président. — Pour la cinquième fois, monsieur de Puymaurin, je déclare que vous troublez l'ordre, et je vous impose silence ! »

Le 28, un général Lafont, qui devait sa fortune militaire à la République et à l'Empire, répondant à un discours prononcé, la veille, par le général Gérard [1] sur les dépenses du ministère de la guerre, s'exprima ainsi : « L'orateur a demandé si la France aurait enfin une armée, et il a dit qu'il fallait mettre à la tête de cette armée des officiers qu'elle connaisse. Je ne sache pas que le roi ait éloigné de son service les anciens soldats ; sa justice n'a pas hésité à rétribuer convenablement les services rendus, sans distinction d'opinion ni de parti.

Le général Demarçay. — Pas du tout !

Le général Lafont. — Mais la justice et la générosité ne peuvent suffire pour satisfaire des esprits orgueilleux qui ne veulent reconnaître aucun droit à la clémence royale. (Violente interruption à gauche.)

Le général Foy. — Que parlez-vous de clémence ! Sommes-nous donc des criminels qui attendent leur grâce ?

Une foule de voix, à gauche. — A l'ordre, l'impertinent ! à l'ordre, l'insolent !

M. de Lameth. — Et monsieur le président écoute de sang-froid des injures aussi misérables !

Le général Sémélé, à l'orateur. — Vous insultez des gens

[1] Commandant du 4e corps dans la campagne de 1815 ; il venait d'être élu (28 janvier) par le 8e arrondissement de Paris.

qui valent mieux que vous! » (Cris persistants de la gauche : *A l'ordre! à l'ordre!*)

Le président répète mot pour mot la phrase du énéral Lafont, et ajoute : « Cette phrase ne peut mériter un rappel à l'ordre; il n'y a là rien de personnel; c'est une généralité qui ne peut s'appliquer en particulier à qui que ce soit.

Le général Foy. — Le sens en est très-clair; c'est une infamie!

Le président. — J'abuserais évidemment de mon autorité, si je rappelais à l'ordre pour une pareille phrase.

M. de Lameth. — C'est un effet de votre partialité accoutumée. »

Le tumulte devient extrême. Benjamin Constant quitte précipitamment sa place et sort pour aller revêtir son costume[1]. Le général Sémélé se lève, et, dirigeant son poing fermé vers l'orateur, il lui crie : « Vous êtes un être vil, c'est moi qui vous le dis!

Une foule de voix, à gauche. — Oui, oui, c'est un misérable! »

Le général Lafont répond au général Sémélé en lui indiquant de la main la porte qui conduit à la salle des Conférences, et reprend son discours : « L'orateur auquel je réponds (le général Gérard) a cru devoir faire l'éloge de son chef, qu'il a comparé pompeusement à Alexandre et à César. (Nouvelles exclamations à gauche.)

Le général Gérard. — Il était votre général!

Le général Lafont. — Il est loin de ma pensée de vouloir ternir la mémoire de ce capitaine, dont j'ai moi-même suivi les drapeaux; mais qu'il me soit permis de dire qu'il y a au moins de l'indiscrétion à produire un pareil éloge à cette tribune.

M. Bignon. — Et pourquoi pas? c'est de l'histoire!

[1] Les députés, sous la Restauration, portaient un costume qu'ils étaient obligés de revetir pour pouvoir monter à la tribune.

Voix de la gauche. — Nous ne sommes pas des ingrats, nous!

Le général Lafont. — Rien n'est plus déplacé que l'éloge de l'assassin du duc d'Enghien, sous les voûtes de ce palais, patrimoine des Condés. (Nouvelles et vives exclamations à gauche.)

Le général Foy. — Je répondrai aux assertions du préopinant sur l'exécution de la loi de recrutement, et le respect du ministère pour les droits des sous-officiers, que M. de Latour-Maubourg, par une mesure arbitraire, désastreuse, a renvoyé en prétendus congés illimités plus de *deux mille* officiers de l'armée tirés presque tous de la classe des sous-officiers. (Vives réclamations à droite.)

M. Pavy. — Parlez donc du budget! Pas de suggestions perfides!

Le général Foy. — Le préopinant vous a parlé du grand capitaine (A droite : *Ah! ah!*); il vous a dit qu'il avait suivi ses drapeaux; je n'ai suivi, moi, que les drapeaux de la patrie. (Éclats de rires à droite; *plusieurs voix :* C'est fier!) Mais je dirai que l'armée française, pas plus que la nation française, ne veut de *lettres de grâce.* (Cris de *Bravo!* à gauche.) L'armée, pas plus que la France, ne veut de la clémence de personne! (Violents murmures au côté droit.)

Le garde des sceaux (M. de Peyronnet). — Non, sans doute, l'armée n'a pas besoin de la clémence de son roi; le monarque le sait et le proclame; mais ceux dont parlait l'orateur, auquel on a si intempestivement répondu, ont besoin de clémence et d'amnistie.

MM. de Girardin, A. de Saint-Aignan, et autres membres de la gauche. — Qui, qui donc? pas de réticences! nommez-les!

Nombreuses voix de la droite. — Vous tous! » (Tumulte prolongé.)

Le général Lafont était un de ces chefs militaires sortis de la Révolution, qui, relégués dans la foule par leur médio-

crité, exagéraient, par servilité ou par ambition, les passions du parti dominant, et s'efforçaient, à l'exemple des généraux Donnadieu, Canuel et Despinois, de suppléer, par l'éclat de leur dévouement nouveau, à l'obscurité de leurs anciens services[1]. Le côté droit avait en effet ce tort, aux yeux des nouvelles générations, de ne compter dans ses rangs, parmi les hommes de la République et de l'Empire, que des noms ignorés ou compromis. La plupart des membres de la Chambre à qui les événements des trente dernières années avaient donné quelque gloire ou un certain renom dans les lettres, les arts ou l'administration du pays, siégeaient sur les bancs de la gauche. « Nous ne choisissons pas, disaient à ce sujet les amis du gouvernement; nous ne pouvons prendre personne au collet pour l'amener dans nos rangs, ni repousser qui vient à nous. » Le gouvernement royal, sans doute, ne rejetait pas ouvertement le concours des nouvelles illustrations; mais il les éloignait par la prééminence que, en toute occasion, il accordait à l'antiquité de la race, par ses allusions incessantes au *vice d'origine* des hommes nouveaux, et par les attaques ou la flétrissure qu'il infligeait continuellement à leur passé. Le classement des hommes de l'ancienne noblesse sur les bancs de l'Assemblée présentait le même contraste que le classement des hommes sortis de la Révolution; on y voyait se reproduire, à trente ans de distance, la séparation qui existait, avant 1789, entre la noblesse de province et la noblesse vivant à Versailles ou à Paris, au milieu des poëtes, des écrivains et des philosophes : sur les bancs de la droite siégeaient une foule de gentilshommes dont la notabilité ne s'étendait pas au delà du cercle de leur canton ou de leur département; sur les bancs libéraux, les noms de vieille race

[1] Les journaux du 31 mars publiaient la note suivante: « Aujourd'hui les généraux Sémélé et Lafont se sont battus au pistolet. Ils avaient pour témoins les généraux Gérard et Sébastiani, Partouneaux et Digeon. Chacun d'eux a tiré trois coups. Les témoins, juges de l'affaire, ont décidé que l'honneur était satisfait et ont ainsi terminé le combat. »

ou devenus historiques; les premiers, adversaires intraitables de l'*esprit de nouveauté;* les seconds, partisans sincères du progrès et mêlés activement au mouvement des intelligences. « L'honorable M. Benjamin Constant nous parle d'aristocratie, disait M. de Puymaurin dans la séance du 2 mars, mais il ne la voit pas où elle est. Le côté gauche, où il siége, réunit, en effet, tous les genres d'aristocratie, l'aristocratie de cour comme l'aristocratie de naissance, et personne ne le contestera en écoutant un appel nominal, en reconnaissant cette foule de marquis, de comtes, de barons et chevaliers, parmi lesquels figurent les noms anciens et révérés de preux chevaliers, fidèles à leur roi et à leur patrie. On ne niera pas que l'aristocratie de la richesse ne soit du même côté, ainsi que celles de la banque et de l'industrie, bien autrement redoutables, il est vrai, à la royauté, que l'aristocratie des propriétaires. »

La discussion du budget fut terminée le 18 avril, et la session close le 1er mai.

Peu de jours après cette clôture, le 9 et le 16 mai, dix-sept départements composant la série des colléges qui devaient renouveler leur députation en 1822 procédaient à de nouvelles élections. Le gouvernement avait devancé l'époque habituelle de ces nominations dans le but d'ouvrir presque immédiatement une seconde session qui permît de discuter, dès le milieu de l'année, le budget de l'année suivante (1823). On sait les plaintes excitées, tous les ans, par les demandes de douzièmes provisoires et par la position fausse, anomale, que ces demandes faisaient aux deux Chambres. Bien que leur réunion eût surtout pour but de discuter le budget, jamais encore le gouvernement n'avait pu soumettre à la discussion de ces Assemblées que des dépenses déjà effectuées pour la plus grande partie. M. Roy, au début de la session, avait annoncé la ferme volonté de mettre un terme, en 1822, à cette situation inconstitutionnelle. M. de Villèle, qui, depuis 1816, n'avait pas cessé de réclamer avec force ce changement, ne pouvait pas faire moins que son prédécesseur. Une

seconde session avait donc été convenue, et un nouveau budget rédigé. Mais, en même temps que le ministre des finances tenait, sur ce point, la parole de l'ancien membre de l'opposition, il se montrait complétement infidèle à ses doctrines sur la neutralité du gouvernement dans les élections; aucun député ne s'était prononcé avec plus de force que M. de Villèle contre l'intervention des ministres et de leurs agents dans les luttes électorales; oubliant ses déclarations passées, M. de Villèle ne se borna pas à tolérer les faits d'influence qu'il blâmait avec énergie sous les administrations précédentes; lui-même il exerça sur ses nombreux subordonnés une pression plus forte que ne l'avait jamais été celle de tous ses devanciers. Le 24 avril, le nouveau ministre des finances adressait aux agents principaux de sa vaste administration une circulaire dont nous citerons les passages suivants :

« Les colléges électoraux vont se réunir; le gouvernement ne pourrait accomplir sa tâche s'il n'était secondé par les agents dont les emplois attestent sa confiance. Ceux qui dépendent de mon ministère doivent, pour la conserver, contribuer, dans la limite de leurs droits, au choix de députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions que la sagesse du roi nous a données. Je vous invite à réclamer, en mon nom, cette nouvelle preuve de dévouement de tous vos subordonnés. »

Chacun des autres ministres transmit des instructions semblables aux fonctionnaires de son département. Ces instructions n'avaient pas besoin de commentaire; mais, craignant sans doute que les employés à qui elles s'adressaient n'y vissent qu'un simple avertissement comminatoire, les feuilles royalistes, le *Journal des Débats* entre autres, expliquèrent en ces termes les circulaires électorales ministérielles : « Tout fonctionnaire doit, ou se retirer, ou servir de tous ses moyens le gouvernement qui l'emploie. Il y aurait de la faiblesse à ne pas proclamer hautement ce principe, trop méconnu depuis la Restauration, et dont l'oubli seul a encou-

ragé l'audace des ennemis du gouvernement. La franchise avec laquelle les ministres viennent d'en consacrer la nécessité nous paraît mériter les éloges de tous les gens de bien et la reconnaissance des partisans sincères de la monarchie. C'est par cette franchise courageuse qu'un gouvernement inspire la confiance. Le langage des circulaires est clair et énergique; c'est celui de ministres franchement royalistes. Cette demande du concours de tous les fonctionnaires ne présente à ceux-ci qu'une alternative à laquelle ils ne peuvent échapper, celle d'une retraite que la simple probité leur ordonne, ou d'un assentiment efficace, dont l'honneur et l'intérêt réunis leur imposent le devoir. »

En même temps que le ministère et son principal organe plaçaient ainsi tous les fonctionnaires électeurs entre une destitution ou un concours public, sans réserve, les autres journaux royalistes épuisaient toutes les formes de l'injure et de la calomnie contre les candidats libéraux. « Rien n'est sacré pour le parti qui s'intitule royaliste par excellence, disait à cette occasion le *Constitutionnel;* ses armes sont l'outrage et la fureur; ses attaques empoisonnées ne s'arrêtent même pas aux vivants, elles vont remuer jusqu'à la cendre des morts; chaque jour les candidats qu'il repousse sont en butte aux accusations les plus mensongères et aux plus atroces dénonciations; il pousse l'audace jusqu'à leur supposer des crimes. » Si dans un collége où la majorité n'était pas complétement acquise à un opposant énergique, le parti libéral se résignait à accepter un candidat royaliste qui fît profession d'attachement aux nouvelles institutions, les feuilles ultra-monarchiques se tournaient immédiatement contre ce dernier, et s'écriaient : « Heureux libéraux! ils rencontrent, au besoin, des opinions vagues, indécises, qui, tenant par un bout à l'anarchie, par un autre à la royauté, peuvent servir *à deux fins* dans les temps difficiles! » Aucun nom, aucun service, ne trouvaient grâce devant cet esprit d'intolérance et d'exclusion.

Deux hommes, M. de Richelieu et M. de Serre, avaient surtout contribué au triomphe de la Congrégation et à l'avénement de ses ministres. Le premier ne devait pas survivre à sa chute. Affecté profondément par l'ingratitude du parti qui l'avait renversé, il s'était laissé abattre par le découragement et par le dégoût. Cette souffrance morale aggrava une affection nerveuse qui datait déjà de quelques années; tombé malade le 16 mai, le jour même fixé pour les élections des colléges de département, il expira, dans un transport de fièvre cérébrale, le lendemain, 17. Nous avons dit quel était M. de Richelieu; nous ne répéterons pas les éloges que nous avons donnés ailleurs à la droiture et à l'élévation de son caractère; nous nous bornerons à rappeler que le nom de cet homme politique demeure inséparable de la délivrance du sol national en 1815, ainsi que de la libération définitive du territoire en 1818, et que, par un bénéfice de la probité de son esprit, M. de Richelieu, émigré rentré seulement en 1814, avait pu, dès la fin de 1816, se dégager assez des préjugés et des passions de son parti pour contribuer, dans la mesure de son influence, au mouvement libéral qui, sous son premier ministère, eut pour début l'ordonnance du 5 septembre, et pour terme la loi sur le recrutement. — M. de Serre avait suivi une marche opposée : entré dans le gouvernement avec des opinions favorables à la liberté, il en était sorti avec des passions ultra-royalistes. Ce changement n'avait pas seulement sa cause dans une de ces influences du foyer domestique dont l'action journalière, incessante, entre pour une part plus grande qu'on ne croit dans les variations des hommes publics[1]; il tenait encore aux défauts mêmes que l'on rencontre trop souvent chez les hommes doués du talent de la parole, c'est-à-dire la mobilité de l'esprit, l'instabilité des convictions et cette jalouse ambition du succès qui leur fait concentrer toutes les forces de leur intelligence sur les moyens d'em

[1] L'influence de madame de Serre.

porter les applaudissements de l'assemblée qui les écoute. On peut plaider l'erreur aussi éloquemment que la vérité; un grand talent de tribune n'implique donc nullement un talent d'homme d'État; loin de là, toutes les fautes auxquelles se laissent entraîner les corps ou les réunions politiques viennent invariablement à la suite de harangues longuement, bruyamment applaudies, et l'histoire des gouvernements parlementaires offre le constant exemple d'orateurs dont chaque argumentation est un modèle de logique, chaque discours un triomphe, et chaque action une contradiction, une étourderie ou un non-sens. M. de Serre eut besoin de l'isolement où le laissa sa chute pour s'apercevoir que la route dans laquelle il s'était jeté avec tant de violence l'avait complétement égaré : l'adoption de la loi du double vote était surtout son ouvrage; le poids des deux lourdes sessions de 1820 et de 1821 avait, pour ainsi dire, porté tout entier sur lui; ses succès furent sa perte : les mêmes hommes qui battaient des mains depuis si longtemps à sa parole passionnée, et dont les applaudissements l'enivraient, ne voulurent pas qu'il pût tourner maintenant contre eux les facultés oratoires dont ils avaient tiré un si puissant secours : compris, comme député du Haut-Rhin, dans la série dont les pouvoirs allaient se renouveler, il vit son élection combattue énergiquement par ses successeurs, et son siége donné, par leur influence, à un obscur ultra-royaliste alsacien. A quelque temps de là, cet ancien ministre quittait la France, malade, découragé; recevait nous ne savons quelle mission diplomatique insignifiante auprès d'un prince italien, et, repoussé, comme ancien *libéral*, par l'aristocratie de toutes les cours qu'il visitait, il mourait délaissé, oublié, dans une maison de campagne des environs de Naples.

M. de Villèle et ses collègues, malgré leurs menaces et les efforts de leurs journaux, n'obtinrent pourtant pas, dans les élections, le succès sur lequel ils croyaient pouvoir compter. Le côté gauche, au lieu de perdre des voix, gagna quelques

membres qui lui furent donnés par le grand collége de la Seine; sur douze nominations faites à Paris, deux seulement appartenaient au côté droit. Les ministres, accusant de cet insuccès la tiédeur de leurs nombreux subordonnés, prodiguèrent immédiatement les destitutions : leur mécontentement atteignit d'abord, dans une certaine mesure, des préfets et des sous-préfets; ensuite, en nombre assez considérable, des juges de paix, des percepteurs, des employés des postes, et même de simples courriers; ils frappèrent jusqu'à des officiers électeurs, coupables d'avoir donné leurs voix aux candidats de l'opposition. Un de ces officiers, le capitaine d'état-major Lafontaine, ayant reçu l'ordre de voter pour le candidat ministériel de Dijon, et s'étant obstiné à inscrire sur son bulletin le nom de M. Hernoux, porté par les libéraux, se vit infliger par le ministre de la guerre, duc de Bellune, une détention d'un mois « pour principes politiques répréhensibles. » Quinze jours d'emprisonnement étaient le *maximum* de la peine laissée à l'arbitraire du ministre pour les cas graves d'indiscipline; le capitaine, après avoir subi trente jours de détention, protesta dans les journaux contre cet excès de pouvoir; les députés libéraux portèrent sa plainte devant la Chambre, dans la séance du 30 juillet; le 31, le duc de Bellune répondit à cette réclamation en contre-signant une ordonnance qui déclarait le capitaine Lafontaine « rayé des contrôles de l'état-major et réformé sans traitement [1]. »

[1] Cet officier est le même qui, dans la campagne de 1815, le matin de la bataille de Ligny, sauva la vie au général Gérard, dont il était l'aide de camp.

Voici en quels termes le lieutenant général Jan de la Hamelinaye, commandant la 18ᵉ division militaire, avait notifié au capitaine Lafontaine l'emprisonnement qui lui était infligé par le ministre :

« S. Exc. le ministre de la guerre m'écrit sous la date du 24 de ce mois :

« La conduite de M. Lafontaine, capitaine d'état-major, pendant les élec-
« tions et les principes qu'il manifeste étant très-répréhensibles, je vous invite
« à le faire mettre à la prison de la ville pendant un mois, et à le prévenir
« que, s'il donne lieu à de nouvelles plaintes, je prendrai les ordres du roi
« pour le faire rayer des cadres de l'armée; il serait indigne d'en faire partie
« s'il continuait à professer des opinions contraires au gouvernement. »

Le capitaine Lafontaine n'est rentré dans l'armée qu'après la Révolution de

Le gouvernement, à l'occasion de ces élections, s'emporta jusqu'à frapper un homme politique que ses services auraient dû mettre à l'abri de toute violence. On n'a pas oublié l'influence du baron Louis sur la résolution qui décida, le soir du 31 mars 1814, à l'hôtel Talleyrand, le rappel de la maison de Bourbon; chargé trois fois du portefeuille des finances, en 1814, en 1815, et après la retraite de M. de Corvetto, il était sorti du ministère en même temps que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le général Dessolle, et se trouvait, comme eux, rejeté dans les rangs de l'opposition par les progrès et l'intolérance du parti monarchique religieux. Membre du huitième collége électoral de Paris, il avait été sollicité par un grand nombre d'électeurs de sa section de demeurer dans la salle pour surveiller le dépouillement du scrutin; le vote terminé, il demanda l'autorisation de se placer près du bureau; le président, après un premier refus, le lui permit. Le lendemain, une ordonnance rendue « sur le rapport du préfet de police, » et contre-signée par M. de Peyronnet, le déclarait déchu de son titre de *ministre d'État* pour avoir « troublé l'ordre dans le collége de son arrondissement. » Les membres mêmes des parquets n'échappèrent pas à ces destitutions passionnées. On ne pouvait atteindre les juges, que protégeait leur caractère inamovible; mais on avait eu soin d'agir fortement, par des promesses d'avancement ou par la menace d'un long oubli, sur tous les magistrats que protégeait cette *inamovibilité*, dont un député, ancien premier président de la cour d'appel[1], disait dans la séance du 14 juillet suivant « qu'elle était un mot vide de sens et qui ne garantissait nullement l'indépendance du juge. » L'inamovibilité n'exclut, en effet, chez les magistrats, ni l'ambition, ni l'esprit d'intrigue, ni le désir ou le besoin d'un traitement plus élevé; elle est une garantie

juillet 1830; il est aujourd'hui général de division. (1850, date de la première publication de ce volume.)

[1] M. Gilbert de Voisins, ancien premier président de la cour d'appel de Paris, devenu plus tard conseiller à la cour de cassation.

d'indépendance si peu sérieuse, que, sous l'ancien régime, comme sous tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789, la magistrature est le corps de l'État qui s'est constamment montré le plus docile et le plus dévoué aux passions du Pouvoir, quel qu'il fût [1].

En même temps que les ministres employaient la contrainte pour amener à la vieille foi monarchique la population officielle du royaume, le clergé continuait à s'efforcer, par la prédication, de faire pénétrer la foi religieuse dans les autres classes de citoyens. « On nous demande des augmentations pour la gendarmerie, s'était écrié M. de Caumartin lors de la discussion du budget de la guerre; est-ce donc pour l'employer à former l'escorte de ces caravanes religieuses qu'un prosélytisme perturbateur met partout en mouvement? Et l'on s'étonne que chaque jour amène une conspiration! » Cette exclamation était une allusion à des troubles sérieux qui agitaient alors Paris, et avaient leur cause dans les *exercices* de quelques missionnaires, dont les prédications, entremêlées de cantiques chantés sur des airs d'opéra-comique ou de vaudeville, attiraient chaque soir, à l'église des Petits-Pères, une foule immense, qui, refluant de l'intérieur de cet édifice reli-

[1] Des esprits faux ont fait de l'*inamovibilité*, dans l'organisation de notre ordre judiciaire, une question *principale*, quand elle n'est qu'un point *secondaire*. L'inamovibilité garantit la condition du magistrat, chose bonne en soi, mais non sa moralité et sa capacité; elle assure l'intérêt du juge, mais non l'intérêt de la justice et celui des justiciables. Il n'existe qu'une seule garantie pour ceux-ci, c'est le soin donné à la bonne composition du corps judiciaire, corps plus puissant que le corps législatif, car, si celui-ci fait la loi, l'autre l'interprète et l'applique comme il lui plait. Or cette composition, telle que nous la voyons établie, se trouve complétement abandonnée à l'arbitraire d'un ministre, aux sollicitations des hommes en crédit, et quelquefois aux plus détestables influences. Dès qu'on ne le subordonne pas à un ferme système de garanties sérieuses, positives, d'après lesquelles se ferait le recrutement des tribunaux et le passage des magistrats d'un siége inférieur à un siége plus avantageux, le principe de l'inamovibilité n'a trop souvent pour résultat que de perpétuer sur leurs siéges ou de faire arriver à de plus hautes fonctions des juges dont la nomination a été un scandale, ou qui, à d'autres titres, devraient être exclus de la magistrature. (1856, date de la première publication de ce volume.)

gieux dans les rues voisines, arrêtait la circulation à une distance assez considérable. Au dehors de l'église, des cris confus, des rires, des quolibets moqueurs, s'élevaient du sein de tous les groupes; au dedans, la détonation de pois fulminants et de pétards composés de matières exhalant les odeurs les plus fétides interrompaient les cantiques et les sermons. Le gouvernement voulut mettre un terme à ces désordres; mais, au lieu d'en supprimer la cause en suspendant la mission, il résolut de donner raison aux missionnaires, et les fit protéger par de nombreux détachements de troupes. Ce déploiement de forces augmenta le désordre; les curieux affluèrent plus nombreux, plus animés, et en poussant les cris de : *A bas les missions! A bas les missionnaires!* La cavalerie reçut l'ordre de dissiper les attroupements; elle chargea, culbuta et frappa au hasard; nombre de citoyens furent arrêtés, et parmi ceux-ci deux députés, le général Demarçay et M. de Corcelles, qui, le lendemain, 1er mars, se plaignirent à la tribune des outrages dont l'un et l'autre ils avaient été l'objet. Le général Demarçay avait été jeté contre un mur par le cheval d'un gendarme; M. de Corcelles n'avait évité d'être atteint par un coup de sabre qui renversa son chapeau qu'en détournant l'arme avec sa canne. Saisis tous les deux par des agents de police, qui, non contents de les railler, de les insulter, les détinrent au corps de garde malgré la déclaration de leurs noms et de leur qualité, ils n'avaient obtenu leur liberté qu'au bout de quatre heures d'arrestation. Les ministres défendirent leurs agents en faisant observer que les deux membres de la gauche avaient eu le tort de vouloir traverser des rues dont le passage était interdit; que, violant une consigne, on pouvait les arrêter, puisque l'inviolabilité attachée à leur titre cessait dans le cas de flagrant délit; enfin, ils ajoutèrent, relativement à la cause même des troubles, que, la liberté des cultes étant un des droits garantis par la Charte, ils seraient coupables envers le roi et le pays s'ils ne la faisaient pas respecter. « C'est cela! s'écria M. de Chauvelin; faire égorger tout Paris pour le bon

plaisir de quatre jésuites! » Manuel, le général Foy et M. de Girardin voulurent répliquer aux ministres; mais le côté droit mit fin à la discussion en adoptant la question préalable. Le lendemain, à l'occasion du procès-verbal, M Dudon essaya vainement de renouveler ce débat en disant « que les rassemblements dont on avait parlé paraissaient être le résultat d'un plan réfléchi, un plagiat des premiers groupes qui se formèrent au début de la Révolution, lorsqu'au nom de la liberté on pillait les manufactures du faubourg Saint-Antoine, ainsi que les boutiques des épiciers. On assurait, ajoutait-il, que, d'après la manière dont les groupes se formaient et se dirigeaient, une troupe de malfaiteurs devait s'avancer par la rue des Bons-Enfants afin de piller la Banque de France. — C'est une horreur! ce sont d'affreuses calomnies! » s'étaient écriés les députés de la gauche. Aucun des amis politiques de M. Dudon n'appuya ses accusations. La Chambre reprit son ordre du jour.

Les scènes de désordre dont l'église des Petits-Pères et les rues voisines se trouvaient le théâtre, et qui, chaque soir, obligeaient tous les marchands du quartier à fermer leurs boutiques dès le commencement de la nuit, durèrent près de dix jours; elles ne cessèrent que lorsque l'agitation, portée dans une autre partie de Paris, tourna l'attention publique et celle de l'autorité vers les quartiers de l'École de droit et du Jardin des Plantes. Ces nouveaux troubles, provoqués par les divisions d'opinion qui partageaient les élèves, éclatèrent à l'occasion du cours d'un professeur congréganiste, dont la présence dans sa chaire avait été accueillie, d'un côté, par le cri de *Vive la Charte!* de l'autre par celui de *Vive le roi!* Ces cris se renouvelèrent, après la leçon, sur la place Sainte-Geneviève. Les jeunes gens appartenant à l'opinion royaliste étaient les moins nombreux. La gendarmerie, mandée par le doyen, arriva sur la place au moment où les deux partis allaient en venir aux mains; mais, au lieu de se montrer neutre, cette troupe sévit avec une telle violence contre les groupes d'où

partait le cri de *Vive la Charte!* que, le lendemain, les élèves des Écoles de droit et de médecine se réunirent sur la place du Panthéon pour arrêter, en commun, les termes d'une plainte à la Chambre des députés. La gendarmerie ne tarda pas à paraître de nouveau, et à charger ces jeunes gens. Refoulés vers le Jardin des Plantes, une partie des élèves y furent poursuivis, frappés et saisis jusque dans l'intérieur des salles où les professeurs de cet établissement faisaient leurs leçons. Une autre colonne, qui se dirigeait vers la Chambre, rejetée sur la place Vendôme, fut également entourée, maltraitée, et la plupart des jeunes gens qui la composaient se virent arrêtés. Le nombre des prisonniers amenés le soir à la Préfecture de police était si considérable, qu'une grande partie, n'ayant pu trouver place dans le dépôt, furent gardés à vue, jusqu'au lendemain, dans les remises de l'hôtel.

L'École de droit fut fermée pendant un mois, et les journaux royalistes annoncèrent que, pour éviter le retour des troubles qui venaient d'y éclater, le gouvernement songeait à transférer cet établissement à Fontainebleau et l'École de médecine à Compiègne. Le plus accrédité de ces journaux, choqué de la tiédeur de la population parisienne pour la cause des missionnaires et des sympathies qu'elle semblait, au contraire, accorder aux adversaires de ces prédicateurs, reprocha aux habitants de Paris, dans un article du 13 mars, « l'indifférence avec laquelle ils souffraient les honteuses scènes de désordre dont ils étaient journellement les témoins; » et, traçant le tableau des pertes que causeraient aux propriétaires de maisons et aux marchands le déplacement ou le départ des *choses* et des *personnes* qui font la fortune d'une capitale, il rappelait « qu'en 1680 Louis XIV avait rendu un édit pour borner l'agrandissement de Paris, *de peur*, était-il dit dans les considérants, *que cette capitale, comme quelques grandes villes de l'antiquité, ne trouvât dans sa grandeur le principe même de sa ruine.* »

Ces menaces, qui étaient une allusion au transport du siége du gouvernement dans une autre ville, irritaient la bourgeoi-

sie parisienne sans l'effrayer ; elle ne s'alarmait pas davantage à la lecture des fables absurdes auxquelles recouraient les mêmes journaux pour appeler son mépris et sa haine sur l'opinion libérale et les députés libéraux[1]. Il était difficile, en

[1] Un de ces journaux publiait, le 23 mars, la note suivante :

« Si la ville de Chauny est tranquille, ses environs ne le sont pas. Une bande de trente à quarante *libéraux* vient d'essayer un petit mouvement *patriotique* dans un village voisin de cette ville. A neuf heures du soir, on a mis le feu aux maisons du maire, du curé et de l'ancien seigneur. Tout le village eût été incendié sans le courage et le dévouement de la garde nationale et des sapeurs pompiers, qui, à la première nouvelle, sont venus de Chauny. Le maire a été indignement insulté ; le curé, à défaut de *missionnaires*, a été poursuivi jusqu'à son presbytère, où il aurait couru les plus grands risques si les personnes de sa maison ne fussent venues à son secours.

« Du presbytère les incendiaires se sont répandus dans la campagne, où ils ont outragé, menacé, insulté la *noblesse ;* ils n'avaient point de drapeau ; mais leur cri était, dit-on : *Vive la liberté! vive Napoléon II ! vive le côté gauche!*

« Encore quelques discours anodins de nos grands orateurs libéraux, et peut-être pourrons-nous voir recommencer les gentillesses de la Jacquerie.

« Cependant, pour cette fois, les incendiaires ont été vaincus ; la force armée en a arrêté un grand nombre, et on cite parmi eux un homme qui a précédemment rempli des fonctions importantes et qui a fait une vive résistance. »

Il était difficile de supposer que des détails aussi minutieux et aussi précis ne renfermassent pas au moins un fond de vérité. Trois jours plus tard, le 26, M. Hébert, maire de Chauny, déclarait, dans une lettre rendue publique, que tous ces détails étaient d'une insigne fausseté et que la tentative de révolte, l'incendie, les cris séditieux, les menaces et les arrestations racontés par le journal, constituaient autant de mensonges, qui, pour les gens connaissant le pays, n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance. Une lettre du directeur général de la police, publiée dans le même moment, qualifiait également « d'imputations mensongères » un autre article dans lequel le même journal avait annoncé qu'un mouvement séditieux venait d'éclater à Niort.

Ces fables, inventées dans le but de rendre odieuse et méprisable dans l'esprit de la population paisible l'opinion libérale ainsi que les libéraux, et que certains journaux ne se lassaient pas de renouveler, pouvaient, du moins, se trouver démenties. Mais les mêmes moyens de défense n'existaient pas contre l'insulte et l'outrage contenus dans des couplets que des chanteurs des rues faisaient entendre et distribuaient dans les principaux carrefours de Paris et sur les places de plusieurs grandes villes de province. La police ne se bornait pas à autoriser le chant public de ces odieux libelles, dirigés contre le parti libéral et dans lesquels plusieurs députés de la gauche, MM. de Corcelles et Demarçay, entre autres, étaient non pas désignés mais *nommés ;* elle protégeait les chanteurs contre l'indignation des auditeurs. « On remarque, disaient les feuilles libérales du 3 avril, que ces chanteurs se placent habituellement

effet, que la classe moyenne, même dans sa partie la plus timide, fût assez aveugle pour ne pas comprendre que sa fortune, sa force, son avenir, se trouvaient liés au maintien des libertés et des droits conquis en 1789, et non au rétablissement de l'ancienne domination nobiliaire et cléricale. En vain le parti dominant proposait à son édification et lui donnait en exemple des faits tels que ceux-ci : « M. l'évêque de Périgueux s'est fait l'aumônier du régiment qui tient garnison dans cette ville; il va l'instruire, aidé de quatre prêtres. Trente soldats ont assisté à la première instruction. La plus grande partie du régiment suit maintenant les exercices de cette mission particulière. — Aujourd'hui (19 juin) soixante-cinq soldats, tant du régiment d'artillerie à pied que du 5e d'infanterie de la garde royale, à Vincennes, ont approché des autels devant M. le grand aumônier de France, les uns pour la communion, les autres pour le sacrement de la confirmation. Ces soldats avaient été préparés à ce grand acte par les soins de l'éloquent missionnaire, l'abbé Guérin. » Ces récits n'excitaient que les railleries de la classe bourgeoise. Les destitutions d'officiers ministériels, avoués ou huissiers, dépossédés de leurs charges pour opinion politique; les refus de nomination opposés à de jeunes notaires qui n'avaient pas répondu d'une manière satisfaisante à ces questions du magistrat chargé de constater leur moralité : « Aimez-vous la famille des Bourbons? Aimez-vous la légitimité? » les suppressions imposées à la représentation scénique, et quelquefois même la complète interdiction de pièces de théâtre telles que le *Mariage de Figaro*, *Tartufe* et *Athalie*, voilà les faits qui la tenaient attentive et lui semblaient sérieux. Elle voyait dans les premiers une atteinte à la propriété privée, à la liberté des professions, et une menace contre ses intérêts; les derniers blessaient ses habitudes, non d'impiété, mais de profonde tolérance. Sa modération dans les

près des corps de garde, et qu'ils ont constamment à côté d'eux quelques-uns de ces individus dont les figures se voient partout et qui paraissent avoir un talent particulier pour l'observation. »

questions religieuses ne l'abandonnait qu'à l'occasion de l'appui ou de l'impunité accordés à certains actes de captation ou de contrainte commis par le clergé. Plusieurs de ces actes, dénoncés à la tribune, eurent du retentissement; l'un d'eux fit surtout grand bruit.

M. Douglas-Loveday, sujet anglais, avait acheté des propriétés en France, et s'y était fixé depuis 1817 avec ses deux filles et sa nièce, protestantes comme lui. Obligé de faire une absence de quelques mois, il confia ces jeunes personnes à une maîtresse de pension, qui lui annonça, lors de son retour, que sa fille aînée et sa nièce avaient abjuré leur ancienne foi religieuse et embrassé le catholicisme. M. Loveday retira immédiatement de cette maison les trois jeunes filles; sa nièce renonça à sa nouvelle croyance; mais sa fille aînée s'enfuit dans un couvent. Le père voulut vainement découvrir la retraite de la fugitive et la ramener chez lui; l'autorité administrative et judiciaire refusa de l'y aider; sa fille, majeure depuis quelques mois, était maîtresse de ses actions, lui disait-on, et contester à cette jeune personne le droit d'obéir à sa conscience serait violer la loi civile et politique du pays. M. Loveday invoqua l'intervention de la Chambre. Sa pétition fut rapportée dans la séance du 11 avril par M. Humbert de Sesmaisons. Ce député, après avoir analysé la plainte et reproché au pétitionnaire de faire « un effroyable abus du nom paternel » par la violence de ses accusations contre le clergé catholique; après avoir invoqué les garanties assurées par la Charte à la liberté individuelle ainsi qu'à la liberté des cultes, et insisté sur l'incompétence de la Chambre à prononcer entre un père disant à sa fille : *Suis ma croyance,* et la fille répondant : *J'obéis à ma conviction;* après avoir émis l'espérance que le temps guérirait les blessures du sieur Loveday et lui apprendrait que sa fille, « en adoptant des dogmes plus austères que ceux de son ancienne foi, deviendrait plus tendre et obtiendrait d'autres vertus, » M. de Sesmaisons, disons-nous, proposait l'ordre du jour. Manuel demanda le renvoi de la pétition au ministre de la justice

en s'appuyant sur différents autres faits de conversion qui avaient porté le trouble dans plusieurs familles juives ou protestantes d'Annonay, de Nîmes et de Carpentras, et en signalant le péril de cette doctrine émise par M. de Bonald, à propos même de cette pétition, « que, le prosélytisme étant de l'essence de la religion catholique, tout fidèle avait pour devoir de ramener ses semblables dans le giron de l'Église ; que l'on avait eu le droit d'agir ainsi qu'on l'avait fait, et que, si les personnes qui étaient accusées méritaient quelque reproche, ce serait d'avoir montré trop de tiédeur. — Trop de tiédeur, messieurs ! s'écria Manuel; trop de tiédeur! lorsque la nièce de M. Loveday, convertie comme la fille aînée, a été baptisée, confessée et admise à la communion dans l'espace de quatre jours ! » La Chambre refusa d'entendre d'autres orateurs et adopta l'ordre du jour.

Malgré ces conversions et le succès qui semblait couronner partout les travaux des missionnaires, ainsi que le prosélytisme de ses propres membres, la Congrégation ne se faisait pas illusion sur son impuissance à conquérir les générations *élevées à l'école de la Révolution et de l'usurpation*, ainsi que le disait M. Delalot[1]. Aussi les efforts des PP. Jésuites tendaient-ils surtout à s'emparer des générations qui grandissaient. Déjà M. Corbière, dans son passage à l'instruction publique, leur était venu puissamment en aide; les évêques, depuis l'ordonnance du 27 février 1821, se trouvaient investis de la surveillance de tous les établissements d'éducation et d'instruction de leur diocèse; nombre de prêtres avaient été successivement introduits dans les principales fonctions de

[1] Nous trouvons dans la séance du 22 mars les paroles suivantes sur les progrès de la Congrégation : « *Manuel*. — Le gouvernement devrait faire un peu plus pour le commerce, et un peu moins pour les moines (Rires et murmures à droite.), il vaut mieux établir des écoles d'arts et métiers et des écoles vétérinaires que des congrégations.

Voix à droite. — Ces congrégations qui vous effrayent tant ne sont pas si nombreuses !

Manuel. — Il y en a quatre cents. (*A droite :* Non ! non !) »

l'Université, et l'un d'eux, l'abbé Nicolle, venait d'être nommé recteur de l'Académie de Paris. Un dernier pas restait à faire; la Congrégation le franchit : le 3 juin, une première ordonnance rétablit le titre de grand maître de l'Université avec toutes les attributions qui donnaient à ce dignitaire la direction et l'administration absolues de l'enseignement à tous ses degrés, et une seconde ordonnance confia ces fonctions à un des prêtres les plus dévoués à la Société de Jésus, M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du roi.

Ces deux actes, qui changeaient complétement les conditions de l'enseignement en France, en substituant à l'ancienne direction laïque la direction du clergé[1], parurent dans le *Moniteur* le jour même où la célébration de l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand, tué le 3 juin 1820[2], provoquait de nouveaux troubles dans Paris, et amenait une déplorable collision entre la force publique et les jeunes gens des écoles. Un service funèbre devait être célébré à Saint-Eustache; on était convenu de se rendre ensuite sur le lieu de la sépulture. Lorsque les étudiants se présentèrent aux portes de l'église, puis à celles du cimetière, ils se virent repoussés par de forts déta-

[1] Le nouveau grand maître, peu de jours après son entrée en fonctions, adressa aux membres du corps enseignant (17 juin) une circulaire dont nous citerons ces passages : « En appelant à la tête de l'éducation publique un homme revêtu d'un *caractère sacré*, Sa Majesté fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée de plus en plus dans des sentiments religieux et monarchiques.

« Une grande autorité vient de m'être confiée; j'en dois compte à Dieu, au roi, aux pères de famille, à mon pays; et on pourrait m'accuser avec justice de tous les abus qu'il serait en mon pouvoir de faire cesser. Je sais que mon administration doit être paternelle; mais je sais aussi que la vigilance est mon premier devoir.

« Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre; même il est coupable. Je n'ai pas le droit d'interroger les consciences, mais, certes, j'ai bien celui de surveiller l'enseignement et la conduite. Les maîtres pourraient-ils oublier que le vrai moyen de donner à l'enfance et à la jeunesse des habitudes religieuses, c'est d'en avoir eux-mêmes, et qu'ici l'autorité sans l'exemple demeure sans force? » etc...

[2] Voyez tome V, page 147.

chements de gendarmerie, qui ne tardèrent pas à les charger : des coups furent portés, des pierres lancees, et nombre de jeunes gens blessés ou faits prisonniers. Benjamin Constant, ainsi que le général Thiard, invités à la cérémonie religieuse, et repoussés, comme les élèves, à l'entrée de l'église, se virent eux-mêmes arrêtés[1].

Ce fut le lendemain, 4 juin, un mois après la clôture de la dernière session, que Louis XVIII se trouva de nouveau en présence de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés. Le discours qu'il prononça ne contenait qu'un passage digne d'être rapporté. Le roi disait, à l'occasion d'un cordon de troupes françaises placé sur la frontière de Catalogne pour empêcher l'invasion d'une maladie contagieuse, la fièvre jaune: « J'ai maintenu les précautions qui ont éloigné de nos frontières la contagion qui a ravagé une partie de l'Espagne; je les maintiendrai aussi longtemps que la sûreté du pays l'exigera; la *malveillance seule* a pu trouver dans ces mesures un prétexte pour *dénaturer* mes intentions. » Paroles mensongères, qui devinrent la cause de nombreuses ruines, ainsi que nous aurons à le dire, et auxquelles Louis XVIII lui-même donnait, sept mois et demi plus tard, le plus éclatant démenti. Le 7, la Chambre des députés vérifia les pouvoirs des membres nou-

[1] Plusieurs journaux royalistes rendirent fort inexactement compte de cette circonstance. Benjamin Constant rétablit les faits dans une lettre où il rappela les événements de juin 1820, et à laquelle M. Forbin des Issarts fit une réponse contenant ces mots : *Je suis prêt à combattre M. Benjamin Constant, soit à la tribune, soit ailleurs*. Ce dernier fit immédiatement demander satisfaction à M. Forbin, et tous les deux, sans autre explication, et ayant pour témoins, le premier, le général Sébastiani et le comte de Girardin ; le second, le général comte de Béthisy et M. de Chamoin, lieutenant des gardes du corps, se rendirent dans une carrière voisine du bois de Boulogne. Là, placés à la distance de *dix pas*, et assis sur des chaises, à cause d'une infirmité qui ne permettait pas à Benjamin Constant d'ajuster debout, ils tirèrent l'un sur l'autre un premier coup de pistolet, mais sans se toucher. Benjamin Constant exigea un nouveau coup de feu ; les deux adversaires, toujours assis et sans changer de distance, déchargèrent une seconde fois leurs armes l'un sur l'autre, sans plus de résultat Les témoins s'opposèrent à un troisième échange de balles et déclarèrent que Benjamin Constant devait se trouver satisfait.

vellement élus; cette opération fournit aux députés libéraux l'occasion de flétrir l'influence ouvertement exercée dans ces élections sur les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les degrés. « Jamais, jusqu'ici, on n'avait osé avilir les fonctionnaires autant qu'on l'a fait, dit M. de Chauvelin; on en est arrivé à ce point malheureux, qu'il ne peut plus y avoir aujourd'hui d'hommes honorables dans les fonctions publiques. — Un ministre qui répond de tous les actes de ses employés, répliqua M. de Villèle, ne saurait être obligé de pousser sa confiance jusqu'à leur conserver leurs places lorsqu'ils réunissent leurs efforts pour renverser le ministère même dont ils tiennent leurs emplois. — Le gouvernement représentatif, rétorqua le général Foy, ne serait qu'une dérision, si, dans un pays où l'on compte à peine *quatre-vingt mille* électeurs et *cinq cent mille* employés ou fonctionnaires publics, le ministère pouvait dire à ceux-ci : *Vote contre ta conscience ou tu mourras de faim*. Quel contraste ! poursuivit-il ; ce que la loi défend en Angleterre sous peine d'être déclaré *incapable de posséder aucun emploi*, le ministère l'ordonne en France sous peine de *perdre l'emploi qu'on possède!* — Tous les employés, ajouta Manuel, se sont vus forcés de voter à bulletin ouvert, et on a menacé des marchands, électeurs, du rétablissement des corporations, les agents de change, les courtiers et les bouchers, d'une augmentation dans le nombre des membres de leurs compagnies, s'ils ne votaient dans le sens du gouvernement. » M. Casimir Périer interpella le garde des sceaux sur la destitution du baron Louis; M. de Peyronnet se contenta de répondre que le roi l'avait prononcée parce qu'il l'avait jugé convenable et que tel était son droit. La gauche ne put faire admettre une seule de ses réclamations ; toutes les élections furent validées par la majorité.

L'examen et le vote du budget de 1823, objet principal de cette nouvelle réunion des Chambres, ramenèrent les orageux débats qui avaient signalé la seconde moitié de la dernière session. Le côté droit montra la même intolérance oppres-

sive, le côté gauche la même résistance passionnée. La discussion générale, ouverte le 12 juillet, fut fermée le 16 par un résumé où M. Cornet-d'Incourt, rapporteur, fit observer « que les orateurs ministériels étaient les seuls qui eussent traité la question financière et proposé des économies. Quant aux orateurs de l'opposition, ajouta-t-il, oubliant complétement le budget, ils n'ont songé qu'à *parler par les fenêtres*; ils se sont bornés à attaquer à outrance les élections et les jésuites, les missionnaires et les gendarmes, l'armée et les tribunaux, persuadés, sans doute, qu'ils sont encore à l'époque où l'on faisait des insurrections avec des déclamations, et des déclamations avec les insurrections. » Le titre 1er de la loi fut mis en discussion immédiatement après ce discours; ce titre était relatif à de nouvelles demandes de crédits destinés à compléter le payement de l'arriéré. M. Benjamin Delessert se plaignit de ce que la liquidation de cet arriéré n'avait jamais été « ni déterminée, ni éclaircie, ni achevée, » et proposa de remplacer les articles proposés à l'adoption de la Chambre par une disposition portant « que l'arriéré serait définitivement, radicalement liquidé à l'ouverture de la prochaine session, et que les ministres, à cette époque, présenteraient un rapport général et détaillé sur toutes les liquidations. » Cet amendement, soutenu par MM. Ganilh, Sébastiani, de Chauvelin, Labbey de Pompières et Laffitte, fut combattu par M. de la Bouillerie, commissaire du roi, et par M. de Villèle. Ce dernier repoussa avec vivacité les attaques dont la liquidation de l'arriéré n'avait cessé d'être le prétexte contre le gouvernement royal. « N'est-il pas étrange, dit-il, que ce soit à ce gouvernement qu'on vienne reprocher sa fidélité à payer les dettes des gouvernements antérieurs? S'il est un phénomène remarquable et qui puisse prouver la puissance de la légitimité, c'est le spectale que donne, depuis sept ans, le gouvernement du roi, en imposant d'énormes sacrifices à ses peuples pour *remplir les poches* de ceux qui ont servi les précédents gouvernements. »

Ces derniers mots, applaudis avec force par la droite, provoquent, à gauche, les protestations les plus vives et les plus bruyantes ; MM. Laffitte, Casimir Périer, Manuel, Bogne de Faye, de Grammont, les généraux Foy et Demarçay, debout à leurs bancs, poussent confusément ces cris : « C'est insulter la Chambre ! c'est insulter la France !

M. Bignon. — C'est infâme !

M. de Chauvelin. — Que chacun vide ses poches !

Une voix avec force. — Vous avez payé les étrangers avec lesquels vous êtes venus !

La droite en masse. — A l'ordre ! à l'ordre !

Le général Foy. — Votre ordre est le désordre ! c'est une indignité ! Ces dettes étaient le sang versé par des milliers de braves ! »

Le ministre répète sa phrase, que la droite accueille par de nouveaux applaudissements et la gauche par de nouveaux cris. Le tumulte recommence.

M. de Villèle, en se tournant vers la gauche. — « Quel fait contestez-vous? Vous ne voulez pas que je dise que c'était pour payer des personnes, bien qu'il n'y ait pas de créances sans créanciers ; eh bien, je dirai que c'était pour payer les dettes du gouvernement précédent.

A droite. — C'est clair !

Le général Foy. — Ces dettes étaient sacrées !

Voix de la droite. — Oui, les appointements des chambellans ! du cardinal Fesch ! des valets du palais de Fontainebleau dont M. Méchin a signé la pétition !

Voix de la gauche. — Il le fallait bien ! Votre gouvernement prenait les bénéfices, il a dû prendre les charges !

Autres voix du même côté. — C'est la nation, d'ailleurs, qui a payé, ce n'est pas lui !

M. Perreau de Magnies, à la droite. — Toutes les liquidations ont été achetées par vos gens ! vos agioteurs privilégiés en ont fait un commerce scandaleux !

Le général Foy. — Est-ce nous qui avons dévoré les trésors du domaine extraordinaire ? »

Le tumulte, en ce moment, est au comble; des deux côtés les députés, debout à leurs bancs, échangent les interpellations les plus violentes. M. Delalot adresse quelques mots au général Foy, qui lui répond avec emportement; mais le bruit domine toutes les voix, couvre toutes les paroles et empêche de saisir une observation adressée par le général Demarçay à M. de Villèle, qui est resté à la tribune.

Le président. — « Monsieur Demarçay, je vous rappelle à l'ordre !

Le général Demarçay. — Je m'en moque! »

Quelques membres demandent la clôture ; le désordre s'apaise à demi ; M. de Villèle achève son discours, M. Laffitte lui répond, et la Chambre renvoie la discussion au lendemain.

Le 17, quelques mots de Manuel sur la même question ramenèrent de nouveau dans le débat ces dates fatales de 1814 et de 1815, qui, plaçant pour ainsi dire le gouvernement et la masse des gouvernés dans deux camps opposés, établissaient entre les deux côtés de la Chambre une division non moins profonde. « Comment peut-on faire un honneur au gouvernement du roi d'avoir acquitté les dettes de l'ancien gouvernement? s'écria Manuel. Ne dirait-on pas que c'est avec les fonds de la liste civile qu'on solde les dettes de la France? M. le ministre des finances ignore-t-il que, lorsqu'un gouvernement paye les dettes du gouvernement qui l'a précédé, ce sont les dettes de la nation qu'il acquitte avec l'argent de la nation? (Exclamations à droite; longue interruption.)

Manuel, aux interrupteurs. — Vos cris peuvent couvrir un moment ma voix, mais ils n'étoufferont pas la conscience et la conviction publiques; ils n'effaceront pas les faits de toutes les mémoires. Oui, chacun sait, en France, de quelles charges s'est accrue la dette publique en 1814 et en 1815 ; chacun connaît et nul n'oubliera la dilapidation du domaine extraordinaire. (Nouvelle interruption, nouvelles exclamations à

droite.) Oui, je le répète, des millions nombreux ont été dévorés en 1814 et en 1815, et ils n'ont pas été dépensés pour la France ; ils ont payé les dettes de l'étranger et les dettes de l'émigration. (Redoublement de cris sur les bancs royalistes; longue interruption.)

Plusieurs voix de la droite. — Les dettes des Cent-Jours les dettes de Bonaparte ! Qu'est-ce qui a attiré l'étranger en France ?

Manuel, en se tournant vers les interrupteurs. — Voilà ce que vous ne cessez de répéter; mais nous avons répondu tant de fois à cette vaine allégation, que vous devriez être fatigués de la reproduire. Faut-il donc vous dire encore que ceux qui étaient chargés, à cette époque, des intérêts de la France ont fait ce qu'ils croyaient être leur devoir ? (Cris et interruption sur les bancs du côté droit.)

Plusieurs voix de la droite. — C'est cela ! le plus saint des devoirs ! l'insurrection !

Manuel, avec force.—Le plus saint des devoirs est d'empêcher que le sol national ne soit souillé par l'étranger ! (Longue rumeur à droite.)

Nombreuses voix de la gauche. — Oui ! oui ! qui le nie n'est pas Français !

Autres voix du même côté. — Eux et les étrangers ne font qu'un !

Manuel, d'une voix qui domine le tumulte. — Ce devoir, nous l'avons rempli ; nous avons fait tout ce qui était en nous pour épargner un tel malheur à la patrie; notre conscience ne nous reproche rien ! » (Bravos prolongés à gauche.)

Les dilapidations dont venait de parler Manuel avaient occupé une grande place, depuis 1818, dans tous les discours de l'opposition sur les finances, surtout à l'occasion de la liquidation du domaine extraordinaire impérial et des fonds annuellement demandés pour l'acquittement de l'arriéré; elles allaient enfin se trouver, sinon dévoilées dans tous leurs détails, du moins expliquées et pleinement confirmées; ce fut

M. Dudon, orateur malencontreux et compromettant pour son propre parti, qui, dans cette séance du 17, souleva l'incident. « Hier, dit-il, M. Laffitte vous a parlé d'une liquidation illégale de 36 millions, et il a ajouté que si la loi avait été exécutée, nous aurions 36 millions de plus et un mauvais exemple de moins. La phrase est jolie (*A gauche :* Allons donc !); elle est chérie de l'orateur, car il l'a déjà employée; mais, par malheur, elle manque d'application. Jamais il n'y a eu de liquidation de 36 millions, et je défie de citer une seule créance d'égale somme que l'on puisse faire entrer dans l'arriéré. Les 36 millions dont on parle sont un excédant de dépenses sur l'exercice de 1816, et non pas une créance qu'on ait dû liquider. Je conviens que dans le sein de la commission la légalité de cet excédant fut contestée par M. Laffitte; mais la commission l'approuva à la majorité de 17 voix contre 1. L'assertion n'était donc fondée sur rien, et l'accusation à laquelle on a voulu la faire servir manque totalement de base.

M. Laffitte. — Je ne crois pas que mon honorable ami, M. Manuel, en vous entretenant de liquidation illégale, ait voulu faire allusion aux 36 millions dont vient de parler M. Dudon; il a indiqué d'autres faits dont la vérité vous serait démontrée jusqu'à l'évidence si vous vouliez faire une enquête. Quant aux 36 millions, je n'ai pas dit qu'ils fussent composés de telles ou telles valeurs ; j'ai rappelé seulement qu'en 1817 les ministres ne rendaient pas de comptes, et qu'ils trouvaient des commissions complaisantes, ainsi qu'une majorité non moins docile, qui admettaient des dépenses non justifiées; ce qui se faisait alors se fait encore en partie aujourd'hui. Mais je dois répondre à M. Dudon d'une manière plus précise.

« Dans la commission de 1817, on a vérifié des payements illégaux qui s'élevaient jusqu'à *cinquante-cinq millions*. Je ne me rappelle pas bien les noms des membres qui composaient cette commission; mais M. Ganilh, qui m'écoute, en faisait partie, et il ne me démentira pas. J'affirme donc que, dans le

rapport imprimé du ministre des finances, on rendait compte de cette dépense de 55 millions faite par le ministre de la guerre d'alors (Clarke, duc de Feltre). Le paragraphe où se trouvait ce compte a été imprimé, mais on l'a supprimé dans le rapport soumis à la Chambre ; j'expose ma tête si je suis un calomniateur; j'atteste que j'ai vu ce paragraphe imprimé. C'est par suite d'intrigues qu'on en a obtenu la suppression de la faiblesse de M. Corvetto. (*Voix nombreuses à gauche*: Bravo ! bravo ! Répondez à cela ! *Voix à droite*: C'est parce que M. Corvetto est mort que vous dites cela !)

« Messieurs, ajoute l'orateur en faisant allusion à M. Dudon, il y a des hommes dont la position est tellement malheureuse et embarrassante, qu'ils ne peuvent monter à la tribune que pour insinuer des calomnies. Ceux de mes honorables collègues qui faisaient partie de la commission de finances de 1817 se rappelleront qu'une sous-commission de trois membres, dont je faisais partie, fut chargée d'aller discuter cette affaire chez M. de Richelieu, alors président du conseil des ministres. Le ministre de la guerre vint pour s'en expliquer. Les renseignements qu'il nous donna ne nous parurent pas satisfaisants. Je répète que je ne me rappelle pas l'emploi précis de ces *cinquante-cinq millions*, mais ce que je sais, ce que je peux affirmer, c'est que cet emploi était contraire aux lois ; je crois qu'ils avaient servi à solder des pensions et des dépenses qui, certes, n'étaient pas dans l'intérêt public. (Mouvement à gauche.) Comme j'insistais particulièrement sur cet objet, M. le ministre de la guerre s'étonna de la chaleur avec laquelle je demandais que l'on fît connaître les faits à la Chambre, et me rappela les rapports de bienveillance personnelle qui avaient existé entre lui et moi. Je lui répondis qu'en cette circonstance je n'étais plus un simple particulier, mais un député chargé d'un devoir public, et de la défense des intérêts des contribuables.

« Voilà, messieurs, les faits dans toute leur exactitude. Je les ai rappelés pour vous prouver que mes amis et moi n'avons

jamais changé de conduite ni de langage. (*A droite :* Ah ! c'est trop fort ! *A gauche :* Non ! non ! jamais !) Citez-moi, si vous pouvez, un serment que j'aie trahi, une démarche que j'aie démentie, une confiance que j'aie trompée ! (Bravos à gauche.) Je vous cite, moi, ces faits, pour vous prouver que vous ne devez pas voter légèrement les millions, sur la seule parole des ministres. Hier, messieurs, j'ai dit que, s'il existait parmi vous un seul membre ayant la conscience que les 330 millions de liquidation avaient été régulièrement examinés et réglés, je le priais de se lever et que je voterais avec lui ; personne ne s'est levé, je rejette.

M. de la Bourdonnaie. — Je faisais partie de la commission des finances de 1817 ; les faits que l'on vient de rappeler relativement au ministre de la guerre se sont effectivement passés comme l'a dit l'honorable préopinant. Mais je crois qu'il ne s'agissait alors que de 56 millions ; la Chambre, en légalisant cette dépense par son vote, a acquitté le ministre ; je ne vois donc pas la nécessité de revenir aujourd'hui sur une délibération sanctionnée par un budget. »

Les cris *Aux voix!* se renouvellent : impatiente d'arrêter ces révélations, qui constataient, par cette seule dilapidation de *cinquante-cinq millions*, la réalité des désordres commis dans nos finances pendant les quatre premières années de la Restauration, la Chambre met brusquement fin à l'incident et adopte les articles proposés par le gouvernement.

Parmi les sommes demandées pour l'instruction publique, figuraient de nouveau les 50,000 francs si péniblement accordés dans le budget précédent, sous le titre d'*encouragement à l'enseignement primaire*. Non-seulement la commission ne demandait plus le retranchement de cette allocation, mais le comte Alexandre de Laborde proposa de la doubler. Ce député était membre d'une association libre formée pour la propagation de l'instruction élémentaire *par l'enseignement mutuel ;* il raconta que tous les ministères précédents avaient protégé et encouragé les efforts et les travaux de cette société. « Mais,

depuis l'avénement du ministère actuel, ajouta-t-il, non-seulement nous ne recevons plus un centime des fonds alloués pour l'enseignement primaire, mais notre société n'obtient même plus de réponse aux lettres qu'elle adresse à M. le ministre de l'intérieur; la correspondance qui nous arrivait sous son couvert ne nous parvient plus. Nous avons été obligés à une nouvelle cotisation pour cet objet. M. Corbière, en 1821, se montrait moins hostile à l'enseignement mutuel. Il est vrai que, depuis cette époque, tout son parti et lui-même se trouvent sous le joug d'une puissance d'autant plus imposante qu'elle est plus respectable, la *direction centrale du clergé*, direction qui domine aujourd'hui toutes les branches de notre ordre social. Cette puissance, messieurs, ne se manifeste pas seulement par cette multitude de legs et de donations qui se font depuis quelques années aux congrégations religieuses, aux églises et aux chapelles; par ce nombre considérable d'individus qu'on ne voyait jamais dans les saints lieux, et qui se conforment aujourd'hui aux pratiques les plus minutieuses du culte, sans être pour cela ni meilleurs pères, ni meilleurs fils, ni meilleurs citoyens; elle se manifeste surtout par l'opposition qu'elle apporte à toute instruction dans le peuple. Messieurs, que voulez-vous que nous fassions des 140,000 enfants qui suivent aujourd'hui nos écoles? »

Ces plaintes contre la *direction centrale du clergé*, nom que M. de Laborde, dans son ignorance de l'organisation *congréganiste*, donnait à cette puissance secrète, cachée, dont l'influence et l'action, partout présentes, dominaient la Chambre et les ministres; ces accusations formelles, précises, portées par un homme dont la Révolution avait décimé la famille et détruit la fortune, irritèrent M. Corbière, petit bourgeois breton, qui devait aux résultats de cette Révolution sa récente fortune politique. « Je répondrai au préopinant, dit-il, que le discours qu'il vient de prononcer est tout ce qu'il y a de plus propre à nuire à la méthode qu'il prétend protéger; car jamais aucune méthode d'enseignement ne s'établira en France si elle

n'est essentiellement liée avec tout ce qui tient aux opinions, aux sentiments et aux pratiques religieuses. La première instruction dont le peuple ait besoin est celle qui lui apprend que ses devoirs viennent d'en haut. (Bravos à droite; murmures à gauche.) Vous dites, ajoute le ministre de l'intérieur en se tournant vers M. de Laborde, que l'enseignement mutuel est poursuivi par le clergé; qu'en pourra conclure le peuple, auquel vous prétendez l'offrir? Ne craindra-t-il pas qu'il ne puisse donner à ses enfants celui de tous les enseignements dont ils ont le plus besoin, l'enseignement de la religion?

M. de Lameth. — Les prêtres ne sont pas la religion!

Autres voix de la gauche. — Encore moins les jésuites!

M. Corbière, en continuant de s'adresser à M. de Laborde. — Si donc vous voulez favoriser l'enseignement mutuel, loin de recourir aux dénonciations que vous venez de faire entendre, tâchez de prouver que, comme l'enseignement des frères des écoles chrétiennes, il est en harmonie avec les sentiments religieux. Je repousse l'augmentation.

Plusieurs voix de la gauche. — Vous êtes le ministre des jésuites!

M. Royer-Collard. — Messieurs, tout a été dit sur l'enseignement mutuel. De quoi s'agit-il? Est-ce de la méthode? Non; il y aurait de la stupidité à s'acharner sur une méthode. Est-ce de l'enseignement? Non; on sait bien qu'il est irréprochable. Est-ce des maîtres? Non; rien n'est si facile à réparer que de mauvais choix, s'il en avait été fait. Soyons donc de bonne foi, et allons au fond des choses. Il y a des personnes, d'ailleurs respectables, qui croient que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission, qu'elle les rend plus faciles à gouverner, en un mot, qu'elle est un *principe d'ordre*. (*Voix à droite :* On ne dit pas cela!) Si je ne l'entends pas dire en ce moment, je l'ai souvent lu, et, quand j'entends ces choses ou que je les lis, je suis tenté de demander s'il y a deux espèces humaines. » (Vive sensation.)

La Chambre repoussa l'augmentation proposée par M. de Laborde, et vota les 50,000 francs demandés par le gouvernement.

Les fonds réclamés pour la police fournirent ensuite à l'opposition l'occasion de faire entendre les plaintes les plus énergiques sur le mépris des agents de la nouvelle administration pour la liberté individuelle, sur les entraves apportées à la libre circulation des citoyens, et sur les mauvais traitements dont on accablait certains prisonniers arrêtés pour cause politique ou détenus pour délits de presse. Un de ceux-ci, le colonel en réforme Barbier-Dufaï, homme résolu, signalé aux ressentiments du parti dominant par deux duels ayant fait grand bruit, le premier avec le comte de Saint-Maurys, officier des gardes du corps, qu'il avait tué; le second avec le général vicomte de Montélégier, qu'il blessa grièvement, s'était vu condamné à un mois de prison pour un écrit déclaré diffamatoire. Arrêté pour subir sa peine, on le conduisit d'abord à la préfecture de police; là, cet officier, qui jusqu'alors n'avait pas opposé la moindre résistance, se vit l'objet des plus cruels sévices. Les agents furent-ils obligés, ainsi qu'ils le déclarèrent, d'employer la force pour le contraindre à entrer dans une cellule, et se bornèrent-ils à se défendre contre ses violences? ou bien, en se voyant maîtres de ce libéral redouté, voulurent-ils venger enfin les injures de leurs supérieurs, ainsi que l'affirma le colonel? Toujours est-il qu'une lutte s'engagea; le colonel fut meurtri de coups et terrassé; on le bâillonna pour étouffer ses cris, et, pour paralyser ses mouvements, on l'attacha par le cou et par les pieds, après avoir enfermé ses bras dans une camisole de force. Publiés dans les journaux, reproduits à la Chambre, et déposés dans une plainte que repoussa la chambre du conseil du tribunal de la Seine, ces faits eurent d'autant plus de retentissement que les deux duels du colonel et plusieurs procès politiques avaient entouré son nom d'une grande notoriété. D'ailleurs, ce n'étaient pas là des actes de violence isolés. Deux habitants de Paris, un marchand

et un capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, se rendent en partie de plaisir à Saint-Germain; un gendarme leur demande leur passe-port; l'un et l'autre en sont dépourvus; on les arrête, on les mène en prison, et on contraint le légionnaire d'ôter son ruban; il s'informe du motif de cette exigence. « Parce qu'on va vous mettre les fers pour vous conduire à Versailles, » répond le gendarme. Vainement les deux Parisiens sollicitent l'autorisation d'envoyer un exprès chercher leurs papiers; en vain ils demandent à se rendre à Versailles en voiture, s'obligeant à payer l'escorte et tous les frais du transport, on leur met les menottes, et ils sont conduits à pied, en compagnie d'un condamné pour vol, auprès du procureur du roi de Versailles, qui, après les avoir interrogés, les envoie à la préfecture de police, où ils sont mis au secret pendant quarante-huit heures, puis rendus à la liberté.

« C'est de la Terreur toute pure! c'est du 93! s'écria M. Casimir Périer en entendant le récit de ces faits à la tribune. — Le manque de passe-ports a coûté la vie à Duport-Dutertre et à Condorcet, ajouta M. de Girardin, et on ne pourrait pas citer un seul scélérat que le défaut de papiers ait fait arrêter! » La sévérité ordonnée à tous les agents de la force publique pour la formalité des passe-ports avait son excuse et sa justification dans les complots récemment découverts ou qui venaient d'éclater; mais le zèle des subordonnés changeait souvent en exigences ridicules ou en arbitraire intolérable ces mesures de sûreté. Le maire d'une commune rurale fait annoncer un jour aux cultivateurs de la localité qu'ils ne pourront se rendre sans passe-ports au marché voisin; tous veulent se mettre en règle; le maire accueille la demande des uns et repousse celle des autres. « Pourquoi nous refusez-vous des passe-ports? disent ces derniers. — Parce que vous ne pensez pas bien, » répond le fonctionnaire. Dans les départements, un passe-port ne s'obtenait qu'au prix des retards les plus considérables; la demande, toujours soumise au préfet, était souvent renvoyée par

ce dernier au ministre de l'intérieur. A Paris même, il fallait souvent attendre pendant plusieurs semaines. La difficulté augmentait s'il s'agissait d'un voyage à l'étranger. « Pourquoi voulez-vous aller en Allemagne? demande-t-on à un ami de M. de Girardin. — Pour mes affaires. — Mais quel genre d'affaires? — Pour toucher des rentes qui me sont dues. — En avez-vous les titres? — Oui. — Montrez les. »

Ces accusations, ces plaintes et ces protestations contre les actes de la nouvelle administration ne cessèrent qu'avec la discussion du budget. Le dernier article fut voté et l'ensemble de la loi mis aux voix le 9 août; le scrutin présenta le résultat suivant : nombre des votants, 335; boules blanches, 257; boules noires, 78[1]. Le président consulte ensuite la Chambre sur le jour de la prochaine réunion.

A gauche. — « Demain, pour les pétitions!

A droite. — Par convocation à domicile! »

M. Ravez met les deux propositions aux voix : le côté droit et le centre droit réunis repoussent la réunion pour le lendemain, et décident, par un second vote, que la prochaine

[1] Le budget de 1823, le premier du long ministère de M. de Villèle, se soldait ainsi :

RECETTES : 914,498,983 fr.; DÉPENSES : 905,206,653 fr.; *excédant des recettes* : 9,292,330 fr.

Les principaux articles de RECETTE étaient : *Contributions directes* (principal et centimes additionnels), 297,776,868 fr. ; *centimes de perception*, 14,828,000 fr. ; *enregistrement et domaines*, 169,000,000 fr.; *coupes de bois*, 17,600,000 fr. ; *droits de douanes et de navigation*, 76,100,000 fr.; *droits sur les sels*, 52,500.000 fr.: *Contributions indirectes* : droits généraux (vins et eaux-de-vie), 125,000,000 fr.: tabacs, 64,900,000 fr.; salines de l'Est, 2,400,000 fr.; poudres, 3,200,000 fr. ; amendes, 1,100,000 fr. · postes, 23,900,000 fr. ; loterie, 14,000.000 fr. ; etc.

Les principales DÉPENSES : *Dette publique*, 179,974,260 fr.; *dotation de la caisse d'amortissement*, 40,000.000 fr. ; *intérêts des reconnaissances de liquidation* (arriéré), 8,750,000 fr.

Liste civile du roi, 25,000,000 fr.; *famille royale*, 9,000,000 fr.

Chambre des pairs, 2,000,000 fr.; *Chambre des députés*, 800,000 fr.

Légion d'Honneur, 3,400,000 fr.; *Cour des comptes*, 1,256,500 fr.

Ministère de la justice, 17,900,000 fr. ; *idem des affaires étrangères*, 7,800,000 fr.

Ministère de l'intérieur : Service ordinaire, 13,651,200 fr. ; cultes,

séance sera indiquée par une convocation à domicile. (Tumulte à gauche.)

M. Casimir Périer. — « C'est odieux!

MM. Labbey de Pompières et Étienne. — Ces messieurs ont leur milliard, ils n'ont plus rien à demander!

M. Méchin. — C'est une conduite atroce! »

Le président déclare la séance levée; le côté droit pousse le cri de *Vive le roi!* le côté gauche y répond par les cris de *Vivent les salaires! Vivent les sinécures!* L'Assemblée se sépare en désordre.

La politique intérieure n'avait pas seule rempli les séances de cette seconde et courte session, officiellement close le 17 août, et dont la durée légale fut de six semaines. Une question de politique extérieure, qui tenait alors attentives la France et les autres monarchies de l'Europe, avait occupé une assez grande place dans toutes les discussions; il s'agit des affaires d'Espagne; nous allons en faire connaître la situation.

24,875,000 fr.; travaux publics, 36,331,526 fr.; dépenses départementales, 36,368,474 fr.; dépenses secrètes, 2,200,000 fr.

Ministère de la guerre, 189,694,000 fr.; *idem de la marine et des colonies,* 60,000,000 fr.

Ministère des finances : Dette viagère, 10,000,000 fr.; pensions civiles, 2,000,000 fr.; pensions militaires, 48,500,000 fr.; pensions ecclésiastiques, 8,900,000 fr.; donataires dépossédés, 1,700,000 fr.; supplément au fonds de retenue des divers ministères, 1,468,875 fr.; intérêts de cautionnements, 10,000,000 fr.; frais de service et de négociations, 13,000,000 fr.; frais de régie, de perception, d'exportation, non-valeurs, 130,663,973 fr.; primes à l'exportation, 6,189,000 fr.

Il n'existait à cette époque que *six* départements ministériels; on avait érigé, il est vrai, en ministère l'administration de la *maison du roi*; mais ce septième ministère était en entier à la charge de la liste civile.

CHAPITRE IV

Affaires d'Espagne. — Première réunion des cortès; rapports des ministres sur la situation financière et militaire du royaume; mesures adoptées par l'Assemblée. Agitations. — La *fièvre jaune* à Barcelone. Ses ravages, sa durée. — Situation des partis. — *Cordon sanitaire.* Rassemblements de réfugiés espagnols à Bayonne, à Toulouse et à Perpignan. Formation de bandes insurrectionnelles sur la frontière de Navarre; leur défaite. Complicité des autorités françaises; le ministère et le parti royaliste français. — Ferdinand. — Formation de bandes insurrectionnelles en Catalogne. — Prise de la Seu d'Urgel. — Révolte de la garde royale à Madrid; *journée du 7 juillet.* — Mouvement de l'opinion en France, à l'occasion des affaires d'Espagne; discussion à la Chambre des députés. Opposition de M. de Villèle à une intervention.

Congrès de Vérone. — Louis XVIII. — Instructions données à M. de Montmorency; son arrivée à Vienne. Départ des souverains pour Vérone. Ouverture du congrès. Communication de M. de Montmorency; il pose trois questions. Fêtes à Vérone; les souverains, Marie-Louise. Réponses de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre aux questions de M. de Montmorency; départ de ce dernier. — *Secondes élections de* 1822; violences exercées envers les électeurs; résultat. — La presse royaliste et M. de Villèle; journaux *politiques* et journaux *fanatiques.* — *Suite des affaires d'Espagne :* position des insurgés; installation d'une *Régence* à la Seu d'Urgel. Ministère *exalté* à Madrid. Arrivée du général Mina en Catalogne; prise de Castelfollit; défaite de l'insurrection; la Régence se réfugie en France et se dissout. — *Emprunt de la Régence.* — M. de Villèle et M. de Chateaubriand; rôle de ce dernier à Vérone; sa correspondance avec le président du conseil. — Alarmes parmi le commerce français. Arrivée du duc de Wellington à Paris; il offre la médiation de sa cour. Arrivée de M. de Chateaubriand. *Fin du congrès de Vérone.* — Réunions de cabinet; lutte entre M. de Villèle et M. de Montmorency; démission de ce dernier : il est remplacé par M. de Chateaubriand.

Si le plus vif enthousiasme avait accueilli, dans toutes les grandes cités espagnoles, le changement politique opéré à la suite des événements de l'île de Léon, des protestations tumultueuses et d'impuissants essais de soulèvement, fomentés par des moines et par des membres du clergé séculier, étaient cependant venus troubler, dans quelques provinces éloignées, la proclamation de la constitution. Deux à trois mille indivi-

dus, entre autres, anciens guérilleros, déserteurs, contrebandiers et paysans fanatisés, se soulèvent, en Galice, au nom de la *religion* et du *roi;* mais cette tentative insurrectionnelle, que dirigeaient des chanoines et des curés, constitués en *junte apostolique*, avait échoué devant l'attitude résolue des seules milices nationales de la province, et ses meneurs venaient d'être rejetés sur le territoire portugais, lorsque les Cortès se réunirent à Madrid.

Cette Assemblée, dès ses premières séances, avait exigé de tous les ministres des rapports qui lui fissent connaître la situation financière du royaume et les forces dont le gouvernement pouvait disposer. Le ministre des finances apprit aux représentants espagnols que l'intérêt de la dette publique était, à lui seul, supérieur à la somme totale des revenus du royaume, et que, depuis longues années, le Trésor n'avait pu subvenir en partie et par de simples à-compte aux autres charges de l'État qu'à la condition de ne rien donner à ses créanciers. Le ministre de la guerre, à son tour, établit, de la manière suivante, la situation de son département : l'Espagne possédait 80,000 fusils; l'infanterie s'élevait à 53,000 hommes, la garde royale comprise, et la cavalerie à 7,000 hommes. Le harnachement, dans la cavalerie, n'avait rien d'uniforme; les régiments appartenant à la même arme étaient différemment armés; dans le même corps, les cavaliers portaient pour chaussures des guêtres, des souliers, de simples espadrilles[1], quelques-uns même avaient les pieds nus. L'artillerie manquait de canons et d'attelages; les arsenaux, de matériel; toutes les munitions existantes ne permettraient pas à l'armée de se battre pendant tout un jour. Cependant les dépenses de cette armée absorbaient à elles seules la moitié du revenu public, bien que, depuis 1814, l'infanterie n'eût pas reçu d'habillement; que sa solde arriérée s'élevât à 80 millions de réaux (20 millions de francs), et

[1] Souliers de cordes.

que l'arriéré dû à la cavalerie fût de 40 millions (10 millions de francs). Enfin, le ministre de la marine annonça que l'Espagne ne possédait pas un seul bâtiment de haut bord en état de naviguer; que tous les chantiers étaient vides, et les troupes de mer sans habits et sans solde depuis deux ans. Ce ministre et son collègue de la guerre, à la suite de ces communications, offrirent leur démission.

Cette déplorable situation, qui constituait le gouvernement en banqueroute permanente vis-à-vis de ses créanciers, de ses employés et de son armée, n'avait pas seulement sa cause dans une administration sans règle, sans contrôle, livrée à tous les gaspillages et à toutes les dilapidations, elle était aussi le résultat d'une positive insuffisance de revenus. La majorité des propriétés composant le sol de l'Espagne jouissaient d'immunités qui les exemptaient de l'impôt; les unes, à titre de biens de l'Église, d'autres, à titre de *majorats*, institution d'abord spéciale aux propriétés des grandes maisons, jalouses de perpétuer ainsi leurs richesses, mais dont le bénéfice avait été successivement étendu, par différents rois, aux possessions d'un nombre considérable de familles enrichies dans les emplois ou dans le négoce. Obligées de créer des ressources pour le présent, puis d'assurer l'avenir financier de l'Espagne, les Cortès ne se bornèrent pas à supprimer toutes les immunités territoriales, à soumettre tous les biens, sans exception, à l'impôt; elles abolirent tous les majorats et décrétèrent que, désormais, les propriétés mobilières seules pourraient devenir l'objet de substitutions qui, pour être valables, auraient, en outre, besoin de la sanction de l'Assemblée. Quant à la dette publique et à l'arriéré, on résolut d'y pourvoir, d'abord, avec les propriétés de l'inquisition, des jésuites, de certains ordres religieux fort riches, mais ne comptant qu'un petit nombre de membres, et qui seraient supprimés; ensuite, à l'aide des biens de tout couvent, grand propriétaire, où il ne restait plus que quelques moines. Les religieux des ordres abolis recevraient des indemnités ou des pensions convenables; les

moines des couvents supprimés seraient placés dans d'autres monastères de leur ordre. En attendant l'aliénation, au profit du Trésor, de ces biens, déclarés *biens nationaux*, on en affecta une partie à la garantie d'emprunts faits à l'étranger, et dont le produit était destiné à solder l'arriéré, à donner à l'armée des habits, des armes et des munitions, et à garnir les magasins et les arsenaux de l'État d'un matériel suffisant. Des réformes furent en même temps ordonnées dans les principales branches de l'administration.

Les nombreux intérêts lésés par ces différentes résolutions pouvaient difficilement accepter leur déchéance ou leur ruine sans essayer de résister. Les évêques, les supérieurs de monastères, les chanoines des principaux chapitres, des membres de la grandesse, leurs agents, leurs laquais, et cette foule de mendiants habitués à venir chercher chaque jour leur nourriture à la porte des grands et des couvents, s'agitèrent; de nouvelles émeutes et de nouvelles tentatives de révolte portèrent, dans presque toutes les provinces, le trouble et le désordre. Il est vrai de dire que la complicité d'un grand nombre d'autorités, conservées dans leurs emplois, la faiblesse du pouvoir central et l'attitude de Ferdinand, venaient en aide aux efforts des mécontents. Choisis parmi les orateurs des anciennes Cortès de Cadix, les ministres semblaient redouter le développement de la révolution qui les avait rappelés de l'exil, et, repoussant le concours des hommes dont l'ardeur s'était le plus signalée dans les derniers événements, ils les éloignaient des principaux emplois, quand ils ne les envoyaient pas *en quartier*[1]. D'un autre côté, Ferdinand, sa première frayeur passée, avait saisi toutes les occasions de témoigner son opposition au nouvel ordre politique : caractère bas, cœur pusillanime, il n'osait résister ouvertement; atteint, parfois, d'accès de goutte, il trouvait dans ces accidents un prétexte

[1] C'est-à-dire dans une résidence désignée qu'ils ne pouvaient quitter et où ils étaient soumis à une sorte de surveillance.

pour se retirer, avec son entourage intime, loin de Madrid, dans ses palais d'Aranjuez ou de l'Escurial, et retarder pendant des semaines, des mois entiers, sa sanction aux décrets destinés à rétablir la fortune publique ou à réformer les abus les plus criants; son mauvais vouloir ne cédait qu'aux instances réitérées de ses ministres, aux démarches faites par des députations des Cortès ou de la municipalité de Madrid, et à la menace d'une insurrection populaire. Pour se trouver différées dans leur exécution, les résolutions prises par les députés n'en devenaient pas moins des lois de l'État, et, grâce aux fonds obtenus par les emprunts, l'armée, recrutée à l'aide de levées et d'enrôlements volontaires, gagnait en nombre et en bonne organisation; les milices nationales, partout formées, étaient pourvues d'uniformes et de fusils; en un mot, la révolution prenait chaque jour plus de force, et pouvait mieux triompher des résistances qui continuaient à se produire dans quelques provinces, entre autres en Andalousie, dans l'Estrémadure, en Navarre et en Catalogne. Ces résistances, quinze mois après la proclamation de la constitution, troublaient l'Espagne plutôt qu'elles ne mettaient en péril le nouveau régime; elles ne se manifestaient pas par des soulèvements proprement dits : des bandes de guérilleros, agissant isolément, sans entente, sans plan concerté, arrêtant les courriers, pénétrant par surprise dans quelques bourgs qu'elles pillaient, et tuant quelques hommes des détachements envoyés à leur poursuite, voilà l'opposition armée que le gouvernement constitutionnel avait à combattre au mois d'août 1821, quand un nouveau fléau, qui atteignit cette fois la Catalogne, appela un certain nombre de régiments français sur la frontière de cette province.

Le navire qui, deux ans auparavant, avait apporté le *choléra* à Cadix, était venu de la partie orientale du vieux monde, de l'embouchure du Gange; ce fut un brick, arrivé d'une des grandes îles à esclaves du nouveau monde, de l'île de Cuba, qui, dans les premiers jours d'août 1821, déposa la *fièvre*

jaune dans le faubourg maritime de Barcelone. Le choléra est seulement épidémique, la fièvre jaune est épidémique et contagieuse tout à la fois. A cette époque, Barcelone comptait une population d'environ 100,000 âmes; un nombre considérable d'habitants s'enfuirent de la ville dès l'apparition du fléau, et vinrent répandre la contagion dans plusieurs cités voisines, entre autres à Tortose et à Méquinenza. Les autorités et les troupes composant la garnison se retirèrent à leur tour; mais celles-ci à deux lieues seulement de la ville, afin de former autour d'elle un cordon qui interdît toute communication avec le reste de la province. L'espace compris entre les murs de Barcelone et la ligne des troupes se transforma en une espèce de camp, où vint s'établir une partie de la population : le fléau s'y installa avec elle, mais sans y sévir pourtant avec la même violence que dans l'intérieur, violence inconnue sur les côtes mêmes où la fièvre jaune est endémique. Ses symptômes étaient ceux-ci : douleurs au front; rougeur des yeux; hémorragies par toutes les ouvertures; vomissements et évacuations alvines de couleur café ou chocolat; douleurs déchirantes au foie, à l'estomac, dans les intestins, aux reins et dans les jambes; la jaunisse. Toutes les boutiques furent fermées, les payements suspendus, les relations, même entre voisins, interrompues; toute affaire cessa. On interdit l'entrée de toutes les églises, ainsi que la sonnerie des cloches. Les oiseaux, fuyant ce foyer pestilentiel, disparurent. On ne vit bientôt plus, dans les rues, que des malades, spectres ambulants, qui réclamaient à grands cris le secours des médecins ou la pitié publique. Pour ne pas être transférés dans les hôpitaux, où la mort, par l'entassement des mourants, arrivait plus prompte et revêtait un caractère plus hideux, nombre de malades se barricadaient dans leurs maisons : dans ces demeures fermées, on enterrait les morts dans les caves; ailleurs, les cadavres étaient jetés par les fenêtres, et reçus dans des tombereaux qui, deux fois le jour, parcouraient tous les quartiers de la ville, et allaient en-

suite verser leur funèbre chargement dans d'immenses fosses communes où l'on recouvrait immédiatement les corps de chaux vive. Cinq médecins français, MM. Pariset, François, Bally, Mazet et Audouard, chargés de mission par le gouvernement, vinrent courageusement étudier le fléau au sein même de son foyer et lorsqu'il y exerçait ses plus terribles ravages. Trois d'entre eux, MM. Pariset, Bally et Mazet furent atteints; le dernier succomba.

Après plusieurs alternatives de recrudescence et d'affaiblissement, le mal perdit enfin de sa violence; il diminua à mesure que s'avançait la saison rigoureuse et que s'abaissait la température. Apparu dans les premiers jours d'août, le fléau avait eu sa plus grande force du 15 septembre au 15 octobre; les froids, vers la fin de novembre, firent descendre le chiffre de ses victimes au niveau du début; les vents glacés de l'hiver achevèrent de l'emporter. On put alors apprécier ses ravages : des familles entières avaient disparu; un grand nombre d'enfants, échappés à la mort et trop jeunes pour balbutier le nom de leur père, se trouvèrent sans état civil, et, nés de parents opulents peut-être, restèrent à la charge de la charité publique. Une partie des habitants qui s'étaient enfuis de la ville avant la formation du blocus, repoussés partout et obligés d'errer dans les montagnes, avaient péri de fatigue, de misère ou de faim. On estime que 50 à 60,000 individus étaient demeurés à Barcelone : 20,000 succombèrent. A Tortose, la proportion des victimes avec la population se trouva encore plus forte : cette ville renfermait 12,000 habitants; la maladie en tua 6,000.

Pendant que la Catalogne se débattait sous les étreintes d'un horrible fléau, le reste de l'Espagne était déchiré par les luttes politiques. Les adversaires de la constitution, unis dans une haine commune contre le nouveau régime et poursuivant un même but, le rétablissement de la monarchie absolue, ne formaient qu'un seul parti. Les constitutionnels, au contraire, étaient divisés : les anciens députés et les caractères débiles,

partisans, à l'exemple des ministres, d'une politique de lente transition, voulaient que la révolution, au lieu de s'imposer à ses ennemis, ménageât leurs intérêts, leurs préjugés, et s'en remît au temps et au progrès de la raison publique du soin de les attirer à ses principes; les jeunes gens, les esprits actifs et les caractères décidés, guidés par un instinct plus sûr des nécessités de la situation, se montraient impatients de cette réserve et de cette timidité, demandaient à grands cris, dans le gouvernement, une marche plus arrêtée et plus ferme; et, comme il arrive toujours, devenaient d'autant plus exigeants, qu'ils rencontraient dans leurs antagonistes une résistance plus obstinée. De là, dans tout le royaume, une double agitation, qui venait en aide aux passions des *absolutistes* ou des constitutionnels *exaltés*, selon que le mal était attribué à l'établissement même du nouveau régime, ou bien à la politique indécise des hommes chargés de la direction du gouvernement; agitation qui se manifestait, dans les campagnes et dans les petites villes de certaines provinces, par de fréquentes prises d'armes contre la constitution, puis, dans les cités populeuses, à Madrid, à Cadix, à Séville, à Saragosse, entre autres, par de continuelles émeutes et par des soulèvements dirigés contre les ministres et leurs principaux agents.

Cependant les adversaires du nouvel ordre politique, malgré la multiplicité et la hardiesse de leurs tentatives, n'avaient encore pu trouver aucune base de résistance, aucun point d'appui sérieux, lorsque la réunion, au pied des Pyrénées, du corps de troupes françaises, chargé, sous le nom de *cordon sanitaire*, de fermer à la *fièvre jaune* les passages de la frontière de Catalogne, vint donner aux absolutistes du dedans comme du dehors un centre de ralliement. Les grands propriétaires, les prélats, les supérieurs de couvents, les prêtres, les moines et les fonctionnaires de tous les ordres, réfugiés en France depuis les événements de l'île de Léon, étaient en fort grand nombre. La plupart se rapprochèrent immédiatement des Pyrénées, et, groupés sur trois points principaux, à

Bayonne, à Toulouse et à Perpignan, ils se mirent en rapport avec les mécontents demeurés en Espagne. La sévérité imposée à la surveillance de nos soldats, sur la frontière catalane, pendant la durée de la *fièvre jaune*, apportait de grandes difficultés aux communications entre les royalistes de cette partie de l'Espagne et les réfugiés; ceux-ci établirent leur premier foyer insurrectionnel à l'autre extrémité de la chaîne, sur la frontière de la Navarre, et, dans les derniers jours de 1821, une junte apostolique, formée à Bayonne, organisait et armait, dans les deux vallées espagnoles de Roncal et de Bastan, un corps de 12 à 1,500 hommes composé d'émigrés de tous les rangs, moines, soldats déserteurs, étudiants, cultivateurs ou contrebandiers. Cette troupe, placée sous le commandement de deux anciens chefs de bande de la guerre de l'indépendance, les partisans Santos-Ladron et don Juan Villanueva, dit *Juanito*, fut le noyau de l'*armée de la foi*; attaqués par le général constitutionnel Lopez Baños, et dispersés en trois rencontres différentes, à quelques pas de nos postes et à la vue de nos soldats, les hommes qui la composaient se réfugièrent sur notre territoire et vinrent immédiatement se reformer à l'abri de nos régiments.

L'audace de ces efforts, concertés et organisés publiquement sous les yeux des autorités françaises, témoignaient chez celles-ci d'une sorte de complicité qu'elles n'avaient pas encore montrée, et qui tenait au changement survenu dans le gouvernement.

Si, aux premiers jours de la révolution espagnole, M. de Richelieu et ses collègues avaient accueilli la notification officielle de cet événement avec une froideur silencieuse, les rapports entre les deux gouvernements étaient cependant restés dans les conditions d'un bon voisinage. Bien plus, le cabinet des Tuileries, après quelques mois d'attente, avait pris le parti de conseiller à Ferdinand d'accepter franchement la position de roi constitutionnel, et donné pour instruction à notre ambassadeur de n'intervenir entre ce prince, ses ministres et les

membres influents des Cortès, que pour témoigner à ces derniers quelques inquiétudes sur les dispositions les plus démocratiques de la constitution, et leur recommander de la modifier en prenant la Charte française pour modèle. M. de Richelieu et ses collègues avaient suivi à l'égard de la révolution espagnole la même politique qu'à l'égard des révolutions de Naples et du Piémont. On se rappelle que cette politique d'observation et de neutralité fut l'occasion de leur chute. Les ministres congréganistes, leurs successeurs, ne pouvaient rester dans la même voie; ils eussent menti à toutes leurs déclarations passées, et abdiqué toutes leurs doctrines. L'immense majorité du parti monarchique, d'ailleurs, se montrait unanime pour demander le renversement du nouvel ordre politique espagnol : les royalistes ne le repoussaient pas uniquement à cause de son origine, parce qu'il était *une révolution;* à ce premier tort venaient s'ajouter toutes les mesures successivement adoptées pour rétablir les forces et la fortune de l'Espagne, mesures qui leur rappelaient chacun des coups dont eux-mêmes avaient été frappés au début de notre Révolution, et qui leur faisaient maudire, même après trente ans, le souvenir de l'Assemblée constituante. Les Cortès, à l'exemple de cette Assemblée, ne venaient-elles pas d'abolir tous les priviléges de la grandesse, de supprimer la plupart des couvents, et de déclarer *biens nationaux* une partie des propriétés du clergé? Où s'arrêteraient les révolutionnaires espagnols dans cette imitation déplorable? L'Autriche n'avait pas hésité à détruire, à Naples et à Turin, la pâle copie de notre Révolution : la monarchie française, moins forte ou plus infidèle au principe même de son existence, aux conditions de sa durée, laisserait-elle s'accomplir à ses portes, au sein d'une monarchie alliée, gouvernée par un Bourbon, tous les excès dont la France révolutionnaire avait donné au monde le spectacle funeste? L'Espagne était le dernier foyer de la Révolution en Europe; la France, pour l'éteindre, pour rétablir à ses frontières le droit éternel des royautés, attendrait-elle donc le

complet renversement de l'autel et du trône, le crime d'un nouveau 21 janvier?

Quelques actes de vengeance populaire contribuaient, pour des esprits prévenus, à rendre la similitude encore plus frappante. Ferdinand n'avait juré la constitution que pour la trahir. Placé entre un entourage intime qui le pressait de renverser violemment la constitution, et des ministres faibles qui croyaient concilier les intérêts de la nation et les passions du prince en conseillant à ce dernier de modifier cette loi politique d'accord avec les Cortès, Ferdinand faisait parvenir aux révoltés de secrets encouragements, et embarrassait, autant que le lui permettaient ses peurs, l'action des pouvoirs et des forces chargés de comprimer la révolte. De là, contre les dépositaires officiels de son autorité, des accusations de trahison qui se transformaient en émeutes où perdirent la vie plusieurs individus que signalaient aux colères et aux vengeances de la foule leurs excès passés, des meurtres juridiques commis sous le précédent régime, et une scandaleuse impunité.

L'attitude du nouveau cabinet des Tuileries et l'opiniâtre résistance des bandes qui s'étaient levées pour lui rendre le pouvoir absolu encourageaient Ferdinand dans sa déloyauté. En effet, ce n'était pas uniquement dans les correspondances échangées entre les principaux personnages de son entourage intime et quelques royalistes marquants de la cour des Tuileries ou des deux Chambres que ce prince trouvait la preuve des sentiments hostiles du nouveau ministère français pour le régime que lui-même détestait; cette hostilité se manifestait par des faits politiques qui avaient une certaine gravité : ainsi, malgré la complète disparition du fléau, cause unique de la formation du *cordon sanitaire*, M. de Villèle et ses collègues maintenaient ce cordon sous le nom plus menaçant de *corps d'observation;* chaque jour, d'un autre côté, les autorités françaises de la frontière témoignaient pour les révoltés une sympathie plus active et plus patente; elles ne se contentaient plus de les accueil-

lir après une déroute, de tolérer leur réorganisation ; elles autorisaient les chefs à établir sur un grand nombre de points des dépôts d'armes, de munitions et d'approvisionnements achetés à l'aide de souscriptions publiquement ouvertes dans les journaux royalistes ou de quêtes faites dans les églises et chez tous les amis de la légitimité. Grâce à ces secours, les bandes insurgées se relevaient incessamment de leurs défaites, et, dispersées sur un point de la frontière, elles reparaissaient le lendemain dans un canton voisin. La multiplicité et l'acharnement des rencontres, l'absence de tout résultat, excitaient au plus haut degré la fureur de chaque parti ; des cruautés commises sur des captifs ou des blessés constitutionnels par des bandes ayant pour chefs d'anciens moines appelèrent des représailles et donnèrent à la lutte un caractère général de férocité qui aggravait encore les maux de cette triste guerre. On en vint, des deux parts, à ne plus faire de prisonniers : tout officier ou soldat pris était immédiatement passé par les armes; du côté des insurgés on fusillait au bruit des cantiques religieux ; du côté des constitutionnels, au chant des hymnes patriotiques ; les exécutions, chez les premiers, étaient quelquefois couvertes par le son des cloches ou le chant du *Te Deum;* chez les seconds, par les sons de la musique militaire.

Dans les premiers mois de 1822, lorsque la complète disparition de la *fièvre jaune* eut rouvert, du côté de la France, la frontière de la Catalogue, l'insurrection se propagea dans cette province et s'établit dans la partie la plus rapprochée des Pyrénées. Obligés, par leur faiblesse, à une guerre toute de surprises et d'embuscades, les insurgés catalans n'avaient encore tenté aucun mouvement important, et n'étaient maîtres d'aucun point fortifié, quand, au mois de juin, trois de leurs chefs, Romanillo, Romagosa et Miralès, réunissent toutes les bandes éparses sur cette partie de la frontière, et se portent, à la tête de 4 à 5,000 hommes, sur la Seu d'Urgel, ville de 3,000 âmes, siége d'un évêché, et que défendaient une citadelle et plusieurs forts. Les habitants étaient hostiles au

système constitutionnel, la garnison peu nombreuse et mal approvisionnée. Le 21 juin, à la tombée de la nuit, un des plus hardis partisans royalistes, moine de la Trappe, nommé don Antonio Marañon, mais plus connu sous le nom du *Trappiste*, et qui combattait toujours un crucifix dans une main et un fouet dans l'autre, escalade une tour, où s'élancent à sa suite une troupe d'insurgés que son intrépidité exalte ; la tour est emportée; le Trappiste poursuit son attaque; tous les autres forts sont successivement enlevés, et le lendemain, à la pointe du jour, la citadelle tombait aux mains des royalistes, qui trouvaient dans cette forteresse 1,600 fusils et 60 pièces d'artillerie. Les soldats composant la garnison, conduits à Olot, près de Vich, furent tous fusillés.

Ce succès, qui donnait à l'insurrection une forte place d'armes adossée à la frontière française, porta l'espérance au cœur de Ferdinand; sa résistance s'enhardit.

On en reçut la nouvelle à Madrid au moment même où finissait la session des Cortès, et lorsque cette Assemblée venait de contraindre le ministère à réorganiser la garde royale et à procurer au Trésor de notables économies sur l'entretien coûteux de cette garde, d'abord, en licenciant sa cavalerie, composée de quelques compagnies de gardes du corps et d'un régiment de carabiniers récemment envoyé dans la province de Cordoue, ensuite, en restreignant les onéreuses prérogatives de son infanterie. L'irritation de cette dernière troupe, secrètement encouragée par Ferdinand, se manifestait, depuis quelques jours, par d'incessantes provocations à la milice nationale de Madrid. Une hostilité sourde, déjà ancienne, régnait entre les deux corps : les miliciens accusaient la garde de sentiments favorables au régime absolu ; la garde, à son tour, reprochait aux miliciens de vouloir sa complète suppression. Les esprits, des deux parts, se trouvaient donc fort animés, lorsque, le 30 juin, Ferdinand se rend au sein des Cortès pour la séance de clôture. Des cris de *Vive le roi constitutionnel!* auxquels répondent d'autres cris de *Vive le roi absolu!* éclatent sur son passage; ces cris se re-

nouvellent au retour ; ils deviennent plus forts, plus persistants, au moment de la rentrée du roi dans son palais. Bientôt viennent s'ajouter, du côté du peuple, aux cris de *Vive le roi constitutionnel!* ceux de *Vive Riego! Vive la liberté!* Les gardes royaux repoussent à coups de crosse les individus qui les profèrent; ces derniers résistent et se vengent par des injures; les soldats déchargent en l'air leurs fusils, et, soit maladresse, soit dessein prémédité, blessent un certain nombre de miliciens et tuent un garde national à cheval de l'escorte. La foule, d'abord dispersée par cette fusillade, revient à la charge, et lance contre les gardes des pierres qui atteignent plusieurs soldats; la colère de cette troupe s'accroît; un jeune officier, nommé *Landaburu*, fils d'un négociant de Cadix, et connu dans le corps pour ses sentiments constitutionnels, veut essayer de calmer les hommes sous ses ordres; leur fureur se tourne contre lui; ils l'injurient, le poursuivent, l'arrêtent au milieu de la cour du palais et le massacrent.

La nouvelle de ce double meurtre, répandue dans Madrid, fit immédiatement accourir sur la place de la Constitution toute la milice nationale, infanterie et cavalerie. La troupe de ligne se joint bientôt à la milice, et ces troupes passent la nuit sous les armes. Le lendemain, 1er juillet, le général Morillo, capitaine général de la province, et le général Ballesteros, chef politique de Madrid, entreprennent de ramener le calme. La milice et la troupe de ligne consentent à se retirer, en laissant autour du palais une ceinture de postes chargés d'observer les deux bataillons de gardes royaux que Ferdinand s'obstine à y maintenir, et qui, après avoir chassé de leurs rangs tous les officiers et tous les sous-officiers dont ils soupçonnent les sentiments libéraux, se barricadent et prennent toutes les mesures que peut commander la résolution d'une résistance à outrance. Quatre autres bataillons se trouvaient dans les casernes affectées à ce corps privilégié; le soir de cette journée, ces bataillons quittent leurs quartiers après avoir rappelé tous les postes fournis par eux à différents établissements publics,

et vont prendre position hors de la ville. Pendant cinq jours, la commission permanente des Cortès[1], la municipalité et le conseil d'Etat, échangent, avec le château, des communications où interviennent les principaux membres du corps diplomatique, ainsi que les ministres, qui, tous, sont demeurés auprès du roi. On cherche, on agite les moyens d'éviter le choc sanglant, désespéré, auquel les six bataillons de garde royale, d'un côté, la milice et la troupe de ligne, de l'autre, se préparent avec une ardeur égale. Les ministres de Ferdinand, quelques ministres étrangers, et le général Morillo, pour vaincre la résistance du roi, qui, encouragé par le récent succès des insurgés catalans, refuse obstinément de donner à sa garde l'ordre de poser les armes, lui proposent de modifier certains points de la constitution. Ferdinand discute ces changements, et, le 6 au matin, quelques modifications, que l'on devait soumettre à la sanction d'une Assemblée spécialement élue, étaient déjà arrêtées, lorsqu'on apprend au palais que le régiment de carabiniers cantonné à Cordoue s'est mis en révolte à la nouvelle du décret qui l'a licencié, et se dirige sur Madrid avec quelques autres détachements de troupe aux cris de *Vive le roi absolu! A bas la constitution!* Ferdinand rompt sur-le-champ les négociations, et déclare ne pouvoir admettre d'autre transaction que le rétablissement de l'ancien ordre politique. En même temps, l'intérieur du palais prend soudainement un aspect de guerre : un nombre assez considérable de royalistes, qui s'y sont introduits depuis le commencement des troubles, prennent ostensiblement les armes; la reine et ses femmes distribuent aux soldats des deux bataillons des rubans rouges

[1] Aux termes des articles 157, 159 et 160 de la constitution de 1812, une commission de sept membres, prenant le titre de *députation permanente des Cortès* et nommée avant la clôture de chaque session ordinaire, demeurait chargée, dans l'intervalle d'une session à l'autre, de veiller à l'observation de la constitution et des lois; de rendre compte, à la session suivante, des infractions qu'elle aurait reconnues; de convoquer les Cortès extraordinaires, dans les cas prévus par la constitution, et de présider à l'installation de chaque nouvelle Assemblée.

portant cette inscription : *Vive le roi! Vive la religion!* Le soir, les quatre bataillons campés hors de la capitale se rapprochent du palais; puis, le 7, aux premières heures du jour, ils s'avancent en trois colonnes sur la place de la Constitution, quartier général de la milice nationale et de la troupe de ligne. Les deux premières colonnes sont repoussées; la troisième pénètre intrépidement jusqu'au centre de la place, malgré le feu de deux pièces d'artillerie tirant à mitraille et les décharges des miliciens embusqués aux fenêtres des maisons où ils se sont retirés et retranchés; mais cet avantage est de courte durée : la colonne royaliste, isolée, assaillie de toutes parts, se met en retraite, et la poursuite commence sur tous les points. Le matin, le roi, confiant dans son triomphe, s'apprêtait à venger sur les constitutionnels ses concessions et ses peurs; le soir, il applaudissait à leur victoire et signait avec empressement tous les ordres nécessaires à l'arrestation et au châtiment des malheureux qu'il avait soulevés. « Ferdinand et sa famille se montrent à travers les ténèbres de ces désastres, a dit lui-même un écrivain royaliste qui devait bientôt consacrer son influence et toutes ses forces à rendre à ce prince son pouvoir absolu; on y reconnaît la passion du despote et la fureur des femmes. Un tyran craintif pousse à la catastrophe, et tremble quand elle est venue; il descend de l'intrépidité de sa tête dans la lâcheté de son cœur. Il y a des monarques de faux aloi qui sont sur le trône par méprise[1]. »

C'était successivement, jour par jour, heure par heure, pour ainsi dire, que l'attention publique, en France, avait été attirée sur les affaires d'Espagne; elles s'y étaient emparées des esprits à mesure que l'apparition de la *fièvre jaune*, la formation du *cordon sanitaire*, puis les rencontres journalières des absolutistes et des constitutionnels à l'extrême limite de notre territoire, avaient appelé les regards des nouvellistes et des journaux sur les Pyrénées. Chaque parti était progressivement entré dans la

[1] Chateaubriand, *Congrès de Vérone*, t. I, chap. XI.

lutte avec ses intérêts, ses préjugés et ses passions. Si les libéraux français, voyant leur propre cause dans la cause des libéraux espagnols, défendaient les actes de ceux-ci, applaudissaient à leurs succès ou déploraient leurs revers, les royalistes ne se montraient ni moins dévoués ni moins ardents à soutenir les absolutistes de la Péninsule. Le clergé lui-même, les prélats comme les simples prêtres, s'engageant dans la querelle, n'avaient pas assez de plaintes et de cris de douleur à la nouvelle de chacune des suppressions ou des réformes opérées dans le personnel ou l'organisation du clergé espagnol. Les événements du 7 juillet firent intervenir dans le débat de nouveaux champions : les états-majors des différents corps composant la garde royale française. Nombre d'officiers de cette garde, considérant comme leur propre défaite la défaite de la garde royale espagnole, ouvrirent en faveur de celle-ci des souscriptions publiques, et firent insérer dans les journaux des circulaires où se trouvaient ces passages : « Les officiers des gardes espagnoles peuvent se présenter à nos régiments. Ils y seront accueillis comme des frères; ils y recevront tous les secours qu'il nous sera possible de leur donner. Puissions-nous être bientôt à même de partager leur gloire et leurs dangers en délivrant l'Espagne des monstres qui la gouvernent ! »

Un mouvement d'opinion aussi prononcé pouvait difficilement ne pas réagir sur la Chambre elle-même ; il s'y manifesta dans la courte session ouverte le 4 juin, à l'occasion des dépenses demandées pour le ministère des relations extérieures. Le 24 juillet, le général Foy prononça ces paroles :

« Je ne rappellerai pas, à l'occasion de l'Espagne, la criminelle jactance de nos journaux ministériels ; je ne réveillerai pas la rumeur publique sur les convois de fonds et sur les caisses de fusils envoyés vers les Pyrénées. Je ne ferai pas remarquer la coïncidence de la tentative des gardes de Madrid et des carabiniers de Cordoue avec l'entrée en Espagne de ce

Quésada[1] et de ce *Trappiste*, qui, sur le territoire français et avec des ressources françaises, ont préparé et organisé leur irruption. Je n'essayerai pas de lever le voile qui couvre des intrigues perverses. Il y a dans les récits officiels et dans les résultats patents beaucoup plus qu'il n'en faut pour rendre le ministère français responsable de tout le sang qui coule à Madrid et dans le nord de l'Espagne. (Bravos prolongés à gauche; murmures à droite.) Oui, je n'hésite pas à le dire, nos ministres répondront de ce sang versé, parce que, sous le prétexte ridicule et mensonger d'un cordon sanitaire, ils ont assemblé une armée destinée à amener, par un moyen ou par un autre, le renversement de l'ordre constitutionnel établi en Espagne. S'il ne se fût agi que de la fièvre jaune, aurions-nous vu des généraux, des maréchaux, aspirer au commandement de l'armée des Pyrénées? Recevrions-nous tous les jours des lettres d'officiers et de soldats qui nous annoncent que l'ordre de franchir la frontière est attendu d'un moment à l'autre? Lorsque c'est là l'opinion des troupes, le vœu hautement manifesté de tous les partisans du ministère, faut-il s'étonner que cette opinion et ces vœux aient trouvé des échos de l'autre côté des Pyrénées, et que des provocateurs, leurrant les gardes révoltés des secours prochains de la France, aient pu leur dire : Le gouvernement français est avec nous?

M. Matthieu de Montmorency. — L'orateur qui m'a précédé s'est empressé de recueillir les inculpations les plus absurdes, les accusations les plus calomnieuses et les plus intéressées contre le système politique du gouvernement du roi, dans l'intention, sans doute, de le décrier, de l'avilir en France et en Europe (murmures à gauche); mais ce n'est là, heureusement, que le rêve d'une imagination malade et crédule. (On se récrie à gauche.)

Le général Foy, au ministre. — Tâtez-moi le pouls, et comparez-le avec le vôtre!

[1] Général royaliste dont les excursions en Espagne avaient le plus habituellement lieu par la frontière de Navarre; le *Trappiste* combattait en Catalogne.

Voix de la gauche. — Le général est aussi calme que vous êtes pâle! »

Le ministre, après d'assez longues considérations sur les affaires de la Grèce, alors en pleine insurrection, fait l'éloge de la Sainte-Alliance. « Quelle plus noble pensée, s'écrie-t-il, que celle de souverains qui, avertis de la nécessité d'un grand remède, se réunissent dans le but de conserver la paix, de la mettre sous une protection toute divine! (Réclamations à gauche. *Plusieurs voix* : Dites dans le but d'opprimer les peuples!) Je ne vois là rien qui puisse exciter des inquiétudes, et la philosophie pardonnera d'appeler *sainte* une alliance inspirée par l'amour de la paix et de l'humanité. (Exclamations sur les bancs libéraux; interruption.)

Nombreuses voix, à gauche. — Par l'amour du despotisme!

Autres voix. — Singulier amour de l'humanité, qui fait couler le sang à Turin, à Naples, à Madrid!

Autres voix. — Qui fait embastiller les Napolitains dans les forteresses de l'Autriche!

M. Matthieu de Montmorency. — J'arrive maintenant à un sujet pénible, délicat, à des événements récents qui ont fait sur tous les bons Français une impression profonde et leur ont causé, j'ose le dire, une tristesse religieuse. (Approbation à droite; rumeur à gauche.) Oui, messieurs, une tristesse religieuse, car, du moment où le sang a coulé, surtout quand il a coulé sur les marches mêmes du palais d'un roi... (Nouvelles exclamations à gauche; interruption.)

Plusieurs voix. — Qui a fait couler ce sang, si ce n'est vous?

Une voix. — Quésada est parti de Paris; il a recruté sa bande avec les portefaix de Bayonne!

Autres voix. — Il a fait faire ses uniformes à Bordeaux! les fusils saisis étaient français!

M. Matthieu de Montmorency, reprenant sa phrase. — De ce moment, dis-je, toute âme française est saisie d'une tristesse inspirée par de cruels souvenirs, par des rapprochements pro-

fondément gravés dans tous les esprits. (Bravos prolongés à droite.)

Voix à gauche. — Cette tristesse n'existerait pas si les miliciens avaient été vaincus !

Membres de la droite. — Taisez-vous !

Membres de la gauche. — Taisez-vous vous-mêmes !

M. Matthieu de Montmorency. — Répondrai-je aux accusations du préopinant sur des mouvements soudoyés, sur des machinations machiavéliques? Je pourrais me borner à des dénégations complètes; mais je veux bien descendre à une justification directe. Ces accusations calomnieuses ont été ramassées dans des feuilles étrangères, suspectées pour leur exagération dans les pays mêmes où elles sont publiées. (Nouvelle et vive interruption à gauche.)

Voix confuses. — Parlez de l'exagération de vos journaux! ils appellent les Cortès des *Marat*, et les Espagnols des *brigands !* »

Le président agite longtemps sa sonnette sans pouvoir apaiser le tumulte. Lorsque le silence est à peu près rétabli, le ministre poursuit en ces termes : « Personne ne désire plus que nous la tranquillité du peuple espagnol. (Murmures d'incrédulité à gauche.) Mais, pour lui comme pour tous les peuples, le bonheur ne peut se trouver que dans le maintien d'une autorité forte et monarchique. (Nouvelle interruption à gauche.)

Plusieurs voix, au ministre. — Lâchez le mot : dites la royauté absolue !

Autres voix. — Le roi absolu avec les camarillas ! les présides ! les potences !

M. Matthieu de Montmorency. — Cette opinion ne nous empêche cependant pas de reconnaître dans les autres une indépendance que nous saurions défendre chez nous-mêmes; mais, si des circonstances nouvelles nous appelaient à remplir envers eux des devoirs de fidèles alliés, nous saurions les remplir. (Vives exclamations à gauche.)

Plusieurs voix. — Vous attendez des ordres de Vienne!

Autres voix. — Voilà votre amour pour la paix! voilà l'Alliance *sainte!*

Un membre du même côté, avec force. — Il a coulé assez de sang français en Espagne!

— Nous remplirons ces devoirs, ajoute le ministre en terminant, comme il convient au roi de France de le faire vis-à-vis d'un allié, d'un roi dans le malheur, et toutes nos démarches tendront à conserver intactes ces grandes propriétés solidaires des monarchies, l'inviolabilité et la sûreté des rois. (Bravos prolongés à droite.)

Voix nombreuses, à gauche. — Et les peuples! les peuples! »

Manuel se chargea de répondre au ministre; il étendit le débat. « Je ne rappellerai pas, dit-il, l'ensemble des faits à l'aide desquels mes honorables amis ont prouvé que notre politique extérieure est depuis longtemps contraire à nos intérêts, et comment, grâce à cette politique, le gouvernement de France est descendu du rang honorable que tout l'appelle à tenir au milieu des principales nations du monde au rôle le plus secondaire et le plus humiliant. Le ministre a nié cette triste vérité; mais M. de Bonald, montrant plus de franchise, a avoué que nous avions perdu toute influence politique. C'est au gouvernement précédent, il est vrai, c'est à la Révolution surtout qu'il en fait le reproche. Selon lui, la Révolution ne nous a donné qu'une influence passagère et funeste comme celle d'un orage. Si je voulais adopter cette figure, je répondrais, messieurs, que cet orage est venu répandre une humidité salutaire et fécondante sur un sol desséché par les priviléges et par l'arbitraire. (Violents murmures à droite; *plusieurs voix de ce côté* : Il a été arrosé de sang et de larmes! — Interruption.) Je le demande à ceux mêmes qui m'interrompent : la Révolution n'a-t-elle pas agrandi notre territoire, augmenté à la fois notre population et nos richesses, répandu les lumières, amélioré les mœurs, et prouvé à l'Europe entière que la France est invincible lorsqu'elle combat pour ses lois et

pour sa liberté? » (Nouveaux murmures à droite; bravos à gauche.)

Au milieu de l'agitation, un membre de la droite s'écrie d'une voix éclatante : « Le bavard! »

Manuel se tourne vers la droite et réplique d'une voix calme et ferme : « Je vous prie de vouloir bien croire, messieurs, que, si je dédaigne souvent de demander satisfaction des grossièretés qui me sont quelquefois adressées au milieu du tumulte, c'est parce que je suis convaincu que la majorité elle-même, quelle que soit sa répugnance à me laisser prendre la parole, méprise et désavoue le petit nombre de ses membres qui compromettent sa dignité en recourant à des moyens aussi misérables pour me faire renoncer à la tribune. (Bravos à gauche; silence à droite.)

M. Delalot. — La leçon est bonne et bien méritée.

Manuel, reprenant son discours. — Si ces résultats de la Révolution sont incontestables, comment ne pas reconnaître que, bien loin d'affaiblir notre influence politique, elle l'a augmentée, au contraire, en augmentant nos forces? L'histoire des années qui ont suivi la Révolution n'est-elle pas là, d'ailleurs, pour résoudre tous les doutes? C'est donc à d'autres causes, à des causes plus récentes, et qui sont trop connues pour que je les retrace ici, qu'il faut attribuer la perte de notre influence en Europe. Je dirai seulement que c'est à tort qu'on nous accuse de compromettre les intérêts et la dignité de la nation en découvrant sa faiblesse et son impuissance. Messieurs, ce n'est pas la France que nous accusons de faiblesse; c'est le ministère que nous accusons d'incapacité; c'est le système de ce ministère que nous signalons comme le comble de l'erreur, si ce n'est de la perfidie. Nous n'avons pas à craindre que l'Europe s'y méprenne : elle sait trop bien que la nation retrouvera ses forces et son influence le jour où elle aura trouvé un ministère national.

« Que fait le ministère actuel dans l'intérêt de notre commerce? Se méprenant ou affectant de se méprendre sur les

causes de nos souffrances, il a répandu ses faveurs sur certaines industries aux dépens des autres, et surtout aux dépens de l'agriculture. Tandis que tout souffre, que tout languit par le fait d'une mauvaise administration, c'est dans un tarif de douanes qu'on a affecté de chercher des remèdes, et il n'y a pas jusqu'à notre détresse qui ne se trouve aujourd'hui exploitée dans l'intérêt du fisc. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que notre gouvernement s'élance ainsi dans le système prohibitif, dans ce système si funeste lorsqu'il n'est pas renfermé dans des limites raisonnables, au moment même où l'Angleterre, dont il vantait l'exemple, vient de faire les premiers pas et des pas remarquables dans un système opposé. Quand donc la France aura-t-elle une administration capable d'imiter ce qu'il y a de sage et d'utile dans la politique de cette rivale jalouse, et d'éviter ses piéges et ses déceptions? »

Après avoir successivement apprécié la position prise par la France dans la question grecque, ainsi que nos relations avec les puissances secondaires de l'Allemagne et les États italiens, l'orateur ajoute : « Ce n'est pas contre la prétendue révolte des Napolitains que la Sainte-Alliance a pris les armes, mais contre la constitution qu'ils avaient adoptée; c'est la constitution espagnole qu'elle a voulu renverser au fond de l'Italie, en attendant de pouvoir l'atteindre au delà des Pyrénées. Le renversement des deux révolutions de Naples et de Piémont indiquait les vues et les projets des grandes puissances à l'égard de l'Espagne; nos ministres et le parti qui les domine se sont chargés de nous en apprendre davantage. Ici, messieurs, à cette tribune, la position de M. le ministre des affaires étrangères, il faut en convenir, était embarrassante. D'un côté, la raison, la justice et la prudence, semblent lui commander de respecter l'indépendance des Espagnols ; de l'autre, le parti qui fait la force du Cabinet se plaint de ce qu'il n'agit ni assez énergiquement ni assez vite pour contre-révolutionner l'Espagne. Enfin, des influences étrangères ajoutent encore à son embarras. C'est au milieu de ces difficultés que le ministre agit

et qu'il a parlé. S'il s'était borné à nous déclarer vaguement que le gouvernement se proposait de respecter l'indépendance des autres afin d'être en droit de faire respecter la sienne, cette généralité, sans nous convaincre, nous eût peut-être désarmés. Mais son discours renferme d'autres phrases destinées à rassurer des intérêts autres que les nôtres. A qui, d'ailleurs, M. le ministre se flatte-t-il donc de persuader que les troupes rassemblées sur la frontière n'ont d'autre objet que celui annoncé dans le discours du trône, c'est-à-dire de repousser la fièvre jaune? Lorsque 15,000 hommes ont suffi à tous les besoins alors que le fléau était dans toute sa force, on en réunit 50,000 aujourd'hui que le fléau a cessé d'exister! Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, les révoltés espagnols se réunir, s'armer, s'organiser, sous les yeux des autorités françaises, et ne venons-nous pas d'entendre M. de Vaublanc affirmer que la cause défendue par les constitutionnels n'était qu'une révolte coupable? (*Nombreuses voix à droite* : Oui! oui! il a raison!) Ainsi, messieurs, ce n'est pas une voix isolée, ce ne sont pas quelques opinions éparses dans le pays, qui viennent en témoignage à nos craintes et à nos assertions; c'est tout un côté de la Chambre, ce sont tous les amis du ministère qui nous déclarent que l'Espagne constitutionnelle est en révolte contre son souverain. Je n'aurai pas l'injustice de blâmer les ministres; je ne serai pas aveugle au point d'espérer d'eux une politique conforme au vœu national; ouvrage d'un parti, ils sont obligés de rester fidèles à ses intérêts, et, aussi longtemps que la Chambre et la France supporteront la domination de ce parti, elles doivent se résigner à en supporter les tristes conséquences. »

Manuel et les autres députés libéraux se tenaient dans la vérité lorsqu'ils soutenaient, contre les dénégations embarrassées de M. Matthieu de Montmorency, que le gouvernement, pris dans son ensemble, et le parti royaliste tout entier, considéraient l'existence du régime constitutionnel en Espagne, comme un état de révolte que la France devait abattre, comme

un scandale et une menace que, sous peine de se déshonorer ou de courir les plus grands périls, la royauté légitime ne pouvait tolérer. Mais il existait une circonstance que les orateurs de l'opposition ignoraient encore : ils ne savaient pas que le membre le plus considérable du ministère était opposé autant qu'eux-mêmes à une intervention armée contre le nouveau gouvernement espagnol.

La généralité des hommes que la fantaisie du prince, les caprices ou la sympathie des partis, amènent ou portent au pouvoir, se trouvent au-dessous de leur fortune; un très-petit nombre se montrent au niveau de leur nouvelle situation; quelques-uns seulement, à de très-longs intervalles, y révèlent des facultés supérieures au talent qu'on leur accordait. M. de Villèle devait, en grande partie, à la modération de son esprit la place que lui-même s'était faite parmi les notabilités de l'opinion royaliste; cette modération était l'impartialité d'une intelligence fine, sagace, et qui acquérait, au besoin, plus d'étendue qu'on ne l'a supposé. L'élévation de ses collègues n'avait pas agrandi leur horizon politique; pour MM. Corbière, de Peyronnet et de Clermont-Tonnerre, leur avénement au ministère leur imposait pour principale obligation de combattre et de détruire l'esprit de révolution, et d'assurer le complet triomphe des hommes et des doctrines monarchiques : le rétablissement de l'ancienne domination cléricale était l'unique préoccupation de M. Matthieu de Montmorency; seul, M. de Villèle avait le sentiment des véritables devoirs de sa position. Longtemps homme de parti, le ministre des finances voulut devenir un homme de gouvernement; et il ne tarda pas à comprendre que le maintien ou la chute de la constitution des Cortès importait bien moins à la fortune et à la grandeur de la royauté dont il était enfin le ministre que le développement de la richesse et de la puissance nationales, et que l'influence exercée par cette royauté sur les affaires générales de l'Europe. Or, en ce moment-là même, l'insurrection de la Grèce contre la Turquie, l'énergie de la lutte, ses chances

diverses, l'ébranlement qu'elle imprimait à toutes les populations de l'Orient, semblaient menacer cette partie du monde d'un déchirement prochain. La plupart des grandes puissances européennes, sans se mêler ouvertement à la querelle, y intervenaient cependant par leurs agents diplomatiques et par leur marine, aidant silencieusement au succès ou à la ruine de chaque parti, selon les intérêts de leur ambition. Et, lorsqu'une guerre générale, de nouveaux partages de territoires, pouvaient inopinément sortir de ce conflit, le parti royaliste exigeait que le gouvernement engageât les forces et les trésors de la France dans une nouvelle invasion d'Espagne! M. de Villèle résistait de tout son pouvoir à cet entraînement de ses amis, et, prenant pour confident de ses craintes et de ses vues M. de Chateaubriand, récemment nommé à l'ambassade de Londres, il répondait en ces termes à une lettre où cet envoyé plaidait avec chaleur la cause de l'intervention :

« Nous devons éviter par-dessus tout d'être empêchés, par une guerre avec l'Espagne, d'agir ailleurs comme nous le devons, si les affaires d'Orient amenaient de nouvelles complications en Europe.

« Nous ne devons pas laisser déshonorer le gouvernement français par le défaut de participation aux événements qui peuvent résulter de la situation actuelle du monde; d'autres pourront y intervenir avec plus d'avantages, aucun avec plus de courage et de loyauté [1]. »

Cette répugnance du principal ministre à renverser par la force le régime constitutionnel espagnol n'était pas ignorée du parti religieux; mais elle ne l'inquiétait pas. Dans la pensée de ses membres les plus influents, l'opposition de M. de Villèle à une intervention armée tomberait devant le cri de la France royaliste et devant les résolutions de la nouvelle assemblée de rois qui allait se tenir à Vérone.

Lors de la clôture du congrès de Laybach, au mois de mai

[1] Lettre de M. de Villèle à M. de Chateaubriand, du 5 mai 1822

de l'année précédente, les souverains étaient, en effet, convenus de se réunir, dans le courant de 1822, afin d'apprécier le résultat des mesures adoptées pour le raffermissement de la tranquillité dans la Péninsule italienne, de les compléter si elles se trouvaient insuffisantes, puis d'aviser aux moyens de prévenir les périls que pourraient faire courir à la paix générale la lutte des Grecs contre le sultan et le développement de la révolution espagnole. Alexandre, à qui les autres souverains abandonnaient le rôle de membre dirigeant, de chef de l'Alliance, avait, à l'avance, désigné Vérone pour la réunion du nouveau congrès, et assigné la première quinzaine de septembre pour l'époque de son ouverture.

Étranger à toutes les transactions politiques survenues depuis trente ans entre la France et l'Europe, impatient d'entrer en rapport personnel avec les principaux souverains et leurs ministres, et d'établir auprès des grandes cours l'influence qui lui semblait appartenir à sa position officielle et à son nom, M. Matthieu de Montmorency avait exigé de ses collègues qu'ils l'autorisassent à représenter la France dans le prochain congrès. Quel y serait son langage? Ce n'était pas Louis XVIII qui pouvait le lui dicter : ce prince, à qui les flatteries de cour et la crédulité publique ont fait, pendant tout son règne, la réputation d'un esprit laborieux et d'un profond politique, n'apportait même plus à l'administration de son royaume la participation apparente que M. Decazes savait lui ménager avec un art si parfait. Les questions générales étaient décidées entre les ministres et le comte d'Artois. Quant aux mesures ou aux actes ayant une importance exceptionnelle, on se servait de l'entremise d'une dame pour y préparer le roi et lui faire connaître la décision qu'il devait approuver; cette dame était la nouvelle favorite, madame Duchayla, qui, elle-même, se bornait à répéter la leçon que lui transmettait, au nom de l'héritier du trône, l'élève de l'abbé Legris-Duval et du P. Ronsin, M. Sosthènes de la Rochefoucauld. Ce soin pris, on laissait Louis XVIII se livrer, en pleine

liberté, à l'innocent travail de ses petites compositions en vers et de ses petits billets [1].

L'inexpérience et la ferveur de néophyte du ministre des affaires étrangères inspiraient une trop juste défiance à M. de Villèle pour que ce dernier abandonnât à M. de Montmorency le soin de rédiger ses propres instructions. Le cabinet était encore sans président [2]; tous les membres avaient un titre égal; M. de Villèle fit décider que les instructions de nos plé-

[1] On pourra juger des relations de Louis XVIII avec ses ministres, au milieu même des circonstances les plus graves, par le fait suivant, que raconte M. de Chateaubriand :

« Un jour, étant allé porter au roi une dépêche, nous le trouvâmes seul, assis devant sa petite table, dans le tiroir de laquelle il s'empressa de cacher les lettres ou les notes qu'il écrivait toujours à l'aide d'une grosse loupe. Il était de bonne humeur et il nous parla sur-le-champ de littérature.

« — Croiriez-vous, nous dit Sa Majesté, que j'ai été des années sans connaître la cantate de Circé? M. d'Avaray m'en fit honte; je l'ai apprise par cœur

« Et soudain le roi déclama tout du long la cantate.

« Il passa au cantique d'Ezéchias; quand il vint à cette strophe :

« Comme un tigre impitoyable, etc.,

nous prîmes la liberté de lui demander s'il connaissait la correction :

« Comme un lion plein de rage, etc.

« Le roi parut surpris et nous fit répéter la leçon changée. La poésie lyrique le conduisit à la poésie familière, aux ponts-neufs, aux vaudevilles; il chantonna le *Sabot perdu*. Nous osâmes alterner quelques rimes :

« On peut parler plus bas,
Mon aimable bergère.

« Voyant Sa Majesté si gracieuse, nous lui présentâmes la dépêche sur notre chapeau, et nous glissâmes en même temps, à propos de nos succès (en Espagne), la frontière du Rhin, sous la protection de Babet. Le roi allongea les lèvres, poussa un petit souffle, leva un doigt de sa main droite à la hauteur de son œil, nous regarda et nous fit un signe amical de tête pour nous inviter à nous retirer. » (*Congrès de Vérone*, t. I, chap. LI.)

100,000 Français envahissaient en ce moment l'Espagne; M. de Chateaubriand apportait des nouvelles de l'armée; il ne dit pas si, après son départ, Louis XVIII prit la peine d'ouvrir la dépêche qui se trouvait la cause de cette conférence où le roi et son ministre des affaires étrangères passèrent le temps à déclamer une cantate et un cantique de J.-B. Rousseau, et à *chantonner*, en alternant, les couplets grivois du *Sabot perdu*.

[2] Ce fut une ordonnance du 4 septembre, postérieure de six jours au départ de M. de Montmorency pour Vérone, qui donna à M. de Villèle le titre et les attributions de *président du conseil*.

nipotentiaires au congrès seraient arrêtées en conseil. Les affaires d'Espagne étaient, pour la France, la question la plus importante qui dût se traiter; la partie des instructions qui s'y rapporte contenait les passages suivants :

« Les plénipotentiaires de Sa Majesté doivent surtout éviter de se présenter au congrès comme les *rapporteurs* des affaires d'Espagne. Ce rôle pouvait convenir à l'Autriche, au congrès de Laybach, parce qu'elle avait la volonté d'envahir Naples. *Mais nous ne sommes pas décidés à déclarer la guerre à l'Espagne; nous ne sommes pas dans la nécessité de la faire.* L'opinion de nos plénipotentiaires, sur la question de savoir ce qu'il convient au congrès de faire relativement à l'Espagne, sera donc que, la France étant la seule puissance qui doive agir par ses troupes, *elle sera seule juge de cette nécessité.*

« En résumé, les plénipotentiaires français *ne doivent pas consentir* à ce que le congrès *prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne.* Ils ne doivent pas admettre de secours achetés par des sacrifices pécuniaires, ni par le passage de troupes étrangères sur notre territoire. »

En d'autres termes, s'abstenir de prendre, au nom de la France, le moindre engagement pour une guerre avec l'Espagne; maintenir au gouvernement français le droit absolu de demeurer *seul juge* de la nécessité de cette guerre, seul maître d'en *retarder* l'époque aussi longtemps qu'il lui conviendrait, de l'*éviter* même s'il le jugeait convenable, tels étaient la lettre et l'esprit des irréprochables instructions emportées par le ministre des affaires étrangères, lorsque, le 28 août, il quittait Paris pour se rendre à Vienne, où l'empereur de Russie et le roi de Prusse devaient se rencontrer avant d'aller à Vérone. Arrivé le 7 septembre dans la capitale de l'Autriche, M. de Montmorency y trouva Alexandre, le roi Frédéric-Guillaume et leurs principaux ministres, que venait de surprendre la nouvelle du suicide de lord Castlereagh[1]. Cet événement,

[1] Lord Castlereagh s'était suicidé le 12 août, au moment où il se disposait à partir pour représenter l'Angleterre au congrès.

en privant la conférence d'un de ses membres les plus importants, retardait l'ouverture du congrès jusqu'au moment où le plénipotentiaire anglais destiné à remplacer lord Castlereagh serait arrivé. Ce retard fut employé à discuter, à l'avance, dans des conférences privées chez M. de Metternich, chez le comte de Nesselrode et le prince de Hardenberg, les principales questions que l'on se proposait de décider à Vérone. Membre assidu et actif de ces réunions familières, M. de Montmorency se montrait, en outre, fort empressé auprès des souverains, surtout auprès d'Alexandre, qui, devenu *ultra-royaliste* en 1822, de *libéral* qu'il était en 1814, témoignait à notre plénipotentiaire des préférences dont la manifestation publique était l'objet de toutes les conversations. Enfin, le 30 septembre, le duc de Wellington, nommé à la place de lord Castlereagh, arriva; sa présence devint le signal du départ. Ministres et souverains, chacun quitta successivement la capitale autrichienne, les premiers pour aller directement à Vérone, les seconds pour se rendre au château de Tégernsée, résidence du roi de Bavière, où ce monarque les reçut pendant quelques jours. Enfin, le 15 octobre, François II franchit les portes de Vérone; le 17, il y était rejoint par Alexandre et Frédéric-Guillaume; et le 20, jour de l'ouverture officielle des conférences, M. de Montmorency se hâta de déposer sur la table du congrès, avant toute délibération, une note dans laquelle, après avoir signalé l'Espagne « comme un foyer révolutionnaire qui pouvait lancer sur toute l'Europe de fatales étincelles et menacer le monde d'un embrasement nouveau; » après avoir présenté la guerre entre ce royaume et la France comme un événement « possible, probable, » et ajouté « que, dans ce cas, la France devait croire qu'elle pouvait non-seulement compter sur l'appui moral de ses alliés, mais encore réclamer d'eux un secours matériel si les circonstances lui en faisaient la loi; » il posait en terminant à la conférence les trois questions suivantes :

« 1° Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler

de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité, et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable et à rappeler leurs propres légations?

« 2° Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'Alliance et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays?

« 3° Quelle est, enfin, l'intention des hautes puissances quant au fond et à la forme du *secours matériel* qu'elles seraient disposées à donner à la France dans le cas où, sur sa demande, *leur intervention active* deviendrait nécessaire? »

Il était difficile de pousser plus loin que ne le faisait notre plénipotentiaire, dans cette note, l'oubli de ses instructions: M. de Montmorency prenait l'initiative des communications sur la question d'Espagne, lorsque ce rôle de *rapporteur* lui était formellement interdit; en outre, sa note et ses conclusions présentaient, pour ainsi dire, dans chacun de leurs mots, la guerre entre la France et l'Espagne comme un fait nécessaire, inévitable, presque prochain, quand ses instructions contenaient la formelle déclaration « que la France n'était nullement décidée à déclarer la guerre, et n'était pas dans la nécessité de la faire. » Enfin, on avait enjoint, dans les termes les plus positifs, à M. de Montmorency, « de ne pas consentir à ce que le congrès intervînt dans la conduite ultérieure de la France, de n'admettre aucun secours qui serait acheté par des sacrifices pécuniaires ou par le passage de troupes étrangères sur notre territoire; » et ce ministre, non content de provoquer l'*intervention active* des puissances, sollicitait *leur secours matériel*, et demandait quels en seraient le fond et la forme!

Les communications officieuses échangées, dans les réunions privées de Vienne, entre notre plénipotentiaire et les ministres étrangers, avaient préparé ceux-ci à la connaissance

des trois questions que M. de Montmorency venait de poser : leur réponse, cependant, se fit attendre ; chacune des quatre grandes cours eut besoin de près d'un mois d'examen pour prendre un parti. L'intervalle fut rempli par des fêtes qui tinrent, en réalité, dans les occupations du congrès, une place beaucoup plus considérable que ses travaux et ses résolutions.

Les conférences d'Aix-la-Chapelle, de Troppau et de Laybach, formées dans un but politique précis, eurent des résultats sérieux, et furent, dans toute l'étendue du mot, des *réunions d'affaires*. Les conférences de Vérone présentèrent un caractère différent : provoquées sous le vague prétexte d'examiner l'état politique de l'Europe; insignifiantes dans leur résultat, elles furent une simple *réunion de plaisir*. Dans les premières, le personnel politique se composait uniquement des souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie ; de leurs principaux ministres et des plénipotentiaires de quelques autres cours. A Vérone, on comptait, outre ces personnages, les rois de Naples et de Sardaigne, plusieurs petits souverains allemands et italiens, et une foule de princes, de ducs, d'ambassadeurs ou d'agents diplomatiques, venus de toutes les cours d'Italie et d'Allemagne. On ne voyait ni reines ni princesses dans les précédents congrès : les femmes, cette fois, eurent leur place dans le personnel officiel ; l'impératrice d'Autriche, la reine de Sardaigne et ses filles, l'archiduchesse vice-reine de Lombardie, la grande-duchesse de Toscane, les duchesses de Modène et de Lucques, figuraient parmi les plus marquantes. Il n'était pas jusqu'à Marie-Louise qui ne fût également accourue pour prendre sa part des fêtes offertes par son père à ses hôtes couronnés. Cette femme, à laquelle Napoléon, sur son lit de mort, et par un de ces calculs destinés à voiler aux yeux des peuples certaines misères royales, voulait qu'on envoyât son cœur, Marie-Louise, se trouvait encore enceinte. La tombe de l'Empereur était fermée depuis moins de quinze mois, et son indigne veuve, s'abandonnant à une gaieté infatigable, promenait sans honte, dans tous

les lieux publics et dans toutes les réunions, sa joie, sa grossesse, et nous ne savons quel officier allemand dont elle subissait, à cette époque, la despotique intimité. Si le hasard d'une rencontre ou d'une conversation amenait quelque Français à lui rappeler les splendeurs de son passé impérial : « Ah bah ! répondait-elle; il y a longtemps que je ne songe plus à cela ! » Le vieux roi de Naples se singularisait par des habitudes opposées : recherchant pour ses promenades les lieux les plus écartés, il marchait durant des heures entières entre deux capucins, qui, les mains cachées dans les manches de leurs longues robes brunes, gardaient, comme leur maître, le silence le plus absolu. Les autres souverains, leurs courtisans et leurs ministres, n'avaient garde de se soumettre à cette solitude et à cette taciturnité : à voir l'ardeur avec laquelle ils se précipitaient tous dans les distractions bruyantes, on aurait dit que, pressés par la marche des années et par la brièveté des jours comptés aux plus puissants d'entre eux, ils avaient hâte de profiter des plaisirs de ce congrès, que tous pressentaient être le dernier. La journée se passait en promenades, en courses à cheval ou en visites; chaque soirée était remplie par des dîners, des bals, des concerts, par la représentation d'opéras en vogue ou d'autres pièces de théâtre, et des illuminations. On utilisa, pour les plaisirs des souverains, jusqu'à l'amphithéâtre romain, qui fait l'orgueil de Vérone. Cette ville ne compte que 45 à 50,000 habitants; les étrangers accourus pour voir ou pour entendre les illustrations ou les célébrités appelées par le congrès, rois, princes, ministres, chanteurs ou comédiens, avaient porté sa population à plus de 100,000 âmes. Cette foule ne suffit pas à remplir l'immense enceinte du théâtre antique ; on en combla le vide à l'aide d'une battue de spectateurs faite dans les campagnes voisines.

Mêlés à toutes ces fêtes, les plénipotentiaires des différentes cours n'apportaient qu'une attention distraite, fatiguée, à l'examen des questions posées par M. de Montmorency ; chaque matin; ils se réunissaient pour se séparer ensuite sans

avoir rien décidé. L'accord, d'ailleurs, n'existait pas : l'Autriche et la Prusse, que l'absence de tout contact, même indirect, avec l'Espagne, rendait indifférentes au maintien ou à la chute de la constitution de 1812, voyaient un véritable péril pour la paix générale de l'Europe dans une guerre dont on ne pouvait prévoir ni la durée ni l'issue. La Russie, dominée par la haine des révolutions, se montrait prête, il est vrai, à donner son appui à tout effort qui tendrait à éteindre dans son foyer la révolution espagnole; mais l'Angleterre, en revanche, repoussait hautement toute pensée d'intervention. La mort de lord Castlereagh n'avait pas seulement modifié le cabinet britannique dans son personnel; le système politique de la cour de Londres se trouvait également changé. Le nouveau ministre des affaires étrangères, sir Georges Canning, esprit cultivé, intelligence élevée, ne nourrissait pas contre la liberté et contre les constitutions l'hostilité systématique de son prédécesseur. Les intérêts de l'Angleterre, d'ailleurs, lui défendaient de laisser la France opérer en Espagne une contre-révolution qui, en assurant au cabinet des Tuileries, dans les affaires de la Péninsule, une influence incontestée, pourrait aboutir à des traités de commerce dommageables à l'industrie et à la navigation britanniques. Les instructions de lord Wellington, rédigées en prévision de cette éventualité commerciale beaucoup plus qu'en vue d'un respect désintéressé pour l'indépendance et pour les droits du peuple espagnol, étaient donc contraires à la politique d'invasion. Ce fut le 17 novembre, après un mois entier de conférences tenues, pour ainsi dire, au hasard, sans suite, sans régularité, que chacune des cours déposa enfin sur la table du congrès sa réponse aux trois questions de M. de Montmorency.

La Prusse déclarait,

Sur la PREMIÈRE QUESTION : « Que, si la conduite du gouvernement espagnol à l'égard de la France forçait cette dernière puissance *à rompre ses relations diplomatiques* avec la cour de Madrid, elle n'hésiterait pas *à l'imiter;* »

Sur la SECONDE QUESTION : « Que, si le gouvernement français, malgré tous ses soins à éviter la guerre, était obligé de la déclarer, Sa Majesté Prussienne se joindrait aux monarques ses alliés pour prêter au cabinet des Tuileries l'*appui moral* nécessaire pour fortifier sa position ; »

Sur la TROISIÈME QUESTION : « Que, dans le cas où les événements feraient éprouver à la France le besoin *d'un secours plus actif*, Sa Majesté Prussienne consentirait à ce genre de secours, *en autant* que les nécessités de sa position extérieure et intérieure *lui en laisseraient la faculté.* »

La réponse de l'Autriche était identique à celle de la Prusse sur les deux premières questions ; quant au *secours matériel*, « elle ne le refuserait pas, mais il faudrait *une nouvelle délibération commune* des cours alliées pour en régler l'*étendue*, la *quantité* et la *direction.* »

Plus hardie que ses alliés, la Russie répondait *oui* aux trois demandes de notre plénipotentiaire : non-seulement elle rappellerait son ambassadeur de Madrid, mais elle était prête, en outre, « à donner à la France tout l'*appui moral* et *matériel* dont elle aurait besoin, *sans condition aucune* et *sans restriction.* »

Restait l'Angleterre : son représentant tenait un langage aussi net que celui de la Russie ; mais sa déclaration était fort différente. Refusant d'examiner chaque demande isolément, et envisageant la question dans son ensemble, lord Wellington disait : « Le gouvernement de Sa Majesté Britannique est de l'opinion que censurer les affaires intérieures d'un État indépendant, *à moins que ces affaires n'affectent les intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté*, est incompatible avec les principes d'après lesquels Sa Majesté a invariablement agi dans toutes les questions relatives aux affaires intérieures des autres pays. Ainsi le gouvernement du roi d'Angleterre doit refuser de conseiller à Sa Majesté de tenir, dans cette occasion, un langage commun avec ses alliés. Il est si nécessaire pour Sa Majesté de ne pas être supposée participer

à une démarche de pareille nature, que le gouvernement britannique *doit également s'abstenir de conseiller au roi d'adresser au gouvernement espagnol aucune communication au sujet des relations de ce gouvernement avec la France.* »

Si les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin consentaient à retirer de Madrid leurs ambassadeurs, dans le cas où la France se déciderait à cette rupture, et s'engageaient ensuite à lui donner, dans une guerre avec l'Espagne, l'appui moral dont elle aurait besoin; si la Russie ajoutait à cette promesse celle d'un appui matériel sans réserve, l'Angleterre ne se contentait pas de refuser son accession à cette politique de menaces contre la révolution espagnole; elle repoussait les maximes mêmes de salut public que l'on invoquait pour la justifier. L'opposition du plénipotentiaire britannique alla plus loin : rompant, pour ainsi dire, l'alliance qui existait depuis 1814, il refusa de joindre sa signature à celle des autres plénipotentiaires sur les procès-verbaux des deux séances dans lesquelles les questions de M. de Montmorency et les réponses des trois grandes cours du Nord, ainsi que sa propre déclaration, avaient été déposées sur la table des conférences (20 octobre et 17 novembre). Malgré cette scission, M. de Montmorency regarda les promesses des cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin comme un résultat assez considérable pour que lui-même dût en porter la nouvelle à son gouvernement; il quitta Vérone le 20 novembre, et arriva à Paris le 30, dix jours après les élections de la série dont les pouvoirs étaient expirés.

Ces élections, faites le 13 novembre par les colléges d'arrondissement, et le 20 par les colléges de département, avaient emprunté à la situation des partis un double caractère de découragement et de passion qui exerça une notable influence sur leur résultat. Les libéraux, déconcertés par les poursuites qui venaient de dévoiler l'existence des sociétés secrètes, et intimidés par les condamnations qui en décimaient les membres, n'avaient apporté dans la lutte ni le même zèle ni la

même énergie qu'aux élections précédentes. Le gouvernement, de son côté, puisant dans la découverte des complots organisés contre lui l'irritation la plus vive, avait eu recours à l'intimidation et à l'arbitraire comme à des moyens de défense légitime ; ses agents déployèrent une hardiesse et une violence qu'ils n'avaient pas encore montrées. Certains préfets ne se contentèrent pas de publier des circulaires ou des proclamations dans lesquelles ils menaçaient leurs administrés des colères ministérielles et du rejet de toutes leurs demandes, de toutes leurs réclamations, si leur choix se portait sur des députés de l'opposition; ils signalaient encore le parti libéral comme un parti de conspirateurs, et les électeurs qui voteraient pour ses candidats comme des complices. Un journal de l'opposition ayant recommandé la candidature du premier président de la cour royale de Douai, M. Deforest de Quartdeville, en faisant l'éloge de ses *sentiments libéraux*, ce magistrat, que l'inamovibilité cependant protégeait, protesta publiquement contre cette recommandation « qui tendait à le présenter comme *candidat libéral*, qualification odieuse, disait-il, imputation calomnieuse qu'il repoussait avec indignation. » Nombre de fonctionnaires publics, de notaires, d'avoués, d'imprimeurs, de libraires, de maîtres de poste, de fournisseurs, leurs parents mêmes, menacés dans leurs emplois, leur industrie, leur clientèle, furent obligés de voter à bulletin ouvert. A Brest, tous les officiers de mer et les employés de la marine, électeurs, durent faire écrire leurs bulletins par un intendant militaire, membre du bureau du collége. Ailleurs, on était allé plus résolûment et plus hardiment au but : le préfet avait audacieusement retranché de la liste électorale, la veille même du vote, les électeurs dont il redoutait l'indépendance, ou bien il avait refusé de leur délivrer les cartes sans lesquelles ces électeurs ne pouvaient voter. Dans certains colléges, on se réunissait et l'on se séparait aux cris de *Vive le roi!* poussés par les royalistes, et de *Vive la Charte!* proférés par les libéraux. Le collége des

Sables (Vendée) nomma un député de l'opposition. Son président, M. Humbert de Sesmaisons, après avoir proclamé le résultat du scrutin, prononça les paroles suivantes :

« Messieurs, je rendrai compte de ma mission au roi, qui m'a envoyé parmi vous. Je lui dirai que le troisième arrondissement de la Vendée a fait un choix qui sera sans doute pénible à son cœur, mais que la majorité de ce collége n'est qu'une faible minorité dans le pays, où le reste des habitants lui est dévoué à la vie, à la mort. Électeurs, mes amis, qui êtes venus partager ma pénible mission, nous sommes dans la Vendée; répétons le cri du pays : *Vive le roi, quand même !* »

A quelques jours de là, dans un département voisin, où la candidature de M. de la Fayette et de Benjamin Constant venait d'échouer, un magistrat, M. Fournier-Lapommeraie, conseiller à la cour royale d'Angers, ouvrait la session de la cour d'assises de la Sarthe en adressant aux jurés, aux avocats et au public réunis dans la salle d'audience, une allocution dont nous citerons ce passage :

« Loin de moi, messieurs, la pensée de mettre en doute votre inviolable fidélité envers les enfants de saint Louis; car je parle à l'élite d'un département qui vient tout récemment d'en donner de bien éclatantes preuves, en écartant des fonctions législatives deux ennemis des Bourbons, dont l'un coupable d'un sommeil assassin, est déjà flétri par l'histoire, et dont l'autre, célèbre par son inconstance autant que par ses sophismes révolutionnaires, n'a pas même l'honneur d'être Français, et n'aura jamais cet avantage, du moins quant à la franchise et à la loyauté [1]. »

[1] M. Fournier, en accusant le général la Fayette d'un *sommeil assassin*, se faisait l'écho de la calomnie dirigée contre ce député à l'occasion des événements des 5 et 6 octobre 1789, événements que nous avons expliqués, en ce qui le concerne, dans une note précédente. Quant au reproche adressé par le fougueux magistrat à Benjamin Constant sur son origine étrangère, il n'était pas mieux fondé : descendant d'une famille noble, calviniste, réfugiée à Genève à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, Benjamin Constant avait recouvré la qualité de Français dès 1789, en vertu des décrets rendus par l'Assemblée constituante.

Si des magistrats inamovibles, sans respect pour leur caractère et pour eux-mêmes, ne craignaient pas de compromettre la dignité de la justice en donnant l'exemple de pareils emportements, on peut comprendre à quelle passion se laissaient aller les agents placés plus directement sous l'action des ministres. Ces violences eurent le résultat qu'espérait le gouvernement : les députés de la série soumise à la réélection étaient au nombre de 86 ; 49 appartenaient au côté droit de la Chambre, et 37 au côté gauche; 8 de ceux-ci seulement revinrent à l'Assemblée; la droite gagnait 29 membres.

Au reste, l'agitation qui accompagnait habituellement les opérations électorales s'était perdue, cette fois, au milieu du mouvement et du bruit causés par la lutte engagée à l'occasion des affaires d'Espagne entre les journaux de toutes les opinions : lutte plus active et plus ardente que jamais, et qui, en mettant chaque matin aux prises les adversaires et les partisans de la Révolution, divisait le parti royaliste lui-même.

On a vu que l'opposition de M. de Villèle à une intervention armée en faveur de la contre-révolution espagnole avait d'abord laissé le parti religieux assez indifférent; mais cette résistance, en se prolongeant, finit par mécontenter ceux des hommes importants de cette opinion qui restaient en dehors des grandes positions officielles. D'abord les journaux dont ils dirigeaient l'esprit se bornèrent à conseiller au gouvernement, à l'égard de l'Espagne, « un mouvement plus ferme et plus assuré ; » puis ils demandèrent ouvertement « une marche vigoureuse et des mesures fortes. » Ces conseils et ces exhortations renfermaient un blâme que les amis de M. de Villèle s'empressèrent de repousser. « Le ministère comprenait et remplissait parfaitement ses devoirs, disaient-ils au nom du chef du cabinet; jamais la situation de la France n'avait été plus satisfaisante : la sécurité des citoyens et l'action des lois étaient complètes, les finances se trouvaient en pleine voie de prospérité, les charges des contribuables diminuaient,

le Trésor s'enrichissait; se plaindre du ministère dans une telle situation, c'était à la fois ne pas se montrer véritablement politique et faire preuve d'un esprit exclusif qui appartenait à des fanatiques, et non à des juges. »

Cette accusation de *fanatisme* fut immédiatement acceptée par le plus grand nombre des journaux ultra-royalistes. « Oui, disaient-ils, nous sommes des *fanatiques* de religion et de monarchie, et nous abandonnons volontiers le nom de *politique* à ces docteurs en droit révolutionnaire dont les sophismes savent légitimer toutes les usurpations et toutes les révoltes. » Vainement les amis de M. de Villèle essayaient de le défendre en reprochant à ses adversaires « de vouloir aller trop vite, de manquer de modération et de raison; » ceux-ci n'en insistaient que plus fortement pour une intervention rapide, énergique, qui délivrât l'Europe du scandale de la révolution espagnole.

La raison et la modération, aux époques de lutte politique, sont des qualités tout individuelles qui appartiennent à quelques hommes, jamais à un parti; aussi le ministre des finances résistait-il à peu près seul à l'entraînement de l'opinion qui l'avait porté au pouvoir. Les instructions de nos plénipotentiaires à Vérone n'exprimaient, en réalité, que sa pensée personnelle; M. de Montmorency avait emporté la véritable pensée du parti royaliste, et, dans ses communications au congrès, il s'en était rendu le fidèle interprète; ce ministre se fût probablement montré plus réservé sans cette certitude : elle avait fait sa hardiesse. Peut-être, à son tour, M. de Villèle aurait-il opposé à toute pensée d'intervention une résistance moins ferme, moins ouverte, s'il n'avait pas espéré de voir la question espagnole se dénouer à Madrid même, sans que la France fût obligée de dépenser pour ce résultat son or et le sang de ses soldats. Dans sa pensée, les adversaires de la révolution espagnole, aidés par les secours de toute nature qu'ils trouvaient en France, et soutenus par les ressources que leurs récents succès entre l'Èbre et les Pyrénées leur assuraient dans cette partie de l'Espagne, deviendraient bientôt assez forts

pour contraindre les partisans de l'acte constitutionnel de Cadix à une transaction où la diplomatie seule interviendrait, et qui, en restituant à la royauté ses principales prérogatives, garantirait à la nation les droits essentiels à son bien-être et à sa liberté.

La position des insurgés, lors de l'ouverture du congrès de Vérone, semblait légitimer cette espérance : maîtres de la haute Catalogne, de plusieurs places en Aragon, d'un pont sur l'Èbre, d'une partie de la Navarre et du pays basque, leurs forces actives, dans les seules provinces du nord de l'Espagne, n'étaient pas évaluées à moins de 26,000 hommes pourvus d'artillerie. Non-seulement ces forces, jusqu'alors éparses sous vingt chefs différents, venaient de passer de la condition de bandes de *guérillas* à l'état d'*armée de la Foi*, mais l'insurrection prenait un caractère nouveau : son développement se régularisait, une administration était organisée, des pouvoirs civils et militaires étaient constitués. Bien plus, la contre-révolution espagnole avait un gouvernement. Le 14 septembre, un prêtre, l'archevêque de Tarragone; un soldat, le général baron d'Éroles, et un ancien avocat, devenu marquis de Mata Florida[1], s'étaient, en effet, installés à la Seu d'Urgel comme membres de la *Régence suprême d'Espagne, pendant la captivité de S. M. le roi Ferdinand VII*. Conduits solennellement à la cathédrale, à la suite de leur installation, tous les trois, après y avoir entendu une messe du Saint-Esprit, étaient venus prêter serment entre les mains de l'évêque de la ville. La cérémonie achevée, les nouveaux régents avaient institué un ministère qui comptait parmi ses membres deux Français entrés au service d'Espagne[2]; puis, le lendemain, 15, Ferdinand, roi constitutionnel à Madrid, avait été proclamé roi absolu à Urgel, selon la forme et le cérémonial antiques, au son des cloches, au bruit du ca-

[1] Il se nommait Mozo Rosalès. Cet avocat, membre des Cortès en 1814, lors du retour de Ferdinand, était le rédacteur de la protestation contre le régime constitutionnel qui fit donner aux signataires le nom de *Perses*.

[2] MM. de Gispert et d'Oriafa, nés l'un et l'autre à Perpignan.

non et aux acclamations du peuple et des soldats. L'événement fut immédiatement notifié « à tous les habitants de la Péninsule et des Amériques, » dans un manifeste où la Régence improvisée, prenant le titre d'*altesse sérénissime*, « déclarait sans autorité et sans force tous les décrets rendus par le roi captif depuis le 9 mars 1820; rétablissait toutes les lois et tous les règlements antérieurs à cette époque; enjoignait à tous les Espagnols d'obéir à ses ordres ou à ceux des autorités maintenues ou instituées par elle, sous peine d'être traités comme ennemis du roi et de l'État; frappait de nullité tous les actes des Cortès; appelait sous ses drapeaux tous les soldats, en leur promettant une haute paye d'un réal (25 centimes) en sus de la solde ordinaire, » etc. Le nouveau serment imposé aux autorités civiles et militaires les obligeait « à défendre la religion, à garder fidélité au roi, et à prêter obéissance à la Régence tant que durerait la captivité du seigneur don Ferdinand VII. » La prise de quelques bourgs et la dispersion de quelques colonnes volantes, dont les prisonniers, officiers et soldats, furent tous passés par les armes, signalèrent l'avénement du nouveau pouvoir; mais à ces avantages sans importance sérieuse devaient bientôt succéder les désastres et la plus entière défaite.

La mollesse et l'hésitation des hommes entrés successivement dans le conseil de Ferdinand, après le rétablissement de la constitution de 1812, avaient fait la principale force des partisans du pouvoir absolu : orateurs, poëtes ou gens de loi, pour la plupart, ces ministres n'avaient opposé à l'insurrection que des fonctionnaires et des généraux sans vigueur, comme eux-mêmes, et des mesures sans efficacité. Ils étaient *modérés*, disait-on. On donne trop souvent, en politique, le nom de modération à l'impuissance et à la faiblesse. La modération n'appartient qu'à la force; elle est la fermeté calme des caractères énergiques et des esprits convaincus. La contre-révolution espagnole s'était étendue et fortifiée sous les ministres *modérés;* son développement s'arrêta dès le lendemain, pour ainsi

dire, de la journée du 7 juillet, lorsque la direction du gouvernement passa aux mains du parti auquel ses adversaires donnaient le nom d'*exalté*[1]. La cause constitutionnelle déploya soudainement des ressources et une force qui étonnèrent ses ennemis. Jusque-là, le gouvernement était, en quelque sorte, resté sur la défensive ; les nouveaux ministres prirent résolûment l'offensive sur tous les points, et, cherchant partout les révoltés au lieu de les attendre, ils ne tardèrent pas à concentrer l'insurrection sur la partie du territoire comprise entre l'Èbre et la frontière française. Le soin de compléter ces premiers avantages et de rejeter les insurgés au delà des Pyrénées fut confié à un général dont nous avons déjà prononcé le nom, et qui devait se montrer à la fois le soldat le plus hardi, le plus habile de l'Espagne, et son chef militaire le plus dévoué à la cause de la liberté : nous voulons parler du général Espoz y Mina. Ses premiers préparatifs, dirigés contre l'insurrection de Catalogne, ne furent terminés que vers le milieu de septembre; les troupes sous ses ordres étaient peu nombreuses, mais bien commandées et pleines d'enthousiasme. Le 15, le jour même où la Régence d'Urgel proclamait Ferdinand roi absolu, au milieu des fêtes et du bruit de l'artillerie, Mina ouvrait la campagne en se portant subitement des environs de Cervéra sur Castelfollit de Llobregos, ville fortifiée qui était la principale place d'armes des insurgés de la basse Catalogne. Attaqué avec vigueur par le canon, la sape et la mine, défendu avec un acharnement et un courage exaltés jusqu'à l'héroïsme, Castelfollit, après vingt assauts et l'écroulement d'une partie de ses murailles, tomba au pouvoir des constitutionnels, qui, pour venger la mort des prisonniers de leur parti, égorgés après le combat, se livrèrent à des cruau-

[1] De 1820 à 1823, les partis, en Espagne, présentèrent trois grandes divisions désignées ainsi : les partisans du pouvoir absolu ou *serviles*, dénomination acceptée par tous les adversaires de la constitution ; les modérés ou *pasteleros* (faiseurs de mélanges, de pâte, pâtissiers) ; et les exaltés (*exaltados*), qui se divisaient eux-mêmes en *descamisados* (sans-chemises), *communeros* (partisans des anciennes libertés communales), francs-maçons, etc.

tés que ne sauraient excuser ni le besoin des représailles ni la nécessité d'un exemple destiné à frapper de terreur les habitants des autres cités révoltées. La ville, pillée de fond en comble et saccagée, fut ensuite livrée aux flammes, ses murs et ses édifices rasés jusqu'aux fondements. Cette perte devint pour les royalistes le signal de défaites qui se succédèrent, pour ainsi dire, sans interruption : Mina, secondé en Catalogne par les généraux Torrijos, Milans et Rotten, en Aragon par le général Zarco del Valle, ne laissait pas de relâche à l'*armée de la Foi*: poursuivis sur tous les points, battus dans chaque rencontre, obligés d'abandonner l'une après l'autre toutes les villes dont ils s'étaient successivement rendus maîtres, les insurgés se virent bientôt forcés de renoncer à la lutte. Dès le 10 novembre, la *Régence* avait quitté Urgel pour se rendre à Puycerda, sur l'extrême frontière de la Cerdagne française; le 28, elle se réfugiait sur notre territoire, et, le 7 décembre, elle se dissolvait à Toulouse, après une existence de moins de trois mois.

Cette complète défaite de la contre-révolution espagnole, loin de refroidir les royalistes français dans leur zèle pour une intervention, les rendit, au contraire, plus ardents à l'exiger. La monarchie, disaient-ils, s'exposerait à périr si elle laissait s'établir à ses portes une révolution triomphante, qui deviendrait un refuge et un point d'appui pour tous les ennemis de la royauté. Une circonstance augmentait la vivacité des réclamations. La *Régence d'Urgel*, dans les dernières semaines de son existence, avait ouvert un emprunt de 80 millions de réaux (20 millions de francs). Cette opération financière, dirigée par quelques spéculateurs hardis, fort répandus, et patronnée par la presse religieuse et monarchique, était devenue une affaire de parti. Nombre de royalistes de Paris et de la province, gens de cour, pairs, députés, généraux, administrateurs, grands propriétaires, simples prêtres ou simples employés, attirés par le bas prix des titres autant que par la sympathie d'opinion, trompés d'ailleurs par les mensonges de correspondants intéressés qui transformaient en victoires écla-

tantes chaque défaite des soldats de la Régence, avaient mis le plus extrême empressement à entrer dans l'opération; beaucoup y avaient engagé des capitaux considérables, dans le but de s'assurer le double avantage d'un sacrifice apparent pour leur opinion et d'un placement productif; pour ceux-ci, le triomphe de la révolution espagnole devenait un désastre personnel; de là, dans les salons et dans les journaux où ils avaient accès, une véritable clameur contre la lenteur des ministres à jeter une armée en Espagne, clameur vive, persistante, qui troublait M. de Villèle sans changer pourtant sa conviction. Sa correspondance avec M. de Chateaubriand, alors à Vérone, est un curieux témoignage de la situation d'esprit du président du conseil à cette époque de sa carrière ministérielle; avant d'en citer quelques passages, nous devons expliquer la position de son correspondant.

Le rôle de M. de Chateaubriand lors de la première entrée des Alliés en 1814; la violence de son langage après le retour de Gand; ses discours à la Chambre des pairs pendant la session de 1816; sa véhémente protestation contre l'ordonnance du 5 septembre, cet acte sauveur; son opposition ardente, opiniâtre, à toutes les mesures destinées à maintenir les principales conquêtes morales et politiques de la Révolution, avaient fait longtemps du nom de cet homme politique le symbole de toutes les passions du parti ultra-royaliste. Vers 1820, une sorte de transformation s'était accomplie dans ses opinions. Simple cadet de famille noble, M. de Chateaubriand devait sa position dans le parti royaliste et l'autorité qu'il y conservait à un remarquable talent d'écrivain. Ce talent était sa principale faculté et toute sa force : l'usage en avait été gêné, paralysé, en plusieurs occasions, par M. Decazes et ses collègues, à l'aide des lois restrictives de la *liberté de la presse;* cette oppression, qui atteignait M. de Chateaubriand dans l'aptitude à laquelle il devait sa puissance, le rendit soudainement un des partisans les plus énergiques de la liberté d'écrire. Les libertés sont sœurs : en adoptant la liberté de la presse,

M. de Chateaubriand montra une aversion moins grande pour les autres franchises conquises depuis 1789. Ce changement lui donna une position tout exceptionnelle au milieu de son parti : maintenu dans les bonnes grâces des ultra-royalistes par les exagérations de son passé, il devint, pour les hommes politiques de cette opinion, une sorte de royaliste *libéral*, et pour les adversaires des Bourbons un libéral *royaliste*. Sa liaison avec M. de Villèle datait de 1816, époque à laquelle ils se rencontraient presque chaque jour dans le salon de M. Piet[1]. Membres de deux assemblées différentes où l'un et l'autre occupaient, à des titres divers, une position élevée, où ils combattaient pour la même cause, sans se heurter ni se trouver rivaux, leur intimité avait pu se maintenir pendant plusieurs années. C'était M. de Chateaubriand qui, consulté par M. de Richelieu, dans les derniers jours de la session de 1820, avait ouvert le cabinet de Louis XVIII à M. de Villèle, comme ministre sans portefeuille. A son tour, ce dernier, dès le lendemain de sa rentrée au pouvoir comme ministre influent, s'était hâté de faire donner à M. de Chateaubriand la position diplomatique la plus enviée, le poste d'ambassadeur à Londres. L'éloignement n'interrompit pas l'intimité de leurs rapports, ainsi qu'on a pu le voir par le fragment de correspondance que nous avons cité ; et, lorsque la réunion du congrès de Vérone fut décidée, le nouvel ambassadeur se trouva désigné pour y représenter la France avec M. de Montmorency, malgré l'opposition de ce dernier, à qui M. de Villèle l'imposa. Ce choix avait un double but : placer auprès du ministre des affaires étrangères un *modérateur* qui pût, au besoin, atténuer *ses vivacités*, et donner, au sein du congrès, un organe à la politique pacifique du président du conseil. Ce but ne fut pas atteint. Partisan de l'intervention armée autant que M. de Montmorency lui-même, et placé ainsi entre ses opinions et les instructions privées de M. de Villèle, M. de Chateaubriand avait laissé

[1] Voir les détails que nous avons donnés sur ce salon, et ceux publiés par M. de Chateaubriand lui-même, t. IV, pages 200 et 201.

au ministre des affaires étrangères toute initiative et toute action dans le congrès. Demeuré à Vérone, après le départ de M. de Montmorency, pour y attendre et pour emporter les dépêches promises par la Russie, l'Autriche et la Prusse, M. de Chateaubriand n'avait cessé de s'enfermer dans sa réserve officielle, se bornant à plaider chaleureusement, dans ses conversations privées avec les souverains et leurs ministres, en faveur de l'intervention. Mais ses efforts étaient vains : cette cause, à Vérone, continuait de n'avoir qu'un seul partisan décidé, l'empereur de Russie. Cependant, jaloux de la faire triompher, au moins auprès du gouvernement de France et de M. de Villèle, M. de Chateaubriand lui-même écrivait à ce dernier des lettres adressées moins au ministre qu'à l'ami, et dans lesquelles, le trompant sur le vœu des puissances, il lui donnait sa propre opinion comme l'opinion du congrès, et prêtait à tous les souverains, en faveur de l'intervention, des sentiments et une ardeur qu'ils n'avaient pas. Lui-même l'a confessé. « Nous et M. de Villèle avions chacun une idée fixe, a-t-il dit : nous voulions la guerre, il voulait la paix; nous attribuions *à tous* les Alliés les sentiments *particuliers* d'Alexandre, afin d'accoutumer M. de Villèle à l'idée des hostilités. M. de Montmorency était aussi pour la guerre; mais il avait un autre but que le nôtre : son opinion était même très-ardente. Nous, nous laissions *du doute* sur notre détermination; nous ne voulions pas *nous rendre impossible :* nous redoutions qu'en *nous découvrant trop*, le président du conseil ne voulût pas nous écouter[1]. »

Quelques citations de la correspondance échangée entre ces deux hommes politiques feront connaître par quels artifices d'écrivain le représentant de M. de Villèle à Vérone parvenait à entretenir le doute dans l'esprit de ce dernier; à plaider auprès de lui la politique de la guerre, sans cependant heurter sa passion pour la paix; à identifier même sa position avec

[1] *Congrès de Vérone*, t. I, chap. XXIX.

celle du président du cabinet, de telle sorte qu'il pût *rester possible*, soit comme ambassadeur, soit comme membre d'une nouvelle combinaison ministérielle, quelle que fût la résolution qui triompherait dans le conseil du roi : curieuse lutte où M. de Villèle garde tous les avantages de la franchise et de la bonne foi.

« Le vœu *très-prononcé* des puissances est la guerre avec l'Espagne, écrivait M. de Chateaubriand au président du conseil, le 31 octobre. C'est à vous, mon cher ami, à voir si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires, de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement. Il ne s'agit pas de l'occupation de la Péninsule, mais d'un mouvement rapide qui remettrait le pouvoir aux mains des véritables Espagnols. Toute l'Europe continentale serait pour vous, et l'Angleterre, si elle se fâchait, n'aurait pas même le temps de se jeter sur une colonie. Quant aux Chambres, un succès couvre tout. Sans doute le commerce et les finances souffriront un moment; mais il y a des inconvénients à tout. Détruire un foyer de jacobinisme, rétablir un Bourbon sur le trône par les armes d'un Bourbon, sont des résultats tels, qu'ils l'emportent sur les considérations secondaires. — Vous avez bien raison de ne pas vous précipiter tête baissée dans des hostilités dont il faut bien calculer toutes les chances, ajoutait M. de Chateaubriand, le 20 novembre. Sans désirer la guerre, je ne la crains pas, et, tout en approuvant ce que vous faites pour l'éviter, je crois que, si vous y étiez forcé, elle consolerait le génie militaire de la France, effacerait chez nos soldats le souvenir de l'usurpation, et serait, sous ce rapport, très-favorable au trône légitime. Il faut vous dire, mon cher ami, une chose qui ne vous fera aucune peine : vous avez été accusé ici, auprès de l'homme qui fait tout (ou plutôt de l'homme à qui on fait tout faire[1]), d'une extrême modéra-

[1] L'empereur de Russie.

tion. Je me suis trouvé enveloppé, comme votre ami, dans l'accusation; on m'a traité *froidement* parce qu'on m'a soupçonné d'y regarder à deux fois avant de précipiter mon pays dans les chances d'une guerre qui pourrait devenir européenne si elle venait à se compliquer d'une guerre en Orient et de l'attaque des colonies espagnoles par les Anglais. Et puis, il arrive que je suis resté constitutionnel quand on ne veut plus de constitutions. Ceux qui *nous* proscrivaient comme des *ultra*, qui voulaient qu'on nous chassât de toutes les administrations pour y mettre des hommes des *Cent-Jours*[1], sont aujourd'hui des *ultra*, et nous, nous sommes des *libéraux*. Qu'y faire? Prendre tout cela en patience et en pitié. Cependant mes actions vont hausser après le départ de M. de Montmorency. Je réussirai, surtout si vous m'écrivez, et si l'on sait que je suis *votre homme;* car, tout en trouvant quelque chose à redire à votre prudence, on a la plus haute idée de votre capacité. »

« Je reçois votre bonne et longue lettre, mon cher Chateaubriand, répondait M. de Villèle le 28 novembre; nous attendons Montmorency; son retour me vient mal, car lundi est mon jour critique pour la liquidation des opérations faites sur nos rentes dans le mois. Une autre chose fort grave nous arrive en même temps, c'est la débâcle de la Régence d'Urgel et de l'armée de la Foi. L'évêque d'Urgel est à Dax, avec tout son clergé; le Trappiste est à Toulouse; c'est une désolation sur toute cette frontière. On va pourvoir à l'entretien de tous ces réfugiés. Vous savez nos élections; c'est une merveille. Tout, à l'intérieur, va aussi parfaitement. J'aurai, à la fin de l'année, 25 millions de reste, toutes dépenses soldées. Pourquoi faut-il que ces malheureuses affaires extérieures viennent troubler une telle prospérité? — Les Anglais jouent un nouveau rôle à Madrid, ajoutait M. de Villèle le 5 décembre; ces insulaires marchands veulent s'y faire croire

[1] Allusion à l'intervention d'Alexandre et des ministres étrangers lors de l'ordonnance du 5 septembre. Voyez t. IV, pages 377 et 378.

plus maltraités que les autres, à cause de leur armement contre l'île de Cuba; mais n'en croyez rien : ils tireront profit de leur expédition, et profiteront ensuite de l'état désespéré de la Péninsule pour se faire payer plus cher les secours qu'ils consentiront à donner. Serait-il possible que les Alliés fussent dupes de cette politique et ne vissent pas combien ils la servent par l'*envoi inopportun* des notes qu'ils ont dressées pour le cabinet de Madrid? Nous envoyons un courrier, pour leur faire sentir combien les choses sont changées depuis la rédaction de ces notes. L'Angleterre s'est démasquée à Cuba et à Madrid. La dispersion de l'armée de la Foi est complète, et l'armée de Mina établie sur notre frontière; ce qui fait que l'envoi des notes, le départ des ambassadeurs de Madrid et le commencement des hostilités ne seraient qu'un seul et même fait accompli dans huit jours. Enfin, la position est changée par l'expérience faite sur nos fonds, sur notre commerce maritime, notre industrie; par l'expérience de l'effet désastreux qu'aura sur eux une guerre qui, je dois vous le dire, malgré les déclamations *soldées* de quelques journaux, est repoussée par l'opinion la plus saine et la plus générale, tandis qu'elle est vivement désirée, nous en sommes sûrs, par les meneurs libéraux, qui ont l'habileté, cette fois, de laisser crier, par leurs subalternes, qu'ils ne la veulent pas. Voilà, mon ami, dans quelles circonstances nous sommes appelés à faire une note qui, en vérité, *n'est plus de saison*. Voyez, mon cher, à faire tous vos efforts pour éviter *un pareil malheur ;* car, n'en doutez pas, si on donne immédiatement suite à ces notes, on compromet la cause que nous servons. Au contraire, si les Alliés voulaient consentir à ce que la mesure de retirer d'Espagne leurs ambassadeurs fût remise, pour l'exécution, à la décision de leurs ambassadeurs à Paris, de concert avec notre ministre des affaires étrangères, nous contraindrions l'Espagne par la crainte de cette mesure, et nous en userions au moment opportun. *Obtenez cela.* Dieu veuille, pour mon pays et pour l'Europe, qu'on ne persiste pas dans une intervention qui, je le

déclare à l'avance avec une entière conviction, *compromettra le salut de la France elle-même.* »

La dépréciation des effets publics, le trouble apporté dans toutes les transactions commerciales, le désordre jeté dans notre industrie et dans notre négoce maritime, invoqués par M. de Villèle à l'appui de sa chaleureuse opposition à une guerre contre l'Espagne constitutionnelle, tous ces faits n'étaient que trop réels. La rente 5 pour 100 avait atteint, le 1er septembre, le taux de 95 francs; le 9 décembre, elle était descendue à 86 francs. Une dépréciation non moins forte atteignait tous les objets d'exportation, tandis que le prix des denrées coloniales subissait une hausse qui rappelait l'époque du blocus continental. Alarmés par l'opposition hautement déclarée de l'Angleterre à toute intervention armée dans la Péninsule, les négociants de nos places maritimes voyaient déjà toutes nos côtes bloquées par des flottes anglaises. Aussi, pendant que, d'une part, la presse ultra-royaliste, dans des articles souvent *soldés* par les spéculateurs intéressés dans l'emprunt de la *Régence d'Urgel*, demandait à grands cris l'entrée de nos troupes en Espagne; que, dans tous les salons de ce parti, comme dans toutes les sacristies, on n'entendait que des plaintes contre la lenteur des ministres à délivrer les *véritables Espagnols*, selon l'expression de M. de Chateaubriand, du joug du jacobinisme; que des généraux et des officiers, avides de grades et d'honneurs facilement acquis, n'hésitaient pas à pousser le gouvernement à la guerre, en annonçant publiquement à leurs soldats qu'ils eussent à s'y préparer[1]; d'un autre côté, les chambres de commerce de certains ports, les négociants et les fabricants de plusieurs grands centres industriels, envoyaient aux ministres des adresses ou des députations pour les solliciter de détourner de la France les maux d'une

[1] Le général Donnadieu, entre autres, nommé au commandement de la division militaire dont Tours est le chef-lieu, adressa aux troupes sous ses ordres un ordre du jour où se trouvait cette phrase : « Resserrez vos rangs autour de ces drapeaux, qui peut-être vous ouvriront incessamment une nouvelle carrière de gloire et d'honneur. »

guerre faite sans motifs légitimes et sérieux à un peuple ami et allié[1]. L'incertitude où l'on était sur les décisions du congrès et sur la résolution définitive du gouvernement augmentait l'agitation; les journaux publiaient les nouvelles les plus contradictoires. « La politique de la guerre l'emporte, disaient un matin les journaux royalistes *fanatiques*. — La paix est assurée, » répliquaient le lendemain les journaux royalistes *politiques*. Ce fut au milieu de cette anxiété de tous les esprits et de tous les intérêts que, le 9 décembre, le duc de Wellington arriva de Vérone à Paris; il y trouva une dépêche qui lui enjoignait de demander une conférence à M. de Villèle et d'offrir la médiation de sa cour pour arranger les différends existant entre la France et l'Espagne. Le résultat de sa première entrevue avec le président du conseil fut le départ d'un courrier chargé de porter à nos plénipotentiaires de Vérone l'injonction d'insister auprès des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, « pour qu'elles consentissent à suspendre le rappel de leurs représentants à Madrid. » Ce courrier venait à peine de quitter Paris, que M. de Chateaubriand y arrivait, annonçant la nouvelle que les dépêches de rappel étaient envoyées.

On connaît le jour où s'ouvrit officiellement le congrès de Vérone; mais on ignore le moment précis de sa dissolution. Cette réunion se termina comme se terminent toutes les fêtes, par la retraite successive et presque inaperçue des invités. Il en est de certains faits politiques fameux comme d'un grand nombre de réputations : quand on les aborde, et que, pour les examiner, on y porte la lumière, ils s'évanouissent. Le dépôt d'une note par M. Matthieu de Montmorency et la rédac-

[1] Ces démarches irritaient certains journaux royalistes, qui se répandaient en railleries contre *ces marchands* assez hardis pour faire intervenir dans une question de haute politique leurs intérêts de boutique et de comptoir; un d'eux les gourmanda en leur rappelant ces vers adressés par Voltaire à Lefranc de Pompignan :

> Ne te souvient-il plus, mon cher, que les bourgeois
> Doivent très-rarement importuner les rois?
> La cour te croira fou; reste chez toi, bonhomme.

tion de trois dépêches destinées à être envoyées en Espagne, voilà tous les travaux et tout le résultat du congrès de Vérone. « Il n'y eut de véritablement arrêté entre les souverains et les diplomates assemblés avec tant de fracas sur l'Adige que le projet de dépêches aux représentants des Alliés à Madrid, a dit lui-même M. de Chateaubriand; c'est à cette démarche inoffensive, laquelle ne pouvait mener à rien, que se réduisit cette fameuse *intervention du congrès de Vérone* dont on a fait tant de bruit. » Malgré cet aveu, et par cela seul sans doute qu'il était un des membres de cette réunion et qu'il y obtint d'Alexandre un court entretien et de banales confidences, M. de Chateaubriand a consacré à cette conférence *deux volumes*, où le congrès et ses travaux tiennent, à la vérité, la plus petite place[1].

Aussi longtemps que M. de Villèle avait espéré de voir les Alliés remettre à la France seule le soin de décider la forme et le moment du rappel de leurs représentants à Madrid, ce ministre s'était abstenu de soumettre aux délibérations du conseil la conduite que tiendrait le gouvernement français à l'égard de son propre ambassadeur près de la cour d'Espagne, et il avait occupé le zèle de M. de Montmorency, depuis son retour, à l'examen de l'offre de médiation faite par le duc de Wellington, médiation qui, après l'échange de quelques notes, fut formellement repoussée. Mais, lorsque l'arrivée de M. de Chateaubriand avec les dépêches des cabinets de Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin, à leurs ministres en Espagne, vint le contraindre de prendre un parti, M. de Villèle soumit enfin à ses collègues la question de savoir si la France s'unirait aux Alliés dans leurs menaces à la révolution espagnole et dans la rupture immédiate de toutes relations diplomatiques avec le gouvernement des Cortès. Cette discussion plaçait M. de Montmorency dans une position étrange : les trois grandes cours du Nord, en écrivant leurs dépêches, avaient cédé aux instances

[1] *Congrès de Vérone*, 2 volumes in-8°, 1838.

de ce ministre ; elles ne s'y étaient décidées que sur sa demande formelle, comme représentant du cabinet des Tuileries; et, quand ces cours, désintéressées dans le débat entre la France et l'Espagne, rompaient toutes relations avec celle-ci dans le seul but de donner au gouvernement français le secours moral sollicité en son nom, de l'appuyer dans sa querelle par une *démarche commune*, ce gouvernement les abandonnerait dans cette démarche, et, adoptant une politique distincte, séparée, il se tiendrait en dehors de la voie où lui-même les avait fait entrer !

Lors donc que la passion politique n'aurait pas entraîné M. de Montmorency à exiger que notre ambassadeur quittât Madrid en même temps que les représentants des puissances alliées, il s'y trouvait contraint par le soin de sa dignité personnelle, presque de son honneur. La lutte, dans le conseil, fut longue : évoquant les souvenirs encore si récents de la guerre de 1808; s'appuyant de l'autorité du duc de Wellington, qui prédisait à notre intervention une nouvelle résistance à outrance et de nouveaux désastres; montrant l'Angleterre prête à se jeter sur nos dernières colonies et à planter son drapeau sur Porto-Rico et sur Cuba, M. de Villèle tenait ses collègues en balance; enfin, dans une dernière réunion qui se tint aux Tuileries le dimanche 25 décembre, jour de Noël, le président du conseil l'emporta, et M. de Montmorency, blessé déjà par ce titre *de président*, qui le subordonnait à un obscur gentilhomme gascon, lui, grand seigneur issu de la plus ancienne et de la plus illustre famille du royaume, et titulaire d'un département que l'opinion était habituée à considérer comme le premier département ministériel, le ministre des affaires étrangères, disons-nous, déposa immédiatement son portefeuille. Louis XVIII assistait au conseil. Ce souverain, par tradition de race, n'aimait pas les grands noms; d'un autre côté, M. de Montmorency avait à ses yeux le tort d'avoir contribué, par ses votes à l'Assemblée constituante de 1789, aux premières réformes de la Révolution, puis, maintenant, le tort non moins

grand de montrer une dévotion ardente, sévère, qui était la condamnation indirecte des habitudes du prince dans sa vie intime. Enfin, ni ce ministre ni ses collègues n'étaient les ministres de son choix; il les avait subis. Heureux de se venger de cette espèce de violence morale et de faire encore acte de roi, il s'empressa d'accepter la démission. Le soir même, un *supplément du Moniteur* publiait une dépêche adressée par M. de Villèle, en qualité de ministre des affaires étrangères *par intérim*, au comte de Lagarde, et dans laquelle, après avoir dit à cet agent « que la France formait des vœux pour que la *noble nation* espagnole trouvât *en elle-même* un remède à ses maux, » il ajoutait « que la France ne balancerait cependant pas à le rappeler de Madrid, et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuaient à être compromis et si elle perdait l'espoir d'une *amélioration* (dans la constitution de 1812) qu'elle se plaisait à attendre des sentiments qui avaient si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leur roi et d'une *sage liberté.* » Malgré l'obscurité calculée de ce langage, la dépêche consacrait deux faits : d'abord la France, refusant de suivre la même ligne politique que les cours alliées, laissait son ambassadeur à Madrid ; en second lieu, le ministère admettait, pour l'Espagne, le droit d'une sage liberté, et se bornait à demander à cette puissance des améliorations à sa constitution politique.

La place de M. de Montmorency dans le cabinet ne pouvait rester longtemps vacante ; qui choisir pour l'occuper? Être l'*homme* de M. de Villèle ne suffisait pas ; il fallait convenir à la Congrégation, qui se montrerait d'autant plus difficile à satisfaire, que la retraite de M. de Montmorency irritait un grand nombre de ses membres. Or, si M. de Chateaubriand, dans sa correspondance avec le président du conseil, laissait des *doutes* sur sa véritable pensée à l'égard de la question espagnole, en revanche, dans ses communications privées avec les partisans de l'intervention, il se dédommageait de cette

contrainte; l'invasion de l'Espagne n'avait pas de plus chaleureux soutien. M. de Chateaubriand, d'ailleurs, ne disait pas encore de la Société dirigée par le P. Ronsin : « Je hais la Congrégation et ces associations d'hypocrites qui transforment mes domestiques en espions, et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir. » Membre de cette Association depuis plusieurs années, il en était un des membres les plus notables et les plus dévoués. Aucun homme politique ne se trouvait donc dans une position aussi favorable pour être considéré tout à la fois, par la Congrégation, non comme le successeur, mais comme le continuateur de M. de Montmorency, et, par M. de Villèle, comme le collègue qu'il devait le plus désirer. Le président du conseil se hâta de lui proposer le portefeuille vacant. Après quelques hésitations apparentes, qui provoquèrent des instances plus vives, M. de Chateaubriand accepta, comme malgré lui, le poste élevé qu'il ambitionnait, et, le 29 décembre, sa nomination fut enregistrée dans le *Moniteur*.

On devait croire que la politique pacifique triomphait enfin. M. de Villèle avait de hautes facultés; mais, malheureusement pour la liberté espagnole, le caractère, en lui, se trouvait inférieur à l'intelligence. Esclave de son ambition, ce ministre ne s'appartenait pas. Le parti qui jusqu'alors avait fait sa force allait devenir sa faiblesse, et bientôt on allait voir cet homme politique immoler ses convictions à la conservation de son portefeuille et, instrument docile de passions qu'il ne partageait pas, employer toutes les ressources de son esprit à obtenir des deux Chambres et à défendre contre l'opposition cette intervention armée que lui-même il avait si longtemps et si chaleureusement combattue.

CHAPITRE V

1823. — Affaires d'Espagne : notes de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie à leurs ministres auprès du cabinet de Madrid ; réponse du colonel Évariste San-Miguel. Demandes de passe-ports par les ministres des trois cours ; correspondance à ce sujet. — Rappel du comte de Lagarde ; dépêches de M. de Chateaubriand à cet ambassadeur. — Envoi à Madrid de lord Fitz-roi-Somerset. Lettre de M. de Chateaubriand à M. Canning. — Ouverture de la session. *Discours du roi.* Vérification de pouvoirs à la Chambre des députés. — Discussion de l'adresse à la *Chambre des pairs;* discours de M. de Talleyrand ; récit de M. de Chateaubriand. — Discussion de l'adresse à la *Chambre des députés;* déclaration de M. de Villèle. — Lord Fitz-roi-Somerset et sir William A'court, à Madrid ; proposition de médiation. M. Canning et M. de Chateaubriand ; dépêche dictée par ce dernier à lord Charles Stuart. — Nouveau ministère projeté par la *Congrégation;* démarche faite auprès de M. de Villèle ; ce ministre se décide à intervenir en Espagne. Demande d'un crédit de *cent millions* à la Chambre des députés : rapport de M. de Martignac ; discours de MM. Royer-Collard, de la Bourdonnaie, Benjamin Delessert, le général Foy, de Villèle et de Chateaubriand ; réponse de Manuel à ce dernier ; interruption, tumulte ; proposition de M. de la Bourdonnaie pour l'exclusion de Manuel.

1823. — « Le gouvernement français était fort éloigné de désirer la guerre contre l'Espagne aussi ardemment qu'on voudrait le faire croire, disait, le 29 avril 1823, à la Chambre des communes d'Angleterre, un des ministres, le chancelier de l'Échiquier ; ce gouvernement ne nous a pas trompés. Sans doute, sa conduite a pu nous surprendre ; il a changé d'avis avec une promptitude à laquelle nous ne devions pas nous attendre ; mais lui-même, nous en sommes convaincus, n'était pas préparé à ce changement. » Le changement fut, en effet, inopiné ; il eut sa cause dans des faits survenus simultanément à Madrid et à Paris.

Les dépêches des trois grandes cours du Nord à leurs ministres en Espagne et la dépêche de M. de Villèle au comte de

Lagarde étaient parvenues à Madrid le 5 janvier ; nous avons donné l'analyse de cette dernière communication ; nous devons faire connaître les notes des trois cours. Dans ces notes, l'Autriche, la Prusse et la Russie protestaient contre la révolution espagnole, en condamnaient l'origine, et la signalaient comme le résultat d'une révolte militaire réprouvée par la masse de la nation ; comme l'œuvre d'une minorité factieuse qui tenait le roi captif dans son palais, et s'abandonnait, sous le nom de ce monarque dépouillé de toute autorité, à des désordres et à des excès dont la prolongation devait compromettre la sécurité de la France et la tranquillité du reste de l'Europe. Aucune menace d'agression immédiate, même d'intervention à venir, n'accompagnait ces remontrances ; chacune des trois cours se bornait à exprimer son opinion sur la situation faite à l'Espagne par la révolution de 1820, et sur la nécessité de remédier aux maux dont elle était la source en abolissant la constitution de 1812 et en restituant à Ferdinand « l'autorité nécessaire pour faire cesser la guerre civile et ramener l'ordre et la paix dans son royaume. »

Bien que rédigées dans le même esprit, ces notes présentaient cependant quelques différences dans la forme et dans l'expression ; ainsi l'Autriche, dont les princes avaient longtemps occupé le trône de Madrid, et qui voulait ménager sans doute les chances même les plus lointaines de l'avenir, l'Autriche ne se contentait pas d'atténuer ses critiques et ses plaintes par de pompeux éloges donnés aux vertus héréditaires du peuple espagnol, à son héroïsme, aux services qu'il avait rendus au monde par sa résistance de 1808, et à rappeler « la grande place qu'il occupait dans l'histoire ; » elle offrait en outre ses bons offices à l'Espagne « pour substituer à un régime impraticable un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seraient heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes de la nation. » La Prusse, à son tour, tout en insistant avec force sur les maux causés aux peuples de la Péninsule par l'établisse-

ment du régime constitutionnel, reconnaissait « que ce n'était pas aux cours étrangères à juger quelles institutions répondaient le mieux au caractère, aux mœurs et aux besoins réels de la nation espagnole. » Le langage de la Russie était le moins conciliant ; après avoir dit à son représentant à Madrid « que la malveillance seule pourrait voir dans les observations qu'elle lui transmettait une ingérance étrangère dans les affaires d'Espagne et la prétention de dicter des lois à ce pays, » M. de Nesselrode terminait en ces termes : « La réponse qui sera faite à la présente déclaration va résoudre des questions de la plus haute importance. Vos instructions de ce jour vous indiquent la détermination que vous aurez à prendre si les dispositaires de l'*autorité publique* à Madrid rejettent les moyens que vous leur offrirez d'assurer à l'Espagne un avenir tranquille et une gloire impérissable[1]. »

C'était vainement que les trois cours protestaient de leur respect pour l'indépendance de la nation espagnole : les notes que nous venons d'analyser constituaient une positive intervention qui devait justement blesser la fierté du cabinet de Madrid. Le 9 janvier, le colonel Évariste San-Miguel, ministre des affaires étrangères, répondit à cette démarche par une communication brève, ferme, presque hautaine, telle, en un mot, qu'on devait l'attendre de l'irritation d'un gouvernement offensé. Dans cette réponse, qui était commune aux trois puissances, le ministre qualifiait chaque note de « document rempli de faits défigurés, de suppositions dénigrantes, d'accusations aussi injustes que calomnieuses, de demandes vagues auxquelles il était impossible de faire une réponse franche et catégorique ; » puis il ajoutait : « La nation espagnole, gouvernée par une constitution solennellement reconnue par toutes les puissances de l'Europe, ne s'est jamais mêlée des institutions ni du régime intérieur d'aucun autre peuple. Le remède à apporter aux maux qui peuvent l'affliger n'intéresse qu'elle

[1] Les dépêches des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg étaient datées de Vérone, les 14, 22 et 26 novembre 1822.

seule; ces maux, d'ailleurs, ne sont pas le résultat de sa constitution, mais le fait des ennemis qui veulent la renverser. L'Espagne ne peut reconnaître et ne reconnaîtra jamais à aucune puissance le droit d'intervenir dans ses affaires, et son gouvernement, fidèle à la ligne que lui tracent son devoir et l'honneur national, ne s'écartera pas d'une adhésion invariable au code fondamental de 1812. »

La réponse du même ministre à notre ambassadeur, le comte de Lagarde, avait un caractère moins absolu ; le colonel San-Miguel y discutait la dépêche de M. de Villèle, et répondait aux accusations de ce dernier en lui opposant les sérieux et justes griefs de l'Espagne contre la France; voici les passages essentiels de cette réponse :

« Ce ne fut pas une insurrection militaire qui établit le nouvel ordre de choses en 1820; les braves qui se prononcèrent à l'île de Léon ne furent que l'organe de l'opinion et du vœu général [1]. Cet ordre de choses devait faire des mécontents; c'est la conséquence inévitable de toute réforme qui suppose la correction des abus. L'armée que le gouvernement français entretient sur les Pyrénées ne peut calmer les désordres qui affligent l'Espagne. L'expérience a démontré, au contraire, que l'existence du soi-disant *cordon sanitaire*, devenu depuis un *corps d'observation*, a servi à alimenter les folles espérances des fanatiques égarés qui poussèrent en différentes provinces le cri de rébellion, en les flattant de l'espérance d'une prochaine invasion de notre territoire.

« Le gouvernement espagnol apprécie à leur juste valeur les offres que lui fait, pour sa félicité, S. M. T. C.; mais il est persuadé que les moyens et les précautions adoptés par la France ne peuvent produire que des résultats contraires. Les secours que, dans le moment présent, le gouvernement fran-

[1] On n'a pas, en effet, oublié que les troupes insurgées de l'île de Léon étaient, pour ainsi dire, prisonnières dans cette position, et la colonne de Riego complétement dissoute, lorsque la constitution de 1812 fut proclamée par Ferdinand.

çais devrait donner à l'Espagne sont purement négatifs : dissolution du corps d'armée des Pyrénées ; répression des factieux espagnols réfugiés en France ; animadversion marquée contre ceux qui se complaisent à dénigrer de la manière la plus atroce les institutions et le gouvernement espagnols, voilà ce qu'exige le droit des gens respecté par toutes les nations civilisées.

« Dire que la France veut le bien-être et le repos de l'Espagne, et tenir toujours allumés les brandons de discorde qui alimentent les maux cruels dont elle est affligée, c'est tomber dans un abîme de contradictions.

« Quelles que soient, du reste, les déterminations que la France croira devoir prendre, l'Espagne continuera de marcher fermement dans la voie que lui tracent son devoir, la justice de sa cause et son attachement invariable aux principes constitutionnels; et, sans entrer maintenant dans l'analyse des expressions hypothétiques et *amphibologiques* des instructions adressées au comte de Lagarde, le gouvernement conclut en disant que le repos, la prospérité et le bien-être de la nation espagnole n'intéressent personne plus qu'elle-même. »

La lecture de ces documents, communiqués le jour même de leur date à l'assemblée des Cortès, y fut accueillie par les cris plusieurs fois répétés de *Vive l'Espagne libre! Vive la constitution!* et par de longs applaudissements partis de tous les bancs de la Chambre et de toutes les tribunes publiques. Le président, prenant ensuite la parole au nom de l'Assemblée, répondit au ministre que non-seulement les Cortès ne consentiraient jamais à ce qu'il fût apporté le moindre changement à la constitution autrement que dans les formes prescrites par cet acte lui-même, mais qu'elles fourniraient au gouvernement toutes les ressources dont il pourrait avoir besoin pour repousser une agression étrangère, de quelque part qu'elle pût venir. Cette déclaration, renouvelée dans un message spécial adressé à Ferdinand, et que la Chambre vota à l'unanimité, devint l'occasion de nouvelles démonstrations

enthousiastes, qui s'étendirent de l'intérieur de la salle des séances au dehors. La foule réunie autour du palais des Cortès accueillit la sortie des principaux orateurs par des *vivat* et par des *bravos;* elle voulut les porter en triomphe, et les reconduisit à leurs demeures en chantant des hymnes patriotiques qu'accompagnaient des fanfares guerrières jouées par la musique des régiments de la garnison.

Ces démonstrations bruyantes et l'exaltation des esprits décidèrent les ministres étrangers à hâter la demande de leurs passe-ports; la correspondance suivante fut échangée, à ce sujet, entre les représentants des trois cours et le colonel Év. San-Miguel :

Note de l'envoyé de Prusse. — Les représentations du soussigné ayant reçu une réponse peu conforme aux désirs de sa cour, il se trouve dans la nécessité, d'après l'ordre formel du roi son maître, de déclarer que S. M. ne peut continuer plus longtemps avec l'Espagne des rapports qui seraient aussi peu conformes à l'objet de ces rapports qu'aux sentiments d'amitié et d'intérêt du roi pour S. M. C. En exécution des mêmes ordres, le soussigné déclare également que le roi son auguste souverain ne cessera jamais de faire les vœux les plus sincères pour la félicité d'une nation que S. M. voit, avec la plus profonde douleur, sur le chemin de sa ruine et lancée au milieu de toutes les horreurs de la guerre civile et de l'anarchie. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien m'expédier les passe-ports nécessaires pour quitter l'Espagne.

Réponse. — J'ai reçu la note de Votre Seigneurie. Je me borne à lui répondre que les vœux du gouvernement espagnol pour la félicité des États prussiens ne sont pas moins ardents que ceux manifestés par S. M. le roi de Prusse pour l'Espagne. J'envoie à V. S. les passe-ports qu'elle demande. Év. San-Miguel.

Note de l'envoyé d'Autriche. — La réponse de V. E. à la communication où je lui ai fait connaître les sentiments et les vœux de l'Empereur prouve que les sentiments de S. M. ont été méconnus et ses paroles mal entendues. Le soussigné ne s'abaissera pas jusqu'à réfuter les accusations de calomnie par lesquelles on a voulu dénaturer leur sens véritable. L'Espagne et l'Europe entière seront bientôt en état de juger. Mais la cour d'Autriche ne croirait pas manifester assez hautement son improbation sur les causes des maux qui oppriment une nation noble et généreuse. Le soussigné, en exécution des ordres de sa cour, déclare conséquemment que sa mission est terminée, et demande ses passe-ports.

Réponse. — J'ai reçu la note de V. S. Je me borne pour le moment à lui répondre qu'il est fort indifférent au gouvernement de S. M. C. d'avoir ou de n'avoir pas de rapports avec la cour de Vienne. D'après l'ordre du roi, je lui expédie ses passe-ports.

Note de l'envoyé de Russie. — Le soussigné a vu avec un véritable regret que la réponse de S. E. M. San-Miguel à sa note du 6 de ce mois était bien loin de remplir les vœux dont il était l'organe. Cette note va être publiée en Europe, et l'Europe prononcera entre les intentions des puissances, qu'anime le noble amour du bien, et un gouvernement qui paraît résolu à épuiser le calice des malheurs de l'Espagne. Quant aux déterminations qu'annonce la note de S. E. M. San-Miguel, toute la responsabilité en pèsera sur la tête des personnes qui doivent en être considérées comme les auteurs; et, tant que ces personnes priveront leur souverain légitime de sa liberté, tant qu'elles abandonneront l'Espagne à tous les maux d'une sanglante anarchie, la Russie ne pourra conserver aucune relation avec des *autorités* qui tolèrent ou même *excitent* de tels désordres. En conséquence, le soussigné demande à V. E. de lui envoyer ses passe-ports, ainsi que ceux de tous les employés de la légation impériale.

Réponse. — J'ai reçu la note très-inconvenante de V. S. Je me borne, pour toute réponse, à lui déclarer qu'elle a abusé scandaleusement, peut-être par ignorance, du droit des gens, toujours respectable aux yeux du gouvernement espagnol. D'après les ordres du roi, je lui envoie ses passe-ports, espérant qu'elle sortira de cette capitale dans le plus court délai possible.

On a dit de cette correspondance que le colonel San-Miguel y avait employé un langage inouï dans les fastes de la diplomatie. Les communications auxquelles répondait ce ministre étaient-elles moins étranges? Placée à l'extrémité méridionale de l'Europe, l'Espagne se trouvait sans le moindre contact avec les trois grandes puissances absolues du Nord; ces puissances n'avaient ni une provocation ni un grief à venger contre le gouvernement des Cortès; mais, par cela seul sans doute qu'elles étaient fortes et l'Espagne faible, elles n'hésitaient pas à intervenir dans les affaires intérieures de celle-ci à l'aide de notes impérieuses, insultantes, dont la remise par les agents accrédités auprès des pouvoirs ainsi injuriés constituait, comme le faisait justement observer le colonel San-Miguel, une véritable violation du droit des gens. L'Espagne

respecta ce droit dans la personne des agents chargés de lui faire l'outrage; les trois envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie purent quitter Madrid, traverser le royaume et franchir la frontière sans essuyer la moindre insulte. Ce fut seulement le lendemain du départ de ces étrangers que les habitants de la capitale espagnole répondirent aux menaces des cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, par des illuminations, des promenades aux flambeaux, des chants patriotiques, et par des sérénades données aux ministres et aux principaux membres des Cortès. L'ambassadeur français, docile à ses instructions, n'avait pas suivi l'exemple des autres ambassadeurs : il était resté [1].

Pendant que la population de Madrid encourageait par ces démonstrations la résistance de son gouvernement aux sommations des monarques absolus du Nord, à Paris le ministère, ou, pour dire mieux, son président, continuait à braver les clameurs du parti royaliste et à lutter pour le maintien de la paix. L'agitation et l'inquiétude publique, surexcitées par l'approche de la session, étaient alors portées au plus haut point à Paris comme dans les départements. L'arrivée d'un courrier devenait un événement; la moindre démarche des personnages en crédit, toute parole échappée à un ministre, la rumeur la plus fugitive, avidement épiées et recueillies par

[1] Un incident, dont on rencontre la trace dans toutes les révolutions, marqua le départ des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie. Quelques-uns des griefs reprochés à la révolution espagnole par les puissances étrangères reposaient sur le ton injurieux et provocateur de certaines feuilles publiques ultra-libérales, et sur les déclamations folles, anarchiques, dont elles étaient remplies. *El Zurriago* (le Fouet), que rédigeait un nommé Meggia, se faisait surtout remarquer par la violence de ses attaques contre les États voisins, par un fanatisme et une exagération révolutionnaires qui lui faisaient dénoncer à l'opinion les hommes les plus dévoués à la cause constitutionnelle ; personne ne lui semblait ni assez énergique ni assez pur ; ministres, généraux, députés, tous trahissaient la révolution. Quelques miliciens passent un soir devant l'hôtel d'un des ambassadeurs étrangers, ils en voient sortir Meggia; on épie ses démarches, et on acquiert bientôt la preuve de ses rapports journaliers avec les représentants des puissances. Signalé aussitôt à l'opinion et chassé des rangs de la milice, il se réfugia chez un des ministres étrangers, qui l'emmena ensuite avec lui en quittant l'Espagne.

les journaux de chaque opinion, étaient immédiatement commentées dans des articles passionnés qui, jetant l'espoir ou la crainte parmi les lecteurs, selon que ceux-ci appelaient ou repoussaient la guerre, avaient leur contre-coup sur le cours des valeurs publiques de toute nature, et leur imprimaient les fluctuations et les secousses les plus ruineuses.

Ce fut au milieu de cette anxiété des esprits et de la perturbation de tous les intérêts matériels que le gouvernement français reçut à la fois la nouvelle du départ des ambassadeurs étrangers de Madrid et la réponse du colonel San-Miguel à la note conciliatrice de M. de Villèle. Ce dernier motivait surtout son opposition à une intervention armée immédiate sur la possibilité d'améliorations consenties par les Cortès à la constitution de 1812. Cette chance de paix semblait échapper; le gouvernement espagnol repoussait toute concession. Le président du conseil, sous peine de mentir à toutes ses déclarations et à la teneur même de sa dernière note, se voyait donc obligé d'imiter les trois cours et de retirer notre ambassadeur. Mais, conservant une dernière espérance et voulant tenter jusqu'au bout le sort d'une transaction, il résolut de rappeler M. de Lagarde, tout en laissant une porte encore ouverte aux négociations. Le 18 janvier, M. de Chateaubriand, chargé de remplir cette double tâche, écrivit à M. de Lagarde deux dépêches que nous allons analyser. Dans la première, document officiel destiné à la publicité, le ministre des affaires étrangères, après avoir expliqué ou atténué les faits reprochés au gouvernement français par le colonel San-Miguel, terminait ainsi : « Le roi, dans sa sollicitude pour la prospérité de la nation espagnole, avait désiré que son ministre pût rester à Madrid après le départ des chargés d'affaires de Prusse, d'Autriche et de Russie; mais ses derniers vœux n'ont pas été écoutés, sa dernière espérance a été déçue; le mauvais génie des révolutions, qui pendant si longtemps a désolé la France, préside aux conseils de l'Espagne. Nous avons tout fait pour conserver avec elle des relations qu'avec le plus grand regret

nous sommes forcés d'interrompre. Maintenant que tout espoir est éloigné, que l'expression des sentiments les plus modérés ne nous attire que de nouvelles provocations, il ne peut convenir, monsieur le comte, à la dignité du roi, à l'honneur de la France, que vous restiez plus longtemps à Madrid. En conséquence, le roi vous ordonne de demander vos passe-ports pour vous-même et pour toute votre légation, et de partir sans perdre de temps. »

La seconde dépêche, communication toute confidentielle, était ainsi conçue : « En vous transmettant les ordres du roi pour quitter l'Espagne, il est de mon devoir de vous donner quelques explications sur les expressions que M. San-Miguel a trouvées *amphibologiques* dans la note de M. de Villèle. Pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité à la France ainsi qu'aux autres États du continent, il existe un moyen aussi simple qu'efficace. *Tout sera fini* le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions rectifiées par S. M. C.; de plus, le roi notre maître est d'avis qu'il serait convenable de promulguer une amnistie générale pour tous les actes politiques depuis 1812 jusqu'au jour de la promulgation. Tout Espagnol doit être tenu de se soumettre au nouvel ordre de choses qui, par le simple retour des ministres étrangers à Madrid, recevra la seule sanction, la seule garantie dont un pareil acte est susceptible de la part des autres gouvernements.

« Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne; mais il est évident que votre présence à Madrid, comme moyen de conciliation, est tout à fait inutile; au contraire, *votre éloignement est*, en effet, *nécessaire pour la conservation de la paix, puisqu'il peut seul autoriser le rassemblement sur nos frontières de cent mille hommes que nous tenons prêts à dessein*. Quand S. A. R. le duc d'Angoulême, qui doit les commander, *se sera avancé sur le bord de la Bidassoa*, le roi Ferdinand pourra alors *se présenter sur la rive opposée* à la

tête de ses troupes. Les deux princes pourront avoir ensuite une entrevue qui sera peut-être suivie d'un *traité de paix*, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire S. M. T. C. Alors, non-seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, nos vaisseaux et nos trésors seront à la disposition de l'Espagne. Nous nous regarderons comme très-heureux d'avoir contribué à son rétablissement et à sa réconciliation avec les puissances continentales. »

Le rappel de M. de Lagarde, par cela qu'il devait motiver la réunion de 100,000 Français au pied des Pyrénées, semblait, en effet, à M. de Villèle, comme à M. de Chateaubriand, un moyen de contraindre les Cortès à transiger. Mais attendre surtout cette transaction d'une entrevue entre Ferdinand et le duc d'Angoulême, marchant l'un contre l'autre à la tête de leurs armées, et faisant halte sur chaque rive de la Bidassoa, était une illusion propre au ministre des affaires étrangères, écrivain fécond et brillant, homme d'imagination et de fantaisie politique plutôt qu'homme d'État. Le président du conseil, esprit positif, n'avait garde de demander à une aussi étrange rencontre le maintien de la paix entre les deux peuples; il plaçait à la fois son espérance dans la crainte inspirée au gouvernement de Madrid par nos préparatifs d'invasion, et dans l'entremise officieuse de l'Angleterre. L'ambassadeur de cette puissance, sir William A'court, était demeuré à Madrid; M. de Lagarde avait ordre de lui communiquer les conditions auxquelles la France consentait à ne pas tirer l'épée, et de lui abandonner le soin d'en obtenir l'acceptation. Sir William A'court, à la vérité, inspirait une confiance médiocre aux constitutionnels espagnols : représentant de la cour de Londres à Naples lors de l'invasion de 1821, il s'y était montré le fidèle exécuteur des instructions illibérales de lord Castlereagh; ses démarches et ses actes avaient été d'un ministre de la Sainte-Alliance plutôt que de l'envoyé d'un peuple libre. Ces souvenirs pouvaient diminuer l'autorité de ses représentations; sa cour, pour assurer le succès de la médiation officieuse qu'elle croyait

pouvoir exercer, lui adjoignit un des généraux anglais qui avaient servi avec le plus d'éclat en Espagne dans la guerre de l'indépendance, lord Fitz-roi-Somerset. Ce nouvel envoyé, ami particulier du duc de Wellington, arriva à Madrid, porteur de lettres adressées par ce dernier aux ministres les plus influents, aux principaux membres des Cortès, et dans lesquelles il les engageait, au nom des services qu'il avait pu rendre à l'Espagne et de l'intérêt qu'il portait à sa prospérité, de donner satisfaction aux demandes du cabinet des Tuileries. L'envoi de ce nouvel agent pacificateur avait été concerté entre les cours de Londres et de Paris. Aussi M. de Chateaubriand, en rappelant M. de Lagarde, s'était-il empressé d'annoncer cette résolution à M. Canning dans une dépêche destinée surtout à faire considérer le retour de notre ambassadeur moins comme un acte de rupture que comme une menace destinée à venir en aide à la médiation britannique. « Le comte de Lagarde a reçu l'ordre de communiquer confidentiellement à sir William A'court les intentions bienveillantes du roi, avait-il écrit au ministre anglais; S. M. demande que le roi d'Espagne puisse apporter lui-même, et de sa propre autorité, les modifications nécessaires aux institutions qui ont été imposées à la couronne d'Espagne par la révolte de quelques soldats. A cette concession libre d'institutions rectifiées par le roi Ferdinand le roi de France pense qu'il serait bon d'ajouter une amnistie pleine et entière pour tout acte politique fait depuis 1820 jusqu'au jour de la promulgation de la concession royale. Voilà les conditions raisonnables au moyen desquelles on pourrait arriver à une prompte conciliation. La France a déjà pris et continuera de prendre les mesures propres à mettre fin à un état d'incertitude qui compromet à la fois sa sûreté, son honneur et sa dignité. Quel que soit l'événement, elle aimera toujours à compter sur les bons offices dont le gouvernement anglais veut bien lui renouveler la proposition. »

Cette dépêche, datée du 23 janvier, parvint entre les mains du principal ministre d'Angleterre le 26, au moment même

où M. de Villèle et ses collègues discutaient en conseil les termes du discours que Louis XVIII devait prononcer le surlendemain, 28, en ouvrant la session. Quel serait le langage du gouvernement à l'égard de la question d'Espagne? Le rappel de M. de Lagarde serait-il présenté comme un acte d'irrévocable rupture, comme le signal d'une lutte immédiate? ou bien le ministère, fidèle aux déclarations contenues dans ses dépêches et confessant ses secrètes espérances, se bornerait-il à signaler le départ de notre ambassadeur comme une simple interruption de rapports diplomatiques qui laissait encore ouverte la voie des négociations? M. de Villèle venait de soutenir avec chaleur cette dernière opinion, lorsque le ministre de l'intérieur, M. Corbière, mit sous les yeux du conseil une lettre d'un de ses compatriotes, son ami particulier, M. Garnier-Dufougerais, que l'arrondissement de Saint-Malo avait envoyé l'année précédente à la Chambre, et dans laquelle ce député lui annonçait « que les ministres compromettraient leur position en retardant plus longtemps l'entrée de nos troupes en Espagne; que leur hésitation à délivrer Ferdinand du joug révolutionnaire irritait à ce point l'opinion royaliste, que tous les députés nouvellement élus se montraient fermement décidés à renverser le cabinet si le discours d'ouverture ne renfermait pas l'annonce formelle, positive, d'une intervention immédiate. » Trois autres ministres confirmèrent l'avertissement donné par M. Dufougerais; des renseignements analogues, disaient-ils, leur étaient transmis de tous les côtés. Obligé de céder, M. de Villèle ne se préoccupa plus que de mettre dans la bouche du monarque un langage assez énergique pour donner satisfaction à la majorité royaliste, sans faire perdre pourtant à la politique pacifique les faibles et dernières chances de succès qui pouvaient lui rester.

Rarement l'ouverture d'une session avait été plus impatiemment attendue : ce n'étaient pas uniquement les partis politiques qui se montraient avides de connaître enfin la résolution du gouvernement sur les affaires d'Espagne; la question de la

paix ou de la guerre intéressait une foule de citoyens de toutes les classes, engagés, les uns dans l'emprunt ouvert au profit de la régence absolutiste espagnole, les autres, en nombre bien plus considérable, dans les rentes émises, sur la place de Paris, au nom et pour le compte du gouvernement des Cortès. Ces derniers prêteurs appartenaient en immense majorité à la classe moyenne, et l'invasion, pour eux, était la ruine; la plupart n'avaient acheté ces valeurs qu'après avoir entendu Louis XVIII déclarer, le 4 juin 1822, lors de l'ouverture de la dernière session, « que les régiments réunis sur la frontière d'Espagne avaient pour unique mission d'éloigner la *fièvre jaune* de notre territoire, et que la *malveillance seule* pouvait trouver dans cette mesure un prétexte pour dénaturer ses intentions. » Sept mois et demi après cette déclaration, qui repoussait comme une injurieuse calomnie la pensée d'une intervention en Espagne, le même monarque, parlant à la même place, entouré et inspiré par les mêmes ministres, prononçait, le 28 janvier 1823, en ouvrant la session, les paroles suivantes :

« L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse *peu d'espoir* de conserver la paix.

« J'ai ordonné le rappel de mon ministre; 100,000 Français commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

« *Si* la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée; elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible.

« Que Ferdinand VII *soit libre de donner à ses peuples des institutions* qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, *dès ce moment les hostilités cesseront :* j'en prends devant vous, messieurs, le solennel engagement. »

Des acclamations enthousiastes et des cris de *Vive le roi! Vivent les Bourbons! Vivent tous les Bourbons!* poussés avec

force par la foule de personnages officiels entassés dans la salle du Louvre, témoin pour la quatrième fois de cette solennité, accueillirent les paroles de Louis XVIII[1]. M. de Villèle s'était vainement efforcé de présenter l'entrée de nos troupes en Espagne comme un événement possible, probable, plutôt que comme une résolution que nul acte ultérieur ne pouvait changer; le public réuni à la séance d'ouverture vit la guerre sous chacune des expressions mises dans la bouche du roi. Au bout de peu d'heures, tout Paris, ému, agité par la nouvelle, regardait l'invasion comme un fait décidé, et la rente 5 pour 100, qui, vingt-cinq jours auparavant, était à 89 francs, et, la veille encore, à 78 francs, tombait à 75 francs 60 centimes.

Avant de procéder à la nomination de la commission chargée de répondre au discours de la couronne, la Chambre des députés vérifia les pouvoirs des membres nouvellement élus. La discussion soulevée à ce sujet confirma tous les actes d'intimidation et de violence dont nous avons parlé à l'occasion de ces élections : créations arbitraires d'électeurs dépourvus de tous droits à l'électorat; radiations d'électeurs remplissant toutes les conditions légales; menaces de destitution; violation audacieuse du secret des votes, voilà les faits que le général Foy, le général Sébastiani et plusieurs autres députés de l'opposition apportèrent à la tribune[2]; interrompus à chaque phrase par les dénégations passionnées et par les cris des membres de la majorité, obligés de lutter contre les interpellations les plus injurieuses, les membres de la gauche ne purent se faire écouter; tous leurs efforts furent vains; aucune réclamation ne fut admise.

Pendant que la Chambre élective se livrait à ce travail préliminaire, la Chambre héréditaire discutait un projet d'Adresse

[1] Le roi avait revêtu, pour cette circonstance, le costume de *maréchal de France;* le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et le duc d'Orléans étaient en costume de pairs.

[2] Voyez plus haut, pages 227 à 230.

en réponse au discours prononcé par Louis XVIII. Ce projet, préparé par une commission composée tout entière de pairs ultra-royalistes, membres de la Congrégation, n'était qu'une paraphrase louangeuse de la harangue royale.

MM. de Barante, de Ségur et Daru, proposèrent un amendement favorable au maintien de la paix : combattu par MM. de Chateaubriand et de Villèle comme inutile, puisque le même sentiment pour la conservation des relations pacifiques se trouvait exprimé dans le discours du trône, cet amendement fut rejeté au scrutin secret par 90 voix contre 53. L'ensemble de l'Adresse, voté ensuite par appel nominal, fut adopté par 99 suffrages contre 28. Seize membres de l'opposition, n'osant avoir le courage de leur opinion, avaient quitté la salle des séances dans l'intervalle des deux votes.

M. de Talleyrand était au nombre des adversaires de l'intervention; il avait écrit, pour la combattre, un discours où il en caractérisait l'iniquité en termes énergiques, et dans lequel il disait :

« Je sais bien que les moteurs *invisibles* de cette grande conspiration contre la liberté des peuples ne sont pas assez insensés pour aspirer à quelques succès avec les seuls efforts de leurs partisans. Quel est donc, en définitive, l'appui sur lequel ils fondent leurs dernières espérances ? Cet appui, messieurs, sans lequel ils ne sont rien, c'est l'*appui de l'étranger*. »

Certes on pouvait s'étonner que M. de Talleyrand reprochât aux royalistes, comme un crime, de compter, pour le complet triomphe de leur politique, non sur leurs propres forces, mais sur l'appui de l'étranger; il fallait sa hardiesse pour oser braver aussi ouvertement les récents souvenirs de ses actes à l'époque des deux invasions. Promoteur et signataire du décret de déchéance rendu par le Sénat le 2 avril 1814, au milieu de 200,000 soldats alliés; signataire du traité de coalition conclu à Vienne le 25 mars 1815; rentré en France, après Waterloo, à la suite de Blücher et de Wellington, l'ancien prince de Bénévent s'était fait, deux fois, dans le seul inté-

rêt de sa fortune, l'instrument et le complice de l'ennemi. Mais, repoussé par le gouvernement royal, poursuivi par les dédains des royalistes, et désireux de se venger de ceux-ci, il frappait sur eux sans s'inquiéter si les coups qu'il essayait de leur porter retombaient sur lui-même. Son discours, d'ailleurs, n'était pas uniquement un acte d'opposition ; M. de Talleyrand avait, en outre, un double but : conjurer l'oubli où il commençait à tomber, et maintenir dans l'opinion de la foule ce renom d'homme d'État habile et de prophète politique qu'il devait à ses trahisons sans péril, à son immoralité dorée, à ses prédictions faites après coup, aux éloges que lui-même ne cessait de se prodiguer et que répétaient ses parasites. Le début de son discours était celui-ci :

« Il y a aujourd'hui seize ans qu'appelé par celui qui gouvernait alors le monde à lui donner mon avis sur une lutte engagée avec le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma *sincérité*. Étrange destinée que celle qui me ramène, après ce long espace de temps, à renouveler auprès du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes conseils ! »

« Tel fut le solennel début du discours *lu* par M. de Talleyrand à la Chambre des pairs, a dit M. de Chateaubriand. Il y a des absences de mémoire ou des mensonges qui font peur, ajoute cet écrivain; vous ouvrez les oreilles, vous vous frottez les yeux, ne sachant qui vous trompe ou de la veille ou du sommeil. Lorsque le débitant de ces imperturbables assertions *descend de la tribune* et *va s'asseoir* impassible à sa place, vous le suivez du regard, suspendu que vous êtes entre une espèce d'épouvante et une sorte d'admiration ; vous ne savez si cet homme n'a point reçu de la nature une autorité telle, qu'il a le pouvoir de refaire ou d'anéantir la vérité.

« Je ne répondis point, continue M. de Chateaubriand; il me semblait que l'ombre de Bonaparte allait demander la pa-

role et renouveler le démenti terrible qu'il avait jadis donné à M. de Talleyrand. Des témoins de la scène étaient encore assis parmi les pairs, entre autres M. de Montesquiou. Le duc de Doudeauville me l'avait racontée, la tenant de la bouche même de M. de Montesquiou, son beau-frère; le comte de Cessac, présent à cette scène, la racontait à qui voulait l'entendre ; il croyait qu'au sortir du cabinet de Bonaparte M. de Talleyrand serait arrêté. Napoléon s'écriait dans sa colère, interpellant son pâle ministre : *Il vous sied bien de crier contre la guerre d'Espagne, vous qui me l'avez conseillée, vous dont j'ai un monceau de lettres dans lesquelles vous cherchez à me prouver que cette guerre était aussi nécessaire que politique!*[1] »

M. de Talleyrand faisait preuve d'une rare audace, sans doute, en affirmant à la face de ses contemporains qu'il avait blâmé l'invasion de 1808, quand aucun des hommes politiques de l'époque n'ignorait qu'il s'en était montré le principal instigateur, le promoteur le plus ardent. Mais, si ce personnage proférait un mensonge en s'attribuant un rôle contraire à celui qu'il avait joué, d'un autre côté, en retraçant dans les lignes qui précèdent l'impression produite sur ses collègues et sur lui-même par ces affirmations effrontées, M. de Chateaubriand décrivait une scène de pure fantaisie. M. de Talleyrand ne prononça pas son discours; inscrit au nombre des orateurs qui devaient parler sur le projet d'Adresse, il ne put paraître à la tribune; on ferma la discussion avant que son tour de parole fût arrivé. Mais sa harangue était composée; ses intimes l'annonçaient depuis longtemps comme un véritable événement politique; il ne voulut pas en perdre le bénéfice; sur sa prière, les journaux libéraux consentirent à la publier. Et l'on s'étonne du désaccord qui existe souvent sur les mêmes faits, entre les historiens véridiques et les acteurs ou les témoins des événements, quand on voit la fausseté avec laquelle d'anciens premiers ministres, comme M. de Talleyrand, retracent

[1] *Mémoires* de M. de Chateaubriand, tome XI.

leur propre histoire en face même des contemporains, et de quelle manière des poëtes historiens, comme M. de Chateaubriand, racontent celle de leurs temps!

Ce fut seulement le 8 février que la commission chargée par la Chambre des députés de rédiger le projet d'Adresse en réponse au discours du trône soumit son travail à l'Assemblée. Ce projet contenait les passages suivants:

« Oui, Sire, c'est par le retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, que cette belle France, jouissant enfin de la véritable liberté, montre à l'Europe comment les malheurs publics se réparent. Pourquoi faut-il que l'exemple de notre prospérité et les leçons de nos malheurs passés soient perdus pour un État voisin? Destinée par la Providence à fermer l'abîme des révolutions, Votre Majesté, dans sa paternelle sollicitude, a tout tenté pour garantir ses peuples et sauver l'Espagne elle-même des suites funestes de la rébellion de quelques soldats parjures. C'est à Votre Majesté, Sire, qu'il appartient de délibérer; c'est à nous de concourir par tous nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anarchie pour ne conquérir que la paix; de rendre la liberté à un roi de votre sang, d'assurer le repos de l'Espagne pour affermir celui de la France, et de délivrer du joug de l'oppression un peuple magnanime qui ne peut recevoir que de son souverain légitime *des institutions* conformes à ses vœux et à ses mœurs. »

C'était là un véritable cri de guerre contre la révolution espagnole. Attaqué tout à la fois par les députés libéraux et par cette fraction des députés royalistes qui avaient reçu et accepté des journaux de M. de Villèle le nom de *fanatiques*, ce projet d'Adresse amena successivement à la tribune MM. de la Bourdonnaie, de Kergorlay, Delalot, de Villèle, Duvergier de Hauranne, le général Foy, Cabanon, Sébastiani et de Chauvelin. MM. de la Bourdonnaie et Delalot faisaient un crime à M. de Villèle de ses lenteurs et de ses hésitations, et, l'accusant de ne pas être intervenu en faveur de la Régence d'Urgel, d'avoir diminué les chances favorables à une invasion en laissant suc-

comber cette autorité, ils qualifiaient cet abandon, ainsi que les négociations du ministre, de trahison envers la cause de la monarchie. Le général Foy et les autres membres de la gauche reprochèrent, au contraire, avec force au ministère de vouloir sacrifier le sang et les trésors de la France au profit d'une politique injuste et immorale qui lui était imposée, au dehors par les Cosaques et les Prussiens, au dedans par une faction dévote, servile, à laquelle il livrait le pays. Ce débat avait lieu en comité secret; nous n'en citerons qu'un incident.

Trois membres de la contre-opposition royaliste avaient seuls paru à la tribune lorsque M. de Villèle y monta; il repoussa leurs attaques, et voulut ensuite répondre par avance aux objections probables des orateurs de la gauche qui devaient parler après lui. Dans les nombreuses discussions engagées depuis 1820 sur la politique extérieure, à l'occasion des révolutions de Naples et du Piémont et de la révolution espagnole elle-même, les députés de l'opposition avaient constamment reproché au gouvernement de s'unir aux puissances absolues du Nord pour comprimer les tentatives constitutionnelles des peuples du Midi, quand il devait, au contraire, soutenir, protéger ceux-ci, et chercher, dans la conformité de leurs institutions avec les nôtres, un système d'alliance plus convenable à nos intérêts politiques et au véritable rôle de la France dans le monde. M. de Villèle, après d'assez longues considérations à ce sujet, avait ajouté : « Mais ce système ne saurait nous épargner la guerre, puisque nous serions dans l'alternative de combattre pour la révolution espagnole sur les frontières du Nord, ou de faire la guerre à cette révolution en Espagne. »

Prononcées à la fin d'un long discours, à la suite de raisonnements dont le lien échappait à la mémoire fatiguée des auditeurs, et relevées immédiatement avec une extrême chaleur par le général Foy, ces paroles produisirent sur les bancs de la gauche une sensation d'autant plus vive et plus forte, qu'elles semblaient la révélation publique, inattendue, d'un

fait dont l'opinion libérale tout entière avait alors la profonde conviction, à savoir, que la guerre contre l'Espagne était une prescription formelle de ce congrès de Vérone, dont on ne connaissait encore ni le véritable esprit ni les insignifiantes transactions. Aucun sténographe n'assistait à la séance; on ne pouvait donc recourir aux journaux pour vérifier ou rétablir le sens exact de l'argumentation de M. de Villèle; ce ministre, troublé par les difficultés de sa position personnelle et par la nécessité d'improviser ses arguments, avait posé une hypothèse maladroite; on demeura convaincu que sa déclaration était celle-ci : « Nous sommes condamnés à l'alternative d'aller éteindre la révolution espagnole dans son foyer ou de la défendre sur la frontière d'Allemagne. » Une telle déclaration pouvait ressortir du langage embarrassé, malhabile, employé par le président du conseil; mais les mots, évidemment, avaient dépassé et trahi sa pensée, car leur sens apparent se trouvait en contradiction formelle, directe, avec la réalité des faits. On sait, en effet, quelle répugnance l'Autriche et la Prusse avaient pour l'intervention, et combien était décidée l'opposition de l'Angleterre à cette mesure; en second lieu, M. de Villèle, au moment même où il parlait à la Chambre, ne désespérait pas encore de conserver la paix; il voyait une dernière chance de conciliation dans les efforts que les deux agents anglais, alors réunis à Madrid, étaient chargés de tenter après le départ du comte de Lagarde[1].

[1] C'est encore à tort que M. de Chateaubriand, dans son *Congrès de Vérone* (tome Ier, chap. XLIII), et M. de Villèle lui-même, à diverses reprises, ont prétendu que les paroles échappées à ce dernier dans le comité secret du 8 février avaient été provoquées par un discours du général Foy. Deux ans plus tard, dans la séance du 11 février 1825, M. de Villèle ayant reproduit cette assertion, le général Foy demanda immédiatement la parole, et dit : « Je n'ai pas parlé avant le ministre, dans le comité secret de 1823; je lui ai, au contraire, répondu. Je suis d'autant plus sûr du fait que j'avance, qu'ayant recueilli mes paroles et *fait imprimer* mon discours, j'y ai inséré la phrase de M. le président du conseil telle que ma mémoire me l'avait retracée, avec la réponse que cette même phrase m'a suggérée.

M. de Villèle, de sa place.—Je me suis probablement trompé en disant que

Si, plus soucieux d'assurer le salut de la cause constitutionnelle espagnole que de maintenir aux yeux des peuples de la Péninsule le prestige de l'ancienne toute-puissance de leur nation, lord Fitz-roi-Somerset et sir William A'court eussent déclaré aux Cortès que l'Angleterre, à bout de sacrifices et d'emprunts, n'interviendrait pas dans la querelle, peut-être le cabinet de Madrid, en présence de cet abandon et de son isolement, eût-il consenti à négocier avec la France. Mais, au lieu de conseiller une transaction, les deux agents anglais exhortèrent le colonel San-Miguel à invoquer l'appui de l'Angleterre et à la solliciter de se porter *médiatrice*. L'ouverture fut avidement accueillie, et une demande de médiation officiellement déposée. Pendant que cette proposition, déjà faite par le duc de Wellington à son retour de Vérone, et déjà repoussée, était transmise de Madrid à Paris et soumise aux ministres de Louis XVIII, qui se trouvèrent unanimes pour la rejeter une seconde fois, M. Canning écrivait de Londres dépêches sur dépêches à MM. de Villèle et de Chateaubriand, et, prodiguant à ces ministres les conseils et les remontrances, il insistait avec force auprès d'eux pour une solution pacifique. *La paix! la paix!* tel était le cri de toutes ses lettres. Cette paix, que l'Angleterre appelait surtout pour masquer l'impuissance où l'avait fait tomber la politique de Pitt et de lord Castlereagh, sembla sérieusement compromise à M. Canning quand lui vint la nouvelle du rappel de M. de Lagarde. Mais, rassuré bientôt par les déclarations contenues dans la dépêche que M. de Chateaubriand lui avait adressée le 23 janvier, le principal ministre anglais regardait la question d'Espagne comme soumise à toutes les chances de nouvelles et longues négociations, lorsque, quatre jours après la lecture de cette dépêche pacifique, il

j'avais prononcé la phrase dont il s'agit en réponse au général ; je répondais à un autre orateur qui avait établi le même système d'alliances. »

La mémoire de M. de Villèle le trompait encore dans cette circonstance, puisque les seuls orateurs entendus avant lui, ainsi que le fit ensuite observer justement M. Duvergier de Hauranne, étaient trois membres de la contre-opposition royaliste, tous partisans décidés de l'intervention.

reçut, par voie particulière, une copie du discours que le roi devait prononcer le 28 en ouvrant la session. L'envoi de cette copie avait devancé de quelques heures l'ouverture officielle des Chambres; M. Canning refusa de croire à l'exactitude des paroles menaçantes mises dans la bouche de Louis XVIII à l'égard de l'Espagne; la lecture du *Moniteur* put seule le convaincre de leur réalité. Le lendemain il envoyait à lord Charles Stuart, son ambassadeur à Paris, l'ordre de demander des explications sur un langage aussi opposé aux promesses et aux affirmations si récentes de notre ministre des affaires étrangères; cet agent lui adressa, le 9 février, la réponse suivante :

« Après avoir reçu votre dépêche, je suis allé chez M. de Chateaubriand. Je l'ai trouvé très-attaché à cette idée, que le ton pris dans le discours du roi de France était très-propre à faire céder les Espagnols, et résolu, malgré tout ce que je pouvais lui dire, à fonder *son espoir de prévenir la guerre* sur le résultat présumé de ce discours.

« Quand j'ai questionné M. de Chateaubriand sur l'interprétation dont le discours de S. M. T. C. est susceptible, il a dit que, quelle que puisse être l'interprétation attachée aux paroles de S. M. par les personnes décidées à considérer toutes les mesures proposées par le gouvernement français comme des preuves de son désir de *rétablir le gouvernement absolu* en Espagne, il ne pouvait pas croire que les communications qui ont eu lieu avec le gouvernement anglais aient été mal comprises au point *d'autoriser de telles suppositions*. Il n'a pas hésité à admettre « que, pour assurer la stabilité des modifications à introduire dans le « système actuel espagnol et donner à la France une garantie suffisante « pour justifier la discontinuation des préparatifs hostiles, il fallait que « le roi d'Espagne participât et consentît à ces modifications. »

« Par ce principe, un changement qui résultera d'un entier accord entre S. M. C. et les Cortès sera considéré comme devant faire attendre les modifications qui sont indispensables à la sécurité des États voisins. Non-seulement un acte tel que l'établissement d'une seconde Chambre satisfera le gouvernement français en lui ouvrant un moyen *de compléter*, avec l'intervention de la Grande-Bretagne, *le gouvernement constitutionnel en Espagne*, mais la France, *sans attendre d'autres preuves* de la sincérité du gouvernement espagnol, considérera cet acte comme lui donnant des raisons suffisantes *pour suspendre ses armements* et *renouer les relations* entre les deux pays sur l'ancien pied.

« M. de Chateaubriand n'est entré dans aucun détail sur la nature des

actes auxquels il faisait allusion. Mais j'ai compris qu'il approuvait le projet d'accorder au roi d'Espagne la nomination d'un conseil d'État ayant des attributions analogues à celles du Sénat américain ; à quoi on pourrait ajouter des dispositions réglementaires pour le cens à exiger des candidats éligibles à la seconde Chambre représentative.

« Dans la vue d'éviter toute possibilité de malentendu, j'ai lu à M. de Chateaubriand la partie de cette dépêche qui porte sur les espérances entretenues par le gouvernement français, et j'ai constaté que ses idées étaient *exactement* rapportées. »

Ainsi, le 9 février, treize jours après l'ouverture de la session, le lendemain même de la discussion et du vote de l'Adresse de la Chambre des députés, le ministre des affaires étrangères de Louis XVIII ne se bornait pas à repousser comme une supposition injurieuse l'accusation de vouloir rétablir en Espagne le pouvoir absolu; il déclarait que le gouvernement entendait ne pas demander aux Cortès autre chose que de simples modifications au code politique de 1812, et il ajoutait qu'une seconde Chambre, par exemple, établie de commun accord entre le roi et les députés espagnols, suffirait pour décider la France à suspendre ses armements, à renouer les anciennes relations et à attendre le complément des améliorations indispensables à la prospérité des peuples de la Péninsule. Cette dépêche parvint le 13 février à M. Canning; le lendemain le *Moniteur* apportait à ce ministre des nouvelles tout aussi inattendues que les déclarations du discours de la couronne, et qui ne devaient pas lui causer une moindre surprise.

Si les termes et le ton général de ce discours avaient d'abord satisfait les plus ardents royalistes en leur donnant l'assurance que nos troupes allaient immédiatement entrer en Espagne, cependant quelques confidences de M. de Chateaubriand sur la persistance de M. de Villèle à vouloir épuiser, par l'entremise du cabinet de Londres, la chance des négociations, étaient bientôt venues porter l'irritation la plus vive au sein du parti religieux. La Congrégation résolut d'en finir, et de briser M. de Villèle, s'il ne cédait pas. Aucun des con-

gréganistes restés en dehors du cabinet ne jouissait d'une notabilité politique suffisante pour remplacer le président du conseil. Obligée de rechercher hors de son sein des hommes qui pussent réunir une grande notoriété royaliste à la connaissance des affaires et à la pratique du gouvernement, la Société chargea un de ses membres, M. de Maquillé, de proposer à M. de Vitrolles la direction d'un cabinet où entrerait M. de la Bourdonnaie. La proposition, discutée dans plusieurs entrevues, fut agréée par les deux personnages politiques que nous venons de nommer. Mais, avant d'agir par *un coup de majorité*, on décida de tenter un dernier effort auprès de M. de Villèle. La démarche eut lieu ; sommé de choisir sur-le-champ entre sa chute ou la guerre, le président du conseil n'hésita pas ; il se décida pour l'intervention immédiate. Par une coïncidence singulière, c'était le même jour et pour ainsi dire à la même heure où la Congrégation, à l'hôtel des finances, signifiait à M. de Villèle l'*ultimatum* auquel il se hâtait de se soumettre, que lord Charles Stuart écrivait, à l'hôtel des affaires étrangères, dans le cabinet et sous la dictée de M. de Chateaubriand, cette dépêche du 9 dont nous avons reproduit les passages essentiels. Cette dépêche partit pour Londres le lendemain 10 février; le même jour, M. de Villèle se présentait à la Chambre des députés et demandait, en premier lieu, un crédit extraordinaire de 100 millions destinés à couvrir les frais de l'entrée de nos troupes en Espagne ; en second lieu, la mobilisation immédiate des soldats *vétérans*.

Onze jours plus tard, le 21, M. de Martignac parut à la tribune, au nom de la commission chargée d'examiner la demande des 100 millions, et conclut au vote de ce crédit. La lecture de son rapport souleva de nombreuses et vives interruptions. « Messieurs, disait-il, l'Espagne recueille l'inévitable fruit des révolutions. Elle baigne son territoire de son propre sang. Les amis de la religion et du roi (*A gauche :* Et du saint-office !), les amis de la liberté et de l'ordre (*A gauche :* Et du pouvoir absolu !), s'arment en foule et luttent contre les parti-

sans de la révolte et de l'anarchie. Délivrer cette terre malheureuse du fléau de la guerre civile (On se récrie à gauche; *plusieurs voix :* C'est vous qui l'avez provoquée !); désarmer des frères qui s'égorgent entre eux (*A gauche :* Avec les armes que vous leur fournissez !); relever un trône abattu; rendre à un Bourbon captif le beau droit de donner à ses peuples le bonheur et la *liberté* (*A gauche :* Oui, comme à Naples !), et conquérir ainsi cette paix salutaire et précieuse que nous voulons tous, voilà, messieurs, à quelle entreprise nos armes peuvent être appelées. Et qui donc oserait douter du succès ? Une garantie nous suffirait, le courage de nos soldats. Ce courage fut insuffisant il y a quelques années; mais il servait alors l'ambition cachée derrière la gloire; aujourd'hui il servirait la gloire et la justice à la fois. (*Exclamations à gauche ; une foule de voix* : Il servira l'inquisition ! *Autres voix :* Et l'émigration !) On peut tout attendre d'une armée française combattant pour la *religion*, pour le roi et pour l'affranchissement d'un peuple généreux courbé avec effort sous le bras de la révolte. »

La discussion générale commença le 24; elle fut ouverte par M. Royer-Collard. Président du conseil de l'Université, de 1814 à 1820, cet orateur avait eu à lutter pendant six ans contre le parti religieux; nul, dans l'Assemblée, n'en connaissait donc mieux les passions et les tendances; aussi, se préoccupant moins du côté extérieur de la question que de son côté *domestique*, ainsi qu'il le disait, il s'inquiéta surtout des menaces que l'invasion projetée faisait à la France elle-même, et des périls qu'elle préparait à la royauté. « Et moi aussi, messieurs, je suis Français sans doute, dit-il, et c'est à ce titre que je viens m'opposer à une guerre qui menace la France autant que l'Espagne. De tous les devoirs que j'ai pu remplir envers la monarchie légitime, aucun ne m'a jamais paru plus sacré, plus pressant. Puis-je me taire quand d'aveugles conseils la précipitent ? Comme elle a été la pensée, le vœu, l'espérance, je pourrais presque dire l'action de toute ma vie, elle est aujourd'hui le premier de mes intérêts, si on peut donner le

nom d'intérêt aux affections les plus désintéressées, les plus inaliénables. Et quel autre sentiment pouvait m'amener à cette tribune? Puisque j'ai vu la Restauration s'accomplir, qu'ai-je à souhaiter, si ce n'est qu'elle s'affermisse et s'enracine chaque jour davantage dans les intérêts publics, si ce n'est qu'elle aime la France pour en être aimée? Je vote contre le projet de loi. »

Rarement la tribune avait inspiré en faveur des Bourbons et de la restauration de leur pouvoir des sentiments plus purs et un langage plus élevé; toute la gauche demanda l'impression de ce discours, la droite la refusa.

M. de la Bourdonnaie prit ensuite la parole. Partisan décidé de l'intervention, tandis que M. de Villèle s'en était montré l'opiniâtre adversaire; désigné, durant quelques heures, pour réaliser cette mesure, au refus du chef du cabinet, puis rejeté sur son banc de député par un subit revirement d'opinion du président du conseil, M. de la Bourdonnaie avait à venger sa déconvenue, sans abandonner pourtant ses convictions, et à frapper le ministre, tout en lui accordant les subsides qu'il demandait. Il ne dissimula pas son embarras. Devait-il refuser son concours au gouvernement, ou accorder à des ministres qui ne voulaient pas la guerre les moyens de poursuivre un système funeste qui devait imposer « à un roi captif et à une nation asservie une charte, garantie *odieuse* des intérêts qu'une révolution avait fait naître? »

M. de la Bourdonnaie, après s'être posé ces questions, fit l'historique des relations du ministère avec le gouvernement des Cortès; et, reproduisant l'argumentation qu'il avait déjà employée lors de la discussion de l'Adresse, il accusa M. de Villèle de n'avoir hésité devant aucun moyen pour parvenir à *modifier* la révolution espagnole au lieu de la *détruire;* d'avoir conçu et conduit de longue main, dans ce but, un plan de profonde et tortueuse politique qui avait eu pour résultat la mort d'une foule d'Espagnols fidèles, la défaite de l'*armée de la Foi*, la chute de ses places fortes tombées en présence d'une armée

française campée à leurs portes, et dont le moindre mouvement aurait suffi pour les sauver. « Mais la question se complique, dit-il en terminant; ce n'est pas seulement des hommes qu'il s'agit. Repousser le crédit demandé, ce n'est pas seulement voter contre le système ministériel; c'est voter aussi contre la guerre; or ajourner la guerre, c'est maintenir la révolution et la faire triompher. Je vote pour le projet de loi. »

Le public n'était pas dans la confidence de la longue résistance de M. de Villèle à l'intervention, et des négociations qui avaient eu lieu pour renverser ce ministre s'il ne se soumettait pas aux exigences du parti religieux. On pouvait donc comprendre difficilement la violence avec laquelle M. de la Bourdonnaie attaquait le ministère quand les ministres sollicitaient précisément de l'Assemblée les ressources nécessaires pour réaliser la politique que ce député glorifiait. La foule, dans son ignorance des faits, accusa de cette contradiction apparente le caractère de M. de la Bourdonnaie, et ne vit plus dans cet orateur qu'un esprit bizarre et chagrin, rebelle à toute entente, à toute discipline de parti, et que son humeur fantasque et querelleuse condamnait aux luttes personnelles et à l'isolement.

MM. de Laborde, de Saint-Géry et Benjamin Delessert occupèrent ensuite la tribune, le premier pour combattre l'intervention, le second pour l'approuver, et M. Delessert pour faire un de ces rapprochements qui montrent l'oubli où les pouvoirs, comme les hommes politiques, laissent constamment les enseignements de l'histoire, et qui témoignent de la constante similitude de leurs passions, de leurs fautes et de leurs mensonges.

C'était la seconde fois, depuis quinze ans, que le gouvernement français s'apprêtait à envahir la Péninsule. En 1808, le chef de l'Empire, jaloux de constituer sa monarchie improvisée sur le modèle de la monarchie de Louis XIV, et de substituer des membres de sa famille aux princes de la maison de

Bourbon, destinait son frère Joseph, non-seulement à remplacer Ferdinand, mais à rétablir les forces et la fortune de l'Espagne, en donnant à ce royaume une constitution qui devait détruire l'inquisition et les couvents, décider la vente des biens du clergé, et supprimer tous les priviléges. En 1823, un descendant de Louis XIV, neveu de Louis XVIII, allait recevoir, au contraire, la mission de rendre à Ferdinand son pouvoir absolu, d'abolir la constitution, de relever les couvents, et de restituer aux inquisiteurs et aux moines leur influence et leurs richesses passées. Jamais deux invasions n'eurent un but plus dissemblable; les mêmes arguments et les mêmes mots servirent cependant à les justifier. « Le 10 septembre 1808, dit M. Benjamin Delessert, le Sénat, ayant à se prononcer sur les demandes d'hommes et d'argent destinées aux premiers frais de la guerre d'Espagne, vota l'argent et les hommes sur les conclusions d'une commission dont le rapporteur s'exprima en ces termes :

« Vous éprouverez, sénateurs, une vive satisfaction de l'al-
« liance de la France avec l'empereur de Russie, et de la con-
« stance des résolutions de ce grand monarque (Alexandre)[1].
« L'*anarchie*, ce monstre aveugle et féroce, vient d'allumer
« ses brandons et d'élever ses échafauds au milieu des Espa-
« gnes. Ce n'est qu'en éteignant ces feux qu'on peut *garantir*
« *la sécurité de la France* et *conquérir la paix générale*. (*Voix à*
« *gauche :* C'est absolument ce qu'on nous dit aujourd'hui!)
« Point de sûreté pour la France, tant que l'Espagne ne sera
« pas son alliée fidèle. Louis XIV ne perdit jamais de vue cette
« importante vérité; c'est cette pensée qui lui a mérité plus
« que toute autre le surnom de *Grand*. Ah! combien les om-
« bres royales de Louis XIV, de François Ier et du *Grand*
« *Henri*, doivent être consolées par la résolution *généreuse* de
« Napoléon!

[1] Allusion aux *conférences* qui devaient s'ouvrir quelques jours plus tard à *Erfurt* entre Napoléon et Alexandre, et qui n'étaient que le complément des *conférences* tenues, l'année précédente, à *Tilsit*.

« Il a fallu dix ans à Louis XIV pour soumettre ce pays; il « ne faudra que *peu de jours* au plus grand des capitaines pour « faire jouir les Espagnols *loyaux* et *fidèles*, maintenant *oppri-* « *més par la terreur*, du calme, *de la liberté, de la religion*, et « du bonheur d'être gouvernés par l'auguste frère de votre « souverain.

« Poursuivez, Sire, cette guerre *sacrée*, entreprise pour « l'*honneur* du nom français. Le cœur paternel de Votre Ma- « jesté laisse voir qu'elle ne demande ce tribut qu'avec regret; « 160,000 conscrits vont être associés à la gloire de vos ar- « mées... etc. »

« Après ces beaux raisonnements, ajoute M. Delessert, le Sénat décréta, à l'unanimité, que la guerre d'Espagne était *politique, juste* et nécessaire. »

Le Sénat, dans sa bassesse, ne s'était pas borné à livrer à Napoléon 160,000 conscrits pour les *associer* à la gloire d'imposer son frère à l'Espagne, ce corps avili avait poussé l'adulation pour l'ambition insensée et les passions dynastiques de Napoléon jusqu'à reproduire dans une Adresse à ce dernier les termes mêmes de cet inqualifiable rapport, qui, plaçant l'envahissement de la Péninsule par un Bonaparte sous le patronage de Louis XIV et de Henri IV, les ancêtres du roi que Joseph allait remplacer, proclamait cette violence « une action généreuse, » et la glorifiait comme le seul moyen de conquérir sur l'Espagne une paix qui n'était pas troublée, de sauver cette nation d'une terreur et d'une anarchie qu'elle ne subissait pas, et d'assurer son *repos*, sa liberté et sa religion, qui n'étaient pas menacés. L'Adresse votée dix-sept jours auparavant par la Chambre de 1823 contenait exactement les mêmes pensées rendues dans un langage identique; cette étrange similitude, signalée par M. Delessert, n'excita sur les bancs du côté droit que des rires moqueurs, et on put entendre M. de Castelbajac, appelé à la tribune immédiatement après M. Delessert, reproduire imperturbablement les arguments du Sénat, prononcer également le nom de Henri IV, et

proclamer, à son tour, que la guerre contre l'Espagne était une mesure politique, juste, et nécessaire à l'honneur du nom français.

Le général Foy prit ensuite la parole. La première question qu'il posa fut celle-ci : La France veut-elle la guerre? Non. Est-ce le gouvernement qui la demande? Ici l'orateur rappelle la retraite de M. de Montmorency et ajoute : « Non, messieurs, le ministère n'a pas voulu la guerre. Au moment même où je parle, il ne la veut qu'à demi. J'en atteste les formes dubitatives du discours du trône; j'en atteste la récente promotion à la dignité de pair de France de notre ambassadeur en Espagne, qui s'est constamment prononcé pour la conservation de la paix[1]; j'en atteste par-dessus tout les angoisses ministérielles, dont nous avons été témoins pendant la séance secrète pour la discussion de l'Adresse.

« Non, certes, M. le président du conseil n'est pas un partisan de la guerre. Son esprit, très-positif et très-dégagé des prestiges de l'imagination, le porte à partager, au moins sur ce point, l'opinion de mes honorables amis. Il apprécie aussi bien que moi l'énormité de l'entreprise; mais nous sommes dans des positions différentes : je n'ai pas de portefeuille à perdre ou à garder. »

L'orateur se trouvait naturellement amené à signaler l'influence qui contraignait M. de Villèle à subir la guerre quand il voulait la paix, et, comme M. Royer-Collard, il désigna « ce pouvoir occulte qui, sous un nom ignoré, à l'aide d'une organisation inconnue, régnait sur toutes choses et sur tout, corrompait tout, » et dont la main, partout sentie, ne pouvait être saisie nulle part.

« Qui est-elle, où donc est-elle, s'écria l'orateur, cette *puissance* qui *dépasse* et *rapetisse* les ministres; qui leur fait mener de front, depuis six mois, une diplomatie conciliatrice et des hostilités souterraines; qui leur a imposé, dans le discours de

[1] Le comte de Lagarde. Il avait été nommé pair par une ordonnance du 12 février, lors de son retour de Madrid.

la couronne, une déclaration pompeuse dont le moindre défaut est d'avoir paru trop tôt ou trop tard?

« Il m'importe peu de savoir si la *faction mystique* qui gouverne notre France, qui a sa direction, ses confréries, son organisation complète; si cette faction a, comme on l'assure, mendié près des souverains réunis à Vérone la permission d'attaquer, en commençant par l'Espagne, les tribunes, les chartes et la raison humaine; ou bien si ce sont les étrangers qui nous poussent et qui veulent que nous leur soyons ce que seront pour nous les bandes de la foi, avec cette différence que nous payons Quesada et le Trappiste, et que, à coup sûr, les étrangers ne nous apporteront pas de l'argent; ce qui me suffit, c'est qu'une volonté et des passions qui n'ont rien de français nous entraînent où nous ne voulons pas aller; c'est qu'à force de fatiguer, d'irriter les Espagnols, la faction finira par rendre la guerre inévitable. Voyons donc quelle sera la nature de notre attaque et les ressources de la défense. »

Le général Foy était un des chefs militaires qui s'étaient le plus distingués dans la guerre de 1808 ; ce fut avec les souvenirs que lui avait laissés cette lutte qu'il jugea les résultats probables d'une seconde invasion. Dans sa pensée, nos troupes pourraient arriver sans coup férir jusqu'à Madrid; mais là commençaient les difficultés : obligées de s'étendre, elles seraient fortes sur un point, faibles sur tous; leurs fronts et leurs flancs seraient sans cesse harcelés, et leurs communications interceptées. Forcées de vivre alors des ressources du pays, elles opprimeraient les habitants, et, l'hiver venu, on s'apercevrait que, malgré les avantages remportés sur tous les points, la campagne était manquée et le but de la guerre indéfiniment reculé. « Et plût à Dieu, s'écria l'orateur en terminant, que j'eusse le droit de me complaire dans un avenir plus consolant! Vieux soldat, je ne peux me défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos armes, alors même que l'emploi de nos armes est désavoué par le sentiment national. Citoyen, je pleurerai sur une guerre de parti, sur une guerre où sont

forcés de mentir à leur destinée mes anciens compagnons de guerre, et cette noble et jeune génération qui, nourrie dans l'amour de la liberté, était si digne de combattre un jour les véritables ennemis de la France! Je vote contre le projet de loi. »

De la tribune à son banc, l'orateur fut accompagné par les applaudissements de toute la gauche; on demanda l'impression de son discours; la majorité la refusa. Ce discours venait de mettre M. de Villèle en cause d'une manière trop directe pour qu'il pût se dispenser d'y répondre; il parut immédiatement à la tribune. Sa défense fut habile : il n'eut garde d'entrer dans le moindre détail sur les transactions de Vérone, sur le renvoi de M. de Montmorency, et sur les encouragements donnés à l'insurrection espagnole, autour de lui et au-dessous de lui, par une partie de ses collègues et par toutes les autorités de la frontière; en revanche, il aborda hardiment les reproches de contradiction ou de duplicité que lui avaient adressés, des deux côtés de la Chambre, les orateurs de l'opposition de gauche et ceux de l'extrême droite; loin de contester son opposition à la guerre, de l'atténuer, de l'excuser, il proclama ouvertement son amour pour la paix et s'en fit une arme en faveur de la demande de crédit alors soumise à l'Assemblée. « Oui, dit-il, l'honorable préopinant m'a rendu pleine justice quand il a dit que j'avais désiré conserver la paix; oui, nous ne ferons la guerre que parce que nous y sommes contraints par notre honneur et notre sécurité; s'il eût été possible de l'éviter, nous l'aurions évitée; les paroles du roi vous l'ont appris : tout a été tenté dans ce but, mais tout a été repoussé. Maintenant je demanderai à l'orateur pourquoi il refuse à mon caractère une justice complète. S'il faut l'en croire, en adoptant le système de la guerre, nous cédons à une puissance occulte qui nous presse, qui nous entraîne; nous cédons dans l'ignoble espoir de conserver nos places. Ah! messieurs, si dans des circonstances aussi graves un lâche sentiment de personnalité avait pu s'insinuer dans mon cœur, si le devoir

n'était pas tout pour moi, mon vœu secret, ma véritable ambition eût été de me réfugier dans la vie privée, laissant à d'autres tous les chagrins inséparables du pouvoir, toutes les difficultés du présent et de l'avenir, et emportant dans ma retraite toute la faveur, je dirai presque toute la popularité d'un ministre pacifique!

« Ce titre glorieux, je l'ambitionnerai toujours, même au milieu des fureurs de la guerre. Oui, la paix me paraît cent fois préférable à la guerre même la plus heureuse; mais aussi je préfère la guerre à la honte, je préfère la guerre à une paix qui n'est pas une paix véritable, je préfère la guerre qui sauve à la paix qui met en péril les plus graves intérêts de mon pays. Encore une fois, messieurs, je vous le demande : est-ce que telle n'est pas la paix avec l'Espagne transformée par la révolution en un vaste foyer de sédition et d'anarchie?

« Nos adversaires réclament des pièces diplomatiques; ils espèrent y trouver des lumières qui leur manquent. Pourrions-nous les communiquer toutes? Notre intérêt nous en ferait presque un devoir, si des considérations d'ordre public ne s'y opposaient. Cette communication compléterait votre conviction sur la sincérité de nos assertions. Vous y verriez qu'à nos demandes conciliatrices on n'a opposé que les prétentions les plus injurieuses; que, lorsque nous réclamions des garanties, on nous sommait de retirer notre armée d'observation. Oui, messieurs, tel a été le langage des ministres espagnols. Est-ce à de pareilles conditions, députés de la France! que vous voudriez conserver la paix? »

Certes, M. de Villèle était sincère en protestant que la paix n'avait pas eu de partisan plus décidé et plus persévérant que lui; mais là s'arrêtait la vérité de ses déclarations. Le plus grand nombre des membres de la droite n'ignoraient pas que les soudaines ardeurs de ce ministre pour la retraite et pour les douceurs de la vie privée, que le sacrifice qu'il s'imposait, disait-il, en s'immolant à tous les chagrins inséparables du pouvoir, étaient autant de hardies fictions destinées à colorer

le subit abandon de ses convictions au profit de la conservation de son portefeuille. Aucune dénégation ne s'éleva pourtant des bancs royalistes; loin de là, les nombreux députés assis dans cette partie de la Chambre accueillirent les affirmations du président du conseil comme une de ces audaces de tribune qui sont le privilége de l'art oratoire, la ressource et le triomphe des politiques habiles. M. de Villèle regagna sa place au bruit des applaudissements de ses amis.

M. de Villèle s'était préoccupé surtout de son rôle et de sa position personnelle; M. de Chateaubriand se chargea de traiter la question politique. Il parut à la tribune le lendemain, 25, après M. Bignon, dont le discours fut, en grande partie, consacré au développement de cette proposition, « que l'opinion, en France, était ainsi divisée sur l'intervention en Espagne : d'un côté, la propriété territoriale et manufacturière, les intérêts du commerce, de l'industrie et du travail, soit 28 millions de citoyens; de l'autre, le *jésuitisme* et la *servilité*, tous les individus vivant d'emplois, de salaires ou de pensions, soit 3 ou 400,000 personnes rêvant, dans leur intérêt privé, le rétablissement du pouvoir absolu avec ses distinctions abusives, ses dilapidations et ses désordres. »

M. de Chateaubriand jouissait d'une célébrité littéraire européenne; on savait que, depuis un mois, il préparait son discours; jamais encore il n'avait pris la parole à la Chambre des députés; sa présence à la tribune excita donc un vif mouvement de curiosité; le plus profond silence s'établit sur tous les bancs et dans les tribunes publiques, qu'encombraient une foule de spectateurs accourus pour entendre cet écrivain si renommé. Son discours eut un retentissement extraordinaire; il amena l'incident le plus remarquable du régime parlementaire sous la Restauration. Pour justifier notre intervention en Espagne, M. de Chateaubriand avait dit, entre autres choses :

« Ferdinand n'est encore que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI l'était dans le sien avant d'aller au Temple

et de là à l'échafaud. (Mouvement à droite; silence à gauche.) Je ne veux pas calomnier les Espagnols, mais je ne veux pas les estimer plus que mes compatriotes. La France révolutionnaire enfanta une Convention; pourquoi l'Espagne révolutionnaire ne produirait-elle pas la sienne? Messieurs, c'est déjà trop dans le monde que le procès de Charles I[er] et celui de Louis XVI. Encore un assassinat juridique, et on établira par l'autorité des *précédents* une espèce de droit de crimes, et un corps de jurisprudence à l'usage des peuples contre les rois. » (Bravos prolongés à droite.)

Le lendemain, 26, M. Étienne, que l'ordre d'inscription appelait le premier à la tribune, cède son droit à Manuel, dont la parole, ainsi qu'on a pu le remarquer, avait le privilége de provoquer sur les bancs du côté droit une irritation exceptionnelle. Si Benjamin Constant, dialecticien habile, apportait au soutien du progrès de l'esprit moderne et des conquêtes morales de la Révolution un talent de discussion plein de ressources et une instruction peu commune; si le général Foy, placé en face d'un gouvernement établi à la suite des victoires de l'étranger, répondait aux accusations de ce gouvernement contre la France nouvelle en évoquant les souvenirs de grandeur et de gloire laissés par la République et par l'Empire; si sa parole ardente, patriotique, en relevant pour ainsi dire, à ses propres yeux, une nation encore courbée sous l'humiliation de sa double défaite, éveillait, au dedans de la Chambre comme au dehors, les plus sympathiques échos, remuait tous les cœurs, et donnait à ses protestations et à ses plaintes un retentissement et une popularité sans égale; d'un autre côté, Manuel n'avait pas un rang inférieur à celui de ces deux députés parmi les orateurs de la gauche, sans devoir cependant sa place à des aptitudes semblables et aux mêmes moyens. Défenseur énergique, opiniâtre, des résultats politiques et des bienfaits matériels de la Révolution, Manuel était, avant toute chose, l'homme du principe de la souveraineté nationale; nul, dans la Chambre, ne glorifiait avec plus d'élo-

quence les services rendus à la France par la chute de la vieille royauté et de l'ancien régime, par la suppression de toutes ces inégalités politiques et de tous ces priviléges sociaux que les royalistes regrettaient précisément avec tant d'amertume. Aussi, chaque fois qu'il prenait la parole, la discussion se transformait-elle en une sorte de lutte directe entre lui et les anciens privilégiés de l'Assemblée. En outre, son attitude froide et calme, qu'aucune interruption ne pouvait ébranler et que soutenait un courage personnel incontestable et incontesté; une remarquable faculté d'improvisation, qui, aidée par une mémoire imperturbable, lui permettait de repousser sur-le-champ toutes les attaques, de répondre immédiatement sur toutes choses et à tous, avec une habileté singulière et une rare connaissance des faits contemporains, toutes ces causes rendaient cet orateur particulièrement antipathique au côté droit. Un sourd murmure, parti tout à la fois des bancs de ce côté de la Chambre et de quelques tribunes publiques, accueillit son apparition à la tribune ; un certain nombre de députés royalistes qui avaient quitté la salle y rentrent en toute hâte et regagnent leurs places ; la droite est compacte ; Manuel, après quelques considérations générales, poursuit en ces termes :

« C'est, nous dit-on, dans le but de comprimer l'esprit révolutionnaire que l'on veut porter la guerre dans la Péninsule. Sans doute, l'esprit révolutionnaire est dangereux ; mais l'esprit contre-révolutionnaire l'est-il moins ? (Rires et murmures à droite.) Une contre-révolution n'est-elle pas, au contraire, la plus dangereuse, la pire des révolutions ? D'abord, il faut détruire tout ce que la révolution a élevé; il faut replacer la nation dans son état ancien, c'est-à-dire dans la même situation où elle était quand un bouleversement lui a semblé le seul remède possible à ses maux; il faut enfin ajouter aux maux que la révolution a produits ceux qu'entraîne forcément sa chute, et tout cela pour arriver à une inévitable et nouvelle révolution. (Bravos à gauche.)

« Je veux adopter les suppositions les plus favorables; je vous accorde l'Espagne envahie, toutes les résistances abattues; mais enfin vous vous retirerez; vous ne pourrez rester éternellement dans la Péninsule. Comment ferez-vous, lorsque vous aurez quitté son territoire, pour y empêcher l'explosion d'une révolution nouvelle? Messieurs, consultez l'histoire : quelle est la révolution faite en faveur de la liberté qui ait jamais été vaincue? On peut comprimer momentanément une telle révolution; mais le génie qui l'a produite, le génie de la liberté, est impérissable; semblable à Antée, le géant reprend des forces chaque fois qu'il a touché la terre. Oubliez-vous que quelques pâtres de l'Helvétie ont pu braver toutes les forces de l'Autriche, et quelques pêcheurs de la Hollande triompher des formidables armées de Philippe II? Nous-mêmes, de nos jours, n'avons-nous pas vu un petit nombre d'Américains résister victorieusement à la puissance de l'Angleterre? Enfin, la France elle-même n'a-t-elle pas bravé, pendant trente ans, les forces de toute l'Europe conjurée contre sa gloire et sa liberté? (Nouveaux bravos à gauche.)

« D'un autre côté, quel sera, pour les Espagnols, le résultat de la guerre que vous allez porter chez eux? Quel gouvernement sera substitué à la constitution des Cortès? Qui donnera les institutions nouvelles? Sera-ce Ferdinand? Mais nous savons comment les souverains tiennent leurs promesses. Le roi de Prusse et le roi de Naples, dans des temps de détresse, avaient promis des constitutions à leurs peuples; l'archiduc Reynier annonça aussi des institutions libres à l'Italie; enfin lord William Bentinck souleva les Génois contre nous en les appelant à l'indépendance; toutes ces promesses furent formelles, authentiques; où sont les constitutions? L'imagination s'épouvante à la seule pensée des vengeances qui menacent l'Espagne. Lorsque Ferdinand fut replacé, en 1814, sur le trône de ses pères, il n'avait pas à punir, mais à récompenser; eh bien, loin de reconnaître les services de ces amis de la liberté qui venaient, au prix de leur sang, de lui restituer la

couronne, il les livra aux jésuites et à l'inquisition, il les récompensa par l'exil, les tortures et les supplices. Ce prince se montra terrible; son gouvernement fut atroce. (Violente interruption à droite; cris nombreux : *A l'ordre!*)

M. Forbin des Issarts. — Monsieur le président, nous ne pouvons supporter une pareille assertion ; nous ne pouvons entendre de sang-froid qualifier d'*atroce* un gouvernement légitime, le gouvernement d'un Bourbon !

A gauche. — Oui, atroce !

Le général Foy. — Atroce ! l'expression est juste !

A droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

Le général Demarçay. — N'a-t-on pas égorgé une foule de patriotes, sans parler de Porlier, de Lascy et des officiers de la garnison de Cadix ?

Voix à droite. — Parlez donc aussi du massacre de Vinüeza, de l'assassinat juridique d'Élio, de Goëffieux et tant d'autres victimes[1] !

Le président. — Je dois faire observer que si je n'ai pas rappelé l'orateur à l'ordre, c'est parce que son langage ne s'est pas adressé à la personne du roi d'Espagne, mais à son gouvernement.

Manuel. — Je disais donc que le gouvernement de Ferdinand VII, en 1814 et en 1815, s'est montré atroce. Que sera-ce donc lorsqu'il aura des injures personnelles à punir? lorsque les affaires se trouveront aux mains d'hommes qui auront leur exil, des persécutions subies, et les angoisses de leur ambition déçue à venger? Mais on insiste. Les Espagnols s'égorgent, nous dit-on; nous devons intervenir pour arrêter le cours de ces désastres. C'est, il faut l'avouer, une singulière manière de diminuer les horreurs de la guerre civile que d'y ajouter

[1] Le chanoine Vinueza, accusé de conspiration contre le régime constitutionnel, avait été tué à Madrid dans une émeute populaire. Le général Élio avait été condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté pour faits de guerre civile. Le lieutenant Goëffieux, Français d'origine, fait prisonnier dans les rangs de la garde royale, lors des événements du 7 juillet 1822, était un des officiers fusillés à la suite de cette journée.

les maux d'une guerre étrangère! La guerre civile est une calamité, sans doute; mais elle cesse, du moins, par la défaite d'un des deux partis. Eh bien, qu'allez-vous faire? L'insurrection est vaincue en Espagne; elle a mis bas les armes; elle est anéantie; vous allez la ressusciter! Et, comme si ce n'était pas assez de rallumer une guerre civile éteinte, de faire couler de nouveau le sang espagnol, vous allez répandre en Espagne des flots de sang français! Je dirai plus : la guerre civile était en grande partie votre ouvrage; les soldats de la foi n'ont pris les armes et soutenu la lutte que dans la croyance que vous étiez prêts à les soutenir, à les défendre. Comment pouvez-vous donc trouver, dans des circonstances créées par vous-mêmes, la justification de votre intervention? Vous justifierez donc une violence par une perfidie?

« Vous invoquez une autre considération : vous voulez, dites-vous, sauver Ferdinand et sa famille! Ne renouvelez donc pas les mêmes circonstances qui, dans d'autres temps, ont conduit à l'échafaud les victimes pour lesquelles vous manifestez chaque jour un intérêt si vif... (Violente interruption de la droite.)

Plusieurs voix. — Mais c'est une dérision affreuse! On ne peut souffrir une telle légèreté de langage!

Manuel.— Vous avez eu tort de m'interrompre; j'allais ajouter *et si légitime.*

Plusieurs voix de la droite. — A la bonne heure!

Autres voix du même côté. — Mais c'est un sarcasme amer! Il a ri en disant cela!

Manuel. — Eh quoi! messieurs, auriez-vous donc oublié que les Stuarts n'ont été renversés du trône que parce qu'ils cherchaient un appui chez l'étranger? Avez-vous donc oublié que c'est à la suite de l'entrée des armées étrangères sur notre territoire que Louis XVI a été précipité? (Violente interruption à droite; mouvement prononcé d'indignation sur un grand nombre de bancs. Approbation à gauche.)

M. de Girardin. — Oui, c'est vrai!

M. de Lameth. — C'est par les intrigues de Coblentz et de l'émigration armée!

Voix de la droite. — En janvier 1793, il n'existait plus d'armée étrangère sur le sol français; nous étions maîtres de la Belgique!

Le général Demarçay. — Monsieur le président, faites donc votre devoir; maintenez la parole à l'orateur, qui a parfaitement raison!

Le président. — Monsieur Demarçay, vous n'êtes pas chargé de la police de la Chambre; je vous prie d'épargner toutes vos réflexions sur ce que croit devoir faire le président et sur ce que dit l'orateur.

Manuel. — A moins d'être complétement étranger à l'histoire de son pays...

M. Humbert de Sesmaisons, interrompant. — Allons, justifiez le régicide!

Manuel, continuant sa phrase. — Et au récit des faits qui ont laissé des traces si durables et si douloureuses, comment ignorer que c'est la protection accordée par la France aux Stuarts qui a causé la perte de ces princes? Cette protection était clandestine, il est vrai; mais elle encourageait les Stuarts dans leur résistance à l'opinion publique; de là le soulèvement de cette opinion et les malheurs de cette famille, malheurs qu'elle eût évités si elle avait cherché son appui dans la nation. Ai-je besoin d'ajouter que les dangers de la famille royale, en France, sont devenus surtout plus graves lorsque l'étranger eut envahi notre territoire, et que la France, la France révolutionnaire (*Voix de la droite* : Il ne connaît que celle-là!), sentant le besoin de se défendre par des forces nouvelles et par une nouvelle énergie... »

A ces derniers mots, l'orage qui, depuis le début de ce discours, grondait sourdement sur les bancs de la droite, éclate; une immense clameur part de ce côté de l'Assemblée; tous les députés royalistes se lèvent en tumulte et poussent des exclamations bruyantes; on entend ces cris : « A l'ordre!

à l'ordre! c'est affreux! c'est épouvantable! c'est la justifica tion du régicide!

M. Florian de Kergorlay. — Que le président fasse son devoir! qu'il nous venge de pareils blasphèmes! »

M. Ravez essaye vainement d'apaiser le désordre; tous ses efforts viennent se briser contre l'agitation tumultueuse à laquelle la droite est en proie; ses paroles sont couvertes par les cris qui continuent à s'élever de cette partie de l'Assemblée. Les députés du centre, en revanche, sont silencieux; la gauche semble étonnée et indécise.

Le président, après avoir longtemps attendu, parvient enfin à prononcer distinctement ces mots : « Il m'est impossible de ne pas faire remarquer à l'orateur que la manière dont il vient de s'exprimer...

Voix de la droite. — Il ne s'exprime jamais autrement!

Le président. — Que cette manière s'écarte tout à fait de l'ordre. En parlant d'un événement qui fait et fera toujours couler les larmes de toute la France, et qui sera pour elle l'objet d'éternels regrets, il a qualifié comme une mesure inspirée par une énergie nouvelle l'assassinat du roi martyr. (On se récrie vivement à gauche.)

Voix nombreuses. — M. Manuel n'a pas dit cela!

Le président. — Je mets assez de réserve dans l'accomplissement de mes devoirs pour qu'il ne soit pas permis de dire que M. Manuel ne s'est pas exprimé comme je l'ai rapporté. Je vais répéter sa phrase; l'orateur a dit : « Si de tels malheurs « sont arrivés, c'est que *la France révolutionnaire a eu besoin* « *de recourir à une énergie nouvelle;* » et, quelques instants auparavant, il avait parlé d'un forfait à jamais déplorable.

Voix de la droite. — L'intention n'est que trop évidente! A l'ordre! à l'ordre!

Voix nombreuses du même côté. — Non, ce n'est pas assez! L'expulsion! l'expulsion! Chassons cet indigne!

Le président, d'une voix forte. — Je rappelle l'orateur à l'ordre! »

Une partie des députés du côté droit avaient repris leurs places pendant l'explication du président. A peine M. Ravez a cessé de parler, que tous se lèvent de nouveau, quittent tumultueusement leurs bancs, se répandent en groupes bruyants dans l'enceinte et dans les couloirs, étendent les mains vers la tribune en signe de protestation et de menace, et, s'adressant tour à tour à l'orateur et au président, font entendre ces cris : « Le rappel à l'ordre n'est pas assez! L'expulsion! Il faut le chasser! A bas l'apologiste du régicide! Il ne peut rester parmi nous! Nous ne voulons plus l'entendre! »

Au milieu de ce tumulte, M. Hyde de Neuville s'était précipité à la tribune; debout à côté de Manuel, il essaye de prononcer quelques phrases qu'il accompagne de gestes dont la véhémence singulière fait sourire ce dernier; mais la voix du député royaliste est constamment couverte par le bruit; on ne peut saisir que ces mots : « Je veux venger la France! Je demande à venger l'armée! » M. Forbin des Issarts veut également parler; ses efforts sont vains, on ne peut l'entendre. Le tumulte, en ce moment, est arrivé à un tel degré de violence, que les éclats en retentissent jusqu'au dehors de la salle des séances. Bientôt plusieurs membres de la droite envahissent à leur tour la tribune, non pour s'adresser à l'Assemblée, mais pour se faire entendre mieux du président, vers lequel ils se tournent et à qui ils crient : « Otez-lui la parole! Levez la séance! Nous aviserons aux moyens d'avoir justice de cet apôtre du régicide!

Voix de la gauche. — C'est faux! c'est faux! Laissez l'orateur achever sa pensée! vous agirez ensuite!

Le président, se levant. — Le règlement porte...

Voix nombreuses de la droite. — Il ne s'agit pas de règlement! Nous voulons une punition exemplaire!

Le président. — L'orateur demande à se justifier.

M. Hyde de Neuville et autres membres de la droite, avec feu. — Non! non! Pas de justification! nous ne voulons pas l'entendre!

Voix de la gauche. — Le règlement l'ordonne! Votre indignation porte à faux! Respect au règlement!

Le président, après avoir agité longtemps sa sonnette. — Vous êtes hors d'état, en ce moment, d'avoir une volonté réfléchie; vous en aviez une lorsque vous avez fait votre règlement; le président doit la respecter. Il n'a pas le droit de faire ce que vous lui demandez; vous-mêmes le lui avez défendu.

Cinquante à soixante voix de la droite. — Le cas n'a pu être prévu! Levez la séance! »

Manuel n'avait pas quitté la tribune; il s'y tenait, depuis l'interruption de son discours, accoudé sur le bord extérieur et les bras croisés, dans la position à demi penchée d'un spectateur qui suit avec une certaine insouciance les longs incidents d'une scène représentée devant lui. Cette attitude calme, presque indifférente, au milieu d'une agitation que lui seul avait excitée, augmentait l'irritation de la droite; elle y voyait une sorte de bravade. Chaque fois que le président avait réclamé pour l'orateur le droit de se justifier, Manuel s'était relevé, prêt à compléter sa phrase interrompue; mais, chaque fois, une effroyable clameur l'avait contraint de reprendre sa position et d'attendre. Enfin, le président, réunissant toutes les forces de sa voix, annonce que, ne pouvant rétablir l'ordre, il va *se couvrir*. Cet avertissement reste sans effet; M. Ravez se couvre; un demi-silence s'établit, mais il est de courte durée; le tumulte reprend toute sa violence. M. Ravez lit alors l'article du règlement qui autorise le président, lorsque le tumulte continue après qu'il s'est couvert, à suspendre la séance et à renvoyer les députés dans leurs bureaux. « Je vous invite donc, ajoute M. Ravez, à reprendre vos places et à laisser continuer la discussion.

— Non! non! crient deux cents voix; nous ne voulons plus l'entendre! Qu'il cesse de souiller la tribune! Levez la séance!

Le président. — Je ne dois suspendre la séance que lorsque

j'aurai perdu tout espoir de rétablir l'ordre. Veuillez donc céder à une nouvelle invitation. »

On ne répond à ce nouvel avertissement que par les cris : « Non ! non ! nous n'écouterons rien ! Levez la séance ! — Je déclare que la séance est suspendue pour une heure, dit enfin M. Ravez; j'invite messieurs les députés à se retirer dans leurs bureaux. »

Le côté droit en masse quitte bruyamment la salle; le côté gauche demeure sur ses bancs, et Manuel, descendant enfin de la tribune, regagne à l'extrême gauche sa place habituelle, où viennent immédiatement l'entourer les généraux Foy et Gérard, MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), de Chauvelin, Caumartin, Méchin, et un assez grand nombre d'autres députés libéraux.

Les nombreux spectateurs qui se pressaient dans les tribunes publiques avaient alors sous les yeux une enceinte aux deux tiers vide : les bancs de la droite et du centre droit sont déserts; les membres assez peu nombreux du centre gauche, immobiles à leurs places, semblent muets et consternés; la gauche est agitée et bruyante; à sa limite extrême, Manuel, toujours entouré par les collègues dont nous venons de citer les noms, est occupé à écrire; au pied de la tribune se tient un groupe où se font remarquer les ministres pairs de France MM. de Chateaubriand, de Bellune et Clermont-Tonnerre. De temps à autre, des députés de la droite rentrent précipitamment dans la salle, apportant des nouvelles de la réunion des bureaux; ils annoncent successivement que l'exclusion est résolue, et que l'on en discute la durée. Bientôt les députés royalistes reparaissent en plus grand nombre et vont lentement reprendre leurs places. Pendant ce temps, Manuel achevait d'écrire, puis lisait au général Foy et à M. de Chauvelin les lignes qu'il venait de tracer; c'était une lettre adressée au président de la Chambre, et qui était ainsi conçue :

« Monsieur le président,

« L'état d'irritation dans lequel se trouve une partie de l'Assemblée me fait craindre de ne pouvoir trouver, dans cette séance, un moment de silence pour achever l'expression d'une pensée qui, je l'espère, ne trouvera plus d'improbateurs de bonne foi dès l'instant qu'elle sera connue telle que j'ai voulu l'émettre, telle que devait la faire présumer d'avance ce que je venais de dire, telle enfin que vous n'eussiez pu, sans injustice, me blâmer vous-même, si vous m'eussiez, cette fois comme dans une autre circonstance, permis d'achever ma phrase.

« M. le ministre des affaires étrangères prétendait trouver un motif de guerre dans le besoin de prévenir en Espagne des catastrophes pareilles à celles qui ont ensanglanté la révolution d'Angleterre et la Révolution française. Je répondais que le moyen qu'il adoptait me paraissait précisément le plus capable d'augmenter ces dangers au lieu de les diminuer, et j'en donnais pour preuve les événements qui avaient amené le renversement des Stuarts et la mort de l'infortuné Louis XVI.

« Je demandais si on avait oublié qu'en France ce malheur avait été précédé par l'intervention armée des Prussiens et des Autrichiens, et je rappelais, comme un fait connu de tout le monde, que *c'est alors que la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des forces et par une énergie nouvelle*... c'est ici que j'ai été interrompu; si je ne l'eusse pas été, ma phrase eût été prononcée ainsi : *Alors la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des forces et une énergie nouvelle, mit en mouvement toutes les masses, exalta toutes les passions populaires, et amena ainsi de terribles excès et une déplorable catastrophe au milieu d'une généreuse résistance.*

« Personne, plus que moi, n'est résigné d'avance à toutes les préventions et même aux violences d'une partie des membres de cette Chambre, dont j'ai cru devoir combattre hautement les principes et les efforts, parce que je crois, dans mon âme et conscience, que ces efforts et ces principes compromettent à la fois les intérêts du trône et ceux de la nation. Mais je ne dois pas être privé, par des interruptions et un tumulte que vous-même avez trouvé sans excuse, du droit d'être entendu avant d'être jugé ; je ne veux pas qu'il soit permis, même à la mauvaise foi, de me supposer l'absurde projet d'insulter lâchement, sans motif, sans intérêt, aux malheurs d'augustes victimes dont la destinée affligea tous les cœurs généreux. Lorsque j'aurai parlé, je braverai le jugement des hommes passionnés, comme j'attendrai sans crainte celui des hommes justes.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre très-humble serviteur.

MANUEL.

« Ce 26 février 1823. »

Une heure s'était écoulée depuis la suspension de la séance; aux termes du règlement, la séance reprenait de droit. Le président reparaît en effet au fauteuil : un profond silence accueille son apparition; toutes les parties de la Chambre, comme les tribunes, sont dans une sorte d'attente inquiète. A ce moment, Manuel quitte sa place et s'avance lentement vers la tribune; il y monte. A sa vue, tout le côté droit se lève comme un seul homme, et deux cents voix profèrent ces cris : « Non! non! A bas! A la porte! Expulsons le séditieux! Chassons l'indigne!

M. Forbin des Issarts, à la tribune. — Je demande la parole pour un rappel au règlement. Jamais la Chambre, par des articles réglementaires, n'a pu se condamner au supplice d'entendre un orateur dont les maximes ou les doctrines appellent ou justifient le régicide. (Applaudissements et bravos prolongés au côté droit.) Je propose en conséquence à la Chambre, au nom du respect qu'elle se doit à elle-même, de manifester son opinion sur le vœu que j'exprime pour l'expulsion de l'orateur qui a tenu des discours aussi infâmes.

M. de Chauvelin. — Oh! oh!

Le côté droit en masse. — Oui! oui! aux voix! »

Manuel veut prendre la parole; les députés de la droite l'arrêtent par ces cris : « Non! non! A bas de la tribune! à bas!

M. Bazire. — Une proposition a été faite dans les bureaux.

Un autre membre de la droite. — On a nommé une commission.

Le président. — Le règlement exige que toute proposition, autre qu'une proposition de loi ou d'Adresse, soit remise au président, communiquée aux bureaux, qui la discutent, puis développée le jour suivant en séance publique. Il est donc impossible d'admettre une autre forme pour la proposition dont on parle, et vous-mêmes, messieurs, blâmeriez justement le président qui l'autoriserait. »

Le côté droit continue à demander à grands cris la *mise aux*

voix de l'exclusion ; Manuel renonce à lutter plus longtemps pour obtenir la parole; il remet ouverte au président la lettre que nous avons reproduite, et descend de la tribune. A cette vue, de bruyants applaudissements éclatent sur tous les bancs de la droite, et l'on entend ces cris : « Enfin il se rend justice ! A bas Manuel ! plus de Manuel !

Le président. — M. Manuel me remet une lettre... (Violente interruption à droite.)

Voix nombreuses. — Nous ne voulons pas plus de sa lettre que de lui-même ! Non, non ! A bas l'indigne ! Aux voix l'exclusion ! »

M. de Chauvelin se précipite à la tribune ; il veut parler ; la clameur persistante et les cris *Aux voix !* qui s'élèvent des bancs royalistes l'obligent à retourner à sa place.

Le président, après de longs efforts pour obtenir un demi-silence. « Je suis trop jaloux de votre estime, messieurs, pour mettre une proposition aux voix contrairement aux formes prescrites par votre règlement; et, puisque je ne peux rétablir le calme, je lève la séance. »

Toute la droite se lève et pousse à plusieurs reprises ces cris : *Vive le roi ! Vivent les Bourbons ! tous les Bourbons !* Nombre de membres y ajoutent ces exclamations : « Nous avons aujourd'hui ce que nous voulons ! Demain nous ferons le reste ! Il ne reparaîtra plus à la tribune, l'apologiste du régicide ! » L'Assemblée se sépare en tumulte.

Le lendemain, 27, après la lecture du procès-verbal, où les mots *forces nouvelles* se trouvaient remplacés par ceux de *formes nouvelles*, le président donne la parole à M. de la Bourdonnaie, qui s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de proposer à la Chambre d'user du droit qu'a tout pouvoir politique de juger les délits commis par un de ses membres dans l'exercice de ses fonctions et dans l'enceinte du lieu de ses délibérations, en expulsant de son sein M. Manuel, député de la Vendée [1]. »

[1] M. Duplessis de Grenedan avait communiqué aux bureaux une autre proposition ainsi conçue : « Je propose que M. Manuel soit exclu de la Chambre comme *indigne*. » On avait préféré la rédaction de M. de la Bourdonnaie.

Au moment où M. de la Bourdonnaie achevait de lire sa proposition, Manuel entrait dans la salle et allait s'asseoir à l'extrémité du premier banc de la gauche, entre M. Casimir Périer et le général Demarçay. Cet incident excite dans la salle une légère rumeur dont M. de la Bourdonnaie attend la fin pour développer sa demande.

Rarement accusation avait été plus arbitraire : elle était sans base précise; aucune des expressions employées par Manuel n'impliquait, même indirectement, l'apologie du supplice de Louis XVI. Il n'avait rappelé la mort de ce monarque et celle de Charles Ier que pour montrer à quel péril Ferdinand VII pouvait être exposé par les chances d'une guerre renouvelée de ces interventions étrangères qui avaient précipité la chute des Stuarts et la condamnation du frère de Louis XVIII. Le changement du mot *forces* en celui de *formes*, dans le procès-verbal, n'avait sans doute pour but que de venir en aide à l'accusation en faisant supposer que l'orateur avait considéré comme une nécessité de la défense nationale la suppression de la royauté et du roi. M. de la Bourdonnaie, au reste, dédaigna les faux-fuyants; il confessa avec franchise « que, signalé déjà par de graves et fréquentes *récidives*, » Manuel était traduit par lui devant la Chambre, « non pour un mot, pas même pour une phrase échappée à la difficulté de l'improvisation, mais pour un discours tout entier dont l'ensemble et les détails, également criminels, faisaient non-seulement revivre les doctrines pernicieuses qui causèrent tant de ravages parmi nous, mais allaient encore jusqu'à justifier le plus épouvantable des forfaits qu'elles enfantèrent. » Après avoir examiné si l'exclusion qu'il proposait se trouvait dans le pouvoir de la Chambre; après avoir déclaré qu'une telle mesure ne dépassait pas le droit de l'Assemblée et qu'elle était dans son devoir, l'orateur, dont le discours était écrit, termina en ces termes :

« Convaincus des funestes effets d'une trop longue indulgence, vous dépouillerez du manteau de l'inviolabilité celui qui, ne l'ayant reçu que pour la société, tourne contre elle-

même la garantie qu'elle lui avait accordée! Vous éloignerez de la tribune celui qui, n'y ayant été envoyé que sur la foi du serment d'être loyal et fidèle député et d'obéir aux lois du royaume, n'y monta jamais que pour les attaquer et les rendre odieuses. Qu'il cesse d'être le représentant de cette contrée à jamais célèbre sous le nom de terre classique de la fidélité (la Vendée), celui qui ne craignit pas de faire devant vous l'apologie du régicide; qu'il cesse d'être député, et que votre décision, messieurs, reste à jamais déposée dans vos archives comme un monument élevé pour prévenir de pareils attentats. »

MM. Étienne, Tripier et de Girardin combattent successivement la prise en considération de cette proposition; MM. Delalot et Hyde de Neuville l'appuient; Manuel se présente ensuite à la tribune; son apparition cause une vive rumeur sur les bancs de la droite.

Quelques voix de ce côté. — « Qu'il parle à la barre! C'est un accusé!

Autres voix. — Non! non!

Voix plus nombreuses. — Mais nous n'en finirons pas! Aux voix! la clôture! »

Le président fait observer que, la proposition étant dirigée contre Manuel, ce dernier a le droit d'être entendu, et qu'en conséquence il lui donne la parole. (Bravos à gauche.)

Manuel. — « Messieurs, ce que je veux en paraissant à cette tribune, ce qui m'importe, c'est que vous soyez bien convaincus que je ne prends la parole ni dans l'espoir ni dans le désir de conjurer l'orage amassé contre moi. Je veux uniquement constater que la mesure proposée est un acte de violence que rien ne justifie et que je n'ai nullement provoqué.

« On a senti qu'il serait difficile de trouver l'espèce de crime dont on m'accuse dans les phrases inculpées du discours que j'ai prononcé : aussi, par un art que je veux bien ne pas qualifier, s'est-on bien gardé de citer ces phrases; on a fait appel à d'autres souvenirs; on a soigneusement reproduit devant vous des allégations destinées naguère à servir un projet qu'on

a été contraint d'abandonner. On s'était proposé, au début de la session, de faire annuler les opérations des deux colléges qui m'ont élu. On s'en était hautement vanté d'avance. On avait mendié partout des protestations dans ce but. Il a fallu renoncer à cette tentative illégale. On s'enhardit aujourd'hui; on se prévaut de nouvelles imputations : j'ai, dit-on, prêché le régicide.

« Quoi ! j'ai pu prêcher le régicide au moment même où je m'efforçais de vous détourner de faire ce qui pouvait l'amener! Quoi ! je prêchais le régicide en vous exhortant à le prévenir! En vérité, messieurs, supposer que conseiller le régicide était le but de mon argumentation, c'est me prêter une étrange absurdité. Quels mots ont pu vous le faire croire? Quel intérêt, d'ailleurs, pouvait me porter à soutenir cette doctrine? Mais les termes dont je me suis servi ne vous laissent pas même cette triste ressource. Je disais qu'au moment où l'invasion des Autrichiens et des Prussiens vint menacer notre pays, la France révolutionnaire sentit qu'elle avait besoin de se défendre par de nouvelles forces et par une énergie nouvelle...

Voix nombreuses de la droite. — Formes ! formes ! vous avez dit *formes !*

Voix de la gauche. — Non ! non ! *forces!*

Manuel. — Je suis bien aise de déclarer à la Chambre qu'avant d'écrire hier à M. le président la lettre dont vous avez refusé d'entendre la lecture, j'avais consulté, sur le texte précis de mes paroles, bon nombre de mes collègues ainsi que les notes de plusieurs journalistes; tous, à l'exception du rédacteur du *Moniteur*, ont entendu *forces*, et je suis sûr, en effet, d'avoir employé ce mot. Mais peu importe; j'accepte l'une ou l'autre expression. Il est évident que je préparais, par des prémisses, la conclusion à laquelle je voulais arriver. Je disais qu'il fallait écarter, à l'égard de l'Espagne, l'emploi de moyens qui, en effrayant les révolutions, les font recourir, pour se défendre, aux plus terribles ressources, les poussent à exaspérer

toutes les passions, à soulever les masses, et les entraînent ainsi dans une voie où les intelligences les plus fermes n'aperçoivent pas le point où l'on pourra s'arrêter. Voilà ce que constatent les écrits mêmes de nos adversaires. Lisez les mémoires de M. de Rivierre, ceux du marquis de Ferrières, et vous verrez que l'un et l'autre attribuent la mort du roi à l'invasion étrangère, et qu'ils font dériver le mal du remède même qu'on voulait lui opposer. Mais, en admettant que mes expressions eussent présenté la moindre équivoque, l'usage, la sagesse, la justice, exigeaient du moins qu'avant de me condamner sur une phrase commencée, au milieu d'un discours improvisé, dans une question aussi grave et compliquée de tant d'incidents, je fusse entendu jusqu'au bout; vous ne l'avez pas voulu; vous avez refusé de me laisser continuer; vous appartient-il, dans de telles circonstances, d'interpréter une phrase interrompue?

« Eh! messieurs, vous parlez de régicide! oubliez-vous donc que, par mon âge, j'ai dû rester plus étranger que vous aux événements de la Révolution? J'étais alors aux armées, dans ces rangs où vous prétendez que l'honneur français s'était réfugié. Non que j'accepte assurément pour ces armées un hommage qu'on leur rend aux dépens de la nation. L'honneur français était partout, et, à quelques excès que la Révolution se soit portée, nous n'oublierons jamais qu'appelée par les vœux de la France, défendue par elle au prix de son sang et d'immenses sacrifices, cette Révolution lui a laissé en échange une gloire impérissable et d'immortels bienfaits; nous n'oublierons jamais que nous n'existons, et vous-mêmes avec nous, que par les résultats qu'elle a produits, résultats sacrés que tous les efforts de ses ennemis n'ont pu et ne pourront nous enlever. (Bravos à gauche.) Je le répète, ajoute l'orateur avec force, loin de moi la pensée de reporter sur l'armée seule les titres glorieux acquis à cette grande, à cette généreuse nation tout entière; mais, du moins, est-il vrai de dire que, pendant tout le cours d'une révolution qui a été sanglante, l'armée n'a

versé d'autre sang que le sien et celui de l'ennemi. (Nouveaux et longs applaudissements à gauche.)

« Ma vie entière répondrait donc, au besoin, à vos reproches. Mais j'ai combattu avec énergie, à cette tribune, le parti ennemi de la Révolution. Voilà mon véritable tort, voilà mon crime. Loin de moi la pensée de m'en défendre. Si j'avais déployé moins de chaleur, moins de courage peut-être, vous auriez laissé passer des phrases plus répréhensibles, je le sais. Mais je suis résigné depuis longtemps à toutes les conséquences de mon langage : je n'ai jamais eu qu'un but, faire mon devoir, et je l'ai rempli, quoi qu'il pût advenir.

« Voulez-vous, messieurs, que je vous donne la preuve que l'esprit de parti seul, et non un esprit de justice, me poursuit en ce moment? Dans une de vos précédentes séances un orateur a pu déclarer à cette tribune que la Charte était une garantie *odieuse;* et vous l'avez écouté en silence.

Nombreuses voix de la droite. — Personne n'a dit cela!

Manuel. — Cet orateur est celui-là même qui demande aujourd'hui mon exclusion.

M. de la Bourdonnaie.—Ma phrase s'appliquait à l'Espagne.

Manuel. — Je vais la lire. » Puis, se tournant vers M. de la Bourdonnaie, il ajoute : « Vous apparaissez, vous, à cette tribune sans oser lire les phrases que vous incriminez; moi, je lis les vôtres. (Bravos à gauche.) Vous avez dit : « Dois-je accor-
« der au gouvernement de nouveaux moyens de soutenir un
« système funeste et d'imposer à un roi captif, à une nation
« asservie, *une charte, garantie odieuse* des intérêts matériels
« de la Révolution? » Vous avez dit *charte*, vous l'avez dit!

Nombreuses voix de la droite. — Il n'a été question que de l'Espagne!

Manuel. — C'est en répondant à ce discours que M. le président du conseil a dit que le gouvernement ne comptait nullement imposer la Charte au peuple espagnol.

Les mêmes voix. — Il n'a pas dit *la* Charte, mais *une* charte; ce qui est bien différent!

Manuel. — Comme mon but n'est pas d'incriminer notre collègue (*Les mêmes voix :* C'est fort heureux!), je lui laisse la ressource de dire que, par *charte*, il a entendu désigner la constitution des Cortès. (*Violents murmures à droite; voix nombreuses :* Quelle mauvaise foi! sa propre citation le condamne!)

« Vous parlez d'exclusion, continue l'orateur; ce n'est ni la Charte, ni le règlement, ni la raison, ni la justice, qui vous donnent ce droit; où le puisez-vous donc? Dans l'esprit de parti. Vous le puisez à la même source que les montagnards de 1793. C'est le droit que s'arroge le plus fort, celui qu'usurpe toute faction qui substitue la tyrannie à la justice, et fait plier la raison sous une violence effrénée. — Épargnez-vous, mes collègues, ajoute l'orateur en se tournant vers la gauche, le soin de discuter pour démontrer cette vérité. Ne la sentent-ils pas aussi bien que vous? Ne savent-ils pas, comme vous, que mes intentions ont été irréprochables? Si je n'étais fort de ma conscience, dit-il ensuite en s'adressant à la droite, viendrais-je à cette tribune combattre et braver vos murmures? C'est elle qui soutient mon courage; avec un tel appui on ne craint personne, pas même ceux qui s'établissent nos juges! Ah! vous voulez me repousser de cette enceinte! eh bien, faites! Je sais qu'il peut arriver aujourd'hui ce que nous avons vu il y a trente ans. Les passions sont les mêmes. Je serai votre première victime. Puissé-je être la dernière! Et, si jamais un désir de vengeance pouvait arriver jusqu'à moi, victime de vos fureurs, je léguerais à vos fureurs mêmes le soin de me venger! »

Les derniers mots de cette improvisation, où l'orateur, soigneux de sa dignité, s'était défendu dans un langage également éloigné de la forfanterie et de la faiblesse, furent accueillis par les longs applaudissements de la gauche. M. de Girardin avait demandé la question préalable; elle fut repoussée par le côté et par le centre droits, et la prise en considération de la proposition adoptée par la même majorité. Aucun ministre ne prit part au vote.

M. Laffitte. — « Les ministres n'osent pas voter ; c'est indigne !

M. de Lameth et autres membres de la gauche. — C'est abominable ! »

Le général Demarçay, appuyé par les généraux Foy et Gérard, demande la discussion immédiate en assemblée générale ; M. Dudon propose, au contraire, de renvoyer la proposition à l'examen des bureaux. M. de Chauvelin appuie la demande de ses amis « au nom de la dignité de l'Assemblée, qui ne saurait, dit-il, obéir à la voix d'une fraction de députés, d'une poignée d'ambitieux qui, brûlant d'arriver au pouvoir, se montrent les plus violents afin de se faire un parti. » Des cris *A l'ordre!* accueillent cette allusion à la passion déployée par MM. de la Bourdonnaie et Delalot. M. Dudon insiste pour sa proposition, et cite à l'appui plusieurs précédents, entre autres un vote de la Chambre à l'occasion d'une demande de douzièmes provisoires.

M. Casimir Périer. — « Est-ce que vous prétendez traiter un député comme des centimes ? »

Le président consulte l'Assemblée : la proposition de M. de la Bourdonnaie est renvoyée à l'examen des bureaux. Cet examen et la nomination d'une commission de neuf membres chargés de faire un rapport à la Chambre eurent lieu le jour suivant, 27. Le 28, la commission se réunit, et, dès le lendemain, 1er mars, M. de la Bourdonnaie, un des commissaires, paraissait à la tribune pour communiquer à la Chambre le résultat de leur travail.

Une foule de voix de la gauche. — « Quoi ! c'est l'accusateur lui-même qui est le rapporteur de sa proposition ! C'est indécent ! c'est un scandale !

Le président. — J'ai appelé à la tribune le rapporteur de la commission ; M. de la Bourdonnaie se présente en cette qualité ? je ne peux que lui donner et lui maintenir la parole.

— C'est de l'impudeur ! Sommes-nous dans une Chambre française ? C'est un scandale ! » Ces cris partent de tous les

bancs libéraux, et empêchent pendant longtemps M. de la Bourdonnaie de lire un seul mot de son rapport. La droite reste silencieuse. Le président seul lutte contre les bruyantes protestations de la gauche; enfin, il obtient un peu de silence, et le rapporteur peut commencer la lecture de son manuscrit. « Avant de s'occuper de la question de droit, dit M. de la Bourdonnaie, vos commissaires ont soumis le *discours* inculpé à une lecture attentive, et, prononçant comme jurés, ils ont déclaré, à l'unanimité, que ce discours tendait à justifier le régicide. (Bruyantes réclamations à gauche.)

Une foule de voix de ce côté. — C'est faux ! c'est une calomnie ! »

Le rapporteur ajoute que la commission a successivement examiné si l'auteur d'un tel discours pouvait continuer à siéger au milieu de députés loyaux et fidèles; si la Chambre n'avait pas en elle-même le pouvoir de haute juridiction nécessaire pour venger les doctrines subversives émises dans son sein, et si l'exclusion du membre qui aurait souillé l'honneur de son caractère était un droit qu'on pût lui contester. « Chacun des membres de la commission, dit le rapporteur, interrogé sur la première question, a déclaré que M. Manuel ne pouvait plus siéger dans cette enceinte sans porter atteinte à la dignité et à la considération de la Chambre. » M. de la Bourdonnaie discute ensuite les deux autres questions; il les résout dans un sens affirmatif, et conclut en ces termes : « Par tous ces motifs, votre commission a l'honneur de vous proposer d'exclure de votre sein M. Manuel, à l'occasion du discours qu'il a prononcé dans la séance du 26 février. » La Chambre, consultée sur le jour où elle statuera sur ces conclusions, le fixe au surlendemain lundi, 3 mars.

CHAPITRE VI

Continuation de la session de 1823. Discussion de la proposition de M. de la Bourdonnaie pour l'expulsion de Manuel : discours de MM. de Saint-Aulaire, Royer-Collard et Hyde de Neuville. Dernières paroles de Manuel. La Chambre prononce l'exclusion. Séance du 4 mars : introduction de la force armée dans la salle ; la garde nationale refuse d'obéir ; intervention de la gendarmerie ; violence exercée envers Manuel ; la gauche tout entière se retire de la Chambre ; protestation de soixante-deux députés. Vote de la loi des 100 millions. Résultat de la retraite des députés de l'opposition libérale. Commencement d'opposition dans la Chambre des pairs. *Clôture de la session.* — L'armée française au mois de février 1823 ; force du corps d'invasion ; sa composition et son esprit. Le duc d'Angoulême est nommé généralissime, et le comte Guilleminot major général. — *Nouvelle conjuration.* Dissidences dans la Charbonnerie ; M. de la Fayette et Manuel. Réfugiés français en Espagne. Effet des paroles prononcées par M. de Villèle dans le comité secret de l'Adresse. Complot organisé au sein de l'armée d'invasion ; son but ; sa découverte. Destitution du général Guilleminot, et son remplacement par le duc de Bellune ; départ de ce dernier pour Bayonne. — Le duc d'Angoulême à l'armée des Pyrénées ; révélations. Désordres administratifs, insuffisance dans tous les services. Inquiétudes. Arrivée de M. Gabriel Ouvrard ; sa nomination comme munitionnaire général. *Marchés de Bayonne.* L'armée reçoit l'ordre de passer la Bidassoa ; le colonel Fabvier entre en Espagne ; *tentative de la Bidassoa;* les réfugiés sont repoussés ; l'armée franchit la frontière.

Pour la génération de l'Empire et de la Restauration, c'était un fait sans exemple que la proposition d'exclure de la Chambre élective un député assis depuis huit ans sur les bancs de l'Assemblée. La popularité de l'orateur que cette mesure devait atteindre, la nouveauté de cette mesure même, ajoutaient à l'intérêt de la séance où la majorité royaliste devait porter le coup qu'elle avait résolu de frapper. Au jour indiqué, une masse extraordinaire de curieux se pressait, impatiente, aux abords du palais législatif; les tribunes de la salle des séances regorgeaient de spectateurs ; tous les députés étaient à leur banc. M. de Saint-Aulaire, inscrit le premier

pour combattre les conclusions du rapport de M. de la Bourdonnaie, est appelé à la tribune; mais M. Stanislas de Girardin l'y devance pour élever une question préjudicielle; il demande à discuter la question de compétence. Des cris violents, partis de la droite, l'interrompent.

M. Benoist. — « Nous ne sommes pas un tribunal!

M. de Girardin. — Alors, qu'êtes-vous donc? (Les cris redoublent.) J'ai le droit de parler, et je parlerai. (Le tumulte devient extrême.) Arrachez-moi la parole, excluez-moi aussi, car je saurai résister à votre oppression. »

Le président invoque les dispositions du règlement, et appelle de nouveau M. de Saint-Aulaire à la tribune. « Vous n'avez pas le droit de m'ôter la parole! s'écrie M. de Girardin. Prononcez mon exclusion! Excluez-nous tous! (Le tumulte est au comble.)

Le général Foy. — M. le président a la prétention de soumettre aux formes ordinaires de la discussion une proposition que le règlement n'a pas prévue. Si on vous proposait un acte atroce, un crime matériel à commettre dans cette enceinte, le président mettrait-il froidement cette motion en discussion et aux voix, par respect pour les formes d'usage? Appliquer les règles ordinaires serait, en pareil cas, une atrocité de plus; et je dis que notre président manque à son devoir, forfait à l'honneur si... (Violente interruption à droite.)

Une foule de voix. — A l'ordre! à l'ordre!

Le président. — Le devoir du président est d'observer et de faire observer le règlement. Plus que personne, il sait combien l'accomplissement de ce devoir est souvent pénible et amer; et c'est quand il le remplit, lorsqu'il s'en montre l'esclave, qu'on a le courage de venir dire à cette tribune qu'il y a manqué!

Le général Foy. — Je l'ai dit et je le répète, ce serait manquer à son devoir et forfaire à l'honneur! »

Les cris *A l'ordre!* éclatent avec une nouvelle force sur les bancs de la droite. La gauche y répond par ceux de : *Non,*

non! il a raison! c'est vrai! Le général Demarçay, MM. Dudon et de Girardin parlent successivement au milieu du tumulte : le premier accuse le président de violence et de tyrannie; le second demande l'ordre du jour; M. de Girardin insiste pour sa proposition. Le désordre et le bruit qui règnent dans l'Assemblée empêchent pendant longtemps M. Ravez de se faire entendre; enfin, un demi-silence lui permet de consulter l'Assemblée; elle repousse par l'ordre du jour la demande de M. de Girardin, et M. de Saint-Aulaire monte à la tribune.

Le général Foy, demeuré au pied du bureau, à M. Ravez. — « Vous êtes président constitutionnel; vous êtes ici par la Charte; vous manquez à votre devoir en présidant à un acte qui viole la Charte, à un acte contre-révolutionnaire.

Le président. — Je regrette d'être obligé de vous dire que vous troublez l'ordre.

Le général Foy. — L'ordre? Il n'y en a pas! Il n'existe ici que désordre et violence! »

M. de Saint-Aulaire attend de nouveau le silence et peut enfin parler; il commence par discuter les principales considérations du rapport; cela dit, il ajoute : « J'engage mon honneur qu'après avoir examiné la phrase de M. Manuel, phrase que j'avais entendue avec déplaisance, j'y ai trouvé la prédiction des mêmes événements que ceux de notre Révolution, fondée sur l'emploi des mêmes moyens, mais sans y voir le moindre vestige de l'intention parricide qu'on suppose à l'orateur. Je l'atteste devant Dieu et devant les hommes.

« Le but évident qu'on se propose est de frapper un des hommes les plus distingués de l'opposition. Cette opposition, pourtant, est-elle donc si formidable par le nombre? Ne voyez-vous pas ses membres se réduire à chaque session nouvelle? Aux dernières élections, nous ne sommes que cinq qui aient triomphé des efforts du ministère pour nous éloigner de cette enceinte. Ce ne sont pas, il est vrai, les seuls candidats de l'opposition extrême qu'il repousse; il poursuit quiconque n'est

pas pour vous. Moi-même, dont sans doute vous ne demanderiez pas l'exclusion, n'ai-je pas vu les hommes les plus honorables traités de factieux parce qu'ils m'avaient donné leurs suffrages? N'ai-je pas vu des fonctionnaires destitués pour le même motif? et ne viens-je pas d'apprendre encore qu'un colonel, recommandable par de longs services et par des actions d'éclat, a été rayé des contrôles de l'armée pour m'avoir donné sa voix? (Vive interruption.)

Le général Foy, en frappant avec force sur son pupitre. — C'est horrible! c'est infâme! Voilà comme on fait maintenant les élections! »

Un violent tumulte s'élève dans la Chambre; M. de Vogué adresse à l'orateur, avec les gestes les plus animés, des interpellations que le bruit empêche d'entendre.

M. de Saint-Aulaire, en se tournant vers la droite.—« Quelque habitué que je sois à observer les convenances parlementaires, je suis tout disposé à quitter le ton parlementaire vis-à-vis de quiconque voudra me parler bas et de près. (Vifs applaudissements à gauche.)

Voix nombreuses du même côté. — Nous le sommes tous. »

L'orateur termine en ces termes : « Les auteurs de la proposition renouvellent une tactique dont ils ont fait usage, il y a dix-huit mois, contre M. de Richelieu, en cherchant à former aujourd'hui une majorité contre M. de Villèle. Eh! messieurs, renversez M. de Villèle si vous voulez (On rit et on murmure.); je n'y tiens pas (On rit plus fort.); mais ne lui jetez pas à la tête les débris de nos institutions les plus précieuses. Je vote contre la proposition; si elle était adoptée, la soumission pourrait être un conseil de la prudence, mais certes elle ne serait pas l'accomplissement d'un devoir. » (Applaudissements à gauche.)

M. Duplessis de Grenedan succède à M. de Saint-Aulaire, et lit à l'appui de la proposition un long discours que la faiblesse de son organe ne permet pas d'entendre. Des conversations s'établissent sur tous les bancs; le bruit ne cesse que lorsque

M. Duplessis descend de la tribune, et que le président y appelle M. Royer-Collard, qui commence ainsi : « Un philosophe, je ne sais lequel, a dit : *Je hais les mauvaises maximes plus encore que les mauvaises actions.* De même je sais quelque chose de plus odieux que de violer les lois : c'est de donner à cette violation de beaux noms pour la légitimer, et d'appeler le sophisme au secours de la force. Que la force se produise, nous sommes quelquefois impuissants à l'empêcher; mais, du moins, obligeons-la à garder son nom et son caractère, afin qu'elle porte sa responsabilité. (Vive adhésion à gauche; mouvement au centre droit.) Le recours à la force tient une grande place dans l'histoire de tous les peuples, ajoute l'orateur, et il reçoit différents noms selon son origine. Quand il vient des gouvernements ou des pouvoirs, on l'appelle *coup d'État*, quand il vient des peuples, on l'appelle *insurrection;* quand c'est un État qui l'emploie contre un autre État, on lui donne le nom d'*intervention.* Ce sont trois choses toutes semblables et de même nature. Le recours à la force, dans le cas présent, est un coup d'État; c'est d'un coup d'État qu'il s'agit contre M. Manuel. Est-il nécessaire? Oui, dit-on, car la Chambre est forcée de se mettre au-dessus des lois pour un crime que les lois n'ont pu prévoir; le régicide a été justifié à cette tribune par M. Manuel. Le régicide a été justifié à cette tribune! Comment le savez-vous? Comme jurés, disent les membres de la commission, nous déclarons que c'est ce qu'il a fait. Et moi, comme juré, c'est-à-dire témoin comme eux, sans prévention favorable ni contraire, je déclare que ce n'est pas ce qu'il a fait. Par cela seul qu'on ne cite pas ses paroles, qu'on ne les met pas en regard du jugement qu'on porte, on les absout. En effet, ce ne sont pas les paroles, c'est la tendance seule que la commission incrimine; la *tendance*, c'est-à-dire l'intention, c'est-à-dire la pensée secrète de l'orateur. Eh bien, l'intention, il la désavoue; la pensée, il la nie; qui en sait là-dessus plus que lui?

« En fait, M. Manuel n'a pas justifié le régicide; on en con-

vient; il n'est accusé que d'avoir voulu le faire. Le motif de l'exclusion manque donc de réalité. Mais il est une autre considération : ce coup d'Etat une fois accompli, la faculté de le répéter est si grande, qu'il sera tenté sans cesse et que l'exception deviendra la règle. Les députés seront destituables comme les agents de l'administration, avec cette différence dans la condition des uns et des autres, que les agents de l'administration sont destituables par le pouvoir qui les a nommés et auquel ils sont soumis, au lieu que les députés de la minorité seront destituables par la majorité *contre laquelle* ils ont été nommés et qu'ils sont appelés à combattre sans cesse. J'aurais honte d'en dire davantage sur ce point ; le bon sens parle plus haut que je ne pourrais le faire. (Applaudissements à gauche; mouvement général.) Je vote contre la proposition. »

M. Hyde de Neuville prend ensuite la parole, et repousse d'abord, au nom de ses amis, la pensée d'une manœuvre hostile au ministère. « Ministres du roi, s'écrie-t-il, nous ne voulons ni vous renverser ni vous diviser ; marchez droit, nous vous soutiendrons; mais marchez ouvertement, tête levée, dans la route du vrai, comme sur celle de Madrid; et, il faut le dire, nous sommes en arrière sur l'une et sur l'autre route ! Marchez, je le répète, sur la route du vrai, elle est large, elle est grande... (Interruption et rires à gauche.)

M. de Chauvelin. — Et vous, arrêtez-vous, quittez votre route !

Autres voix. — A la question ! Il ne s'agit pas des 100 millions ! »

L'orateur se livre à des considérations étendues sur les causes de la Révolution française; il cite à l'appui de la proposition différents exemples tirés des législations anglaise et américaine, exemples dont les députés de la gauche contestent l'exactitude ; puis il s'écrie : « Si la Chambre n'avait pas le droit d'éloigner de ses séances un membre indigne de délibérer avec elle, de quel droit, à une autre époque, avez-vous donc chassé ce prêtre de Baal... (Exclamations à gauche.)

Plusieurs voix. — Parlez avec plus de calme !

Autres voix. — Lisez donc nos procès-verbaux; vous y verrez que l'*indignité* ne fut pas mise aux voix !

M. Casimir Périer. — L'élection fut annulée comme illégale; cet exemple prouve précisément contre vous[1] ! »

Après avoir discuté plusieurs passages de la défense de Manuel et repoussé les mots de France *révolutionnaire*, en faisant observer que l'expression vraie était « la France *révolutionnée*, *asservie*, comme, depuis la Restauration, on devait dire la France *délivrée*, » M. Hyde de Neuville termine en ces termes : « Messieurs, notre police est à nous. Ceux qui viendront à la session prochaine auront la même prérogative; ils jugeront aussi en leur âme et conscience. Le présent seul nous appartient; l'avenir est à d'autres; ne leur disons pas leur devoir; faisons le nôtre.

Plusieurs voix à gauche. — Le système est donc changé? Il ne s'agit plus d'une exclusion définitive? »

MM. Sébastiani et André d'Aubière sont ensuite entendus; le premier combat la proposition; le second l'appuie. On demande la clôture; M. Casimir Périer s'y oppose; le président, avant de la mettre aux voix, annonce qu'il est prêt à donner la parole à Manuel, qui déclare la refuser. La Chambre, consultée, prononce la continuation de la discussion. On entend M. Tronchon contre les conclusions du rapport; puis une discussion s'engage entre M. Hyde de Neuville, le général Foy, MM. de la Bourdonnaie et de Girardin, sur la position de la question; M. Hyde de Neuville demande, à titre d'amendement, que la proposition soit ainsi conçue :

« M. Manuel sera exclu des séances de la Chambre pendant la durée de la présente session. »

[1] L'élection de l'abbé Grégoire ne fut, en effet, annulée que par ce motif qu'il était domicilié à Paris, et que, le département de l'Isère ayant déjà nommé avant lui deux députés étrangers, le droit de choisir hors de la liste des éligibles du département se trouvait épuisé aux termes de l'article 42 de la Charte. Voyez tome V, pages 81 à 86.

M. de Girardin réclame la mise aux voix de l'ordre du jour pur et simple; le général Foy propose, de son côté, le renvoi de la discussion au lendemain. Un nouveau débat s'engage sur cette double demande, débat bruyant, confus, et qui est bientôt couvert par les cris : *Aux voix! La clôture!* poussés avec force par la droite. Le président relit l'amendement de M. Hyde de Neuville. Les députés de la gauche, en masse, réclament la question préalable; la Chambre, consultée, la rejette; le président annonce qu'il va mettre l'amendement aux voix.

Nombreux membres de la gauche.— « Vous voulez donc juger M. Manuel sans l'entendre?

Le président. — Le reproche est injuste : deux fois j'ai demandé à M. Manuel s'il voulait prendre la parole, et deux fois il l'a refusée. M. Manuel veut-il monter à la tribune?

Manuel. — Je voudrais savoir à quoi j'ai à répondre et sur quelle proposition on se dispose à voter.

Le président.— Sur l'amendement de M. Hyde de Neuville. »

Manuel se lève et quitte lentement son banc; un profond silence s'établit; arrivé à la tribune, il promène son regard sur toute la salle, puis, d'une voix calme et forte, prononce ces paroles, les dernières qu'il devait faire entendre :

« Alors même que j'aurais formé le projet de me justifier devant vous de l'accusation portée contre moi, le zèle de mes honorables amis aurait d'avance rempli ma tâche : l'absence de droit, l'usurpation, l'arbitraire, l'innocence de mes intentions, tout a été parfaitement établi par eux; et, si l'un de mes défenseurs, égaré sans doute par d'anciennes préventions, a laissé échapper quelques mots improbateurs au moment où je viens braver tant de colères, je peux dédaigner un acte de faiblesse ou de rancune[1]. Mais ce n'est pas moi qui donnerai à mes adversaires la satisfaction de me voir placé sur une sellette où ils n'ont pas le droit de me faire descendre. Que d'autres cher-

[1] M. de Saint-Aulaire. Le marquis de Saint-Aulaire était beau-père de M. Decazes, que Manuel avait si longtemps et si énergiquement combattu.

chent à avilir la représentation nationale, ils y ont sans doute un coupable intérêt; mais, poussé par un sentiment bien différent, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui conserver son lustre.

« Je déclare donc que je ne reconnais à personne, ici, le droit de m'accuser ni de me juger. J'y cherche vainement des juges; je n'y trouve que des accusateurs. Je n'attends pas un acte de justice, c'est à un acte de vengeance que je me résigne. Je professe du respect pour les grands pouvoirs de ce pays; mais je respecte bien plus encore la loi qui les a fondés; leur puissance cesse pour moi dès l'instant qu'au mépris de cette loi ils usurpent des droits qu'elle ne leur a pas donnés.

« Dans un tel état de choses, je ne sais si « la soumission « est un acte de prudence[1]; » mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. Elle est surtout un devoir pour ceux qui, comme nous, doivent connaître mieux que personne la mesure de leurs droits; elle l'est pour moi, qui dois me montrer digne de ces citoyens de la Vendée qui ont donné à la France un si noble exemple de courage et d'indépendance en m'accordant deux fois leurs suffrages.

« Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure; et, si cette résolution doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. » (Longs bravos à gauche.)

L'amendement de M. Hyde de Neuville, mis immédiatement aux voix, est adopté. Le président annonce qu'il va consulter la Chambre sur l'ensemble de l'article. M. Sapey demande que l'exclusion ne puisse être prononcée qu'aux deux tiers des voix. Le président fait observer que cette proposition est contraire au règlement. « Votre règlement n'a pu prévoir l'infâme coup d'État que vous allez commettre! s'écrie le général de la Fayette.

[1] Allusion aux derniers mots prononcés par M. de Saint-Aulaire.

— Ce qu'on vous propose est contre l'honneur de la Chambre, ajoute le général Foy, contre la morale, contre la pudeur publique. Malheureux! vous tuez le gouvernement représentatif! (Violentes interruptions à droite.)

Voix nombreuses.— Qu'appelez-vous malheureux? A l'ordre! à l'ordre!

Le général Foy. — Vous attaquez les formes conservatrices de la liberté, vous attaquez la Charte, tout ce qu'il y a de sacré, tout ce qui pouvait arrêter l'élan des passions! »

Les cris *A l'ordre!* continuent avec force; mais bientôt ils sont dominés par ceux de *La question préalable!* La Chambre, consultée, repousse l'amendement de M. Sapey. M. Casimir Périer réclame alors pour Manuel l'autorisation de récuser soixante-dix membres. Le président oppose de nouveau les termes du règlement. « Comment M. le président, s'écrie M. Casimir Périer, peut-il opposer à ma demande la lettre judaïque de notre règlement? (Violents murmures à droite.) Oui, la lettre judaïque; car la récusation, dans le cas présent, est de droit rigoureux. La demande illégale de l'exclusion de notre collègue n'est-elle donc pas, d'ailleurs, aussi contraire au règlement que la mienne? où donc est la disposition qui l'autorise? J'adjure, du moins, tous ceux qui sont venus ici avec une opinion arrêtée, ou qui l'ont manifestée hautement, de ne pas prendre part au vote. Ne donnez pas, messieurs, un de ces exemples de terreur que l'on ne rencontre que dans l'histoire de ces gouvernements sinistres, ténébreux, qui, livrant à des juges sans droits des accusés privés de toute protection et de toute défense, rappellent cette Venise,

Où les bourreaux sont prêts quand le soupçon commence!

Le général Demarçay. — La Charte est détruite dans ce qu'elle avait de conservateur pour les droits de la nation. Un parti de factieux ne s'en est servi que comme un moyen d'opprimer le peuple et de faire du gouvernement représentatif une fallacieuse déception. Cette Chambre est aujourd'hui peu-

plée des ennemis de la nation, des séides de la contre-révolution. (Exclamations à droite, interruption.)

Le président. — Monsieur Demarçay, ce langage n'est pas tolérable : je vous rappelle à l'ordre!

Le général Demarçay.— Eh bien, je vais fournir à M. le président l'occasion de m'y rappeler une seconde fois, et à vous, messieurs, la faculté de m'exclure à mon tour. Je déclare adopter entièrement l'opinion de M. Manuel avec les explications qu'il a données, et m'unir de parole, de pensée et de sentiment, à tout ce qu'il a dit.

Le général la Fayette, debout à son banc, et d'une voix forte. — Oui, nous adhérons tous à ce que M. Manuel vous a déclaré; nous faisons cause commune avec lui!

Cinquante à soixante membres de la gauche, également debout.—Nous y adhérons tous!... » (Exclamations à droite; cris *A l'ordre!*)

M. de Girardin s'élance à la tribune et demande l'appel nominal; cette proposition devient le signal d'un long et violent tumulte, que les efforts du président ne peuvent d'abord maîtriser. Enfin, M. Ravez, profitant de la lassitude générale, consulte la Chambre sur l'ensemble de la proposition; la droite et le centre droit se lèvent malgré les cris poussés par toute la gauche, et M. Ravez, d'une voix éclatante qui domine toutes les voix, déclare que l'exclusion est prononcée. La Chambre se sépare à sept heures et demie du soir.

En ce moment, les groupes rassemblés depuis le milieu de la journée aux abords du palais législatif, grossis incessamment, avaient successivement envahi le quai d'Orsay, le pont et la place de la Révolution, les rues Royale et de Rivoli, et les terrasses des Tuileries. Cette foule attendait le résultat de la séance; elle était calme; les cris : *Vive Manuel! Vive le côté gauche!* s'échappaient seuls, de temps à autre, de ses rangs les plus compactes. Vers les cinq heures, de nombreux détachements de gendarmerie à cheval et de lanciers de la garde royale, appelés sur le terrain, avaient manœuvré pour disperser ces

masses de curieux; mais, refoulés sur un point, les groupes se reformaient sans trouble et sans désordre en arrière ou sur les flancs de la troupe. Lorsque, vers les huit heures, on connut enfin le vote de l'Assemblée, la foule s'ébranla aux cris de *Vive la gauche! Vive Manuel!* et se porta rue Saint-Honoré, vers la demeure du député exclu. De forts pelotons d'infanterie de la garde et de la ligne, chargés de rétablir la circulation sur ce point, firent quelques arrestations; à minuit, tous les rassemblements étaient dissipés et le calme rétabli.

Qu'adviendrait-il de cette sentence d'exclusion? Manuel, ainsi qu'il l'avait annoncé, reparaîtrait-il à son banc? Oserait-on l'en arracher? L'incertitude où l'on était sur sa résolution et la possibilité d'une résistance effective attirèrent le lendemain, 4 mars, aux abords du palais et dans les tribunes de la salle des séances, un public non moins nombreux que celui de la veille. A une heure et demie, M. Ravez monte au fauteuil; les députés de la droite, dispersés en groupes bruyants au pied du bureau et dans les différents couloirs, jettent des regards étonnés sur les bancs de la gauche et du centre gauche, qui, tous, sont complétement vides: pas un seul des membres habituellement assis dans cette partie de l'enceinte ne se trouve dans la salle. Chacun se perdait en conjectures sur cette solitude étrange, lorsque, tout à coup, Manuel apparaît en costume de député à l'entrée du couloir de droite, et, traversant l'hémicycle, s'avance vers les bancs de la gauche, suivi de tous les membres de l'opposition, revêtus également de leur costume officiel, et marchant sur deux rangs. Une vive rumeur, partie de tous les groupes et des tribunes publiques, accueille le spectacle de ce défilé. Le président demeure immobile; il est bientôt entouré par le général Donnadieu, par MM. de Lapanouze, de Bouville, Dudon, Duhamel et Fornier de Saint-Lary, qui lui parlent avec chaleur. M. Ravez fait appeler le chef des huissiers; cet employé raconte que, arrivé en voiture dans la cour d'honneur avec deux de ses collègues, Manuel est entré par la porte particulière de la salle de distri-

bution, sans avoir été aperçu par l'homme de service commis à la garde de la porte principale. M. Ravez semble indécis. Pendant qu'il discute avec les députés groupés auprès de son fauteuil, M. de la Bourdonnaie, le duc de Bellune, MM. de Chateaubriand, Corbière et de Peyronnet entrent successivement dans la salle, et sont immédiatement entourés par une foule de membres qui sollicitent leur avis sur la situation extraordinaire où la présence de Manuel place le président de l'Assemblée. Le général Donnadieu, MM. Dudon et de la Bourdonnaie se font remarquer par leur agitation; ils courent d'un groupe à l'autre, et vont sans cesse du bureau du président au banc des ministres. La gauche reste calme au milieu de tout ce mouvement. Durant plus d'une demi-heure, les ministres, les membres de la majorité et M. Ravez semblent hésiter entre plusieurs partis; enfin, à deux heures dix minutes, ce dernier agite longtemps sa sonnette pour donner le signal de l'ouverture de la séance. Un grand nombre de députés de la droite rentrent précipitamment dans la salle; les groupes se dissipent, le désordre cesse; chaque membre se hâte de regagner son banc; les ministres sont à leur place, un profond silence s'établit; le président se lève et s'exprime en ces termes :

« La séance est ouverte. Messieurs, l'article 91 de votre règlement porte :

« La police de la Chambre lui appartient; elle est exercée « en son nom par le président, qui donne à la garde de ser- « vice les ordres nécessaires. »

« Dans votre séance d'hier, vous avez décidé que M. Manuel était exclu de vos séances pendant cette session; votre président a écrit ce matin à MM. les questeurs pour les inviter à donner aux huissiers de la Chambre l'ordre de ne pas laisser entrer M. Manuel. Cet ordre a été donné; mais la consigne a été violée : M. Manuel s'est introduit...

M. de Girardin, interrompant avec force. — C'est faux, monsieur le président! M. Manuel ne s'est pas *introduit;* il est *entré* avec nous. (Exclamations à droite.)

Plusieurs voix. — Taisez-vous !

Le président. — J'énonce le fait tel qu'il m'a été rapporté par le chef des huissiers. M. Manuel est dans la salle; je l'invite à se retirer. »

Manuel, assis au deuxième banc de l'extrême gauche, entre MM. de Girardin et Teisseyre, se lève et dit : « Monsieur le président, hier j'ai annoncé que je ne céderais qu'à la force; aujourd'hui je tiendrai ma parole.

Le président. — Je propose à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure et de se retirer dans ses bureaux. Durant cet intervalle, le président donnera les ordres nécessaires pour l'exécution de la décision de l'Assemblée. »

M. Ravez quitte immédiatement le fauteuil; les ministres, tous les députés de la droite et du centre droit, sortent de la salle; les membres de la gauche et du centre gauche restent à leurs places; on ne voit dans le reste de l'enceinte que les messagers d'État, quelques huissiers ou gens de service.

Le public entassé dans les tribunes avait alors sous les yeux un spectacle qui n'était pas sans grandeur : sur un des côtés de cette salle aux deux tiers déserte, quatre-vingts députés environ, revêtus de leur costume officiel, se tenaient immobiles sur leurs bancs; aucun d'eux n'échangeait la moindre parole; aucun bruit ne troublait le profond silence qui régnait dans l'enceinte; pendant près d'une heure, les membres de la gauche gardèrent cette attitude calme et muette, attendant toujours l'exécution des ordres annoncés par M. Ravez. Enfin, à trois heures un quart, un des battants de la porte située à gauche de la tribune s'ouvre et livre passage aux huissiers de service, qui viennent se ranger en face des bancs de l'extrême gauche; leur chef s'avance, chapeau bas, devant le banc où Manuel se tient assis, et annonce qu'il est chargé de communiquer les ordres du président; on lui dit de parler; il donne lecture de l'ordre suivant :

« Vu l'article 91 du règlement;

« Attendu la décision prise hier par la Chambre, et qui prononce

l'exclusion de M. Manuel pendant la durée de la présente session;

« Le président de la Chambre des députés ordonne aux huissiers de cette Chambre de faire sortir M. Manuel de la salle des séances, et d'empêcher qu'il n'y rentre; à l'effet de quoi ils se feront assister, s'il en est besoin, de la force armée.

« Fait au palais de la Chambre, le 4 mars 1823.

« *Signé* : RAVEZ. »

Manuel se lève. « J'ai déjà déclaré deux fois, dit-il, que je ne céderais qu'à la force; je déclare de nouveau que la force seule pourra m'arracher d'ici.

Le chef des huissiers. — Je voudrais ne pas être obligé de recourir à la violence; j'ai l'ordre, en cas de refus, de faire entrer la force armée; je vais être forcé d'y recourir.

Manuel. — L'ordre dont vous êtes porteur est illégal; je n'y obtempérerai pas. »

Les huissiers sortent. Le plus profond silence continue à régner dans l'Assemblée; il n'est troublé que par le mouvement d'un certain nombre de députés royalistes que la curiosité ramène dans la salle, et qui se tiennent à l'écart dans le couloir de droite. Au bout de quelques instants, le bruit sourd de pas cadencés se fait entendre au dehors de la porte de gauche: les deux battants s'ouvrent, et le chef des huissiers reparaît à la tête de deux détachements de gardes nationaux et de vétérans, s'élevant ensemble à quarante hommes environ. Les gardes nationaux, commandés par un capitaine et par un sergent, s'avancent les premiers; un chef de bataillon conduit les vétérans. Cette troupe se range devant la tribune. A la vue des gardes nationaux, la plupart des membres de la gauche se lèvent et s'écrient: « Quoi! la garde nationale! C'est elle qu'on choisit pour violer le sanctuaire de la représentation nationale! pour attenter à la personne d'un représentant de la nation! on veut la déshonorer! »

MM. de la Fayette, de Girardin, Leseigneur et Labbey de Pompières se font remarquer par leur véhémence. Pendant cette espèce de tumulte, les soldats et leurs chefs, étonnés, émus par le spectacle qu'ils ont sous les yeux, et troublés par

les bruyantes apostrophes de la gauche, semblent frappés d'immobilité. Le chef de bataillon des vétérans reste assez longtemps indécis; enfin, il s'avance en face de Manuel, et, portant la main à son shako, il répète verbalement l'ordre de M. Ravez, en ajoutant que, dans le cas de résistance, il sera contraint de recourir à la force. Le général Foy interpelle avec énergie cet officier supérieur. « Nous ne reconnaissons pas ici la troupe de ligne! s'écrient plusieurs autres députés. Nous ne connaissons que la garde nationale! Donnez vos ordres à cette garde! » Le commandant, intimidé, répond qu'il va en référer au président; il se retire, et, au bout de quelques minutes, revient en annonçant qu'il lui est enjoint, le cas échéant, d'employer la force. « Où est votre ordre? » lui demande Manuel. L'officier le remet au chef des huissiers, qui en fait lecture. « Cet ordre n'est pas donné à un chef de bataillon, mais à un colonel, s'écrie M. de Girardin; où est votre colonel? » Le commandant, pour toute réponse, somme Manuel, à trois reprises différentes, de se retirer, et, s'adressant au capitaine de la garde nationale, il lui ordonne de faire avancer ses soldats pour forcer le député exclu à sortir de l'enceinte. Le capitaine transmet cet ordre au sergent commandant le peloton. Ce sous-officier demeure immobile; les gardes nationaux semblent également n'avoir rien entendu. Sommés de nouveau et avec plus de force, tous continuent à ne pas bouger; puis, cédant à un mouvement soudain, ils témoignent, par les gestes les plus expressifs, qu'ils sont résolus à ne pas marcher, qu'ils n'obéiront pas. Des applaudissements, des bravos, des cris de *Vive la garde nationale!* éclatent aussitôt sur tous les bancs de la gauche et jusque dans les tribunes publiques[1].

[1] Ce détachement appartenait à la 1re compagnie du 3e bataillon de la 4e légion, il était ainsi composé : *sergent*, M. Mercier, passementier, rue aux Fers; *gardes nationaux*, MM. Couverchelles, marchand bonnetier, rue Saint-Denis; Madinier, graveur, rue aux Fers; Chelley, gantier, rue Saint-Denis; Michelon, marchand de toiles, rue Saint-Denis; Noailles, marchand de nouveautés, rue aux Fers; Gilbert, coiffeur, rue de la Ferronnerie; Michelet, tailleur, rue Saint-Denis; Gaillard, marchand de tabac, marché aux Poirées; Glize, architecte, rue Saint-Denis.

Le chef de bataillon sort précipitamment de la salle; à peine en avait-il franchi la porte que l'on voit entrer un détachement de trente gendarmes armés de sabres et de carabines, et qui, ayant à leur tête le colonel vicomte de Foucault, ainsi que trois autres officiers, viennent se ranger en avant des gardes nationaux et des vétérans. Le colonel s'avance vers le premier banc de l'extrême gauche. « Messieurs, dit-il, je viens de recevoir de M. le président l'ordre formel de faire sortir M. Manuel, puisqu'il a résisté aux injonctions qui lui ont été faites et aux efforts de la garde nationale. (Violente interruption à gauche.)

Une foule de voix. — C'est faux! la garde nationale a refusé d'être complice de cet attentat! Ne la déshonorez pas!

Le général de la Fayette. — Laissez-lui toute sa gloire!

Le colonel de Foucault. — Je fais une première sommation. Je serais désolé d'avoir à employer la force. Réfléchissez-y, messieurs. Nous devons exécuter les lois.

Voix nombreuses. — Les lois déclarent les députés inviolables!

M. Adam de la Pommeraie. — Nous ne reconnaissons pas la délibération d'hier!

Le colonel de Foucault. — Je fais une seconde sommation.

Manuel. — Je ne céderai pas plus à la seconde qu'à la première; employez la force.

Plusieurs voix. — Emmenez-nous tous à la fois!

Une foule de membres. — Oui, tous, tous!

Le colonel de Foucault. — Mon devoir est d'employer la force; je vais le remplir. Je fais en ce moment une troisième sommation. (Bravos et applaudissements dans quelques tribunes.)

M. de Girardin. — Prenez garde à ce que vous allez faire!

Le colonel de Foucault. — J'exécute mes ordres. Gendarmes, ajoute-t-il en désignant à ses soldats le député exclu, *empoignez-moi* M. Manuel[1]. »

[1] Le *Moniteur* et la plupart des journaux royalistes, dans un but facile comprendre, rapportent en ces termes l'injonction du colonel de Foucault à

Les gendarmes, le colonel à leur tête, envahissent les deux premiers bancs de la gauche. M. de Foucault, arrivé près de Manuel, l'invite à se lever et à le suivre. Manuel refuse; il est saisi au bras par le colonel, et au collet par deux gendarmes, qui s'efforcent de l'entraîner. Tous ses amis se précipitent vers lui, l'entourent, et cherchent à le délivrer de l'étreinte des gendarmes. Durant quelques instants, gendarmes et députés, confondus en un seul groupe, se débattent dans une sorte de pêle-mêle. Enfin Manuel, dont le sang-froid ne s'est pas démenti un seul instant, est amené au bas des gradins; là, il s'arrête, fait signe à ses amis qu'ils n'ont plus rien à tenter, que tous les moyens de résistance ont été épuisés, et se laisse enfin conduire hors de la salle. Tous les membres de la gauche sortent en même temps que lui, et l'accompagnent jusque dans la cour d'honneur, où il monte en voiture avec MM. Dupont (de l'Eure) et Gévaudan.

Il était alors trois heures et demie. Les députés de la droite rentrent en foule; tous les bancs de ce côté de la Chambre sont aussitôt remplis; ceux de la gauche, en revanche, demeurent complétement vides. MM. Royer-Collard, de Saint-Aulaire, Delessert, Laisné de Villelévêque et quelques autres membres du centre gauche, n'ont pas quitté leurs places; spectateurs muets et consternés de la scène que nous venons de retracer, ils s'agitent pendant que le président et les secrétaires reprennent leurs places au bureau, et on les entend adresser au côté droit des reproches, des apostrophes parmi lesquelles on saisit les mots de *révolutionnaires* et *d'insensés*. L'ordre du jour appelait la suite de la discussion générale sur le projet de loi des 100 millions; mais tous les orateurs inscrits pour parler sont absents ou bien renoncent à la parole. La séance, au bout de quelques instants, est renvoyée au lendemain.

Les députés de la gauche, en quittant le palais législatif,

ses soldats : *Gendarmes, saisissez M. Manuel.* La citation est inexacte; les mots : *Empoignez-moi M. Manuel* furent positivement prononcés.

s'étaient réunis chez M. Gévaudan, et y avaient rédigé la protestation suivante :

« Nous, soussignés, membres de la Chambre des députés des départements, déclarons que nous n'avons pu voir qu'avec une profonde douleur et une indignation qu'il est de notre devoir de manifester devant toute la France l'acte illégal, attentoire à la Charte, à la prérogative royale et à tous les principes du gouvernement représentatif, qui a porté atteinte à l'intégrité de la représentation nationale, et violé, dans la personne d'un député, les garanties assurées à tous, ainsi que les droits des électeurs et de tous les citoyens français.

« Nous déclarons, à la face de notre pays, que, par ses actes, la Chambre des députés est sortie de la sphère légale et des limites de son mandat.

« Nous déclarons que la doctrine professée par la commission, qui a proposé l'exclusion d'un de nos collègues, et d'après laquelle cette mesure a été adoptée, est une idée subversive de tout ordre social et de toute justice ; que les principes émis dans le rapport de la commission sur l'autorité illimitée et rétroactive de la Chambre ne sont que des principes subversifs qui ont amené à une autre époque d'odieux forfaits ; que la confusion monstrueuse des fonctions de législateurs, d'accusateurs, de rapporteurs, de jurés et de juges, est un attentat qui n'a d'exemple que dans le procès même dont le souvenir a servi de prétexte à l'annulation des pouvoirs de M. Manuel ; que les formes protectrices dont la loi couvre le plus obscur des accusés, et même l'appel nominal, qui, dans une si grave circonstance, pouvait seul garantir l'indépendance des votes, ont été repoussés avec une obstination passionnée et turbulente.

« Considérant la résolution prise hier, 3 mars, contre notre collègue, comme le premier pas d'une faction pour se mettre violemment au-dessus de toutes les formes et pour briser tous les freins que notre pacte fondamental lui avait imposés ;

« Convaincus que ce premier pas n'est que le prélude du système qui conduit la France à entreprendre une guerre injuste au dehors, *pour consommer au dedans la contre-révolution, et pour ouvrir notre territoire à l'occupation étrangère ;*

« Ne voulant pas nous rendre complices des malheurs que cette faction ne peut manquer d'attirer sur notre patrie ;

« Nous protestons contre toutes les mesures illégales et inconstitutionnelles prises dans ces derniers jours pour l'exclusion de M. Manuel, député de la Vendée, et contre la violence avec laquelle il a été arraché du sein de la Chambre des députés. »

Suivent les signatures de *soixante-deux* députés élus par les départements suivants : *Aisne :* le général Foy, MM. Méchin, Labbey de Pompières, Lecarlier ; *Allier :* Destutt de Tracy ; *Ardennes :* Lefebvre-Gi-

neau, de la Tour du Pin; *Aube :* Pavée de Vandœuvres, Vernier; *Calvados :* Adam de la Pommeraie; *Charente :* Pougeard du Limbert; *Charente-Inférieure :* Audry de Puyraveau, de Beauséjour; *Corse :* général Sébastiani; *Côte-d'Or :* de Chauvelin, Caumartin, Hernoux; *Côtes-du-Nord :* Auguste de Saint-Aignan; *Eure :* Dupont (de l'Eure); *Finistère :* de Kératry; *Indre :* de Bondy; *Isère :* Savoie-Rollin, Teisseyre; *Jura :* Jobez; *Loire-Inférieure :* Louis de Saint-Aignan; *Loiret :* Alexandre Perrier; *Maine-et-Loire :* Gautret, Pilastre; *Meuse :* Étienne, Raulin, Saulnier; *Morbihan :* Villemain; *Oise :* Tronchon; *Basses-Pyrénées :* Bastarresche, *Bas-Rhin :* de Saglio; *Haut-Rhin :* Voyer-d'Argenson, Kœchlin, Bignon, Georges de la Fayette; *Rhône :* général de la Poype; *Saône-et-Loire :* général de Thiard, général Maynaud de Laveaux; *Haute-Saône :* Nourrisson; *Seine :* général Gérard, Casimir Périer, Gévaudan, Gabriel Delessert, Gaspard Got, Laffitte, Alexandre de Laborde; *Seine-Inférieure :* Stanislas de Girardin, Charles de Lameth, Cabanon, Leseigneur, de Laroche; *Seine-et-Oise :* de Laistre, Bouchard-Descarneaux, de Jouvencel; *Seine-et-Marne :* général de la Fayette; *Deux-Sèvres :* Gilbert de Voisins, Clerc de Lassalle; *Vienne :* général Demarçay.

Cette protestation fut remise par les signataires au président de la Chambre dans la séance du lendemain, 5 mars; mais ils en sollicitèrent vainement la lecture : la droite, en masse, appuyant une demande d'ordre du jour faite à ce sujet par M. Dudon, s'y opposa malgré les efforts de MM. Dupont (de l'Eure), de Chauvelin, Casimir Périer, de Lameth et du général Foy. Ce dernier contesta au président et à la Chambre le droit de refuser cette lecture. « Quand même, s'écria-t-il, il y aurait à cet égard, dans votre règlement, un article limitatif (et il n'y en a pas), est-ce dans les circonstances graves, solennelles, terribles, dont vous êtes entourés que vous pourriez vous arroger le droit de repousser la protestation de la minorité par un injuste et coupable dédain? Non, ce droit n'existe nulle part : il n'est écrit ni dans la Charte, ni dans le règlement, ni dans le cœur des Français, ni dans celui de cette brave garde nationale... (Exclamations à droite; interruption.)

Plusieurs voix de la droite. — Elle a manqué à ses devoirs!

Voix de la gauche. — Elle les a remplis! elle a été fidèle à l'honneur!

Le général Foy, avec chaleur. — Oui, messieurs, de cette brave garde nationale qui a donné hier un si noble exemple de son respect pour l'inviolabilité des députés. (Bravos à gauche; exclamations à droite et cris : *A l'ordre !*) Non, tout n'est pas désespéré; la liberté peut se recouvrer encore, puisque la patrie renferme de pareils citoyens ! » (Applaudissements à gauche.)

La droite demande l'ordre du jour avec une nouvelle force : au moment où le président se dispose à consulter la Chambre, le général Demarçay se lève et prononce ces mots :

« Monsieur le président, prenez garde au jour de la justice! il viendra ! (Éclats de rires à droite.)

Le président. — Monsieur Demarçay, croyez que, malgré cette menace, je ne me laisserai pas intimider dans l'exercice de mes fonctions, et que je continuerai à les remplir avec calme et fermeté.

M. d'Argenson et autres membres de la gauche. — Avec vos gendarmes !

M. de Chauvelin. — En nous faisant *empoigner*, ainsi que l'a dit leur colonel ! »

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté. A peine le président a proclamé le résultat de ce vote, que tous les membres de la gauche se lèvent, quittent leurs bancs, traversent l'hémicycle en ayant à leur tête les généraux Foy et Demarçay, MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte, Casimir Périer, et sortent de la salle par la porte placée à la droite du bureau; ils sont suivis par plusieurs membres du centre gauche; l'un d'eux, en passant devant la tribune, s'écrie :

« Nous nous retirons pour ne pas participer au vote d'un projet de loi dont la discussion a été souillée par la violence. »

Cette discussion fut immédiatement reprise; mais, aucun des orateurs inscrits pour combattre le projet de loi n'ayant voulu user de son droit, on passa sur-le-champ au vote des articles; tous furent successivement adoptés sans la moindre observation. Le scrutin sur l'ensemble du projet ne présenta que

258 votants; il eut pour résultat 239 boules blanches et 19 boules noires.

Le projet de loi sur le rappel des *soldats vétérans* fut mis en délibération le lendemain, 6 mars. La Chambre n'entendit qu'un seul orateur, le général Donnadieu; le vote eut lieu immédiatement après son discours; le résultat du scrutin fut celui-ci : votants, 246; boules blanches, 231; boules noires, 15.

L'agitation matérielle produite dans Paris par l'expulsion de Manuel s'apaisa dès la fin de cette journée; les groupes qui, chaque soir, se formaient devant la demeure de ce député, cessèrent de s'y rassembler. Les manifestations prirent un autre caractère : des visites, des adresses, l'envoi de nombreuses députations chargées de le complimenter, succédèrent au tumulte de la rue et aux cris de : *Vive Manuel! Vive le côté gauche! Vive la Charte!* Le sergent Mercier, rayé des contrôles de la garde nationale par une ordonnance du roi, ne reçut pas de moindres témoignages de sympathie. On lui offrit des pièces d'orfévrerie et différentes armes d'honneur, sabres, épées et fusils acquis au moyen de souscriptions qui devinrent l'objet de condamnations prononcées, non par les tribunaux de Paris, mais par quelques-uns de ces tribunaux de province dont les membres, cédant moins à l'exagération de leur zèle qu'à un effréné désir d'avancement, se laissent trop souvent emporter à des sévérités où l'odieux le dispute au ridicule. Ainsi des habitants d'Épinal, poursuivis comme coupables d'avoir envoyé au sergent Mercier des liqueurs et des cristaux, produits de leur industrie, et que le tribunal de leur résidence avait d'abord acquittés, se virent condamnés, en appel, à l'amende et à la prison par la cour royale de Nancy. La cour de Rennes se montra moins servile : elle déchargea de toute peine plusieurs libéraux bretons condamnés en première instance, pour une démarche semblable, à de fortes amendes et à un assez long emprisonnement.

Trois lois relatives à l'appel sous les drapeaux de la classe

de 1823, au règlement des comptes de 1821 et à la fixation du budget de 1824, et d'insignifiants rapports de pétitions[1], remplirent les deux mois pendant lesquels devait se traîner encore la session. La discussion de ces lois laissa le public complétement inattentif. Sortis de l'enceinte législative à la suite de Manuel, les députés de la gauche avaient résolu de n'y rentrer qu'avec lui. Leur retraite fut absolue; on l'a blâmée comme une désertion coupable. Si l'abstention politique est un acte mauvais en soi; si le membre d'une assemblée délibérante n'est pas libre de suspendre, à l'occasion d'un vote et selon son caprice, l'usage du mandat qu'il a accepté; si, dans toute discussion ouverte devant lui, son titre lui impose un devoir actif auquel il ne lui est pas permis de se soustraire, ces principes ne sauraient s'appliquer à la position exceptionnelle faite aux députés libéraux par l'exclusion de Manuel. Ils ne s'abstenaient pas, d'ailleurs, dans le sens véritable du mot. Fidèles tout à la fois à leurs déclarations de solidarité constitutionnelle avec le député exclu et aux intérêts de leur honneur et de leur dignité, ils se retiraient, ils laissaient vides, pour le reste de la session, les bancs que la violence exercée envers l'un d'eux venait de souiller. D'un autre côté, le vote des 100 millions demandés pour l'invasion d'Espagne faisait toute l'importance de la session. Ce vote, malgré la lutte longue, ardente, opiniâtre, qu'ils avaient soutenue, était assuré. Placés en face d'un tel résultat, les députés de la gauche, à défaut d'un

[1] Une de ces pétitions offrit un singulier exemple de la résistance que rencontre, à son origine, l'application des découvertes les plus utiles. Parmi les pétitions rapportées dans la séance du 22 février, il en était une, adressée à la Chambre par M. Demailly, propriétaire à Lille (Nord), et dans laquelle le pétitionnaire demandait « la prohibition de l'usage du gaz hydrogène en France, à cause du tort qui en résultait pour les négociants, les fabricants d'huile et les cultivateurs de graines oléagineuses. » D'universels éclats de rire accueillirent la lecture de cette demande, qu'un membre, M. Duchatelet, n'hésita cependant pas à appuyer; il proposa le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur, « afin que l'usage du gaz fût, au moins, prohibé dans tous les établissements et les administrations publics. » L'Assemblée, sur la proposition de sa commission, passa à l'ordre du jour.

autre prix de leurs efforts, espéraient produire un grand effet sur l'opinion. La sensation, sans être aussi forte qu'ils l'avaient pensé, laissa cependant une profonde trace dans les esprits. La Chambre, incomplète et mutilée par leur départ, perdit le mouvement et la vie. Tel était l'embarras où l'absence de contradicteurs sérieux et le brusque passage du bruit au silence, en pleine session, plaçaient les ministres, qu'ils sollicitèrent quelques-uns des membres du centre gauche demeurés dans l'Assemblée de paraître à la tribune, complaisance à laquelle ceux-ci refusèrent de se prêter. Cette tribune, qui, depuis huit ans, passionnait si profondément toutes les classes de la population, fût restée complétement muette sans les attaques que MM. de la Bourdonnaie, Delalot et quelques-uns de leurs amis dirigèrent, à différentes reprises, contre le ministère, attaques sans importance comme sans résultat, et qui s'adressaient, non pas au système politique du gouvernement, mais uniquement à la personne de M. de Villèle.

Si la retraite des députés libéraux réduisait l'opposition, dans la Chambre élective, à quelques députés dissidents de l'extrême droite, esprits inquiets, remuants, qu'irritait surtout l'ambition déçue, cette opposition, dans la Chambre héréditaire, commençait à prendre des proportions redoutables. Le projet des 100 millions y rencontra pour adversaires non-seulement tous ceux des anciens sénateurs et des pairs nommés par M. Decazes que la fermeté de leur intelligence ou l'indépendance de leur caractère maintenaient fidèles aux conquêtes de l'esprit moderne et aux grands principes consacrés par la Révolution, mais il y fut encore combattu par tous les hommes qui avaient exercé la principale influence sur le double retour de la maison de Bourbon. Telle était la déviation de la royauté hors de sa première voie politique, et la distance qui la séparait de son point de départ, que l'opposition de la Chambre des pairs avait vu entrer l'un après l'autre dans ses rangs tous les ministres qui s'étaient succédé dans les conseils de Louis XVIII jusqu'à l'avénement de la Congrégation, et que,

parmi les opposants les plus décidés, figuraient les membres du gouvernement provisoire de 1814, ainsi que la plupart des ministres de Gand. Un journal libéral, après avoir rappelé, à ce sujet, que les Bourbons, en se présentant à la France lorsqu'elle venait de succomber sous les excès du pouvoir absolu et de la guerre, lui avaient promis la paix et la liberté, ajoutait : « M. de Martignac a formellement annoncé, dans son rapport, que notre armée allait combattre *pour la religion*. Ainsi nous voilà revenus au temps des croisades. Quand nos soldats s'avanceront précédés par des inquisiteurs, des dominicains et des trappistes marchant devant eux, un crucifix sanglant à la main, et désignant à leurs baïonnettes les populations fugitives, la France, étonnée d'avoir à remporter de telles victoires, ne devra-t-elle pas craindre qu'une influence mystérieuse ou mystique n'ait envahi les conseils du roi pour fausser, à son insu, toutes les applications du gouvernement que les *Déclarations de Saint-Ouen* et *de Cambray* ont fondé? » — « Les trappistes, les dominicains et les inquisiteurs rendront la guerre plus facile, répondait, le lendemain, un journal ultra-royaliste. Misérables! ajoutait-il, vous seuls troublez la paix de la France; vous êtes les ennemis de l'univers. Ceux qui vous ont suivis dans vos antres vous ont entendus dire : Encore quelques années, et il n'y aura plus de rois en Europe, mais partout le congrès républicain des États-Unis. » Voilà quel était l'état des esprits parmi les adversaires et les partisans de l'intervention en Espagne, pendant les derniers jours de la session de 1823. Cette session, ouverte le 28 janvier, fut officiellement close le 9 mai, après une durée de trois mois, et lorsque nos troupes, entrées en Espagne par Bayonne et par Perpignan, atteignaient déjà Burgos, sur la route de Madrid, mettaient le siége devant Pampelune et s'étaient avancées, en Catalogne, jusqu'à plusieurs lieues au delà d'Olot.

L'effectif de notre armée, au mois d'octobre de l'année précédente, lorsque s'était ouvert le congrès de Vérone, s'élevait à 100,000 hommes. Augmenté progressivement par le duc de

Bellune, à mesure que les chances d'une intervention devenaient pl__ probables, cet effectif était monté, au mois de février 1823, à 241,062 soldats et officiers de toutes armes[1]. Sur ce nombre, près de 100,000 hommes, divisés en deux corps d'opération distincts et de force inégale, devaient entrer en Espagne par les deux points extrêmes des Pyrénées, les provinces basques et la Catalogne. Ces deux corps d'opération comprenaient cinq corps d'armée, composés ainsi :

1er *corps :* commandant en chef, le maréchal Oudinot, duc de Reggio; chef d'état-major, le général Grundler ; trois divisions composées de 44 bataillons d'infanterie et de 22 escadrons de cavalerie, et commandées par les généraux d'Autichamp, Bourke et Obert ; une division de 16 escadrons de dragons, commandée par le général Castex. Effectif total du corps : 27,485 hommes et 5,879 chevaux. Artillerie, 24 bouches à feu.

2e *corps :* commandant en chef, le comte Molitor ; chef d'état-major, le général Borelly ; deux divisions, composées de 28 bataillons d'infanterie et de 16 escadrons de cavalerie, et commandées par les généraux Loverdo et Pamphile-Lacroix ; une division de 16 escadrons de dragons, commandée par le général Domon. Effectif total du corps, 20,312 hommes et 4,984 chevaux. Artillerie, 12 bouches à feu.

3e *corps :* commandant en chef, le prince de Hohenlohe ; chef d'état-major, le général Meynadier ; deux divisions composées de 24 bataillons d'infanterie et de 16 escadrons de cavalerie, et commandées par les généraux de Conchy et Canuel ; une division de réfugiés espagnols, commandée par le général comte d'Espagne. Effectif total du corps, 16,476 hommes et 2,700 chevaux. Artillerie, 12 bouches à feu.

4e *corps :* commandant en chef, le maréchal Moncey, duc de Conégliano ; chef d'état-major, le général Desprez ; trois divisions composées de 36 bataillons d'infanterie et de 22 escadrons de cavalerie, et commandées par les généraux Curial, baron de Damas et Donnadieu. Effectif total du corps, 21,099 hommes et 4,376 chevaux. Artillerie, 24 bouches à feu.

Corps de réserve : commandant en chef, le général Bordesoulle ; chef d'état-major, le général de Bourbon-Busset ; une division d'infanterie de garde royale, composée de 8 bataillons et commandée par le général Bourmont ; une division de cavalerie de la même garde, composée de 12 escadrons, général Foissac-Latour ; une division de 16 escadrons de cuirassiers, général Roussel d'Hurbal ; 3 escadrons de gardes du corps, général de Lalaing d'Audenarde. Effectif total du corps, 9,690 hommes et 3,470 chevaux. Artillerie, 7 bouches à feu.

[1] *Mémoire* du duc de Bellune

Ces 140 bataillons et 139 escadrons présentaient une force totale de 95,062 hommes et de 21,409 chevaux. L'artillerie s'élevait à 79 pièces; elle était commandée en chef par le général Tirlet, et le génie par le général Dode de Labrunerie.

Les 1er, 2e, 3e corps et le corps de réserve, placés sous le commandement direct du duc d'Angoulême ayant le titre de *généralissime*, devaient entrer en Espagne par Bayonne et marcher sur Madrid; le 4e corps, commandé par le maréchal Moncey et ayant son point central de réunion à Perpignan, était destiné à opérer isolément en Catalogne[1].

La composition de ces troupes, comme force militaire, ne laissait rien à désirer : leurs cadres étaient excellents; tous les hommes dont l'âge dépassait vingt-cinq ans, l'immense majorité des sous-officiers et des officiers, entre autres, sortis des armées impériales, avaient fait le dur apprentissage de la gnerre, de ses fatigues et de ses privations, dans les dernières années de la lutte de la France contre l'Europe. Si quelques chefs ne comptaient pour services que des services de cour ou de guerre civile, comme le comte d'Autichamp, le prince de Hohenlohe et le baron de Damas; si plusieurs autres, à l'exemple des généraux Donnadieu, Canuel et Pamphile-Lacroix, devaient surtout leurs commandements à leurs récents services politiques, le plus grand nombre apportaient à la conduite de nos soldats des titres sérieux conquis dans les grandes guerres de la République et de l'Empire. Trois d'entre eux, les lieutenants généraux Guilleminot, Domon et Roussel d'Hurbal avaient même combattu à Waterloo; le dernier y était tombé couvert de blessures. Le gouvernement royal n'avait éprouvé qu'un seul embarras dans la distribution de ces commandements : la difficulté du choix entre la foule des sollici-

[1] Cinq mois plus tard, dans le courant de juillet, lorsque le duc d'Angoulême séjournait déjà depuis deux mois à Madrid, le gouvernement forma, sous la dénomination de 5e *corps*, un deuxième corps de réserve, dont il confia le commandement en chef au général Lauriston, et qui se composait de deux divisions placées sous les ordres des généraux Ricard et Pécheux. Mais ce corps fut spécialement employé aux siéges de Saint-Sébastien et de Pampelune.

teurs. On se ferait une difficile idée, en effet, de l'empressement de certains généraux, demeurés en non-activité, à offrir leur dévouement et leur épée pour la courte et facile campagne qui se préparait. L'un d'eux, un duc, ancien ministre de Napoléon, dont il avait servi le despotisme et les passions avec une sorte de fanatisme aveugle, et que la réaction de 1815 avait proscrit, puis condamné à mort, ne craignit pas d'adresser directement au duc d'Angoulême la requête suivante : « Monseigneur, je me mets aux pieds de Votre Altesse Royale pour la supplier de me prendre auprès d'elle dans la campagne qui va s'ouvrir. J'accepterai avec reconnaissance toutes les positions que Votre Altesse voudra bien me confier, pourvu que je sois auprès de sa personne. Je me résignerai à tout, même à la position la plus infime, car je trouve tout honorable quand on a le bonheur de servir un prince tel que Votre Altesse. » Voilà le niveau moral auquel Napoléon avait abaissé les âmes parmi l'aristocratie improvisée de son empire ; pour un bon nombre de ces grands d'un jour l'honneur et la suprême ambition se résumaient en un fait : porter la livrée d'un maître.

En désignant le duc d'Angoulême au commandement des troupes d'invasion, le gouvernement avait placé un nom plutôt qu'un général à la tête de l'armée. Ce prince devait apporter dans ses nouvelles fonctions les qualités d'un homme probe, doué de courage personnel, facile aux bons conseils, esclave de sa parole et de son devoir, plutôt que les facultés d'un chef militaire. Les amis du comte d'Artois avaient donc cherché à suppléer à l'insuffisance de son fils en plaçant auprès de ce dernier, sous le titre de *major général,* un homme qui possédât pour le maniement et la direction de grandes masses de troupes l'expérience que le prince n'avait pas. De ce choix dépendait le sort de la campagne. Berthier n'existait plus ; son successeur en 1815, le maréchal Soult, était complétement discrédité dans le parti royaliste. M. de Vitrolles proposa l'officier général qui avait rempli, le dernier, ces fonctions sous

Davoust, au retour de Waterloo, le lieutenant général comte Guilleminot. Étranger, depuis cette époque, à toute lutte politique, ce général, dont M. de Vitrolles n'avait oublié ni les protestations ni les bons offices lors de cette scène étrange du quartier général de la Villette que nous avons racontée en son lieu[1], ne se trouvait nullement compromis avec le parti royaliste ; il fut agréé.

Les régiments renfermaient, à l'exemple du haut état-major, des officiers de cour ou des hommes de parti ; mais ils formaient le petit nombre et n'exerçaient aucune action sur la troupe. L'influence, dans l'intérieur de chaque corps, demeurait aux officiers et aux sous-officiers de l'Empire, classe nombreuse de mécontents qui, par leurs rancunes contre les officiers de faveur ou de race noble, par les récits de leurs campagnes, la continuelle glorification du drapeau tricolore, et leurs colères contre notre double défaite de 1814 et 1815, entretenaient autour d'eux un profond sentiment d'hostilité contre le drapeau et les princes imposés à la France à la suite de nos désastres. On pourrait penser qu'au premier bruit de l'intervention projetée en Espagne, l'enthousiasme excité par cette perspective de guerre aurait effacé tout autre sentiment dans l'esprit des soldats. Mais l'invasion espagnole n'était pas moins impopulaire dans l'armée que parmi les autres classes de la nation. Une phrase résumait les griefs de tous les opposants de chambrée : on allait se battre pour des moines contre la liberté. Cette appréciation n'était pas seulement une opinion de caserne : dans les lieux publics de leurs garnisons, comme dans la demeure des hôtes que leur donnait le hasard de leurs étapes, qu'ils fussent en rapport avec des bourgeois, des marchands, des cultivateurs ou des ouvriers, partout les soldats n'entendaient autour d'eux qu'un cri d'opposition à cette guerre ; toutes les voix en condamnaient la cause et le but ; toutes les bouches se trouvaient d'accord pour plaindre

[1] Voyez t. III, pages 257 à 262.

l'armée du rôle odieux et ridicule tout à la fois auquel on voulait la condamner. La Charbonnerie n'exerçait aucune influence dans ce concert de blâmes et de plaintes; l'armée ne renfermait plus de Ventes; elles s'étaient dissoutes ou avaient cessé de se former immédiatement après le supplice des quatre sergents de la Rochelle. « On ne frappe que nous seuls; tous les accusés *civils* ont été acquittés; la chance n'est plus égale, » répondaient tous les militaires aux excitations des initiés qui s'efforçaient de maintenir l'association dans les régiments. Une autre propagande toute publique avait alors pris la place de l'affiliation secrète; des brochures, les discours prononcés à la Chambre des députés, des articles de journaux et des chansons, allant au même but, étaient distribués par milliers dans les casernes, les bivacs, les corps de garde, et circulaient dans tous les rangs. Une de ces chansons, œuvre d'un poëte de génie qui tenait depuis plusieurs années la France entière attentive à ses moindres accents, et dont nous dirons plus loin la notable influence sur les faits de cette époque, fut surtout répandue à profusion; elle avait pour titre : le *Nouvel Ordre du jour;* en voici le refrain :

Brav' soldats, v'là l'ord' du jour;
Point d' victoire
Où n'y a point d' gloire!
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour;
Garde à vous! demi-tour!

Ces derniers mots : *garde à vous!* DEMI-TOUR! qui revenaient après chaque couplet, n'avaient pas été inspirés par la nécessité de la mesure et de la rime; c'était un cri de ralliement, un véritable *mot d'ordre* destiné à préparer l'esprit des soldats, alors réunis au pied des Pyrénées, à l'exécution d'un mouvement dont nous devons faire connaître le but et l'organisation.

On a pu voir, au début de ce volume et dans le volume précédent, que, durant le cours des années 1821 et 1822, le général de la Fayette et Manuel se partageaient l'influence

dans le *comité directeur* de la Charbonnerie, sans qu'il existât cependant entre eux aucune dissidence ouverte et sérieuse. La scission ne commença qu'à la suite de l'avortement de toutes les tentatives insurrectionnelles organisées en Alsace, dans le Midi et dans la vallée de la Loire. Ils ne s'accusaient pas mutuellement de l'insuccès, ainsi qu'il arrive trop souvent; mais, en recherchant les causes de ces échecs, en s'entretenant des moyens les plus sûrs pour continuer la lutte, ils se séparaient quand il s'agissait des intérêts et des hommes sur lesquels on devait surtout s'appuyer. Un grand nombre de contemporains, la plupart des *Carbonari* eux-mêmes, trompés par le souvenir des efforts tentés, après Waterloo, dans la Chambre des représentants, en faveur du duc d'Orléans, ont vu dans Manuel un partisan de ce prince. En 1815, Manuel naissait à la vie politique; trompé par les antécédents révolutionnaires et par les déclarations de Fouché, il avait pu, dans son inexpérience, servir involontairement les projets caressés, pendant quelques heures, par le duc d'Otrante au profit du chef de la branche cadette des Bourbons; mais huit années de lutte et d'observation avaient mûri sa raison, fortifié son esprit, et il comprenait mieux que personne que, si le duc d'Orléans demeurait la secrète espérance de quelques libéraux timides, pairs de France ou députés, ce prince se trouvait sans influence comme sans parti dans la nation, et que ce n'était pas en invoquant son nom que l'on armerait des bras pour rejeter une troisième fois hors du territoire les Bourbons ses aînés. Convié, à plusieurs reprises, à grossir, dans les salons du Palais-Royal, le petit groupe de députés et de pairs de l'opposition qui venaient y critiquer la politique et les actes du gouvernement, Manuel avait constamment refusé d'y paraître. Le dissentiment qui régnait entre M. de la Fayette et lui, et qui ne tarda pas à diviser également la Charbonnerie, reposait sur une autre cause : M. de la Fayette, dominé par d'instinctives antipathies, persistait à repousser les hommes de l'Empire, à se défier de l'élément militaire, et, confiant dans les seuls efforts

des amis de la liberté, il entendait n'invoquer que les principes ainsi que le drapeau de 1789. Manuel n'admettait pas que l'appui des seuls partisans des droits politiques conquis à cette époque fût suffisant pour renverser les Bourbons; il ne croyait pas qu'on pût rien tenter de sérieux sans l'actif concours de cette partie virile de la population dont l'irritation politique avait principalement sa source dans notre double défaite de 1814 et des Cent-Jours, et qui, indifférente aux questions de liberté, enveloppait dans une haine commune l'ancien régime, les deux invasions, et les princes qu'elles avaient ramenés. Dans ce but, il insistait pour que le point de ralliement fût la dernière Déclaration des Droits et le drapeau de la Chambre des représentants de 1815. « Les principes, les idées, ont leur puissance, disait-il; mais on n'arrive à les faire passer de la théorie dans la réalité qu'à l'aide de la force. Or où trouver aujourd'hui la force matérielle nécessaire pour renverser le gouvernement royal ailleurs que dans les rangs de la troupe et parmi ces milliers d'officiers et d'anciens soldats que les armées de la République et de l'Empire nous ont légués, et qui, répandus sur tous les points de la France, jusque dans le moindre village, maudissent, dans Louis XVIII et dans les siens, les complices du triomphe de l'étranger, les instruments de la honte nationale, les auteurs de leur ruine ou des persécutions qu'ils ont subies? Sera-ce à l'aide de principes abstraits, de déclarations de droits empruntées à une époque qui date déjà de trente ans, que vous pourrez les soulever et les faire agir? Ils font bon marché de la liberté, dites-vous, et se lèveront en invoquant le drapeau de l'Empire et le nom de Napoléon II. Ni ce nom ni ce drapeau n'ont mes sympathies; mais que m'importe, si ce sont des armes qui puissent nous faire triompher? »

La question d'Espagne intervenait souvent au milieu de ces discussions. Chacun comprenait que la révolution espagnole, en se consolidant, en acquérant de la puissance et de la durée, deviendrait, pour la cause libérale en France, un appui

contre le gouvernement de la Congrégation; mais l'inexpérience des Cortès, les hésitations, les entraînements ou les fausses mesures auxquels on voyait successivement s'abandonner les membres de cette Assemblée, pouvaient compromettre leur cause. On eut un instant la pensée de leur donner pour conseiller et pour guide Benjamin Constant, dont la candidature, ainsi qu'on l'a vu, avait échoué aux élections du mois de novembre précédent, et qui n'appartenait plus à la Chambre. Mais, avant d'imposer à ce publiciste éminent une sorte d'expatriation qui était l'abandon au moins momentané de sa carrière politique, ses amis voulurent l'indemniser de ce sacrifice à l'aide d'un capital assez considérable pour assurer son avenir. Les libéraux avaient épuisé la plus grande partie de leurs ressources dans les efforts tentés depuis l'origine de la Charbonnerie; ils s'adressèrent au duc d'Orléans. Ce prince professait, dans ses salons, un profond attachement aux principes consacrés par la Révolution et jouissait d'une immense fortune; il écouta la demande en souriant, et, après de justes éloges donnés au talent de Benjamin Constant, il s'excusa de ne pouvoir contribuer que par des vœux au succès de la cause constitutionnelle espagnole.

En ce moment-là même M. de Montmorency sortait du ministère. Si la chute de notre principal plénipotentiaire à Vérone avait d'abord semblé le signe d'un changement de politique à l'égard du gouvernement des Cortès, bientôt le départ de Madrid des ministres étrangers et la continuation des préparatifs de guerre sur la ligne des Pyrénées avaient ébranlé la confiance des libéraux dans une solution pacifique. L'envoi de nouveaux régiments sur la frontière d'Espagne, loin de se ralentir, devenait, en effet, chaque jour plus considérable. Cette concentration de troupes, en mettant en contact les mécontentements épars dans tous les rangs de l'armée, ne pouvait-elle pas offrir à un mouvement contre les Bourbons des chances de succès plus sûres que les espérances placées auparavant dans les dispositions hostiles de quelques bataillons iso-

lés? D'un autre côté, l'Espagne ne se trouvait pas seulement le refuge où les constitutionnels napolitains et piémontais échappés aux vengeances de leurs princes et de l'Autriche étaient venus successivement s'abriter : tous les contumax des procès de Colmar, de Poitiers, de Nantes, de Metz, de Strasbourg, de Toulon et de Paris, la plupart des prévenus acquittés, et nombre de *Carbonari* jeunes et enthousiastes, s'y étaient également rendus, ceux-là dans l'intérêt de leur sécurité personnelle, ceux-ci pour y donner libre carrière à leur ardeur politique. Était-il donc impossible d'utiliser le concours de cette masse de proscrits et d'exilés volontaires pour une insurrection dans l'armée des Pyrénées? On a dit à cette occasion que les réfugiés français de 1823 avaient commis envers la France le crime reproché si longtemps et si justement par eux-mêmes aux anciens émigrés. L'accusation n'est pas fondée : ces réfugiés n'allaient pas soulever l'Espagne contre la France; aucun d'eux n'avait la pensée de diriger les régiments espagnols contre nos régiments, ni d'ouvrir l'entrée du sol national à des envahisseurs étrangers au milieu desquels ils se tiendraient rangés. La lutte, de l'autre côté des Pyrénées, était engagée entre les soutiens de la royauté absolue et les partisans de la constitution des Cortès; une partie des exilés venaient offrir leur épée à ceux-ci; volontaires de la cause libérale, ils accouraient pour combattre en Espagne, contre des Espagnols, en faveur de la liberté. A la vérité, un certain nombre voyaient surtout dans la Péninsule une sorte de terre neutre d'où ils pourraient donner la main aux mécontents de notre armée; mais la querelle, pour eux, demeurait une question exclusivement française, où le gouvernement de Madrid n'avait à intervenir que pour assurer la liberté de leurs mouvements et leur faciliter les moyens de se jeter, à un moment convenu, au milieu des bataillons qu'on réussirait à entraîner. Arrivés en Espagne, les uns par la voie de l'Angleterre, d'autres, soit à l'aide de bâtiments de commerce partis de ports français, soit par les Pyrénées, dont les *Carbonari*

des départements frontières leur avaient facilité le passage, plusieurs de ces réfugiés avaient déjà noué des relations avec les officiers inférieurs et les sous-officiers de certains régiments campés aux avant-postes, lorsque les paroles prononcées par M. de Villèle dans le comité secret du 8 février donnèrent soudainement à ces nouveaux projets de soulèvement militaire une gravité et un développement inattendus.

Les députés de la gauche et les journaux libéraux étaient unanimes pour affirmer que la déclaration du président du conseil, en plaidant la cause de l'intervention, avait été celle-ci : « Le gouvernement se trouve dans l'alternative de faire la guerre sur les Pyrénées ou de la soutenir sur le Rhin. » Ces paroles, que M. de Villèle ne pouvait démentir, car les termes véritables de sa déclaration n'existaient nulle part, ces paroles, comme nous l'avons dit, avaient causé dans toutes les classes de la population une impression profonde. Quel sens y attacher, sinon que les monarchies absolues de l'Europe contraignaient la France à renverser par la force le gouvernement constitutionnel espagnol, sous peine de subir une troisième invasion? On ne fait pas de telles menaces à un peuple sans être en mesure de les réaliser. Or les journaux, dans ce moment-là même, annonçaient de grands mouvements dans l'armée russe; plusieurs corps considérables, ajoutait-on, s'avançaient vers les frontières de l'Autriche et de la Prusse. Dans l'état d'irritation où étaient les partis, toute accusation violente, toute supposition absurde, devaient trouver créance. L'ancienne coalition n'est pas dissoute, disait-on; loin de là, les congrès tenus depuis trois ans l'ont raffermie, et ses membres comprennent qu'ils resteront constamment menacés tant qu'une seule tribune libre existera sur le continent. Les deux congrès de Troppau et de Laybach ont eu pour résultat la chute des gouvernements constitutionnels de Naples et du Piémont; le congrès de Vérone doit amener le renversement de la constitution espagnole. Les puissances absolues s'arrêteront-elles après cette nouvelle violence? Évidemment non :

elles regarderont leur œuvre comme incomplète, comme inachevée, aussi longtemps que la tribune française demeurera debout. Vainement M. de Villèle espère conjurer l'orage par le sacrifice des Cortès; la Charte n'est pas moins odieuse aux souverains coalisés qu'aux ultra-royalistes; et, pendant que notre armée, engagée au centre de la Péninsule, luttera contre les troupes espagnoles, les Alliés franchiront le Rhin, envahiront la France, alors sans soldats, et, secondés par le parti contre-révolutionnaire, ils renverseront la Charte, et rétabliront cet ancien régime si vivement regretté par le clergé, les gens de cour et la foule des anciens privilégiés.

Nées d'une phrase mal entendue et mal comprise, et fortifiées par les passions du moment, ces suppositions empruntaient aux plaintes et aux déclamations des ultra-royalistes, aux menaces et aux forfanteries de leurs journaux, mais surtout aux souvenirs encore si récents des deux invasions, une apparence de réalité que semblait confirmer encore la réserve habituelle du langage de M. de Villèle; il y a plus : soixante-deux députés, ainsi qu'on l'a vu, n'avaient pas hésité à les accueillir, à leur imprimer le caractère de la certitude dans un document public revêtu de leurs signatures et déposé sur le bureau du président de l'Assemblée[1]. Ce n'étaient donc pas seulement les institutions politiques de la France, mais sa liberté, son indépendance même, qu'il s'agissait de défendre et de sauver; l'armée en était la plus sûre protection; dès lors la nécessité d'empêcher à tout prix nos régiments d'entrer en Espagne et le besoin de les retenir de ce côté des Pyrénées, prêts à se porter au-devant des nouveaux envahisseurs, devint la préoccupation des hommes politiques et l'unique pensée des officiers généraux et des officiers supérieurs qui, depuis trois ans, s'efforçaient de renverser les Bourbons. A quels moyens demander le succès? On délibéra longtemps sans parvenir à s'entendre : les opposants militaires, impatients de ces len

[1] Voyez la protestation des députés de la gauche contre l'exclusion de Manuel, page 322.

teurs, convinrent d'aller droit au but en ne demandant conseil qu'à eux-mêmes. Cette résolution prise, la première question qu'ils se posèrent fut celle-ci : agirait-on sur les troupes réunies au pied des Pyrénées par les mêmes moyens que dans le passé, c'est-à-dire à l'aide des officiers inférieurs et des sous-officiers? L'insuccès de toutes les tentatives précédentes fit abandonner ce mode d'action; on décida de procéder en sens contraire, et de recourir, de préférence, à l'influence des chefs de corps et des généraux.

A ce moment, le ministre de la guerre organisait les commandements et distribuait les principaux grades dans l'armée expéditionnaire. Plusieurs des généraux désignés pour conduire des brigades et même des divisions, un plus grand nombre de colonels, tous anciens compagnons d'armes des officiers dont nous venons de parler, visités successivement par ceux-ci, et ébranlés par la crainte d'une positive intervention des étrangers en France, consentirent à favoriser le mouvement projeté. Aucun d'eux, à la vérité, ne voulait prendre l'initiative; les plus hardis promettaient de se prononcer dès qu'un bataillon aurait arboré le drapeau tricolore; quelques-uns exigeaient l'insurrection d'un régiment, d'autres le soulèvement d'une partie de l'armée. Qui se chargerait de donner le signal, d'entraîner le premier détachement, de faire déclarer le premier peloton? On décida que ce serait la tâche des Français réfugiés en Espagne. Réunis au nombre de 12 à 1,500 hommes sur un point de la frontière où seraient cantonnés quelques-uns des corps dont les chefs et les soldats sympathisaient le plus énergiquement avec leurs opinions et leurs projets, ces réfugiés se jetteraient au milieu des compagnies dans lesquelles ils auraient les intelligences les plus sûres, les entraîneraient à se ranger sous la bannière tricolore et à se porter avec eux sur les cantonnements voisins. De faux ordres, tracés sur des feuilles revêtues des formules et du timbre du ministère de la guerre, et signées *en blanc* par le ministre, feuilles dont on était parvenu à se mettre en possession, de-

vaient précipiter le mouvement. Les conjurés ne doutaient donc pas que, sous l'impulsion des chefs dont ils avaient la parole, et qui se verraient, pour ainsi dire, garantis par les *ordres* dont nous venons de parler, l'armée entière, emportée par le même sentiment d'attachement aux institutions nouvelles et de haine contre l'étranger, ferait sur-le-champ *demi-tour*, irait renverser à Paris la contre-révolution et ses princes, et marcherait ensuite droit au Rhin [1].

Ces dispositions avaient été discutées et convenues à Paris.

[1] C'est la pensée ou, pour dire mieux, la nécessité de ce *demi-tour* que la chanson intitulée le *Nouvel Ordre du jour*, dont nous avons reproduit plus haut le refrain, était destinée à faire pénétrer et à populariser parmi les officiers et les soldats alors réunis au pied des Pyrénées. Cette chanson retrace trop fidèlement les appréhensions et les plaintes excitées dans la masse de la population par la guerre d'Espagne pour que nous ne la citions pas en entier; le poëte lui a donné la forme d'un dialogue entre un sous-officier de l'Empire et un jeune soldat.

— Notre ancien, qu'a donc fait l'Espagne?
— Mon p'tit, ell' n' veut plus qu'aujourd'hui
Ferdinand fass' périr au bagne
Ceux-là qui s' sont battus pour lui;
Nous allons tirer d' peine
Des moin's blancs, noirs et roux,
Dont on prendra d' la graine
Pour en r'planter chez nous.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, qu' pensez-vous d' la guerre?
— Mon p'tit, ça n'ira jamais bien!
V'là z'un prince qui n' s y connaît guère [1];
C'est un' poir' moll' de bon chrétien;
Bientôt l' fils d'Henri Quatre
Voudra qu'un jour d'action
On n' puisse aller combattre
Sans billet d' confession.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, qu'es' qu' c'est que l' Trappiste
Avec tous ses chouans dégu'nillés [2]?
— Mon p'tit, y vont grossir la liste
Des gens qu' la France a rhabillés;
Afin qu' pour leur vengeance,
Leurs frèr's soient massacrés,
Ils font un' sainte alliance
Avec nos émigrés.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, quel s'ra not' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront;
Et puis, suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon not' origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline,
Eux, l' bâton d' maréchal.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, que d'viendra la France,
Si je cherchons *d' lointains dangers?*
— Mon p'tit, *profitant d' not' absence,*
On introduira l's étrangers;
A la fin d' la campagne,
Nous s'rons tout étonnés
Qu'en enchaînant l'Espagne
Nous nous s'rons enchaînés.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, vous que l' père aux autres [3]
Eût fait z'officier d'puis longtemps,
Marquez-nous l' pas, nous s'rons des vôtres.
— Mon p'tit, v'là du français qu' j'entends.
Si la France en alarmes
Porte un trop lourd fardeau,
Pour essuyer ses larmes,
R'prenons not' vieux drapeau [4]!

Brav' soldats, v'là l'ord' du jour:
Point d' victoire
Où n'y a point d' gloire.
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour:
Garde à vous! *demi-tour!*

Mars 1823. BÉRANGER.

[1] Le duc d'Angoulême. — [2] Allusions aux insurgés royalistes espagnols réfugiés. — [3] Napoléon. [4] Le drapeau tricolore.

Lorsqu'on s'occupa de les réaliser, le théâtre de la conjuration se trouva transporté sur la ligne des Pyrénées : des lettres furent immédiatement adressées aux Français expatriés les plus notables et les plus influents, et leur indiquèrent les ports espagnols les plus rapprochés de Bayonne comme le lieu principal de réunion; on prit des dispositions et l'on retint des voitures publiques pour faire également arriver dans le voisinage de la Bidassoa un certain nombre de jeunes *Carbonari* et d'officiers de l'ancienne armée, qui, adversaires persévérants du gouvernement royal, attendaient impatiemment l'occasion de se jeter dans une nouvelle tentative insurrectionnelle. De leur côté, les officiers généraux ou supérieurs en réforme ou en retraite qui avaient conçu la pensée de ce mouvement et en avaient arrêté tous les détails, le colonel Fabvier, entre autres, ne tardèrent pas à rejoindre, au milieu même de l'armée d'invasion, les généraux et les chefs de corps avec lesquels des rapports avaient été précédemment entamés. Tel était l'état des esprits dans cette armée, que le colonel Fabvier, installé au centre des cantonnements d'un régiment de ligne, y resta pendant deux semaines, visité chaque jour par la généralité des oficiers et des sous-officiers, sans que le chef du corps, royaliste exalté, eût le moindre soupçon de sa présence. Les mêmes dispositions existaient parmi plusieurs autres régiments; dans quelques-uns, la résolution de replacer la France sous le drapeau tricolore et de quitter les Pyrénées pour se porter sur Paris, puis sur le Rhin, était si unanime et si ferme, qu'elle défrayait hautement l'entretien des officiers dans les lieux publics où ils avaient l'habitude de se réunir. Ces imprudences contraignirent les généraux initiés au mouvement à sévir contre les causeurs les plus hardis en provoquant, non leur arrestation, mais leur mise en non-activité. Ces indiscrétions restèrent toutefois sans influence sur la découverte du complot : ce fut à Paris que le gouvernement en eut l'éveil.

Le duc d'Angoulême était parti le 15 mars pour les Pyrénées. Les 17, 18, 19 et 21 furent fixés pour le départ des offi-

ciers et des *Carbonari* qui devaient se rendre directement à Bayonne et se mettre en mesure de donner la main aux réfugiés français réunis sur le sol espagnol. Impliqués dans de précédents complots, quelques-uns de ces conjurés étaient l'objet de la surveillance de la police; bruyants, exaltés, et confiants dans le succès de cette nouvelle tentative, ils ne faisaient aucun mystère de leurs préparatifs ni de leurs espérances dans les lieux publics, rendez-vous ordinaire des libéraux les plus décidés. La police ne vit d'abord dans les rapports de ses agents que l'écho exagéré des forfanteries de quelques mécontents désœuvrés; mais, lorsque de nouveaux avis eurent confirmé le départ régulier, successif, les 17, 18 et 19 mars, de trois diligences remplies de voyageurs dont les places avaient été retenues, jusqu'à la frontière d'Espagne, par une seule personne ayant versé 500 francs d'arrhes, l'autorité se décida à faire arrêter, à quelques lieues de Paris, la diligence désignée pour partir le 21. Un général en non-activité, plusieurs anciens officiers, MM. Sneck et Vieux, dit Lamarine, entre autres, ainsi que l'ancien sous-officier Robert, de la légion de la Meurthe, un des accusés du 19 août, se trouvaient au nombre des voyageurs; tous furent conduits, avec la diligence, à la Préfecture de police; on les fouilla; leurs bagages furent visités, et on découvrit, dans une malle portant l'adresse du chef d'escadron de Lostende, premier aide de camp du comte Guilleminot, major général de l'armée d'invasion, des boutons à l'aigle, des écharpes et des cocardes tricolores, des épaulettes d'officier général, et une aigle de régiment avec son support en cuivre doré. Interrogé, ainsi que ses compagnons de route, l'ex-officier Vieux reconnut que l'adresse mise sur la malle était de sa main. Une instruction fut commencée sur-le-champ; de nouveaux renseignements arrivèrent, et, le lendemain, 22, un rapport, soumis au conseil des ministres, annonçait l'existence d'un vaste complot qui, ourdi au sein même de l'armée des Pyrénées, dans le but de soulever les troupes, avait pour auteurs ou pour complices le major général lui-même, plu-

sieurs lieutenants généraux et maréchaux de camp, ainsi qu'un nombre considérable d'officiers de tout grade. Le duc de Bellune, ministre de la guerre, retenu chez lui par une indisposition, n'assistait pas à ce conseil. « Placé à la tête du département de la guerre, a-t-il dit, je ne pouvais avoir le projet d'accompagner S. A. R. le duc d'Angoulême; ce fut un événement tout à fait imprévu qui me força de quitter Paris, où m'attachaient si impérieusement tous les genres d'intérêts et de devoirs. Le samedi 23 mars, à deux heures du matin, M. Franchet, directeur général de la police, et M. Jacquinot-Pampelune, procureur du roi, se présentent à mon hôtel et m'apprennent qu'une conspiration venait d'être découverte et qu'on venait de saisir une malle remplie des emblèmes de l'ancien gouvernement et qui était adressée à M. de Lostende, premier aide de camp du major général. Il était impossible que le ministre de la guerre n'obtempérât pas à la réquisition de faire arrêter M. de Lostende. Le conseil des ministres avait, en outre, pensé que, dans cette circonstance, le remplacement du comte Guilleminot devenait nécessaire, et je dus obéir à la volonté expresse du roi, qui m'ordonnait de me rendre à l'armée pour y remplir les fonctions de major général. Voilà dans quelles circonstances j'arrivai à Bayonne, où ne m'appelait certainement pas, ainsi qu'on l'a tant de fois répété, le besoin de visiter des magasins et de vérifier, de mes propres yeux, l'état des approvisionnements[1]. »

Deux ordonnances rendues le même jour, 23 mars, nommaient en effet, la première, le maréchal duc de Bellune major général de l'armée des Pyrénées, et la seconde, le lieutenant général vicomte Digeon ministre secrétaire d'État de la guerre pendant l'absence du maréchal.

Tandis que le conseil des ministres destituait ainsi le général Guilleminot et ordonnait l'arrestation de son premier aide de camp, le duc d'Angoulême arrivait le 20 mars à Toulouse,

[1] *Mémoire du duc de Bellune* sur les marchés Ouvrard ; 1826.

et visitait les différents corps campés autour de cette ville. Ce fut à la suite d'une revue où le prince n'avait reçu qu'un accueil assez froid que M. de Lostende fut arrêté et mis en chaise de poste pour être conduit à Paris. Cette arrestation inattendue, ainsi que la nouvelle de la destitution du major général, jeta l'alarme parmi les chefs engagés plus ou moins directement dans le mouvement projeté; décidés à prévenir les soupçons qui pourraient les atteindre en prenant eux-mêmes l'initiative des révélations, tous se montrèrent immédiatement fort empressés auprès du duc d'Angoulême et firent grand bruit des menées pratiquées dans la troupe. Le plus grand nombre, ainsi qu'il arrive toujours dans les moments de crise politique, n'avaient eu qu'un but en promettant de seconder le soulèvement, se ménager les moyens de demeurer avec le plus fort, et de se trouver les généraux de l'insurrection si le succès venait à la couronner; la chance lui devenait défavorable, ils se tournèrent contre la conjuration. Le prince fut assailli de confidences. Chacun, rivalisant de ferveur royaliste, exagérait ses inquiétudes, et signalait dans le corps sous ses ordres une fermentation que venaient d'ailleurs confirmer les avis alarmants transmis par la correspondance ministérielle. Une foule de rapports adressés par des préfets, des maires, de simples gardes champêtres, au ministre de l'intérieur; par des procureurs du roi et des juges de paix, au ministre de la justice, puis envoyés par le ministre de la guerre au quartier général, annonçaient en effet que, dans la plupart des lieux où des régiments étaient passés pour se rendre aux Pyrénées, les officiers comme les soldats avaient tenu les propos les plus hostiles contre le gouvernement royal, et manifesté la ferme résolution de ne pas combattre les constitutionnels espagnols[1]. Les casernes, les

[1] Ces propos, dans tous les rapports que nous avons eus sous les yeux, sont conçus à peu près dans les mêmes termes; ils peuvent se résumer ainsi : Les officiers, comme les soldats, déclaraient « que le gouvernement se trompait s'il croyait qu'ils se battraient contre les amis de la liberté, en faveur des moines; que le duc d'Angoulême était un général d'église, en qui ils n'avaient aucune confiance; qu'ils ne se laisseraient pas conduire par des émigrés; et

cantonnements, les moindres postes, disait-on au duc d'Angoulême, se trouvaient littéralement inondés de journaux anarchiques, de publications révolutionnaires et de chansons séditieuses; partout le soldat se montrait ébranlé; chaque nuit était signalée par des désertions nombreuses[1]. Puis, dans le but de prévenir toute recherche, les généraux qui craignaient de se voir compromis faisaient observer qu'on aggraverait le mal en voulant poursuivre et punir les coupables; que la désertion prendrait des proportions formidables, et qu'on courrait le risque de porter la désorganisation dans chaque corps ou de précipiter le mouvement. Il n'existe, ajoutaient-ils, qu'un moyen d'arracher la troupe à l'action des agitateurs et aux pensées de sédition qui fermentent dans tous les rangs; c'est de donner sur-le-champ l'ordre de marche, et de jeter soudainement l'armée sur le territoire espagnol : la frontière une fois franchie, les soldats comme les officiers ne songeront qu'à combattre; placés en présence de l'ennemi, ils n'auront plus qu'un sentiment, celui de la fidélité au drapeau; toute idée de complot s'évanouira au bruit de la fusillade et du canon.

Présentées avec toute la chaleur et l'insistance de l'intérêt personnel, et appuyées par le général Guilleminot, dont les prévenances intelligentes ainsi que la capacité docile avaient gagné la confiance du généralissime, ces considérations frappèrent vivement le prince; non content d'écrire au roi pour obtenir de conserver auprès de lui son premier major général, il soumit à M. de Villèle les observations des chefs militaires dont il était alors entouré. Le conseil des ministres écouta

qu'une fois arrivés à la frontière ils se rangeraient sous le drapeau du roi de Rome, qui, disait-on, se trouvait avec Mina. »

[1] Un certain nombre de colonels signalaient le *Constitutionnel* et les discours des députés de la gauche sur la guerre d'Espagne comme les écrits qui exerçaient le plus d'action sur le soldat; on les trouve, disaient-ils, dans tous les lieux publics, dans chaque café, et ils demandaient qu'on en combattît l'influence par l'envoi du *Journal des Débats* et de la *Quotidienne*. Ces deux journaux furent, en effet, expédiés en nombre considérable dans les différents corps de l'armée des Pyrénées, par le ministre de l'intérieur.

cette fois les inspirations d'une sage politique. La guerre avait été officiellement annoncée, le 28 janvier, dans le discours de la couronne; elle était irrévocablement décidée depuis sept semaines; qui pouvait dire les nouveaux retards qu'apporterait dans la mise en mouvement des troupes une enquête ouverte au sein de chaque régiment, ainsi que des poursuites dont il était impossible de prévoir le terme et l'étendue? Les Cortès n'avaient encore dirigé aucune force vers la frontière française; fallait-il leur laisser le temps d'occuper les difficiles et nombreux défilés placés entre Bayonne et Madrid, et s'exposer ainsi à prolonger jusque par delà l'hiver une campagne où le gouvernement ne s'aventurait que dans l'espoir qu'elle serait rapide et courte? D'ailleurs, ne serait-ce pas enhardir l'audace des factieux à l'intérieur, et compromettre au dehors la force ainsi que la dignité du gouvernement royal, que de signaler l'armée comme profondément hostile aux Bourbons, et prête, au premier signal, à lever le drapeau de l'insurrection? Décidés à sacrifier la recherche et la punition de quelques coupables à l'intérêt bien compris de la royauté, les ministres ne se contentèrent pas de laisser tomber l'instruction de ce nouveau complot, de ne rien approfondir, de ne rechercher personne; voulant montrer dans la fidélité de la troupe et de ses chefs une confiance qui fît évanouir tous les bruits de conjuration et déconcertât les espérances des mécontents, ils ordonnèrent la mise en liberté immédiate de M. de Lostende, le renvoyèrent au quartier général avec un grade supérieur, et maintinrent le comte Guilleminot dans sa position de major général. On devait penser que, ces difficultés une fois aplanies, l'armée pourrait entrer immédiatement en campagne; mais des obstacles d'une autre nature menaçaient de retenir pour longtemps encore nos troupes dans leurs cantonnements.

Si le gouvernement des Cortès, confiant dans les bruyantes propositions de médiation faites par l'Angleterre et dans les assurances hautaines de ses agents, avait négligé ses préparatifs de défense, notre administration militaire, arrêtée par

les incertitudes qui avaient constamment plané sur la solution définitive de la question de paix ou de guerre, n'était pas davantage préparée à pourvoir aux besoins matériels d'une invasion. « Ne vous chargez pas d'approvisionnements; n'imposez pas au Trésor des sacrifices inutiles; la paix est possible encore; attendez, » écrivait-on journellement du ministère des finances à l'intendant en chef de l'armée. Ce fonctionnaire, M. Sicard, dont l'insuffisance notoire se trouvait masquée par ces ordres, n'avait donc rien disposé pour une entrée immédiate en Espagne. Point de vivres, point de fourrages. Il existait quelques approvisionnements de blé, mais pas de farines, ni de moulins pour en faire, ni de fours pour les convertir en biscuit ou en pain. Les fourrages et l'avoine emmagasinés pouvaient à peine suffire pour la consommation de quelques jours; encore les lieux d'emmagasinement avaient-ils été si étrangement choisis, que le fourrage se trouvait entassé au milieu de cantonnements exclusivement occupés par des corps d'infanterie, et le blé dans les cantonnements réservés à la cavalerie. On en était réduit, sur certains points, à donner aux chevaux une ration de son au lieu de leur ration d'avoine. Le service des transports ne se trouvait pas mieux organisé; il n'existait ni chevaux, ni caissons, ni voitures, pour porter à la suite de l'armée les cartouches, les munitions, les armes de rechange et les objets d'équipement. Telle était l'inintelligente insouciance apportée aux préparatifs de toute nature, que l'on avait demandé aux magasins de Lille, à l'autre extrémité de la France, les piquets de bois nécessaires à la cavalerie; à l'arsenal de Strasbourg un équipage de pont, et à des fournisseurs de Paris des marmites. En un mot, tous les services ne présentaient que dénûment et confusion; la cavalerie, faute de subsistances, allait être forcée de rétrograder jusque dans les plaines de Tarbes; et, malgré l'ordre formel transmis en ces termes au prince par le vicomte Digeon : « Je m'empresse de faire part à Votre Altesse Royale de la détermination prise au conseil du roi de commencer les opérations de l'armée

du 5 au 10 avril, » il semblait impossible d'ouvrir la campagne avant trois mois.

La dépêche que nous venons de citer[1] contenait, à la vérité, ce passage : « Les lettres de Votre Altesse Royale et celles du général Guilleminot me font voir que les moyens pour entrer en campagne ne sont pas encore complétés. Plusieurs circonstances ont empêché que les approvisionnements en subsistances et en fourrages ne fussent en quantité suffisante. Afin d'y suppléer, il sera nécessaire de faire, dans le pays que Votre Altesse aura à traverser, des achats en payant comptant; 18 à 20 millions, qui se trouvent dans les caisses de l'armée, mettront à même de remplir tous les engagements. Les moyens, pour les transports, se trouvant également insuffisants, Votre Altesse Royale pourra y pourvoir à l'aide de marchés. »

Le Trésor était assez riche, sans doute, pour faire face à toutes les dépenses nécessitées par le dénûment où se trouvaient, d'après l'aveu du ministre lui-même, tous les services de l'armée; mais, si l'administration militaire s'était montrée insuffisante et incapable en France, au milieu de populations dévouées, de provinces fertiles, abondantes en ressources de toute nature, que n'avait-on pas à craindre de son impuissance, lorsque nos troupes, entrées en pays ennemi et ayant à traverser des contrées pauvres, peu peuplées, épuisées par une guerre civile de trois ans, ne rencontreraient nulle part ni magasins ni moyens de transport préparés? Ce fut dans ces circonstances que, le 3 avril, arriva à Bayonne un homme connu par la hardiesse de ses opérations, par son esprit de ressources, et qui, mêlé à la plupart des grandes spéculations de la République et de l'Empire, n'avait pas hésité, quelques semaines auparavant, à se charger, pour le compte de la Régence d'Urgel, du placement de l'emprunt ouvert par ce pou-

[1] Cette dépêche, signée par le ministre intérimaire Digeon, était datée de Paris, le 31 mars.

voir éphémère peu d'heures avant sa disparition. Ce spéculateur, dont nous avons déjà prononcé le nom plusieurs fois, était M. Gabriel Ouvrard. Parti de Paris pour l'armée sans argent, sans crédit, avec la seule espérance d'y rencontrer une occasion d'affaires, il trouva les esprits fort émus : la présence, au milieu des troupes, du duc de Bellune, à qui le prince avait fait notifier, de Toulouse, par son premier aide de camp, le duc de Guiche, « que, jusqu'à la réponse du roi, il commanderait l'armée sans intermédiaire; » la possibilité d'un conflit d'autorité; la nécessité, partout proclamée, d'une prompte entrée en campagne et les obstacles qu'y apportait le désordre existant dans les différents services, agitaient, inquiétaient tout le haut état-major. Interrogé, consulté, le soir même de son arrivée, par plusieurs généraux qu'il s'était empressé de visiter, M. Ouvrard se raillait de leurs alarmes, et s'étonnait que de telles difficultés arrêtassent le généralissime. Le lendemain, 4, de bonne heure, le duc d'Angoulême le faisait appeler, et lui demandait s'il pouvait se charger du service général de l'armée. Le prince exigeait une prompte réponse. M. Ouvrard n'ignorait pas que la même proposition avait été refusée par plusieurs maisons de Bayonne; il n'hésita cependant pas à promettre de répondre le jour suivant, 5 avril.

Bayonne renfermait un assez grand nombre de réfugiés royalistes espagnols; le futur munitionnaire interrogea les plus intelligents sur les ressources des différentes provinces que l'armée devait traverser et sur les apparences de la prochaine récolte; puis, ces renseignements obtenus, il se présenta le lendemain devant le prince, et lui dit qu'il était prêt à mettre l'armée en mesure de franchir immédiatement la Bidassoa, si les conditions qu'il exigeait étaient acceptées. Le duc d'Angoulême n'ignorait pas la position de son interlocuteur, alors en état de suspension de payements; il savait que, privé même de la faculté de contracter sous son nom, M. Ouvrard n'avait pas encore eu le temps d'acheter un seul baril de farine, une charrette, ni un mulet de bât. Aussi le prince

lui demanda-t-il quelle serait la garantie de la parfaite exécution de son traité. « Ma personne, répondit le fournisseur avec la plus imperturbable assurance; je ne quitterai pas Votre Altesse Royale, je serai toujours auprès d'elle; qu'elle ait donc confiance; tant que durera la campagne, pas un détachement de l'armée, je le lui affirme, n'attendra, même l'espace d'une heure, ses approvisionnements, ses vivres ou ses moyens de transport. » Le traité fut signé, dans la nuit même du 5 au 6, par M. Victor Ouvrard, stipulant au nom de son père, et par M. Sicard, intendant en chef de l'armée, agissant au nom du prince généralissime. Nous ne citerons de ce traité que deux articles: le 13e portait que les onze douzièmes des sommes dues au fournisseur pour la dépense présumée de chaque mois lui seraient constamment payés par la trésorerie de l'armée dans les cinq premiers jours du mois commencé, c'est-à-dire vingt-cinq jours au moins *à l'avance;* le 14e mettait immédiatement à sa disposition, d'après un prix stipulé pour chaque ration de vivres et de fourrage, les denrées de toute espèce existant dans l'étendue des deux divisions militaires dont Toulouse et Bordeaux sont les chefs-lieux. En d'autres termes, M. Ouvrard pouvait puiser dans les magasins de l'État les approvisionnements nécessaires à nos troupes sur le territoire français, et le trésor de l'armée lui donnait d'avance tous les fonds dont il avait besoin pour ses fournitures sur le territoire espagnol.

On a dit de ces conditions, qualifiées après l'événement d'exorbitantes et de léonines, qu'elles étaient la récompense de sacrifices pécuniaires considérables consentis par le fournisseur au profit de quelques-uns des principaux chefs de l'armée. Aucun spéculateur, M. Ouvrard moins que tout autre, ne se fût fait le moindre scrupule, dans une opération aussi importante, de payer au plus haut prix l'aide de personnages dont l'influence aurait été décisive; il y a plus : la corruption, en pareille circonstance, est dans l'intérêt même du fournisseur, car elle lui donne moins des patrons qui consentent à le

protéger que des associés ou, pour dire mieux, des complices qu'il domine. M. Ouvrard se fût estimé heureux de mettre ainsi dans sa dépendance les généraux dont les noms ont été prononcés[1]; mais il n'eut à tenter la probité de personne : le gouvernement exigeait l'ouverture immédiate de la campagne; le duc d'Angoulême n'était pas moins impatient de la commencer; toutes les voix, autour de ce prince, sollicitaient le passage rapide de la Bidassoa comme le seul moyen d'arracher l'armée à la révolte; le moindre retard, en laissant aux Espagnols le temps de préparer leur défense, pouvait coûter à la France d'immenses sacrifices d'or et de sang; par cela seul que les propositions de M. Ouvrard conjuraient tous ces périls, couvraient toutes les fautes, et permettaient au gouvernement de sortir de difficultés inextricables en se donnant les apparences de la décision et de la force, le fournisseur n'avait besoin d'aucune influence pour faire accepter ses conditions : il maîtrisait la situation, il imposait sa loi. Nous croyons pouvoir affirmer que, si la campagne de 1823 fut entachée de faits de corruption, cette corruption ne s'exerça pas à l'occasion des marchés de Bayonne, ni, comme on le verra, au profit d'aucun de nos généraux.

Le prince approuva les marchés; mais, conclus en France avant les hostilités, leur validité ne devenait complète qu'après la ratification du ministre de la guerre. Le duc de Bellune n'avait pas quitté Bayonne; il y attendait la « réponse du roi » à la demande du généralissime en faveur de son premier major général, et, renfermé chez lui, ce maréchal dissimulait, sous les soins exigés par une attaque de goutte, son impuissance et son équivoque position. Le gouvernement, en maintenant le comte Guilleminot dans ses précédentes fonctions, rapportait implicitement la nomination du duc de Bellune; le titre de ministre de la guerre, du moins, lui restait; on lui soumit les

[1] Les généraux Guilleminot et Bordesoulle, et le duc de Guiche, premier aide de camp du généralissime.

marchés ; il les ratifia sans hésiter. Peu d'heures après, le duc d'Angoulême faisait transmettre sur toute la ligne l'ordre de franchir la frontière le 7 avril au matin, et le duc de Bellune quittait Bayonne pour venir reprendre à Paris, le 14 avril, des mains du vicomte Digeon, ce portefeuille de la guerre qui, par une bizarrerie dont le public chercha vainement à se rendre compte, avait eu deux titulaires pendant vingt et un jours. Le général Digeon reçut, en se retirant, le titre de ministre d'État.

Les rapports du colonel Fabvier avec l'état-major de l'armée étaient quotidiens ; il avait connu l'arrestation de M. de Lostende, le 28 mars, le jour même où elle fut opérée. Inquiet de cet incident, il résolut de précipiter le mouvement, et franchit sur-le-champ la frontière espagnole. La présence de cet officier supérieur dans le voisinage des Pyrénées et ses relations avec les Français réfugiés en Espagne tenaient une assez grande place dans la correspondance échangée entre le ministre et le quartier général ; on le supposait aux environs de Perpignan ; mais, pendant qu'on lui prêtait le projet d'entrer en Catalogne « pour y réaliser un plan d'attaque et de surprise dont on ne pouvait assigner d'une manière précise le but particulier[1], » il franchissait la Bidassoa, et gagnait Saint-Sébastien. Cette place, ainsi que Bilbao, était le point de réunion indiqué à tous les réfugiés. Ils se trouvaient en assez grand nombre dans la Péninsule ; mais les divisions que nous avons signalées parmi les membres les plus influents de la Charbonnerie existaient également entre les exilés et les partageaient en deux camps : les uns poursuivant dans la chute des Bourbons le triomphe exclusif de la liberté, les autres, le rappel de Napoléon II. La généralité des officiers et des anciens militaires expatriés appartenaient à cette dernière catégorie ; considérés par M. de la Fayette et par ses amis comme des adorateurs du despotisme impérial, aussi dangereux que les ultra-royalistes eux-mêmes

[1] Dépêche du ministre de la guerre du 19 mars.

pour la liberté, ils étaient accusés de vouloir replacer la France sous le régime du sabre; de là, une certaine hésitation à leur laisser la direction du mouvement, et la crainte de les voir y prendre une part et un rôle trop considérables. Le moindre chef de groupe, d'ailleurs, n'entendait subir aucune suprématie; tous se croyaient des droits égaux à la principale influence. Ces défiances et ces rivalités, l'éternelle faiblesse de tous les partis et de tous les expatriés, avaient retenu dans les ports de l'ouest et de l'est de l'Espagne une notable partie des exilés. Aussi, lorsque tous les calculs du colonel Fabvier reposaient sur la réunion, aux bords de la Bidassoa, d'un corps d'au moins 1,000 à 1,200 hommes armés; quand ce chiffre de réfugiés, organisés militairement, était une des bases de sa combinaison, cet officier supérieur éprouva-t-il une pénible surprise : deux compagnies, comprenant ensemble 120 Français environ, et 30 à 40 Piémontais, formées l'une à Bilbao et la seconde à Saint-Sébastien par les condamnés contumax de Toulon, de Nantes et de Poitiers, et commandées par l'ancien chef de bataillon Caron du 5e de ligne, voilà toute la force qu'il trouva prête à seconder l'exécution du plan que ses amis et lui-même avaient si laborieusement combiné. Non-seulement le temps manquait pour solliciter et attendre l'arrivée de nouveaux détachements; mais, d'après les nouvelles transmises du quartier général, c'était à peine si la compagnie formée à Bilbao, et que trente lieues séparaient de la frontière, pourrait rejoindre celle de Saint-Sébastien avant l'entrée de nos troupes sur le territoire espagnol. La petite ville d'Irun fut le point de réunion désigné aux deux détachements; ils y firent leur jonction dans la nuit du 5 au 6 avril, au moment où le colonel recevait l'avis que, le lendemain, 7, l'armée française franchirait la Bidassoa.

Cette rivière prend sa source dans la vallée espagnole de Bastan, et, après de longs circuits dans les vallées intérieures des Pyrénées, elle ne pénètre en France qu'à une lieue environ au-dessus de son embouchure dans le golfe d'Andaye : c'est

seulement dans cette dernière partie de son cours que ses eaux servent de limite aux deux nations. Au delà du point où la Bidassoa débouche sur notre territoire et jusqu'à la route qui conduit de la vallée de Bastan à Bayonne, par Urdach et Aïnoa, la frontière est complétement libre d'obstacles. C'était par cette partie ouverte des limites que le colonel Fabvier avait compté entrer en France; on y avait réuni des armes, des effets d'habillement, jusqu'à des chaussures; mais, pour y arriver il fallait d'abord remonter, pendant quatre lieues, la rive gauche de la Bidassoa, ensuite franchir cette rivière au pont de Vera, puis descendre, sur une étendue de deux lieues, les chemins qui, de ce bourg, conduisent sur notre territoire. Or, un jour, au moins, était nécessaire pour cette marche, et le colonel avait à peine quelques heures devant lui; obligé de renoncer aux chances de succès préparées de ce côté de la frontière, il résolut, malgré la faiblesse de sa petite troupe, de tenter le passage par Behobie, village situé sur la Bidassoa, à moins de trois quarts de lieue d'Irun, et que traverse la grande route de Bayonne à Madrid. Le pont jeté à cet endroit, détruit en 1813 par notre armée lors de sa retraite d'Espagne, n'avait pas été rétabli. On communiquait entre les deux rives à l'aide d'un grand nombre de bateaux légers, et par un bac, spécialement destiné au passage des chevaux et des voitures. L'emploi des barques se trouvait interdit aux réfugiés; toutes avaient été ramenées sur la rive française pour l'usage de nos troupes; le bac continuait à faire le service de la route. On savait que, chaque jour, à onze heures du matin, il transportait sur la rive espagnole la diligence de Bayonne à Madrid; le colonel voulait profiter de cette circonstance pour franchir la rivière : les deux compagnies, dès que le bac aurait abordé, l'envahiraient, se feraient conduire sur l'autre rive, et, débarquant, quels que fussent les obstacles, elles se jetteraient résolûment au milieu du 9e régiment d'infanterie légère cantonné sur ce point, et qui était un des corps les mieux disposés à les accueillir, aux cris de *Vive Napoléon II! Vive la liberté!*

La petite colonne quitta Irun à dix heures du matin; elle formait trois détachements : un peloton d'avant-garde, composé en grande partie d'officiers et commandé par le colonel Fabvier, comptait dans ses rangs MM. Pombas, Moreau, Delon, Fourré, Heureux, Dupuy, Delaye, Raymond et Lamothe, tous compromis dans de précédents procès politiques; les deux compagnies conduites par le chef de bataillon Caron, puis un détachement d'environ 40 Piémontais, venaient ensuite. Tous les hommes composant cette petite troupe, les officiers comme les soldats, portaient la cocarde tricolore; la plupart étaient revêtus de l'uniforme des grenadiers et des chasseurs à pied de l'ancienne garde impériale; ils marchaient précédés d'un drapeau aux trois couleurs surmonté de l'aigle et porté par le lieutenant Marotte. Leur marche était calculée de manière à les faire arriver au moment précis où le bac atteindrait la rive espagnole; ils n'étaient plus qu'à quelques centaines de mètres de Behobie, quand ils aperçoivent la diligence de Bayonne, qui, ayant devancé, à cause des circonstances, l'heure habituelle de son départ, sortait du village et venait à leur rencontre; les réfugiés doublent le pas et atteignent le rivage; mais le bac avait déjà accompli son retour; on l'amarrait sur la rive française. Toute espérance de passage n'était cependant pas encore perdue : la marée baissait; encore une heure, et le reflux, atteignant son niveau le plus bas, permettrait de franchir la rivière à gué Le colonel et ses compagnons se décidèrent à attendre.

Les culées du pont étaient demeurées debout de chaque côté des deux territoires; une pièce de canon chargée à mitraille, servie par quelques artilleurs, et soutenue, à quelque distance en arrière, par le 9e léger, occupait la culée appuyée à la rive de France; le colonel Fabvier et sa petite colonne, à laquelle défense est faite de charger ses armes, prennent position sur la culée opposée, et là, levant et agitant leur drapeau tricolore, ils entonnent la *Marseillaise*. La courte distance qui séparait les deux troupes permettait de distinguer les moindres mouvements de chacune d'elles et de saisir même les pa-

roles prononcées à haute voix. Le colonel Fabvier s'entendit désigner nominativement par plusieurs officiers groupés auprès de la pièce de canon, et ses compagnons comme lui-même purent surprendre, dans les rangs du 9e léger, dont les postes garnissaient la rive française, des signes de reconnaissance et des témoignages marqués de sympathie. Cependant les chants des réfugiés continuent; le général Valin, commandant la brigade d'avant-garde, accourt et donne aux artilleurs l'ordre de faire feu; ceux-ci tirent; mais, soit que la pièce fût mal pointée, ou plutôt que son tir fût volontairement dérangé, cette première décharge n'atteint personne. Les réfugiés poussent le cri de *Vive l'artillerie!* Le général Valin fait recharger la pièce; un second coup renverse mort le lieutenant Marotte et blesse assez grièvement deux ou trois officiers rangés près de lui. Le drapeau se trouvait abattu; le lieutenant Bénies s'élance, le saisit, le relève, et l'agite avec une nouvelle force. Une troisième décharge éclate; mais, dirigée sur les Piémontais, alors placés à la droite du pont, elle n'atteint que les hommes de ce détachement; plusieurs tombent; les chants redoublent. Le général Valin, se défiant des dispositions du 9e léger, fait alors avancer un détachement assez nombreux de gendarmes, qui, rangés comme une sorte de rideau, entre le 9e et le pont, font feu à leur tour; leurs coups, tirés de près et ajustés, portent la mort dans les rangs des réfugiés; le lieutenant Bénies est tué et le drapeau tricolore renversé une seconde fois. Les réfugiés ne persistent plus; ils se retirent en laissant sur le terrain quinze à dix-huit de leurs compagnons tombés morts, sans qu'un seul d'entre eux eût, non pas seulement chargé, mais fait même le geste d'abaisser son arme pour répondre au feu qu'ils venaient d'essuyer[1].

[1] On lit dans un ouvrage publié en 1838 : « Il paraît certain que la plupart des généraux et des officiers supérieurs de la division Bourke étaient de la conspiration; que le général Guilleminot lui-même était favorable au mouvement constitutionnel, et que, de l'aveu du général Valin, l'avant-garde devait, en effet, passer sous le drapeau tricolore ; mais des indiscrétions avaient été commises; les indications les plus précises étaient parvenues au quartier gé-

On a dit qu'un régiment des Cortès se tenait à peu de distance, prêt à appuyer les réfugiés; le fait est inexact : la force étrangère la plus proche, composée de quelques compagnies du régiment d'infanterie *Impérial Alexandre*, se trouvait à Irun; pas un seul soldat espagnol n'assista, même en simple spectateur, à cette tentative de passage, dont l'unique but était de provoquer, sur le territoire français, et par le seul concours d'une troupe française, un mouvement qui décidât le retour de l'armée sur Paris et sa marche vers le Rhin. Le résultat des décharges ordonnées par le général Valin fut immédiat : en abattant le drapeau tricolore de l'autre côté de la Bidassoa, les coups de canon tirés par ce général venaient d'ouvrir la frontière espagnole et allaient entraîner l'armée. Le 7 avril au matin, les troupes d'avant-garde, ayant à leur tête le 9e léger lui-même, franchissaient la rivière sur un pont de bateaux, et, peu d'heures après, le duc d'Angoulême entrait à Irun.

néral, et, dans la nuit du 5 au 6, on avait fait filer sur les derrières six bataillons dévoués à la Révolution. Dès lors, le général Valin s'était trouvé isolé, et, pour ne pas justifier des soupçons, il n'avait plus eu qu'à agir comme il avait fait. » (*Histoire de la Révolution depuis* 1814 *jusqu'en* 1830, par M. Dulaure et par M. Auguis, membre de la Chambre des députés.) — Les dispositions que ces deux auteurs attribuent à la seule division Bourke étaient positivement partagées par la généralité des officiers de tout grade appartenant aux autres divisions de l'armée.

CHAPITRE VII

Cortès espagnoles. L'Assemblée décrète le transport du gouvernement à Séville; résistance du roi; il destitue deux fois ses ministres. Les Cortès et Ferdinand quittent Madrid; force et composition de l'armée espagnole; plan de défense. — *Ouverture de la campagne.* L'armée française entre à Tolosa; manque de vivres; murmures des troupes; M. Ouvrard. L'armée poursuit son mouvement; retraite de Ballesteros en arrière de l'Èbre; arrivée et séjour du duc d'Angoulême à Vittoria. — Le général l'Abisbal à Madrid; il traite avec les agents du généralissime; irritation de ses officiers; l'Abisbal s'enfuit; son corps d'armée se retire en Estrémadure. — Marche du duc d'Angoulême sur Madrid; attaque du partisan Bessière. Entrée des Français dans la capitale espagnole; désordres. État des esprits. Décrets de la *Régence.* Les généraux Bordesoulle et Bourmont se mettent en mouvement sur Séville. Marche des généraux Bourke et Molitor contre les corps de Morillo et de Ballesteros. — Les Cortès à Séville. Mesures adoptées pour la défense du royaume. Résolution pour transporter le siége du gouvernement à Cadix; refus de Ferdinand; suspension de ses pouvoirs; complot pour l'enlever; il quitte Séville; révolte des habitants; arrivée de Lopez Baños. Entrée des Français dans Séville. — Ferdinand à Cadix. Blocus de cette place par les deux corps Bordesoulle et Bourmont. — Séjour du duc d'Angoulême à Madrid. — Marche du général Bourke sur les Asturies et la Galice. Soumission de Morillo. Quiroga. Les réfugiés français à la Corogne; *affaire du 15 juillet.* Reddition de la Corogne. — Marche du général Molitor contre Ballesteros; arrivée de nos troupes à Murcie; attaque et prise de la forteresse de Lorca. Rencontre de Campillo de Arenas. Soumission de Ballesteros. — Départ du duc d'Angoulême de Madrid; désordres et violences des absolutistes. *Ordonnance d'Andujar.* Arrivée du généralissime devant Cadix; lettres à Ferdinand. — Expédition de Riego; son arrivée à Malaga; il est poursuivi et se jette au milieu des cantonnements de Ballesteros. Poursuivi de nouveau par nos troupes, il est atteint à Mancha-Réal et à Jodar-Mara, et fait prisonnier.

Le discours où Louis XVIII, en ouvrant, le 28 janvier, la session des Chambres françaises, avait annoncé l'envoi d'une armée de 100,000 hommes en Espagne, était arrivé à Madrid le 4 février. Le 5, les ministres de Ferdinand demandèrent aux Cortès et obtinrent de cette Assemblée l'autorisation de porter l'armée au complet de guerre, de prendre toutes les mesures de sûreté publique et de faire toutes les dépenses né-

cessaires à la défense nationale. Le 13, les Cortès adoptèrent, en outre, une résolution portant que, dans le cas où les circonstances exigeraient de changer la résidence du gouvernement, sa translation dans une des places du royaume pourrait être décidée par l'Assemblée d'après l'avis d'une junte d'officiers « connus par leur savoir militaire et par leur attachement à la constitution. » Ferdinand espérait pouvoir attendre paisiblement dans son palais de Madrid le moment où les troupes françaises, victorieuses des forces espagnoles, viendraient lui rendre la plénitude de son ancien pouvoir. Le dernier vote des Cortès l'irrita. Ce vote précédait de deux jours le terme légal de la session; le roi refusa de paraître à la séance de clôture, et abandonna aux ministres le soin de rédiger et de lire le discours d'usage. Ce discours, où le cabinet espagnol passait en revue les principaux événements politiques survenus pendant la session, se terminait par l'assurance « que l'Espagne pouvait compter sur l'énergie de son roi à défendre les nouvelles institutions, et sur la résolution très-ferme du prince de résister à l'invasion dont on osait la menacer. » Ces protestations de fidélité faites, en son nom, à un régime qu'il détestait, augmentèrent l'irritation de Ferdinand. Puisant un courage inattendu dans les clameurs et dans les excitations de son entourage intime, ainsi que dans la réunion des 100,000 soldats qui s'apprêtaient à envahir son royaume, il reprocha, le soir, à ses ministres, d'avoir mis dans sa bouche des sentiments qui n'étaient pas les siens, et leur déclara qu'il ne quitterait Madrid que dans le cas où les Français viendraient à s'en approcher. Les ministres lui répondirent que les Cortès seules étaient juges de cette décision. Ferdinand, perdant toute mesure, les injurie, les chasse de sa présence, et signe immédiatement un décret qui prononce leur destitution. Cet accès de colère fait bientôt place à la peur. Le lendemain, en effet, la population entière de Madrid se met en mouvement. Le renvoi des ministres, disait-on, était le résultat d'une intrigue suscitée par l'étranger. La députation provinciale, le corps municipal,

la commission permanente des Cortès, se réunissent au lieu de leurs séances; la garnison prend les armes; la milice nationale se rend sur la place de la Constitution; les cris de *Vive la constitution! Vivent les ministres!* retentissent avec force, et de nombreux rassemblements, marchant dans un certain ordre et sans armes, vont les pousser jusque sous les fenêtres du palais. Là, quelques voix font entendre en outre ce cri : *Une Régence!* Ferdinand, effrayé, envoie annoncer immédiatement dans les groupes qu'il conserve les ministres; et, à dix heures et demie du soir, il signe un nouveau décret qui les rappelle à leur poste, mais seulement par *intérim*.

Cette demi-concession ne pouvait satisfaire ni le peuple ni la milice. Le lendemain, 20 février, jour fixé pour l'ouverture des Cortès ordinaires[1], les députés, en se rendant à la salle de leurs séances, sont, en effet, obligés de traverser une foule compacte qui les salue par les cris proférés la veille : de nouveaux rassemblements parcourent en même temps les rues; on dresse, sur la place de la Constitution, des tables où sont déposées des pétitions dans lesquelles on demande à l'Assemblée la nomination d'une *Régence*, et que les passants sont invités à signer. Bientôt l'agitation devient assez menaçante pour contraindre les ministres de faire prendre les armes à la troupe, qui se porte, en fortes colonnes, sur les rassemblements, les dissipe, et fait disparaître les pétitions.

Neuf jours plus tard, le 1er mars, le gouvernement procédait à l'ouverture officielle de la nouvelle session. Mais cette fois encore Ferdinand avait refusé de paraître à cette solennité, et les ministres, obligés de parler de nouveau en son nom, lisaient un discours rempli de protestations patriotiques, et que terminaient quelques paroles d'éloge pour leur administration. Dans ce moment, il n'était bruit que de l'approche d'un hardi

[1] La session close le 17 février était une session *extraordinaire*. Nous devons ajouter que le jour fixé pour la réunion des Cortès n'était jamais celui de leur ouverture officielle ; cette solennité n'avait lieu qu'après la vérification des pouvoirs et la constitution définitive du bureau de l'Assemblée.

partisan royaliste, nommé Bessières, qui, après avoir réussi à tromper la poursuite de tous les généraux constitutionnels, s'avançait, disait-on, sur Madrid, à la tête de forces assez considérables pour tenter sur la capitale un coup de main heureux et enlever le roi. Enhardi par cette perspective de secours, Ferdinand renouvelle la scène du 17 février : il reproche durement aux ministres les protestations et les éloges qu'ils ont osé mettre dans sa bouche, déclare qu'il ne subira pas leur tutelle plus longtemps, et, par un troisième décret, leur donne des successeurs. Ces derniers refusent d'accepter leur nomination. Les Cortès, de leur côté, décident que le moment est venu de transférer hors de Madrid le siége du gouvernement, et enjoignent au ministère de faire connaître le lieu choisi par le roi pour cette translation. L'ancien cabinet n'existait plus; Ferdinand, malgré tous ses efforts, ne pouvait en constituer un nouveau; obligé de répondre à l'Assemblée et de se prononcer, il supplie les ministres de reprendre une seconde fois leurs portefeuilles, et, le 5 mars, les charge d'annoncer aux Cortès qu'il a choisi Séville pour siége du gouvernement.

L'activité déployée par les ministres dans les préparatifs du départ permit de le fixer au 12 mars; mais le colonel San-Miguel et ses collègues avaient compté sans Ferdinand : décidé à épuiser tous les moyens de retarder le voyage, il convoque, le 11, un conseil de médecins qui déclarent « que, convalescent, à la suite d'une atteinte de goutte, le monarque court le risque de voir sa santé sérieusement compromise par les fatigues d'une longue route. » Les Cortès chargent une commission de neuf membres, dont font partie six médecins, d'examiner l'état de Ferdinand et de formuler un avis. Ces commissaires accomplissent leur mission et déclarent à l'unanimité que la santé du roi n'est pas altérée au point de l'empêcher de voyager; mais que, pour ôter tout prétexte aux appréhensions même les plus exagérées, ils proposent de retarder le départ jusqu'au 18. Ces conclusions, adoptées par 104 voix contre 43, sont signifiées à Ferdinand, qui demande un nou-

veau délai de deux jours; un second vote le lui accorde, et, le 20 mars au matin, le roi quitte enfin Madrid avec la reine, ses deux frères, don Carlos et don Francisco de Paolo, leurs femmes, leurs enfants, et les personnages attachés aux différents services du palais. Le cortége, composé de dix voitures de la cour et d'une foule de gens à cheval, était protégé par 5 à 6,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, dont la marche se trouvait elle-même éclairée par plusieurs colonnes mobiles. Le surlendemain, 22, les Cortès prenaient à leur tour la route d'Andalousie en même temps que les ministres d'Angleterre, de Portugal, de Suède et des Pays-Bas, les seules puissances qui ne fissent pas alors cause commune contre la révolution espagnole avec la France et les grandes monarchies du Nord; plusieurs bataillons formés de miliciens qui n'avaient pas hésité à sacrifier leurs intérêts, à abandonner leurs affaires et leurs familles pour suivre et défendre l'Assemblée nationale, servaient d'escorte à ses membres. Madrid restait sous la garde du comte de l'Abisbal.

Les troupes destinées à combattre notre invasion s'élevaient, y compris les dernières levées, à 130,000 hommes environ, dont les trois cinquièmes, divisés en quatre corps d'armée de 18 à 20,000 hommes chacun, étaient placés sous les ordres des généraux suivants :

1° Armée d'opération : commandant en chef, le général *Ballesteros*.

2° Armée de Catalogne : commandant en chef, le général *Espoz y Mina*, ayant sous ses ordres les généraux Milans, Llobéra et Gurréa.

3° Armée du centre : commandant en chef, le général *l'Abisbal*, ayant sous ses ordres les généraux Castel dos Rios, Zayas et Villacampa.

4° Armée de Galice et des Asturies : commandant en chef, le général *Morillo*, comte de Carthagène, ayant sous ses ordres les généraux Quiroga, Palaréa et Rosello.

Les deux cinquièmes restants, soit 52,000 hommes, composaient les garnisons des places fortes.

Les troupes conduites par le duc d'Angoulême égalaient en nombre les troupes espagnoles. L'effectif des régiments français ne s'élevait, à la vérité, qu'à 95,062 hommes[1]; mais il faut ajouter à ce chiffre 25 à 30,000 réfugiés royalistes, armés, habillés et soldés par notre gouvernement depuis le jour où l'invasion avait été décidée, et qui, partagés en petites divisions de 3 à 4,000 hommes attachées à chacun de nos corps d'opération, étaient commandés par les anciens chefs insurgés baron d'Èroles, le Trappiste, Quésada, Longa, Mosen-Anton, comte d'Espagne, et Santos-Ladron[2].

Dans les conditions ordinaires de la guerre, tenter l'envahissement d'une grande et courageuse nation avec une armée qui doit avoir à combattre une armée égale en nombre, serait un acte de folle témérité : le moindre appui donné aux troupes nationales par la population envahie suffirait pour écraser les envahisseurs. 40,000 conscrits ou vétérans, secondés par la population rurale de quelques départements, avaient suffi à Napoléon, en 1814, pour lutter pendant près de trois mois contre les 600,000 hommes de la coalition. Les souverains alliés, pour vaincre la France en 1815, y étaient entrés à la tête d'un million de soldats. L'insurrection espagnole elle-même, à son début, en 1808, n'avait à opposer aux lieutenants de Napoléon ni troupes réglées ni chefs expérimentés; il y a plus : le gouvernement de Joseph comptait de nombreux partisans dans la nation; il était soutenu par l'immense majorité de la grandesse, des corps constitués et des classes moyennes; cependant, par cela seul que le bas clergé, les moines, la population pauvre des villes et des campagnes, se

[1] Voyez le précédent chapitre, pages 329 et 330.

[2] Ces corps royalistes auxiliaires, qui devinrent pour notre armée un embarras plutôt qu'une force, furent défrayés par notre gouvernement jusqu'à la fin de l'expédition. M. de Villèle, dans l'exposé des motifs du budget de 1824, évaluait les dépenses faites par le trésor français pour la solde, l'équipement et l'entretien de ces auxiliaires, à *vingt-deux millions*.

prononcèrent contre le nouveau roi, l'insurrection, malgré d'incessantes défaites, finit par triompher d'armées nombreuses commandées par les généraux les plus renommés. Or les conditions de la lutte, en 1823, se trouvaient complétement changées : toutes les forces tournées contre les troupes impériales en 1808 étaient aujourd'hui pour nos soldats, qui avaient pour seuls adversaires nos partisans dans la première invasion. En d'autres termes, repoussée par la partie éclairée de la nation espagnole et par les classes moyennes, appelée par le bas clergé et par les moines, l'armée conduite par le duc d'Angoulême trouvait une certitude de victoire dans le concours de ces masses ignorantes et fanatisées, dont l'énergique résistance, douze ans auparavant, avait été la principale cause de nos désastres.

Une juste appréciation de ces faits avait dicté le plan de défense adopté par le gouvernement des Cortès. L'Espagne est protégée, le long du Portugal, au pied des Pyrénées, et sur toute l'étendue de sa double frontière maritime, par un nombre assez considérable de grandes places et de grands ports de guerre qui l'enferment comme dans une ceinture de forteresses. Non-seulement ces ports et ces places, bien armés et bien approvisionnés, furent mis en état de soutenir de longs siéges; mais on les pourvut de garnisons assez fortes pour fournir des colonnes volantes qui battraient le pays et contraindraient nos généraux d'employer une partie de leurs régiments à contenir ou à surveiller ces sorties. Ce soin pris, on décida de n'opposer à la marche de notre armée dans l'intérieur du royaume que des corps isolés, peu nombreux, faciles aux longues marches et aux mouvements rapides, et qui, s'appuyant, au besoin, sur les places fortes et sur leurs garnisons, auraient pour principale instruction d'éviter tout engagement, de harceler nos soldats plutôt que de les combattre; de menacer incessamment leurs communications et leurs convois; de les décourager, de les épuiser à force de fatigues et de privations; puis d'arriver, par la durée même de la guerre et

par ses inévitables et dures exigences, à irriter contre nous la masse de la population, à l'obliger de se jeter dans la lutte et de s'unir au parti constitutionnel pour la délivrance du sol national.

Les colères et les haines que pouvaient soulever contre nos régiments les abus et les excès inséparables des besoins d'une armée de 100,000 hommes condamnée à vivre des seules ressources d'un pays déjà dévasté par la guerre civile étaient, en effet, le véritable, l'unique péril que le duc d'Angoulême eût à conjurer. Vivres, fourrages, voitures et chevaux de transport, mulets de bât, nos troupes devaient demander toutes choses à l'Espagne, sans donner cependant le moindre sujet de plainte aux Espagnols; M. Ouvrard avait promis d'atteindre ce résultat: sa tâche allait commencer.

Chaque soldat, en franchissant la frontière, avait emporté des vivres pour cinq jours. Ces provisions, fournies par les magasins de l'État, se trouvaient gaspillées dès la seconde journée. Le quatrième jour de marche, le plus grand nombre des hommes arrivèrent à Tolosa sans avoir rien mangé depuis le matin; tous s'attendaient à recevoir dans cette capitale du Guipuscoa au moins une distribution de pain et de vin; la ville ne renfermait pas le moindre approvisionnement; des murmures, des plaintes bruyantes, éclatent dans l'armée; M. Ouvrard, dont le service ne devait commencer que le lendemain, et qui ne s'était encore pourvu que de moyens de transport, est mandé au quartier général; il trouve le conseil assemblé; on l'interroge. « Où sont vos magasins? quelles sont vos ressources? lui dit-on. — Demain, l'armée recevra ses distributions ordinaires, répond le fournisseur. — Il faut dix jours de vivres pour le 2e corps. — Demain, le 2e corps aura ses dix jours de vivres. — Il nous faut plus que des promesses et de vaines assurances; encore une fois, vos dépôts, vos magasins, où sont-ils? » Le munitionnaire refuse de s'expliquer, et se retire. Le conseil ne tarde pas à se séparer à son tour; mais bientôt il se réunit de nouveau, discute et délibère sans pren-

dre pourtant de décision. La pluie, à ce moment, tombait avec violence; l'armée bivaquait dans les faubourgs; son mécontentement et ses inquiétudes sur le manque absolu de subsistances s'exhalaient en paroles de colère et en présages alarmants. Les officiers et les soldats qui avaient fait la précédente guerre se montraient les plus soucieux. « La voilà bien, cette Espagne qui nous a été si funeste, disaient-ils; nous n'y sommes que d'hier, et déjà plus de vivres! »

Le matin de cette journée, M. Ouvrard avait réuni les autorités de la ville, des ecclésiastiques, des notables, des marchands, et leur avait dit : « L'armée ne veut pas vivre à vos dépens; mais il faut qu'elle soit nourrie; aidez-moi à lui fournir toutes les provisions dont elle a besoin, si vous ne voulez pas que demain elle vous arrache celles que vous possédez. Il lui faut du pain, des légumes, de la viande, de l'avoine, des fourrages. Vous connaissez votre pays et ses ressources; partez sur-le-champ, répandez-vous dans les environs; prévenez vos parents, vos amis; annoncez à tout le monde que je payerai toute chose comptant. Je ferai plus : tout ce qui sera livré avant huit heures du matin sera payé *dix fois* sa valeur; avant neuf heures, *neuf fois*; avant dix heures, *huit fois*, et ainsi de suite, en diminuant d'un dixième par heure. » Des piles de pièces d'or couvraient une table placée au centre de la salle où se tenait la réunion; le munitionnaire les distribua, à titre d'avances, à ses auditeurs, qui tous se mirent immédiatement en chemin.

Ces avances et les magnifiques promesses dont elles étaient le gage, annoncées à grand bruit par ces agents improvisés, hommes connus, considérés, que le zèle royaliste emportait autant que la passion du gain, éveillèrent toutes les cupidités. La population, dans un rayon de huit à dix lieues autour de Tolosa, se mit tout entière en mouvement, et le lendemain, au lever du soleil, on put voir descendre, de toutes les hauteurs environnant la ville, de nombreuses et longues files d'individus de tout âge et de tout sexe qui. pliant sous le poids

de provisions de toutes sortes, luttaient de vitesse afin d'arriver assez à temps pour obtenir les primes énormes assurées aux plus empressés. Un spectacle destiné à frapper fortement les imaginations attendait cette foule à son arrivée. D'après l'article 13 des marchés de Bayonne, le trésor de l'armée devait payer au munitionnaire, dans les cinq premiers jours de chaque mois, la totalité de la dépense mensuelle présumée; M. Ouvrard avait exigé l'exécution de cet article : plusieurs millions lui avaient été versés le matin, et ces millions étaient étalés en pièces de 20 et de 40 francs sur des manteaux étendus par terre ou sur des tables dressées au milieu de la place du marché. L'exposition publique de ces monceaux d'or employés au payement immédiat de chaque fourniture; l'acquittement exact des primes exorbitantes promises au nom du fournisseur; l'annonce du même mode d'achats tant que durerait la guerre, toute cette mise en scène, inspiration du génie commercial, eut le succès qu'en attendait son auteur. « Chose inouïe! se disaient de proche en proche les habitants des campagnes; l'invasion française, loin de nous dépouiller, sème l'or parmi nous; au lieu de la misère, elle nous apporte la richesse! » Bientôt, sur tous les points, les denrées arrivèrent en abondance; la concurrence fit diminuer les prix, et, grâce à ses premiers sacrifices, le munitionnaire obtint ce double résultat, de ne payer chaque chose que sa juste valeur, et de pouvoir satisfaire à tous les besoins de l'armée, jusqu'au dernier jour de la campagne, sans dépôts ni magasins préparés, et sans réquisitions.

La division Bourke avait été détachée du 1er corps, immédiatement après le passage de la Bidassoa, pour se porter rapidement sur Saint-Sébastien et surprendre cette place; mais la garnison était sur ses gardes, et nos troupes, accueillies à coups de canon, durent se borner à bloquer cette forteresse en attendant les forces et l'artillerie nécessaires pour en faire le siége régulier. Le reste du 1er corps, le 2e, et les premières brigades du corps de réserve avaient continué de s'avancer par

la grande route de Madrid. C'était le 11, au matin, que le généralissime était entré à Tolosa; le lendemain, 12, le général Molitor était détaché sur Pampelune avec le corps sous ses ordres; et, le même jour, le prince installait une *junte provisoire du gouvernement d'Espagne et des Indes*, instituée quelques jours auparavant à Bayonne, et composée de trois membres étrangers à l'ancienne Régence d'Urgel, le général Éguia, don Antonio Gomez-Calderon et don J.-B. de Erro. Le 13, le généralissime se remettait en chemin, traversait successivement Villafranca, Villareal, Bergara, Mondragon, Salinas, et, le 17, arrivait à Vittoria.

L'armée venait de franchir, sans tirer un seul coup de fusil, sans apercevoir même un seul adversaire, une des contrées les plus difficiles de l'Europe. La route, pendant trente lieues, gravit des pentes rapides ou serpente au fond de gorges et de défilés dont les armées impériales, dans la guerre de 1808 à 1813, n'avaient pu jamais assurer la sécurité complète; passages redoutables que seules pouvaient alors traverser des colonnes assez fortes pour déjouer les embuscades dressées à chaque pas par d'infatigables guérillas, qui, toujours battues et toujours reformées, nous faisaient acheter au prix de sanglants sacrifices chacune de leurs inutiles défaites. Le nombre des soldats français tombés sur cette route, surtout dans le long défilé de Salinas, pendant les cinq années de la guerre de l'indépendance, fut énorme. Sur plusieurs points, une troupe peu nombreuse, mais résolue et bien commandée, pouvait arrêter pendant plusieurs jours les forces les plus considérables. Ces passages se seraient trouvés défendus si l'entrée du duc d'Angoulême en Espagne avait subi le moindre retard, et le sort de la campagne aurait peut-être été compromis. Ballesteros, en effet, s'avançait dans cette direction, et son extrême avant-garde allait s'engager dans le défilé de Salinas, lorsque parut la tête de la brigade Valin. Le détachement espagnol n'attendit point nos soldats; il se replia en toute hâte sur le corps principal, qui se trouvait encore au delà de Vittoria.

Ballesteros, dont les forces s'élevaient à 18 ou 20,000 hommes, se retira derrière l'Èbre et se porta, par la rive droite du fleuve, sur Saragosse, abandonnant ainsi aux généraux l'Abisbal et Morillo le soin de défendre les deux routes qui, de l'Èbre supérieur, conduisent à la capitale espagnole : la première, la plus directe, par Aranda de Douro et Buyrago; la seconde, par Valladolid et Ségovie.

Le duc d'Angoulême séjourna près de trois semaines à Vittoria. Privé du 2e corps, qu'il venait de diriger sur Pampelune, il voulut attendre l'arrivée de la totalité du corps de réserve, ainsi que le retour de plusieurs agents chargés, tout à la fois, d'obtenir des renseignements précis sur la position et la force de l'armée constitutionnelle, et de tenter la fidélité de ses principaux chefs. L'Abisbal, demeuré à Madrid avec une autorité presque dictatoriale, fut abordé le premier. On lui représenta l'inutilité de la lutte : la cause des Cortès, d'ailleurs, n'était pas la cause du peuple espagnol, ajoutait-on; l'immense majorité de la nation repoussait l'acte de 1812, et le général acquerrait des titres à l'éternelle reconnaissance de sa patrie adoptive, si, docile à la voix du peuple comme à la voix de l'humanité, il donnait l'exemple d'une soumission qui, seule, pouvait sauver l'Espagne du double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère.

De quelque prétexte et sous quelque nom que l'on essayât de colorer la défection sollicitée de l'Abisbal, on lui demandait de trahir le gouvernement qui lui avait confié sa défense. Traître à ses complices lors de la première conjuration de l'île de Léon, au mois de juillet 1819; traître à Ferdinand lui-même au mois de mars suivant, ce général ne pouvait hésiter devant une trahison nouvelle; il n'éleva de difficultés que sur la récompense. Comblé de titres et d'honneurs, l'Abisbal pouvait difficilement s'élever plus haut qu'il n'était monté. On offrit, au nom du généralissime et de Ferdinand, de lui conserver ses grades, ses dignités et ses traitements. Cette proposition ne lui sembla pas sérieuse : quelle en serait la garantie?

La guerre terminée, le duc d'Angoulême rentrerait en France, et l'Abisbal, pour unique sûreté, aurait une promesse faite au nom de Ferdinand, caractère bas, cruel, monarque sans foi, pour lequel aucun homme ne pouvait se compromettre sans s'assurer à l'avance des moyens suffisants pour vivre hors des atteintes de son dangereux pardon.

Peu de temps avant l'ouverture de la campagne, un des membres les plus actifs du parti religieux, un prêtre lié depuis longtemps avec madame du Cayla, et dont les avis étaient souvent écoutés par cette dame, l'abbé Liautard, écrivait à M. Sosthènes de la Rochefoucauld, cet aide de camp du comte d'Artois que ses intimes rapports avec la favorite rendaient l'intermédiaire habituel entre Louis XVIII et son frère : « Avec chaque régiment ayez un trésor. Prodiguez l'or sans ménager la poudre. Achetez, achetez[1] ! » On suivit le conseil : l'or fut notre auxiliaire le plus actif dans cette guerre; il nous donna la population des campagnes et les chefs de l'armée, qui nous vendirent en échange, celle-là ses denrées et son bétail, ceux-ci leur honneur. L'Abisbal obtint, pour les généraux sous ses ordres et pour lui-même, le prix qu'il demandait. L'arrangement terminé, on entendit aussitôt ce général proférer les plaintes les plus vives sur la faiblesse du corps d'armée laissé sous ses ordres, blâmer avec amertume tous les actes des Cortès ainsi que le départ du roi, et proclamer l'impuissance absolue de la résistance. L'étrangeté de ce langage, l'inaction où ce général laissait ses régiments, l'absence de tous préparatifs de défense sur les différentes routes conduisant de l'Èbre à Madrid, la fréquence de ses entrevues avec le comte del Montijo, le poëte orateur Martinez de la Rosa, et quelques autres notabilités du parti des *pasteleros*[2], tous ces faits éveillaient les soupçons et commençaient à agiter fortement la partie énergique de la population de Madrid, lorsque, le 16 mars,

[1] *Mémoires* de l'abbé Liautard, t. Ier, p. 135.
[2] Faiseurs de pâte, de mélanges, *pâtissiers*. Ce parti prenait le titre de parti *modéré*.

les journaux publièrent deux lettres qui vinrent soudainement révéler les projets du général. La première, adressée par le comte del Montijo à l'Abisbal, exhortait ce dernier « à délivrer la patrie d'une constitution impraticable, d'un gouvernement pervers et de ministres détestés, » et, lui décernant à l'avance les noms de libérateur de l'Espagne et de l'Europe, le conjurait de mettre un terme « à l'anarchie, à la guerre civile et à l'invasion. » La seconde était la réponse de l'Abisbal. Courtisan assidu de tous les ministres et des principaux membres des Cortès peu de jours auparavant, ce général ne se bornait pas à répéter, après le comte del Montijo, que le gouvernement « était aux mains d'hommes ineptes qui avaient causé les malheurs de l'Espagne par leur persistance à maintenir et à défendre une constitution repoussée par l'immense majorité des Espagnols, » il proposait comme moyens de salut : le retour de Ferdinand à Madrid, le renvoi des ministres, la dissolution de l'Assemblée nationale, la convocation de nouvelles Cortès chargées d'approprier les institutions publiques aux besoins de l'Espagne et au vœu de l'Europe, et une amnistie qui mettrait tout le passé en oubli. L'Abisbal annonçait en outre qu'il transmettait à Ballesteros, à Morillo et à Mina des copies de sa lettre, afin que ces généraux agissent de concert avec lui, et que de cet accord sortît le bonheur de l'Espagne.

Cette publication produisit un effet contraire à celui qu'en attendaient ses auteurs, esprits faux, caractères débiles, politiques sans intelligence comme sans patriotisme, qui, dans le rêve d'une alliance entre le principe d'autorité absolue et le principe de liberté, poursuivaient uniquement la conservation de leurs honneurs et de leur fortune, le maintien de leur influence et un moyen de s'imposer aux deux partis comme ministres modérateurs. Repoussé par les absolutistes comme un projet révolutionnaire, puisqu'il y était question de Cortès, d'institutions politiques et d'amnistie, ce plan de transaction irrita profondément les constitutionnels, à qui ne pouvait

échapper la désastreuse influence que devait fatalement exercer sur la défense nationale ce brandon de discorde et de dissolution, cette espèce de cri de *sauve qui peut* jeté au milieu de la population et de l'armée, dès le début de la lutte, par un de leurs généraux les plus renommés. La rumeur fut si forte, que l'Abisbal, effrayé, publia, le lendemain, 17, une seconde lettre où, désavouant son langage de la veille, calomnieusement interprété, disait-il, par les malveillants, il protestait de son sincère attachement à la constitution de 1812, et déclarait « traître à la patrie tout Espagnol qui essayerait d'y désobéir.» Ce brusque retour, au lieu de calmer les soupçons, les augmente; les officiers de la garnison se réunissent et se rendent en corps auprès de l'Abisbal pour en obtenir des explications, et, dans le cas où elles ne seraient pas satisfaisantes, pour le sommer d'abandonner son commandement. Dès les premiers mots, le général annonce qu'il vient de résigner ses pouvoirs entre les mains du comte Castel dos Rios, et de demander ses passe-ports pour Séville, où il rendra compte de ses actes au gouvernement et saura se justifier. Les passe-ports sont délivrés; mais, au lieu de prendre la route d'Andalousie, l'Abisbal sort de Madrid par la porte de France, et, caché sous un déguisement, se hâte d'aller chercher un refuge dans les rangs de notre armée, laissant à ses deux lieutenants, Castel dos Rios et Zayas, le soin de compléter les mesures arrêtées pour nous livrer la capitale espagnole : le premier ne tarde pas, en effet, à emmener les nombreux régiments composant l'*armée du centre*, non pas au-devant de nos troupes, mais en Estrémadure, vers les frontières du Portugal; Zayas reste à Madrid avec un simple détachement de 12 à 1,500 hommes, afin de nous en ouvrir les portes. L'Abisbal, après avoir rejoint le duc d'Angoulême, ne pouvait songer à revenir sur ses pas; il poursuivit sa route vers les Pyrénées. Odieux aux royalistes comme partisan du gouvernement des Cortès; objet de l'exécration des constitutionnels comme traître à la cause nationale, ce général prenait les plus extrêmes précautions pour échapper

aux colères et à la vengeance de chaque parti. Déjà il était entré dans la province frontière de Guipuscoa et touchait au terme de sa route, lorsqu'il fut reconnu par le maître de poste de Bergara; les autorités royalistes s'emparent de sa personne malgré le sauf-conduit français qui lui servait de protection; on l'injurie, on le maltraite; on décide de le lapider. Des pierres sont amassées, et on amenait le fugitif sur le lieu d'exécution, quand un détachement de nos troupes, averti de son arrestation par le courrier de la malle-poste française où l'Abisbal avait pris place sous un faux nom, accourt en toute hâte de Villaréal, arrache ce général à la fureur des absolutistes, l'emmène, et lui fournit les moyens d'arriver enfin sain et sauf à la frontière française.

Pendant ce temps, le duc d'Angoulême s'avançait sur Madrid à la tête des gardes du corps, de la division de cuirassiers Roussel d'Hurbal, des cuirassiers, des dragons, et de la division d'infanterie de la garde royale; il suivait la route directe qui traverse successivement Burgos, Lerma, Aranda de Douro, Somo-Sierra, Buyrago, Alcovindas, et marchait en étant appuyé, — à droite, par le maréchal Oudinot, conduisant avec lui la brigade Valin ainsi que les deux divisions d'Autichamp et Castex, — à gauche, par la division Obert. Ce dernier et le maréchal Oudinot se portaient sur la capitale espagnole, le maréchal par Valladolid et Ségovie, le général Obert par Logrono, Calatayud, Alhama, Algora, Guadalaxara et Alcala. Ces trois colonnes, dans leur mouvement concentrique, franchirent, sans rencontrer la moindre résistance, d'abord les gorges qui, de la vallée de l'Èbre, conduisent dans les deux provinces de Soria et de Burgos, ensuite les montagnes élevées qui forment la séparation des deux Castilles, et que chaque colonne traversa aux points où cette longue chaîne prend les noms de Somo-Sierra, Sierra de Guadarrama, et Sierra Ministra. Des combats acharnés ou de sanglantes batailles avaient seuls pu nous ouvrir ces passages dans la précédente guerre. Mais, au lieu d'armées ardentes, fanatisées, défendant avec le courage

le plus opiniâtre de nombreux retranchements armés de batteries formidables, quelques pâtres debout au haut des rochers, quelques paysans immobiles au bord de la route et regardant insoucieusement défiler nos colonnes, voilà les seuls Espagnols qui se montraient à nos soldats de chaque côté de ces longs et difficiles défilés de Pancorbo ou sur ces cimes escarpées de Somo-Sierra ou de Sierra de Guadarrama dont la possession nous avait naguère coûté des flots de sang.

L'Abisbal, en traversant notre armée, avait annoncé que nous étions attendus. Zayas, en effet, dépêchait courriers sur courriers au prince pour le supplier de hâter la marche de nos troupes; ses instances devinrent plus vives à la suite d'une échauffourée causée par l'attaque d'une bande de pillards que conduisait le partisan royaliste Bessière, homme de coups de main, sorte de *condottiere* faisant la guerre pour son propre compte, et qui, informé de la faiblesse du détachement laissé sous les ordres de Zayas, se crut assez fort pour surprendre Madrid et y conquérir un immense butin. Dans la soirée du 20 mai, Bessière se présente devant la porte d'Alcala à la tête de 12 à 1,400 hommes de cavalerie et d'infanterie, pénètre hardiment dans les rues, aux cris de : *Vive la religion! Vive le roi absolu! Meure la constitution!* et ne s'arrête que lorsque le passage lui est barré par une compagnie accourue à sa rencontre. La fusillade s'engage; Zayas, avec le reste de la garnison, arrive à son tour à la porte d'Alcala, suivi de deux bouches à feu qui sont immédiatement mises en batterie; une première décharge à mitraille fait reculer les royalistes; à la seconde décharge, Bessière s'enfuit en abandonnant sur le terrain 70 à 80 morts et un plus grand nombre de blessés; un escadron s'élance aussitôt à la poursuite des fuyards, qui se dispersent dans toutes les directions, après avoir laissé aux mains des soldats constitutionnels près de 250 prisonniers. Le 23, à quatre heures du matin, le général Foissac-Latour entre enfin dans Madrid avec quelques bataillons qui relèvent immédiatement les constitutionnels

dans tous les postes. Lorsque ce remplacement, opéré dans le plus grand ordre, est achevé, Zayas réunit à la hâte sa petite troupe, quitte silencieusement la ville et se retire dans la direction de Talaveyra de la Reyna. Ce ne fut que plus d'une heure après la retraite de ce général et en apercevant les sentinelles françaises que la population de Madrid connut le changement qui venait de s'accomplir. La nouvelle se répand rapidement dans tous les quartiers; les habitants sortent en foule de leurs maisons et parcourent les rues par masses nombreuses, tantôt en poussant d'affreuses clameurs, tantôt en gardant un silence encore plus effrayant. Les hôtels, les riches habitations, présentaient l'aspect de la solitude : les unes, hermétiquement fermées depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage, paraissent abandonnées depuis longtemps ou disposées pour résister à toute tentative de pillage; d'autres, également désertes, mais complétement démeublées, et dont les propriétaires eux-mêmes avaient enlevé jusqu'aux fenêtres, semblent offrir la trace d'une dévastation récente. Bientôt la foule se rassemble sur les principales places, renverse les pierres de la constitution, se porte ensuite au palais des Cortès, en enfonce les portes, brise les bancs, les meubles, les statues, les bustes, lacère et lance par les fenêtres tous les registres, tous les papiers, quels qu'ils soient. Entassés dans les rues voisines, ces débris servent à faire des feux de joie où l'on jette les portraits des hommes les plus marquants du parti constitutionnel. Un buste de Riego, solennellement promené peu de temps auparavant dans toute la ville aux applaudissements de la foule, fut publiquement brisé, sur la place *Mayor*, par la main du bourreau, au milieu des cris : *Vive la religion! Vive le roi absolu! Vive la sainte inquisition!* Ces cris, proférés par les mêmes bouches qui poussaient naguère ceux de *Vive Riego! Vive la constitution! Meurent les serviles!* deviennent le signal des excès les plus odieux. Les mêmes individus que l'on entendait dans les clubs émettre ou appuyer les propositions les plus violentes contre les adversaires de la constitution se

précipitent sur les boutiques, les magasins et les maisons des constitutionnels, en brisent les fenêtres et les portes, et les mettent au pillage. « Ils ne pillaient pas pour acquérir, écrivaient aux journaux royalistes de Paris leurs correspondants de Madrid ; car beaucoup d'entre eux ont rapporté à nos généraux l'argent pillé pour le distribuer en aumônes ; mais ils étaient tellement exaspérés contre leurs oppresseurs, qu'ils voulaient brûler toutes les maisons des révolutionnaires. » Heureusement pour les constitutionnels, nos soldats, malgré leur petit nombre, n'hésitèrent pas à se porter sur tous les points où existait le désordre et à faire face partout aux pillards ; les efforts du général Foissac-Latour et de sa troupe ne furent pas sans résultat : le soir, cet officier général était parvenu à ramener une demi-sécurité que compléta, le lendemain, 24, l'arrivée des divisions conduites par le duc d'Angoulême et par le maréchal Oudinot.

Le prince fit son entrée à la tête du *corps de réserve*, par la porte des Récollets, en même temps que le maréchal, venant de Valladolid, franchissait avec sa colonne le pont et la porte de Ségovie. La population entière de Madrid avait envahi, dès le matin, les rues où devait passer le généralissime : des tentures, des guirlandes de fleurs, des drapeaux, des devises à la louange du prince, ornaient la devanture de toutes les maisons ; le son des cloches, le bruit des fanfares, les accords de nombreuses musiques militaires, se mêlaient aux cris d'allégresse ou d'enthousiasme qu'arrachaient à la foule l'émotion du moment, l'aspect martial, l'attitude calme et fière de nos magnifiques régiments de la garde. De nombreux groupes de danseurs, exécutant des pas et des figures au son des castagnettes et du tambourin, précédaient le généralissime et semaient des fleurs sur son passage pendant que de tous les balcons et de toutes les fenêtres, des femmes, revêtues des costumes les plus variés, agitaient au-dessus de leur tête des drapeaux blancs où se trouvaient unies les armes de France et d'Espagne. Nos troupes avaient leur part dans ces témoignages

d'enthousiasme politique : bon nombre de femmes du peuple, enivrées par leur propre agitation et par le bruit, se précipitaient au-devant des chevaux, et, au risque de se faire écraser, s'attachaient aux cavaliers, qu'elles assourdissaient d'acclamations où des cris de mort contre les constitutionnels se mêlaient à leurs cris de joie.

Les mêmes manifestations avaient accueilli l'entrée des Alliés à Paris en 1814. Mais, par une opposition qui caractérise la différence du développement moral chez les deux nations, ce furent uniquement les classes riches ou élevées que l'on vit, en France, fêter l'Étranger et le saluer des noms d'*allié* et de *libérateur*. Pour la classe moyenne et la classe laborieuse, les Prussiens et les Russes ne cessaient pas, même après la paix, d'être l'*ennemi*. En Espagne, au contraire, les classes élevées et la classe moyenne nous repoussaient, et c'était le peuple qui, enveloppé dans les ténèbres de la plus profonde ignorance, courbé sous la domination séculaire des prêtres et des moines, se joignait à nous, ses envahisseurs, pour venger les injures de la royauté absolue et de l'Église, pour restituer au monarque et aux membres du clergé la toute-puissance et les richesses dont le régime constitutionnel tendait à les dépouiller.

L'amour de la liberté politique et le patriotisme, pris dans son sens élevé, ne sont pas des fruits qui naissent spontanément au sein des nations; ils ont besoin, pour éclore et pour mûrir, d'un degré de lumières, d'une certaine activité intellectuelle que l'on n'obtient qu'à l'aide du temps et d'une longue préparation. En d'autres termes, pour défendre la liberté, il faut la connaître et la comprendre. Or les germes semés dans une partie de l'Europe par la Révolution française n'avaient encore fructifié, dans les vingt-cinq premières années du dix-neuvième siècle, qu'au milieu des classes éclairées; ces classes, en Espagne, en Italie, comme dans certaines provinces du midi de la France elle-même, subissaient seules, à cette époque, l'influence du souffle nouveau, et seules elles poursuivaient la ferme résolution d'accomplir, dans l'organisation

politique de leur pays, les réformes et les changements inaugurés chez nous par le grand mouvement de 1789. *Viva la religion! Muera la nacion!* criaient les masses espagnoles conduites par les moines. Pour ces masses, la politique se résumait dans deux symboles : la *religion* et la *royauté;* pour elles, les mots *nation* et *patrie*, mots nouveaux introduits dans le langage politique usuel, seulement depuis le rétablissement des Cortès, étaient synonymes de *constitution* et de *révolution*[1]. La plupart des personnages les plus considérables par leur illustration ou par leur fortune avaient abandonné Madrid à notre approche; la milice nationale, qui comptait dans ses rangs toute la partie jeune ou énergique de la classe moyenne, avait la majorité de ses bataillons à Séville; les femmes étaient restées. On pourrait croire qu'intimidées par le bruit des armes et par l'appareil de nos forces, ces femmes s'empressaient de nous accueillir, sinon avec cordialité, du moins avec un sentiment de soumission craintive; il n'en était rien : dévouées autant que leurs pères, leurs frères ou leurs maris, à la cause constitutionnelle, elles ressentaient profondément l'injure de notre intervention, et n'hésitaient pas à confesser hautement l'indignation qu'elle leur inspirait. Un des principaux officiers de l'état-major général est envoyé en logement chez un riche propriétaire qui lui assigne une chambre que l'officier refuse d'accepter; une discussion s'engage; la fille aînée de l'Espagnol, jeune personne de dix-sept ans, douée d'une grande beauté, accourt; notre compatriote lui adresse quelques compliments, et lui dit que tous les jeunes officiers de notre armée seraient heureux de se disputer ses bonnes grâces et sa main. « Ils prendraient une peine inutile, lui répondit la jeune fille; les Français sont nos ennemis, nos

[1] Ce sens était celui que leur donnait Ferdinand en 1814, lorsque, dans le décret rendu pour abroger la constitution, il faisait un crime aux Cortès d'avoir donné, dans cet acte, le titre de *nationales* à l'armée et aux nombreuses institutions qui, jusqu'alors, « s'enorgueillissaient du titre de *royales.* » Voyez t. V, p. 207.

oppresseurs; et j'aimerais mieux mourir vierge que d'appartenir jamais à un *servile.* » — Un autre officier se trouve logé dans la demeure d'un négociant; au moment où il se met à table, la maîtresse de la maison se présente et prend place, une serviette sous le bras, derrière le siége de son hôte; ce dernier se lève en témoignant sa surprise. « Monsieur, lui dit l'Espagnole avec l'accent de la fierté blessée, depuis l'entrée des Français nous devons nous considérer comme esclaves; je commence mon service. »

Ce n'était pas uniquement la honte d'une invasion entreprise sans motifs légitimes que le parti religieux venait imposer à l'Espagne; notre intervention apportait à la classe moyenne de ce malheureux pays tous les maux qu'entraîne le déchaînement de masses ignorantes et fanatisées, ainsi que les vengeances d'un parti longtemps comprimé. Les désordres commis dans la journée du 23 n'étaient qu'une imitation fort affaiblie de scènes atroces qui avaient successivement ensanglanté Burgos, Saragosse et nombre de localités moins importantes, soit à l'approche, soit après le départ de nos troupes. Ces excès, provoqués par nos auxiliaires espagnols, qui y prenaient toujours la part la plus active, contraignirent le duc d'Angoulême de renouveler, à Madrid, les proclamations qu'il avait adressées au peuple espagnol avant de franchir la Bidassoa, et dans lesquelles il déclarait « que son entrée en Espagne avait pour seul but d'y rétablir la justice, l'ordre et la paix, et qu'il promettait respect aux propriétés, sûreté aux personnes, protection aux hommes paisibles. » Mais, en même temps que le prince prenait de nouveau ces engagements, il donnait à la *Régence* installée d'abord à Tolosa, et dont les membres avaient constamment accompagné le quartier général, une institution nouvelle et plus solennelle : sur son ordre, les anciens membres des deux conseils de Castille et des Indes se réunirent, reconnurent le nouveau pouvoir et adjoignirent aux régents nommés par le prince trois membres nouveaux : l'évêque d'Osma, les ducs de Montemar et de l'Infantado, ce

dernier avec le titre de président. Après avoir ainsi complété la *Régence*, le généralissime l'investit de tous les droits et de toute l'autorité du gouvernement; lui permit de nommer des ministres, de s'emparer de l'administration publique, de recevoir des ambassadeurs, et d'adresser des envoyés aux différentes cours étrangères. En accordant aux régents toutes les attributions de l'autorité souveraine la plus étendue, le duc d'Angoulême espérait surtout créer auprès de lui une force capable de dominer le parti absolutiste et d'en comprimer les passions; mais, tandis que lui-même, fidèle à ses promesses, félicitait nos troupes de leur parfaite discipline, de leur empressement à protéger les constitutionnels contre la vengeance de leurs adversaires, de leur zèle à réprimer tous les désordres, la Régence, obéissant à la loi de son origine et à l'impulsion du parti qu'elle représentait, marchait dans une voie diamétralement contraire : son premier acte fut de déclarer traîtres et rebelles et d'abandonner à toute la rigueur des lois militaires les soldats et les miliciens qui avaient repoussé Bessière et sa bande dans la soirée du 20 mai; rappelant ensuite dans les ministères les mêmes hommes qui composaient le cabinet de Ferdinand lors de la révolution de 1820, la Régence promulguait une série de décrets que nous allons analyser.

Toutes les autorités, tous les fonctionnaires existant au moment de la révolution et révoqués sous le régime constitutionnel étaient rétablis dans leurs emplois; les réfugiés royalistes étaient reconnus dans les fonctions ou dans les grades que, depuis le début de la guerre civile, chacun d'eux avait pu s'attribuer arbitrairement; tous les actes émanés du gouvernement constitutionnel, les lois qu'il avait rendues, les dettes qu'il avait pu contracter à l'intérieur comme au dehors, les emprunts que, depuis trois ans, il avait ouverts sur les principales places de l'Europe, entre autres à Paris et à Londres, étaient annulés; on déclarait indignes et incapables d'exercer la moindre fonction sous le gouvernement royal,

d'abord tous les *miliciens*, ensuite tout individu ayant accepté soit de l'avancement, soit un emploi, quel qu'il fût, sous le régime de la constitution; les ventes de biens nationaux étaient arrêtées, et le clergé séculier, ainsi que le clergé régulier, rétabli dans ses dîmes et dans tous ses droits précédents; enfin, la Régence plaçait sous la sévère surveillance de la police tous les individus devenus suspects par leur conduite ou leurs opinions sous le *système*, ou par des principes qui seraient peu conformes à la fidélité due à la religion et au roi.

Ces mesures, « destinées à ramener l'Espagne sous l'empire d'une administration monarchique, sage, juste et vigoureuse, » disait la Régence, ne constituaient pas seulement le royaume en pleine banqueroute; elles désorganisaient tous les services publics et semaient dans tous les rangs, sur tous les points, la délation, la haine, et la plus inextricable confusion. Le duc d'Angoulême pouvait difficilement les blâmer : elles n'étaient que l'application rigoureuse des doctrines politiques consacrées par l'intervention de nos troupes. Ne s'agissait-il pas, en effet, de délivrer l'Espagne de la domination d'un parti qui tenait Ferdinand captif et son royaume opprimé? Quoi de plus urgent, dès lors, que d'effacer jusqu'à la dernière trace de ce régime constitutionnel dont l'établissement indignait toutes les grandes monarchies de l'Europe? Quoi de plus politique et de plus juste que de punir ou de mettre dans l'impuissance de nuire jamais ces libéraux dont les détestables maximes et la passion révolutionnaire obligeaient la France à intervenir avec 100,000 soldats? Les embarras de cette guerre commençaient pour le duc d'Angoulême : si, nulle part, les troupes sous ses ordres n'avaient rencontré de résistance sérieuse dans les soutiens armés de cette cause constitutionnelle qu'il venait abattre, partout, en revanche, l'opposition de nos généraux aux excès des absolutistes menaçait de changer en adversaires furieux et de tourner contre nous les partisans de cette cause royaliste que la marche de notre armée faisait triompher. Il y a plus · du côté des

constitutionnels, le généralissime n'avait à solder que l'indigne complicité de quelques chefs militaires; du côté des absolutistes, il lui fallait tout payer, l'administration civile comme les bandes armées, les régents comme leurs ministres. Les subsides versés par le Trésor français dans les coffres vides de la Régence devaient former, pendant plusieurs mois, l'unique ressource financière du gouvernement institué au nom de Ferdinand VII[1].

Six jours après l'entrée du prince à Madrid, le 1er juin, deux colonnes quittèrent cette capitale pour se mettre à la poursuite des troupes dont l'Abisbal avait eu le commandement en chef, et que les Cortès venaient de charger de la défense des deux routes qui, de Madrid, conduisent à Séville, l'une par la Manche, l'autre par l'Estrémadure. La première colonne, forte de 7,000 hommes placés sous les ordres du général Bordesoulle, devait gagner l'Andalousie par la route directe qui traverse successivement Aranjuez, Ocaña, Madridejos, la Caroline, Baylen, Andujar et Cordoue; la seconde, forte de 8,000 hommes, que commandait le général Bourmont, se portait, par Talaveyra de la Reyna et Truxillo, au cœur de l'Estrémadure, avec mission de disperser les troupes constitutionnelles réunies dans cette province, de se diriger ensuite sur Séville, et d'y opérer sa jonction avec la colonne du général Bordesoulle.

Pendant que ces deux corps s'avançaient parallèlement sur la riche et populeuse cité où les Cortès avaient transporté le siége du gouvernement, les comtes Bourke et Molitor, relevés dans le blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune par les troupes du corps du prince de Hohenlohe (3e), marchaient dans deux directions différentes, le premier contre Morillo, le second contre Ballesteros. Quelque rapide que fût la pour-

[1] On a vu dans une note précédente que les dépenses pour la solde et l'entretien des corps royalistes auxiliaires s'élevèrent à 22 millions. Les avances faites à la Régence de Madrid et à Ferdinand montèrent à 11,877,781 fr. — Exposé de motifs du budget de 1824.

suite des deux généraux français, leurs adversaires s'éloignaient plus rapidement encore; nulle part nos soldats ne pouvaient obtenir une rencontre sérieuse; quelques engagements insignifiants d'avant-garde étaient le seul résultat des fatigues qu'ils s'imposaient pour atteindre l'ennemi. Après avoir successivement obtenu la soumission de Bilbao, de Santander, et de quelques autres petits ports de cette côte, le comte Bourke se dirigea, par Burgos, sur la province de Léon, les Asturies et la Galice. Le 25 mai, il entrait sans coup férir à Carrion, le 30, à Sahagun, et, le 31, dans la ville de Léon. Le surlendemain, 2 juin, ce général occupait Astorga; le 9, il prenait possession d'Oviédo.

La marche du général Molitor n'était ni moins facile ni moins rapide. Parti, le 16 avril, de ses lignes devant Pampelune pour occuper Saragosse et se porter ensuite sur la Catalogne, afin de placer les forces espagnoles chargées de défendre cette province entre son corps d'armée et celui du maréchal Moncey, le général Molitor occupait Tudela le 21, et entrait, le 26, au son de toutes les cloches et aux acclamations des habitants, dans cette capitale de l'Aragon dont nous n'avions pu nous emparer, quatorze ans auparavant, qu'au prix d'un double siége, des efforts de deux armées et de pertes immenses. Après y avoir laissé quelques bataillons, il repassa sur la rive gauche de l'Èbre et marcha vers la frontière de Catalogne. Le 4 mai, il arriva sur la Cinca; le 11, il occupait plusieurs passages sur la Sègre et se mettait en communication, par Balaguer et Agramant, avec les divisions du 4e corps (Moncey). Mais là, l'ordre lui vint de descendre une seconde fois vers l'Èbre, de passer sur la rive droite de ce fleuve et de se mettre à la poursuite des troupes de Ballesteros, alors concentrées vers Valence. Le général Molitor obéit; il franchit l'Èbre à Méquinenza et se porta sur l'ennemi par les âpres et difficiles montagnes qui séparent les deux royaumes de Valence et d'Aragon. La fatigue fut le seul obstacle que nos troupes eurent à surmonter dans cette route. et, le 8 juin, après trois semaines de la marche la plus

pénible au milieu de contrées pauvres et presque dépeuplées, elles arrivaient à Téruel ; le 11, le général était à Ségorbe, le 12 à Murviedro, et le 13 à Valence, que Ballesteros avait abandonnée pour se retirer vers Murcie. Le jour même où le comte Molitor faisait son entrée à Valence, Ferdinand et les Cortès sortaient de Séville pour aller chercher à l'île de Léon un refuge contre l'approche des colonnes Bordesoulle et Bourmont.

La marche de ces deux généraux avait surtout pour but de surprendre les Cortès dans Séville et de brusquer la délivrance du roi. Ce dernier était entré dans la capitale de l'Andalousie le 10 avril; les députés, arrivés plus lentement, ne se trouvèrent en nombre suffisant pour délibérer que le 23. Ce fut ce jour-là même que le ministère reçut la nouvelle du passage de la Bidassoa par notre armée. Jusqu'alors le gouvernement espagnol s'était abstenu de toute déclaration qui pouvait impliquer une provocation même indirecte à la guerre entre les deux nations. La France commençait les hostilités ; les ministres de Ferdinand répondirent à cette agression par un décret qui appelait l'Espagne aux armes et enjoignait à toutes les autorités « de combattre l'invasion par terre et par mer, par tous les moyens en leur pouvoir, ainsi que l'autorisait le droit des gens. » Le lendemain, 24, le colonel San-Miguel faisait connaître aux Cortès, dans un rapport étendu, les nombreuses communications échangées entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, pour arriver à prévenir l'invasion. D'après ce rapport, les sacrifices exigés des Cortès pour décider la France à dissoudre le corps d'observation étaient conformes aux conditions énoncées dans les documents que nous avons reproduits : la constitution serait déclarée un *octroi* du roi; un conseil d'État, composé par Ferdinand, participerait à la puissance législative; la constitution serait revisée; les députés aux Cortès devraient posséder une propriété immobilière d'une valeur déterminée. Le ministre, après s'être plaint du vague des dépêches de M. de Chateaubriand et de la duplicité de ce ministre, ajoutait : « L'Assemblée, par mes déclarations antérieures,

connaissait déjà ces propositions; mais, comme la malveillance voudrait faire supposer que la France nous a soumis des conditions nouvelles, et que l'obstination du ministère à les repousser est la principale cause de l'invasion que nous allons avoir à combattre, je dois déclarer que les nouvelles propositions transmises au gouvernement sont absolument les mêmes que celles déjà faites et dont les Cortès ont approuvé le rejet.» Ce rapport devint, dans la séance suivante, l'objet d'un nouveau vote d'approbation, et servit de base à un manifeste destiné à justifier, aux yeux de l'Europe, la résistance de l'Espagne à la guerre que nous portions chez elle. La rédaction et la publication de ce document furent les derniers actes du colonel San-Miguel comme membre du gouvernement; la guerre se trouvait engagée; il déposa son portefeuille pour aller, en Catalogne, reprendre son humble grade dans l'armée, et défendre, comme soldat, la cause qu'il avait si énergiquement soutenue comme ministre.

Les derniers jours d'avril et tout le mois de mai furent employés par les Cortès à organiser la défense nationale : tout Espagnol fut autorisé à former des *guérillas* ou corps francs dans les provinces envahies par nos troupes; tous les étrangers furent admis à entrer dans un corps spécial désigné sous le nom de *légion libérale étrangère;* on décréta un emprunt forcé de 200 millions de réaux (50 millions de francs), que l'on prélèverait sur tous les habitants, y compris les étrangers domiciliés, en proportion de leurs loyers, et qui serait remboursé sur le produit de la vente des biens du clergé laissés à la libre disposition du gouvernement par une bulle du pape de 1822; on enjoignit de porter aux hôtels des monnaies, pour y être convertie en espèces, toute l'argenterie appartenant aux établissements publics, y compris la partie de l'argenterie des églises qui ne serait pas nécessaire aux besoins du culte; enfin on déclara séquestrés les biens de tout Espagnol qui suivrait le drapeau de l'armée française ou formerait des bandes de factieux, sans préjudice des poursuites et des peines édic-

tées par les lois. La discussion et l'adoption de ces mesures conduisirent les Cortès jusqu'au 9 juin; le 10, le gouvernement apprit que le général Bordesoulle, trompant tous les calculs des représentants espagnols sur la marche et les progrès de nos troupes, venait de franchir la Sierra Morena, occupait la Caroline et menaçait Cordoue, où nulle force militaire ne se trouvait réunie pour l'arrêter. Une fois maître de cette ville et de son pont sur le Guadalquivir, le général français pouvait passer sur la rive gauche du fleuve et se porter, par Écija, entre Séville et la mer, et couper ainsi la route de l'île de Léon. Les ministres, en annonçant ces nouvelles à Ferdinand, lui firent entrevoir la nécessité de transporter le siége du gouvernement et de l'Assemblée à Cadix avant que le chemin fût intercepté. Le roi se récria; puis, se ravisant, il ajouta qu'il lui était indifférent de partir, mais que, avant de se décider, il voulait prendre l'avis du conseil d'État. Ce conseil, interrogé par le monarque, partagea l'opinion des ministres. Ferdinand, alléguant alors la santé de la reine, déclara qu'il ne quitterait pas Séville.

Le lendemain, 11, le bruit de l'entrée de nos troupes en Andalousie et l'annonce de la résistance du roi à un nouveau déplacement se répandirent rapidement dans la ville et y causèrent l'agitation la plus vive. Bientôt les principales places se couvrent d'habitants, de soldats et de miliciens de Madrid, qui, divisés en groupes nombreux, discutent ces nouvelles avec chaleur. Les habitants approuvaient la résistance de Ferdinand; les miliciens de Madrid ne parlaient pas moins que de recourir à la force pour le contraindre au départ. Lorsque les députés se réunirent dans la salle des séances, tous étaient également fort émus; deux questions furent posées aux ministres : Quelle était la situation positive des affaires? Quelles mesures avait prises le gouvernement pour la sûreté du roi et de l'Assemblée? Le ministre de la guerre répondit à la première demande : que le gouvernement manquait de renseignements certains; nulle part, disait-il, les généraux espa-

gnols ne pouvaient se procurer ni agents ni rapports fidèles, tandis que les Français trouvaient partout, jusque dans le moindre village, des factieux disposés à leur servir de guides et d'espions. Les seuls faits dont le gouvernement avait pu s'assurer étaient ceux-ci : le nombre des troupes françaises entrées en Espagne s'élevait à 90,000 hommes environ; 30,000 étaient arrivés à Madrid; 6 à 7,000 venaient de franchir la Sierra Morena et d'occuper la Caroline. La réponse de M. Calatrava, ministre de la justice, à la seconde question, portait en substance : que, dès que les ministres avaient appris la marche si rapide des Français sur l'Andalousie « au mépris de toutes les règles de l'art de la guerre, » ils s'étaient empressés de réunir une junte de généraux, qui, interrogés sur la possibilité de la résistance et sur le point de refuge le plus convenable, avaient déclaré à l'unanimité qu'il n'existait aucun moyen d'empêcher l'invasion de l'Andalousie, et que Cadix était la seule place où le gouvernement pût se trouver en sûreté. Le ministre ajouta que Ferdinand, informé de cette délibération, avait formellement déclaré qu'il ne s'y soumettrait pas; MM. Galiano et Augustin Arguelles proposèrent alors à la Chambre d'envoyer sur-le-champ au roi une députation qui insisterait auprès de lui sur la nécessité de quitter Séville dès le lendemain. Cette députation fut immédiatement désignée, et, dans une séance spéciale tenue le soir même, son président, don Cayetano Valdès, annonça que, après avoir entendu la communication dont lui et ses collègues étaient chargés, Ferdinand leur avait répondu « que sa conscience et l'intérêt de ses sujets ne lui permettaient pas de quitter Séville; que, comme simple particulier, il ne voyait aucun inconvénient au départ, mais que, comme roi, il ne pouvait y consentir. » — « Nous avons insisté, ajouta don Cayetano; nous avons représenté à Sa Majesté que sa résolution ne pouvait engager sa conscience, puisque, roi constitutionnel, elle n'était pas responsable, et qu'en consentant à quitter cette ville elle ne ferait que céder à l'avis unanime de ses conseillers et des repré-

sentants du peuple ; Sa Majesté nous a congédiés en nous signifiant « qu'elle avait fait sa réponse. »

Cette communication causa dans l'Assemblée un sentiment de surprise et de stupeur d'autant plus prononcé, que les bruits les plus alarmants circulaient sur la prodigieuse rapidité avec laquelle avançaient nos troupes. Déjà, disait-on, elles avaient dépassé Cordoue et forçaient de marche pour se placer entre Séville et Cadix ; un retard de quarante-huit heures rendrait toute retraite impossible et ferait tomber entre nos mains les membres du gouvernement, les Cortès, ainsi que cette foule d'officiers, de fonctionnaires et de miliciens qui, partis de Madrid en même temps que l'Assemblée, se trouvaient tous désignés, par leurs opinions ou par leurs actes, aux premières vengeances du parti absolutiste. Une fois prisonniers, qui pouvait dire le sort auquel ils seraient réservés? La chute du gouvernement, d'ailleurs, entraînait la chute de la révolution; le salut de la cause constitutionnelle n'exigeait donc pas moins impérieusement que le soin de leur propre sûreté la translation immédiate du gouvernement à Cadix. Mais le roi était le chef de ce gouvernement; quelque pressant que fût le péril, les Cortès ne pouvaient s'éloigner sans lui; elles se trouveraient sans influence et sans force en se séparant de sa personne; le concours officiel de son nom faisait leur principale autorité. Comment concilier, dès lors, le respect dû à la dignité royale avec l'absolue nécessité de faire céder au salut commun la volonté personnelle du monarque? L'Assemblée crut y parvenir en adoptant la résolution suivante, sur la proposition de M. Galiano :

« En conséquence du refus fait par Sa Majesté de mettre sa royale personne et sa famille en sûreté aux approches de l'ennemi, les Cortès décident que le cas est arrivé de regarder Sa Majesté comme étant dans l'état d'*empêchement moral* prévu par l'article 187 de la constitution[1], et qu'elles nomme-

[1] Les articles 185, 186 et 187 de la Constitution de 1812 étaient ainsi conçus : « Art. 185 : Le roi est mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans accom-

ront sur-le-champ une Régence provisoire qui sera investie, pour le temps seulement de la translation du gouvernement à Cadix, de la plénitude du pouvoir exécutif. »

Un député, don Cayetano Valdès, deux conseillers d'État, don Gabriel de Ciscar et don Gaspard de Vigodet, furent immédiatement revêtus du titre de régents, et les Cortès se déclarèrent en permanence jusqu'au moment du départ du roi. Un événement survenu le soir même de cette journée peut expliquer l'espèce d'énergie déployée par Ferdinand dans sa résistance aux vœux de son gouvernement. Ce n'était pas uniquement l'approche de nos troupes et la certitude de leur triomphe qui enhardissaient ce prince; il comptait, en outre, hâter l'heure de sa liberté à l'aide d'un complot qu'un agent, dépêché exprès de Madrid, venait d'ourdir, au sein même de Séville, de concert avec un grand nombre d'officiers de la milice de cette cité qui agissaient sous la direction du colonel anglais Downie, naturalisé Espagnol et commandant du palais de l'Alcazar, résidence de Ferdinand. Ces conjurés devaient enlever le roi; ils n'attendaient pour agir que le moment où la présence d'une troupe française dans le voisinage de la ville permettrait à Ferdinand et à eux-mêmes de trouver dans les rangs de nos soldats un facile et sûr refuge. Le général Bordesoulle connaissait les principaux détails de cette conjuration; le désir d'en assurer le succès était un des motifs de la rapidité de sa marche. Cependant la décision que venaient de prendre les Cortès ne permettait plus d'attendre; le soir du 12, le colonel Downie voulut brusquer la tentative; Ferdinand avait promis de seconder les efforts des conspirateurs en se montrant, en leur donnant un appui personnel; mais, au lieu de paraître, il se tint soigneusement renfermé; le complot avorta. Downie et ses complices furent arrêtés. Le lendemain, 13, le roi, cessant toute résistance, quittait Séville avec sa famille, et, le 15.

plis. 186 : Pendant la minorité du roi, le royaume sera gouverné par une Régence. 187 : Il en sera de même quand le roi se trouvera dans l'impossibilité d'exercer son autorité, *par quelque cause physique ou morale.* »

à six heures du soir, il débarquait à Cadix, où il était reçu, d'après les ordres des régents, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, en un mot, avec tous les honneurs qu'on lui eût rendus s'il eût joui de la plénitude de son autorité.

La Régence, les Cortès, tous les généraux et les fonctionnaires attachés au gouvernement avaient quitté Séville peu d'heures après le roi. A peine le dernier détachement des miliciens et des soldats composant l'escorte de l'Assemblée avait franchi les portes de la ville, que de nombreuses bandes de vagabonds, conduites par des moines, se répandent dans les rues aux cris de *Vive la religion! Vive le roi absolu! Vive la sainte inquisition!* Les unes se jettent sur les bateaux destinés à transporter à Cadix, par le Guadalquivir, les bagages des constitutionnels partis par la voie de terre, et les archives des différents départements ministériels ; d'autres forcent l'entrée des maisons signalées à leur colère, soit par le séjour de quelque membre des Cortès, soit par l'opinion politique de leurs habitants. Les bagages sont pillés, les archives lacérées et jetées dans le fleuve ; on saccage les maisons ; on poursuit, on frappe, on tue les propriétaires. Durant toute la nuit du 13 et pendant la première moitié du lendemain, tous les quartiers de Séville ne présentèrent que d'odieuses scènes de pillage et de meurtre. Le désordre était à son plus haut degré de violence, quand une explosion terrible vint encore augmenter la terreur générale et le nombre des victimes. L'ancien palais de l'inquisition renfermait un magasin à poudre : une bande de pillards y pénètre ; le magasin saute et ensevelit 200 personnes sous ses ruines. Cette catastrophe suspend un moment la fureur des plus forcenés ; une municipalité provisoire s'installe, et ses membres mettent à profit l'épouvante et la lassitude de la foule pour arrêter enfin le pillage et les massacres. Le 15, cette nouvelle autorité se hâte d'envoyer à Madrid des commissaires chargés de demander les ordres de la Régence, pendant que d'autres députés, dépêchés au-devant de nos troupes, vont solliciter les généraux Bordesoulle et Bourmont

de précipiter leur arrivée. Le premier continuait à marcher vers Cadix; le second s'avançait par la route de l'Estrémadure, poussant devant lui les débris du corps de Castel dos Rios que le général Lopez-Baños avait remplacé dans son commandement. Ces dernières troupes se présentent devant Séville le 16 au matin; elles trouvent les portes fermées et la population en armes. Lopez-Baños n'hésite pas à ordonner l'attaque; ses soldats, malgré l'infériorité de leur nombre et le feu de deux pièces d'artillerie, s'emparent des portes, refoulent le peuple de rue en rue, de maison en maison, et, au bout de plusieurs heures d'une lutte soutenue avec fureur de chaque côté, se rendent maîtres de la ville; ils bivaquent dans les rues, sur les places; le général frappe une forte contribution de guerre, se fait livrer l'argenterie restée dans les églises, et, le surlendemain, se met en marche sur Cadix. Mais déjà les régiments du général Bordesoulle interceptent la route. Lopez-Baños se jette sur la rive droite du Guadalquivir, gagne la côte et parvient à s'embarquer avec ses soldats pour l'île de Léon. Le 21, le général Bourmont entrait enfin à Séville, aux acclamations de la population, et se voyait accueilli dans toutes les rues où il passait par une pluie de fleurs et de couronnes.

Lorsque, le 18 juin, Lopez-Baños quittait Séville, les députés espagnols, réunis au nombre de 110, reprenaient leurs séances à Cadix, dans l'édifice même qui avait été le berceau de la constitution, l'église San Philip de Néri, où s'étaient tenues les Cortès en 1812. La Régence s'était démise de ses pouvoirs depuis l'avant-veille, et Ferdinand, après une suspension d'autorité qui n'avait duré que *quatre jours*, se retrouvait en possession de l'exercice de la royauté. L'événement se chargea de justifier la mesure extrême employée pour empêcher sa personne et le gouvernement de tomber aux mains de nos généraux; le 24, lorsque les habitants de Cadix avaient à peine eu le temps d'achever les dispositions nécessaires à l'installation de leurs nouveaux hôtes, ceux-ci purent voir le

drapeau français couronner, de l'autre côté de la baie, les murs de Port-Sainte-Marie, où venait d'entrer le général Bordesoulle, que le général Bourmont ne tarda pas à rejoindre. Le blocus fut immédiatement étendu et resserré, les forces réunies sous les ordres de ces deux généraux s'élevaient à 17,000 hommes.

Malgré la rapidité audacieuse et le succès de ce mouvement, et bien que le gouvernement constitutionnel se trouvât, pour ainsi dire, enfermé sur un îlot jeté à l'extrémité la plus reculée du royaume, cependant la cause de la révolution espagnole, à cette date, était loin de se trouver désespérée. Non-seulement Cadix et l'île de Léon, protégées par la mer et défendues par des fortifications armées de près de 2,000 pièces d'artillerie, renfermaient une garnison de plus de 15,000 hommes abondamment pourvus de vivres et de munitions, mais aucune place forte importante n'était encore tombée en notre pouvoir ; la Catalogne luttait avec énergie ; des colonnes volantes s'organisaient sur plusieurs points ; le général l'Empecinado, entre autres, faisait des courses jusque dans le voisinage de Madrid, et les deux armées placées sous les ordres des généraux Morillo et Ballesteros, par cela même qu'elles se retiraient incessamment devant nos troupes sans jamais accepter le combat, se trouvaient encore intactes. C'était cette situation générale de la cause constitutionnelle qui retenait, depuis un mois, le duc d'Angoulême à Madrid. Si les Cortès espéraient leur salut des privations et des fatigues que les marches forcées imposaient à nos soldats, de l'épuisement ou des maladies qui viendraient les affaiblir ou les décimer pendant les chaleurs des mois de juillet et d'août, le généralissime, de son côté, comptait, pour le succès, sur les renforts qu'il avait demandés en France[1] ; sur l'occupation de toutes les villes importantes et la chute des places fortes ; sur la bra-

[1] Ce sont ces demandes de renfort qui décidèrent, au mois de juillet, la formation de ce 5e corps ou *second corps de réserve*, dont nous avons donné la composition et la force dans une note du chapitre précédent, page 330.

voure et l'infatigable énergie de nos troupes, puis, enfin, sur des négociations depuis longtemps ouvertes avec Ballesteros et Morillo ; la conclusion des arrangements particuliers qui devaient faire tomber les armes des mains de ces deux généraux était le fait que le prince attendait pour quitter la capitale espagnole et se porter de sa personne sur Cadix.

Nous avons dit que le comte Bourke ne rencontrait aucune opposition dans sa marche sur les Asturies et sur la Galice. Morillo, chargé de la défense de ces provinces, s'était borné, jusque dans les derniers jours de juin, à désorganiser littéralement la résistance des populations et des troupes placées sous son commandement ; ses soldats, dispersés au hasard, entre l'Èbre et la Galice, étaient abandonnés à eux-mêmes ; il n'ordonnait ni levées d'hommes ni levées de vivres, et laissait ses détachements, les uns sans uniformes, d'autres sans armes, ceux-ci sans munitions, ceux-là sans approvisionnements. Décidé à abandonner la cause des Cortès, Morillo, pour jeter ouvertement le masque, épiait, depuis un mois, l'occasion de couvrir sa défection d'un semblant de raison politique. La nomination de la Régence chargée du gouvernement pendant la translation de Ferdinand et des Cortès de Séville à Cadix fut le prétexte qu'il saisit. Le 26 juin, deux proclamations datées de son quartier général de Lugo annoncèrent aux habitants et aux troupes de la Galice et des Asturies que, cédant à l'indignation excitée dans la population et dans son armée par les mesures illégales des Cortès à Séville, il cessait de reconnaître l'autorité et les pouvoirs de cette Assemblée, et confiait le gouvernement des deux provinces à une junte provisoire de cinq membres, dont l'évêque de Lugo faisait partie avec le titre de président. Un officier était en même temps dépêché par lui au général Bourke, pour le prier, d'abord, de suspendre les hostilités, ensuite, dans le cas où un corps, soit constitutionnel, soit royaliste, refuserait de se soumettre à la junte qu'il venait d'instituer, de joindre les troupes françaises aux siennes pour réduire ces nouveaux factieux.

Quiroga avait le commandement particulier de la Galice ; le rôle de ce général au début de la révolution le désignait un des premiers aux vengeances du parti absolutiste; troublé par la défection de son commandant en chef, et voyant dans cet acte, ainsi que dans les progrès rapides de nos troupes, le signe d'une chute inévitable et prochaine, il répondit à Morillo, en lui accusant réception de ses ordres, qu'il désapprouvait, comme lui, les dernières mesures des Cortès ; mais que, résolu à ne pas abandonner leur cause, à ne pas traiter, surtout, avec les Français, il le priait de lui fournir les moyens de quitter la Galice et de s'embarquer. Morillo lui fit offrir 4,000 réaux (1,000 fr.) sur les 70,000 (17,500 fr.) qui restaient, disait-il, dans les caisses de l'armée. Ce secours devint inutile. Le premier abattement passé, Quiroga avait trouvé dans l'énergie des habitants et de la garnison de la Corogne une excitation qui lui rendit la décision et le sang-froid ; rompant immédiatement tous les liens de subordination avec son chef hiérarchique, il déclara Morillo déchu de son commandement, arrêta ses courriers, intercepta ses dépêches, et enjoignit aux soldats de ne plus lui obéir et de venir se ranger sous ses ordres.

Morillo, dans ses premières proclamations, affectait de ne reconnaître ni la Régence de Madrid ni le gouvernement de Cadix, et blâmait également les actes de ces deux pouvoirs. On eût dit qu'il voulait instituer dans les deux provinces soumises à son commandement une sorte de gouvernement *neutre*, destiné à réaliser, dans l'organisation politique de l'Espagne, les modifications inspirées aux partisans d'une alliance entre le pouvoir royal et la liberté par les vagues déclarations de MM. de Villèle et de Chateaubriand. Mais une telle transaction, en un pareil moment, était un de ces rêves qu'enfantent, dans le péril, les organisations débiles et les esprits impuissants. Morillo, d'ailleurs, ne s'appartenait plus : il venait de traiter ; le maintien des grades de ses officiers, la protection des propriétés et des personnes, l'oubli du passé,

telles étaient les seules conditions ou, pour dire mieux, les seules promesses inscrites dans la convention publique qui consacra sa soumission; abandonné par une partie de ses soldats, qui allèrent rejoindre Quiroga, il resta avec une force d'environ 3,000 hommes.

Le général Bourke, après être arrivé à Oviédo, avait abandonné aux généraux Huber et d'Albignac le soin de poursuivre plusieurs détachements constitutionnels placés sous les ordres des généraux Campillo et Palarea, et qui se retiraient sur le Ferrol et la Corogne en suivant les bords de la mer. Lui-même s'occupa de compléter la soumission des Asturies, et, cette opération achevée, il s'avança sur la Galice. La convention alors conclue avec Morillo lui ouvrait cette province ; les deux généraux firent leur jonction, le 10 juillet, à Lugo. Morillo fut chargé de marcher, avec les 3,000 hommes qui lui restaient, vers la frontière de Portugal, et d'obtenir, au sud de la Corogne, par l'occupation d'Orense et de Vigo, les mêmes résultats que poursuivaient, au nord de cette place, les généraux d'Albignac et Huber. Ainsi couvert sur sa gauche et sur sa droite, le comte Bourke s'avança directement sur la Corogne, que bloquait, du côté de la mer, une escadrille française. Arrivé le 15 juillet, à une heure de l'après-midi, en vue de la ville, il lança son avant-garde sur les premiers ouvrages avec une vigueur qui fut d'abord couronnée de succès; déjà les premiers retranchements étaient emportés, leurs défenseurs fuyaient en désordre vers le corps de la place, et nos tirailleurs approchaient d'une des portes, quand paraît soudainement une troupe d'environ 200 hommes qui, ralliés autour d'un drapeau tricolore, arrêtent nos soldats, les repoussent, et permettent à la garnison, ramenée par ses chefs, de reprendre les positions abandonnées. L'incident qui venait de sauver la Corogne d'une surprise fut un des épisodes qui signalèrent le séjour des réfugiés français en Espagne.

Le colonel Fabvier, le commandant Caron et les deux compagnies de réfugiés qui avaient suivi ces officiers supérieurs

dans leur tentative sur la Bidassoa, s'étaient immédiatement retirés à Saint-Sébastien. Le sentiment qui les avait portés à ne pas répondre au feu des soldats du général Valin leur fit abandonner cette place aussitôt son investissement par nos troupes. La voie de la mer restait encore ouverte; ils résolurent d'en profiter pour aller chercher à l'extrémité opposée de l'Espagne, en Galice, des adversaires qui ne fussent pas des compatriotes. Les bandes royalistes de cette province étaient l'ennemi qu'ils voulaient combattre. La longueur de la traversée les exposait à la rencontre de nos bâtiments de guerre; le navire espagnol qui les portait s'arrêta à Bilbao. Le colonel Fabvier et le commandant Caron continuèrent leur route par mer sur un paquebot anglais; les deux compagnies débarquèrent et se dirigèrent par la province de Santander et par les Asturies sur Lugo, quartier général désigné de l'armée de Galice. Tandis que les réfugiés composant ce détachement franchissaient à pied les cent lieues de plaines souvent incultes et de montagnes arides qui séparent la Biscaye du chef-lieu de la Galice, le colonel Fabvier et le commandant Caron arrivaient à la Corogne au moment où un certain nombre de réfugiés, venus d'Angleterre, allaient monter sur un navire destiné à les déposer à Saint-Sébastien.

Le colonel Fabvier n'avait poursuivi qu'un résultat: décider le *retour* de l'armée d'invasion sur Paris. Après l'insuccès de la tentative de la Bidassoa, sa présence en Espagne devenait sans but; il reprit la mer et se rendit à Londres, d'où il ne tarda pas à partir pour aller mettre son épée au service de la Grèce, alors soulevée pour recouvrer son indépendance. Caron, demeuré à la Corogne, proposa aux nouveaux venus de se porter à la rencontre des deux compagnies qui marchaient en ce moment sur Lugo. Les réfugiés y consentirent; mais la question de commandement devint sur-le-champ un nouveau motif de désunion. Bon nombre de ces exilés volontaires étaient des jeunes gens qu'animait la passion exclusive de la liberté; dominés par l'aversion de quelques-uns des chefs de la Char-

bonnerie pour les souvenirs de l'époque impériale, et voyant dans la généralité des anciens officiers des adorateurs du régime du sabre, des séides du pouvoir absolu, ils exigèrent que le choix du chef du détachement fût soumis à l'élection. Vainement les réfugiés militaires faisaient observer que, en droit comme en raison, le commandement d'une troupe en armes devait appartenir à l'officier du grade le plus élevé; les jeunes gens ne voulurent rien abandonner de la rigueur de leurs principes d'égalité. On se sépara. Les partisans de l'élection demeurèrent à la Corogne; le reste se rendit, avec Caron, au-devant des deux compagnies venant de la Biscaye. La jonction se fit à Lugo. Mais, dès le lendemain, les réfugiés composant ces deux détachements eurent à lutter contre un nouvel embarras. Le général Quiroga, cédant aux suggestions d'un Polonais et d'un Prussien dont il avait fait ses aides de camp, voulut exiger des réfugiés que, renonçant à leur existence propre, à leur organisation spéciale et à leur cocarde, ils prissent les couleurs de l'Espagne et se confondissent dans les rangs de l'armée espagnole. Caron répondit, au nom de tous ses compagnons d'armes, qu'entrés en Espagne comme Français, avec la cocarde tricolore et dans le but d'y combattre les partisans du pouvoir absolu, ils ne quitteraient ni leur cocarde ni leur uniforme, et ne tireraient pas un seul coup de fusil contre leurs compatriotes. Quiroga, irrité, menaça, s'ils n'obéissaient pas, de les faire désarmer. La réponse qu'il reçut fut celle-ci : « Nous n'obéirons pas. Si on essaye de nous enlever nos armes, nous repousserons la force par la force. » Les réfugiés prirent sur-le-champ leurs dispositions pour résister à outrance.

Cette attitude décidée, l'injustice de sa prétention, la sympathie dont il ne pouvait se défendre pour de braves gens qui n'étaient venus demander à l'Espagne que le droit de verser leur sang pour la défense de ses institutions, ramenèrent Quiroga à un sentiment plus équitable de sa position et de ses devoirs envers les réfugiés; il leur fit demander ce qu'ils at-

tendaient de lui. « Un passe-port collectif pour gagner le Portugal, traverser ce royaume et nous rendre à Cadix, » répliquèrent les Français. Les ordres nécessaires pour la marche des réfugiés jusqu'à la frontière portugaise furent immédiatement expédiés. Caron et ses compagnons se mirent en chemin et ne tardèrent pas à arriver à Orense, où de fâcheuses nouvelles vinrent les arrêter : non-seulement des bandes nombreuses de royalistes espagnols interceptaient la route de Portugal; mais un mouvement absolutiste, provoqué par nos succès et par le voisinage de nos troupes, venait d'éclater dans le nord de ce royaume. D'un autre côté, les régiments du général Bourke continuaient d'avancer. Ainsi placés entre l'insurrection absolutiste portugaise et les soldats du corps d'invasion, les refugiés prirent le parti de se rendre au port espagnol de Vigo dans l'espérance de s'y embarquer pour l'île de Léon. Mais le port était vide; il n'y existait qu'un paquebot anglais d'un faible tonnage et ne pouvant recevoir qu'un très-petit nombre de passagers; les réfugiés composant les deux compagnies venues de la Bidassoa refusèrent de se séparer et décidèrent de se remettre en chemin pour gagner le port de la Corogne; le reste monta à bord du paquebot. Ces derniers étaient au nombre d'environ cinquante; entrés dans le Tage avec l'intention de se faire déposer à Lisbonne, et, de là, se rendre à Cadix par la voie de terre, ils ne purent débarquer dans la capitale portugaise : le mouvement contre-révolutionnaire qui les avait arrêtés à Orense venait d'envahir Lisbonne et de renverser le trône constitutionnel de don Juan VI[1]. Contraints de reprendre aussitôt la mer, ce fut seulement après vingt jours d'une traversée où ils eurent à endurer les plus grandes souffrances et à courir plus d'un

[1] Le Portugal suivait la fortune de l'Espagne : une révolution y avait établi la monarchie constitutionnelle le 2 septembre 1820, six mois après la proclamation de la constitution de 1812 à Madrid; une contre-révolution, provoquée par l'entrée du duc d'Angoulême dans la capitale espagnole, venait de rétablir également dans la capitale portugaise le pouvoir absolu.

péril qu'ils débarquèrent enfin au port anglais de Falmouth [1].

Pendant ce temps, les deux compagnies demeurées à Vigo étaient sorties de cette place et avaient atteint la Corogne, qu'elles trouvèrent dans la plus grande confusion. L'approche de nos troupes venait d'y rejeter Quiroga, ses principaux officiers, les constitutionnels les plus compromis de la Biscaye, de Léon et de la Galice, ainsi qu'un petit nombre de volontaires anglais arrivés avec de brillantes promesses de secours, dont pas une seule ne devait se réaliser; au nombre de ces volontaires figurait le général sir Robert Wilson, qui, en 1815, avait si activement contribué au salut du comte Lavalette [2]. Vainement les réfugiés voulurent s'embarquer sur-le-champ ; aucun bâtiment ne consentait à les emmener. Ce fut à ce moment que le bruit de la fusillade et le retour précipité des détachements espagnols chargés de défendre les approches de la place leur apprirent que quelques pas à peine les séparaient de nos troupes. Obligés de choisir entre une abstention qui les exposait à se voir capturés, en armes, dans une ville de guerre et immédiatement fusillés ou une intervention qui pouvait assurer leur salut, ils se décidèrent pour ce dernier parti; mais, résolus à n'agir qu'à la dernière extrémité, ils attendirent, pour franchir les portes de la place, que les tirail-

[1] La traversée de Lisbonne à Falmouth était habituellement de huit jours. Les réfugiés ne s'étaient munis de vivres que pour ce court espace de temps; mais les vents contrarièrent la marche du navire. Toutes les provisions ne tardèrent pas à être consommées; l'équipage lui-même fut bientôt réduit à la demi-ration. On se trouvait placé entre l'alternative de mourir de faim ou d'aborder la côte française. Le capitaine réunit les passagers et leur annonça qu'il allait être obligé de débarquer sur un point de la rive de France tous ceux que n'atteignait pas la peine capitale; c'était le plus grand nombre ; on se disposait déjà à opérer la séparation, lorsque tout à coup le vent vint à changer et emporta rapidement le navire vers la côte d'Angleterre. Tous, en débarquant à Falmouth, étaient malades de fatigue ou de besoin. La plupart avaient leurs vêtements en lambeaux. Après une courte halte, ils prirent le chemin de Londres; quelques-uns, les plus affaiblis, se servirent de voitures; le reste fit à pied, et en vivant au hasard, les cent lieues qui séparent Falmouth de la capitale anglaise.

[2] Voyez t. IV, p. 78.

leurs de la division Bourke fussent, pour ainsi dire, arrivés sur les derniers glacis. On sait le résultat de leur sortie. Dix jours plus tard, le 25 juillet, ils parvinrent enfin à décider le capitaine d'une goëlette américaine à les transporter au port de Vigo, qu'ils avaient quitté deux semaines auparavant et où flottait encore le drapeau constitutionnel. Un paquebot anglais y était en relâche; le plus grand nombre prirent passage sur ce bâtiment, qui, à peu de temps de là, les débarquait en Angleterre. Quarante s'étaient obstinés à rester. Ce détachement, conduit par le commandant Gauchais, avait repris le projet d'entrer en Portugal. Les hommes qui le composaient se portèrent vers l'embouchure du Minho, frontière des deux royaumes. Obligés d'attendre une barque pour passer le fleuve, ils furent surpris par une bande nombreuse de soldats de la Foi dont le chef s'engagea à les laisser libres de quitter le territoire espagnol, s'ils se résignaient à poser les armes. Les réfugiés y consentent; mais à peine sont-ils désarmés, que leur escorte les déclare prisonniers, les emmène à Tuy, où elle les maltraite, les pille et les livre à un détachement français qui venait d'arriver. Conduits ensuite à Bayonne et poursuivis comme ayant porté les armes contre la France, un tiers d'entre eux environ fut mis hors de cause après une instruction de plusieurs mois; le reste, au nombre de vingt-six, comparut le 24 juin 1824 devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, qui prononça leur acquittement[1].

[1] Le débat porta principalement sur l'engagement du 15 juillet 1823. Les officiers et les soldats de la division Bourke entendus comme témoins se trouvèrent en désaccord sur le fait même de la présence d'un détachement de réfugiés français, quel qu'il fût, aux portes de la Corogne lors de la première attaque de cette place. « Nous avons vu devant nous un drapeau tricolore; ceux qui l'entouraient nous engageaient à ne pas combattre contre nos frères, » disaient quelques témoins. « Nous n'avons aperçu aucun drapeau, ni rien entendu, » affirmaient d'autres officiers ou soldats placés dans les mêmes conditions que les premiers. Tous, en revanche, étaient unanimes pour déclarer qu'ils ne reconnaissaient aucun des accusés.

Le commandant Gauchais, acquitté comme ses compagnons de captivité, ne fut pas mis en liberté. Condamné à mort par contumace pour sa participation

Le général Bourke, après l'infructueuse tentative du 15 juillet pour surprendre la Corogne, avait investi cette place et offert à Quiroga une capitulation qui fut rejetée. Le Ferrol venait de se rendre au général Huber; Orense et Vigo n'avaient pas également tardé à nous ouvrir leurs portes; la Corogne, dans les derniers jours de juillet, restait donc, à cette extrémité de la Péninsule, la seule place où flottât encore le drapeau de la révolution. L'étendue et la force des ouvrages qui la protégeaient obligèrent le comte Bourke d'en faire le siége régulier et de tirer de l'arsenal même du Ferrol la grosse artillerie nécessaire aux batteries de brèche. Malgré le feu de ces batteries et la multiplicité des attaques, l'énergie de la garnison et de son chef, le général Novella, à qui Quiroga avait cédé le commandement pour se rendre en Angleterre, puis à Cadix, prolongea la défense pendant un mois. Le 13 août, Novella consentit enfin à capituler. La chute de la Corogne complétait la soumission du nord-ouest de l'Espagne; nos troupes, à cette date, n'y comptaient plus d'adversaires armés.

Le comte Molitor, au midi, n'avait pas obtenu un moindre succès. Il était entré à Valence, ainsi qu'on l'a vu, le 13 juin; son avant-garde, composée de la brigade Bonnemains, se remit, dès le lendemain, à la poursuite de Ballesteros, et, marchant pendant toute la nuit suivante, elle parvint à atteindre ce général à Alcira, sur le Xucar. L'armée espagnole s'élevait à 15,000 hommes, non compris plusieurs détachements de miliciens et de *quintos* ou soldats de nouvelle levée; elle avait la supériorité du nombre et de la position; sa ligne se trouvait en outre protégée par une rivière et par un pont dont les abords étaient fortifiés. Tous ces avantages disparurent devant l'ardeur de nos soldats; le pont et la ville furent emportés, pour ainsi dire, au pas de course, et Ballesteros se retira avec

aux événements de Saumur, il fut envoyé à Poitiers traduit devant la cour d'assises de cette ville, et condamné à la peine de mort, peine qui fut commuée, ainsi que nous l'avons dit précédemment, en vingt années de réclusion.

une telle précipitation dans la direction de Murcie, que, jusqu'aux approches de cette ville, et malgré la poursuite la plus active, la brigade qui venait de le chasser d'Alcira ne put apercevoir même son arrière-garde. Arrivé à Murcie, le général espagnol prit position en avant de cette ancienne capitale, ayant sa gauche flanquée par plusieurs corps de partisans, et sa droite appuyée sur Alicante et Carthagène, grandes places maritimes pourvues de fortifications redoutables et d'une nombreuse garnison. On devait penser que, cette fois, il essayerait enfin de tenir ferme. Mais, loin d'attendre le général Molitor, qui s'avançait avec la seule division Loverdo, Ballesteros se mit de nouveau en pleine retraite sur Grenade lorsque nos soldats étaient encore éloignés de lui de plus d'une journée de marche. Entrées sans coup férir dans Murcie, le 7 juillet, nos troupes continuèrent à poursuivre les Espagnols, et, le 12, l'infatigable brigade Bonnemains arrivait devant Lorca, ville fermée dont le château, assis sur une éminence de difficile accès, commande la route de Murcie à Grenade. Défendu par 18 pièces de canon et par une garnison de 600 hommes, ce fort, dont les murailles n'ont pas moins de soixante-dix pieds d'élévation et où l'on ne peut pénétrer qu'en gravissant une sorte de sentier fort étroit, fut immédiatement sommé de se rendre. Son gouverneur repoussa tout accommodement. Le 13 au matin, nos soldats se logent dans plusieurs clochers ou sur quelques hauteurs voisines du château, et, de ces points élevés, dirigent sur les batteries de la forteresse un feu nourri qui porte le désordre et la mort parmi les canonniers espagnols. Pendant ce temps, on dispose des échelles vers les parties les plus accessibles de l'enceinte, et un certain nombre e voltigeurs et de carabiniers se groupent silencieusement is-à-vis de la porte du fort; cette petite troupe saisit le moent où la fusillade est la plus vive et l'attention de l'ennemi concentrée sur les tirailleurs dont le feu paralyse le service de ses pièces; elle s'élance vers la première barrière, l'enfonce, et en rejette les défenseurs sur le pont-levis, que les Espagnols

lèvent à la hâte, sans avoir le temps de bien l'assurer. Nos voltigeurs ne s'arrêtent pas; ils montent sur les traverses et les garde-fous du pont-levis, qu'ils parviennent à abattre, et contraignent l'ennemi de se réfugier dans l'enceinte supérieure, où bientôt il demande à capituler. Ce hardi et brillant coup de main livrait au général Molitor l'entrée du royaume de Grenade. Ballesteros n'avait fait qu'un séjour de courte durée dans la cité de ce nom, n'osant s'avancer dans la direction de Cadix ou de Séville, de peur de s'y heurter contre les troupes des généraux Bordesoulle et Bourmont; attendant chaque jour, d'ailleurs, la conclusion définitive d'un traité convenu, depuis plusieurs semaines, entre lui et le général Molitor, mais dont ce dernier avait dû soumettre certaines stipulations pécuniaires secrètes à l'acceptation du généralissime, il se jette dans les montagnes qui séparent Grenade et Jaën, et s'arrête à mi chemin entre ces deux villes, sur une chaîne ayant pour point central le village de Campillo de Arenas. Il espérait y gagner le temps nécessaire à la ratification de son traité; mais nos soldats, dans leur ardeur à obtenir enfin une rencontre qui les fuyait depuis trois mois, ne quittaient pas ses traces, et, le 28 juillet, les deux divisions d'infanterie Loverdo et Pelleport, ainsi que la division de cavalerie Domon, surprenaient Ballesteros à ce nouveau repos. Ce général commandait encore à 12,000 soldats. Contraint de se défendre, il les échelonne sur plusieurs rampes d'un difficile accès. Mais la force de cette position ne peut sauver les Espagnols : abordés à la fois de front et de revers par notre infanterie chargeant à la baïonnette, culbutés et sabrés par notre cavalerie, ils plient bientôt sur tous les points, abandonnent successivement toutes leurs positions, et se retirent dans le plus grand désordre en laissant sur le champ de bataille 4 à 500 tués ou blessés et 300 prisonniers. Le combat de Campillo de Arenas, le plus disputé de la campagne, et où les soldats engagés des deux parts se trouvèrent en plus grand nombre, nous coûta 14 morts et 40 blessés.

Le jour même de cette rencontre, le duc d'Angoulême quittait Madrid après avoir approuvé les conditions secrètes que Ballesteros mettait à sa soumission. Un prix assez considérable pour placer ce général à l'abri de tout événement payait sa défection; quant aux troupes sous ses ordres, une convention publique, datée du 4 août, six jours après le combat de Campillo et le lendemain de l'arrivée de la ratification du prince, leur garantissait les avantages suivants : les généraux, les chefs et les officiers de tout rang conservaient leurs grades, leurs emplois, leurs honneurs et leur solde; aucun officier, soldat ou employé de l'armée, aucun des miliciens qui l'accompagnaient ne pourraient être poursuivis ou inquiétés pour leurs opinions ou pour des faits politiques antérieurs à la convention; enfin, on assurait à tous protection et sûreté. Aux termes de l'article 2, Ballesteros s'obligeait à transmettre à tous les chefs de corps ou gouverneurs de place sous son commandement l'ordre de reconnaître la Régence de Madrid. Cet ordre fut immédiatement envoyé, notamment aux gouverneurs d'Alicante et de Carthagène, qui refusèrent d'obéir; et les régiments capitulés furent cantonnés à quelques lieues au-dessus de Jaën, à Cazorla, Ubeda, et dans plusieurs autres bourgs assis sur les deux rives du Guadalquivir. Ces dispositions achevées, le général Molitor détacha de son corps d'armée plusieurs régiments qui allèrent renforcer les troupes occupées au blocus de Cadix[1].

Lorsque, le 28 juillet, après un séjour de plus de deux mois à Madrid, le duc d'Angoulême, délivré de toute inquiétude sur les deux corps d'armée placés sous les ordres de Morillo et de Ballesteros, avait enfin quitté la capitale espagnole, la cause constitutionnelle était encore défendue avec vigueur

[1] Outre une somme importante qu'il employa en achats de propriétés, Ballesteros obtint du gouvernement français une pension équivalente à son traitement, qui lui fut payée jusqu'en 1830, partie par la liste civile, partie sur les fonds secrets des ministères de la guerre et des affaires étrangères, mais d'une manière assez irrégulière, s'il faut en juger par les plaintes que ce général ne cessait d'adresser au duc d'Angoulême.

par les garnisons de Santona, Saint-Sébastien, Pampelune, Ciudad-Rodrigo, Badajoz, Carthagène et Alicante; par l'armée de Catalogne, dont le général en chef, Mina, soutenait alors contre les troupes du 4e corps une lutte dont nous aurons à rendre compte; enfin, à Cadix, par les Cortès, qui, appuyées du nom du roi, dont la signature sanctionnait tous leurs actes, et protégées par des troupes nombreuses et dévouées, pouvaient longtemps braver, comme leurs devancières de 1812, tous les efforts de nos soldats. Quels que fussent nos succès dans le reste de l'Espagne, la révolution n'était pas vaincue tant que Cadix restait debout; la chute de Cadix, au contraire, terminait immédiatement la campagne. Or cette chute devenait douteuse, ou, du moins, se trouverait singulièrement retardée si la résistance des Cortès, en se prolongeant jusqu'à la mauvaise saison, forçait nos vaisseaux à interrompre le blocus de l'île de Léon et à se tenir éloignés de cette côte pendant toute la durée de l'hivernage. Dans cette situation, le généralissime avait voulu imprimer par sa présence une activité nouvelle aux opérations du siége, et provoquer, par son intervention personnelle, des négociations qui précipitassent l'événement. Le duc emmenait avec lui les régiments de la garde. On était dans la saison des grandes chaleurs; les troupes n'en souffrirent pas. Parties chaque jour à deux heures du matin, elles s'arrêtaient à dix heures, pour ne se remettre en marche que la nuit suivante. Les plaines arides de la Manche, les cimes rocheuses de la Sierra Morena furent ainsi franchies sans fatigue; le 5 août, le prince entrait en Andalousie, et, le 7, il s'arrêtait à Andujar. Son séjour dans cette ville fut marqué par la publication d'un acte rendu dans des circonstances que nous devons expliquer, acte dont on a justement loué l'intention, mais qui fut sans résultats sérieux.

Le parti absolutiste supportait impatiemment l'ordre maintenu par nos troupes dans leurs garnisons et dans leurs cantonnements, ainsi que leur opposition aux vengeances qu'il entendait exercer contre les constitutionnels. La suspension

des pouvoirs de Ferdinand et la retraite des Cortès à Cadix exaltèrent ses colères et devinrent l'occasion de démonstrations politiques qui se transformèrent, dans toutes les provinces et dans toutes les villes, en scènes du plus affreux désordre; partout l'indignation des royalistes contre ces actes s'était manifestée par des arrestations nombreuses, par le pillage et par des assassinats. Guadalaxara, Alcala, Tolède, furent le théâtre d'excès odieux. A Bilbao, un certain nombre de pillards arrêtés par la garnison française furent arrachés de ses mains par une populace furieuse qui contraignit nos soldats de se renfermer dans leurs quartiers et de remettre la police de la ville aux volontaires royalistes. A Saragosse, le désordre prit un caractère de régularité : 8,000 paysans se joignent au peuple de la ville, se divisent en bandes à la tête desquelles se mettent des prêtres et des moines, et, se partageant les différents quartiers, procèdent à l'arrestation des habitants les plus considérés et les plus riches. Entassés au nombre de 15 à 1,600 dans l'ancien palais de l'inquisition, ces malheureux y sont laissés sans nourriture; leurs femmes, leurs filles, leurs sœurs, essayent de leur apporter des aliments; on les repousse par des injures et des insultes; quelques-unes sont massacrées. Les arrestations finies, les chefs de bande se présentent chez le commandant espagnol, et lui signifient l'intention où ils sont de piller, pendant trois jours, les maisons des *negros* (constitutionnels). Le commandant, épouvanté, les menace de la garnison française. Cette troupe, forte de 12 à 1,500 hommes appartenant aux dépôts de différents régiments, fit, en effet, bonne contenance; mais sa faiblesse numérique la rendit impuissante à donner aux proscrits une efficace protection, et, pendant trois jours, les 20, 21 et 22 juillet, les bandes, ainsi qu'elles l'avaient annoncé, se livrèrent à une sorte de pillage méthodique des caisses publiques et des plus riches maisons particulières.

La présence du généralissime à Madrid, lors des événements de Séville, y avait comprimé la première exaspération

des royalistes ; son départ devint le signal des arrestations. En même temps que les autorités secondaires de cette capitale remplissaient les prisons ; que la *Régence* décrétait la mise en jugement, comme criminels de lèse-majesté, de tous les membres des Cortès de Séville, et déclarait déchus de leurs emplois, traitements et honneurs, tous les individus ayant fait partie, depuis le 7 mars 1820, soit de la milice nationale, soit d'une société politique secrète quelconque, des bandes nombreuses d'hommes, de femmes et d'enfants, parcouraient les rues en faisant entendre contre les constitutionnels des menaces de pillage et de mort qui se fussent réalisées, sans l'attitude énergique du duc de Reggio. Ce maréchal, demeuré à Madrid avec 3,200 hommes et 14 pièces d'artillerie, déclara qu'il ne tolérerait aucune tentative de désordre, et qu'il la réprimerait, au besoin, à coups de canon.

Ces nouvelles, reproduites dans toutes les dépêches transmises des points les plus opposés de la Péninsule au quartier général, émurent la loyauté du généralissime ; ce prince était entré en Espagne pour mettre un terme, avait-il dit, à l'anarchie et aux proscriptions, et partout le triomphe de la cause royale était marqué par des emprisonnements, des proscriptions, et par la plus sanglante anarchie. D'un autre côté, le major général faisait observer que l'honneur du prince et de la France n'était pas seul intéressé au respect des garanties assurées aux officiers, aux soldats et aux miliciens compris dans les capitulations déjà conclues, et dont bon nombre, au mépris de ces capitulations, avaient été arrêtés en rentrant dans leurs foyers ; il ajoutait qu'une telle violation des engagements pris par nos généraux pourrait, non-seulement remettre les armes aux mains d'une foule de soldats qui les avaient déposées, mais rendre impossible désormais tout traité avec les corps de troupe, les garnisons et les corps de partisans qui soutenaient encore à Cadix, en Catalogne et dans plusieurs autres provinces, la cause de la révolution. Ces considérations dictèrent au prince l'acte connu sous le nom d'*or-*

donnance d'Andujar, et qui, daté du 8 août, était conçu en ces termes :

Article 1er. — Les autorités espagnoles ne pourront faire aucune arrestation sans l'autorisation du commandant de nos troupes dans l'arrondissement duquel elles se trouvent.

Article 2. — Les commandants en chef des corps de notre armée feront élargir tous ceux qui ont été arrêtés arbitrairement et par des motifs politiques, notamment les miliciens rentrant chez eux.

Article 3. — Les mêmes commandants sont autorisés à faire arrêter ceux qui contreviendraient au présent ordre.

Article 4. — Tous les journaux et journalistes sont placés sous la surveillance des commandants de nos troupes.

La publication de cette ordonnance, qui devait rester une promesse vaine, ne causa pas une moindre joie dans les rangs de notre armée que parmi les constitutionnels espagnols. La majorité de nos officiers et de nos soldats étaient dans l'âge où les sentiments généreux conservent tout leur empire ; ils ne voyaient pas sans horreur et sans dégoût les excès sanglants et les lâches vengeances auxquelles se livrait la tourbe de misérables dont les moines exaltaient les passions ; ils maudissaient leur impuissance à empêcher le pillage, les emprisonnements et les cruautés exercées contre des familles entières rendues responsables des opinions ou des actes d'un seul de leurs membres. Après avoir pourvu, dans sa pensée, aux moyens d'arrêter cette réaction odieuse, le duc d'Angoulême poursuivit sa route et arriva au Port-Sainte-Marie le 16 août, vingt jours après son départ de Madrid, et lorsque, depuis six semaines, les généraux Bordesoulle et Bourmont avaient commencé le blocus de l'île de Léon et de Cadix.

Le lendemain, 17, le duc écrivait à Ferdinand une lettre qui lui était portée par un de ses officiers envoyé en parlementaire, et dans laquelle il exprimait, au nom de Louis XVIII, le désir que le roi, une fois rendu à la liberté « accordât une amnistie nécessaire après tant de troubles, et donnât à ses peuples, par la convocation des anciennes Cortès, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration. — Tout ce

que la France, ses alliés, l'Europe entière, pourront faire pour consolider cet acte de sagesse, ajoutait le duc, sera fait; je ne crains pas de m'en porter garant. » Le généralissime terminait en annonçant « que si, dans cinq jours, il n'avait pas reçu une réponse satisfaisante et si Ferdinand n'était pas remis en liberté, il aurait recours à la force pour le délivrer. »

Ferdinand répondit, le 21, dans une lettre signée de sa main, « que, par une circonstance assez extraordinaire, cette ouverture était la première qui lui eût été faite depuis le moment où les troupes françaises avaient envahi son royaume, c'est-à-dire depuis six mois; que jamais il n'avait été privé de sa liberté; que le plus sûr moyen de la lui rendre était de laisser le peuple espagnol en possession de la sienne, et de respecter son indépendance et ses droits; et que si, malgré cette déclaration, on recourait à la force sous le prétexte *insinué* par le généralissime, le sang répandu retomberait sur ce dernier, ainsi que la responsabilité de tous les maux qu'une telle violence attirerait sur sa personne et sur sa famille. »

Cette réponse, évidemment écrite par Ferdinand sous la dictée de ses ministres, témoignait de la ferme détermination des Cortès à se défendre; cette résolution ne leur était pas uniquement inspirée par les chances que laissaient encore à la cause constitutionnelle la résistance de la plupart des plus grandes places fortes de la Péninsule et l'état de la Catalogne, où la lutte se maintenait plus vive, plus ardente que jamais; elle avait surtout sa cause dans un plan que le général Riego venait de concevoir pour nous contraindre à lever le siége de Cadix, projet rempli d'audace, basé sur la dissémination de nos troupes, et qui était déjà en voie d'exécution.

Les forces restées sous les ordres du comte Molitor ne lui avaient pas permis d'occuper Malaga ainsi que plusieurs autres ports de la côte comprise entre la frontière de Catalogne et Gibraltar; ce général se bornait à observer les fortes garnisons

d'Alicante et de Carthagène, et à surveiller les régiments encore nombreux demeurés sous le commandement de Ballesteros. Riego avait proposé de sortir de Cadix, de rallier tous les détachements constitutionnels encore en armes à Malaga et dans les autres villes où nous n'avions pas pénétré, de se jeter à leur tête au milieu des cantonnements de Ballesteros, de soulever les soldats de ce général, d'appeler également à lui les troupes disséminées en Estrémadure sous les ordres de Palarea et de l'Empecinado, puis de se placer avec toutes ces forces, dont le chiffre pouvait s'élever à près de 20,000 hommes, sur la double ligne du Guadalquivir et de la Sierra Morena, de manière à isoler l'armée de siége dans ses cantonnements, à couper toute communication entre elle et Madrid, à enlever nos détachements, à contraindre, en un mot, les généraux Bordesoulle et Bourmont à revenir sur leurs pas pour s'ouvrir la route de la capitale espagnole. La proposition avait été accueillie et tous les pouvoirs nécessaires donnés à Riego, qui se trouvait déjà loin de Cadix lorsque le duc d'Angoulême n'était pas encore arrivé devant cette place.

Parti sur un petit navire qui échappa facilement à notre croisière et le conduisit d'abord à Gibraltar, Riego, après un séjour de quelques heures dans ce port, s'était remis en mer pour Malaga, où il débarqua le 17 août. Zayas s'y trouvait avec 3,000 hommes. Ce général excitait depuis longtemps les justes soupçons des Cortès. Riego le fait embarquer pour l'île de Léon, prend le commandement de la garnison et de la ville, s'occupe de réunir toutes les ressources que peuvent lui fournir les caisses publiques ainsi que l'argenterie des églises, et dispose un fort convoi de numéraire, de vivres et d'approvisionnements de toute nature, dont il surveille le départ pour Cadix; puis, le 3 septembre, averti que le général Molitor, en apprenant sa présence à Malaga, venait de diriger contre lui, par deux routes différentes, les généraux Bonnemains et Loverdo, Riego se remet en marche, laissant dans la ville une insuffisante garnison de 500 hommes qui se rendirent, le len-

demain, 4, au général Loverdo. Pour éviter la rencontre de ce dernier, Riego avait suivi le bord de la mer dans la direction de Motril; il était arrivé au bourg de Nerja, lorsque l'approche du général Bonnemains, manœuvrant sur sa droite, le contraint à revenir sur ses pas et à se jeter dans les Alpuxares, groupe de montagnes élevées, complétement désertes, sans chemins tracés, coupées de profonds précipices et de torrents fougueux, et dans lesquelles jamais armée n'avait essayé de pénétrer. La force qu'il emmenait s'élevait à 2,500 hommes. Ce ne fut qu'après trois jours de la marche la plus pénible au milieu de rochers qui l'obligeaient, soit à gravir des pentes rapides, soit à descendre des rampes étroites, presque à pic, où ses soldats ne pouvaient avancer qu'un à un, que Riego put enfin gagner le versant opposé à la mer et entrer dans la plaine de Grenade, à quatre lieues au-dessous de cette ville. Il franchit le Xénil à Luchar et se dirige sur Montefrio, où l'atteint un régiment de chasseurs à cheval détaché de Grenade à sa poursuite, sous les ordres du général Saint-Chamans, qui essaye vainement d'arrêter la marche de la colonne espagnole; Riego repousse toutes les attaques de nos cavaliers, continue sa route vers les cantonnements de l'ancienne *armée d'opération*, et, le 10 septembre, à la pointe du jour, arrive enfin à Priego, limite extrême de ces cantonnements et quartier général de Ballesteros. Ce dernier, averti de l'approche de cette troupe, met en défense les régiments qui l'entourent et commande le feu. Plusieurs officiers sont tués autour de Riego, entre autres un de ses aides de camp, le lieutenant-colonel Lucke, qui tombe mortellement frappé par une balle en pleine poitrine. Mais tout à coup, lorsque la fusillade semble le plus vivement engagée, les soldats de Riego, à un signal de leur chef, baissent leurs armes, jettent leurs shakos en l'air, et, poussant les cris de : *Union! Vive Riego! Vive Ballesteros! Vive la constitution!* s'avancent vers les soldats de Ballesteros. Ces derniers sont ébranlés; bientôt les deux troupes se confondent et s'embrassent; Ballesteros lui-même se jette dans

les bras de Riego, qui le conjure, au nom de l'Espagne envahie et de l'honneur national outragé, d'unir ses armes aux siennes pour repousser les envahisseurs. Riego fait plus : il offre à Ballesteros le commandement de ses troupes et de toutes les forces qui se trouvent en Andalousie et en Estrémadure, et lui propose de servir sous ses ordres, n'importe à quel titre, même comme aide de camp. Ballesteros ne témoigne aucune répugnance à reprendre les armes; mais il a besoin, dit-il, de conférer avec ses principaux officiers, et, en attendant qu'il puisse les réunir, il engage Riego à dîner. La meilleure intelligence sembla régner pendant tout le repas entre les deux généraux; mais, en même temps que Ballesteros s'y montrait prodigue de protestations envers son hôte, il faisait éloigner ses troupes et les enlevait ainsi au contact des soldats de Riego. Ce dernier, averti de ces mouvements, accuse Ballesteros de déloyauté, et le déclare son prisonnier. Cette action hardie émeut les généraux compris dans la capitulation du 4 août; l'un d'eux, le général Ballanzat, menace de venir à la tête de sa division délivrer Ballesteros; Riego, loin de se montrer effrayé, annonce l'intention de marcher immédiatement contre Ballanzat; mais, à ce moment, on l'informe que les généraux Bonnemains, Valin et Foissac-Latour, manœuvrent pour l'envelopper. Trop faible pour résister à ces forces réunies, privé du temps nécessaire pour se rendre au milieu des divisions que Ballesteros a fait éloigner, Riego renonce à pousser plus loin sa tentative, relâche son captif et prend la résolution de se jeter dans la Sierra Morena, non pour s'y maintenir, mais pour gagner la Catalogne et conduire à Mina les 2,500 hommes restés sous ses ordres.

Le 12 septembre, ce général entrait à Jaën, au son des cloches de toutes les églises, au bruit des *vivats* les plus enthousiastes, et, le 13, il était rejeté vers les cantonnements de Ballesteros par le général Bonnemains, qui l'atteignit, dans la direction de Mancha-Réal, sur une ligne de hauteurs où les constitutionnels avaient pris position. Commencée par plu-

sieurs volées de coups de canon, et continuée par notre cavalerie dont toutes les charges furent soutenues avec bravoure, l'attaque du général Bonnemains n'avait pas encore fait perdre un seul pouce de terrain à Riego, quand intervint notre infanterie marchant en colonne serrée; abordés par elle, les Espagnols se défendirent avec la plus grande opiniâtreté; chassés d'une position, ils se reformaient à quelques pas plus loin, luttaient encore et ne se retiraient que pour disputer une position nouvelle. Il était onze heures du soir lorsque Riego, toujours poursuivi et toujours combattant, put enfin s'arrêter en arrière de Mancha-Réal, qui fut occupée par nos troupes.

On s'était battu pendant quatorze heures; les Espagnols avaient perdu près de 500 hommes, soit tués, blessés ou prisonniers; un de leurs meilleurs régiments de cavalerie, celui de Santiago, se trouvait presque détruit.

Malgré les pertes de cette journée et celles que lui avaient précédemment causées les privations, les fatigues et la désertion, Riego, dont la colonne était réduite de près de moitié, prit, le lendemain, 14, la route de Jodar-Mara, centre d'un des cantonnements de Ballesteros, dans l'espérance d'y recruter quelques soldats. Mais ce mouvement avait été prévu : le général Foissac-Latour s'avançait sur Jodar par Baëza et Ubéda avec un régiment de dragons et cinq compagnies du 8e de la garde, tandis que le colonel d'Argout y arrivait par une direction opposée avec trois autres compagnies du même régiment de la garde et trois escadrons de dragons. Le colonel surprit Riego au moment même où il s'arrêtait pour donner un peu de repos à sa troupe; à la vue de nos soldats, la colonne constitutionnelle se forme en carré; nos dragons chargent; épuisés par une longue marche et par les fatigues des jours précédents, les fantassins espagnols ne résistent pas au premier choc; ils sont enfoncés, dispersés, et entraînent dans leur fuite le reste de la colonne. Riego, blessé dans ce combat et demeuré le dernier sur le champ de bataille, essaye vaine-

ment de rallier quelques soldats; tous refusent de continuer la lutte et le laissent s'éloigner dans la direction de la Sierra Morena, sans autre escorte que trois officiers restés fidèles à sa fortune[1]. Il y avait alors un mois qu'il était sorti de Cadix. Le soir de cette journée, il s'arrêta, à demi mort de fatigue et de faim, dans une ferme isolée, voisine de la Carolina d'Arguillos. Reconnu par un domestique et dénoncé aux autorités du bourg le plus proche, il fut arrêté dans la nuit par une bande nombreuse de paysans armés. Le général Foissac-Latour, dont la cavalerie battait le pays pour saisir Riego, le réclama comme son prisonnier et le mit sous la garde d'un des détachements employés à sa poursuite. Les autorités espagnoles protestèrent et portèrent leurs plaintes au quartier général de Port-Sainte-Marie. Chef d'une colonne de troupes régulières qui venaient de lutter uniquement contre nous, arrêté à la suite d'une rencontre où nos soldats avaient seuls combattu, Riego nous appartenait évidemment comme prisonnier; le droit rigoureux de la guerre, à défaut de générosité, exigeait donc qu'il demeurât aux mains de la troupe qui venait de disperser les forces qu'il commandait, et dont la poursuite avait seule décidé sa capture. La raison politique fut malheureusement la plus forte : le généralissime sacrifia Riego à des passions qui devenaient menaçantes pour la sûreté de notre armée, et dont nous aurons bientôt à parler; il ordonna de livrer le prisonnier aux autorités espagnoles.

Riego venait de succomber à la suite d'une expédition semblable à son expédition de 1820. Parti, cette fois encore, de l'île de Léon, il avait parcouru les mêmes contrées; le même mouvement qui, trois ans auparavant, avait fait son renom et sa gloire, faisait aujourd'hui sa perte; il tombait aux lieux où s'était élevée sa réputation, après avoir déployé, à ces deux

[1] Ces trois officiers étaient don Martin Bayo, capitaine espagnol, le lieutenant-colonel piémontais réfugié Virginio Vicente, et un officier anglais du grade de lieutenant.

époques, un talent militaire et un patriotisme qui avaient complétement manqué à tous ces vieux généraux, flatteurs serviles de tous les régimes, en qui les Cortès avaient si malhabilement placé leur confiance. Pendant que ce jeune et infortuné général était conduit à Madrid pour y expier, dans un affreux supplice, son amour pour l'indépendance et la liberté de son pays, le neveu de Louis XVIII poursuivait avec vivacité le siége de Cadix

CHAPITRE VIII

Suite de la campagne d'Espagne. Siége de Cadix ; attaque et prise du *Trocadero ;* reddition du fort *Santi-Petri ;* négociations secrètes avec les principaux membres du gouvernement et des Cortès ; position difficile du duc d'Angoulême. Les Cortès restituent à Ferdinand son pouvoir absolu ; révolte d'une partie de la garnison de Cadix ; proclamation du roi ; il s'embarque ; l'amiral Valdès et le général Alava. Ferdinand débarque à Port-Sainte-Marie. — Défense de la Catalogne par Mina. Réfugiés français dans cette province ; combat de Llado ; *capitulation de Llers.* Chute de Barcelone. — Procès et supplice de Riego. Rentrée de Ferdinand à Madrid. — Retour du duc d'Angoulême en France. Chute du duc de Bellune. Fêtes publiques. Résultats politiques et moraux de la campagne.
Affaires de l'intérieur. La Congrégation et l'Université ; suppression de l'École normale ; réorganisation de l'École de médecine ; destitutions de professeurs de facultés. MM. Royer-Collard et Guizot. La police et la librairie. Célébration du dimanche. Refus de baptême. Destitutions d'officiers ministériels. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt et M. Corbière — Dissolution de la Chambre des députés.

Le duc d'Angoulême avait consacré les premiers jours de son arrivée devant Cadix à faire opérer une minutieuse reconnaissance des abords de cette place. Une petite presqu'île, connue sous le nom de *Trocadero*, et qui s'avance dans la baie de Puntalès, en face de Cadix, dont elle défendait le port intérieur, parut la position la plus essentielle à emporter. Les Espagnols l'avaient rendue très-forte à l'aide d'une profonde et large coupure, espèce de canal long de soixante-dix mètres, dans lequel entraient les eaux de la baie ; à ce travail, qui transformait le Trocadero en une île, les Espagnols avaient ajouté, en arrière de la coupure, des retranchements armés de cinquante bouches à feu et défendus par une garnison de 1,700 hommes d'élite sous les ordres du colonel Garcès. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 19 au 20 août, quatre jours après

l'arrivée du prince. Telle fut la rapidité des travaux, que, dès le 24, la seconde parallèle était établie à quarante mètres de la coupure et l'armement de cinq batteries complété. Tous les préparatifs se trouvèrent terminés le soir du 29. Le 30 au matin, nos batteries se démasquent et font un feu assez vif, assez soutenu, pour inquiéter sérieusement la garnison et la fatiguer en l'obligeant à se tenir pendant tout le jour, sur pied et sous les armes, prête à repousser un assaut qui ne vint pas. L'artillerie espagnole avait vigoureusement répondu à la nôtre. A la fin, nos canons se turent; leur silence parut à la garnison le résultat des désordres portés par ses boulets dans nos ouvrages; mais, pendant que les Espagnols se reposaient de leurs fatigues et de leurs alarmes de la journée, en se félicitant d'avoir écrasé notre feu, nos soldats se préparaient à donner l'assaut. D'après les calculs du colonel Garcès, cette opération, si nous devions l'entreprendre, ne pouvait être tentée qu'à trois heures, au plus, du matin, moment de la plus basse marée et où l'eau conservait encore une hauteur de plus d'un mètre. On savait, à notre quartier général, la négligence que les Espagnols, comme tous les peuples du Midi, mettent à se garder, et l'on avait tout disposé pour les surprendre. Le matin du 31, à deux heures, quatorze compagnies d'élite appartenant à l'infanterie de la garde, aux 34ᵉ et 36ᵉ régiments de ligne, cent sapeurs et une compagnie d'artilleurs, sous les ordres des généraux Obert, Gougeon et d'Escars, défilent sans bruit par la tranchée et viennent silencieusement se former en colonne à la hauteur de la seconde parallèle, à moins de quarante pas du canal. Les soldats reçoivent l'ordre de franchir la coupure et de s'avancer rapidement sur les retranchements, sans pousser un seul cri et sans tirer. A deux heures un quart, ils s'ébranlent, puis s'élancent au pas de course dans le canal, qu'ils traversent en ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les canonniers espagnols, éveillés par les cris de quelques factionnaires, courent à leurs pièces : mais déjà une partie de la colonne d'attaque avait pris pied sur l'isthme, et, pendant que l'ennemi

tire au hasard et précipite ses décharges, nos grenadiers entrent dans les batteries, et, ne pouvant faire usage de leurs cartouches, que l'eau a mises hors de service, ils se jettent sur les artilleurs espagnols à coups de baïonnette et les tuent presque tous sur leurs pièces. A ce moment, le reste de la garnison accourt en désordre; on se mêle, on se bat corps à corps; mais, après une demi-heure de lutte, nos soldats restent maîtres des retranchements; les Espagnols prennent la fuite et vont se mettre sous la protection d'un fort établi sur la partie de l'isthme que baignent les eaux de la baie et dont les approches sont défendues par plusieurs canaux et par de profonds marais. A sept heures du matin, un pont volant, jeté sur la coupure, permet au généralissime d'arriver à son tour sur le Trocadero avec plusieurs bataillons. De nouvelles cartouches sont distribuées aux soldats; une nouvelle colonne d'attaque est formée; les canaux, les marais, sont franchis, le fort est enlevé; à neuf heures, le colonel Garcès et ses soldats mettaient bas les armes. La perte des Espagnols s'élevait à 150 hommes tués, 300 blessés et 1,000 prisonniers; la nôtre à 110 blessés et 34 tués.

La canonnade dirigée la veille contre le Trocadero avait tenu la population de Cadix attentive pendant la journée entière; l'insignifiance de son résultat contre les retranchements, la vigueur avec laquelle le colonel Garcès et ses soldats y avaient répondu, furent accueillies comme une sorte de victoire que les habitants célébraient par des jeux et des réjouissances, lorsque l'arrivée de barques chargées d'environ 250 blessés échappés de l'isthme vint leur faire connaître la chute du Trocadero et changer les cris de joie en cris de détresse. Cette position était considérée comme imprenable. Dans le premier moment de stupeur, le gouvernement chargea le général Alava d'aller demander au duc d'Angoulême un armistice, que ce prince refusa d'accorder. « Il ne voulait entendre à aucun arrangement, répondit-il, avant que Ferdinand fût mis en liberté. » Les ministres espagnols, dans cette extrémité, ré-

solurent de recourir à la médiation de sir William A'court.

Le juste sentiment de l'indépendance et de la dignité nationale blessée n'avait pas seul dicté au gouvernement des Cortès la résolution de repousser les modifications demandées par le cabinet des Tuileries dans la constitution de 1812, modifications importantes, sans doute, mais qui laissaient au peuple espagnol des libertés et des droits dont il n'est pas encore en pleine possession de nos jours, après trente années de souffrances et de luttes, après avoir successivement traversé dix ans d'un despotisme terrible et huit ans d'une guerre acharnée[1]; les Cortès avaient en outre compté sur le double secours d'une insurrection parmi les troupes d'invasion et d'une intervention du gouvernement anglais. L'insurrection que leur promettaient les correspondances des principaux chefs de la Charbonnerie de Paris, ainsi que les rapports des principaux réfugiés, avait avorté; l'intervention qu'ils croyaient apercevoir derrière les encouragements, les notes et les offres de médiation du cabinet de Londres, devait également leur manquer. Epuisée par ses efforts contre la République française et l'Empire, l'Angleterre imposait encore au monde par le souvenir de la puissance qu'elle avait alors déployée; elle demeurait grande par le souvenir de son ancienne grandeur. Pour masquer son impuissance, elle affectait la modération. Aux vaines protestations faites par le duc de Wellington à Vérone avaient succédé, à Paris, des offres de médiation deux fois repoussées; puis, lorsque, malgré les conseils, les sombres avertissements de ses ministres et leurs instances pour la paix, la guerre fut enfin engagée, l'Angleterre avait abrité sa défaillance derrière une note où son gouvernement posait deux *cas de guerre* qui ne pouvaient se réaliser : une attaque contre le Portugal et l'occupation permanente d'un territoire continental ou colonial dépendant de la monarchie espagnole, violences auxquelles le cabinet des Tuileries n'avait garde de songer, tels

[1] 1852, date de la première publication de ce volume.

étaient les actes que le cabinet de Londres signalait comme pouvant élever entre lui et la France un *casus belli*. Son ambassadeur, resté à Madrid après M. de Lagarde, avait en outre accompagné le gouvernement à Séville; mais il n'alla pas plus loin; la suspension momentanée des pouvoirs de Ferdinand lui fournit le prétexte qu'il attendait pour abandonner la cause constitutionnelle et se retirer à Gibraltar. Ce fut dans cette forteresse que la demande de médiation du gouvernement des Cortès vint le trouver. On le suppliait de se rendre à Cadix, à bord d'un vaisseau de guerre anglais, ne fût-ce, lui disait-on, que pour y offrir, en cas d'assaut, un refuge à la famille royale. Sir William A'court refusa de quitter Gibraltar; entrer à Cadix sur un bâtiment de la marine britannique, ajoutait-il, serait violer un blocus que son gouvernement avait résolu de respecter; mais il consentait à charger son secrétaire, M. Elliot, de soumettre au généralissime la proposition de médiation. M. Elliot fit la démarche et ne rapporta qu'un nouveau refus.

Ce complet abandon de la puissance dont les Cortès avaient constamment espéré l'appui fut bientôt suivi d'un nouvel échec. Le fort *Santi-Petri*, élevé à l'opposé de Cadix, en terre ferme, sur un rocher situé au delà et à l'entrée du canal du même nom, servait d'appui à l'extrême droite des constitutionnels et protégeait l'entrée des bâtiments de commerce dans l'île de Léon. On résolut de s'en emparer. Une négociation fut ouverte avec son commandant, qui convint de rendre la forteresse, mais après un semblant de défense. Ce château n'empruntait pas seulement une grande force à son assiett même; ses batteries comptaient vingt-sept pièces du plus gros calibre, et sa garnison de 180 hommes était approvisionnée de munitions en quantité considérable et de vivres pour deux mois. Des batteries furent dressées du côté de la terre, et une escadre composée des deux vaisseaux de ligne le *Centaure* et le *Trident*, de la frégate la *Guerrière*, de la corvette l'*Isis* et de l'aviso *Santo-Christo*, fut disposée pour attaquer par mer.

Le 20 septembre au matin, l'escadre appareille, et, après avoir longtemps lutté contre le vent et les courants, elle s'embosse enfin à moins de 400 toises du fort. A un signal parti du *Centaure*, le feu est ouvert à la fois par les vaisseaux et par les batteries de terre; commencé à midi et demi, il continua sans interruption jusqu'à trois heures et demie, moment où la garnison arbora le drapeau blanc, et obtint de se retirer dans l'île de Léon. Bien que la canonnade eût duré trois heures avec un effroyable bruit des deux côtés, pas un boulet espagnol, cependant, n'atteignit même la voilure d'un seul bâtiment de l'escadre. « Dans cette attaque audacieuse, dit le bulletin officiel de cette facile conquête, notre marine n'a pas perdu un seul homme; nous n'avons eu dans nos batteries de terre qu'un artilleur et un soldat de ligne tués et cinq artilleurs blessés. »

En même temps que cette perte inattendue était annoncée aux troupes et à la population de Cadix, le gouvernement apprenait la défaite et l'arrestation de Riego, ainsi que la reddition de Santona (11 septembre) et la capitulation de Pampelune (17 septembre). Ces nouvelles augmentèrent le découragement parmi les habitants et la garnison, et donnèrent une activité nouvelle à des négociations entamées depuis quelques jours entre notre quartier général et les principaux membres du gouvernement et de l'Assemblée. Dans la conviction du plus grand nombre des ministres, des généraux, des représentants aux Cortès et des conseillers d'État alors réfugiés à Cadix, la cause de la révolution était évidemment perdue : les troupes qui faisaient sa force étaient dissoutes ou soumises; les forteresses capitulaient; Cadix et la Catalogne restaient à peu près les seuls points où flottait encore le drapeau de la constitution. On pouvait prolonger la résistance, sans doute; mais dans quel but? Les masses ne secoueraient pas le joug des moines; les chefs et les soldats constitutionnels qui avaient posé les armes ne les reprendraient point, l'insuccès de Riego en était le douloureux témoignage; enfin on savait mainte-

nant ce qu'il fallait espérer de la sympathie de l'Angleterre. La chute était donc certaine; elle restait une simple affaire de temps. D'un autre côté, rendre Cadix et rentrer en Espagne après avoir restitué à Ferdinand tout son pouvoir, c'était se remettre aux mains d'adversaires implacables, se livrer à ces moines et à ces bandes absolutistes qui, dans ce moment-là même, pillaient, emprisonnaient, égorgeaient sur cent points différents; c'était, en un mot, se vouer à la persécution, aux fers ou à la mort. Restait l'expatriation : mais prendre ce parti ne sauvait ni des poursuites ni de la vengeance du nouveau gouvernement, qui atteindrait les fugitifs en les privant de tout revenu, en confisquant tous leurs biens. Or, parmi les personnages alors réunis à Cadix, quelques-uns à peine possédaient les ressources nécessaires pour vivre à l'étranger; le plus grand nombre, une fois sortis d'Espagne, seraient obligés de tendre la main.

Si les hommes du parti constitutionnel, convaincus de l'inutilité d'une plus longue résistance, se trouvaient dans cette singulière situation, qu'ils ne pouvaient ni rester ni s'expatrier, le duc d'Angoulême n'était pas dans une position moins difficile ni moins embarrassée. La prise du Trocadero ne donnait pas Cadix, place presque inexpugnable, que ne pouvait pas même faire tomber en nos mains la reddition de l'île de Léon, dont la sépare une étroite et longue chaussée battue dans tous les sens par les canons de la place; la chute de la petite presqu'île conquise sur le colonel Garcès n'avait d'autre résultat que de faciliter à nos bâtiments le passage dans la baie de Puntalès. Le duc de Bellune, chargé du siége de Cadix lors de la guerre de l'Indépendance, avait occupé le Trocadero pendant près de deux ans; il y avait élevé de fortes batteries armées de mortiers d'une puissance inusitée, et, pendant deux ans, le bruit seul de cette formidable artillerie avait troublé le repos de la ville[1]. Les choses n'avaient pas changé

[1] Au nombre des mortiers placés en batterie contre Cadix, sur le Troca-

depuis cette époque, et non-seulement Cadix se trouvait abondamment pourvue de vivres et de munitions, mais l'équinoxe et ses tempêtes forceraient probablement notre escadre à lever le blocus qui gênait les arrivages de la place. Le siége pouvait donc se prolonger durant tout l'hiver et exposer nos troupes à se voir décimées par les fièvres de l'automne et du printemps. Ces fatigues sans combats, ces périls sans gloire, les dépenses immenses d'une nouvelle campagne, toutes ces souffrances et tous ces sacrifices n'étaient cependant pas encore, pour le généralissime, le plus sérieux, le véritable péril.

L'ordonnance d'Andujar, accueillie avec joie par nos officiers, avec reconnaissance par les constitutionnels, avait soulevé une véritable tempête parmi les autorités et les bandes royalistes de toutes les provinces de l'Espagne. Toutes les voix la repoussaient comme une audacieuse usurpation de l'autorité du roi, représenté par la *Régence*, comme un attentat contre l'indépendance et les droits des fidèles sujets de Sa Majesté Catholique. Dès qu'elle fut connue à Madrid, des bandes de furieux armés de bâtons, conduits par des officiers de l'armée de la Foi et par des agents de la junte apostolique, se répandent dans tous les quartiers aux cris de *Vive la sainte inquisition! Vive le roi absolu! Meurent les constitutionnels!* La Régence se réunit, et transmet sur-le-champ au maréchal Oudinot une protestation en forme, où elle se plaint de l'ordonnance comme d'un outrage fait à son pouvoir. Dans la province de Rioja, où commandait le Trappiste, ce moine ne se borne pas à défendre la publication de l'ordonnance, à destituer et à faire emprisonner les autorités qui veulent s'y soumettre; mandé à Vittoria, par le prince de Hohenlohe, commandant du 3e corps, pour entendre quelques observations sur sa conduite, il déclare qu'il continuera à empêcher

dero, par le duc de Bellune, étaient deux mortiers *monstres* fondus exprès, dont les Anglais s'emparèrent après le siége, et qu'ils transportèrent dans leur île. Ces deux mortiers sont déposés, comme trophées, dans le parc Saint-James, auprès de la statue du duc de Wellington.

l'exécution des ordres du généralissime. La division espagnole de Navarre, employée sous les ordres du comte d'Espagne au siége de Pampelune, se mit, pour ainsi dire, en pleine révolte. Les officiers réunissent la troupe, la haranguent et s'emportent en termes violents contre notre armée et contre son chef, « qui, entré en Espagne, disaient-ils, pour rétablir le pouvoir absolu, voulait maintenant leur imposer deux Chambres et une constitution. » On arrête l'envoi à la Régence d'une adresse contenant les passages suivants :

« Si ce décret a été réellement publié et s'il doit être mis à exécution, tous les militaires de cette division sont résolus à se sacrifier jusqu'au dernier plutôt que de souffrir que la nation espagnole soit gouvernée par une autorité militaire étrangère. Un attentat que n'osa pas commettre le tyran du monde doit être réprimé à l'instant. Que l'Espagne soit couverte des cadavres de ses enfants plutôt que de vivre avilie par le déshonneur et de subir le *joug de l'étranger!* »

Cette adresse, signée par tous les chefs de corps et par un militaire de chaque grade, dans tous les bataillons, fut transmise à Madrid. La Régence la livra à l'impression, et déjà elle en avait fait tirer 4,000 exemplaires pour être distribués dans le public et envoyés dans tout le royaume, lorsqu'un piquet de gendarmerie française envahit l'imprimerie et arrêta l'opération.

L'audace de ces protestations furieuses et leur universalité inquiétèrent le généralissime. Le 26 août, dix-huit jours après la publication de l'ordonnance, cause de toutes ces colères, un ordre général, portant la simple signature du comte Guilleminot, vint implicitement la rapporter. « L'ordre du 8 août a été mal interprété, disait le major général ; jamais l'intention de S. A. R. n'a été d'arrêter le cours de la justice; les mesures qu'elle a prescrites n'ont d'autre objet que d'assurer la tranquillité de ceux qui, sur la foi des promesses de S. A. R., se sont séparés des rangs ennemis. Quant à la disposition qui met les journaux sous la surveillance des commandants fran-

çais, elle n'a eu d'autre objet que d'empêcher d'insérer dans ces papiers des personnalités inconvenantes ou des détails nuisibles aux opérations militaires. » Le général Bourmont, dans une réponse à l'intendant des quatre provinces d'Andalousie, précisa en ces termes la portée réelle de cette interprétation embarrassée : « La protection dont parle le décret (d'Andujar), écrivit-il, ne s'étend qu'aux individus dont les idées politiques se sont limitées à une opinion *purement spéculative*, et qui ne se sont fait connaître par aucun acte ou manifestation tendant à inquiéter la tranquillité publique. »

C'était au milieu du trouble causé au quartier général par la levée de boucliers des absolutistes contre l'ordonnance d'Andujar que le généralissime avait reçu la réclamation des autorités espagnoles pour la remise de Riego. Dans la situation toute nouvelle que lui faisait l'attitude hostile de la Régence et de ses adhérents, le duc d'Angoulême ne s'était pas cru assez fort pour leur arracher cette proie. Ce déplorable sacrifice, ainsi que le retrait virtuel de l'acte du 8 août, sembla momentanément apaiser les royalistes; mais le calme n'était qu'apparent; à l'enthousiasme des premiers jours avaient partout succédé la défiance et la froideur; le moindre incident pouvait rallumer toutes les colères et changer en résistance ouverte le mécontentement de nos redoutables alliés. La nécessité d'échapper aux périls d'une pareille position augmentait l'impatience du généralissime et de son état-major pour la prompte soumission des Cortès, et l'on cherchait vainement, au quartier général, les moyens de brusquer cet événement si désiré, lorsque, cette fois encore, M. Ouvrard offrit d'aplanir tous les obstacles.

La difficulté, au premier abord, pouvait sembler insurmontable. Si les Cortès consentaient à traiter, elles ne pourraient le faire évidemment qu'à des conditions et moyennant des sûretés d'autant plus précises et certaines, qu'elles n'ignoraient pas que, malgré leur insignifiance et leur inexécution, les conventions militaires déjà conclues excitaient, dans l'opinion

royaliste, en France, des protestations et un blâme non moins vifs que parmi les royalistes espagnols. Un des journaux ultra-royalistes de Paris les plus décidés, le *Drapeau Blanc*, avait dit, à l'occasion des capitulations accordées à Morillo, à Ballesteros et à quelques autres chefs constitutionnels : « Nous ne voulons pas qu'on réserve les honneurs des transactions militaires pour des *misérables* qui ne savent que *se vendre* et que nous avons vus négliger les préparatifs de défense qui pouvaient les obliger à combattre, pour ne s'occuper que de ramasser *de l'or.* » Le généralissime, d'ailleurs, ne pouvait prendre aucun engagement sérieux envers les Cortès ; son séjour en Espagne n'était que momentané ; son pouvoir y cesserait avec la guerre ; et, en stipulant au nom de Ferdinand, il risquait de voir compromises sa parole et sa loyauté. La situation n'offrait donc qu'une issue, la soumission *sans conditions*.

Comment décider les membres des Cortès et du gouvernement à décréter ainsi leur déchéance, à consommer leur chute sans la moindre garantie pour leurs personnes, quand ils pouvaient encore résister, et lorsque la soumission, pour la généralité d'entre eux, était la persécution, la ruine ou la mort ? Ce fut pourtant la tâche que le munitionnaire général entreprit d'accomplir. Vainement ses amis privés, les associés à ses fournitures, lui faisaient observer que le succès serait, non sa ruine, sans doute, mais le terme de ses bénéfices, puisque les marchés de Bayonne finiraient avec la guerre, M. Ouvrard n'écouta que son esprit d'aventure. Indifférent à des traités qui comptaient déjà six mois de durée, il s'enflammait à la pensée d'un nouvel obstacle à vaincre, d'un nouveau triomphe à remporter. « C'est moi qui ai permis de commencer la campagne, disait-il dans son orgueil de spéculateur ; je veux prouver que, si j'ai su mettre le prince à même de l'ouvrir, je peux également la terminer. » Il avait auprès de lui, depuis son séjour à Madrid, un colonel espagnol, sorte de *Figaro* militaire, agent de ses affaires secrètes et de ses plaisirs, hardi entremetteur

de corruption et d'intrigue, qui, né à Cadix, où il comptait une parenté nombreuse et influente, connaissait bon nombre des généraux et des représentants qui s'y trouvaient réfugiés. Introduit dans la place sous prétexte de visiter sa famille, l'agent de M. Ouvrard aborda ceux des hommes du parti constitutionnel avec lesquels il avait eu de précédentes relations. La cause la révolution était perdue, leur disait-il; Cadix, attaquée par terre et par mer, tomberait inévitablement aux mains des Français; un assaut ne serait pas seulement la ruine de la populeuse et patriotique cité où ils avaient trouvé asile; eux-mêmes ne pourraient échapper aux suites désastreuses d'une prise de vive force. Que deviendraient-ils une fois prisonniers? Ne valait-il pas mieux aller au-devant d'une chute qu'ils ne pouvaient éviter, en acceptant des Français la facilité de se retirer à l'étranger ainsi que des secours suffisants pour y attendre des temps meilleurs? Ces ouvertures, accueillies d'abord assez froidement, trouvèrent des oreilles plus attentives à mesure que la cause constitutionnelle recevait des échecs plus décisifs. Ce travail de défection, encore peu avancé vers le milieu de septembre, prit une singulière activité lorsqu'on connut à Cadix le désastre de Riego; les ministres, les députés, les généraux, arrivaient un à un; bientôt la majorité des chefs militaires, des membres du gouvernement et des Cortès consentit à cesser la lutte, aux conditions proposées par l'agent de M. Ouvrard. On ne pouvait hésiter à donner à ce dernier l'autorisation de faire les avances exigées pour cette soumission. Le sacrifice était minime, en effet, si on le comparait aux résultats : non-seulement notre armée échappait aux fatigues inutiles d'un long siége et aux embarras d'une situation que la nouvelle attitude du parti absolutiste pouvait compliquer de périls inattendus; en outre, notre trésor, en dépensant à peine une somme équivalente à la solde de l'armée et au prix de son entretien pendant quelques jours, se trouvait immédiatement déchargé des frais d'une guerre qui pouvait se prolonger pendant plusieurs mois. Les

indemnités et les secours promis furent donc délivrés, et le 28 septembre, au matin, à la suite d'une démonstration faite contre la place par une division de chaloupes canonnières qui s'avancèrent sous la protection de l'escadre, les Cortès, sur la proposition du ministre Calatrava, adoptèrent, à la majorité de *soixante* voix contre *trente*, une résolution portant « que l'autorité absolue serait rendue au roi, et qu'une députation, accompagnée des ministres, serait chargée de porter cette décision au monarque et de le supplier de se rendre au quartier général français pour y stipuler les conditions les plus favorables à son peuple souffrant[1]. »

[1] M. Ouvrard, dans ses *Mémoires* publiés en 1826, a raconté qu'il avait fait remettre à Ferdinand *deux millions* en or « pour *encourager* le dévouement et la fidélité, et *préparer* quelque combinaison en faveur de sa liberté au sein même des Cortès. » A l'appui de cet aveu, qui ne fut l'objet d'aucune protestation, il cite la lettre de remercîment qui lui fut écrite, au nom de Ferdinand, par son premier ministre, le 15 octobre 1823, quinze jours après la reddition de Cadix, et dans laquelle le roi lui faisait dire que ces deux millions « avaient servi *aux fins* qu'on se proposait. » M. Ouvrard, à l'époque où il publiait cette révélation, était détenu; tous ses papiers avaient été saisis, et il plaidait contre le gouvernement, devant le gouvernement lui-même, pour la liquidation de ses marchés, dont on lui contestait les conditions et le résultat. Ce n'est pas tout : les événements étaient encore tout récents; on ne se bornait pas, dans les journaux comme dans les deux Chambres, à rendre au duc d'Angoulême la justice qui lui était due : toutes les voix exaltaient à l'envi ses triomphes et sa gloire; enfin, tous les Espagnols, ministres, généraux, députés, mêlés aux transactions de Cadix, étaient alors exilés et proscrits. Enchaîné par toutes ces considérations, M. Ouvrard avait évité d'être précis et de dire toute la vérité. Nous tenons d'un témoin des faits que les deux millions dont le munitionnaire indique l'emploi aussi clairement que le lui permettaient les difficultés de sa position personnelle et la situation malheureuse des intéressés ne formaient qu'une partie des fonds de secours répartis entre les différents personnages militaires et politiques qui décidèrent la reddition de Cadix; le total des secours distribués dépassa *quatre millions*.

Ces millions, nous n'avons sans doute pas besoin de le dire, étaient fournis par le Trésor français; ils composaient, avec les sommes données au comte de l'Abisbal, à Ballesteros et à d'autres chefs militaires espagnols, une partie des 12 millions (11,877,781 fr.) mis au compte de Ferdinand et de la Régence et dont nous avons parlé dans une note précédente. Voici en quels termes le général Foy s'exprimait à ce sujet dans la séance du 2 mai 1825 :

« Il n'est pas exact de dire que ces 12 millions aient été donnés au roi d'Espagne, ou à la Régence, ou aux autorités espagnoles; ils ont été donnés à

La députation se transporta auprès de Ferdinand, qui, après l'avoir entendue, la chargea d'annoncer à l'Assemblée « qu'il promettait de préserver de toute vengeance et de toute persécution toutes les personnes compromises; quant au reste, ajoutait-il, il se réservait de consulter l'intérêt et l'honneur de la nation. »

Ce vague langage n'avait rien de rassurant; mais les convictions étaient faites, et l'Assemblée, sans exiger d'autre garantie, se déclara dissoute à la même majorité qui avait adopté la précédente décision. Ce dernier vote eut lieu le même jour, 28 septembre, à quatre heures du soir. Par un retour moins rare qu'on le pense dans le mouvement des choses politiques, la constitution de 1812, après avoir dominé toute l'Espagne, venait de finir dans la salle même où elle avait été discutée et promulguée onze ans auparavant, dans la même île d'où le signal de son rétablissement était parti au mois de janvier 1820. Pendant que les représentants espagnols rétablissaient ainsi la royauté absolue au sein du même édifice qui l'avait vu abolir en 1812, Ferdinand envoyait un gentilhomme de sa chambre au duc d'Angoulême pour l'informer de l'événement. Les négociations qui avaient amené ce résultat remontaient à plusieurs semaines et n'étaient pas restées un mystère pour la Régence ni pour le corps diplomatique de Madrid; le duc de l'Infantado, président de la Régence; un moine, dom Victor Saës, ayant le titre de premier secrétaire d'Etat, le nouvel ambassadeur de France, marquis de Talaru, et le nouveau ministre de Russie, le colonel aide de camp Bouttourlin, empressés de se montrer les premiers aux regards de Ferdinand, étaient immédiatement accourus de Madrid au quartier général et s'y trouvaiont déjà depuis plu-

différentes parties prenantes par des voies détournées et pour servir de moyens de corruption. (Vive rumeur au centre, interruption.)

« *A gauche :* Silence donc! écoutez!

« *Le général Foy :* Oui, messieurs, une partie de cet argent a été donnée à des membres des Cortès, et c'est encore le sieur Ouvrard qui a été ici l'entremetteur. » (Vive sensation.)

sieurs jours. Toute la nuit du 28 au 29 se passa, à Port-Sainte-Marie, en préparatifs pour la réception du roi ; mais on l'attendit vainement le lendemain; au lieu du monarque espagnol, ce fut le général Alava qui parut. Ce général apportait une lettre autographe de Ferdinand, dans laquelle ce souverain assurait qu'il jouissait de toute sa liberté, et qu'il se rendrait au quartier général français aussitôt qu'on aurait arrêté quelques conditions pour la sûreté de la garnison assiégée. Ces conditions consistaient à laisser l'île de Léon, Cadix et toutes les places encore libres dans la possession des troupes des Cortès jusqu'à la publication d'une amnistie et d'une charte qui garantiraient les constitutionnels contre la vengeance et les persécutions de leurs adversaires. Le duc d'Angoulême prit communication de la lettre, mais refusa de recevoir le général Alava; il lui fit répondre qu'il n'admettait pas d'autre alternative qu'un assaut ou une reddition sans réserve, et que, si le moindre outrage était fait au roi ou à sa famille, toute la garnison et les autorités seraient passées au fil de l'épée. Le général espagnol repartit. Le prince ordonna de reprendre tous les préparatifs d'attaque. Les constitutionnels, qui, depuis le matin, avaient arboré le drapeau blanc sur les murs de Cadix, le remplacèrent, de leur côté, par le drapeau espagnol, et leurs batteries firent éloigner à coups de canon quelques bâtiments de l'escadre, qui, sur la nouvelle de la soumission des Cortès, s'étaient approchés de la place. Ce changement de dispositions avait sa cause dans un soulèvement des bataillons de miliciens qui, de Madrid, de Séville et de toutes les villes intermédiaires, avaient suivi les Cortès à l'île de Léon.

Composés de jeunes gens appartenant aux premières familles du royaume, d'employés ou de marchands, soldats volontaires qui avaient quitté leurs familles, leurs fonctions ou leurs affaires pour se dévouer à la défense de la révolution, ces bataillons s'étaient vus éloigner de la ville depuis que les chefs de l'armée et du gouvernement songeaient à traiter et

se trouvaient partout placés aux avant-postes. On se méfiait de leur clairvoyante énergie. La précaution fut vaine. Avertis, le matin du 29, des faits de la veille, ils se réunissent, se concertent, rentrent dans Cadix, et déclarent que, décidés à ne pas se livrer sans conditions à la merci des *Français* et des *serviles*, ils s'opposeront au départ du roi tant que des engagements formels ne garantiront pas leur sécurité personnelle, celle de leur famille et la conservation de leurs biens. C'était cette démarche tumultueuse qui avait décidé la mission du général Alava. Pendant que cette mission s'accomplissait, les esprits s'étaient encore exaltés. Les transactions qui venaient de décider la soumission n'étaient pas demeurées tellement secrètes, que le bruit ne s'en fût répandu. Les cris: *On nous trahit! Nous sommes vendus!* se faisaient entendre dans tous les groupes de miliciens lors du retour du plénipotentiaire. La réponse qu'il apportait mit le comble à l'exaspération. Une révolte ouverte et des excès dont il était impossible de prévoir la violence et l'étendue devenaient menaçants. On supplia le roi de donner satisfaction aux justes réclamations de la milice. Ferdinand n'hésita pas à prendre de nouveaux engagements qui devaient aboutir à un nouveau parjure. Ce roi, dont la principale occupation, depuis le commencement du siége, consistait à livrer au souffle et au caprice des vents, sur les terrasses du palais qu'il habitait, de gigantesques cerfs-volants nuancés de toutes couleurs, signa la déclaration qu'on lui demandait avec la même facilité qu'il signait tous les actes et toutes les lettres soumises à son approbation. Cette déclaration était ainsi conçue :

« Le premier devoir d'un roi étant de faire le bonheur de ses sujets, et ce bonheur étant incompatible avec l'incertitude sur l'avenir, je m'empresse de calmer les inquiétudes et les craintes que pourraient faire naître le retour du despotisme et la haine d'un parti. J'ai résolu de partir demain, mais je veux rendre publics auparavant les sentiments *de mon cœur*, en faisant la déclaration suivante :

« 1° Je déclare, de ma libre et spontanée volonté, et je promets *sur la foi de ma parole royale*, que, s'il fallait absolument modifier les insti-

tutions politiques actuelles de la monarchie, j'adopterais un gouvernement qui garantirait les personnes, les propriétés et la liberté civile des Espagnols;

« 2° Je promets oubli général, complet et absolu, de tout ce qui s'est passé, sans aucune exception, comme le désir le plus ardent de mon cœur paternel;

« 3° Je promets que, quelles que soient les modifications qui puissent se faire, les dettes contractées par le gouvernement actuel seront reconnues;

« 4° Je promets que tous les généraux, officiers et sous-officiers de l'armée qui ont défendu jusqu'à présent le *système* conserveront leurs grades, traitements et honneurs, de même que les employés civils, militaires et ecclésiastiques. Ceux qui ne pourraient pas être conservés dans leurs emplois en recevront la solde;

« 5° Je promets aux miliciens et aux volontaires de Madrid, Séville, etc., qui n'ont pas besoin de rester armés, qu'ils peuvent retourner dans leurs foyers sans crainte d'être molestés pour leurs conduite ou opinions antérieures; les miliciens qui auraient besoin de secours pour leur route en obtiendront comme les troupes réglées.

« Cadix, le 30 septembre 1823. Moi le Roi. »

Cette déclaration, lue et affichée dans tous les lieux publics, apaisa les miliciens : le pavillon blanc reparut sur les remparts; la nuit fut tranquille, et le lendemain, 1er octobre, à onze heures du matin, Ferdinand, la reine et les autres membres de sa famille, s'embarquèrent sur une chaloupe portant le pavillon royal d'Espagne, et dont l'amiral Valdès tenait le gouvernail. La veille, Ferdinand, faisant appeler un de ses anciens ministres, M. Yandiola, ainsi que le général Quiroga, arrivé depuis quelques jours d'Angleterre et qui remplissait auprès de lui les fonctions d'aide de camp, les avait instamment engagés l'un et l'autre à l'accompagner à Port-Sainte-Marie, afin qu'après le débarquement ils l'aidassent de leurs conseils et de leurs services. Tous les deux, mis en garde par un avis secret, s'étaient bornés à répondre qu'ils réfléchiraient; et, dans la nuit même, ils pourvurent à leur sûreté. Le général Alava accompagnait le roi en même temps que l'amiral Valdès, et se tenait debout auprès de Ferdinand. Alava avait servi d'intermédiaire habituel entre le roi et le quartier général. D'un autre côté, Valdès, depuis la veille, pendant la dernière nuit,

et le matin même, avait garanti Ferdinand et sa famille contre l'exaspération d'une partie de la population et des milices, qui, suspectant à bon droit la sincérité du manifeste que nous avons reproduit, voulaient de nouveau s'opposer à l'embarquement du roi; les dispositions et les ordres de Valdès avaient fait avorter ce mouvement. A mesure que la barque royale s'approchait du môle où elle devait aborder, les Français et les Espagnols réunis sur ce point pouvaient distinguer les gestes d'affabilité et les signes d'affection que Ferdinand prodiguait à Valdès et à Alava; il les remerciait des services qu'il en avait reçus, et les conjurait de débarquer avec lui. « J'ai besoin de conseillers vertueux, éclairés, leur disait-il; où pourrais-je en trouver de plus sûrs que vous, de plus dignes de mon estime et de ma confiance? Venez, ne m'abandonnez pas ! » De muets saluts étaient l'unique réponse du général Alava et de l'amiral. « Ces deux illustres Espagnols fixaient vivement notre attention, a dit un témoin oculaire; tous les regards s'attachaient sur eux avec intérêt, et l'on s'entretenait du sort qui leur était réservé. On pensait que l'un allait être salué par le roi du titre de grand amiral d'Espagne, et l'autre du titre de maréchal ou capitaine général. Mais à peine le bâtiment royal fut-il amarré, que Sa Majesté jeta sur Valdès un regard dans lequel cet amiral lut son arrêt de mort. Aussi s'empressa-t-il de faire virer de bord, et, sans saluer Sa Majesté ni prendre congé de personne, il gagna la mer, avec Alava, à force de rames. Valdès pouvait prétendre à un autre prix des services qu'il avait rendus au roi [1]. »

Le duc d'Angoulême s'avança en pliant le genou devant son parent, qui se jeta dans ses bras et tendit ensuite sa main à la foule de personnages, qui se précipitèrent pour la baiser. Au

[1] *Mémoires* de G.-J. Ouvrard, t. II. — Un officier d'artillerie, placé dans le groupe réuni autour du duc d'Angoulême, nous a raconté que lorsque Ferdinand lança sur l'amiral Valdès et sur le général Alava le *regard de mort* dont parle M. Ouvrard, ce roi, en les voyant s'enfuir à force de rames, ne put retenir cette exclamation : « Ah! coquins! que vous êtes heureux d'échapper! Comme je vous aurais fait pendre! »

nombre des plus empressés à obtenir cette faveur, était Ballesteros, qui, accouru à Port-Sainte-Marie pour aider nos généraux de ses conseils dans le siége de Cadix, espérait recevoir de Ferdinand un accueil mesuré sur l'étendue des services que sa défection lui avait rendus. La haine du roi pour tous les hommes qui avaient donné au *système* une adhésion quelle qu'elle fût lui tint lieu de justice; dès qu'il aperçut Ballesteros, sa physionomie prit l'expression du plus profond mépris, et, détournant la tête, il lui fit signe avec la main qu'il eût à s'éloigner. Le soir même, ce général recevait l'ordre de se retirer dans ses cantonnements. Le généralissime conduisit Ferdinand jusqu'à la porte du logement qui lui avait été préparé, et laissa ensuite la place libre à une foule d'hommes et de femmes qui, depuis le môle, entouraient ou suivaient le cortége en poussant les cris : *Viva el rey ! Viva la religion ! Muera la nacion ! Mueran los negros !* Cette foule, composée de soldats, de moines et d'hommes du peuple, citadins et paysans, agitant des bannières, brandissant des fusils ou des poignards, contraignit Ferdinand de paraître au balcon de la maison où il venait d'entrer. A sa vue, une véritable frénésie s'empare de toute cette multitude; les cris redoublent; les bannières, les poignards et les fusils sont brandis avec une nouvelle force. Vainement Ferdinand essaye de prononcer quelques mots : des milliers de voix couvrent la sienne. Impatient de prendre le repas qui l'attendait, il renonce enfin à parler, et, approchant à différentes reprises ses doigts allongés de sa bouche ouverte, il fait comprendre à ses sujets qu'il a besoin de manger; des transports d'enthousiasme accueillent cette pantomime du monarque, qui peut enfin se retirer.

Deux heures plus tard, Ferdinand recevait la visite du duc d'Angoulême, qui, pour arriver jusqu'au roi, dut traverser les flots compactes d'une foule fanatisée dont les acclamations et les cris continuaient à assaillir la demeure royale. Le duc venait renouveler, de vive voix, les instances contenues dans toutes ses lettres pour la publication d'une amnistie et la con-

vocation des anciennes Cortès. Mais ce fut en vain qu'il invoqua la nécessité politique, le désir des puissances et les promesses que le gouvernement français et lui-même avaient faites au début et durant tout le cours de la campagne. « Le prince sortit de cette conférence avec un déplaisir peu déguisé, a dit le témoin que nous avons déjà cité. On put facilement comprendre que sa haute sagesse n'avait pu dominer les passions de Ferdinand, et que le roi, croyant voir le vœu national et un puissant appui pour le trône dans les clameurs de la populace, repoussait toute idée d'institutions. Ces présages se vérifièrent bientôt par ces mots de Son Altesse Royale : « Messieurs, à demain le départ; il n'y a « rien à faire; je parlais d'institutions, on me répondait : Vous « entendez les *viva!* [1] »

Le soir même de cette journée, alors que les murs de Cadix étaient encore couverts de la déclaration que nous avons rapportée, le décret suivant était publié et affiché, à son tour, dans toutes les rues de Port-Sainte-Marie :

« Les scandaleux excès qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent l'établissement de la constitution démocratique de Cadix sont connus de tous mes sujets.

« La plus criminelle trahison, la plus honteuse lâcheté, l'attentat le plus horrible contre ma royale personne, et la violence, furent les moyens employés pour changer le gouvernement paternel de mon royaume en un code démocratique, source féconde de désordres et de malheurs.

« Mes sujets, accoutumés à vivre sous des lois sages, modérées et conformes à leurs usages et à leurs mœurs, et qui, pendant tant de siècles, avaient fait le bonheur de leurs ancêtres, donnèrent promptement des preuves publiques et universelles de leur désapprobation et de leur mépris pour le nouveau régime constitutionnel. Toutes les classes de l'État ressentirent profondément le mal causé par les nouvelles institutions. Le vœu général retentit de toutes parts contre la tyrannique constitution. Ce cri général de la nation ne fut pas stérile.

« L'Europe entière, connaissant très-bien ma captivité, celle de toute ma famille, la déplorable situation de mes sujets loyaux et fidèles, et les maximes pernicieuses que répandaient de toutes parts les agents espa-

[1] *Mémoires* de G.-J. Ouvrard, t. II.

gnols, résolut de mettre fin à un état de choses qui était un scandale universel et qui marchait à la destruction de tous les trônes et de toutes les anciennes institutions pour les remplacer par l'irréligion et le mépris des mœurs.

« La France, chargée d'une aussi sainte entreprise, a triomphé en peu de mois des efforts de tous les rebelles du monde, réunis pour le malheur de l'Espagne sur le sol classique de la fidélité et de la loyauté, et m'a délivré de l'esclavage dans lequel je gémissais.

« Rétabli sur le trône de saint Ferdinand par la main juste et sage du Tout-Puissant, par les généreuses résolutions de mes nobles alliés, et par l'entreprise hardie de mon auguste et bien-aimé cousin le duc d'Angoulême et de sa vaillante armée ; désirant porter remède aux besoins les plus pressants de mes peuples, et manifester à tous ma véritable volonté, dans le premier moment où j'ai recouvré ma liberté, j'ai rendu le décret suivant :

« Article 1er. — Sont nuls et de nulle valeur tous les actes du gouvernement appelé *constitutionnel*, de quelque classe et de quelque espèce qu'ils soient, système qui a dominé mon peuple depuis le 7 mars 1820 jusqu'à ce jour 1er octobre 1823, déclarant, comme je le déclare, que pendant toute cette époque j'ai été privé de ma liberté, obligé de sanctionner les lois et d'expédier les ordres, décrets et règlements que méditait et expédiait, contre ma volonté, le même gouvernement.

« Article 2. — J'approuve tout ce qui a été décrété et ordonné par la junte provisoire de gouvernement et par la Régence, créées l'une à Oyarzun le 9 avril, et l'autre à Madrid le 26 mai de la présente année.

« Port-Sainte-Marie, le 1er octobre 1823. MOI LE ROI. »

Dans ce décret, Ferdinand s'exprimait moins comme le chef d'une grande nation remis en possession de la puissance souveraine que comme le maître dépossédé d'une terre esclave à qui la force vient de restituer son droit de propriété absolue et ses domaines. Et pourtant ce langage était moins étrange qu'on ne pourrait le supposer. L'Espagne, en 1823, formait une exception parmi les nations de l'Europe occidentale; les couches inférieures de sa population à demi africaine se complaisaient dans l'immobilité des peuples de l'Orient, et, fanatiques de pouvoir absolu, fières de leur esclavage, elles repoussaient comme un outrage à leur volonté toute institution tendant à limiter les droits du pouvoir royal. Ferdinand pouvait borner du moins à la reprise de sa toute-puissance

la satisfaction exigée par la passion et par les préjugés de ses sujets; mais il devait prouver une fois de plus qu'une restauration est la pire des révolutions. Non content de supprimer d'un seul trait de plume trois années entières de la vie politique du peuple espagnol, il ordonnait l'exécution de ces décrets de la Régence qui, dans chaque province, dans chaque ville, dévouaient à la misère, à l'exil ou à la mort cette foule de familles, ces milliers de citoyens sur qui les *serviles* avaient à venger leur longue impuissance et leurs défaites. Rétablissement des jésuites et de tous les ordres religieux; annulation de toutes les ventes de propriétés nationales faites par le gouvernement; de toutes les transactions diplomatiques conclues depuis trois ans; de tous les emprunts contractés tant à l'étranger qu'en Espagne, emprunts dont Ferdinand et tous les siens avaient largement et personnellement profité; destitution de tous les employés entrés ou restés en fonctions depuis 1820, poursuite devant les conseils de guerre des commandants et des officiers des milices de Madrid et de Séville retirés à Cadix; mise en jugement, comme criminels de lèse-majesté, de tous les membres du gouvernement et de tous les représentants aux Cortès ayant pris part à la suspension des pouvoirs du roi; remise en vigueur de toutes les condamnations politiques prononcées depuis 1814 jusqu'en 1820, voilà quel était le résultat de la sanction donnée par Ferdinand aux décrets de la Régence. Un nouvel acte de ce prince put caractériser immédiatement le régime où notre intervention faisait tomber la malheureuse Espagne : le moine dom Victor Saës reçut, avec le titre de *premier ministre*, celui de *confesseur du roi*.

La dissolution volontaire des Cortès et la chute de Cadix entraînaient la soumission des parties du territoire et des places où flottait encore le drapeau constitutionnel; la lutte devenait sans cause; elle n'avait plus de base; la Révolution était vaincue dans la personne de ses représentants. Pampelune avait capitulé le 27 septembre, trois jours avant Cadix.

Badajoz et Ciudad-Rodrigo, à l'ouest du royaume; Carthagène et Alicante, au midi; Tarragone et la Catalogne, à l'est, se trouvaient les seuls points dont nos troupes ne fussent pas encore maîtresses. La défense de la Catalogne fut un épisode à part dans cette guerre; nos généraux et nos soldats eurent à y combattre des adversaires dignes d'eux. Confiée au général Mina, que secondaient les généraux Milans, Llobera, Rotten, Torrijoz, et le brigadier Zorraquin, chef d'état-major général, la défense de cette province fut soutenue, sinon avec un grand talent militaire, du moins avec une opiniâtreté et une énergie que l'on n'attendait pas. Le maréchal Moncey était entré dans cette principauté le 18 avril, à la tête du 4e corps [1]; chef attentif et prudent, soigneux de ses troupes et ne donnant rien au hasard, ce maréchal arriva seulement au mois d'août devant Barcelone, qu'il dut se borner à bloquer. Sa marche ne fut signalée par aucune bataille, mais par une multitude de petits combats où les Espagnols des deux partis se faisaient rarement quartier. Les constitutionnels évitaient de s'engager avec nos soldats; les bandes de la Foi, qui nous servaient d'auxiliaires, étaient l'objet habituel de leurs attaques; c'était sur elles qu'ils cherchaient surtout à venger l'envahissement du sol national; partout où ils pouvaient les atteindre, ils les écrasaient. Quant à Mina, que les habitudes de sa carrière militaire rendaient inhabile à la guerre méthodique, il avait disséminé ses troupes sur tous les points de la province, principalement dans les places fortes, et se trouvait à la fois partout et nulle part, tantôt à Olot, tantôt à Gironne, aujourd'hui devant Manresa, demain devant Vich; la Catalogne entière lui servait de champ d'opération. Toujours en mouvement avec de petites colonnes de deux, trois ou quatre mille hommes, à la tête desquelles on le voyait souvent marcher un fusil à la main, il parcourait la province dans tous les sens, s'efforçant de harceler nos divisions, d'inquiéter leurs flancs, d'intercepter leurs convois et leurs communications, allant d'une place

[1] Voir plus haut la composition et la force de ce corps d'armée, p. 329.

à l'autre, les ravitaillant, y déposant ses colonnes fatiguées, emmenant leurs garnisons, et, avec ces troupes toujours nouvelles et toujours reposées, entreprenant les courses les plus aventureuses et les marches les plus hardies. Par son audace, il réussit à jeter à différentes reprises l'inquiétude la plus vive parmi nos départements frontières. Le 8 juin, entre autres, lorsque nos généraux, dans leurs bulletins, le représentaient comme cerné sur un point éloigné, en basse Catalogne, il apparaît tout à coup à l'autre extrémité de la province, à la Seu-d'Urgel, dont il renouvelle la garnison et où il laisse ses blessés, ses bagages, les vivres qu'il vient de ramasser, les contributions qu'il a frappées, et pénètre ensuite dans la Cerdagne française. Au premier bruit de sa présence sur notre territoire, le tocsin sonne dans toutes les communes limitrophes; les autorités civiles et militaires des villes les plus voisines convoquent à la hâte les gardes nationales, les troupes, et les conduisent à la rencontre de cet infatigable adversaire qui venait révolutionner, disait-on, le département des Pyrénées-Orientales et celui de l'Ariége. Mais Mina ne les avait pas attendues : après avoir acheté de nos compatriotes des vivres qu'il paya comptant, il s'était dirigé sur Figuières pour essayer d'en faire lever le blocus et de ravitailler la garnison. Cette expédition lui avait coûté un de ses lieutenants les plus intelligents et les plus braves, le brigadier Zorraquin, chef de son état-major général, blessé mortellement le 26 mai devant la place de Vich. Les fonctions devenues vacantes par cette perte furent confiées, un mois plus tard, au colonel Évariste San-Miguel, accouru d'Andalousie pour prendre sa part active de la lutte. Cet ancien ministre faillit subir le sort de son prédécesseur. Sorti de Tarragone le 27 septembre dans le but de débloquer et de ravitailler plusieurs places de la haute Catalogne, et arrêté dans sa marche, près de Lérida, par la division Pêcheux, qui, devenue disponible à la suite de la reddition de Pampelune, venait renforcer le 4e corps, San-Miguel jeta son infanterie dans Lérida et se mit à battre la campagne à la tête de 7 ou

800 chevaux. Attaqué le 8 octobre, neuf jours après la chute de Cadix, par la brigade de cavalerie Chastelux, San-Miguel essaya vainement de soutenir l'effort de nos soldats, il tomba percé de coups de lance dans une dernière charge, et fut ramassé à demi mort sur le champ de bataille par nos cavaliers, qui l'emmenèrent prisonnier. Quelques semaines auparavant, à l'autre extrémité de la même province, un des bataillons de réfugiés étrangers organisés sous l'administration de cet ancien ministre avait été détruit et ses débris capturés dans les circonstances suivantes.

Ce bataillon se composait de 150 à 160 Français divisés en deux compagnies d'infanterie et un peloton de lanciers, et d'une troisième compagnie d'infanterie formée de 80 Piémontais presque tous anciens officiers. Enfermés dans Barcelone lors de l'investissement de cette place, ces étrangers devenaient pour Mina une inquiétude et un embarras. La situation générale du parti constitutionnel dans les premiers jours de septembre laissait, en effet, pressentir le terme prochain de la lutte; entraînée dans la chute du reste de l'Espagne, Barcelone serait forcée de capituler. Or ouvrir les portes de cette ville à nos troupes lorsque les réfugiés français se trouveraient encore dans ses murs, c'était livrer ces derniers à une mort certaine. D'un autre côté, l'exaltation de certains corps de la garnison, le fanatisme politique qui animait le bataillon des *volontaires de la constitution* et celui des douaniers ou *resguarderos*, entre autres, faisaient craindre à Mina que, en s'appuyant sur le *bataillon étranger* et sur les habitants les plus énergiques et les plus compromis, ces deux corps n'opposassent la plus vive résistance à toute capitulation. Dans la prévision de cet événement, Mina résolut d'éloigner de Barcelone les réfugiés, les volontaires de la constitution et les douaniers ; il les désigna pour former une colonne expéditionnaire destinée à renforcer la garnison de Figuières, forteresse assise à peu de distance de la frontière française, et qui, par son voisinage des Pyrénées, pourrait offrir a nos na-

tionaux une occasion de se disperser dans les nombreuses gorges de cette chaîne et de pourvoir isolément à leur sûreté. La colonne fut organisée, et, le 10 septembre, elle sortit de Barcelone à bord de bâtiments légers qui, serrant la côte de très-près, la débarquèrent le même jour au petit port de Mongat; sa force s'élevait à 1,700 hommes d'infanterie et à 50 chevaux; son commandant était le brigadier Fernandez; elle s'avança d'abord dans la direction d'Arbucias, et, après avoir laissé sur sa droite Hostalrich, alors bloquée par nos troupes, elle franchit le Munsen durant la nuit, passa près de Vich, traversa successivement Manleu et Olot, puis arriva, le 15 au matin, à Bezalu, où elle prit un repos de quelques heures. A midi, la colonne se remet en marche sur Figuières; mais à peine avait-elle fait une lieue, que 400 hommes de troupes françaises, avant-garde d'un corps plus nombreux conduit par le général Maringoné, se montrent et se mettent en devoir de lui barrer le chemin [1]; nos soldats, abordés avec vigueur, sont repoussés et vivement poursuivis; leur commandant, le marquis d'Eyragues, est tué; ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils ont rejoint le corps principal, alors réuni au village de Llado, forte position que protége un profond ravin. Cet obstacle n'arrête pas la colonne espagnole; elle gravit hardiment la hauteur occupée par nos troupes et s'efforce d'enlever le village; ses attaques se multiplient; un élan désespéré porte les lanciers jusqu'auprès du général Maringoné; mais tous ces efforts échouent contre la fermeté de nos soldats; au bout de quelques heures, les constitutionnels suspendent la lutte, et les deux troupes bivaquent de chaque côté du ravin. La colonne espagnole, le bataillon étranger surtout, avaient fait des pertes énormes; sur les huit officiers commandant les deux compagnies françaises et les lanciers, quatre avaient été

[1] Le général Maringoné, chef d'une brigade de la division de Damas, était le maréchal de camp placé sous les ordres du général Canuel, à Lyon, lors des conspirations factices qui ensanglantèrent le département du Rhône en 1817. Voir tome IV, chap. VII.

tués roide; la moitié des sous-officiers restait également sur le terrain; tous les lanciers étaient morts ou prisonniers.

La rencontre du corps français contre lequel les constitutionnels venaient de se heurter n'avait rien de fortuit. Lorsque le maréchal Moncey avait appris la sortie de la colonne expéditionnaire et son débarquement, il s'était hâté de détacher à sa poursuite, sous les ordres du général Nicolas, 1,500 hommes, tirés des troupes de blocus, deux bataillons et un détachement de cavalerie fournis par la garnison de Gironne, et de transmettre au général baron de Damas, dont la division occupait la haute Catalogne, l'ordre de se porter au-devant des constitutionnels, qui seraient ainsi placés entre deux feux. Le général Nicolas avait constamment suivi la trace des Espagnols; ceux-ci, avertis de son approche le soir même du 15, levèrent leur bivac le 16, dès la pointe du jour, et, abandonnant leurs blessés dans le petit village de San-Martin de Sasseras, ils manœuvrèrent de manière à tourner les forces qui leur avaient fermé, la veille, le chemin de Figuières, et à gagner cette forteresse par une autre route. Le général Maringoné pénétra ce dessein; aussi, lorsque après un circuit d'environ quatre lieues le brigadier Fernandez atteignit le village de Llers, il y trouva les forces qu'il avait déjà combattues à Llado. Arrivés avant la colonne espagnole, en suivant la corde de l'arc de cercle décrit par celle-ci, les Français avaient pu choisir leur position et profiter de la disposition des lieux pour s'établir et se former en potence dans un passage où devait forcément s'engager le brigadier Fernandez. Ce dernier s'avance, en effet, pour forcer la nouvelle barrière qui se dresse devant lui; mais, assaillis par un double feu de face et de flanc qui cause dans leurs rangs les plus cruels ravages, harassés par six jours d'une marche presque sans repos, démoralisés par l'échec de la veille, ses soldats s'ébranlent, se mettent en désordre, se mêlent, et bientôt n'entendent plus aucun commandement. La perte des Espagnols s'élevait, à ce moment, du tiers à la moitié des soldats sortis de Barcelone,

c'est-à-dire à près de 800 hommes; leur chef consent alors à écouter les propositions du général Maringoné. Seuls, les réfugiés refusent de mettre bas les armes, et déclarent que plutôt que de se rendre ils se feront tuer jusqu'au dernier. On fait connaître au baron de Damas, qui venait alors d'arriver sur le terrain, la cause de cette résistance; il lui était facile d'en triompher; mais, désireux d'éviter une inutile effusion de sang, cet officier général promet la *vie sauve* aux réfugiés [1]. Les Espagnols se rendirent comme prisonniers de guerre; plusieurs Français se dérobèrent par une mort volontaire à la détention et aux condamnations qui les attendaient de l'autre côté des Pyrénées; le reste, au nombre de 106, fut arrêté [2].

[1] Le baron de Damas était retenu par une maladie d'entrailles à plusieurs lieues de ses cantonnements lorsque les ordres du maréchal Moncey parvinrent à sa division; le général Maringoné, qui commandait en son absence, les lui transmit, et se mit immédiatement en devoir de les exécuter. Malgré la diligence que déploya M. de Damas pour rejoindre son corps, il ne put arriver que le second jour, lorsque la lutte était pour ainsi dire terminée. Mais il était grand seigneur et bien en cour; son subordonné lui abandonna tout l'honneur de cette petite expédition en lui attribuant, dans ses rapports et dans les bulletins, le rôle que lui-même avait rempli. Cette abnégation reçut sa récompense : le baron de Damas, ainsi que nous aurons à le dire, devint ministre de la guerre le 19 octobre suivant; à peu de temps de là, le maréchal de camp Maringoné devenait lieutenant général.

[2] L'article 3 de la capitulation conclue le 16 septembre sur le champ de bataille de Llers entre les chefs des deux troupes était ainsi conçu :

« Tous les étrangers qui font partie des troupes constitutionnelles seront traités selon leurs grades, de la même manière que les autres prisonniers de l'armée constitutionnelle. Quant à ceux des étrangers qui sont Français, le lieutenant général s'engage à solliciter vivement *leur grâce;* le lieutenant général espère l'obtenir. »

Dans le rapport adressé par le maréchal Moncey, le surlendemain, 18 septembre, au ministre de la guerre, on lit le passage suivant : « N'éprouvant de difficulté que pour les transfuges qui se trouvaient faire partie de la colonne ennemie, le général, pour éviter une nouvelle effusion de sang, a cru devoir leur promettre la *vie sauve.* »

Enfin, à huit mois de là, le 6 mai 1824, le brigadier Fernandez, alors à Toulouse, déclarait « qu'il ne s'était séparé des réfugiés qu'après avoir obtenu du général français la promesse formelle que, dans le cas où ils courraient le danger d'être poursuivis, des passe-ports leur seraient délivrés pour sortir du royaume. »

Malgré ces promesses, les Français arrêtés à Llers furent traduits, sur l'ordre du duc de Bellune, devant des conseils de guerre. Quatre-vingt-six, qui

La résistance prolongée de la Catalogne, la bravoure des troupes, le patriotisme et l'énergie des généraux qui la défendaient, sauvèrent la réputation des armes espagnoles dans cette triste guerre. On peut dire que ce fut dans cette province que se réfugia l'honneur militaire de la nation. Aucune transaction honteuse ne vint y souiller le caractère des chefs; soldats et officiers, tous firent leur devoir sur les champs de bataille comme dans les garnisons; la chute de chaque forteresse y fut achetée au prix d'efforts et de sacrifices qui honoraient les assiégés autant que les assiégeants. Lérida ne se rendit que trois semaines après Cadix, le 18 octobre; la Seu-d'Urgel, le 21. Une lettre, écrite par un de nos officiers à un journal royaliste du Midi, trace en ces termes le tableau de cette dernière place après sa capitulation : « La citadelle est presque entièrement démolie; notre artillerie a fait des ravages incalculables; les pièces des assiégés étaient presque toutes

se trouvaient encore dans les liens du service militaire, furent condamnés à mort. Le duc de Bellune, heureusement pour eux, n'était plus alors ministre; le baron de Damas l'avait remplacé, et, sur sa proposition, leurs peines furent commuées en celles des travaux forcés à perpétuité ou à temps pour les uns, et en des peines moindres pour les autres.

Trois autres accusés, le lieutenant Carrel, le lieutenant Bride et le sergent-major Bézia, n'appartenaient plus à l'armée; le conseil de guerre devant lequel ils avaient d'abord été traduits s'était déclaré incompétent à leur égard. Ce jugement ne fut pas attaqué par la voie de la révision; mais, sur l'ordre de M. de Peyronnet, le procureur général près la cour de cassation en provoqua l'annulation, qui fut prononcée. Renvoyés une seconde fois devant le conseil de guerre de Perpignan, les trois accusés furent condamnés aussi à la peine de mort. Cette sentence ayant été annulée par le conseil de révision, ils comparurent, au mois de juillet 1824, devant un troisième conseil de guerre siégeant à Toulouse, qui les acquitta à la majorité de six voix contre une.

Le lieutenant Carrel était l'officier du 29e de ligne dont nous avons dit la coopération à la conjuration de Béfort; il avait donné sa démission dès les premiers jours de 1823, et n'appartenait plus dès lors à l'armée plusieurs mois déjà avant l'entrée de nos troupes en Espagne. Un des membres les plus actifs de cette conspiration, M. Joubert, fut également capturé à Llers; une balle lui avait fracturé la jambe; il mit à profit la connaissance qu'il avait de la langue italienne pour se dire Piémontais, et fut transporté à l'hôpital militaire de Perpignan sous le nom étranger qu'il s'était donné. Il était difficile qu'il ne fût pas reconnu à sa sortie : ses amis lui facilitèrent les moyens de s'échapper de l'hospice.

démontées; on ne voit partout que des débris et la trace des éclats de nos bombes. Tout est teint de sang : ici, on trouve une main; là, des cuisses; ailleurs, d'autres lambeaux humains. Je ne peux vous peindre la situation affreuse de cette place; elle ressemble à un champ de bataille où gisent de tous côtés des cadavres. Toutes les embrasures sont détruites, tous les magasins écrasés et ruinés de fond en comble; il ne reste pas vestige des habitations de l'état-major; aussi nos braves officiers et soldats n'ont pas de réduit pour se mettre à couvert. On ne peut concevoir les dommages occasionnés à ce fort par l'obstination de son gouverneur, le brigadier Vigo. » Neuf jours plus tard, le 1er novembre, un mois après que Ferdinand avait quitté Cadix, une capitulation mettait enfin en nos mains Barcelone, Hostalrich et Tarragone[1]; le 5, nos troupes prenaient possession de Carthagène; le 12, elles entraient dans Alicante, qui se rendait la dernière.

Tandis que les généraux et la plus grande partie des officiers appartenant aux garnisons de ces différentes places, fuyant la vengeance de Ferdinand et des nouvelles autorités, se rendaient en France, où les avaient successivement précédés l'Abisbal, Ballesteros et Morillo; pendant qu'ils y sollicitaient vainement de nos ministres l'accomplissement des promesses à l'aide desquelles on avait obtenu leur soumission, et qu'ils s'y plaignaient d'une misère qui contrastait avec l'existence opulente des trois chefs militaires que nous venons de nommer, le jeune et intrépide général dont le nom s'identifiait avec les événements des trois dernières années expiait, à Madrid, son dévouement aux principes politiques qui venaient de succomber[2].

[1] Les craintes qui avaient décidé le général Mina à éloigner de Barcelone les bataillons emmenés par le brigadier Fernandez dans la haute Catalogne s'étaient réalisées : aux premiers mots de capitulation, un mouvement éclata dans la ville, et Mina, obligé de se retirer dans la citadelle, fut contraint d'y rester jusqu'à la fin des négociations.

[2] Les plaintes des officiers des garnisons capitulées, adressées aux généraux Molitor et Guilleminot, et renvoyées par ceux-ci au ministre de la guerre,

C'était le 17 septembre que nos soldats avaient amené Riego à Andujar. Cette ville lui avait fait, l'année précédente, une réception triomphale ; son séjour y fut alors célébré par des fêtes, des danses, des illuminations, et par la remise solennelle d'un magnifique sabre d'honneur. Cette fois encore, la population encombrait les rues sur son passage; mais, au lieu de *viva* et d'applaudissements enthousiastes, le prisonnier ne recueillit que des injures, des insultes, et n'entendit que des imprécations, au milieu desquelles éclatait la menace de le massacrer si nos troupes essayaient de le soustraire à la justice du roi. Remis aux autorités espagnoles, ainsi que nous l'avons dit, il fut dirigé sur Madrid sous la garde d'une forte escorte, à laquelle il eût cependant échappé si, par la rapidité de sa marche, elle n'avait pas trompé les calculs d'un des amis du prisonnier, le général l'Empecinado, qui franchit une distance de plus de soixante lieues pour le délivrer. Lorsque l'Empecinado arriva, l'escorte venait de passer. Riego entra à Madrid le 2 octobre; les cris de : *Vive le roi absolu! Mort au traître!* l'avaient poursuivi pendant toute la route; il se vit assailli, à son arrivée dans la capitale espagnole, par une populace en délire, qui, s'efforçant de l'arracher à ses gardes pour le mettre en pièces, ne se retira que longtemps après que les portes de sa nouvelle prison se furent fermées sur lui. Traduit devant le tribunal des Alcades de la cour, non comme militaire, mais à titre de membre des Cortès, et comme accusé

avaient pour objet l'inexécution des engagements pris envers eux au nom du duc d'Angoulême. On leur avait promis, disaient-ils, la conservation de leurs grades et de leurs traitements, et ils mouraient de faim. Ces plaintes, respectueuses et timides d'abord, devinrent plus vives et plus amères dans les premiers mois de 1824. Le gouvernement les avait laissées longtemps sans réponse; enfin, le 5 avril 1824, voulant se délivrer de ces réclamations, il fit signifier aux officiers réfugiés qu'ils eussent à choisir immédiatement entre ces trois partis : rester en France, rentrer en Espagne ou passer à l'étranger; le séjour en France ne devait être accordé qu'aux individus pouvant justifier de moyens d'existence suffisants; quant aux autres, on leur offrit des passeports, soit pour retourner dans leur patrie, soit pour passer en Angleterre, en Belgique ou aux États-Unis.

d'avoir participé à la délibération où l'on avait décidé la suspension des pouvoirs du roi[1], il comparut devant ce tribunal le 27 octobre. La salle d'audience regorgeait de royalistes de toutes les classes. Le fiscal, chargé de soutenir l'accusation, ne se contenta pas de conclure à la peine de mort et à la confiscation des biens; il demanda que la tête du condamné fût séparée de son corps et portée à las Cabezas de San-Juan, et le reste du cadavre divisé en quatre quartiers qui seraient exposés à Séville, à l'île de Léon, à Malaga et à Madrid. Les cris *Meure l'infâme! Meure le traître Riego!* accueillirent la lecture de ces atroces conclusions, que le tribunal n'admit qu'en partie; Riego, déclaré coupable aux termes des décrets rendus par la Régence et confirmés par Ferdinand, fut condamné à la mort par le gibet et à la perte de tous ses biens. Mis en chapelle, le 5 novembre, en compagnie de deux moines chargés de le préparer à la mort, ce fut seulement le 7, après deux jours et deux nuits consacrés à de pieuses exhortations sur le supplice qui l'attendait, qu'on le conduisit à la place de la Cebada, lieu désigné pour l'exécution. Le cortége était ainsi composé : un piquet de cavalerie espagnole, les employés de la prison, une grande image de Jésus-Christ sur la croix, puis un âne traînant une claie sur laquelle Riego, dépouillé de ses habits et vêtu d'une espèce de robe de chambre attachée autour de lui avec une corde, se trouvait à demi étendu; il avait les bras et les pieds liés; derrière la claie et sur les côtés se tenaient des prêtres et des moines récitant des prières. Un second piquet de cavalerie espagnole fermait la marche. Les rues traversées par le condamné, les fenêtres et les balcons des maisons étaient encombrés de spectateurs. Le plus profond silence régnait parmi cette foule. Arrivé sur la place de la Cebada, au pied d'une potence d'une hauteur démesurée, l'infortuné général fut enlevé de la claie et livré au bourreau, qui, après lui

[1] Le 11 juin, à Séville.

avoir passé au cou un nœud coulant, sauta sur ses épaules pendant que deux de ses aides tiraient les pieds. La foule, à ce spectacle, poussa deux fois le cri de *Vive le roi!* Un homme s'approcha et frappa le corps, qui demeura suspendu au gibet tant que dura le jour, et fut ensuite remis à une confrérie de charité dont les membres se chargèrent de lui donner la sépulture.

Six jours plus tard, le 13 novembre, Ferdinand entrait, lui aussi, à Madrid, mais porté sur un char de triomphe de forme antique et haut de vingt-cinq pieds. Cent hommes uniformément habillés de vestes et de pantalons verts et roses traînaient ce char gigantesque, que de nombreux groupes de danseuses et de danseurs, revêtus de costumes brillants, précédaient ou suivaient en se livrant aux démonstrations de l'enthousiasme le plus frénétique; des fleurs tombaient de toutes les fenêtres et de tous les balcons; des cris d'allégresse sortaient de toutes les bouches. Des revues, des danses publiques, des courses de taureaux et des illuminations prolongèrent, pendant plusieurs jours, les joies de cette journée.

A trois semaines de là, le 2 décembre, d'autres fêtes célébraient, à Paris, le retour de notre armée et de son chef. Une entrée solennelle du prince, défilant à la tête d'une partie des troupes d'expédition, sous des arcs de triomphe ornés de couronnes rostrales, de drapeaux, de trophées militaires et d'emblèmes qui rappelaient les principaux épisodes de la campagne; des banquets somptueux, de brillants feux d'artifice, des spectacles guerriers; une abondante distribution de dignités, de grades, de titres et de cordons; trois promotions de maréchaux, de nombreuses nominations de maréchaux de camp et de lieutenants généraux; de l'avancement donné en profusion dans tous les rangs de l'armée, et, mieux que toutes ces faveurs, une amnistie générale pour tous les déserteurs de terre et de mer, solennisèrent le facile triomphe de nos armes. L'enthousiasme se manifesta en proportion inverse de la durée et des périls de cette guerre. Quelques semaines ne suffi-

rent pas aux transports de l'allégresse officielle : pendant plusieurs mois, tous les corps constitués, toutes les autorités de Paris et des départements, les administrations théâtrales des moindres villes, célébrèrent la chute des constitutionnels espagnols et le triomphe du duc d'Angoulême, à l'aide d'Adresses, de bals, de dîners et de représentations scéniques où l'adulation des signataires, des conviés ou des entrepreneurs s'épanchait en discours, en odes, en cantates, en stances, en couplets que leurs auteurs s'empressaient de faire publier dans les journaux; inspirations trop souvent serviles, où les louanges du prince se mêlaient invariablement à des anathèmes contre les révolutions, et dans lesquelles intervenait une continuelle opposition entre l'hydre de l'anarchie et la marche victorieuse du généralissime vers cette extrémité du continent européen où la fable a placé les colonnes d'Hercule[1].

Le duc de Bellune ne représentait pas l'armée dans ces fêtes; il avait dû se retirer, six semaines auparavant, devant les plaintes incessantes du duc d'Angoulême, qui l'accusait d'un mauvais vouloir presque systématique envers l'armée placée sous ses ordres. L'entente n'existait pas, en effet, entre les bureaux de la guerre et ceux de l'état-major général du prince; une sorte de rivalité jalouse divisait le maréchal et le comte Guilleminot. Si le premier croyait avoir à venger contre le second la position fausse et l'espèce de déconvenue qu'il avait eu à subir lors de son voyage à Bayonne, celui-ci ne pouvait davantage oublier que le maréchal était venu pour le déposséder. L'exécution des marchés Ouvrard était l'occasion habituelle des discussions. Le duc d'Angoulême avait

[1] La stance suivante donnera une idée générale de ces pièces de vers, aussi nombreuses que les discours et les Adresses en prose :

Honneur au courage éclatant,
Au bras de l'Alcide moderne.
Qui détruit en un seul instant
Une nouvelle hydre de Lerne!
Devant notre héros en vain
De fleuve en fleuve elle recule;
Sa tête entière tombe enfin
Au pied des colonnes d'Hercule.

hautement épousé la querelle de son major général et sollicité plusieurs fois, puis exigé formellement le renvoi du ministre. M. de Villèle, après une assez longue résistance, pressé par le retour prochain du prince, avait enfin cédé. Les royalistes jetèrent les hauts cris. Instrument docile de leurs passions, le duc de Bellune, militaire et administrateur médiocre, était proclamé par eux un ministre modèle, indispensable, et, dans l'amertume de leurs plaintes, ils faisaient ressortir avec raison ce qu'il y avait d'étrange à voir ce maréchal sacrifié par ses collègues au moment même où l'expédition qu'il avait préparée venait de triompher. Son portefeuille était demandé par le généralissime pour le comte Guilleminot. Le souvenir de l'ordonnance d'Andujar, inspirée, rédigée par lui, disait-on, et dont le parti royaliste avait ressenti une indignation si vive, ne permettait pas aux ministres de consentir à cet arrangement. On ne pouvait cependant laisser cet officier général sans récompense de l'habileté qu'il avait déployée dans la conduite de la campagne. D'un autre côté, il était assez difficile de lui accorder un témoignage de faveur en ne donnant au maréchal, pour prix de ses services, qu'une marque de disgrâce. Le cabinet, pour satisfaire le prince sans irriter les royalistes, fit une part égale aux deux rivaux : il les éloigna l'un et l'autre de la scène politique en nommant le maréchal à l'ambassade de Vienne, et le général Guilleminot à celle de Constantinople. Ce singulier arrangement n'aplanissait pas entièrement la difficulté : il fallait donner au département de la guerre un nouveau ministre qui, membre de la Chambre des pairs comme le duc de Bellune, fût également revêtu d'un haut grade dans l'armée, et dont les antécédents ainsi que les opinions offrissent une satisfaction complète aux hommes monarchiques les plus exigeants. Les ministres, réunis en conseil, interrogèrent l'*Almanach royal* et parcoururent la liste des officiers généraux membres de la Chambre héréditaire; mais chaque nom appelé soulevait des objections : celui-ci avait des précédents impérialistes trop notoires ou bien s'é-

tait compromis par ses opinions ou par ses votes à l'occasion de quelques-unes des lois libérales, comme la loi sur l'avancement, adoptées de 1817 à 1820; celui-là affectait des doctrines voltairiennes, ou se faisait remarquer par des habitudes peu religieuses; tel autre se trouvait en relations trop intimes avec des membres de l'opposition ou d'anciens ministres. Enfin le nom du baron de Damas fut prononcé; la rencontre de Llers venait de faire une sorte de célébrité à ce général de cour; sa carrière politique, comme pair de France, était pure de toute opinion ou de tout vote libéral : La congrégation le comptait, en outre, parmi ses membres, et le cabinet, par sa nomination, devenait tout entier congréganiste : une ordonnance du 19 octobre lui donna le portefeuille du duc de Bellune.

Pendant que la ruine de la révolution espagnole faisait ainsi tomber un portefeuille aux mains d'un général, ancien émigré dont la notoriété militaire reposait uniquement sur un avantage qu'un autre avait remporté sous son nom; tandis que notre population officielle ne trouvait dans la destruction du gouvernement des Cortès qu'une occasion de joie et de plaisirs, la classe élevée et les classes moyennes de l'Espagne, livrées par cet événement à la merci d'une faction implacable et sanguinaire, subissaient tous les maux que peuvent infliger à une population vaincue le fanatisme religieux et le despotisme politique en délire. Proscriptions frappant des classes entières de citoyens, confiscations, assassinats, tels étaient, au delà des Pyrénées, les résultats de la victoire si bruyamment célébrée de ce côté de la frontière. Un témoin des faits, un acteur disposé à l'éloge plutôt qu'au blâme, a tracé en ces termes le tableau de l'Espagne telle qu'il la vit peu de temps après le départ du duc d'Angoulême : « Lorsque j'arrivai à Madrid, un morne silence avait succédé aux fêtes (données pour le retour de Ferdinand); l'aspect de la ville était sombre et menaçant; la défiance et le soupçon s'étaient glissés peu à peu dans le sein de chaque famille; personne

n'osait ouvrir sa maison ni recevoir du monde ; la terreur des cachots semblait passée dans tous les salons. — Parti quelques mois plus tard, ma marche, quelque rapide qu'elle fût, ne put me dérober l'affligeant spectacle que présentaient les lieux que je traversais; il était facile de reconnaître que l'enthousiasme qui nous avait accueillis avait fait place à des dispositions hostiles dans les deux partis. La plupart des villes où je passais étaient livrées aux fureurs de l'anarchie ; le parti triomphant se rassasiait de vengeance; jamais pays ne m'avait offert un spectacle plus déplorable. Dans les villes, des habitations désertes offrant des traces de dévastation et de pillage, des potences dressées, des prisons remplies, une populace enguenillée poussant des cris sinistres, des autorités spectatrices ou complices des excès, et impuissantes pour les arrêter. Dans les campagnes, de malheureux fugitifs, des paysans soulevés, des champs incultes; voilà ce qui frappait les regards du voyageur. Tel était le résultat définitif d'une intervention opérée pour le salut et la pacification de l'Espagne[1]. »

Fatale à l'Espagne, qu'elle replaçait sous le joug des prêtres et des moines[2], et qu'elle livrait à toutes les misères, aux

[1] *Mémoires* de G.-J. Ouvrard, t. II.

[2] Deux ans et demi après la chute de Cadix les bûchers de l'inquisition se rallumaient en Espagne, et l'Europe apprenait avec épouvante que le fanatisme venait d'insulter à la religion du Christ par un nouveau sacrifice humain. Le 31 juillet 1826, un *auto-da-fé*, annoncé depuis longtemps dans les principales villes de la Péninsule, fit accourir à Valence une foule considérable de catholiques zélés. Le condamné était juif; son crime, l'hérésie. Conduit entre deux longues files de moines chantant les cantiques du roi David, le malheureux Israélite était revêtu d'un *san-benito*, espèce de blouse couverte de peintures représentant des diables renversés, et coiffé d'une grande mitre en carton chargée de flammes peintes. A ses côtés marchaient deux dominicains qui, donnant au patient le nom de *frère infortuné*, lui promettaient, pour récompense de son supplice, toutes les félicités de l'autre vie. Lorsque le cortége, que précédaient les bannières de saint Dominique et de saint Ignace de Loyola, arriva au pied du bûcher, les deux dominicains embrassèrent l'Israélite, et l'un d'eux prononça un long sermon. Les plus dévots, parmi les assistants, se pressaient aux premiers rangs, portant des matières inflammables; la prédication terminée, tous luttèrent de vigueur et d'adresse pour lancer

désordres et aux violences du pouvoir absolu, malgré les solennelles protestations faites par Louis XVIII, dans son discours d'ouverture des Chambres; par les Chambres, dans leurs Adresses; par les ministres dans leurs déclarations à la tribune et dans leurs dépêches, en faveur « de la liberté et des droits » de cette nation; fatale à la France, à qui elle léguait, de l'autre côté des Pyrénées, des haines irréconciliables; funeste à nos finances, qu'elle greva d'une charge de plus de 200 millions [1], cette intervention, guerre impolitique et impie, au point de vue de notre intérêt national, et dans laquelle succombèrent, par le fer, le feu ou les maladies, près de 4,000 de nos soldats, profita uniquement au parti qui dominait alors la Restauration. L'expédition de 1823, il est vrai, réconcilia l'armée avec le drapeau blanc; les Bourbons n'eurent plus à redouter son mécontentement ni ses complots; mais ces avantages, bénéfices d'un jour, furent achetés, par ces princes, au prix même de cette influence de famille et de ces intérêts de dynastie que leurs amis exclusifs invoquaient comme une suffisante justification des sacri-

sur le bûcher qui venait d'être allumé, ceux-ci de petits fagots, ceux-là des boules résineuses, d'autres des étoupes enduites de goudron. Ces matières s'amoncelèrent autour de la victime, qui, attachée fortement à un poteau fixé au centre du bûcher, était en outre bâillonnée pour empêcher ses cris; cette dernière précaution ne parut sans doute pas suffisante, car, dès que la flamme s'éleva et commença à envelopper le condamné, les moines, unis à la multitude des assistants, entonnèrent des hymnes dont le chant formidable dominait tous les bruits, et qui ne cessèrent que lorsqu'il ne resta plus qu'un brasier.

[1] Les dépenses extraordinaires nécessitées en 1823 par l'expédition d'Espagne dans les services des ministères des affaires étrangères, de la marine, de la guerre, de l'intérieur et des finances, furent évaluées par M. de Villèle, lors de la présentation du budget de 1825 (séance du 5 avril 1824), à 207,827,085 fr., y compris les 22 millions payés pour la solde des corps royalistes auxiliaires, et les 11,877,731 fr. avancés à la Régence de Madrid et à Ferdinand. — On lisait dans le *Journal des Débats* du 16 octobre 1824, un an après la reddition de Cadix : « Les personnes qui viennent d'Espagne assurent qu'on y voit *dix fois* plus d'argent français que de piastres; mais à côté de cette abondance de nos pièces de 5 fr. et de 20 fr. sur les bords du Tage, il est un autre fait qui ne flatte pas autant notre orgueil national, c'est le peu de progrès que font la pacification et l'organisation intérieure de ce royaume. »

fices imposés aux deux nations pour la restauration de Ferdinand. Par une bizarrerie qui rendit nos ministres la risée de l'Europe, le cabinet des Tuileries perdit toute action et tout crédit sur le gouvernement espagnol dès le lendemain de la reddition de Cadix; l'ascendant politique, qui nous appartenait à tant de titres et que nous venions de payer si chèrement, passa tout entier aux cours absolutistes du Nord, demeurées simples spectatrices de l'événement; le monopole du marché espagnol, chose plus étrange! fut abandonné à l'Angleterre, et, en échange de nos sacrifices de sang et d'argent, nous ne pûmes même obtenir le plus insignifiant traité de commerce. Ce n'est pas tout : sept ans plus tard (29 mars 1830), Ferdinand s'armait du pouvoir absolu que lui avait restitué Louis XVIII pour détruire, dans son royaume, le principe même sur lequel reposait l'hérédité *légitime* de la maison de Bourbon : il abolissait la loi salique, et brisait ainsi tous les droits que cette antique loi de succession assurait, à l'exclusion des femmes, aux princes des différentes branches de sa race. Ces résultats dépassaient les prévisions des politiques à courte vue qui dirigeaient le parti religieux; uniquement attentifs aux profits présents, ils n'aperçurent dans le succès de notre expédition qu'un encouragement à poursuivre l'accomplissement de leurs projets. L'étranger n'était pas entré en France pendant le séjour de nos troupes dans la Péninsule espagnole, ainsi que l'annonçaient les députés signataires de la protestation contre l'exclusion de Manuel; mais le pays allait subir une autre invasion : une expédition militaire venait de renverser, à l'extérieur, la seule révolution, fille de la nôtre, qui fût encore restée debout; une campagne politique plus sérieuse et plus énergique que les tentatives précédentes allait s'ouvrir, à l'intérieur, contre les libertés et les droits que la Charte avait eu pour but de consacrer.

A voir la hardiesse chaque jour croissante et les progrès incessants du parti congréganiste, on aurait cependant pu

croire que de nouvelles lois politiques étaient inutiles à son triomphe. Son intolérance et ses envahissements devenaient sans limites. A la suppression de la Faculté de droit de Grenoble avait succédé la destruction de l'École normale, l'établissement le plus utile, le plus important peut-être de l'Université, car il était destiné à former, par le concours entre de nombreux candidats, par les plus fortes études et les plus difficiles épreuves, les professeurs et les maîtres chargés de l'enseignement national, dont il maintenait ainsi l'accord et la supériorité. Ce coup frappé, on épura les autres institutions consacrées au haut enseignement des sciences et des lettres. Les professeurs dont on suspectait les opinions et que l'inamovibilité ne protégeait pas étaient destitués; inamovibles, on arrivait au même résultat en suspendant ou en supprimant leurs cours. S'agissait-il d'un établissement nécessaire, qu'on ne pouvait détruire, mais dont le parti dominant voulait renouveler le personnel au profit de ses adeptes, on saisissait le prétexte le plus futile pour en licencier les élèves ainsi que les professeurs, et pour le réorganiser. On sait l'esprit qui animait les Écoles de droit et de médecine; le personnel enseignant de celle-ci, composé des hommes les plus éminents dans toutes les branches de la science médicale, se montrait surtout rebelle à l'influence congréganiste. Des sifflets ayant accueilli, lors d'une distribution de prix, la présence d'un abbé, recteur d'Académie, qui venait présider à cette solennité quand, dans l'usage, la présidence était remplie par le professeur doyen de l'École, cette protestation fut punie comme une révolte contre le gouvernement. L'École fut immédiatement licenciée. Réorganisée au bout de trois mois, onze professeurs des plus illustres se trouvèrent destitués [1]. Dans une discussion engagée à ce sujet à la Chambre des députés, le 15 février, M. de Chauvelin protesta contre cette mesure, « que le sentiment public, di-

[1] Voici leurs noms : MM. de Jussieu, Vauquelin, Dubois, Chaussier, Desgenettes, Pelletan père, Pinel, Lallemant, Deyeux, Leroux et Moreau.

sait-il, flétrissait comme une violence encore sans exemple, comme un acte contraire aux lois et à la raison, comme une débauche de l'arbitraire en délire. — Les partis et les pouvoirs, ajouta M. Casimir Périer, peuvent bien décorer la médiocrité des titres les plus pompeux, et confier les positions les plus importantes à ceux qui se dévouent à leur service; l'autorité peut improviser des ministères et des ministres; mais des hommes tels que ceux qu'on vient de frapper sont hors du domaine de la faveur et du régime des ordonnances. (Bravos prolongés à gauche.) Il serait bien temps que MM. les ministres comprissent enfin la nécessité de se prémunir contre la tortueuse et invisible puissance de ces novateurs à rebours qui obstruent toutes les avenues de l'instruction et vicient toutes les actions du gouvernement. Ce n'est pas, comme le disait naguère un ministre à cette tribune, la démocratie qui est à craindre en ce moment; ce n'est pas elle qui menace de tout envahir; ce qui nous menace, c'est le *jésuitisme*, qui coule à pleins bords dans toutes les branches de l'administration, et qui finira par nous engloutir.» (Explosion de murmures à droite; nouveaux bravos à gauche.)

A ces plaintes et à ces reproches les ministres répondaient en introduisant un plus grand nombre d'ecclésiastiques dans les fonctions universitaires; en donnant à l'abbé Clausel de Coussergues, frère du député de ce nom, la place laissée vacante dans le conseil de l'Université par la démission de M. Sylvestre de Sacy, savant orientaliste que l'Europe nous enviait, homme religieux, royaliste fervent, mais qui repoussait toute solidarité dans cette invasion cléricale; en autorisant des préfets, comme celui de l'Aisne, à transmettre à tous les maires du département et à insérer dans le recueil de leurs actes administratifs des recommandations en faveur d'établissements privés que dirigeaient des évêques; en poursuivant la méthode de l'enseignement mutuel avec une telle violence, qu'un de leurs journaux pouvait s'écrier, dans son numéro du 31 juillet : « Chassé des départements, chassé de la capitale,

chassé de l'armée[1], partout l'enseignement mutuel fuit effrayé devant la toge des frères de la Doctrine chrétienne. » Les plus hautes positions scientifiques n'étaient pas à l'abri de cet universel envahissement du parti religieux : la mort de M. Delambre venait de laisser vacante la chaire d'astronomie au Collége de France. D'après les règlements, le ministre invite le Collége de France et l'Académie des sciences à lui désigner chacun un candidat; si deux noms lui sont présentés, il choisit. Dans le cas où l'Académie et le collége se trouvent, au contraire, d'accord pour désigner le même savant, le choix devenant impossible, le ministre sanctionne toujours cette double nomination. Ce fut cette dernière circonstance qui se présenta : les deux corps proposèrent l'un et l'autre, pour remplir la chaire vacante, M. Matthieu (de Saône-et-Loire), l'un de nos astronomes les plus éminents, chargé du cours depuis plusieurs années, et que Delambre avait désigné pour son successeur. Malheureusement pour l'élu, la Congrégation avait aussi son candidat, M. Binet, un de ces savants trop nombreux qui demandent leur fortune moins à la sience qu'à l'intrigue, plus à la protection des gens en crédit qu'à l'estime de leurs égaux. M. Matthieu, par une rencontre assez rare, avait réuni, dans le Collége, l'*unanimité* des voix, et, dans l'Académie, cinquante suffrages sur cinquante et un votants[2]; lui seul était présenté par les deux compagnies : M. Binet fut nommé.

Jusqu'à ce moment, les destitutions de professeurs et les suppressions des cours dans les Facultés n'avaient guère atteint que des savants ou des littérateurs dont la notoriété ne s'étendait pas au delà du cercle de l'Université ou du monde des gens de lettres. Deux hommes, possédant à des titres fort divers une notabilité politique considérable, et que leur passé

[1] Les écoles régimentaires. Ces écoles, établies par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, furent en grande partie abandonnées ou supprimées.

[2] La voix donnée à M. Binet était celle de M. Cauchy, membre, comme lui, de la congrégation des Missions étrangères.

aurait dû garantir contre une pareille violence, MM. Royer-Collard et Guizot, furent frappés à leur tour. On sait avec quelle fougue M. Guizot avait embrassé la cause des Bourbons : secrétaire de l'abbé de Montesquiou en 1814; réfugié à Gand pendant les Cent-Jours; secrétaire général du ministère de la justice durant toute la session de la Chambre *introuvable*, et ayant pris, à ce titre, sous M. Barbé-Marbois, une part active à la rédaction de toutes les lois de vengeance et aux persécutions qui signalèrent l'action des tribunaux à cette époque sinistre, il n'avait cependant pu trouver grâce devant M. Dambray; la docilité de sa conscience et l'âpreté de son caractère ne rachetèrent pas aux yeux de ce ministre le tort du culte dans lequel M. Guizot était né, le calvinisme. Obligé de quitter ses fonctions, il avait immédiatement abandonné les ultra-royalistes pour s'attacher à la fortune de M. Decazes; entraîné, cinq ans plus tard, dans la chute du cabinet que ce dernier avait d'abord présidé, M. Guizot était rentré dans le professorat. Il occupait à la Faculté des lettres de Paris la chaire d'histoire moderne, et M. Royer-Collard celle de philosophie. Injustes envers le premier, rhéteur sentencieux, audacieux sophiste, qui dissimulait sous les dehors de la froideur et de la rigidité une ambition dévorante et la morale la plus souple; ingrats envers le second, caractère élevé, dont l'attachement aux Bourbons avait subi les plus longues et les plus rudes épreuves, et qui, trois ans auparavant, dirigeait encore l'Université, M. Corbière et ses collègues payèrent du même prix les services de l'ambitieux et le dévouement du royaliste : les cours du professeur d'histoire et du professeur de philosophie furent suspendus.

En même temps que le parti dominant interdisait ainsi les cours dont l'enseignement pouvait contrarier les doctrines auxquelles la Congrégation s'efforçait de conquérir les générations nouvelles, des arrêtés de police défendaient de mettre en évidence sur les étalages placés le long de la voie publique « tout livre, gravure ou objet quelconque que l'*autorité*

jugerait contraire aux lois ou dangereux pour les mœurs. » Si ces objets ou ces livres avaient été contraires aux mœurs et aux lois, dans le sens ordinaire de l'expression, le préfet de police, en prenant ces arrêtés, serait resté dans la limite rigoureuse de ses devoirs, quelque étrange, d'ailleurs, que fût la prétention de ce magistrat à se faire le seul juge du danger; mais, en politique, les mots prennent un sens différent, selon le parti appelé à les traduire : ainsi l'autorité, tolérante pour une foule de productions ineptes ou factieuses, se montrait intraitable à l'endroit de Voltaire et de J.-J. Rousseau; les œuvres de ces deux écrivains devinrent l'objet spécial de la surveillance et des poursuites des agents de police : elles disparurent de tous les étalages. Les libraires ne pouvaient songer à résister : quels que fussent l'importance et le mode de leur industrie, qu'ils s'y livrassent dans un magasin, dans une boutique ou en plein vent, tous, négociants, marchands ou simples étalagistes, se trouvaient à la discrétion de l'autorité. Un décret de 1810 ne permettait l'exercice de la librairie qu'aux seuls individus pourvus d'un *brevet* délivré par le gouvernement. Cet acte d'intolérable despotisme aurait dû tomber avec le régime impérial; cependant on ne l'avait pas abrogé, mais ses dispositions blessaient si profondément l'esprit général de la Charte et les mœurs nouvelles, que, durant plusieurs années, l'administration avait fermé les yeux sur leur inexécution. Le commerce des livres était resté dans le domaine de la libre industrie. La Congrégation fit revivre ce décret monstrueux; on s'en servit, non-seulement pour faire fermer les boutiques des libraires accusés d'opinions ou de publications hostiles au parti clérical, mais encore les établissements plus modestes qui donnaient des livres en lecture. Vendre ou louer des livres devint un privilége laissé à l'arbitraire de la police. Quant aux possesseurs de *brevets*, la moindre condamnation prononcée contre les ouvrages ou les brochures édités par eux suffisait pour les rendre passibles de la perte de leur titre et de leur industrie. Ces condamna-

tions étaient nombreuses : six mois de prison, 500 francs d'amende, le payement des frais du procès et la destruction des exemplaires saisis, punissaient la réimpression partielle des œuvres de l'abbé Raynal ; deux membres de l'Académie française, MM. Jay et Jouy, poursuivis à l'occasion d'articles biographiques, le premier pour s'être borné à qualifier d'*erreur déplorable* le vote de mort rendu par le conventionnel Boyer-Fonfrède dans le procès de Louis XVI, et avoir osé donner le nom de *vertueux* à l'homme coupable d'un tel crime ; le second, pour avoir appelé *action héroïque* le fait militaire pour lequel les généraux César et Constantin Faucher, les deux frères jumeaux de la Réole, avaient été fusillés ; MM. Jay et Jouy, disons-nous, étaient condamnés en police correctionnelle, puis en cour royale, à un mois de prison et à l'amende, celui-ci « comme coupable d'insulte à l'autorité de la chose jugée, » celui-là « pour outrage à la morale publique. »

La presse périodique avait une large part dans ces poursuites. Peu de semaines se passaient sans que des gérants et des rédacteurs de journaux et de publications hebdomadaires ou mensuelles fussent condamnés à l'amende et à la prison. On vit jusqu'à cinq journaux littéraires poursuivis dans la seule audience du 1er avril : les *Lunes parisiennes*, l'*Apollon*, le *Miroir*, l'*Album* et le *Courrier des Spectacles*. Ils étaient accusés d'avoir traité de matières politiques quand toute discussion de cette nature leur était formellement interdite. On pourra juger de la valeur de ces accusations par le reproche fait au rédacteur des *Lunes parisiennes;* il avait dit, en parlant d'un bal de diplomates : « Le plus froid d'entre eux gesticulait l'allemande ; son voisin pirouettait une valse ; le troisième sautillait une russe ; un grand efflanqué cadençait l'anglaise ; le cinquième compassait le menuet. Personne ne veut plus de ces danses surannées ; le *fandango* seul nous plaît, les diplomates ont beau le proscrire, il fera le tour de la lune. » Le ministère public, apercevant dans ce passage

« de perfides allusions au congrès de Vérone, » matière essentiellement politique, conclut à six mois d'emprisonnement et à 600 francs d'amende contre l'éditeur et le directeur du journal. Le tribunal, plus indulgent, acquitta l'éditeur et condamna le directeur à deux mois de prison et à 300 francs d'amende. Les tribunaux de département ne toléraient pas davantage les allusions les plus insignifiantes, même dans les journaux politiques. L'*Ami de la Charte,* de Nantes, fut condamné par le tribunal de police correctionnelle de cette ville à une amende de 1,500 francs et à un emprisonnement d'un mois pour avoir dit « que l'article *Mercier* jouissait seul d'une grande faveur sur la place de Paris, et que l'on invitait les négociants nantais à faire leurs consignations en ce genre [1]. » Le langage employé par les organes du ministère public dans ces procès avait, en outre, une violence qui allait jusqu'à la grossièreté; ce n'était pas seulement aux accusés que les membres du parquet prodiguaient l'injure et l'insulte, mais à leurs opinions politiques et aux députés qui défendaient celles-ci à la tribune de la Chambre. Un de ces magistrats, non le plus fougueux, s'élevant contre les discours prononcés par les orateurs de l'opposition, qualifiait leurs maximes de « sales doctrines. »

Si les tribunaux frappaient ainsi sans ménagement et sans relâche les journaux et les journalistes libéraux; si, dans l'emportement de leur haine contre ceux-ci, les congréganistes de la police envoyaient deux de ces condamnés, MM. Rouen, avocat, et Magalon, rédacteur de l'*Album*, le premier à Bicêtre [2]; le second à la maison centrale de détention de Poissy, où il fut conduit à pied, les mains liées, et attaché à un ancien forçat, ivre, malade de la gale, qui, tout le long du chemin, criait : *Vive les galériens ! honneur aux galériens* [3] *!* d'un

[1] Le sergent *Mercier* était le chef du peloton de gardes nationaux qui, sommés de faire sortir Manuel de la Chambre, avaient refusé d'obéir.

[2] Bicêtre était à la fois une prison, un hospice de vieillards et une maison de fous.

[3] M. Magalon, bien que condamné pour un simple délit de presse, fut sou-

autre côté, les destitutions et les suppressions de pensions venaient également atteindre dans leurs moyens d'existence les écrivains, poëtes ou publicistes, qui, étrangers aux luttes quotidiennes de la politique, étaient accusés dans leurs sentiments monarchiques et religieux. Ni l'âge, ni le talent, ni une longue possession acquise, ne protégeaient contre ces violences. Un membre de l'Académie française, M. de Lacretelle aîné, avait obtenu, à la demande unanime de cette compagnie, une pension de 1,500 francs sur le fonds destiné aux gens de lettres; elle lui fut enlevée. Un poëte tragique, M. Lebrun, jouissait sur le même fonds, depuis douze ans, d'une pension de 1,200 francs; il la perdit. M. Casimir Delavigne avait été appelé par M. Pasquier aux modestes fonctions de bibliothécaire du ministère de la justice; on le destitua. Le Trésor ne profitait pas de ces suppressions; les titulaires seuls changeaient. Aux poëtes et aux écrivains accusés de *libéralisme* succédaient les lauréats de la *Société des Bonnes lettres* et les rédacteurs de journaux royalistes. Ceux-ci envahirent les administrations. L'un d'eux, rédacteur de la *Quotidienne*, nommé chef de division à la préfecture de police, en rempla-

mis au régime des autres détenus, et contraint de revêtir leur costume, de tresser des chapeaux de paille, de manger à la gamelle, etc. Treize mois de prison et 2,000 francs d'amende étaient la condamnation prononcée contre lui. Il avait pour coaccusé, dans son procès, M. Alexis Duménil, un des plus énergiques et des plus fermes écrivains politiques de cette époque de la Restauration, et que le ministère public poursuivait pour un article intitulé : *Tribulations de l'homme de Dieu*. M. Duménil prononça lui-même sa défense; nous en citerons le passage suivant : « Je ne me prévaudrai pas des services que j'ai rendus autrefois à la cause royale. Ennemi des jésuites, longtemps avant la Restauration, je me trouve l'être aussi d'une Association redoutable formée sous leurs auspices, et dont le principal projet est de rétablir en France leur Société. Cette Association, qui se divise à l'infini, en confréries du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph, du Rosaire, etc., est partout présente ; elle remplit vos temples, vos palais, elle est dans vos armées ; elle assiége les degrés du trône ; elle est à la tête de la police, qu'elle exploite elle-même par ses familiers. Voilà, messieurs, par quelle secte ennemie j'ai été traduit en justice. Je m'estime heureux de comparaître encore devant mes juges naturels ; car, au train dont marchent les événements, il se pourrait que, plus tard d'une année, on me déférât à la sainte inquisition. » M. Duménil fut condamné à un emprisonnement d'un mois et à une amende de 150 francs.

cement d'un administrateur qui comptait trente années de service, échangea promptement cette fonction, donnée immédiatement à un autre écrivain de la même feuille, contre une place d'inspecteur général de l'Université. Aux profits matériels de ces positions la plupart des nouveaux élus ajoutaient les bénéfices de la vanité : ils se faisaient anoblir.

Pendant que le clergé s'emparait ainsi progressivement de toutes les branches de l'enseignement public; que, par ses adeptes ou ses protégés, il se rendait maître des principales positions de la police, et qu'il réduisait au silence, à force de condamnations, les écrivains ses adversaires ou ses contradicteurs, ses membres redoublaient de zèle et d'activité, sur tous les points du territoire, pour étendre ou affermir son influence : expositions de reliques, missions bruyantes, prédications passionnées, communions publiques, solennelles plantations de croix, ils n'épargnaient rien pour ramener les âmes à la foi et les pousser à la sévère pratique des devoirs pieux. Grâce à l'appui des autorités de tous les ordres, la contrainte leur venait en aide quand la persuasion ne suffisait pas. Les jeunes gens de la ville d'Aix, fidèles à une coutume séculaire, persistaient-ils à faire, le mercredi des Cendres, sur une des promenades de cette cité, une cavalcade masquée, lorsque, le même jour, avait lieu, à l'autre extrémité de la ville, une procession générale récemment instituée par l'autorité ecclésiastique, et pour laquelle la cavalcade devenait une sorte de concurrence, on accusait ces jeunes gens d'insulte préméditée contre une cérémonie religieuse, et les tribunaux condamnaient les coupables à des peines qui variaient d'un jour de prison à quatre mois, et de 25 francs d'amende à 500 francs. Partout l'observation du dimanche était rigoureusement exigée. Le 17 avril, le préfet de l'Aisne rendait un arrêté qui défendait toute espèce de danses, de jeux et de divertissements les dimanches et les jours de fêtes, et ses agents traduisaient devant les tribunaux les habitants d'un village qu'ils avaient surpris dansant sur la place publique

à quatre heures du soir [1]. Les villageois furent acquittés; le ministère public, persistant à vouloir punir, déféra ce jugement à la Cour de cassation, qui confirma, « attendu que les divertissements n'étaient interdits le dimanche, par la loi de 1814, que pendant la durée des saints offices. » Grâce à cet arrêt, on pouvait se divertir et danser après vêpres, mais non se livrer à un travail, quel qu'il fût. Le maire de la petite ville d'Isigny, entrepôt des beurres que la basse Normandie expédie à Paris, non content de supprimer le marché qui, de temps immémorial, se tenait le dimanche pour la vente de cette denrée, en prohibait même l'arrivage, et traduisait devant la justice, puis faisait condamner les voituriers qui, le jour défendu, venaient déposer leur chargement à la porte des entrepositaires.

Ce n'était pas seulement les jeux et le travail que prohibait ainsi le parti clérical, il frappait d'interdit la personne même des citoyens. Un habitant de la Ferté-sous-Jouarre, ami de Manuel, invite ce dernier à tenir son fils sur les fonts de baptême; tout était disposé pour la cérémonie et l'on quittait la maison du nouveau-né pour aller à l'église, lorsqu'on remet au député de l'extrême gauche, au nom du curé de la paroisse, une lettre dans laquelle cet ecclésiastique annonçait « que, d'après un ordre écrit de son supérieur, l'évêque de Meaux, il ne pouvait admettre Manuel comme parrain. » Le desservant d'un village voisin, qui ne connaissait sans doute pas la défense de l'évêque, consentit à faire le baptême: à quinze jours de là, le 2 décembre, une note publiée dans les journaux de l'opposition apprenait que le desservant était renvoyé du diocèse. L'enfant, du moins, se trouvait baptisé. Le général Gourgaud éprouva de plus longues et de plus sérieuses difficultés pour faire constater la naissance de son fils. Le 28 mars, il présente au bureau de l'état civil du 1er arron-

[1] Ce fut cet arrêté qui devint l'occasion du pamphlet si fameux publié par Paul-Louis Courier, sous le titre de : *Pétition de villageois que l'on empêche de danser.*

dissement de Paris un enfant, né de la veille, et auquel il donne les prénoms de *Louis-Marie-Napoléon-Sainte-Hélène* ; lui-même prend le titre d'*ancien aide de camp de l'empereur Napoléon*. L'acte est rédigé par le secrétaire de la mairie, puis signé par le père et par deux témoins. Sept jours plus tard, le 5 avril, le maire écrit au général que sa déclaration ayant été faite hors de sa présence et de celle de ses adjoints, et l'acte *contenant, d'ailleurs, des énonciations qui n'auraient pas dû s'y trouver*, cet acte serait biffé des registres. L'ancien aide de camp de Napoléon assigne immédiatement le maire devant les tribunaux pour le contraindre à rétablir la constatation légale de la naissance de son fils. L'avocat du roi repousse la demande et approuve le refus du maire, sous le prétexte qu'on ne pouvait contraindre ce fonctionnaire à signer un acte rédigé en son absence. Vainement M. Mauguin, avocat du général, fait observer que non-seulement ni le maire ni ses adjoints n'assistent jamais à ces déclarations, mais qu'un enfant, présenté et inscrit sur les registres en même temps que le fils du général, y était resté enregistré; l'avocat du roi persiste dans ses conclusions; toutefois, le 25 août, le tribunal se borne à ordonner la suppression d'un des prénoms, et la naissance est enfin constatée au bout de cinq mois.

M. de Peyronnet ne se bornait pas à imprimer aux membres des parquets, par la menace et par les destitutions, à inspirer aux magistrats inamovibles, par le blâme ou par des promesses d'avancement, la passion dont lui-même était animé; secondé par M. de Vatisménil, secrétaire général de son département, M. de Peyronnet entreprit d'épurer le corps entier des huissiers et des greffiers de justice de paix [1]. On les des-

[1] M. de Vatisménil, après avoir longtemps partagé avec MM. de Marchangy et de Broë, dans le parquet de Paris, le privilége des rigueurs les plus outrées dans la poursuite des délits politiques, s'était ménagé, au ministère de la justice, une position influente, silencieuse, où il laissait à l'opinion le temps d'oublier les bruyants écarts de son zèle ainsi que l'excessive violence de son langage.

titua par masses. Les journaux de l'opposition réclamèrent avec force contre cette spoliation. Les officiers ministériels ainsi dépouillés de leurs charges les avaient achetées, disaient-ils, et la destitution, pour eux, était la ruine. Le *Moniteur* répondit à ces plaintes en exhumant de la législation impériale, cet inépuisable arsenal d'arbitraire, un décret du 5 juin 1813 portant que les huissiers alors en exercice ne seraient maintenus dans leurs fonctions qu'après avoir obtenu de l'Empereur une commission confirmative de leur titre. Mais la feuille officielle oubliait d'ajouter que le délai assigné à la délivrance de ce titre définitif n'était que de trois mois, et que, trois ans plus tard, la loi des finances de 1816, en exigeant de tous les titulaires d'office des suppléments de cautionnement, les avait autorisés à présenter leurs successeurs, c'est-à-dire à vendre leurs charges. Près de huit années s'étaient écoulées depuis cette dernière époque, et le plus grand nombre des huissiers et des greffiers de justice de paix avaient traité sur la foi de cette disposition. Les réclamations demeurèrent vaines; deux faits feront juger de l'étendue des ruines individuelles causées par cette mesure : tous les greffiers de l'arrondissement de Céret se trouvèrent destitués; trente-huit huissiers, dans le seul département du Haut-Rhin, perdirent leurs offices.

Le clergé lui-même, chose étrange! avait sa part dans cette universelle épuration : M. de Bonald, évêque du Puy et frère du député de ce nom, après avoir exigé le renvoi de tous les professeurs laïques du collége de cette ville, révoqua plusieurs prêtres de son diocèse. Les titulaires de fonctions purement honorifiques, quels que fussent leur âge, leurs dignités et leurs services, n'étaient pas eux-mêmes à l'abri des brutales colères de l'administration congréganiste.

Un ancien ami de Louis XVI que, jusqu'au dernier jour, on avait vu prodiguer à ce prince les témoignages du dévouement le plus absolu et le plus pur, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, avait sacrifié sa longue existence et sa for-

tune à la création d'une foule d'établissements de bienfaisance ou d'utilité générale qui rendaient son nom l'objet de la reconnaissance et du respect publics. La France, entre autres bienfaits, lui devait l'introduction de la vaccine. Sollicité par Napoléon d'entrer dans le Sénat, il avait refusé de grossir la liste des anciens grands seigneurs ralliés au nouveau prince et à la nouvelle cour. Devenu pair de France en 1814, et demeuré fidèle aux convictions politiques qui, à l'Assemblée constituante de 1789, le faisaient siéger sur les bancs constitutionnels, M. de la Rochefoucauld-Liancourt figurait au nombre des membres de l'opposition libérale dans la Chambre héréditaire. Les royalistes exclusifs ne voyaient pas sans irritation cette attitude improbatrice d'un homme qui apportait à leurs adversaires l'appui d'un beau caractère et d'un grand nom. Le 25 juin, M. Corbière fait paraître dans le *Moniteur*, sur l'administration des maisons de détention et de correction, une ordonnance qui, tout en maintenant l'existence d'un conseil général des prisons, dont M. de la Rochefoucauld faisait depuis longtemps partie, enlevait à ce conseil toutes ses attributions au profit des préfets de police et de la Seine. Le 4 juillet, le duc adresse au premier de ces fonctionnaires une lettre où il critique certaines dispositions de l'ordonnance contre-signée par le ministre de l'intérieur, et dans laquelle il résigne son inutile fonction; le 15, M. Corbière lui répondait :

« Monsieur le duc,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par ordonnance en date d'hier, le roi vous a retiré les fonctions d'inspecteur général du Conservatoire des arts et métiers, de membre du conseil général des prisons, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices de Paris, et du conseil général du département de l'Oise.

« Je suis, » etc.

Le lendemain, M. de Larochefoucauld répliquait au ministre de l'intérieur :

« Monsieur le comte,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'annonce que Sa Majesté m'a retiré les fonctions de... (suit la nomenclature des six fonctions *gratuites* enlevées au signataire).

« Je ne sais comment les fonctions de président pour la propagation de la vaccine, que j'ai introduite en France en 1800, ont pu échapper à la bienveillance de Votre Excellence, à qui je me fais un devoir de les rappeler.

« J'ai l'honneur d'être, » etc.

« Nous devons faire la guerre contre la Révolution des deux côtés des Pyrénées, » disaient les journaux royalistes au début de l'expédition d'Espagne. Les faits qui précèdent montrent avec quelle énergie la contre-révolution, dans la campagne entreprise par elle, à l'intérieur, contre les nouvelles mœurs et l'esprit moderne, savait briser les choses comme les personnes pouvant faire obstacle à sa marche. Le succès de la campagne qui venait de détruire, à l'extérieur, la Révolution qu'elle avait décidé d'abattre, lui parut « une occasion unique de faire un pas décisif. » Impatiente de toute opposition, même dans l'Assemblée élective, et désireuse d'obtenir, avec une Chambre complétement royaliste, la certitude d'un pouvoir tranquille et incontesté pendant plusieurs années, elle résolut de profiter du triomphe de nos armes pour attaquer la constitution elle-même et changer, dans la Charte, l'article qui exigeait le renouvellement annuel et par cinquième de la Chambre des députés. « La Révolution est vaincue, elle restera vaincue, s'écriait, peu de jours après la chute de Cadix, l'organe le plus accrédité du ministère. Le parti royaliste est dans l'enthousiasme de la victoire; le parti libéral est dans l'abattement de la défaite; le succès enfante les succès, les chutes appellent les chutes; nous sommes en veine de prospérité, nos ennemis sont en veine de malheur. Ils sont, de plus, accablés sous le poids des fautes qu'ils ont commises pendant la dernière session : propositions scandaleuses soutenues plus scandaleusement encore; protestations

illégales qu'ils ont eu la hardiesse de signer et qu'ils n'ont pas eu le courage de publier [1]; abandon de leurs fonctions, désertion de leur poste, la France a vu toutes ces choses, la France en a conservé le souvenir. Marchons donc sans crainte à de nouvelles élections ! »

Ce cri de *En avant!* poussé par le journal ministériel le plus considérable, dans un article que la presse de l'opposition attribuait à M. de Chateaubriand, devint le signal d'une polémique qui, à défaut d'un autre résultat, servit à préciser les projets que le parti dominant entendait réaliser à l'aide d'élections nouvelles. « Le ministère, disaient ses journaux, n'a pas l'intention d'agir par surprise; il avoue hautement ses desseins; ce qu'il veut, c'est dissoudre la Chambre, faire procéder à des élections générales, et demander à l'Assemblée prochaine de fixer à son existence une durée de sept ans, laps de temps nécessaire à la confection de toutes les lois et à l'adoption de toutes les mesures réparatrices qui doivent enfin asseoir le gouvernement sur des bases sérieusement religieuses et monarchiques. » Plus d'un mois s'écoula en discussions sur la nécessité de la dissolution annoncée et sur la légalité d'un changement dans le mode du renouvellement de l'Assemblée. « La Chambre actuelle est royaliste; elle n'a rien refusé aux ministres; il y a de l'ingratitude à la renvoyer, » disaient les organes de la fraction de la droite que conduisaient MM. Delalot et de la Bourdonnaie. « La Chambre future vaudra-t-elle moins lorsque les royalistes y seront encore plus nombreux? » répondaient les journaux voués à la défense de MM. de Chateaubriand et de Villèle. On faisait un autre grief au ministère : certaines feuilles lui reprochaient les retards apportés à la mesure. Enfin, le 25 décembre, le *Moniteur* mit un terme aux plaintes des impatients; une ordonnance, datée de la veille, 24, déclarait la Chambre des députés dissoute, convoquait les collèges électoraux d'ar-

[1] Allusion à la protestation des députés de la gauche contre l'exclusion de Manuel.

rondissement pour le 25 février 1824, les colléges de département pour le 6 mars, et fixait au 23 du même mois l'ouverture de la prochaine session.

Quelles menaces renfermaient contre les institutions politiques du pays la dissolution de la Chambre actuelle et la nomination d'une nouvelle Assemblée qui, abrogeant le système de renouvellement partiel, donnerait à ses pouvoirs une durée de sept années consécutives? Six jours plus tard, le 31 décembre, les journaux publiaient une lettre pastorale du cardinal Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, dans laquelle ce prélat, en énumérant les exigences que le clergé entendait faire valoir dans son intérêt spécial, indiquait la direction où le gouvernement allait s'engager; le cardinal, s'appuyant de l'opinion du pape et des droits de l'Église, réclamait l'adoption des mesures suivantes :

1° Modification des lois relatives à la tenue des registres de l'état civil;

2° Rétablissement des synodes diocésains et des conciles provinciaux;

3° Réhabilitation des fêtes solennelles supprimées;

4° Rétablissement des ordres religieux;

5° Indépendance des ministres du culte;

6° Rétablissement des attributions des officialités métropolitaines et diocésaines, surtout dans ce qui avait rapport à la validité ou à la nullité des mariages;

7° Réorganisation des chapitres;

8° Suppression des lois dites *lois organiques du Concordat.*

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

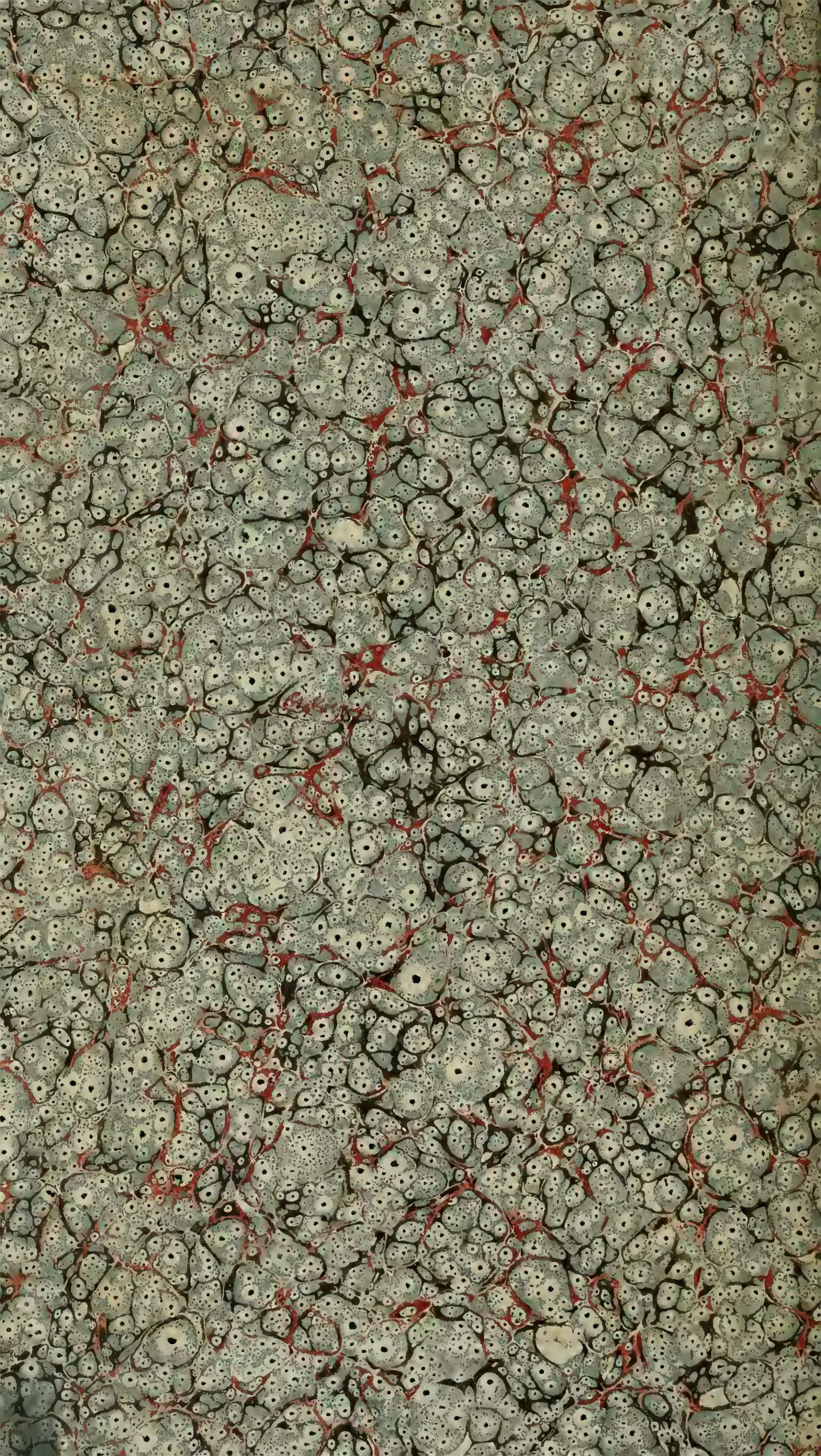
CHAPITRE VI

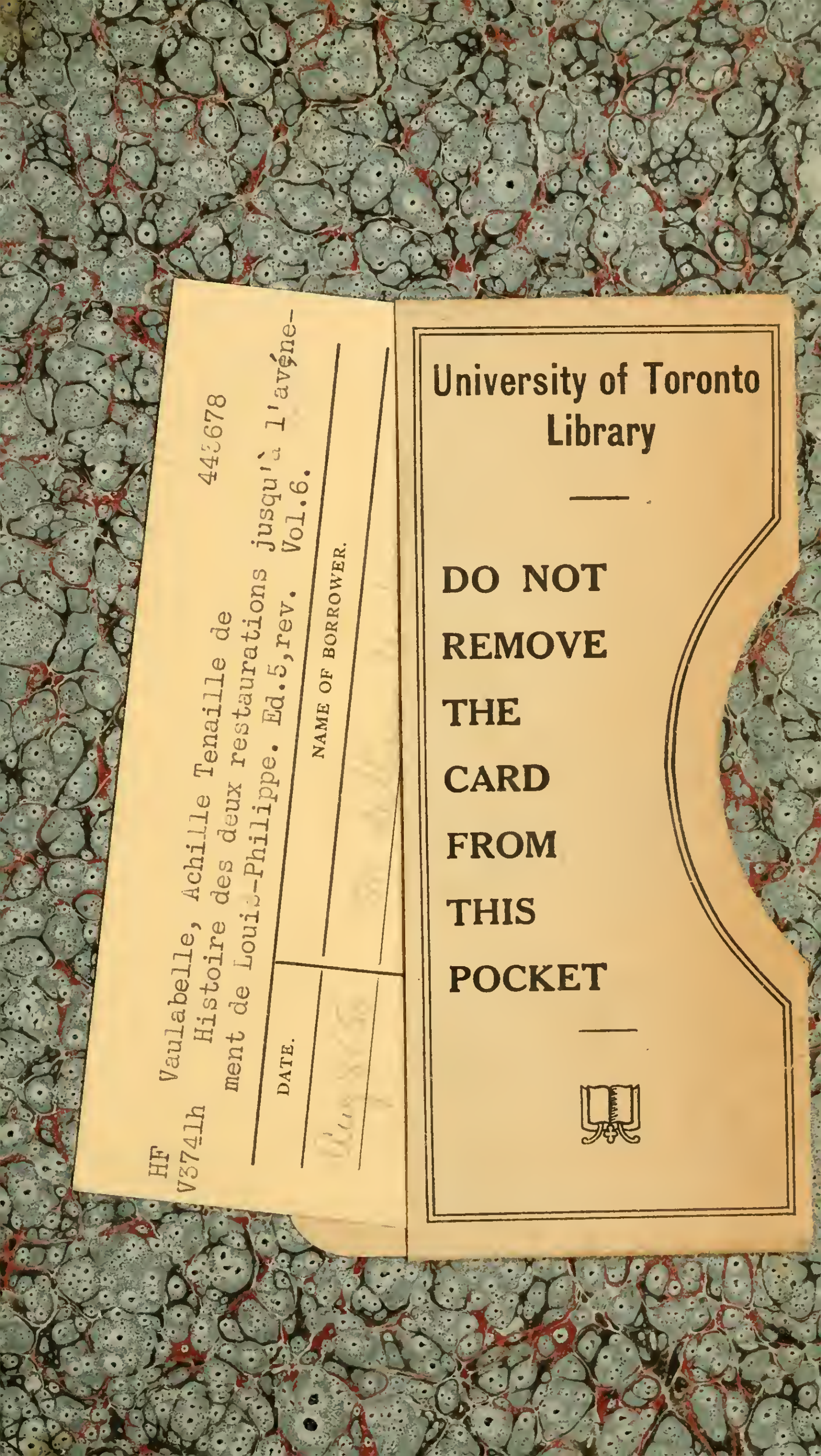
CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
HF
V3741h
Vaulabelle, Achille Tenaille de
Histoire des deux restaurations jusqu'à l'avène-
ment de Louis-Philippe. Ed.5,rev. Vol.6.
DATE.
NAME OF BORROWER.

